SC.7.Pl.6.

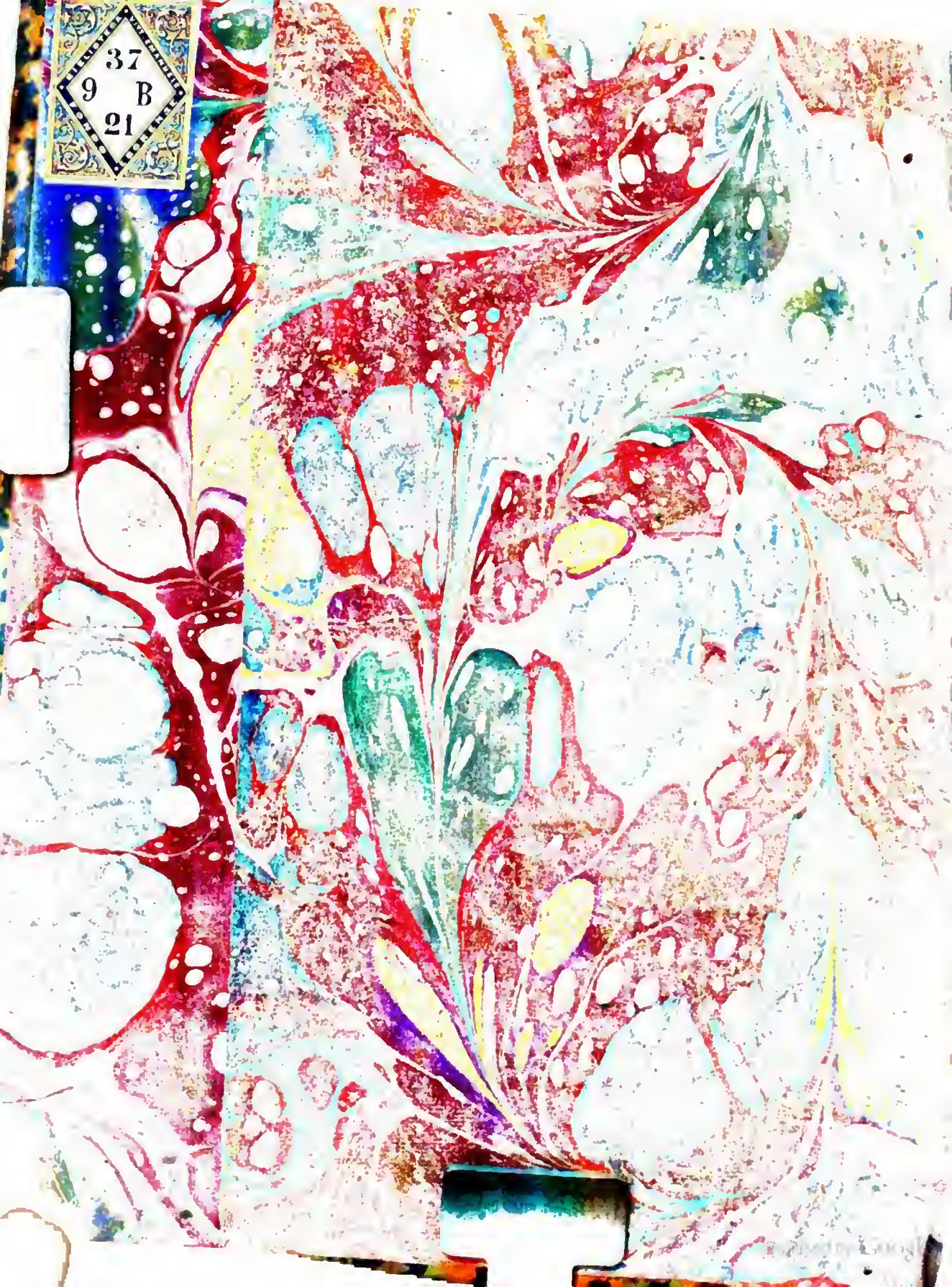
37
9 B
21

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil, & Confesseur du Roi.

TOME QUINZIÉME.

DEPUIS L'AN 1153, JUSQU'A L'AN 1197.

Revû & corrigé par l'Auteur.

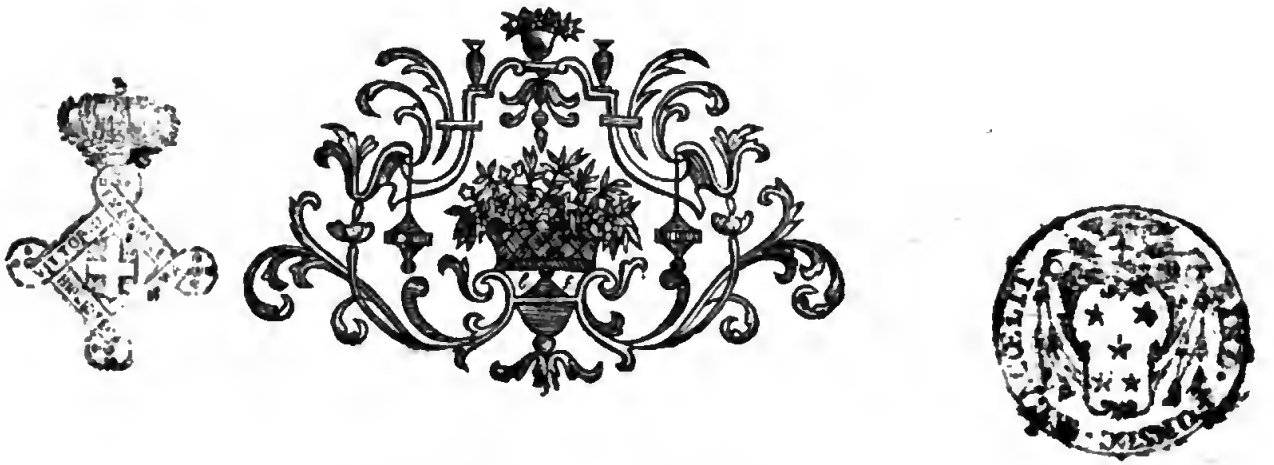

A PARIS,

Chez
- P. G. LE MERCIER, rue S. Jacques, au Livre d'or.
- DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
- JEAN-TH. HERISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.
- DURAND, rue S. Jacques, au Griffon.
- LE PRIEUR, rue S. Jacques, à la Croix d'or.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

147

Digitized by Google

SOMMAIRES DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÉME.

I. *FIN de S. Guillaume, archevêque d'Yorc.* II. *Mort d'Etienne. Henri II. roi d'Angleterre.* III. *Mort d'Anaſtaſe. Adrien IV. pape.* IV. *Fin d'Arnaud de Breſſe.* V. *Entrevue du pape & du roi Fridéric.* VI. *Députation des Romains.* VII. *Fridéric couronné empereur.* VIII. *Mort de Vicelin. Gérold, évêque d'Oldenbourg.* IX. *Le pape s'éloigne de Rome.* X. *Mort de Roger. Guillaume, roi de Sicile.* XI. *Egliſe grecque.* XII. *Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem.* XIII. *Plaintes du patriarche contr'eux.* XIV. *Accord du pape avec le roi de Sicile.* XV. *Jean de Sariſbéri près du pape.* XVI. *Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre.* XVII. *Biens des évêques décédés.* XVIII. *Sainte Eliſabeth de Schonauge.* XIX. *Fin de Pierre le vénérable.* XX. *S. Guillaume de Malaval.* XXI. *Patriarcat de Grade.* XXII. *Privilége de S. Martin de Bel.* XXIII. *Différend entre le pape Adrien & l'empereur.* XXIV. *Lettre des évêques Allemans au pape.* XXV. *Le pape appaiſe l'empereur.* XXVI. *Fin d'Otton de Friſingue.* XXVII. *Aſſemblée de Roncaille.* XXVIII. *Gratien & ſon décret.* XXIX. *Gui de Blandrate, élu archevêque de Ravenne.* XXX. *Autre querelle entre le pape & l'empereur.* XXXI. *Le pape détourne le roi de France du voyage d'Eſpagne.* XXXII. *Ordre de Calatrave.* XXXIII. *Hugues de Champfleuri, chancelier de France.* XXXIV. *Pierre Lombard, maître des ſentences.* XXXV. *Jean de Sariſbéri & ſes écrits.* XXXVI. *Suite des différends entre le pape & l'empereur.* XXXVII. *Mort d'Adrien. Alexandre III. pape. Octavien antipape.*

AN. 1153. 1154. 1155. 1156. 1157. 1158. 1159.

XXXVIII. *Lettres pour Alexandre.* XXXIX. *Lettres pour Octavien.*
1160. XL. *Députation de l'empereur à Alexandre.* XLI. *Concile de Pavie.*
XLII. *Jugement en faveur d'Octavien.* XLIII. *Suite du concile de Pavie.* XLIV. *S. Eberard de Salſbourg.* XLV. *Lettre contre le concile de Pavie.* XLVI. *Lettres d'Arnoul de Liſieux.* XLVII. *Lettres de Jean de Sariſbéri.* XLVIII. *Alexandre reconnu en France & en Angleterre.*
XLIX. *Hérétiques punis en Angleterre.* L. *Alexandre reconnu en Pa-*
1161. *leſtine.* LI. *Amauri, patriarche de Jéruſalem.* LII. *Milon II. évêque de Terouane.* LIII. *S. Pierre de Tarentaiſe pour Alexandre.*
LIV. *Concile de Toulouſe.* LV. *Concile de Lodi.* LVI. *Tranſlation des*
1162. *trois rois.* LVII. *Le pape Alexandre en France.* LVIII. *S. Thomas, archevêque de Cantorbéri.* LIX. *Ses commencemens.* LX. *Conférence à S. Jean de Laune.* LXI. *Voyage du roi de Dannemarck en Allemagne.* LXII. *Alexandre honoré par les rois de France & d'Angle-*
1163. *terre.* LXIII. *Concile de Tours.* LXIV. *Suite de la vie de S. Thomas de Cantorbéri.* LXV. *S. Anthelme, évêque de Bellai.*

LIVRE SOIXANTE-ONZIÉME.

I. *Commencement de diviſion entre le roi Henri & S. Thomas.*
1164. II. *Egliſe d'Allemagne.* III. *Aſſemblée de Clarendon.* IV. *Coutumes d'Angleterre.* V. *Thomas refuſe de les approuver.* VI. *Rupture entre le roi & lui.* VII. *Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape.* VIII. *Concile de Northampton.* IX. *Thomas condamné.* X. *Il ſe retire en France.* XI. *Il eſt bien reçu du roi Louis.* XII. *Envoyés d'Angleterre devant le pape.* XIII. *Thomas devant le pape.*
1165. XIV. *Ses parens bannis.* XV. *Fermeté de S. Gilbert de Sempringam.* XVI. *Thomas à Pontigni.* XVII. *Aſſemblée de Virſbourg.* XVIII. *Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre.* XIX. *Sa défenſe.* XX. *Retour du pape Alexandre à Rome.* XXI. *Lettre d'Arnoul de Li-*
1166. *ſieux à Thomas.* XXII. *Canoniſation de Charlemagne.* XXIII. *Thomas légat en Angleterre.* XXIV. *Conférence de Chinon.* XXV. *Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.* XXVI. *Concile de Londres. Appel.* XXVII. *Lettre au pape.* XXVIII. *Lettre à Thomas.* XXIX. *Sa réponſe.* XXX. *Il eſt chaſſé de Pontigni.* XXXI. *Négociation de Jean d'Oxford à Rome.* XXXII. *Conférence avec l'impératrice Matilde.* XXXIII. *Guillaume & Otton, légats.* XXXIV. *L'empereur*

Fridéric en Italie. XXXV. *L'empereur Manuel envoie au pape Alexandre.* XXXVI. *Conſtitution ſur les fêtes.* XXXVII. *Queſtion ſur l'égalité du Pere & du Fils.* XXXVIII. *Autres conſtitutions pour l'égliſe grecque.* XXXIX. *Egliſe d'Alexandrie.* XL. *Milan rebâti.* XLI. *L'empereur Fridéric devant Rome.* XLII. *Il eſt excommunié* 1167. *par Alexandre.* XLIII. *Arrivée des légats en Normandie.* XLIV. *Conférence de Giſors.* XLV. *Conférence d'Argentan.* XLVI. *Appel contre Thomas.* XLVII. *Ses plaintes au pape & aux cardinaux.* XLVIII. *Abſolutions ſurpriſes.* XLIX. *Sédition à Reims.* L. *Manichéens en Flandre & en Bourgogne.* LI. *L'empereur feint de vouloir quitter le ſchiſme.* 1168. LII. *Fondation d'Alexandrie de la paille.* LIII. *Manuel envoie encore au pape Alexandre.* LIV. *Converſion des Rugiens.* LV. *Egliſe d'Allemagne.*

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÉME.

1169.

I. *Conférence de Montmirail.* II. *Le roi Louis conſole ſaint Thomas.* III. *S. Thomas emploie les cenſures eccléſiaſtiques.* IV. *Sa lettre au cardinal d'Oſtie.* V. *Gratien & Vivien, nonces vers le roi d'Angleterre.* VI. *Egliſe d'Allemagne.* VII. *Conférence de Domfront.* VIII. *Conférence de Caen.* IX. *Guillaume de Champagne, archevêque de Sens.* X. *Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.* XI. *Conférence de ſaint Denis.* XII. *Autre députation du pape au roi d'Angleterre.* XIII. *Thomas renouvelle les cenſures.* XIV. *Egliſe de Hongrie.* XV. *Egliſe de Sicile.* XVI. *Lettre du pape au ſultan d'Iconie.* XVII. *Commiſſion à l'archevêque de Rouen & à l'évêque de Nevers.* XVIII. *S. Godric ermite.* XIX. 1170. *Conférence de Théorien avec les Arméniens.* XX. *Autre conférence.* XXI. *Couronnement du jeune roi d'Angleterre.* XXII. *Plaintes de Thomas ſur ce ſujet.* XXIII. *Paix entre le roi & Thomas.* XXIV. *Il en donne part au pape.* XXV. *Fridéric feint de vouloir finir le ſchiſme.* XXVI. *Lettre du pape pour l'Angleterre.* XXVII. *Thomas prépare ſon retour.* XXVIII. *Il arrive en Angleterre.* XXIX. *Il refuſe d'abſoudre les excommuniés.* XXX. *Conjuration contre ſa vie.* XXXI. *Arrivée des meurtriers.* XXXII. *Son martyre.* XXXIII. *Affliction du roi d'Angleterre.* XXXIV. *Députation vers le pape.* 1171. XXXV. *Foulques, evêque d'Eſtonie.* XXXVI. *Saladin, ſultan d'E-*

1171. *gypte.* XXXVII. *Le roi d'Angleterre en Irlande.* XXXVIII. *Concile de Caſſel.* XXXIX. *Abſolution du roi d'Angleterre.* XL. *Concile*
1173. *d'Avranches.* XLI. *Canoniſation de S. Thomas.* XLII. *Royaume de Jéruſalem.* XLIII. *Aſſaſſins.* XLIV. *Voyage de Benjamin.* XLV. *Rabins fameux.* XLVI. *Richard, élu archevêque de Cantorbéri.* XLVII.
1174. *Guerre civile en Angleterre.* XLVIII. *Canoniſation de S. Bernard.* XLIX. *Fin de S. Pierre de Tarantaiſe.* L. *Richard de Cantorbéri, ſacré.*
1175. LI. *Pénitence du roi d'Angleterre.* LII. *Albert, archevêque de Salſbourg, dépoſé.* LIII. *Lambert le Bégue à Liége.* LIV. *Concile de Lon-*
1176. *dres.* LV. *Exemption des moines.* LVI. *Alexandrie évêché.* LVII. *Ordre militaire de S. Jacques.* LVIII. *Hugucion, légat en Angleterre.* LIX. *Vivien, légat en Ecoſſe.* LX. *Jean de Sariſbéri, évêque de Chartres.* LXI. *Pierre Comeſtor.* LXII. *Concile d'Albi. Manichéens.* LXIII. *Fin de ſaint Galdin de Milan.*

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÉME.

1177. I. *FRidéric réſolu à quitter le ſchiſme.* II. *Le pape à Veniſe.* III. *A Ferrare.* IV. *Réconciliation de l'empereur avec le pape.* V. *Paix jurée.* VI. *Conrad transféré de Mayence à Salſbourg.* VII. *Lettre du pape au prêtre Jean.* VIII. *Ecrits de Hugues Etérien.* IX. *Abſalon, archevêque de Lunden.* X. *Guillaume de Paris, abbé en Dannemarck.* XI. *Pierre, cardinal de S. Chryſogone, légat en Fran-*
1178. *ce.* XII. *Manichéens à Toulouſe.* XIII. *Autres en Albigeois.* XIV. *Fin de S. Anthelme de Bellai.* XV. *Sainte Hildegarde.* XVI. *Alexandre III. rentre à Rome.* XVII. *Soumiſſion de l'antipape Calliſte.* XVIII. *Convocation d'un concile général.* XIX. *Guillaume, arche-*
1179. *vêque de Tyr.* XX. *Troiſiéme concile de Latran.* XXI. *Ses canons.* XXII. *Peines contre les hérétiques.* XXIII. *Erreur de Pierre Lombard.* XXIV. *Evêques d'Allemagne.* XXV. *Saint Laurent de Dublin.* XXVI. *Couronnement de Philippe de France.* XXVII.
1180. *Schiſme en Ecoſſe.* XXVIII. *L'antipape Lando ſe ſoumet.* XXIX. *Mort de Louis VII. Philippe Auguſte.* XXX. *Pierre de Celle, évêque de Chartres.* XXXI. *Queſtion du Dieu de Mahomet.*
1181. XXXII. *Mort de Manuel. Alexis Comnène, empereur.* XXXIII.
1182. *Egliſe Latine d'Orient.* XXXIV. *Egliſe d'Angleterre.* XXXV. *Henri, légat, pourſuit les Albigeois.* XXXVI. *Mort d'Alexandre III. Lucius III. pape.* XXXVII. *Affaire de Dol, en Bretagne.* XXXVIII.

Fin d'Arnoul de Liſieux. XXXIX. *Scandale en l'abbaye de Greſtain.* XL. *Enfans tués par les Juifs.* XLI. *Juifs chaſſés de France.* XLII. *Latins maſſacrés à Conſtantinople.* XLIII. *Andronic appellé à Conſtantinople.* XLIV. *Etat du royaume de Jéruſalem.* XLV. *Boëmond, prince d'Antioche, excommunié.* XLVI. *Réunion des Maronites.* XLVII. *Archevêché de Montréal en Sicile.* XLVIII. *Mort de Chriſtien. Conrad, archevêque de Mayence.* XLIX. *Subſide accordé au pape.* L. *Mort du jeune roi d'Angleterre.* LI. *Andronic, empereur de Conſtantinople.* LII. *Entrepriſe de l'abbé de Fulde.* LIII. *Concile de Vérone.* LIV. *Décret contre les hérétiques.* LV. *Origine des Vaudois.* LVI. *Suite du concile de Vérone.* LVII. *Ambaſſadeur de Jéruſalem en France.* LVIII. *en Angleterre.* LIX. *Baudouin, archevêque de Cantorbéri.* LX. *Theſſalonique priſe par les Siciliens.* LXI. *Mort d'Andronic. Iſaac l'Ange, empereur de Conſtantinople.*

1183. 1184. 1185.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÉME.

I. MOrt de *Lucius. Urbain III. pape.* II. *Chronique de Godefroi de Viterbe.* III. *Différend avec l'empereur Fridéric.* IV. *Plaintes de l'empereur contre le pape.* V. *Lettre des évêques Allemans.* VI. *Egliſe de Livonie.* VII. *S. Hugues, évêque de Lincoln.* VIII. *Concile de Dublin.* IX. *Gui de Luſignan, roi de Jéruſalem.* X. *Bataille de Tibériade.* XI. *Jéruſalem priſe par Saladin.* XII. *Mort d'Urbain. Grégoire VIII. pape.* XIII. *Sa mort. Clément III. pape.* XIV. *Son traité avec les Romains.* XV. *Décime Saladine.* XVI. *Fin du ſchiſme d'Ecoſſe.* XVII. *Conférence de la Ferté-Bernard.* XVIII. *Mort de Henri II. roi d'Angleterre.* XIX. *Richard I. roi d'Angleterre.* XX. *Sédition contre les Juifs.* XXI. *Evêchés d'Angleterre.* XXII. *Voyage de l'empereur Fridéric.* XXIII. *Sa mort. Henri VI. empereur.* XXIV. *Concile de Rouen.* XXV. *Voyage des rois de France & d'Angleterre.* XXVI. *Mort de Guillaume Tancréde, roi de Sicile.* XXVII. *Joachim, abbé en Calabre.* XXVIII. *Mort de Clément III. Céleſtin. III. pape.* XXIX. *Couronnement de l'empereur Henri VI.* XXX. *Priſe d'Acre par les croiſés.* XXXI. *Chevaliers Teutoniques.* XXXII. *Egliſe d'Alexandrie.* XXXIII. *Combat d'Arſouf.* XXXIV. *Mort de Baudouin, archevêque de Cantorbéri.* XXXV. *L'évêque d'Eli, chaſſé d'Angleterre.* XXXVI. *Pourſuites contre lui à Rome.* XXXVII. *Légats refuſés en Normandie.* XXXVIII. *S. Albert, évêque de Liége.*

1186. 1187. 1188. 1189. 1190. 1191. 1192.

1193. XXXIX. *Etienne, évêque de Tournai.* XL. *Ordre de Val-des-Choux.* XLI. *Le roi Richard pris par le duc d'Autriche.* XLII. *Hubert, archevêque de Cantorbéri.* XLIII. *Philippe épouse Ingeburge & la*
1194. *quitte.* XLIV. *Retour du roi Richard.* XLV. *Plaintes contre Geofroi, archevêque d'Yorc.* XLVI. *Fermeté de S. Hugues de Lincoln.* XLVII. *Punition du duc d'Autriche.* XLVIII. *Monaco, patriarche de Jéru-*
1195. *salem.* XLIX. *Dosithée, patriarche de Constantinople.* L. *Théodore Balsamon, & ses écrits.* LI. *Alexis l'Ange, empereur.* LII. *Concile d'Yorc.* LIII. *L'archevêque Geofroi suspens.* LIV. *L'empereur Henri,*
1196. *roi de Sicile.* LV. *Croisade publiée.* LVI. *Concile de Montpellier.* LVII. *Le roi Philippe se remarie.* LVIII. *Mort de Maurice. Eu-*
1197. *des de Sulli, évêque de Paris.* LIX. *Question sur l'eucharistie.* LX. *Prison de l'évêque de Beauvais.* LXI. *Croisade des Allemans.* LXII. *Mort de Henri VI. Philippe & Otton, rois des Romains.* LXIII. *Eglises du Nord.* LXIV. *S. Homobon de Crémone.*

Fin des Sommaires.

HISTOIRE

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

HENRI Murdac, archevêque d'Yorc, ſuivit de près le pape Eugène III. & Saint Bernard ſes protecteurs, & mourut la même année 1153, le quatorziéme d'Octobre, après avoir tenu le ſiége cinq ans. L'archevêque Guillaume dépoſé au concile de Reims en 1148, ſortit de ſa retraite ſitôt qu'il eut appris la mort du pape & de S. Bernard, & alla promptement à Rome ſe préſenter au nouveau pape Anaſtaſe, qui

An. 1153. I. Fin de Saint Guillaume, archevêque d'Yorc. *Vita S Guill. ap. Boll. 8. Jun. to. 20. p. 141.* *Sup. l. LXIX. n. 33.*

AN. 1154.

étant cardinal, avoit été le principal défenſeur de ſa cauſe. Il demandoit grace, ſans ſe plaindre du jugement rendu contre lui, quand on reçut la nouvelle certaine de la mort de l'archevêque Henri, qui rendit la cauſe de Guillaume encore plus favorable. Ainſi le pape ayant pitié de ſes cheveux blancs, auſſi-bien que les cardinaux, révoqua la ſentence donnée contre lui par Eugène; le rétablit dans ſa dignité, & lui accorda même le pallium qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

A ſon retour en Angleterre, comme il paſſa à Cantorberi, Roger, archidiacre de cette égliſe, le vint viſiter par eſtime pour ſa vertu; & quand il ſe fut retiré, l'archevêque d'Yorc dit à ceux qui étoient préſens, que Roger ſeroit ſon ſucceſſeur, comme il le fut en effet. Ce prélat arriva à Vincheſtre le ſamedi ſaint, troiſiéme jour d'Avril 1154, & célébra la fête de Pâque & l'octave avec l'évêque Henri, ſon oncle: enfin il arriva à Yorc le dimanche avant l'Aſcenſion, neuviéme de Mai. Il y fut reçu avec grand applaudiſſement du clergé & du peuple, malgré l'oppoſition du doyen Robert & de l'archidiacre Oſbert; & la foule fut ſi grande à ſon entrée, que le pont de bois ſur lequel il falloit paſſer rompit, & une grande quantité de peuple tomba confuſément dans la riviere. Mais perſonne n'en mourut; ce qui fut regardé comme un effet des prieres & de la bénédiction du ſaint archevêque.

Le jour de la Trinité, après avoir célébré la meſſe ſolemnelle, il ſe ſentit tout d'un coup attaqué d'une fiévre, & ne laiſſa pas de faire donner dans ſon palais un grand repas, pendant lequel il entra dans ſa chambre, & marqua à ſes domeſtiques le jour de ſa mort.

La fiévre dura huit jours : il n'employa point le ſecours des médecins, & mourut le neuviéme, qui étoit le huitiéme de Juin 1154, un mois après être arrivé à Yorc. La promptitude de ſa mort fit imaginer qu'il avoit été empoiſonné, & on alla juſqu'à dire que le poiſon lui avoit été donné à la meſſe dans le calice : mais il fut vérifié que c'étoit un faux bruit & une pure calomnie. Il eſt honoré comme Saint le jour de ſa mort, ayant été canoniſé en 1225, par Honorius III. Son corps fut élevé de terre 130 ans après, & cette tranſlation accompagnée de pluſieurs miracles. AN. 1154.

Après ſa mort le doyen Robert & l'archidiacre Oſbert, qui lui avoient toujours été oppoſés, firent élire par le chapitre, quoiqu'il y eût répugnance, Roger, archidiacre de Cantorberi, à la ſollicitation de l'archevêque Thibaut, légat en Angleterre, & du conſentement du roi. Ce fut Thibaut lui-même qui le ſacra ; mais le chapitre d'Yorc obtint qu'il le fît en qualité de légat, & non d'archevêque de Cantorberi. Roger remplit le ſiége d'Yorc vingt-ſept ans, plus appliqué au temporel qu'au ſpirituel de ſon égliſe. *Godwin. Ebor. c. 31.*

La même année 1154, le 25 d'Octobre, mourut Etienne roi d'Angleterre, après avoir regné dix-neuf ans ; & Henri, duc de Normandie, fut reconnu roi ſans conteſtation, ſuivant le traité fait l'année précédente 1153, entre le roi Etienne & lui. Henri étoit fils de Geoffroi Plantegeneſt, comte d'Anjou, & de Mathilde, fille du roi Henri I. & il avoit épouſé Aliénor ducheſſe d'Aquitaine, après qu'elle eut été ſéparée de Louis le Jeune, roi de France. Ainſi il ſe trouva le plus puiſſant prince de la chrétienté, étant par ſa mere roi d'Angleterre, & duc de Normandie, par ſon

II. Mort d'Etienne. Henri II. roi d'Angleterre.

Mat. Paris.

AN. 1154. pere comte d'Anjou, de Touraine & du Maine; par ſa femme duc d'Aquitaine & comte de Poitou. Il étoit en Normandie à la mort du roi Etienne, & repaſſa auſſitôt en Angleterre, où il arriva le ſeptiéme de Décembre; & le dimanche avant Noël, dix-neuviéme du même mois, il fut couronné à Oüeſtminſter par Thibaut, archevêque de Cantorberi, en préſence des archevêques, des évêques & des barons d'Angleterre & de Normandie. Il regna 35 ans, & fut nommé Courtmantel; mais il eſt plus connu ſous le nom de Henri II.

III. Mort d'Anaſtaſe. Adrien IV, pape.

Cod. Vatic. ap. Bar. & Pagebr. Chron. Voſ. to. 2. bibl. Lab. p. 308. Guill. Neubrig. 11. c. 6.

Peu de tems après ſon avenement à la couronne, il apprit la mort du pape Anaſtaſe IV. & l'élection d'Adrien. Anaſtaſe mourut la même année 1154, le ſecond jour de Décembre, après avoir tenu le ſaint ſiége, un an quatre mois & vingt-quatre jours. Le lendemain troiſiéme de Décembre, qui étoit un vendredi, fut élu pape & couronné Nicolas, évêque d'Albane, & nommé Adrien IV. Il tint le ſaint ſiége quatre ans & neuf mois. Ce pape étoit Anglois de nation, nommé Nicolas Brec-ſpere, c'eſt-à-dire Briſe-lance. Son pere Robert étoit un clerc qui ſe fit moine à Saint Alban, laiſſant ce fils en bas âge avec peu de bien. Etant devenu plus grand, & n'ayant pas dequoi aller aux écoles, il ſubſiſtoit des aumônes du monaſtere où il venoit tous les jours. Son pere en eut honte, & lui ayant fait des reproches de ſon peu de courage, le chaſſa avec indignation. Le jeune homme preſſé de la néceſſité, paſſa la mer, & ne trouvant pas ſon avantage en France, il alla juſques en Provence, & s'arrêta à Saint Ruf, monaſtere fameux de chanoines réguliers près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes graces

par tous les ſervices qu'il leur pouvoit rendre ; & comme il étoit bien fait de ſa perſonne, ſage en ſes diſcours, prompt à exécuter les commiſſions, il ſe rendit agréable à toute la communauté. Ils le prierent même de prendre leur habit ; & il vécut pluſieurs années entre eux avec un grand zèle pour la régularité. Il s'appliqua à la lecture ; & comme il avoit l'eſprit pénétrant, & grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans la ſcience & dans l'éloquence. Enfin il ſe fit tellement eſtimer, que l'abbé Guillaume II. étant mort, il fut élu pour lui ſuccéder. AN. 1155.

Mais quelques années après ils ſe repentirent d'avoir mis à leur tête un étranger ; ils inventerent contre lui des calomnies, & l'accuſerent devant le pape Eugène. Le pape ayant oui leurs plaintes, & voyant la ſageſſe & la modeſtie avec laquelle Nicolas ſe défendoit, s'appliqua à les mettre en paix, & après les avoir reconciliés, il les renvoya. Cette paix ne fut pas de longue durée, il s'éleva bientôt une tempête plus violente, & les chanoines de Saint Ruf revinrent porter leurs plaintes au pape Eugène, qui leur dit : Je ſçais quelle eſt la cauſe de cet orage : allez & choiſiſſez quelqu'un avec qui vous puiſſiez vivre en paix ; celui-ci ne vous ſera plus à charge. Il les renvoya ainſi, retenant auprès de lui Nicolas pour le ſervice de l'égliſe romaine, & le fit évêque d'Albane. Il fut enſuite envoyé légat en Norvége, où il inſtruiſit avec ſoin dans la loi de Dieu la nation encore barbare, & à ſon retour il fut élevé ſur le ſaint ſiége. Le nouveau roi d'Angleterre Henri, ayant appris l'élection de ce pape, né ſon ſujet, lui fit écrire une lettre, où il félicite ſon pays d'avoir produit un arbre ſi heureuſement tranſplanté : il l'exhorte à

Cod. ap. Pet.

Ap. Petr. Bleſ. epiſt. 168.

AN. 1155. remplir l'égliſe de dignes miniſtres, & à procurer du ſecours à la terre ſainte & à l'empire de Conſtantinople.

IV. Fin d'Arnaud de Breſſe. Cependant Arnaud de Breſſe étoit à Rome, où il continuoit à tenir publiquement des diſcours ſéditieux, ſoutenu par les citoyens puiſſans, principalement par les ſénateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avoit ſéduits attaquerent Gérard, prêtre, cardinal du titre de ſainte Pudentienne, comme il paſſoit dans la rue ſacrée, allant trouver le pape, & le bleſſerent dangereuſement, dont toutefois il guérit. C'eſt pourquoi le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y ceſſa les offices divins juſqu'au mercredi de la ſemaine ſainte 1155. Le pape demeuroit cependant à S. Pierre dans la cité Léonine. Alors les ſénateurs, preſſés par le clergé & le peuple, vinrent trouver le pape, & lui jurerent ſur les évangiles qu'ils chaſſeroient de Rome & de ſon territoire Arnaud & ſes ſectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéiſſance du pape. Ils furent chaſſés, l'interdit levé, & tout le peuple en bénit Dieu. Le lendemain, qui étoit le jeudi ſaint, on accourut de toutes parts, ſelon la coutume, pour recevoir l'abſolution des péchés; & il vint auſſi une grande multitude de pélerins. Alors le pape, accompagné d'évêques, de cardinaux, & d'une grande troupe de nobles, ſortit de la ville Léonine, où il étoit demeuré depuis ſon ordination; & paſſant au travers de Rome avec les applaudiſſemens de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il célébra ſolemnellement la fête de Pâque, qui, cette année, étoit le vingt-ſeptiéme de Mars.

Acta. ap. Bar. an. 1155.

Otr. Friſ. 11. Frid. c. 14. 15. &c. Fridéric Barberouſſe, roi des Romains, avoit paſſé l'hyver en Lombardie; & après avoir pris pluſieurs

places, entr'autres Tortone, il vint à Pavie, où il fut couronné roi des Lombards dans l'égliſe de Saint Michel, le dimanche *Jubilate*, troiſiéme après Pâque, qui étoit le dix-ſeptiéme d'Avril. Il célébra la Pentecôte près de Boulogne, puis il paſſa en Toſcane. Vers ce tems-là, Anſelme, évêque d'Havelſberg, revint de Gréce, où Fridéric l'avoit envoyé pour traiter avec l'empereur Manuel de ſon mariage, & d'une alliance contre le roi de Sicile. A ſon retour Anſelme fut élu archevêque de Ravenne par le clergé & le peuple, & le roi lui donna l'exarcat de la province pour récompenſe de ſes ſervices. AN. 1155.

Le pape étoit à Viterbe quand il apprit que le roi Fridéric marchoit à Rome en diligence; & craignant qu'il n'y vînt comme ennemi, il aſſembla ſon conſeil, & envoya au-devant de ce prince trois cardinaux, ſçavoir deux prêtres, Jacques de S. Jean & S. Paul, & Gérard de Sainte Pudentienne, & un diacre Grégoire de Sainte Marie *in porticu*; & il leur donna des articles ſuivant leſquels ils devoient traiter avec Fridéric. Ils le trouverent à S. Quirique en Toſcane, où il les reçut avec honneur, & les mena dans ſa tente: ils lui expoſerent les ordres qu'ils avoient du pape, & lui demanderent entr'autres choſes qu'il leur rendît Arnaud de Breſſe. Car il avoit été pris par Gérard, cardinal diacre de S. Nicolas, à qui les vicomtes de Campanie l'avoient ôté, & il étoit ainſi tombé entre les mains du roi. Le roi cédant au deſir du pape, remit auſſitôt Arnaud entre les mains des cardinaux: il fut envoyé à Rome, où ſuivant le jugement du clergé le préfet le fit attacher à un poteau & bruler publiquement: puis on jetta ſes cendres dans le Tibre, de peur que le peu- *Act. ap. Bar.*

Otto. 11. 1 Frid. c. 20. Ligurin. l. 3. p. 324.

AN. 1155.

ple n'honorât ſes reliques comme d'un martyr ; & telle fut la fin de ce ſéditieux.

V. Entrevue du pape & du roi Fridéric. *Acta.*

Le roi Fridéric avoit envoyé au pape de ſon côté Arnold, archevêque de Cologne, & le nouvel archevêque de Ravenne Anſelme, pour convenir avec lui des conditions de ſon couronnement. C'eſt pourquoi il ne voulut point donner de réponſe aux cardinaux, que les archevêques ne fuſſent revenus ; mais le pape qui ſe défioit de Fridéric en uſa de même ; il refuſa de rendre réponſe aux archevêques juſqu'au retour de ſes cardinaux ; & cependant il ſe tenoit enfermé à Citta di Caſtello, fortereſſe eſtimée imprenable. Les députés ainſi renvoyés de part & d'autre ſe rencontrerent ; & d'un commun accord ils allerent trouver le roi près de Viterbe où il étoit campé. Il convint de donner au pape ſes ſuretés : & par le conſeil des ſeigneurs & des chevaliers de ſa ſuite, aſſemblés en grand nombre, on apporta en préſence des cardinaux, les reliques, la croix & l'évangile, ſur leſquels un chevalier choiſi jura au nom du roi de conſerver au pape Adrien & aux cardinaux, la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. Les deux cardinaux en ayant fait leur rapport au pape, il promit de couronner le roi, & ils convinrent du jour & du lieu de leur entrevue.

Le pape fut reçu par pluſieurs ſeigneurs Allemans, avec une grande multitude de laïcs & de clercs ; & ils le conduiſirent juſqu'à la tente du roi, avec les évêques & les cardinaux de ſa ſuite. Mais comme le roi ne vint point tenir l'étrier au pape, les cardinaux indignés, ſe retirerent à Citta di Caſtello ; de quoi le pape embarraſſé, ne laiſſa pas de deſcendre de cheval, & s'aſſeoir dans

dans le fauteuil qui lui étoit préparé. Alors le roi vint se prosterner devant lui, & après lui avoir baisé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de paix : mais le pape lui dit, qu'il ne l'y admettroit point jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avoient rendu à ses prédécesseurs par respect pour les SS. apôtres. Le roi soutint qu'il ne le devoit point, & tout le jour suivant se passa en diverses conférences sur ce sujet. Enfin le roi ayant interrogé les vieux seigneurs qui avoient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevue du pape Innocent, & s'étant informé soigneusement de la coutume, tant par leur rapport, que par les anciens monumens, il fut résolu que le roi feroit fonction d'écuyer auprès du pape. Ce qui fut exécuté le lendemain à la vue de toute l'armée ; il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de pierre, & le pape ensuite le reçut au baiser de paix. AN. 1155.

VI. Députation des Romains. Otu. ii. c. 21.

Cependant les Romains ayant appris l'arrivée du roi, lui envoyerent des députés, gens habiles & lettrés, qui ayant reçu sauf-conduit se présenterent devant lui entre Rome & Sutri, & lui firent une harangue où ils disoient en substance : Nous venons, grand roi, de la part du sénat & du peuple Romain, vous offrir la couronne impériale, dans l'espérance que vous nous délivrerez du joug injuste des clercs, & que vous rendrez à Rome l'empire du monde & son ancienne splendeur, en rétablissant le sénat & l'ordre des chevaliers. Nous vous avons fait notre citoyen & notre prince d'étranger que vous étiez ; vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coutumes & des loix accordées par vos prédécesseurs ; donner à nos officiers qui vous recevront dans

AN 1155. le Capitole, juſqu'à la ſomme de cinq mille livres d'argent, & nous défendre de toute inſulte juſqu'à effuſion de ſang. Nous vous demandons ſur tout cela vos lettres & votre ſerment.

Ils en auroient dit davantage; mais le roi ſurpris & indigné de ce commencement de harangue, leur répondit: Rome n'eſt plus ce qu'elle a été; ſa puiſſance a paſſé premierement aux Grecs; puis aux François. Il n'eſt pas vrai que vous m'ayez appellé, ni fait votre citoyen & votre prince; nos rois Charles & Otton ont conquis par leur valeur Rome & l'Italie ſur les Grecs & les Lombards, ſans en avoir obligation à perſonne; & l'ont jointe à l'empire françois. Il eſt vrai que vous avez imploré notre ſecours contre des ennemis, dont vous ne pouviez vous délivrer ni par vous-mêmes, ni par les Grecs trop amollis. Enfin je ſuis votre maître par une poſſeſſion légitime; & le Sicilien en qui vous avez confiance, ne vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au ſerment que vous demandez, ce n'eſt pas aux ſujets à faire la loi au prince; je conviens que je vous dois la juſtice & la protection, ſans qu'il ſoit beſoin d'en faire le ſerment; & pour l'argent, je ne ſuis pas votre priſonnier pour marchander avec moi, je fais mes libéralités comme il me plaît.

Quelques-uns des aſſiſtans demanderent aux députés s'ils avoient encore quelque choſe à dire; & après avoir un peu délibéré, ils répondirent qu'ils vouloient auparavant rapporter à leurs citoyens ce qu'ils avoient entendu, & que ſuivant leur conſeil ils reviendroient vers le roi. Ils s'en retournerent ainſi: & le roi ſe doutant de leur artifice, conſulta le pape, qui lui dit: Mon fils, vous connoîtrez encore mieux par expé-

rience les artifices des Romains, & qu'ils ne ſont venus & retournés que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir: envoyez promptement de vos meilleures troupes ſe ſaiſir de la ville Léonine & de l'égliſe de S. Pierre que je vous ferai rendre. La choſe fut ainſi exécutée, & le roi envoya dès la nuit même pour cet effet mille chevaliers choiſis, conduits par le cardinal Octavien. AN. 1155.

VII. Fridéric couronné empereur. *c. 22. Acta.*

Le lendemain matin, le pape Adrien partit le premier avec les cardinaux & le clergé pour aller attendre le roi à S. Pierre; & le roi ſuivit avant l'heure de tierce, accompagné d'une grande multitude de gens armés, marchant en bon ordre. Etant arrivé, il quitta ſes habits pour en prendre d'autres de cérémonie, & vint à l'égliſe de Sainte Marie de la Tour, où le pape l'attendoit devant l'autel. Là il fit le ſerment ordinaire pour la ſureté du pape porté par le cérémonial. Le pape l'y laiſſa & monta à l'autel de S. Pierre: le roi le ſuivit avec la proceſſion; & quand il fut dans l'égliſe, le premier des évêques cardinaux dit ſur lui la premiere oraiſon, deux autres évêques dirent la ſeconde, & le troiſiéme dit la derniere, & lui fit l'onction devant la confeſſion de S. Pierre. On dit la meſſe de la Vierge, parce que c'étoit un ſamedi, & le graduel étant chanté, le roi s'approcha du pape, & reçut de ſa main l'épée, le ſceptre, & enfin la couronne impériale. Dans ce moment les Allemans firent de ſi grands cris de joie, qu'il ſembloit que ce fût un tonnerre. Ainſi fut couronné l'empereur Fridéric I. le ſamedi dix-huitiéme de Juin 1155. la quatriéme année de ſon regne. La cérémonie fut achevée paiſiblement avant l'heure de none, & l'empereur ſe retira à ſon camp ſous les murs de la

ville, le pape demeurant au palais près de Saint Pierre.

AN. 1155.

Mais les Romains, irrités de ce qu'il n'avoit pas attendu leur consentement pour couronner Fridéric, sortirent du château Saint-Ange dont ils étoient maîtres, se jetterent en furie sur quelques-uns des écuyers de l'empereur qui étoient demeurés à S. Pierre, & les tuerent dans l'église même. L'empereur vint avec ses troupes ; on combattit depuis environ quatre heures du soir jusqu'à la nuit, & les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tués, & deux cens pris : mais le pape obtint leur liberté.

VIII. Mort de Vicelin. Gérold évêque d'Oldembourg. *Helm.* 1. *Chr. Slav.* c. 79. *Sup. l.* LXIX. *n.* 51. *c.* 70. 76

En cette occasion Henri le Lion, duc de Saxe, se distingua au-dessus de tous les seigneurs qui accompagnoient l'empereur ; ce qui obligea le pape à lui accorder la consécration de Gérold, élu évêque d'Oldembourg, qu'il lui avoit refusée auparavant. L'évêque Vicelin étoit mort le douziéme de Décembre de l'année précédente 1154, après avoir rempli ce siége cinq ans & neuf semaines. Pendant presque tout ce temps il fut affligé de paralysie, & depuis deux ans & demi il avoit perdu la parole, & ne quittoit point le lit. On ne laissoit pas de le porter à l'église pour entendre la messe & communier ; car il ne vouloit point être privé de cette consolation, s'il n'y étoit contraint par la violence du mal. Quoiqu'il ne pût parler, il prioit avec une telle affection & de tels gémissemens, qu'à peine les assistans pouvoient-ils retenir leurs larmes. Il fut enterré à Falderen par Evermode, évêque de Ratzbourg, & sa sainteté fut confirmée par plusieurs miracles : entr'autres d'une femme nommée Adelburge, aveugle depuis long-tems, à laquelle il apparut en songe un an après sa mort, & lui rendit la vue.

Digitized by Google

Quand l'évêque Vicelin mourut, Henri le Lion, duc de Saxe, étoit parti pour faire à la ſuite de l'empereur le voyage d'Italie, & on lui réſerva l'élection du ſucceſſeur. Or il avoit un chapelain nommé Gérold, de petite taille, & né en Suaube de parens médiocres, mais diſtingué par ſon mérite. Il n'avoit point en Saxe ſon pareil dans la ſcience des écritures, & étoit maître de l'école de Brunſvic & chanoine de la même ville; le prince l'aimoit ſingulierement à cauſe de la pureté de ſes mœurs : mais pour lui il avoit réſolu de quitter la cour & d'embraſſer la vie monaſtique. La nouvelle s'étant donc répandue de la mort de l'évêque Vicelin, la ducheſſe de Saxe dit au prêtre Gérold: Si vous voulez ſervir Dieu dans une vie auſtere, chargez-vous d'un travail utile au prochain; allez en Sclavie & continuez l'œuvre de l'évêque Vicelin. Elle l'envoya ſur les lieux, & le fit élire évêque par un commun conſentement du clergé & du peuple. Hartuic, archevêque de Brême, qui devoit le ſacrer étant abſent, Gérold alla le chercher en Saxe & le trouva à Merſbourg. Mais l'archevêque, qui avoit deſtiné l'évêché d'Oldembourg à un autre, prétendit que l'élection de Gérold étoit nulle, ayant été faite ſans ſa permiſſion, dans une égliſe qui n'étoit pas encore formée, & remit à faire décider cette affaire à ſon retour par le chapitre de Brême. AN. 1155. c. 20.

Gérold voyant que l'archevêque lui étoit contraire, paſſa en Suaube, d'où il écrivit au duc de Saxe l'état des choſes, & le duc lui manda qu'il vînt promptement le trouver en Lombardie pour aller avec lui juſqu'à Rome. Gérold arriva auprès du duc au camp devant Tortone, que l'empereur aſſiégeoit. Quand ils furent près de Rome, & que l'on eût reglé les conditions du

couronnement de l'empereur, le duc de Saxe pria le
AN. 1155. pape de vouloir ſacrer Gérold élu évêque d'Oldembourg; mais le pape le refuſa avec modeſtie, diſant qu'il l'auroit fait volontiers s'il l'eût pu ſans faire injure au métropolitain. Car l'archevêque de Brême avoit pris les devans, écrivant au pape pour le prier de ne lui pas faire l'affront de ſacrer Gérold. Toutefois, après la défaite des Romains, le pape voulant honorer le duc de Saxe, lui envoya des préſens, & lui fit dire que le lendemain il ſacreroit ſon évêque. Cette promeſſe réjouit extrêmement le duc, & le pape l'accomplit avec grande ſolemnité. Ainſi Gérold fut ſacré évêque d'Oldembourg le dimanche dix-neuviéme de Juin 1155; mais le pape fit exprimer dans la bulle, adreſſée à l'archevêque de Brême, qu'il n'avoit point prétendu ſouſtraire le nouvel évêque à ſa juriſdiction. Auſſi Gérold alla le trouver à ſon retour, & fit ſa paix avec lui.

c. 83.

IX. Le pape s'éloigne de Rome.

Après le couronnement de l'empereur Fridéric, le pape Adrien s'éloigna de Rome avec ce prince, & ils s'arrêterent à Ponte-Lucano près de Tibur pour y célébrer la S. Pierre. Pendant la meſſe le pape donna l'abſolution à tous ceux qui avoient répandu du ſang dans le combat contre les Romains, comme l'ayant fait en guerre juſte. Alors les Tiburtins apporterent à l'empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils ſe donnoient à lui: mais le pape & le clergé de Rome qui l'accompagnoit le trouverent fort mauvais, & repréſenterent à l'empereur que cette ville appartenoit à l'égliſe romaine, & que les Tiburtins avoient fait ſerment au pape Adrien. L'empereur en délibéra avec les ſeigneurs de ſa cour, & conſidéra qu'ayant déja les Romains contre lui, il ne devoit pas s'attirer encore

Acta.

Otto. c. 23. Acta.

le pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le prince de Capoue & le duc de Pouille, & même traiter à ſon déſavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au pape, & lui en donna ſes lettres, où toutefois on mit la clauſe, ſauf le droit impérial. Mais enſuite les chaleurs de l'été & les maladies qui ſe mirent dans l'armée de l'empereur, l'obligerent à quitter l'Italie. Comme il étoit à Ancone il reçut deux ambaſſadeurs de Manuel empereur de Conſtantinople qui voulurent lui perſuader de paſſer en Pouille pour faire la guerre à Guillaume, roi de Sicile, leur ennemi commun, lui promettant pour cet effet de grandes ſommes d'argent; & le pape l'y excitoit auſſi de ſon côté: mais l'état de l'armée de Fridéric ne le lui permit pas. Il ſe contenta d'envoyer à Conſtantinople Guibald, abbé de Corvei & de Stavélo, & retourna en Allemagne.

An. 1155.

Guill. Tyr. XVIII. *c.* 2.

X. Mort de Roger. Guillaume roi de Sicile.

Roger, premier roi de Sicile, étoit mort dès le vingt-ſeptiéme de Février de l'année précédente 1154, après avoir regné vingt-deux ans. Il avoit fait couronner deux ans auparavant ſon fils Guillaume, qui lui ſuccéda, & regna encore douze ans: il eſt connu ſous le nom de Guillaume le mauvais. Il demanda au pape Adrien la confirmation de ſon royaume; & ne l'ayant pas obtenue, il attaqua les terres de l'égliſe romaine, aſſiégea Bénévent, & prit pluſieurs places en Campanie; c'eſt pourquoi le pape l'excommunia; ce qui le rendit mépriſable aux ſeigneurs de la Pouille. Ils envoyerent donc des députés au pape comme à leur ſouverain ſeigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet il paſſa en Campanie avec une armée, vers la S. Michel 1155. & ſe fit reconnoître dans tout le pays juſqu'à Bénévent. Cependant il reçut

V. Pagi, an. 1154. *n.* 4. *Fazel. l.* VII. *c.* 3. 4. *Acta Had.*

AN. 1155. une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandoit trois villes maritimes en Pouille, offrant de l'aider de troupes & d'argent pour faire la guerre à Guillaume, & le chaſſer de la Sicile.

Le roi Guillaume voyant le péril qui le menaçoit, envoya au pape l'évêque de Catane, avec pouvoir de traiter la paix. Il demandoit premierement d'être abſous de l'excommunication: puis il offroit de faire au pape foi & hommage; de rendre la liberté à toutes les égliſes de ſes terres, de donner trois places en propriété à l'égliſe romaine, d'aider au pape à ſoumettre les Romains, & enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Le pape voyant ces propoſitions ſi avantageuſes, envoya à Salerne, où étoient les députés du roi, Hubalde cardinal évêque d'Oſtie, pour s'en aſſurer; & trouvant qu'elles étoient ſérieuſes, il vouloit les accepter. Mais la plus grande partie des cardinaux pleins de hauteur & de vaines eſpérances, n'en furent pas d'avis: ainſi elles furent refuſées. Ce qui montre que dans ces délibérations le pape étoit obligé de ſuivre la pluralité des voix.

XI. Egliſe Grecque. *Jus Græco. Rom. l. v. init. p. 305. Hodr. ep. 7.*

Les propoſitions que l'empereur Manuel fit au pape Adrien & à l'empereur Fridéric contre le roi de Sicile furent apparemment l'occaſion de la lettre qu'Adrien écrivit à Baſile d'Acride, archevêque de Theſſalonique, pour l'exhorter à procurer la réunion des égliſes, & lui recommander les deux nonces qu'il envoyoit à l'empereur Manuel. L'archevêque Baſile répondit au pape qu'il n'y avoit point de diviſion entr'eux & les Latins, puiſqu'ils tenoient la même foi, qui étoit celle de S. Pierre, & offroient le même ſacrifice. Encore qu'il y ait, ajoute-t-il, quelques petits ſujets de

ſcandale

ſcandale qui nous ont éloignés les uns des autres, que votre ſainteté pourra faire ceſſer par ſon autorité ſi étendue, avec le ſecours de l'empereur qui eſt dans les mêmes intentions. An. 1155.

La même année 1155, au mois de Septembre, la quatriéme indiction étant commencée, l'empereur Manuel Comméne fit une conſtitution, par laquelle il renouvella la défenſe que ſon pere avoit faite de prendre les biens des évêchés vacans. Nous avons appris, dit-il, qu'à la mort des évêques, quelquefois même avant qu'ils ſoient enterrés, les officiers des lieux entrent dans leurs maiſons, dont ils emportent tout ce qu'ils y trouvent, & ſe mettent en poſſeſſion des immeubles de leurs égliſes. C'eſt pourquoi nous défendonsaux ducs, ou à quelques-autres officiers que ce ſoit, d'en uſer de la ſorte: mais ſi l'évêque a fait un teſtament, il ſera exécuté ſur les meubles trouvés en ſa maiſon: s'il n'en a point fait, tout ſera reglé ſelon les canons & les loix. Quant aux immeubles de l'égliſe vacante, les ducs, ni les autres officiers, n'y mettront pas le pied, & n'en enleveront rien: mais tout ſera adminiſtré ſelon les canons, juſqu'à ce que le ſucceſſeur en prenne le gouvernement. Le tout ſous peine de punition corporelle, même de mutilation de membres, de long exil, & de reſtitution au double. On voit ici que les égliſes vacantes étoient pillées en Orient auſſi-bien qu'en Occident. Luc Chryſoberge ſuccéda cette année à Conſtantin Chliarene dans le ſiége patriarcal de Conſtantinople.

Conſt. 3. Jus Gr. R. lib. 2. p. 305.

Hadr. ep. 7. Sup. liv. LXIX. n. 2.

Catalog. Jur. Gr. R. Pag.

XII. Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem.

Cependant Foucher, patriarche de Jéruſalem, vint en Italie porter ſes plaintes au pape contre les freres hoſpitaliers de S. Jean, dont il faut expliquer l'origine.

AN. 1155. *Guill. Tyr. 18. c. 4. 5. 6.*

Pendant que Jéruſalem étoit ſous la puiſſance des califes Fatimites, des marchands d'Amalfi, en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permiſſion de bâtir vis-à-vis du ſaint ſépulcre un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge, où les pélerins Latins puſſent trouver l'hoſpitalité; auſſi fut-il nommé le monaſtere de la Latine. Et comme il y avoit auſſi des femmes qui faiſoient le pélerinage, on bâtit enſuite un autre monaſtere dédié à Sainte Magdeleine pour des religieuſes qui rendroient les mêmes ſervices aux perſonnes de leur ſexe. Enfin les moines du premier monaſtere fonderent un hôpital pour les pélerins malades, ou abſolument pauvres; car pluſieurs ayant conſumé ou perdu dans le voyage, ce qu'ils avoient apporté, ſe trouvoient réduits à la derniere miſere. Cet hôpital fut dédié à S. Jean l'aumônier, & étoit ſous la direction de l'abbé de Sainte Marie. Les trois maiſons, ſçavoir les deux monaſteres & l'hôpital, n'avoient point de revenu fixe, & ſubſiſtoient de ce que les marchands Latins contribuoient volontairement. Quand les croiſés firent la conquête de Jéruſalem, l'abbeſſe de la Magdeleine étoit une noble Romaine nommée Agnès: le maître de l'hôpital étoit un homme vertueux nommé Gérauld, qui ſervoit les pauvres depuis long-tems, ſous les ordres de l'abbé & des moines de Sainte Marie. Son ſucceſſeur fut Raimond du Pui, qui eut le différend dont il s'agit avec le patriarche.

Depuis la conquête des François, ces Hoſpitaliers ſe tirerent premierement de la juriſdiction de l'abbé de Sainte Marie: enſuite leurs richeſſes étant extrêmement accrues, ils obtinrent du pape d'être exempts

même de la juriſdiction du patriarche, & de ne point payer de dîmes. On voit quels étoient leurs priviléges par la bulle d'Anaſtaſe IV, adreſſée au maître Raimond, dans laquelle, à ſa priere & à l'exemple des papes Innocent II. Céleſtin II. Lucius II. & Eugène III. il prend l'hôpital de Jéruſalem ſous la protection du S. ſiége, & lui confirme la poſſeſſion de tous ſes biens, ſoit dans le diocèſe de Jéruſalem, ſoit ailleurs: il permet aux freres de bâtir des égliſes & des cimetieres dans les terres qui leur ont été données; d'enterrer avec les cérémonies eccléſiaſtiques, ceux de leurs freres qui mourront dans des lieux interdits, & de célébrer une fois l'année l'office divin dans les mêmes lieux, en faveur de leurs freres qui y ſeront envoyés pour faire des quêtes ou autrement. Il ajoute: Comme tous vos biens ſont deſtinés à l'entretien des pélerins & des pauvres, nous défendons à qui que ce ſoit d'exiger des dîmes des terres que vous cultivez à vos dépens, & à aucun évêque de publier interdit, ſuſpenſe ou excommunication dans les égliſes qui vous ſont ſoumiſes; & s'il y a même dans ces lieux un interdit général, on pourra célébrer chez vous l'office divin à portes fermées, & ſans ſonner les cloches.

AN. 1153.

Anaſt. ep. 12.

Et afin que vous puiſſiez plus aiſément avoir l'office divin & recevoir les ſacremens, nous vous permettons de recevoir des clercs & des prêtres de quelque part qu'ils viennent, après vous être ſuffiſamment informés de leurs bonnes mœurs, & de leur ordination, tant dans votre principale maiſon, que dans les obédiences qui en dépendent: ſi leurs évêques refuſent de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du S. ſiége; & ces clercs ne ſeront ſoumis qu'à

AN. 1153. votre chapitre & au pape. Nous vous permettons auſſi de recevoir des laïcs de condition libre pour le ſervice des pauvres. Voilà les trois ſortes de perſonnes qui compoſent l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, les chevaliers, les clercs, & les freres ſervans. Le pape continue : Quant aux freres, c'eſt-à-dire, aux chevaliers qui auront été une fois reçus en votre compagnie, nous leur défendons de retourner au ſiécle après avoir fait profeſſion & pris l'habit & la croix, ni de paſſer à un autre inſtitut ſous prétexte de plus grande régularité. Pour les conſécrations d'autels ou d'égliſes, les ordinations des clercs & les autres ſacremens, vous les recevrez de l'évêque diocéſain s'il eſt dans la communion du ſaint ſiége, & s'il veut les conférer gratuitement : ſinon, vous vous adreſſerez à tel évêque qu'il vous plaira pour vous les adminiſtrer par l'autorité du ſaint ſiége. Nous vous confirmons toutes les ſeigneuries & les terres que votre hôpital poſſéde de-là où deçà la mer en Aſie ou en Europe, ou qu'il acquerra à l'avenir. La bulle eſt du vingt-uniéme d'Octobre 1154.

XIII. Plaintes du patriarche contre les hoſpitaliers. *Tyr.* 18. c. 3.

Le patriarche de Jéruſalem prétendoit que les chevaliers de S. Jean abuſoient de ces priviléges ; & voici quelles étoient ſes plaintes contr'eux. Qu'ils recevoient ceux que les évêques avoient excommuniés, nommément, les admettoient à l'office divin, & en cas de mort leur faiſoient adminiſtrer le viatique, l'extrême-onction & la ſépulture eccléſiaſtique. Quoiqu'une ville fût en interdit, ils ne laiſſoient pas d'y ſonner les cloches, d'y célébrer l'office publiquement à haute voix, & d'y recevoir les offrandes du peuple au préjudice des égliſes matrices. Ils admettoient &

deſtituoient leurs prêtres ſans la participation des évêques. Ils refuſoient de payer les dîmes de leurs terres & de tous leurs revenus. Outre ces plaintes communes à tous les évêques, le patriarche en faiſoit de particulieres. Car comme l'hôpital de S. Jean étoit vis-à-vis l'égliſe du ſaint ſépulcre, il ſe plaignoit que les chevaliers avoient élevé pour lui inſulter des bâtimens plus magnifiques que ceux de cette égliſe : & que toutes les fois qu'il vouloit prêcher, ils ſonnoient leurs cloches, enſorte qu'il ne pouvoit ſe faire entendre : Que ſur les plaintes qu'il en avoit faites aux citoyens, pluſieurs en ayant averti les Hoſpitaliers, loin de ſe corriger, ils avoient menacé de faire encore pis, & en effet étoient venus en armes attaquer la maiſon du patriarche, & avoient tiré dans l'égliſe du ſaint ſépulcre pluſieurs fléches, qui furent depuis ramaſſées en un faiſceau, & ſuſpendues devant le Calvaire pour mémoire de cet attentat. AN. 1155.

Le patriarche & les autres évêques, voyant donc qu'ils ne pouvoient avoir raiſon des Hoſpitaliers, réſolurent de s'adreſſer au pape ; & le patriarche entreprit lui-même le voyage, quoiqu'âgé de près de cent ans. Il prit avec lui deux archevêques, Pierre de Tyr, & Baudouin de Céſarée, & cinq évêques, Fridéric d'Acre, Amauri de Sidon, Conſtantin de Lidde, Renier de Sébaſte & Hébert de Tibériade. Ils s'embarquerent au printems de l'année 1155, & arriverent heureuſement à Otrante en Pouille : mais ils trouverent tout le pays en armes, tant par la révolte des ſeigneurs contre Guillaume roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs que le pape y avoit attirés ; ce qui obligea les prélats de Paleſtine à s'embarquer pour

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

aller par mer jusqu'à Ancone. De-là ils envoyerent des
AN. 1155. évêques à l'empereur Fridéric qui étoit encore dans le pays, & obtinrent de lui des lettres de recommandation pour le pape.

Le patriarche & ceux de sa suite allerent cependant chercher le pape qui passoit de ville en ville; & quelques-uns leur disoient qu'il le faisoit exprès pour les fatiguer & leur causer de la dépense, & que les Hospitaliers arrivés long-tems auparavant l'avoient gagné par
c. 8. la grandeur de leurs présens. Le patriarche suivit le pape jusqu'à Férentine, où s'étant présenté devant lui, suivant la coutume, il fut reçu froidement, & vit bien qu'il étoit mal disposé à son égard. Il dissimula toutefois, & ne laissoit pas d'accompagner le pape aux cérémonies les jours de fête avec les évêques de sa suite. Enfin les parties eurent audience, où la cause fut plaidée pendant plusieurs jours sans être jugée; & le patriarche voyant par lui-même & par les avis qu'il recevoit de ses amis qu'il n'avançoit rien, prit congé & se retira chargé de confusion. De tous les cardinaux il n'en trouva que deux qui lui fussent favorables, Octavien & Jean de S. Martin, qui avoit été son archidiacre du tems qu'il étoit archevêque de Tyr.

XIV. Accord du pape avec le roi de Sicile. *Tyr.* 18. c. 8. *Acta. ap. Baron. an.* 1156.

Cependant le pape Adrien se trouva assiégé à Bénévent avec les cardinaux par Guillaume roi de Sicile; & n'étant pas en état de lui résister, fut obligé de faire la paix à des conditions désavantageuses, au lieu de celles qu'il avoit refusées l'année précédente. Les députés pour ce traité furent, de la part du pape, trois cardinaux prêtres, sçavoir Hubaud du titre de sainte Praxéde, Jules de saint Marcel, Roland de saint Marc, chancelier de l'église romaine; de la part du roi,

Maïon, grand amiral des amiraux, deux archevêques, Hugues de Palerme & Romuald de Salerne, Guillaume évêque de Cales ou Calui, & Marin abbé de Cave. Les conditions du traité furent différentes pour les terres d'Italie & pour la Sicile. AN. 1156.

Quant à la Pouille, la Calabre & les autres pays voisins, il fut dit: Si un clerc a un différend avec un autre clerc en matiere eccléſiaſtique, & qu'il ne puiſſe être terminé par le chapitre, l'évêque ou une autre perſonne eccléſiaſtique dans la province, alors il pourra appeller au pape. Dans ces mêmes provinces on pourra faire des tranſlations d'une égliſe à l'autre en cas de néceſſité ou d'utilité par la permiſſion du pape. Il pourra conſacrer les égliſes de ces provinces & les viſiter, excepté celles où le roi ſe trouvera en perſonne. Il pourra auſſi y envoyer des légats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres eccléſiaſtiques.

Quant à la Sicile, l'égliſe Romaine y aura droit de conſacrer & de viſiter les égliſes; & ſi le pape appelle quelques perſonnes eccléſiaſtiques, le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, ſoit pour le ſervice de l'égliſe, ſoit pour le couronner lui-même. L'égliſe romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reſte du royaume, excepté l'appellation & la légation, qui n'y aura lieu qu'à la priere du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra ſecretes, juſqu'à ce qu'il les ait déclarées au roi, qui y donnera ſon conſentement, s'il n'a quelque puiſſante raiſon d'excluſion contre la perſonne élue.

A ces conditions le roi promit de faire hommage au pape du royaume de Sicile, du duché de Pouille, de la principauté de Capoue, & de toutes leurs dépen-

dances; & de payer le tribut annuel comme ſes prédéceſſeurs, & en donna ſa bulle d'or, datée devant Bénévent, au mois de Juin 1156, indiction quatriéme. Le pape Adrien donna ſa bulle de la même date, par laquelle il déclare qu'il a fait ce traité étant à Bénévent en ſureté & en liberté, & y donne ſon conſentement. Enſuite le roi vint à l'égliſe de S. Marcien, près de Bénévent, où il ſe proſterna aux pieds du pape, & lui fit hommage lige en préſence de pluſieurs évêques, cardinaux, comtes, barons & autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le ſerment pour le roi, que le pape reçut au baiſer de paix; & ce prince fit de grands préſens au pape, aux cardinaux & à toute la cour romaine, en or, en argent & en draps de ſoie. Le pape & le roi ſe ſéparerent contens; mais les cardinaux attachés à l'empereur Fridéric furent mal ſatisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable & honteux à l'égliſe romaine.

AN. 1156.

Epiſt. 8.

Ep. ap. Rad. 11. c. 52.

XV. Jean de Sariſbéri près du pape.

Pendant que le pape étoit en Pouille il fut viſité par Jean de Sariſbéri ſon compatriote & ſon ami particulier, alors chapelain de Thibaud, archevêque de Cantorberi. Jean de Sariſbéri demeura avec le pape à Bénévent environ trois mois; & le pape lui ouvrant ſon cœur, lui avoua qu'il avoit trouvé tant de miſeres dans le ſaint ſiége, que toutes les peines qu'il avoit ſouffertes auparavant lui ſembloient, en comparaiſon, une douceur & une félicité: Qu'il auroit mieux aimé n'être jamais ſorti d'Angleterre, ou être demeuré perpétuellement caché dans le cloître ſaint Ruf, que de s'être jetté dans de tels embarras; mais qu'il n'avoit oſé réſiſter à la providence. Pour montrer qu'en s'élevant par degrés il n'étoit pas devenu plus heureux; il diſoit:

Polierat. 8. c. 23. p. 681.

Le

Le Seigneur m'a toujours fait croître entre l'enclume & le marteau; & maintenant il mettra, s'il lui plaît, ſa main ſous le fardeau dont il m'a chargé; car il m'eſt inſupportable. AN. 1156.

Il demanda un jour à Jean de Sariſbéri ce que l'on diſoit de lui & de l'égliſe romaine. Jean lui répondit avec liberté: On dit que l'égliſe romaine ne ſe montre pas tant la mere de toutes les égliſes, que la marâtre. On y voit des Scribes & des Phariſiens, qui mettent ſur les épaules des autres des fardeaux exceſſifs, où ils ne touchent pas du bout du doigt. Ils dominent ſur le clergé, ſans ſe rendre l'exemple du troupeau: ils amaſſent des meubles précieux & chargent leurs tables d'or & d'argent, & toutefois ils ſont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, ſinon quelquefois par vanité. Ils font des concuſſions ſur les égliſes; ils excitent des procès & commettent enſemble le clergé & le peuple, & croient que toute la religion conſiſte à s'enrichir. Tout y eſt vénal, la juſtice même; & ils imitent les démons, en ce qu'ils ſemblent faire du bien quand ils ceſſent de nuire. J'en excepte quelque peu qui font leur devoir. Le pape même eſt à charge à tout le monde & preſque inſupportable. On ſe plaint qu'il bâtit des palais tandis que les égliſes tombent en ruine, & qu'il marche orné d'or & de pourpre, tandis que les autels ſont négligés. Et vous, dit le pape, qu'en penſez-vous? Je ſuis bien embarraſſé, répondit Jean de Sariſbéri. Je crains de paſſer pour flateur, ſi je m'oppoſe ſeul à la voix publique; & de l'autre côté je crains de manquer au reſpect. Toutefois, puiſque Gui Clément, cardinal de Sainte Potentienne, parle comme le public, je n'oſe le contredire. Car il ſoutient

Ibid. VI. *c.* 24. *p.* 386.

Matth. XXIII. 4.

1. *Pet.* V. 3.

AN. 1156. qu'il y a dans l'égliſe romaine un fonds de duplicité & d'avarice, qui eſt la ſource de tous les maux, & il le dit un jour publiquement dans l'aſſemblée des cardinaux, où préſidoit le ſaint pape Eugène. Je dirai toutefois hardiment, & ſelon ma conſcience, que je n'ai vu nulle part des eccléſiaſtiques plus vertueux, & plus ennemis de l'avarice que dans l'égliſe romaine. Qui n'admirera le mépris des richeſſes en Bernard de Rennes, cardinal diacre de S. Côme & de S. Damien? Celui dont il a reçu quelque préſent eſt encore à naître. Qui n'admirera le ſcrupule de l'évêque de Preneſte, qui s'abſtenoit même de ce qu'on reçoit en commun? Pluſieurs ont la gravité & la modération de Fabricius, avec l'avantage de la véritable religion.

Puis donc que vous me preſſez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enſeignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout le monde vous applaudit & vous flate; on vous nomme pere & ſeigneur. Si vous êtes pere, pourquoi attendez-vous des préſens de vos enfans? Si vous êtes ſeigneur, pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains vos ſujets? Mais vous voulez conſerver Rome à l'égliſe par vos préſens: eſt-ce ainſi que S. Silveſtre l'a acquiſe? Vous êtes, ſaint pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le pape ſe prit à rire, & loua Jean de Sariſbéri de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui rapporter auſſitôt ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Puis, pour juſtifier les contributions que l'égliſe romaine recevoit de toute la Chrétienté, il allégua la fable de l'eſtomac & des membres, qui ſe plaignoient qu'il profitoit ſeul de leur travail, & trou-

verent par expérience qu'ils ne pouvoient ſubſiſter ſans lui. Mais pour faire l'application juſte, il eût fallu que l'égliſe romaine eût répandu ſur toutes les autres des biens de même nature que ceux qu'elle recevoit. AN 1156.

XVI. Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre

Jean de Sariſbéri n'étoit pas allé à Rome de ſon ſeul mouvement: il y avoit été envoyé par le roi d'Angleterre, & il fut apparemment le porteur de la lettre que ce prince lui écrivit ſur ſon avénement au pontificat. Il envoyoit Jean demander au pape la permiſſion d'entrer en Irlande, & de s'en rendre le maître pour y rétablir le Chriſtianiſme dans ſa pureté; & cette demande étoit fondée ſur le prétendu droit de l'égliſe romaine en toutes les iſles, que l'on ſuppoſoit, comme nous avons vu, dès le tems d'Urbain II. Le pape Adrien accorda à la priere de Jean de Sariſbéri ce que le roi d'Angleterre demandoit, comme il paroît par ſa bulle, où il dit: On ne doute pas, & vous le connoiſſez vous-même, que l'Irlande & toutes les iſles, qui ont reçu la foi chrétienne, n'appartiennent à l'égliſe romaine: or vous nous avez fait entendre, que vous voulez entrer dans cette iſle, pour en ſoumettre le peuple aux loix & en extirper les vices; faire payer à S. Pierre un denier par an de chaque maiſon, & conſerver en leur entier les droits de l'égliſe. Ce que nous vous accordons avec plaiſir, pour l'accroiſſement de la religion chrétienne. Avec cette bulle le pape envoya au roi d'Angleterre un anneau d'or orné d'une émeraude en ſigne d'inveſtiture, & cet anneau fut gardé dans les archives.

Matth. Par. an. 1155. Sup. n. 3.

Sup. l. LXIV. n. 8. Jo. Sarib. IV. Metag. log. c. ult. ep. 1. to. X. conc. & ibi Coſſart. p. 1144

XVII. Biens des évêques décédés.

La même année 1156, le pape Adrien confirma la renonciation de la vicomteſſe de Narbonne à la mauvaiſe coutume de prendre les biens des évêques morts.

C'étoit un ancien abus, & ſouvent condamné, comme nous avons vu, par les conciles des Gaules; & dans la même province, Raimon, comte de Barcelonne, y avoit déja renoncé par une charte de l'année 1150, où il diſoit: Etant prêt à faire le voyage d'Almérie, j'ai promis à Dieu, entre les mains de l'archevêque de Tarragone & des évêques de Barcelonne, de Girone & d'Auſone, qui étoient préſens, d'abolir la déteſtable coutume qui avoit lieu dans les égliſes cathédrales de mes états: ſçavoir qu'à la mort des évêques, les baillifs & les vicomtes de mon pere, & de mes prédéceſſeurs, pilloient & enlevoient les biens des prélats, c'eſt-à-dire, ce qu'ils trouvoient dans leurs palais, leurs châteaux & leurs terres: ce que je reconnois être contraire aux loix divines & humaines. C'eſt pourquoi j'y renonce en la meilleure forme qu'il ſe peut, voulant que tout ce qui ſe trouvera dans les maiſons & les autres lieux dépendans de l'évêché, ſoit entierement réſervé à l'évêque futur. A cet exemple, Ermengarde, vicomteſſe de Narbonne, fit une pareille renonciation en faveur de l'archevêque, par acte donné à Montpellier le 15 Janvier 1155, ſous le roi Louis qui revenoit de ſaint Jacques. J'entens ſuivant l'ancien ſtyle de l'année 1156, avant Pâque. Et c'eſt cette renonciation que le pape Adrien confirma par ſa bulle adreſſée à Berenger, archevêque de Narbonne, & datée du neuviéme de Décembre, à Rome.

AN. 1156. *Marca. Concord. l.* VIII. *c.* 18. *n. ult. Add. Baluz. ibid.*

Ep. 41.

Le roi Louis le Jeune entreprit le voyage d'Eſpagne ſur la fin de l'an 1155, pour aller en pélerinage à ſaint Jacques. Mais Rodrigue de Toléde dit que ce n'étoit qu'un prétexte, & que le vrai motif du voyage étoit de s'éclaircir, ſi la reine Conſtance, qu'il avoit

V. Pagi, an. 1155. *n.* 10. *Roder.* VIII. *hiſt. c.* 9.

épouſée en ſecondes nôces, étoit fille légitime d'Alfonſe VIII. roi de Caſtille. Ce prince, qui prenoit le titre d'empereur des Eſpagnes, reçut à Burgos le roi ſon gendre, & l'accompagna à ſaint Jacques. Au retour il le mena à Toléde, où il tint en ſa préſence une cour pléniere de ſes vaſſaux tant Chrétiens qu'Arabes. Le roi Louis admira la magnificence de cette cour, & revint pleinement éclairci de l'illuſtre naiſſance de la reine ſon épouſe. AN. 1156.

L'an 1156, la châpe de notre Seigneur fut trouvée au monaſtere d'Argenteüil près de Paris: elle étoit ſans couture & de couleur rouſſâtre: les lettres qui furent trouvées avec cet habit marquoient, que la glorieuſe mere de Jeſus-Chriſt le lui avoit fait, comme il étoit encore enfant. Ce ſont les paroles de Robert, abbé du mont S. Michel, auteur du tems; & le monaſtere d'Argenteüil conſerve précieuſement cette relique. *Rob. an. 1156.*

XVIII. Sainte Eliſabeth de Schonauge.

La même année 1156, on découvrit à Cologne pluſieurs tombeaux avec leurs inſcriptions, portant que c'étoit de ſainte Urſule, vierge & martyre, & de ſes compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cens ans. On trouva enſemble les noms de pluſieurs évêques & autres ſaints perſonnages que l'on diſoit les avoir accompagnées. Gerlac, abbé de Duits, envoya les principales & les plus remarquables de ces inſcriptions à Eliſabeth, religieuſe de Schonauge, eſpérant qu'elle en auroit quelque révélation, & qu'elle pourroit aſſurer ſi on y devoit croire ou non; car il avoit quelque ſoupçon de ceux qui avoient trouvé ces corps ſaints, & craignoit qu'ils n'euſſent fait faire ces inſcriptions par le deſir du gain. C'eſt ainſi qu'en parle Eliſabeth elle-même. *Trithem. Chr. Spanheim. an. 1153. Vandelberti, Martyrol. t. 5. Spicil. p. 336.* *Viſions, l. IV. c. 2.*

AN. 1158. *Vita. ap. Boll. 18. Jun. to. 21. p. 604.*

Elle étoit née en 1130; & à l'âge de douze ans ou environ elle entra dans le monaſtere de Schonauge, ſitué au diocèſe de Trèves, à ſeize milles de Bingue. Il étoit proche d'un monaſtere d'hommes, fondé en 1125, & dédié à S. Florin, confeſſeur, qui vivoit à Coblents au commencement du ſeptiéme ſiécle, & que l'égliſe honore le dix-ſeptiéme de Novembre. Ce monaſtere de Bénédictins eut pour premier abbé Hildelin: il prit le nom de Schonauge, du lieu de ſa ſituation, ainſi nommé à cauſe de ſa belle vue; & le monaſtere de filles qui fut depuis bâti tout proche en dépendoit. En l'année 1152, Eliſabeth étant âgée de 23 ans, commença à avoir des extaſes & des viſions: ce qui lui arrivoit ordinairement les dimanches & les fêtes aux heures de l'office divin. Comme pluſieurs perſonnes deſiroient ſçavoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit, par ordre de l'abbé Hildelin, à un frere qu'elle avoit nommé Ecbert, chanoine de l'égliſe de Bonne: mais elle eut bien de la peine à s'y réſoudre, craignant que les uns ne la priſſent pour une ſainte, les autres pour une hypocrite, qui vouloit impoſer, ou pour une folle. Enfin, de peur de réſiſter à la volonté de Dieu, elle racontoit à ſon frere ce qu'elle voyoit & entendoit de jour en jour, & il l'écrivoit d'un ſtyle ſimple, où il ne paroît rien ajouter du ſien.

III. c. 6. &c. Il en compoſa quatre livres, dont le troiſiéme intitulé, des voies du Seigneur, contient pluſieurs exhortations utiles pour les différens états des Chrétiens, la vie contemplative, la vie active, le mariage, la continence parfaite. Eliſabeth y fait de terribles reproches aux prélats de ſon tems, qui vivoient la plupart dans le faſte & la pompe ſéculiere, dans les richeſſes & les délices,

c. 14.

oubliant leurs devoirs essentiels, & ne songeant plus qu'ils étoient les successeurs de Jesus-Christ & des apôtres. Jusques ici il n'y a point lieu de soupçonner la fidélité d'Ecbert : mais les visions contenues dans le quatriéme livre forment de grandes difficultés ; car presque tout regarde sainte Ursule & ses compagnes, entr'autres sainte Veréne, dont Gerlac, abbé de Duits, avoit envoyé le corps à Hildelin, abbé de Schonauge. AN. 1156. IV. c. 2.

En ce livre, Elisabeth raconte fort au long, comme l'ayant appris de sainte Veréne, d'un ange, & d'autres saints, l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes & de ses compagnons, si fabuleuse qu'elle est manifestement insoutenable. On y voit entr'autres un prétendu pape Cyriaque, inconnu à toute l'antiquité, que l'on place entre Pontien & Antéros ; c'est-à-dire l'an 235, & dans le même tems on met un roi de Constantinople nommé Dorothée, & un roi particulier en Sicile, quoiqu'Elisabeth prétende redresser les fautes de l'histoire que l'on avoit déja écrites des onze mille vierges. Or je ne vois que deux manieres d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Elisabeth, ayant lu attentivement ou entendu raconter ces histoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre en révélation ce que sa mémoire lui fournissoit, & qu'Ecbert n'a pas sçu distinguer ce que l'imagination échauffée de sa sœur produisoit naturellement, d'avec les révélations surnaturelles. Ou bien il faut dire, comme dit le cardinal Baronius sur un semblable sujet, que cette partie des révélations est supposée, & qu'Ecbert, ou quelqu'autre, voulant autoriser cette histoire de sainte Ursule, l'a attribuée à Elisabeth, la faisant parler comme il a voulu. Mais il faut

V. Papebr. conat. dissert. 5. & Paralip. to. 18. Boll. p. 39. *Usser. antiq. eccles. Britan. p. 619.* *Bar. an. 604. n. 58. 59. &c.*

AN. 1156. avouer que l'une & l'autre explication donne grande atteinte à toutes ces révélations : car qui nous aſſurera *Boll. to. 17. p. 247. to. 21. p. 635.* que les autres ſoient plus fidéles ? En général il faut convenir avec le pieux & ſçavant P. Papebroc, qu'on ne peut faire aucun fond ſur ces révélations de ſaintes, pour établir des dogmes théologiques ou des faits hiſtoriques, puiſque l'on trouve des révélations contradictoires, & qu'il ne faut chercher les faits que dans les hiſtoires autentiques, ſuivant les regles de la critique la plus judicieuſe.

Outre les viſions, on a quinze lettres d'Eliſabeth, dont la plus conſidérable eſt à ſainte Hildegarde, qu'elle viſitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an *Ap. Trith. Chr. Hirſaug. 1162.* 1160, étant déja ſupérieure, ou, comme elle ſe nomme, maîtreſſe des religieuſes de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais diſcours que tenoient d'elle les religieuſes mêmes, & de quelques fauſſes lettres que l'on faiſoit courir ſous ſon nom, & aſſure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un ange pluſieurs fois réitéré. Après avoir reçu de ces graces ſurnaturelles pendant treize ans, elle mourut le vendredi dix-huitiéme de Juin *Martyr. R. 18. Jun. Trithem. Chr. Hirſaug. an. 1163.* 1165, étant dans ſa trente-ſixiéme année; & quoiqu'elle n'ait point été canoniſée, elle a été miſe dans le martyrologe romain en 1584, & depuis ce tems elle eſt honorée comme ſainte au monaſtere d'hommes de Schonauge, car celui de filles a été ruiné par les Suédois. Ecbert, frere d'Eliſabeth, s'y rendit moine à ſa perſuaſion, & en fut abbé après Hildelin en *III. ſerm. c. 12.* 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne, dont elle fait auſſi mention dans ſes exhortations.

Pierre

Pierre le vénérable abbé de Clugni mourut le jour de Noël de l'année 1156. que ſelon l'uſage du pays on comptoit pour le premier jour de l'année ſuivante. Il avoit gouverné ce monaſtere & tout l'ordre avec une grande ſageſſe pendant trente-cinq ans, & fut enterré au chevet de la grande égliſe, par Henri évêque de Vincheſtre. Ce prélat avoit été moine de Clugni, & après la mort du roi Etienne ſon frere, il ſe retira ſecretement d'Angleterre, & vint à Clugni, où il avoit envoyé devant ſon tréſor, & où il donna de grandes ſommes, & fut compté entre les bienfaiteurs du monaſtere. Du tems de l'abbé Pierre il y avoit à Clugni environ quatre cens moines : l'obſervance de l'ordre étoit établie en plus de trois cens maiſons, & en avoit environ deux mille en ſa dépendance. Il en avoit dans les pays les plus éloignés, comme près de Jéruſalem l'abbaye de la vallée de Joſaphat, où l'on croyoit qu'étoit le ſépulcre de la ſainte vierge, & un autre monaſtere au mont Thabor.

AN. 1156. XIX. Fin de Pierre le vénérable. *V. Bibl. Clun. p. 601.* *Ibid. p. 593. Supl. Sigeb. an. 1156.* *p. 600.*

L'abbé Pierre fut un des plus grands docteurs de ſon tems, comme il paroît par ſes écrits contre les Juifs & contre les ſectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles de ſa connoiſſance, où il rapporte pluſieurs hiſtoires remarquables. On a conſervé ſes lettres, au nombre de cent quatre-vingt-quinze, diſtribuées en ſix livres, où l'on voit principalement reluire ſa prudence & ſa diſcrétion. Outre celles dont j'ai parlé, j'en trouve encore trois de remarquables. Une à l'empereur Jean Comnene, où il le prie de favoriſer & de protéger le roi de Jéruſalem, le prince d'Antioche, & les autres François établis en Orient : puis il ajoute, que l'empereur Alexis

Lib. II. ep. 35.

AN. 1156. ſon pere, a donné au prieuré de la Charité le monaſtere de Civitot, près de Conſtantinople, qui depuis trois ans a été uſurpé par des étrangers, c'eſt pourquoi il en demande la reſtitution; offrant en récompenſe à l'empereur la confraternité de l'ordre, comme elle a été accordée aux rois de France, d'Angleterre, d'Eſpagne, d'Allemagne & de Hongrie. Il écrivit auſſi pour le même ſujet au patriarche de Conſtantinople.

III. ep. 3. Les deux autres lettres ſont adreſſées à Roger roi de Sicile : dans l'une il le félicite de la paix qu'il a faite avec le pape, & lui recommande l'unique monaſtere que l'ordre de Clugni avoit en Sicile, l'exhortant à y en ajouter d'autres pour l'avantage de ſon

IV. ep. 37. royaume. Dans l'autre lettre il donne de grandes louanges au roi Roger, & ſouhaite qu'il ſe rende maître de la Toſcane pour le bien de cette province; & conclut en le priant d'étendre ſes libéralités ſur le monaſtere de Clugni, à qui les autres rois ne donnent plus comme autrefois des marques ſenſibles de leur amitié, & qui ſe trouve engagé à des dépenſes immenſes. Pierre le vénérable eſt le dernier homme célébre entre les abbés de Clugni, & cet ordre tomba

Supl. Sigeb. an. 1158. depuis dans une grande obſcurité. Après ſa mort les moines de la maiſon élurent tumultuairement Robert le Gros, parent du comte de Flandre, homme demi laïc; mais il fut dépoſé & mourut, & on élut en 1158.

Chr. Clun. Hugues troiſiéme du nom prieur clauſtral qui fut le dixiéme abbé de Clugni.

XX. S. Guillaume de Malaval. C'eſt le tems de ſaint Guillaume de Malaval auteur ou plutôt patron d'une congrégation de moines. On ne ſçait ni ſon pays, ni les commencemens de ſa vie :

Bell. 10 Febr to. 4. p. 433. ce que l'on en ſçait de plus certain, c'eſt qu'il fut her-

mite en Toſcane, où après avoir pluſieurs fois changé de demeure, il ſe fixa enfin au lieu nommé alors l'Etable de Rhodes, & depuis Malaval, à cauſe de ſa ſtérilité, en la paroiſſe de Caſtillon, au diocèſe de Groſſetto près de Sienne. Il s'y établit au mois de Septembre 1155. & y vécut dix-huit mois dans une grande auſtérité. Un jeune homme nommé Albert ſe rendit ſon diſciple au tems de l'Epiphanie l'année ſuivante 1156. & fut témoin de ſes vertus pendant un an, c'eſt-à-dire juſqu'au dixiéme jour de Février 1157. auquel ſaint Guillaume mourut. Auſſi-tôt après un nommé Reinald ſe joignit à Albert, & enſuite pluſieurs autres, qui formerent avec le tems une congrégation de moines nommés Guillemins, ſous la regle de ſaint Benoît. L'égliſe honore ſaint Guillaume de Malaval le jour de ſa mort. Sa vie avoit été écrite par Albert; mais elle ne ſe trouve plus, & les modernes l'ont mêlée de pluſieurs fables, confondant ce ſaint avec ſaint Guillaume duc d'Aquitaine ſous Charlemagne, fondateur du monaſtere de Gellone ou ſaint Guillem du déſert, & avec Guillaume dernier duc d'Aquitaine mort à Compoſtelle en 1137.

AN. 1157. *Vita, p. 2. c. 3.*

Martyr. R. 10. Febr.

Sup. l. XLVI. n. 39.

Sup. l. LXVIII. n. 43.

XXI. Patriarchat de Grade. *Ital. ſacr. p. 5.*

Henri Dandole noble Vénitien étoit patriarche de Grade dès l'année 1130. & tint ce ſiége pendant cinquante ans. Comme les Vénitiens étoient maîtres depuis long-tems de la ville de Jadera ou Zara en Dalmatie, ils voulurent auſſi l'aſſujétir à leur patriarche. Or elle avoit été ſouſtraite à la juriſdiction de l'archevêque de Spalatro, & érigée en archevêché par le pape Anaſtaſe IV. en 1154. A la priere donc des Vénitiens & du patriarche Henri, le pape Adrien lui accorda pluſieurs bulles, une entr'autres où il confir-

p. 1192.

p. 1459.

Had. ep. 36, 37. 38.

AN. 1157. me les priviléges accordés à l'égliſe de Grade par les papes ſes prédéceſſeurs, particulierement celui de Leon IX. donné au concile de Rome de l'an 1053. & lui ſoumet l'archevêché de Zara & les évêchés qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de ſacrer cet archevêque, ſauf le pallium qu'il recevra du pape. La bulle eſt ſouſcrite par treize cardinaux, & datée du treiziéme de Juin 1157. Par une autre de la même date, le pape accorde au patriarche la faculté d'ordonner un évêque à Conſtantinople & dans toutes les autres villes de l'empire grec, où les Vénitiens ont pluſieurs égliſes. Les Zaretins eurent bien de la peine à ſouffrir que leur archevêque fût ſoumis au patriarche de Grade; mais il fallut enfin ceder à la puiſſance des Vénitiens.

Sup. l. LIX. *n.* 81.

Ep. 39.

XXII. Privilége de S. Martin de Bel.

La même année 1157. le jour de la Pentecôte, qui étoit le dix-neuviéme de Mai fête de ſaint Dunſtan, Henri roi d'Angleterre tint ſa cour à ſaint Edmond, portant couronne & accompagné de Thibaud archevêque de Cantorbéri avec pluſieurs évêques, abbés, comtes & barons. Le roi y avoit appellé entre les autres Hilaire évêque de Chicheſtre, & Gautier abbé de ſaint Martin de Bel ou de la Bataille, pour terminer le différend qui duroit entr'eux depuis pluſieurs années. C'eſt que l'évêque Hilaire, qui avoit beaucoup de connoiſſances & de crédit en cour de Rome, prétendoit que le monaſtere de ſaint Martin étant dans ſon diocèſe, l'abbé devoit lui prêter ſerment, venir à ſon ſynode & lui payer les droits épiſcopaux. Il prétendoit auſſi droit de logement dans l'abbaye, & dans les terres de ſa dépendance. L'abbé ſoutenoit au contraire que le roi Guillaume le conquérant en

To. x. *conc. p.* 1181.

p. 1196.

(*Sup. liv.* XLI. *n.* 19. *Monaſt. Angl. tom.* 1. *p.* 317.

fondant ce monaſtere, l'avoit affranchi de toute ſujétion d'évêques, comme l'égliſe de Chriſt de Cantorberi; & ce ſont en effet les termes de la charte de fondation. L'abbé ajoutoit que cette exemption avoit été confirmée par Lanfranc alors archevêque de Cantorbéri, & par Stigand premier évêque de Chicheſtre. L'évêque Hilaire & l'abbé Gautier ayant donc été appellés à la cour qui ſe tint à ſaint Edmond, le roi occupé d'autres affaires les renvoya à Gloceſtre, où il ſe rendit avec la même ſuite le jeudi de la Pentecôte. AN. 1157.

Le lendemain vendredi, le roi après avoir oui la meſſe, commanda à l'abbé de repréſenter les chartes de ſon monaſtere. Elles furent lues par le chancelier Thomas Bequet, qui dit enſuite à Gautier: Seigneur abbé, l'évêque de Chicheſtre emploie contre vous une raiſon, qui ſemble très-forte, en diſant que vous lui avez fait ſerment. L'abbé ſoutint qu'il n'avoit rien fait contre la liberté de ſon monaſtere; & le roi regardant le chancelier dit: Le ſerment ne nuit point à la dignité des égliſes: ceux qui le font ne promettent que ce qu'ils doivent. Ainſi il aſſura qu'il ne ſouffriroit point que de ſon tems ce monaſtere perdît rien de ſa liberté, qu'il en parleroit à l'évêque, & qu'il accommoderoit l'affaire; puis il ſe leva.

Le mardi, après l'octave de la Pentecôte, le roi entra le matin dans le chapitre des moines, accompagné des deux archevêques Thibaud de Cantorbéri & Roger d'Yorc, des évêques de Londres, d'Exceſtre & de Lincoln, de deux abbés, & de Thomas ſon chancelier, de quelques comtes & barons, avec une grande multitude de peuple: l'évêque de Chicheſtre & l'abbé de Bel y étoient préſens. On lut encore la

An. 1156. charte de Guillaume le conquérant ; puis le chancelier dit à l'évêque qu'il pouvoit dire tout ce qu'il lui plairoit. L'évêque de Chicheſtre ſe leva, & dit qu'il étoit prêt à s'accommoder avec l'abbé par la médiation du roi, ſauf les droits de leurs égliſes, n'étant point venu préparé à ſe défendre au fonds. Mais on lui dit qu'il falloit finir l'affaire qui n'avoit que trop duré. Il reprit donc ſon diſcours en élevant la voix, & dit : Notre Seigneur Jeſus-Chriſt a établi deux puiſſances en ce monde ; l'une ſpirituelle, l'autre temporelle. La ſpirituelle eſt celle des paſteurs de l'égliſe & principalement du pape, qui a cette prérogative, qu'aucun évêque ne peut être dépoſé ſans ſon jugement ou ſa permiſſion. Il eſt vrai, dit le roi, qu'il ne peut être dépoſé, mais il peut être ainſi chaſſé. Ce qu'il dit en étendant les mains, & tous les aſſiſtans ſe prirent à rire. L'évêque reprit : Je le dis encore, tel eſt l'état de l'égliſe établi de toute antiquité, & aucun laïc, ni le roi même ne peut donner aux égliſes aucune dignité ni liberté ſans l'autorité du pape. Il vouloit montrer par-là la nullité de l'exemption accordée par le roi Guillaume au monaſtere de Bel.

Alors le roi en colere dit : Vous prétendez artificieuſement vous appuyer ſur l'autorité que le pape a reçue des hommes, contre l'autorité royale que j'ai reçue de Dieu. C'eſt pourquoi je vous ordonne par le ſerment que vous m'avez fait, de me faire ſatisfaction, pour ce diſcours préſomptueux contraire à ma dignité ; & je prie, ſauf le droit de ma couronne, tous les évêques préſens de m'en faire juſtice. Il s'éleva dans l'aſſemblée un murmure contre l'évêque, que l'on eut peine à appaiſer. Le chancelier même lui fit

des reproches ; & le prélat voyant tout le monde contre lui, fit des excuſes au roi, ſoutenant qu'il n'avoit point uſé d'artifice, ni prétendu diminuer en rien ſa puiſſance. Nous n'avons pas le reſte de cette relation, & nous ne voyons point comment l'affaire fut décidée : mais ceci ſuffit pour nous montrer combien Henri II. roi d'Angleterre étoit jaloux des droits de ſa couronne à l'égard de la puiſſance eccléſiaſtique. Au reſte ce qu'il diſoit, que le pape a reçu des hommes ſon autorité, eſt faux à l'égard de la primauté, qui lui appartient de droit divin : mais à l'égard du droit de juger ſeul les évêques dont il étoit ici queſtion, il eſt vrai qu'il ne le tenoit que des hommes, par un uſage fondé ſur les fauſſes décrétales. AN. 1159.

XXIII. Différend entre le pape Adrien & l'empereur. *Radevic.* 1. c. 8. *Gunther.* l. VI. *p.* 367.

A la mi-Octobre de la même année 1157. l'empereur Fridéric s'achemina en Bourgogne, pour tenir ſa cour à Beſançon. Il s'y trouva des ambaſſadeurs de pluſieurs nations, entr'autres deux légats du pape Adrien, prêtres cardinaux, Roland du titre de ſaint Marc & Bernard du titre de ſaint Clément, tous deux conſidérables par leurs richeſſes, leur âge, leur prudence, leur autorité qui les mettoit preſque au-deſſus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'étoit retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les mena devant lui ; il les reçut avec honneur & bienveillance : ils le ſaluerent de la part du pape & de tous les cardinaux, puis ils lui préſenterent une lettre du pape où il diſoit : Nous avons écrit depuis peu de jours à votre majeſté, pour lui remettre en mémoire le crime inoui commis de notre tems en Allemagne, étant fort étonnés que vous l'ayiez laiſſé impuni juſqu'à préſent. Car vous ſçavez comment notre vénérable *Radevic.* 2. 9. *Had. ep.* 2.

An. 1157. frere Eſquil, archevêque de Lunden, revenant de Rome a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en priſon ; & comment en le prenant ces ſcélérats ſe ſont jettés ſur lui & les ſiens l'épée à la main, & les ont traités indignement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet attentat s'eſt étendu juſqu'aux nations les plus éloignées. Cependant on dit que vous l'avez diſſimulé, au lieu d'employer contre les coupables le
Rom. XIII. 4. glaive que vous avez reçu de Dieu pour la punition des méchans. Nous n'en comprenons pas la raiſon, puiſque notre conſcience ne nous reproche point de vous avoir offenſé en rien ; & qu'au contraire, nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils & comme prince très-chrétien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la ſainte égliſe romaine votre mere vous reçut agréablement l'autre année, & comme elle vous conféra de bon cœur la couronne impériale. Ce n'eſt pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos deſirs ; au contraire ſi vous aviez reçu de notre main de plus grands bénéfices, nous nous en réjouirions en conſidération des biens que vous pouvez procurer à l'égliſe & à nous. Nous craignons donc que quelques gens mal intentionnés ne vous aient inſpiré de l'averſion contre nous. Il conclut en lui recommandant les légats.

Cette lettre ayant été lue & fidélement expliquée par Reinald chancelier de l'empereur, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le latin : les ſeigneurs qui étoient préſens en furent violemment indignés, parce qu'elle paroiſſoit pleine d'aigreur & menacer de quelque grand mal. Mais ils furent principalement choqués de ce que le pape diſoit, qu'il avoit conféré à

l'empereur

l'empereur la couronne impériale, & qu'il ne ſe repentiroit pas de lui avoir donné de plus grands bénéfices. Ce qui les portoit à prendre ces expreſſions à la rigueur, c'eſt qu'ils ſçavoient que quelques Romains ſoutenoient que les rois d'Allemagne n'avoient poſſedé juſque-là l'empire de Rome & le royaume d'Italie, que par la donation des papes; & qu'ils vouloient tranſmettre à la poſtérité cette créance, non-ſeulement par les paroles & les écrits, mais encore par les peintures, comme ils avoient fait à l'égard de l'empereur Lothaire, le repréſentant dans le palais de Latran, qui recevoit à genoux la couronne de la main du pape, avec une inſcription en ces termes: Le roi s'arrête à la porte; & après avoir juré les droits de Rome, il devint vaſſal du pape, de qui il recevoit la couronne. AN. 1157.

Quand l'empereur Fridéric vint à Rome en 1155. il ſe plaignit de cette peinture & de cette inſcription, & le pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer; ce qui n'avoit pas été exécuté. Tout cela donc joint à la lecture de la lettre ayant excité un grand bruit parmi les ſeigneurs Allemans, on dit qu'un des légats les irrita encore plus en diſant: De qui donc tient-il l'empire s'il ne le tient pas du pape? & qu'Otton comte palatin de Baviere tira preſque ſon épée, menaçant de lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par ſon autorité: mais il fit mener les légats à leur logis avec eſcorte, & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin & de retourner droit à Rome, ſans s'arrêter nulle part dans les terres des évêques ou des abbés. Cependant il envoya une lettre par tous ſes états, où il ſe plaignoit que le pape vouloit altérer l'union entre l'empire & le ſacerdoce; &

après avoir raconté ce qui s'étoit passé à Besançon, il
An. 1157. ajoutoit parlant des légats : On les a trouvés saisis de plusieurs lettres scellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudroient, & s'en servir suivant leur coutume, à dépouiller les églises d'Allemagne, & en emporter les vases sacrés : c'est pourquoi nous les avons renvoyés à Rome par le même chemin par lequel ils sont venus. Or comme par l'élection des seigneurs nous tenons l'empire de Dieu seul, qui lors de la passion de son fils a soumis le monde au gouvernement des deux glaives ; & comme l'apôtre saint Pierre a dit :
1. Pet. II. 17. Craignez Dieu, honorez le roi : quiconque dira que nous avons reçu du pape la couronne impériale comme un bénéfice, s'oppose à l'institution divine, & est coupable de mensonge. Nous vous exhortons donc à soutenir la dignité de l'empire : déclarant que nous sommes résolus à exposer notre vie, plutôt que d'en
Sup. l. LXIX. n. 14. souffrir la diminution. Il est remarquable que l'allégorie des deux glaives fut reçue comme une doctrine constante, par ceux mêmes qui combattoient les prétentions de la cour de Rome.

Radev. c. 25. Les deux légats Roland & Bernard étant retournés, raconterent les mauvais traitemens qu'ils avoient soufferts, & le péril qu'ils avoient couru, exagérant même la chose, pour exciter d'autant plus le pape à en tirer vengeance. Sur quoi le clergé de Rome se trouva partagé : les uns étoient pour l'empereur, & accusoient les légats d'imprudence ou d'ignorance, d'autres étoient
Epist. 3. pour le pape. Il écrivit sur ce sujet aux évêques d'Allemagne une lettre, où après avoir rapporté la maniere dont ses légats avoient été traités, il ajoute : Comme ils sortoient de la présence de l'empereur,

on dit qu'il avoit fait un édit pour défendre que perſonne ne vienne à Rome de chez vous, & qu'il a mis des gardes à toutes les frontieres du Royaume. Il exhorte enſuite les évêques à ramener l'empereur au droit chemin : & ſur-tout à lui perſuader de faire faire ſatisfaction par ſon chancelier reinald & le comte Palatin, qui avoient dit des paroles très-injurieuſes aux légats & à l'égliſe romaine. An. 1157.

XXIV. Lettre des évêques Allemans au pape. *Radev. c. 16.*

Les prélats d'Allemagne après avoir concerté enſemble ce qu'ils devoient répondre au pape Adrien, lui écrivirent une lettre où ils diſoient : Les paroles de votre lettre ont tellement choqué l'empereur & tous les ſeigneurs, que nous ne pouvons les approuver : mais ayant reçu avec le reſpect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'empereur ſuivant votre ordre, & il nous a ainſi répondu en prince catholique : Il y a deux regles par leſquelles notre empire doit être conduit, les loix des empereurs nos prédéceſſeurs, & le bon uſage qu'ils ont ſuivi, nous ne pouvons excéder les bornes. Nous rendons volontairement au pape le reſpect qui lui eſt dû ; mais nous ne reconnoiſſons tenir notre couronne que de la grace de Dieu. L'archevêque de Mayence a la premiere voix dans l'élection, les autres ſeigneurs enſuite ſelon leur rang : nous recevons l'onction royale de l'archevêque de Cologne, l'impériale du pape, le ſurplus vient du mauvais. Nous n'avons point contraint, au mépris du pape, les cardinaux à ſortir de nos terres : mais nous ne leur avons pas permis de paſſer plus avant, avec les écrits injurieux à notre dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'édit pour fermer l'entrée & la ſortie d'Italie ; *Matth. v. 37.*

An. 1175. & nous ne prétendons point la fermer aux pélerins ; ni aux autres qui vont à Rome pour des cauſes raiſonnables, avec le témoignage de leurs évêques ou de leurs ſupérieurs. Mais nous prétendons nous oppoſer aux abus par leſquels toutes les égliſes de notre royaume ſont ſurchargées & atténuées, & la diſcipline des cloîtres preſque détruite. Dieu s'eſt ſervi de l'empire pour mettre l'égliſe à la tête de l'univers ; & l'égliſe veut à préſent détruire l'empire, ce que nous ne croyons pas qui vienne de Dieu. On a commencé par une peinture, on y ajoute l'écriture : nous ne le ſouffrirons pas, nous quitterons plutôt la couronne. Qu'on efface les peintures, & qu'on retracte les écrits, afin qu'il ne reſte pas des monumens éternels d'inimitié entre le royaume & le ſacerdoce.

Après ce diſcours de l'empereur, les évêques viennent à la ſatisfaction que le pape demandoit du comte palatin de Baviere, & du chancelier Reinald, & ils diſent : Le comte palatin eſt abſent, & le chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la paix, ſoutenant qu'il a défendu de tout ſon pouvoir les légats contre le peuple, qui en vouloit à leur vie ; & tous ceux qui étoient préſens en rendent témoignage. Au reſte nous ſupplions votre ſainteté d'appaiſer l'empereur par des écrits qui adouciſſent les premiers, afin que l'égliſe ſoit tranquille ſans que l'empire perde rien de ſa dignité.

XXV. Le pape appaiſe l'empereur. c. 17. Cependant l'empereur Fridéric, réſolu de retourner en Italie, campa près d'Auſbourg où ſes troupes s'aſſembloient, & envoya devant Reinald ſon chancelier & Otton comte palatin de Baviere, qui s'avancerent en Lombardie, faiſant par-tout reconnoître l'empe-

reur. Ce que le pape ayant appris, envoya à ce prince deux nouveaux légats, Henri prêtre cardinal du titre de ſaint Nérée, & Hyacinthe diacre cardinal de ſainte Marie en l'école grecque, hommes prudens & plus propres que les premiers au maniment des affaires. Ils vinrent trouver à Modene les envoyés de l'empereur, auſquels ils ſe préſenterent avec humilité; & après qu'ils eurent expoſé le ſujet de leur légation, qui étoit de procurer la paix & l'honneur de l'empire, on les laiſſa paſſer. Etant arrivés à Trente ils prirent avec eux l'évêque pour plus grande ſureté; car comme on ſçavoit que l'empereur n'étoit pas content du pape, pluſieurs vouloient prendre ce prétexte pour piller les légats au paſſage des montagnes. En effet deux comtes puiſſans en ces quartiers-là prirent les cardinaux & l'évêque, les dépouillerent & les mirent aux fers, juſqu'à ce qu'un noble Romain frere du cardinal Hyacinthe les délivra en ſe rendant en ôtage. Mais Henri duc de Baviere & de Saxe, vengea peu de tems après cette violence. AN. 1158. c. 21.

Les légats étant donc arrivés au camp de l'empereur près d'Auſbourg, furent admis à ſon audience; & après l'avoir ſalué reſpectueuſement de la part du pape & des cardinaux, comme ſeigneur & empereur de Rome, & du monde, ils lui témoignerent le déplaiſir que ſentoit le pape d'avoir encouru ſon indignation, quoiqu'il ne crût pas l'avoir méritée, & préſenterent une lettre qui fut lue & interprétée par Otton, évêque de Friſingue, à qui cette diviſion, entre l'empire & le ſacerdoce, cauſoit une douleur ſinguliere, comme témoigne Radevic ſon diſciple. La lettre portoit en ſubſtance, que l'empereur n'avoit pas dû être c. 22. *Epiſt.* 4.

choqué du mot de bénéfice, *beneficium*, employé dans
An. 1158. la premiere lettre du pape; parce qu'il ne l'avoit point employé pour ſignifier un fief, comme il étoit ordinaire en ce tems-là, & n'avoit point voulu dire que l'empereur fût ſon vaſſal; mais il avoit employé ce mot ſelon l'uſage commun de la langue latine, pour ſignifier un bienfait, comme il ſe trouve dans les ſaintes écritures. Il explique de même cette expreſſion: Nous vous avons conféré la couronne, *contulimus*, & déclare qu'il n'a voulu dire autre choſe ſinon: Nous vous l'avons impoſée. Il attribue à des gens mal intentionnés ces mauvaiſes interprétations, & finit en recommandant à l'empereur ſes nouveaux légats Henri & Hyacinthe, qu'il dit avoir envoyés par le conſeil de
& 23. Henri duc de Baviere & de Saxe. L'empereur fut content de cette lettre; mais il expliqua aux légats quelques autres articles, qui pourroient cauſer de la diſcorde, ſi on n'y mettoit ordre: ſur quoi les légats lui répondirent ſuivant ſon deſir, & promirent que le pape conſerveroit en tout les droits & la dignité de l'empire. Alors l'empereur déclara, qu'il rendroit ſon amitié au pape & au clergé de Rome; en ſigne de quoi il donna aux légats le baiſer de paix tant pour eux que pour les abſens. Il leur fit des préſens, & les renvoya pleins de joie.

XXVI. Fin d'Otton de Friſingue. *Radev.* 11. c. 11.

Otton, évêque de Friſingue, devoit ſuivre en Italie l'empereur Fridéric ſon neveu, à qui il étoit très-utile pour les affaires de l'empire; mais il le pria de le diſpenſer de ce voyage, & en le quittant il lui recommanda les intérêts de ſon égliſe, particulierement la liberté de l'élection après ſa mort, qu'il croyoit proche à cauſe des avis qu'il en avoit reçus fondés ſur

quelques révélations. Etant retourné chez lui, il partit pour ſe rendre au chapitre de Cîteaux, & arriva déja malade à Morimond, dont il avoit été abbé. Il s'y arrêta, & la maladie augmentant, après avoir reçu l'extrême-onction & fait ſon teſtament, il ſe fit apporter le livre qu'il avoit compoſé de l'hiſtoire de l'empereur Fridéric, & le donna à des hommes doctes & pieux, pour y corriger ce qu'il pouvoit avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Poirée, dont quelqu'un pût être ſcandaliſé, déclarant qu'il vouloit ſoutenir la foi catholique ſuivant la regle de l'égliſe romaine, ou plutôt de l'égliſe univerſelle. Ce qui lui donnoit du ſcrupule étoit apparemment la maniere dont il avoit parlé de S. Bernard, comme prévenu contre Gilbert. Après cette déclaration, Otton reçut le viatique, & mourut au milieu d'une multitude d'évêques & d'abbés le vingt-uniéme de Septembre 1158. Il avoit gouverné vingt ans l'égliſe de Friſingue. Nous avons de lui deux ouvrages hiſtoriques: premierement une chronique diviſée en ſept livres, qui commence à la création du monde, & finit à l'an 1146. L'auteur y a ajouté un huitiéme livre, qui eſt un traité théologique de la fin du monde. Il entreprit enſuite l'hiſtoire de l'empereur Fridéric dont il compoſa deux livres, commençant à l'an 1076, & au ſchiſme de Guibert contre Grégoire VII. & finiſſant à l'an 1156. Cette hiſtoire fut continuée par Radevic ſon diſciple & chanoine de ſon égliſe.

AN. 1158.

lib. 1. c. 57. Sup. l. LXIX. n. 32.

Sup. l. LXIX. n. 20. VIII. c. 33.

XXVII. Aſſemblée de Roncaille.

L'empereur Fridéric avoit convoqué une aſſemblée générale à Roncaille, entre Plaiſance & Crémone pour la S. Martin de l'année 1158, & elle commença en effet le vingt-troiſiéme de Novembre. Il s'y

Otto. Morenares. Laud. p. 818. edit.

AN. 1158. *Leib. Radev. 11. c. 3.*

trouva grand nombre de prélats, ſçavoir Fridéric, archevêque de Cologne, & cinq évêques Allemans: des Italiens, Gui de Crême, cardinal diacre & légat du pape, Pélegrin, patriarche d'Aquilée, Obert ou Hubert archevêque de Milan, & vingt-deux évêques. Il y avoit auſſi pluſieurs ſeigneurs avec les conſuls & les juges des villes de Lombardie, & quatre docteurs fameux qui enſeignoient le droit romain à Boulogne: ſçavoir Bulgare, Martin, Jacques & Hugues, diſciples de Garnier, qui avoit renouvellé cette étude. L'empereur appella ces quatre docteurs, & leur ordonna de lui déclarer en vérité tous les droits régaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme empereur. Ils s'excuſerent de le faire ſans prendre le conſeil des autres juges: ce que l'empereur leur ayant accordé, ils s'aſſemblerent au nombre de trente-deux; & après avoir conféré enſemble, ils rapporterent à l'empereur en préſence des ſeigneurs & des conſuls des villes, ce qu'ils avoient trouvé & mis par écrit. C'eſt à ſçavoir que les régales ou droits régaliens étoient les duchés, marquiſats, comtés, conſulats, monnoies: le fourage ou ſubſiſtance des troupes nommé *fodrum* en latin du tems; le tonlieu, péage, & autres tributs; les moulins, pêcheries, & tout revenu du cours des rivieres; le cens réel & la capitation perſonnelle. Obert, archevêque de Milan, avec les conſuls de la ville & tous les autres évêques de Lombardie, qui étoient préſens auſſi-bien que les ſeigneurs, renoncerent publiquement entre les mains de l'empereur à tous ces droits qui avoient été déclarés régaliens; mais l'empereur en confirma la poſſeſſion à tous ceux qui en purent montrer des titres valables; & toutefois il s'en

Radev. c. 5.

V. Cang. gloſſ.

Ott. Mor.

trouva

trouva d'uſurpés pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel. AN. 1158.

En cette aſſemblée de Roncaille, l'empereur Fridéric fit pluſieurs loix, principalement pour établir la paix & la ſureté publique. Il en fit une en particulier pour les étudians, à l'occaſion, ſans doute, de l'école de Boulogne qui étoit déja célébre. Cette conſtitution porte que les écoliers qui voyagent à cauſe de leurs études, & principalement les profeſſeurs des loix divines & impériales, pourront venir & habiter ſurement, eux & leurs meſſagers aux lieux où on exerce les études: que perſonne ne ſoit aſſez oſé pour leur faire injure, ni uſer de repréſailles contre eux, pour les crimes, ou les dettes de quelqu'autre province, de quoi les gouverneurs des lieux ſeront reſponſables. Si quelqu'un intente un procès contre eux, ils auront le choix de plaider devant leur ſeigneur, ou leur profeſſeur, ou l'évêque de la ville, ſous peine à celui qui voudroit les traduire devant un autre juge de perdre ſa cauſe. C'eſt la premiere loi que je trouve en ces derniers ſiécles pour établir les priviléges des étudians. *Radev c. 7.* *Authent. ad. tit. Ne fil. propat. IV. Cod. 13.*

XXVIII. Gratien & ſon décret.

Elle ſpécifie l'étude des loix divines & impériales, qui eſt en effet ce que l'on étudioit le plus à Boulogne. L'étude du droit civil, c'eſt-à-dire des loix de Juſtinien, s'y étoit renouvellée dès le ſiécle précédent; & celle du droit canonique y avoit repris un nouveau luſtre depuis quelques années par la publication du décret de Gratien. C'étoit un bénédictin du monaſtere de S. Félix de Boulogne, natif de Cluſium ou Chiuſi en Toſcane, qui à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Yves de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recueil de canons, qu'il intitula: La

An. 1158. concorde des canons discordans, parce qu'il y rapporte plusieurs autorités qui paroissent opposées, & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recueil sont les canons des conciles anciens & nouveaux, les décrétales des papes, entr'autres les fausses décrétales de la compilation d'Isidore, plusieurs extraits des peres; comme de S. Ambroise, S. Jérôme, S. Augustin, S. Grégoire, S. Isidore de Séville, Bede; mais sous les noms des Peres il cite souvent les ouvrages qui leur étoient faussement attribués, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte aussi des loix tirées du code & du digeste, & des capitulaires de nos rois.

V. Bellarm. de script. in Grat.

Gratien a divisé son recueil en trois parties. La premiere comprend cent-une distinctions, & il y traite premierement du droit en général & de ses parties: ensuite il traite des ministres de l'église depuis le pape jusqu'aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six causes, qui sont autant d'espéces ou cas particuliers, sur chacun desquels il propose plusieurs questions; & à la trente-troisiéme il insere, par digression, sept questions sur la pénitence. La troisiéme partie est intitulée de la consécration, & traite des trois sacremens d'eucharistie, baptême & confirmation, & de quelques cérémonies. Dans tout l'ouvrage l'auteur traite, par occasion, quelques questions de théologie. On dit que le pape Eugène III. l'approuva, & ordonna de l'enseigner publiquement à Boulogne. Ce qui est certain; c'est que depuis ce tems on ne connut presque plus d'autre droit canonique que celui qui étoit compris dans ce livre, & on le nomma simplement le décret.

dist. 21.

dist. 19. Il favorise par-tout les nouvelles prétentions de

la cour de Rome, fondées ſur les fauſſes décrétales, en faveur deſquelles il ne manque pas de citer la lettre du pape Nicolas I, dont j'ai parlé en ſon tems. Après avoir rapporté pluſieurs autorités des papes mêmes, qui ſe reconnoiſſent obligés à garder les canons & les décrets de leurs prédéceſſeurs, il ajoute: A cela on répond ainſi: La ſainte égliſe romaine donne l'autorité aux canons, mais elle n'eſt pas liée par les canons, & ne s'y ſoumet pas elle-même. Comme Jeſus-Chriſt qui a fait la loi, l'a accomplie pour la ſanctifier en lui-même; & enſuite pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en eſt diſpenſé & en a affranchi ſes apôtres: ainſi les pontifes du premier ſiége reſpectent les canons faits par eux ou par d'autres de leur autorité, & les obſervent par humilité pour les faire obſerver aux autres. Mais quelquefois ils montrent, ſoit par leurs ordres, ſoit par leurs déciſions, ſoit par leur conduite, qu'ils ſont les maîtres & les auteurs de ces décrets. Les chapitres précédens impoſent donc aux autres la néceſſité d'obéir: mais ils montrent que les ſouverains pontifes ont l'autorité d'obſerver les canons, pour faire voir qu'ils ne ſont pas mépriſables: à l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui a reçu le premier les ſacremens qu'il avoit ordonnés pour les ſanctifier en ſa perſonne. Ainſi parle Gratien, mais de ſon chef, & ſans alléguer aucune autorité de cette doctrine inouie juſqu'alors; & toutefois les ſiécles ſuivans l'ont embraſſée ſur ſa parole: tout ce qui ſe trouve dans ſon décret a paſſé pour la plus pure diſcipline de l'égliſe, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois ſiécles ſuivans.

AN. 1159.

Sup. liv. 1. n. 36.

25. q. 1. c. 16.

L'empereur Fridéric paſſa l'hyver en Lombardie, &

AN. 1159. perdit pendant ce tems plusieurs seigneurs & plusieurs prélats de sa suite : entr'autres Fridéric Archevêque de Cologne, qui ne tenoit ce siége que depuis trois ans; & Anselme, archevêque de Ravenne. A sa place l'empereur fit élire Gui, fils du comte de Blandrate, jeune homme que le pape avoit reçu dans le clergé de Rome à la priere de l'empereur, & l'avoit ordonné soudiacre. A son élection pour l'archevêché de Ravenne assista le cardinal Hyacinthe de la part du pape, qui toutefois refusa par deux fois de la confirmer, disant qu'il ne pouvoit se résoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate, tant à cause de son mérite personnel, que des avantages que ses parens pourroient procurer à l'église romaine : & qu'il se proposoit d'élever avec le tems ce jeune homme à de plus hautes dignités, lui ayant déja assigné un titre comme s'il étoit diacre. Ainsi il persista dans son refus : mais l'empereur ne laissa pas de maintenir Gui dans la possession de l'archevêché de Ravenne, dont il jouit dix ans jusqu'à l'an 1169, qu'il mourut.

XXIX. Gui de Blandrate elu archevêque de Raveune. *Radev. c. 14. Sup. c. 15.*

Ital. sac. to. 2. p. 370.

XXX. Autre querelle entre le pape & l'empereur. *Rad. c. 15.*

Le pape Adrien étoit mécontent de ce que les évêques & les abbés de Lombardie avoient reconnu tenir de l'empereur les droits régaliens, & de l'insolence avec laquelle les gens de ce prince exigeoient le droit de fourage, même sur les terres de l'église romaine. Le pape écrivit donc à l'empereur une lettre douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup de ressentiment en la lisant avec attention; & l'envoya par une personne vile, qui disparut avant que la lettre fût lue. L'empereur en fut irrité, & suivant l'ardeur de sa jeunesse, il résolut de rendre au pape la pareille; non par la qualité de l'envoyé, qui fut une personne hono-

rable, mais par le ſtyle de la réponſe. Il ordonna donc à ſon ſecrétaire de ſuivre le ſtyle des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du pape; & dans la ſuite mettant toi au lieu de vous, car l'uſage étoit établi depuis long-tems de nommer au plurier par honneur celui à qui on parle. Or l'empereur diſoit que le pape en lui écrivant devoit ſuivre l'uſage de ſes prédéceſſeurs, ou qu'il devoit lui-même obſerver le ſtyle des anciens empereurs. AN. 1159. c. 18.

Le pape répondit à la lettre de l'empereur, ſe plaignant qu'il manquoit & au reſpect qu'il lui devoit, & à la foi qu'il lui avoit jurée, en ſe faiſant rendre hommage par les évêques, & défendant aux légats du ſaint ſiége l'entrée non-ſeulement des égliſes, mais des villes de ſon royaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de ſa couronne, s'il ne devenoit plus ſage. L'empereur répliqua encore plus fierement, ſoutenant qu'il ne tenoit ſa couronne que de ſes prédéceſſeurs, & il ajouta: Du tems de Conſtantin S. Silveſtre avoit-il quelque part à la dignité royale? C'eſt ce prince qui a rendu à l'égliſe la liberté & la paix; & tout ce que vous avez comme pape, vient de la libéralité des empereurs. Liſez les hiſtoires, vous y trouverez ce que nous diſons. Et pourquoi n'exigerons-nous pas l'hommage de ceux qui poſſédent nos régales, puiſque celui qui n'a rien reçu des hommes paya le tribut à Céſar pour lui & pour S. Pierre? Qu'ils nous laiſſent donc nos régales, ou s'ils jugent qu'elles leur ſoient utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Céſar ce qui eſt à Céſar. Nos égliſes & nos villes ſont fermées à vos cardinaux, parce que nous ne voyons pas qu'ils viennent prêcher l'évangile & affermir la paix, mais piller & amaſſer de *epiſt. 61*

Append. ad Radev. p. 563.

Matth. XVII. 26.

AN. 1159. l'or & de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'église desire, nous ne leur refuserons pas le salaire & la subsistance. Vous blessez l'humilité & la douceur, en proposant aux séculiers ces questions peu utiles à la religion : car nous ne pouvons nous dispenser de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voyons que l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissée jusqu'à la chaire de saint Pierre. Ce que l'empereur dit ici, que le pape tient tout ce qu'il a de la libéralité des princes, ne se rapporte qu'au temporel, comme la suite du discours le fait assez voir ; & suppose toujours la prétendue donation de Constantin.

Les esprits s'échauffoient de plus en plus, & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du pape, par lesquelles il excitoit à la révolte Milan & quelques autres villes. Alors Henri, cardinal du titre de saint Nérée, qui avoit été à Ausbourg un des médiateurs de la paix entre le pape & l'empereur, écrivit à Eberard, évêque de Bamberg, qui avoit travaillé avec lui à ce traité en la même qualité, pour l'exhorter à combattre par ses conseils pour l'honneur & la liberté de l'église. Car, ajoute-t-il, tant que les affaires seront gouvernées par des seigneurs laïcs, qui ne sçavent ni les canons, ni les regles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. L'évêque de Bamberg répondit, qu'il étoit sensiblement affligé de ce commencement de division : toutefois il excuse l'empereur, & soutient que le mal vient de ce que personne ne veut faire les avances de la réconciliation. Or il prétend que c'est aux Romains, comme les mieux instruits, à prévenir les autres, & à les instruire avec douceur. Il écrivit au pape usant

Sup. n. 25. Radev. n. 6. 19.

d'une liberté reſpectueuſe, & lui dit : Il eſt à craindre que les paroles dures de part & d'autre, venant à ſe choquer, ne produiſent un feu qui s'étende loin dans le ſacerdoce & l'empire. Et enſuite : Il me ſemble qu'il n'eſt pas expédient de tant peſer les paroles, & d'en tant demander raiſon. Il vaut mieux éteindre le feu au plus vîte que de diſputer de quel côté il eſt venu. Ecrivez tout de nouveau à l'empereur d'un ſtyle doux, & le ramenez avec votre bonté paternelle : il eſt diſpoſé à vous rendre toutes ſortes de reſpects. AN. 1159. *Id. c.* 20.

L'évêque de Bamberg, qui écrivit ces lettres, étoit un prélat diſtingué par ſa doctrine & la pureté de ſes mœurs. Il avoit une telle affection pour l'étude de l'écriture ſainte, qu'il en méditoit continuellement les divers ſens, même à la guerre ; & en faiſoit ſa conſolation au milieu des ſoins dont il étoit occupé pour les affaires publiques. Car l'empereur avoit une confiance particuliere en ſes conſeils, & partageoit avec lui la conduite de ſes états ; auſſi le prélat étoit connu pour ſingulierement affectionné au bien & à l'honneur de l'empire. *Id. c.* 29.

XXXI. Le pape détourne le roi de France du voyage d'Eſpagne.

Henri, roi d'Angleterre, invité par le roi de France Louis le Jeune, vint à Paris en 1158, & y fut reçu magnifiquement. Ils confirmerent le mariage qu'ils avoient conclu entre leurs enfans, c'eſt-à-dire, entre Henri, fils aîné du roi d'Angleterre âgé de trois ans, & Marguerite fille du roi de France, qui venoit de naître. *Chr. Gervaſ. an.* 1158. *Mat. Paris. eod.*

Il y a grande apparence que ce fut en cette occaſion qu'ils réſolurent d'aller enſemble en Eſpagne faire la guerre aux infidéles. Le roi Louis aſſembloit déja ſes troupes, & faiſoit les préparatifs de ſon voyage,

quand pour y mieux réuſſir il envoya demander au
An. 1159. pape Adrien ſon conſeil & ſa faveur, c'eſt-à-dire, une bulle d'indulgence pour exciter les François à ce voyage. Le pape lui répondit louant ſon zèle, mais repre-
Ep. 23. nant ſon empreſſement. Il ne paroît, ajoute-t-il, ni prudent, ni ſûr d'entrer dans un pays étranger, ſans avoir demandé l'avis des ſeigneurs & du peuple du pays; au lieu d'attendre qu'ils vous en euſſent prié eux-mêmes. C'eſt pourquoi nous vous conſeillons de ſçavoir auparavant leur volonté, autrement il ſeroit à craindre que votre voyage ne fût ſans fruit, qu'il ne leur fût même à charge, & qu'on ne nous accuſât de
Sup. liv. LXIX. n. 22. légereté. Car vous devez vous ſouvenir, que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voyage de Jéruſalem, ſans avoir conſulté ceux qui étoient ſur les lieux, ni pris aſſez de précaution. Vous ſçavez le mauvais ſuccès de ce voyage, & les reproches que s'attira l'égliſe romaine pour vous l'avoir conſeillé. Toutes ces conſidérations nous ont fait différer l'exhortation au peuple de votre royaume, que Rotrou, évêque d'Evreux, nous demandoit de votre part; nous l'enverrons quand vous ſerez prêt à partir à la priere des gens du pays. Mais nous vous avons accordé dès à préſent nos lettres de protection, contre ceux qui voudroient attaquer votre royaume pendant votre abſence. La lettre eſt datée du dix-huitiéme de Février apparemment de l'an 1159, & porte créance en fa-
Gall. Chr. to. 1. veur de l'évêque d'Evreux, dont le pape loue la vertu & la prudence. Il étoit fils de Henri comte de Varvic, & avoit été diſciple de Gilbert de la Poirée, puis archidiacre de Rouen, dont il fut enſuite archevêque.

Vers le même tems commença en Eſpagne un nouvel

nouvel ordre militaire. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Caſtille, les Templiers, qui en tenoient la fortereſſe, craignirent de ne la pouvoir défendre, & la remirent au roi Sanche II. Ce prince étoit alors à Toléde, où ſe trouva Raimond abbé de Fitere de l'ordre de Cîteaux avec un de ſes moines nommé Diégo Vélaſquez, homme noble qui avoit porté les armes, & été élevé dans ſa jeuneſſe auprès du roi. Ce moine voyant le roi en peine du danger où ſe trouvoit Calatrave, conſeilla à ſon abbé de la demander au roi, & l'abbé qui d'abord y avoit répugnance ſe laiſſa perſuader, la demanda & l'obtint, contre l'opinion de quelques-uns qui trouvoient la propoſition impertinente. L'abbé avec ſon moine alla auſſitôt trouver Jean archevêque de Toléde, qui approuvant leur deſſein, y contribua de ſes biens, & fit prêcher que tous ceux qui iroient au ſecours de Calatrave auroient le pardon de tous leurs péchés. C'eſt le premier exemple que je ſçache d'une indulgence pléniere accordée par autre que par le pape.

AN. 1159. XXXII. Ordre de Calatrave. *Roder.* VII. c. 14. *Mariana.* XI. c. 6.

Le roi de ſon côté donna à l'abbé & au monaſtere de Fitere la ville & le château de Calatrave : l'abbé Raimond & le moine Diégo y vinrent, mais les Arabes ne l'attaquerent point : toutefois pluſieurs qui étoient venus au ſecours ſe rangerent ſous l'ordre de Cîteaux avec un habit plus convenable aux exercices militaires, & commencerent à faire des courſes ſur les Arabes & leur livrer des combats avec un heureux ſuccès. Alors l'abbé Raimond retourna à ſon monaſtere, d'où il amena les troupeaux & les meubles, n'y laiſſant que les infirmes, & les perſonnes néceſſaires pour le

service de la maison. Il fut suivi d'environ vingt mille
An. 1159. hommes, qui vinrent peupler Calatrave ; & étant mort quelque tems après, il fut regardé comme saint. Tels furent les commencemens de l'ordre de Calatrave en 1158. Il fut confirmé en 1164. par le pape Alexandre III. sous le premier maître nommé Garcia.

XXXIII. Hugues de Champfleuri chancelier du roi de France
Hugues de Champfleuri chancelier de France. avoit efficacement travaillé à l'union du roi son maître avec celui d'Angleterre, comme il paroît par une let-
Epist. 20. tre du pape Adrien où il lui en témoigne sa satisfaction ; & par plusieurs autres on voit le soin qu'il prenoit de lui procurer & lui conserver des bénéfices. Hugues étoit chanoine de Paris & d'Orléans, & le
epist. 11. 14 pape ordonna à l'un & à l'autre chapitre de lui conser-
ep. 13. ver les revenus de sa prébende en quelque lieu qu'il
ep. 24. fût. Par une autre lettre il prie Thibaut évêque de Paris de lui donner le premier personat ou dignité qui vaquera dans son église ; & par une autre il ordonne aux chanoines de Paris d'accorder au chancelier Hugues la premiere dignité dans leur église, & les premieres maisons
ep. 10. de leur cloître qui viendront à vaquer. Le pape lui confirma aussi la possession du grand archidiaconé
ep. 12. & 16. d'Arras dont il avoit été pourvu par l'évêque Godefroi ; mais parce que l'évêque en lui donnant ce bénéfice l'avoit fait jurer de lui résigner la chancellerie,
ep. 17. 18. 19. le pape l'absout de ce serment comme illicite. Le pape se plaint encore à l'évêque d'Arras, de ce qu'en donnant à Hugues l'archidiaconé, il lui avoit ôté une église dont il étoit en possession. Il en ordonne la restitution, & prie l'archevêque de Reims d'y tenir la main. Ce sont les premiers exemples que j'aie remarqués de dispenses du pape pour la résidence ou la

pluralité des bénéfices ; & de recommandations ou mandats, pour engager les ordinaires à promettre des bénéfices avant qu'ils vaquaſſent. Or la ſuite en fera voir l'importance. Hugues de Champfleuri fut pourvu de l'évêché de Soiſſons après le décès d'Anſculfe arrivé le dix-neuf de Septembre 1159. & demeura toujours chancelier de France.

AN. 1159.

Gall. Chr.

La même année 1159. mourut Thibaut évêque de Paris; & par ſa mort l'évêché & la régale étant venue en la main du roi, il donna la chévecerie qui en faiſoit partie aux religieuſes d'Hieres, pour en jouir toutes les fois que le ſiége ſeroit vacant. C'eſt le premier titre que j'aie remarqué où il ſoit fait mention expreſſe de la régale du roi de France. Le ſucceſſeur de Thibaut fut Pierre Lombard, à qui l'on dit que Philippe archidiacre de Paris, frere du roi Louis, céda ſon droit, ayant été élu évêque. Mais Pierre ne tint pas longtems ce ſiége, puiſqu'il paroît par des actes authentiques, que Maurice ſon ſucceſſeur étoit évêque de Paris dès l'an 1160. Pierre étoit né près de Novarre en Lombardie : après avoir étudié à Boulogne, il vint en France étant recommandé à ſaint Bernard par l'évêque de Luques : qui le prioit de pourvoir à ſa ſubſiſtance, pendant le peu de tems qu'il demeureroit dans ce royaume pour ſes études. Saint Bernard y pourvut pendant que Pierre fut à Reims; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin abbé de ſaint Victor, ſuppoſant qu'il ne devoit pas y faire un long ſéjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les ſciences, principalement dans la théologie, qu'il devint le plus fameux docteur de l'école de Paris.

XXXIV. Pierre Lombard maître des ſentences.

Rob. de Monte, an. 1158. Gall. Chr. to. 1. p. 434. Preuv. lib. Gal. c. 16. n. 2. Rob. an. 1159. Duboul. hiſt. univ. t. 2. p. 326. Rob. de Mont. 1162. Bern. ep. 410.

Il eſt principalement connu ſous le nom de maître

des ſentences, à cauſe de l'ouvrage qu'il a compoſé
AN. 1159. ſous ce titre; parce que c'eſt un recueil de paſſages des Peres, dont il concilie les contradictions apparentes, à peu près comme Gratien dans ſon decret. Cet ouvrage de Pierre Lombard eſt un corps entier de théologie, diviſé en quatre livres, & chaque livre en pluſieurs diſtinctions. Dans le premier il traite de la Trinité & enſuite des attributs: dans le ſecond, de la création, & premierement des anges, puis de l'ouvrage des ſix jours: de la création de l'homme & de ſa chûte, & à cette occaſion de la grace & du libre-arbitre, du péché originel & du péché actuel. Dans le troiſiéme livre il traite de l'incarnation, & à l'occaſion des perfections de Jeſus-Chriſt il parle de la foi, de l'eſpérance & de la charité, des dons du Saint-
diſt. 10. 11. Eſprit & des commandemens de Dieu. Dans le quatriéme il traite des ſacremens en général & en particulier; & ſur l'euchariſtie il ne manque pas de prou-
diſt. 14. ver la préſence réelle. A l'occaſion de la pénitence il parle du purgatoire, & à l'occaſion de l'ordre il traite de la ſimonie. Il finit par la réſurrection, le jugement dernier, & l'état des bienheureux. Telle eſt la matiere du livre des ſentences.

L'auteur y raiſonne peu, & y dit peu de choſes de lui-même; ce n'eſt preſque qu'un tiſſu de paſſages
11. *diſt.* 2. 3. *&c.* des Peres, particulierement de ſaint Auguſtin. Quoique le livre ſoit court à proportion de la matiere, il ne laiſſe pas d'y avoir pluſieurs queſtions qui paroiſſent aujourd'hui peu néceſſaires: comme la plupart de celles qu'il traite ſur la nature des anges & ſur leur péché, & qu'il ne réſout que par des vraiſemblances.
diſt. 14. 15. Comme quand il traite de l'ouvrage des ſix jours, &

ſuit les principes de la même phyſique qui regnoit alors, ſuppoſant par exemple le firmament ſolide & les petits animaux produits de corruption. Il eſt vrai que ſur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'auteur ne touche point, ſçavoir, de l'égliſe, de la primauté du pape, de l'écriture, de la tradition, des conciles. En rapportant les autorités de l'écriture, l'auteur ſe fonde ſouvent ſur des ſens figurés tirés de ſaint Grégoire, ou d'autres Peres: mais qui étant arbitraires, ne peuvent faire de preuve ſolide. Comme quand il dit que dans l'ancienne loi les ſimples croyoient ſur la foi des mieux inſtruits, parce qu'il eſt dit dans l'hiſtoire de Job que les ânes paiſſoient auprès des bœufs. L'auteur ſuppoſe ordinairement ces ſens figurés comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere de ſacremens il cite pluſieurs autorités que Gratien a auſſi rapportées dans ſon decret; & les fauſſes décrétales comme les autres.

AN. 1159.

III. *diſt.* 25.

Job. 1. 14.

On s'étonnera moins que le maître des ſentences ait traité des queſtions qui nous paroiſſent inutiles, ſi l'on conſidere l'état des études de ſon tems. Depuis plus d'un ſiécle on étudioit ardemment la philoſophie d'Ariſtote, particulierement ſa logique; & l'application que quelques docteurs voulurent faire des principes de ce philoſophe aux myſteres de la religion, en fit tomber pluſieurs dans des erreurs, comme nous avons vu par les exemples de Roſcelin, d'Abailard & de Gilbert de la Poirée. Le maître des ſentences prit une autre route; & ſans citer Ariſtote ni s'abandonner au raiſonnement humain, il s'appliqua à rapporter les

IV. *diſt.* 7.

AN. 1159.

Præfat.

sentimens des Peres: renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de livres. C'eſt ainſi qu'il s'en explique lui-même; & il dit que ſon but a été de combattre ceux qui s'attachent à ſoutenir leurs propres penſées au préjudice de la vérité.

Son ouvrage eut le même ſuccès que celui de Gratien. Pendant les ſiécles ſuivans, ceux qui enſeignerent la théologie ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le livre des ſentences; & l'on compte juſqu'à deux cens quarante quatre auteurs, qui y ont fait des commentaires, entre leſquels ſont les plus fameux théologiens de chaque ſiécle. Le maître des ſentences n'eſt pas toutefois regardé comme infaillible, & on a marqué juſqu'à vingt-ſix articles ſur leſquels il n'eſt pas ſuivi. On a auſſi de lui un commentaire ſur les pſeaumes & un ſur les épîtres de ſaint Paul. Il eſt enterré à ſaint Marcel près de Paris. Maurice ſon ſucceſſeur étoit né à Sully ſur la Loire, dont il prit le nom; & d'archidiacre de Paris en fut fait évêque en 1160. Il tint ce ſiége trente-ſix ans.

Poſt. lib. ſentent.

XXXV. Jean de Sarisbéri & ſes écrits.

On connoît encore l'état des études de ce tems-là par les écrits de Jean de Sarisbéri: ainſi nommé du diocèſe dans lequel il étoit né en Angleterre. Etant encore fort jeune, il vint étudier à Paris la ſeconde année après la mort de Henri I. roi d'Angleterre, c'eſt-à-dire, en 1137. Il apprit les premiers élémens de la dialectique de Pierre Abailard, qui enſeignoit alors ſur la montagne de ſainte Geneviéve avec grande réputation. Après la retraite d'Abailard, Jean s'attacha à Albéric de Reims, le plus fameux dialecticien &

Sup. liv. LXVIII. n. 34.

Jo. Sarisb. Met. II. c. 10.

le plus opposé à la secte des Nominaux. Il étudioit en même tems sous un Anglois nommé Robert de Melun, à cause qu'il y avoit enseigné; & depuis évêque d'Erford. Après avoir suivi deux ans deux maîtres, Jean de Sarisbéri revint à la grammaire, & l'étudia trois ans sous Guillaume de Conques. Il reprit ensuite toutes ses études sous Richard l'évêque, homme universel dans toutes les sciences & plus solide qu'éloquent; & il se remit plus particulierement à la rhétorique. AN. 1159. *Sup. liv.* LVII. *n.* 22.

Il se fortifia dans ses études en instruisant les enfans de quelques nobles pour fournir à sa subsistance: puis il lia amitié avec Adam docteur anglois grand Aristotélicien. Après avoir été détourné trois ans par la nécessité d'enseigner, il revint étudier la logique & la théologie sous Gilbert de la Poirée, puis la théologie seule sous Robert Pullus & sous Simon de Poissi. Jean de Sarisberi passa environ douze ans en ces diverses études: c'est-à-dire jusqu'en 1149.

Dès sa jeunesse il étoit entré dans le clergé de Cantorbéri, & dans la suite il fut chapelain & secrétaire de l'archevêque Thibaut, comme il paroît par ses premieres lettres écrites au nom de ce prélat. Il composa alors un grand ouvrage qu'il intitula Policratique, ou des amusemens des courtisans & des vestiges des philosophes; & il l'adressa en 1159. au principal ministre de Henri II. roi d'Angleterre, qui étoit avec ce prince au siége de Toulouse: c'est-à-dire au chancelier Thomas Bequet. En cet ouvrage, Jean de Sarisberi commence par décrire & blâmer les amusemens des grands: sçavoir la chasse, le jeu, la musique, les bouffons, les magiciens, les devins, les astrologues: où il paroît qu'il croyoit lui-même un peu trop aux illu- *Jo. Sarisb. ep.* 1. 2. 3. *&c. p.* 6. 693. *Lib.* 1. *c.* 4. 5. *&c.* II. *c.* 15. 19.

sions de ces imposteurs. Il parle fortement contre les
AN. 1159. flatteurs ; & à cette occasion il dit qu'il est permis de
III. c. 4. 5. &c. flatter les tyrans, puisqu'il est permis de les tuer. Or,
c. 15. ajoute-t-il, il est non-seulement permis, mais juste de tuer un tyran : parce que celui qui prend le glaive de sa propre autorité mérite de périr par le glaive, & que celui qui ne poursuit pas l'ennemi public, péche
VIII. c. 10. contre soi-même & contre l'état. Il appuie encore à la fin de son ouvrage sur cette dangereuse maxime ; & prétend même l'appuyer par les autorités de l'écri-
IV. c. 3. ture & les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith : toutefois il excepte ceux auxquels on est engagé par serment, & ne permet en aucun cas d'employer le poison. Il dit que le prince reçoit de la main de l'église le glaive & la puissance coactive : & qu'il est le ministre du sacerdoce, pour exercer cette partie de la puissance, qui est indigne de la main des prêtres. D'où il conclut qu'il leur est inférieur ; & que le prêtre peut ôter au prince la puissance qu'il lui a donnée.
VII. c. 19. On voit par-là les progrès qu'avoient fait les nouvelles maximes de Grégoire VII.

p. 477. L'auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement les prélatures, & de ceux qui obtenoient des priviléges pour se soustraire à la
c. 21. juriſdiction de leurs supérieurs légitimes, c'est-à-dire, contre les exemptions : & sans blâmer le pape il dit qu'il n'est pas expédient à l'église d'accorder de ces
p. 496. graces. Il marque qu'entre les moines & les autres
c. 23. religieux, il y avoit plusieurs hypocrites ; & se plaint sur-tout des exemptions de dixmes, & des autres priviléges qu'ils obtenoient de Rome, désignant particulierement les Templiers. Mais il loue entre les autres

tres les Chartreux & les moines de Grandmont, pour leur piété ſincere & leur déſintéreſſement. Cet ouvrage eſt comme un corps de morale & de politique, où l'auteur montre une vaſte érudition par les citations d'un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ne ſont pas venus juſqu'à nous. Mais cette érudition n'eſt pas aſſez digérée : il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens & beaucoup d'affectation dans le ſtyle. L'auteur ne paroît pas avoir fait d'attention à la différence des mœurs & des tems ; il parle de l'art & de la diſcipline militaire, par exemple, & de l'ordre judiciaire comme s'il eût écrit du tems des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé. AN. 1159. VI. c. 2. 3. &c. V. c. 13.

Peu de tems après, c'eſt-à-dire la même année 1159. & la guerre de Toulouſe durant encore, Jean de Sariſbéri adreſſa au chancelier Thomas un autre ouvrage qu'il intitula Métalogique ; & qui eſt une apologie de la bonne dialectique & de la véritable éloquence, contre un mauvais ſophiſte dont il cache le nom ſous celui de Cornificius. Il fait le dénombrement des grands hommes que ce ſophiſte s'efforçoit de décrier : ſçavoir Gilbert de la Poirée chancelier de l'égliſe de Chartres & depuis évêque de Poitiers : Thierri docteur fameux pour les arts : Guillaume de Conques dialecticien : Bernard de Chartres : Abailard qu'il nomme le péripatéticien Palatin à cauſe du lieu de ſa naiſſance : Anſelme & Raoul de Laon : Albéric de Reims, Simon de Paris, Guillaume de Champeaux. Mais il épargnoit Hugues de ſaint Victor & Robert Pullus. L'auteur témoigne que de ſon tems la logique étoit fort recherchée ; mais il ſe plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que plu- Metal. 1. c. 5. II. c. 6. c. 7.

sieurs y passoient leur vie sans utilité. Ils s'arrêtoient
AN. 1159. sur l'introduction de Porphyre, & enseignoient toute
III. c. 1. II. c. 19. la logique dans le traité des universaux : d'autres s'ar-
III. c. 2. II. c. 88. 18. rêtoient sur la premiere catégorie, & y faisoient entrer toutes les autres. Ils subtilisoient sans fin sur les mots & sur les négations multipliées : ils vouloient traiter toutes les questions imaginables, même les plus inutiles, & toujours renchérir sur les docteurs précédens, se faire admirer de leurs disciples & embarrasser leurs adversaires : ce n'étoit qu'ostentation & vanité.

L'auteur releve extrêmement l'usage des Topiques & l'étude des vérités probables, prétendant qu'il y a peu de démonstrations, & peu de vérités certaines qui nous soient connues. L'art de démontrer, dit-il, n'est presque plus en usage parmi nous ; parce qu'il ne convient guères qu'à la géométrie, à laquelle on s'applique peu, si ce n'est en Espagne & dans le voisinage
c. 27. de l'Afrique. Car ces nations entre les autres étudient la géométrie à cause de l'astronomie, de même l'Egypte & quelques peuples de l'Arabie. Quoiqu'il soit grand admirateur d'Aristote, il ne veut pas toutefois qu'on le suive aveuglément, & marque plusieurs de ses erreurs. C'est ce qui me paroît de plus remarquable dans ces deux ouvrages de Jean de Sarisbéri.

XXXVI. Suite des différends entre le pape & l'empereur.

Après la fête de Pâques, qui l'an 1159. fut le douziéme d'Avril, l'empereur Fridéric tint une assemblée en son camp près de Boulogne, pour juger les
Radev. II. c. 29. 30. Milanois, qui s'étoient révoltés contre lui. A cette assemblée se trouverent quatre cardinaux légats du pape Adrien : sçavoir deux prêtres, Octavien du titre de sainte Cécile & Henri de saint Nérée, & deux diacres, Guillaume auparavant archidiacre de Pavie &

Gui de Crême. Il y avoit auſſi des députés du ſénat & du peuple Romain. Les cardinaux dirent que le pape demandoit l'exécution du traité de paix fait avec le pape Eugène, puis ils firent les propoſitions ſuivantes: L'empereur n'enverra point de nonce à Rome à l'inſçu du pape, puiſque la magiſtrature appartient à ſaint Pierre avec toutes les régales. Il ne levera point de droit de fourage ſur les domaines du pape, ſinon au tems de ſon couronnement. Les évêques d'Italie ne lui feront que ſerment de fidélité, ſans hommage. Ses nonces ne logeront point dans les palais des évêques. De plus le pape demandoit la reſtitution de pluſieurs terres, & des tributs de Ferrare, de Maſſe, de toutes les terres de la comteſſe Mathilde, de tout le pays depuis Aquapendente juſqu'à Rome, du duché de Spolete & des iſles de Sardaigne & de Corſe. AN. 1159.

A ces propoſitions du pape l'empereur dit: Quoique je ne doive pas répondre ſur des articles ſi importans ſans le conſeil des ſeigneurs, je ne laiſſe pas de vous dire dès à préſent, que je ne demande point d'hommage aux évêques d'Italie s'ils veulent ne rien poſſéder de mes régales. Mais s'ils écoutent volontiers le pape quand il leur dit: Qu'avez-vous affaire du roi? Je leur dirai auſſi: Qu'avez-vous affaire de terres? Il dit que nos nonces ne doivent pas être reçus dans les palais des évêques. J'en conviens, pourvû que ces palais ſoient bâtis ſur le fonds des évêques & non ſur le nôtre: car la ſuperficie céde au fonds. Il dit que la magiſtrature & les régales de Rome appartiennent à ſaint Pierre. Cet article eſt important, & auroit beſoin d'une plus mûre délibération. Car puiſque je ſuis empereur Romain par l'ordre de Dieu, je ne porte

qu'un vain titre ſi Rome n'eſt pas en ma puiſſance.

AN. 1159. L'empereur offroit toutefois de rendre juſtice au pape ſur les chefs dont il ſe plaignoit, pourvû que le pape la lui rendît auſſi de ſon côté ſur pluſieurs griefs qu'il propoſoit : mais les légats ne vouloient point mettre les droits du pape en compromis : prétendant qu'il ne ſe pouvoit ſoumettre au jugement de perſonne. Les griefs de l'empereur étoient, que le pape avoitmanqué au traité, par lequel il avoit promis de ne ſe réconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile & les Romains, que du conſentement de l'empereur : Que les cardinaux paſſoient librement par ſon royaume ſans ſa permiſſion ; qu'ils entroient dans les palais des évêques qui appartenoient au roi, & qu'ils étoient à charge aux égliſes. Enfin il ſe plaignoit des appellations injuſtes & de pluſieurs autres déſordres. Les légats dirent qu'ils ne pouvoient rien faire ſans ſçavoir la volonté du pape ; ainſi on réſolut qu'il choiſiroit ſix cardinaux, & l'empereur ſix évêques, pour examiner & terminer cette affaire. On en fit la propoſition au pape : mais il la rejetta, diſant toujours qu'il ne vouloit point d'autre paix, que celle qui avoit été faite avec le pape Eugène. L'empereur de ſon côté refuſa de s'en tenir à ce traité, & prit à témoin tous les évêques & les ſeigneurs Allemans & Lombards, qu'il offroit de rendre en tout juſtice au pape, à condition auſſi que le pape la lui rendroit. Les députés des Romains qui étoient préſens demeuroient étonnés & indignés de ce qu'ils entendoient, & l'empereur réſolut d'envoyer à Rome pour faire la paix du moins avec eux, ſi le pape perſiſtoit à la refuſer.

Mais cette négociation fut terminée par la mort du

pape Adrien, qui arriva le mardi premier jour de Septembre la même année 1159. à Agnania, d'où ſon corps fut porté à Rome, & enterré à ſaint Pierre près du pape Eugène III. Adrien avoit tenu le ſaint ſiége quatre ans & neuf mois, pendant leſquels il augmenta le patrimoine de ſaint Pierre de pluſieurs acquiſitions; mais il étoit ſi éloigné d'enrichir ſes parens, qu'il ne laiſſa pour ſubſiſtance à ſa mere qui vivoit encore, que les charités de l'égliſe de Cantorbéri.

AN. 1159.

XXXVII. Mort d'Adrien. Alexandre III. pape. Octavien antipape.

c. 43. *Jo. de Ceu. an. 1159. Acta. ap. Bar. S. Thi Cant. 1. epiſt. 24. Acta ibid.*

Après ſes funérailles, les évêques & les cardinaux s'aſſemblerent à ſaint Pierre pour l'élection d'un ſucceſſeur, & ayant délibéré trois jours, ils s'accorderent tous à l'exception de trois, à choiſir Roland cardinal & chancelier de l'égliſe Romaine. Il étoit de Sienne, fils de Rainuce, & fut premierement chanoine de Piſe, d'où le pape Eugène ſur ſa réputation le fit venir à Rome; & l'ordonna d'abord diacre du titre de ſaint Côme, puis prêtre du titre de ſaint Marc, & enfin le fit chancelier. Car il étoit éloquent & bien inſtruit des ſciences divines & humaines. Son élection fut approuvée par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Les trois cardinaux qui ne conſentirent pas à ſon élection, furent Octavien du titre de ſainte Cécile, Jean de Morſon du titre de ſaint Martin, & Gui de Crême du titre de ſaint Calliſte, tous trois prêtres, dont les deux derniers nommerent Octavien, pour le faire élire.

Cependant ceux qui avoient élu Alexandre le revêtirent auſſitôt de la châpe d'écarlate, qui étoit l'habit particulier du pape; & cette cérémonie étoit l'inveſtiture du pontificat. Alexandre réſiſtoit & s'enfuyoit, proteſtant de ſon indignité: mais enfin il fut revêtu

An. 1159. par Odon premier des diacres. Alors Octavien ſe voyant fruſtré de ſon eſpérance, arracha la châpe des épaules d'Alexandre & la voulut emporter; mais un ſénateur qui étoit préſent, indigné de cette violence, lui ôta la châpe d'entre les mains. Octavien tourna les yeux avec furie vers ſon chapelain, criant & lui faiſant ſigne de lui donner la châpe rouge qu'il avoit apportée, puis ayant ôté ſon bonnet & baiſſant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation, que ne pouvant trouver le capuce il mit le devant derriere, ce qui fit rire tous les aſſiſtans; & dire à ſes adverſaires qu'il étoit élu à rebours. Auſſitôt on ouvrit les portes de l'égliſe que les ſénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armés entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien, que ſon parti nommoit le pape Victor III.

Alexandre & les cardinaux qui l'avoient élu craignant la violence, ſe retirerent dans la fortereſſe de l'égliſe ſaint Pierre, où ils demeurerent neuf jours enfermés & gardés jour & nuit par des gens armés, du conſentement de quelques ſénateurs gagnés par Octavien. Enſuite preſſés par les clameurs du peuple, ils les tirerent de la fortereſſe; mais ce fut pour les transférer dans une priſon plus étroite au-delà du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la ville en fut émue, les enfans mêmes crioient contre Octavien : les femmes le chargeoient d'injures & faiſoient des chanſons contre lui, l'appellant en Italien *Smantacompagno*, pour marquer qu'il avoit ôté le manteau à Alexandre. Enfin le peuple ne pouvant plus ſouffrir cette violence, marcha au lieu où les cardinaux étoient enfermés, conduit par Hector Frangipane & d'autres

nobles. Ils obligerent les ſénateurs à en ouvrir les portes; & mirent en liberté Alexandre & les cardinaux, qui traverſerent la ville, avec les acclamations de joie & au ſon de toutes les cloches, accompagnés de grandes troupes de Romains en armes; & le vingtiéme de Septembre, veille de S. Matthieu, ils arriverent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui ſancta Nympha, à treize milles ou quatre lieues de Rome. Le même jour qui étoit un dimanche, le pape Alexandre fut ſacré ſuivant la coutume par les mains de Hubaud évêque d'Oſtie aſſiſté de cinq autres évêques: ſçavoir Grégoire de Sabine, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, ceux de Segni, & de Terracine, de pluſieurs cardinaux prêtres & diacres, de pluſieurs abbés & prieurs, en préſence d'un grand nombre d'avocats, de ſcriniaires, de chantres, de nobles, & d'une grande partie du peuple Romain. En cette cérémonie on mit ſur la tête du pape, ſuivant la coutume, le regne, c'eſt-à-dire, la mître ronde & pointue en cone entourée d'une couronne. Octavien ayant travaillé pendant un mois à aſſembler des évêques pour ſon ſacre, en trouva enfin trois, & fut ſacré le premier dimanche d'Octobre, par Imar évêque de Tuſculum, aſſiſté des évêques de Melfi & de Ferentine. Imar ou Igmar avoit d'abord reconnu le pape Alexandre. C'eſt lui qui avoit été moine à ſaint Martin des champs, avant que d'être cardinal, & que ſaint Bernard comptoit entre ſes amis.

AN. 1159.

Baudr.

Sup. l. LVIII. n. 79.

XXXVIII. Lettres pour Alexandre.

Cependant le pape Alexandre étoit à Terracine, d'où par le conſeil des évêques & des cardinaux il envoya des nonces à l'empereur Fridéric, qui étoit en Lombardie occupé au ſiége de Crême: mais l'empe-

reur prévenu pour Octavien & irrité contre Alexandre depuis la légation de Beſançon, reçut mal ſes nonces, & ne fit point réponſe à ſa lettre. Alexandre écrivit auſſi une grande lettre à Gerard évêque de Boulogne, aux chanoines de ſon égliſe, & aux docteurs légiſtes & autres de la même ville : ce qui marque en quelle conſidération étoit dès-lors l'école de Boulogne. En cette lettre, Alexandre raconte tout ce qui s'étoit paſſé à ſon élection & à ſon ordination, comme je l'ai rapporté : ajoutant qu'Octavien, quoiqu'il eût employé les menaces de l'empereur & la violence des laïcs, n'avoit encore pû trouver d'évêque qui lui voulût impoſer les mains. Ce qui marque que la lettre eſt écrite vers la fin de Septembre entre le ſacre d'Alexandre & celui d'Octavien. Après ce récit, Alexandre exhorte le clergé & les docteurs de Boulogne à demeurer fermes dans l'unité de l'égliſe romaine, & à rejetter les écrits qui leur pourroient venir de la part d'Octavien. Il ajoute : Sçachez auſſi que huit jours après notre ſacre, qui eſt le terme que nous lui avions donné pour ſe reconnoître, nous l'avons excommunié ſolemnellement avec les cierges allumés, lui & tous ceux qui oſeront lui impoſer les mains pour lui donner une ordination ſacrilége.

An. 1159. *Sup. n.* 23.

Alex. epiſt. 1. *ap. Rad. c.* 31.

Les cardinaux attachés au pape Alexandre écrivirent auſſi une lettre à l'empereur Fridéric, dans le titre de laquelle ils ſe nomment au nombre de vingt-deux, ſçavoir cinq évêques : Grégoire de Sabine, Ubalde d'Oſtie, Jules de Préneſte, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, c'eſt-à-dire tous les cardinaux évêques, excepté Imar de Tuſculum partiſan d'Octavien. Enſuite ſont les noms de huit cardinaux prêtres & de neuf

Ap. Rad. c. 35.

neuf diacres. C'eſt tout ce qu'il y avoit alors de cardinaux avec les cinq du parti d'Octavien, car il n'y en avoit point de neutres. Ceux d'Alexandre, après avoir repréſenté à l'empereur l'obligation qu'il a de ſecourir l'égliſe romaine, racontent ce qui s'étoit paſſé dans l'élection, employant les mêmes termes de la lettre d'Alexandre : puis ils ajoutent : Votre majeſté doit ſçavoir de plus, qu'Otton, comte Palatin prenant occaſion de l'intruſion d'Octavien, nous a perſécutés le pape Alexandre & nous, & s'eſt efforcé de diviſer l'égliſe. Car il eſt entré violemment avec Octavien dans la Campanie & le patrimoine de ſaint Pierre ; & a fait tous ſes efforts pour lui ſoumettre ces provinces. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions, comme défenſeur ſpécial de l'égliſe Romaine, d'apporter le reméde convenable à ces maux, & ne donner aucune protection à l'uſurpateur. AN. 1159.

XXXIX. Lettres pour Octavien.

Octavien de ſon côté, ſous le nom de Victor, écrivit une lettre adreſſée aux patriarches, archevêques, évêques, abbés, ducs, marquis, comtes, & autres ſeigneurs de la cour de l'empereur Fridéric : où il les prie d'exhorter ce Prince à prendre la protection de l'égliſe en ce tems de trouble. Il raconte ſuccintement ſa promotion, ſans en marquer les circonſtances, puis il ajoute : Quant à ce Roland ci-devant chancelier, qui étant attaché à Guillaume de Sicile par une conjuration contre l'égliſe & l'empire, s'eſt intrus douze jours après notre élection : s'il vous vient quelques écrits de ſa part, rejettez-les comme pleins de menſonge & envoyés par un ſchiſmatique. La date eſt de Seigni le vingt-huitiéme d'Octobre. *Radev. c. 50.*

Les cardinaux du parti d'Octavien écrivirent auſſi

AN. 1159. une lettre adreſſée à tous les prélats, à la tête de laquelle ils mettent ainſi leurs noms. Ima, évêque de
c. 25. Tuſculum, le premier des évêques: Jean, du titre de S. Silveſtre & S. Martin, & Gui de Crême, du titre de S. Calliſte, prêtres cardinaux: Raimond, diacre cardinal de Sainte Marie *in via lata*, & Simon de Sainte Marie *in Dominica*, & l'abbé de Sublac. Ce ne ſont en tout que cinq cardinaux. Leur lettre commence ainſi:
Sup. n. 14. Dès le tems que le pape Adrien fit alliance à Bénévent avec Guillaume de Sicile contre l'honneur de l'égliſe & de l'empire: il y eut une aſſez grande diviſion entre les cardinaux, c'eſt-à-dire entre nous, qui n'approuvions point ce traité, & les autres qui le ſoutenoient, étant engagés au Sicilien par l'argent & les promeſſes dont il les avoit aveuglés, & qui en attiroient pluſieurs autres à leur parti. Quand donc on eut avis que l'empereur étoit entré en Italie, & qu'il en avoit ſubjugué une grande partie: ces partiſans du Sicilien commencerent à ſolliciter puiſſamment le pape, de prendre quelque prétexte pour excommunier l'empereur & ſes adhérens. Nous diſions au contraire, qu'il falloit excommunier le Sicilien, qui avoit ôté à l'égliſe par violence tous ſes droits ſpirituels & temporels, plutôt que l'empereur, qui travailloit à recouvrer les droits de l'empire & à tirer l'égliſe de ſervitude. A ce diſcours, les partiſans du Sicilien demeurerent confus, & ſe déſiſterent de leur entrepriſe.

Enſuite, pendant que notre frere Octavien, alors cardinal & maintenant pape, étoit en légation près de l'empereur avec Guillaume cardinal de S. Pierre aux liens, le pape ſortit de Rome & vint à Anagni avec les partiſans du Sicilien. Ce fut-là que par une conſpira-

tion manifeſte, ils s'engagerent avec ſerment, à faire excommunier l'empereur, & à s'oppoſer juſqu'à la mort à ſa volonté; & que ſi le pape mouroit, ils n'éliroient, pour lui ſuccéder, qu'un de ceux qui avoient fait ce ſerment. Ils firent auſſi jurer aux évêques voiſins, de ne ſacrer pour pape que celui qui ſeroit élu par la faction du Sicilien. Le pape Adrien étant mort, & ſon corps porté à Rome, avant que de l'enterrer nous convînmes tous par écrit, que l'élection ſe feroit ſelon la coutume de l'égliſe romaine, c'eſt-à-dire, que l'on ſépareroit quelques perſonnes d'entre nous pour recevoir les ſuffrages & les écrire, & que tout ſe feroit d'un commun conſentement. Nous étant aſſemblés dans l'égliſe de S. Pierre, l'élection procéda lentement; & le troiſiéme jour étant preſque paſſé, quatorze cardinaux de la conjuration nommerent le chancelier Roland; & nous au nombre de neuf nous élûmes Octavien, ſçachant qu'il étoit le plus convenable pour la paix & pour l'union entre l'égliſe & l'empire. AN. 1159.

Alors voyant que le parti contraire vouloit violer la convention que nous avions faite, nous leur défendîmes de la part de Dieu, d'inveſtir perſonne de la chape, ſinon du conſentement de tous; & à Roland de la recevoir. Et comme au mépris de cette proteſtation ils ſe mettoient en devoir de l'en revêtir, avant qu'ils l'euſſent fait nous revêtîmes notre élu à la priere du peuple romain: ſur l'élection de tout le clergé & du conſentement preſque de tout le ſénat, de tous les capitaines, les barons & les nobles; nous l'intronisâmes dans la chaire de S. Pierre, & nous le menâmes au palais avec les acclamations du peuple & toutes les ſolemnités requiſes. Les cardinaux du parti contraire

AN. 1159. se retirerent au château de S. Pierre, & y demeurerent enfermés plus de huit jours; puis en ayant été tirés par des sénateurs, ils sortirent de Rome, & étant au château nommé la Citerne, entre Aricie & Terracine, ils y revêtirent de la châpe le chancelier Roland, & le dimanche suivant ils le sacrerent. Aussitôt ils envoyerent par toute l'Italie, pour détourner les évêques de venir au sacre de notre élu, les menaçant d'excommunication & de dépositon, & toutefois il a été sacré le premier dimanche d'Octobre. Tel est le récit des cardinaux du parti d'Octavien; où ce qui est à remarquer, c'est qu'ils conviennent eux-mêmes que Roland avoit été élu le premier, & par la plus grande partie des cardinaux, & sacré le premier.

XL. Députation de l'empereur à Alexandre. *Radev.* 11. c. 54. L'empereur Fridéric ayant reçu les lettres des deux partis, résolut par le conseil des seigneurs d'assembler un concile, croyant en avoir l'autorité à l'exemple des anciens empereurs, comme Justinien, Théodose & Charlemagne; & pour cet effet il envoya citer les deux prétendus papes par deux évêques, Daniel de c. 55. Prague & Herman de Verden. La lettre de l'empereur au pape Alexandre le nommoit seulement Roland chancelier, & étoit aussi adressée aux cardinaux qui l'avoient élu. Il y disoit, que pour remédier au schisme il avoit résolu de tenir à Pavie une cour ou assemblée générale dans l'octave de l'épiphanie, où il avoit appellé tous les évêques de l'empire & des autres royaumes, sçavoir d'Angleterre, de France, de Hongrie, de Danemarc, afin que cette grande affaire fût terminée par un jugement ecclésiastique, sans que les séculiers en prissent connoissance. Il ordonnoit donc à Roland, & aux cardinaux de son parti, de la part

de Dieu & de toute l'égliſe, de venir à cette aſſemblée, offrant de les y faire conduire en ſureté par les deux évêques députés & par le comte Palatin. Dans la lettre circulaire aux évêques pour les appeller au concile, l'empereur diſoit: Ayant aſſemblé les évêques Italiens & Allemans, avec les ſeigneurs & des perſonnes pieuſes & zélées pour l'égliſe, nous avons trouvé ſuivant les decrets des papes & les regles eccléſiaſtiques, que lorſqu'il s'éleve un ſchiſme dans l'égliſe romaine, nous devons appeller les deux prétendus papes, & décider la conteſtation ſuivant le conſeil des orthodoxes. La lettre finit par une défenſe à l'évêque à qui elle s'adreſſe, de prendre parti entre les deux papes. Elle eſt datée de Crême le vingt-troiſiéme d'Octobre. AN. 1159.

Les deux évêques de Prague & de Verden députés de l'empereur étant arrivés à Anagni, où étoit le pape Alexandre, entrerent dans ſon palais, & s'aſſirent devant lui avec les cardinaux & pluſieurs autres tant clercs que laïcs, ſans lui rendre le reſpect convenable à ſa dignité, parce qu'ils ne le reconnoiſſoient pas pour pape. Ils dirent leur charge & préſenterent la lettre de l'empereur ſcellée d'or, à la lecture de laquelle les cardinaux furent troublés, craignant d'une part la violence d'un prince ſi puiſſant, & de l'autre la diminution de la liberté de l'égliſe. Après une longue délibération, ils réſolurent de demeurer fermes dans l'obéiſſance d'Alexandre, à quelques périls qu'ils ſe duſſent expoſer. Et comme les envoyés de l'empereur preſſoient pour avoir réponſe, le pape Alexandre répondit ainſi devant tout le monde: Nous reconnoiſſons l'empereur pour avoué & défenſeur de l'é- *Act. ap. Bar.*

gliſe romaine, & nous prétendons l'honorer au-deſſus
AN. 1159. de tous les princes de la terre, pourvû que l'honneur du roi des rois n'y ſoit point intéreſſé. C'eſt pourquoi nous ſommes ſurpris de la maniere dont il nous traite contre la coutume de ſes prédéceſſeurs, en convoquant un concile ſans notre participation, & nous ordonnant de nous trouver en ſa préſence, comme s'il avoit puiſſance ſur nous. Or Jeſus-Chriſt a donné à ſaint Pierre & par lui à l'égliſe romaine ce privilége, qui s'eſt conſervé juſqu'à préſent, qu'elle juge les cauſes de toutes les égliſes, ſans avoir jamais été ſoumiſe au jugement de perſonne. Nous ne pouvons donc aſſez nous étonner que ce privilége ſoit attaqué par celui qui devroit le défendre contre les autres : la tradition canonique & l'autorité des Peres ne nous permet pas d'aller à ſa cour & ſubir ſon jugement ; les avoués des moindres égliſes & les ſeigneurs particuliers ne s'attribuent pas la déciſion de ces ſortes de cauſes, mais ils attendent le jugement de leurs métropolitains ou du ſaint ſiége. C'eſt pourquoi nous ſerions très-coupables devant Dieu, ſi par notre ignorance ou notre foibleſſe nous laiſſions réduire l'égliſe en ſervitude. Nous ſommes prêts à nous expoſer plutôt aux derniers périls, à l'exemple de nos Peres. Telle fut la réponſe du pape Alexandre.

Sup. l. XXIV. *n.* 7. 8. 9. Nous avons vu toutefois qu'en l'année 418. lorſque l'antipape Eulalius fut élu contre le pape Boniface, l'empereur Honorius prit connoiſſance de l'affaire, fit tenir un concile à Ravenne, où il faiſoit ſa réſidence, commit un évêque pour officier à Rome pendant le ſchiſme : & ayant reconnu la vérité, fit chaſſer Eulalius, & maintint Boniface dans le ſaint ſiége. Les actes

en ſont conſervés à Rome, & le cardinal Baronius les a inſérés en ſes annales. Nous avons vu encore que quatre-vingts ans après, le ſchiſme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne ſubir le jugement du roi Théodoric, tout Arien qu'il étoit, & ce fut lui qui décida en faveur du pape Symmaque. Mais apparemment le pape Alexandre III. n'étoit pas inſtruit de ces faits. Or, ſuivant ſa prétention, il ſeroit impoſſible de finir un ſchiſme, puiſque chacun des contendans ſe diſant pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé ſur la terre.

An. 1159. *Ap. Baron. an.* 418. & 419. *Sup. l.* XXX. *n.* 48.

Les deux évêques envoyés par l'empereur Fridéric, étant indignés de la réponſe du pape Alexandre, allerent à Seigni trouver l'antipape Octavien & lui baiſerent les pieds. Otton, comte Palatin, qui étoit à Rome avec des Allemans, en fit autant; ce qui hauſſa beaucoup le courage à l'antipape. Mais l'empereur s'étant ainſi déclaré pour lui, donna juſte ſujet à Alexandre de ne pas aller à l'aſſemblée de Pavie, & ne ſe pas mettre entre ſes mains. Cependant il envoya des légats de tous côtés; en France & en Eſpagne trois cardinaux, deux prêtres, Antoine du titre de S. Marc, & Guillaume de S. Pierre aux liens, & avec eux Odon, diacre du titre de Saint Nicolas; en Orient Jean, du titre de S. Jean & S. Paul; en Hongrie Jules, évêque de Paleſtrine, & Pierre de S. Euſtache, diacre; à Conſtantinople Tiburce avec Arderic de S. Théodore, diacre.

Acta. ap. Bar.

XLI. Concile de Pavie.

Le tems du concile de Pavie étant arrivé, les évêques de Lombardie & d'Allemagne s'y trouverent & attendirent quelque tems l'empereur Fridéric, occupé

Radev. II. *c.* 62, 64. *to.* X.

au ſiége de Crême, qu'il prit enfin, & la brula le vingt-ſeptiéme de Janvier 1160: ce qui l'obligea à remettre le concile à la chandeleur; mais il ne commença en effet que le cinquiéme de Février qui étoit le vendredi avant le jour des cendres. L'empereur étant arrivé à Pavie, exhorta les évêques à ſe préparer au concile par des jeûnes & des prieres; puis les ayant aſſemblés, & s'étant aſſis, il leur dit: Quoique je ſçache que j'ai, comme empereur, le pouvoir d'aſſembler des conciles, principalement en un ſi grand péril de l'égliſe, je vous laiſſe toutefois la déciſion de cette affaire ſi importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'eſt pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduiſez-vous donc en cette affaire, comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. L'empereur ayant ainſi parlé, ſortit du concile, qui étoit compoſé d'environ cinquante tant archevêques qu'évêques, & d'une grande multitude d'abbés & de prevôts. Il y avoit auſſi des envoyés du roi de France & du roi d'Angleterre, & des députés de divers pays, qui promettoient que tout ce que le concile auroit décidé ſeroit reçu chez eux ſans difficulté.

AN. 1160. *conc. p. 1387. Radev. c. 72.* *c. 71. 72.*

Il y vint entr'autres deux députés du chapitre de S. Pierre de Rome; ſçavoir Pierre Chrétien, doyen, & Pierre Gui ſoudiacre & camérier de l'égliſe romaine, porteur d'une lettre de ce chapitre, adreſſée à l'empereur & aux prélats du concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la lettre des cinq cardinaux du parti de Victor. Les chanoines convenoient qu'Otton, diacre cardinal de S. George, Adelbalde, cardinal des SS. apôtres avoient pris la châpe, & s'étoient

Rad. c. 66. to x. conc. p. 1394.

s'étoient efforcés d'en revêtir le chancelier Roland ; mais ils ſoutenoient, que la plus ſaine & meilleure partie des cardinaux les en avoit empêchés & avoit élu Octavien. Ils diſoient la plus ſaine partie, n'oſant dire la plus grande. Ils ajoutoient, que lorſque l'on conduiſoit Octavien au palais, le peuple avoit crié en Italien ſelon la coutume : *Papa Vittore, ſanto Pietro lo e legge.* Ils faiſoient dire au chancelier : Octavien ne m'a jamais dépouillé de la châpe, parce que je n'en ai jamais été revêtu. Ils prétendoient qu'il n'avoit été revêtu de l'étole & du pallium qu'à la Cîterne, douze jours après l'élection de Victor. Ils citoient pour témoins de ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion Otton, comte Palatin, Gui, comte de Blandrate, & le prevôt Hébert, envoyés de l'empereur, & finiſſoient en diſant : Vous avez les deux glaives des apôtres, vous ſçavez comment vous en devez uſer ; voulant dire qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle. AN. 1160.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la queſtion des deux élections, le ſixiéme on lut publiquement une eſpéce d'information, qui commençoit ainſi : Voici les articles qui ont été prouvés dans le concile de Pavie ſur l'élection du pape Victor. Le ſeigneur Octavien, & non aucun autre, a été ſolemnellement revêtu de la châpe à Rome dans l'égliſe de S. Pierre ſur la demande du peuple, du conſentement & au deſir du clergé, & mis dans la chaire pontificale en préſence du chancelier, & ſans qu'il s'y opposât ; les cardinaux & le clergé ont chanté le *Te Deum*, & on lui a donné le nom de Victor. Là le clergé & le peuple romain eſt venu en foule à ſes pieds ; un ſecrétaire étant monté ſur un lieu élevé, a crié ſuivant la cou- *Radev. c. 67.*

AN. 1160. *Sup. n.* 37.

tume : Ecoutez citoyens romains. Notre pere, le pape Adrien eſt mort le lundi (il faut lire le mardi) & le ſamedi ſuivant, le ſeigneur Octavien, cardinal de ſainte Cécile, a été élu pape, intronisé & nommé Victor. L'approuvez-vous? Le clergé & le peuple a répondu à haute voix : Nous l'approuvons; ce qui a été répété trois fois. Enſuite le pape a été conduit au palais, avec les banderolles & les autres marques de ſa dignité, & les acclamations de louanges.

Auſſitôt le chapitre de S. Pierre eſt venu aux pieds du pape Victor lui rendre obéiſſance. Et le lendemain les chefs du clergé de Rome ont été trouver le chancelier & les cardinaux qui étoient avec lui, pour ſçavoir s'il avoit été revêtu de la châpe, comme quelques-uns diſoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nouvelle de dignité; & il leur a déclaré lui & les ſiens, que jamais il n'avoit été revêtu, & que c'étoit une calomnie. Ce que les chefs du clergé ayant oui, ils ſont venus aux pieds du pape Victor & lui ont rendu obéiſſance. De tous ces faits ſont témoins Pierre Chrétien, doyen de la baſilique de S. Pierre, & tous ſes confreres, Blaiſe & Maniere, prêtres, chefs du clergé de Rome, neuf archiprêtres & quatre autres tant diacres que ſoudiacres. Enſuite on fait un long dénombrement de ceux qui ont obéi au pape Victor; ſçavoir le prieur & les chanoines de Latran, le clergé de ſainte Marie Majeure, de pluſieurs égliſes & monaſteres au nombre de trente-quatre, & on ajoute en général qu'il y en a beaucoup d'autres.

On rapporte enſuite des dépoſitions de pluſieurs témoins, entre leſquels ſont deux prêtres de l'égliſe de S. Marc, qui étoit le titre de Roland. Ces dépoſi-

tions contiennent les mêmes faits, & ajoutent, que quelques-uns ayant voulu revêtir le chancelier de la châpe, il les repouſſa avec indignation, diſant: Vous ne me tournerez pas en ridicule : voilà le pape, allez à lui : Qu'on l'avoit vu ſortir de Rome ſans châpe, ſans étole, ſans cheval blanc avec une aumuce noire & un manteau noir: L'aumuce étoit alors un habillement de tête ordinaire : Qu'on ne l'avoit revêtu de la châpe qu'à la Cîterne : Que le pape Adrien avoit dit : Octavien que j'ai envoyé en Lombardie veut excommunier les Milanois, mais je leur ai mandé de ne ſe point ſoucier de lui & de réſiſter vigoureuſement à l'empereur; & je ſuis convenu avec eux qu'ils empêcheront l'empereur de venir à Rome. Je ſuis auſſi convenu avec les cardinaux, qu'Octavien ne ſeroit point pape après ma mort: Que deux cardinaux avoient dit qu'ils étoient engagés par ſerment au chancelier Roland. C'eſt la ſubſtance des dépoſitions, mais la plupart des témoins ne parloient que par oui dire. AN. 1160.

Après que l'affaire eut été examinée pendant ſept jours, le concile prononça en faveur d'Octavien qui étoit préſent, & avoit des défenſeurs de ſa cauſe, & condamna Roland par contumace, comme ayant refuſé de ſe préſenter au concile, où il avoit été cité légitimement. La ſentence fut portée à l'empereur, qui la reçut avec reſpect & l'approuva; puis on appella Victor à l'égliſe, où il fut reçu avec grande ſolemnité & reconnu pour pape. L'empereur lui rendit à la porte le reſpect accoutumé, comme Conſtantin à S. Silveſtre; ce ſont les paroles de l'hiſtorien; puis le prenant par la main, le mena juſqu'à ſon ſiége, & l'introniſa. XLII. Jugement en faveur d'Octavien. *Rad. c. 65.* *c. 68.*

On voit encore plus de détail dans la lettre circu- *c. 70.*

AN. 1160.

laire des préſidens du concile. Ils diſent que la cauſe y a été traitée canoniquement, ſans aucune intervention de jugement ſéculier: & après avoir rapporté la ſubſtance de l'information, ils ajoutent aux témoins qui y ſont nommés, Pierre, préfet de Rome, quatre autres qu'ils nomment, & pluſieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles romains, venus par ordre de l'empereur. Ils ont voulu jurer, dit la lettre, mais nous avons cru devoir en diſpenſer les laïcs, ayant un témoignage ſuffiſant de pluſieurs prêtres. Enſuite Herman, évêque de Verden, Daniel, évêque de Prague, Otton, comte Palatin, & le prevôt Hébert, que l'empereur avoit envoyés à Rome pour citer les parties par le conſeil de vingt-deux évêques, & des abbés de Cîteaux & de Clairvaux, ont rendu témoignage qu'ils avoient cité le chancelier Roland & ſon parti par trois citations ſolemnelles, pour venir à Pavie ſe préſenter au jugement de l'égliſe, & que Roland & ſes cardinaux ont répondu de vive voix qu'ils ne vouloient ſe ſoumettre ni au jugement, ni à l'examen.

Ils ajoutent que l'élection de Victor ayant été approuvée par le concile, l'a auſſi été par l'empereur après tout le clergé, puis par tous les ſeigneurs & par une multitude innombrable qui étoit préſente. Ils continuent: Le lendemain, qui étoit le premier vendredi de carême, c'étoit en 1160, le douziéme de Février, le pape Victor fut mené en proceſſion de l'égliſe de ſaint Sauveur hors de la ville où il logeoit, à l'égliſe cathédrale. L'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il deſcendoit de cheval, le prit par la main, le conduiſit juſqu'à l'autel & lui baiſa les pieds, nous les baiſâmes tous auſſi. Le lendemain ſamedi, le

pape en plein concile & nous avec lui, tenant des cierges allumés, anathématiſâmes le chancelier Roland ſchiſmatique, & ſes principaux fauteurs. Nous vous prions donc & vous exhortons à tenir pour ferme & arrêté, ce que l'égliſe aſſemblée a ordonné, & à prier pour la conſervation du pape Victor. La lettre eſt ſouſcrite premierement par Peregrin, patriarche d'Aquilée, puis par Arnold, archevêque de Mayence, Artuic de Brême, Reinald de Cologne, & Vicman de Magdebourg; ces quatre archevêques étoient préſens avec quelques-uns de leurs ſuffragans. Les archevêques de Beſançon, d'Arles, de Lyon, de Vienne, & Gui, évêque élu de Ravenne, conſentirent ſeulement par leurs députés. On voit auſſi les ſouſcriptions des évêques de Fermo, de Férentine, de Mantouë, de Bergame & Fayence. Mais il n'y a pas grande ſûreté à ces ſouſcriptions, comme il paroît par celle du roi d'Angleterre; car nous allons voir qu'il n'adhéra pas à ce concile, non plus que l'archevêque de Trèves, qui étant demeuré malade en chemin, envoya des lettres d'excuſe.

AN. 1160.

V. c. 72.

XLIII. Suite du concile de Pavie. *Rad. c. 69.*

L'empereur Fridéric écrivit auſſi à Eberard, archevêque de Salſbourg, & à ſes ſuffragans une lettre où il inſiſte principalement ſur la prétendue conjuration faite contre lui du vivant du pape Adrien par le chancelier Roland, & en apporte cette preuve: Comme nous délibérions ſur ce qu'il y avoit à faire touchant le ſchiſme, l'archevêque de Tarantaiſe, les abbés de Clairvaux, de Morimond & dix autres, ſurvinrent comme ſi Dieu les eût envoyés, demandant la paix pour les Milanois. Nous leur dîmes notre intention, & ils retournerent à Milan, pour ſçavoir celle du peuple,

qui leur répondit : Nous ſommes engagés par ſerment
AN. 1160. au pape & aux cardinaux, de ne point faire de paix avec l'empereur ſans leur conſentement. Les abbés répliquerent : Vous n'êtes plus engagés au pape puiſqu'il eſt mort. Mais, reprirent les Milanois, nous ſommes engagés aux cardinaux & eux à nous. L'empereur avoue enſuite qu'on reprochoit au pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des cardinaux ; la lettre eſt du quinze de Février.

c. 71. Eberard, évêque de Bamberg qui étoit auprès de l'empereur, écrivit en ſon particulier à l'archevêque de Salſbourg ce qui s'étoit paſſé à Pavie. D'abord, dit-il, preſque tous étoient d'avis de différer juſqu'à une plus grande connoiſſance de l'affaire, & un concile plus général : toutefois le parti du pape Victor l'a emporté, principalement à cauſe de la conjuration contre l'empire. Ainſi nous l'avons reçu par l'eſpérance de la paix, & de l'union entre le royaume & le ſacerdoce. Et enſuite : L'envoyé du roi de France a promis que ſon maître ne reconnoîtra ni l'un ni l'autre, juſqu'à ce qu'il ait reçu les envoyés de l'empereur ; l'envoyé du roi d'Angleterre a promis qu'il feroit la même choſe. Les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lyon, & de Beſançon, ont conſenti par leurs lettres & leurs députés. Celui de Tréves eſt le ſeul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas conſenti ; mais ſes ſuffragans l'ont tous fait : il ne reſte que vous.

c. 72. Henri, prevôt de Bertheſgade, écrivit auſſi à l'archevêque de Salſbourg ſur le même ſujet, & ſa lettre contient pluſieurs particularités remarquables du concile de Pavie. Le patriarche d'Aquilée, dit-il, & quelques autres ont obéi, à cauſe des beſoins de l'empire ;

ſauf la cenſure de l'égliſe catholique. Les évêques de Bamberg, de Paſſau & de Ratiſbonne, ont imité le patriarche. Pour la confirmation de ce qui a été fait, on envoie des députés; ſçavoir l'archevêque de Cologne en France, l'évêque de Verden en Eſpagne, & celui de Prague en Hongrie. L'empereur Fridéric envoya auſſi aux rois d'Angleterre, de Danemarc & de Bohême, & à l'empereur Manuel. AN. 1160. c. 72.

Toutes ces lettres furent écrites à Eberard, archevêque de Salſbourg, parce que s'étant mis en chemin pour venir au concile de Pavie, il tomba griévement malade à Vienne, & fut obligé de s'y arrêter & de retourner chez lui. Ici finit l'hiſtoire de l'empereur Fridéric écrite par Radevic, chanoine de Friſingue, & importante par les piéces qu'il y a inſérées. Gunther, qui a mis en vers la même hiſtoire dans ſon poëme intitulé: *Ligurinus*, finit auſſi au même endroit, c'eſt-à-dire, au commencement du ſchiſme d'Alexandre & d'Octavien, & à l'entrée de l'empereur à Pavie, après la priſe de Crême. c. 73.

L'empereur Fridéric publia enſuite un édit par tous ſes états, c'eſt-à-dire en Italie & en Allemagne, par lequel il ordonnoit à tous les évêques de reconnoître le pape Victor, ſous peine de banniſſement perpétuel. Pluſieurs choiſirent l'exil plutôt que d'entrer dans le ſchiſme, & à leur place on mit par violence des partiſans de l'antipape; ce qui cauſa un grand trouble dans l'égliſe. Alexandre de ſon côté, après avoir pluſieurs fois exhorté Fridéric à revenir de ſon erreur, l'excommunia ſolemnellement à Anagni, le jeudi ſaint vingt-quatriéme de Mars 1160, étant aſſiſté des évêques & des cardinaux; & en même tems, ſuivant la *Acta. Alex. ap. Baron.*

coutume ancienne de ſes prédéceſſeurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fidélité à ce prince abſous de leur ſerment. Ainſi parle l'auteur de la vie d'Alexandre; mais nous avons vu que cette coutume n'avoit commencé qu'à Grégoire VII, environ quatre-vingts ans auparavant; & il ne paroît pas que Fridéric ait été moins obéi ni moins reconnu empereur après cette excommunication que devant. Alexandre renouvella auſſi l'excommunication contre Octavien & ſes complices; & pour diſſiper les menſonges qu'il avoit répandus de tous côtés, il envoya des légats en diverſes provinces.

AN. 1160.

Sup. l. LXII. *n.* 29.

XLIV. S. Eberard de Salsbourg. *Vita, to.* 2. *Canif. p.* 287.

Eberard, archevêque de Salſbourg, étoit de la premiere nobleſſe de Baviere, né vers l'an 1085. Ses parens l'envoyerent étudier à Bamberg, où après avoir été quelque tems chanoine, il embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye de ſaint Michel. Mais les chanoines l'en retirerent malgré lui, & l'envoyerent étudier en France, juſqu'à ce que ſes cheveux fuſſent revenus. A ſon retour, il ſe retira chez ſes parens en Baviere; & après avoir long-tems délibéré, il rentra dans le monaſtere à l'âge de quarante ans, avec la permiſſion de l'évêque S. Otton & du chapitre de Bamberg. Cependant ſes freres ayant fondé un monaſtere dans une de leurs terres nommée Bibourg, le demanderent pour abbé; & furent cinq ans ſans le pouvoir obtenir, juſqu'à ce qu'Eberard étant allé à Rome avec l'évêque de Bamberg, ce ſaint prélat le fit connoître au pape Innocent II, & le deſir des moines de Bibourg de l'avoir pour abbé. Le pape l'obligea d'accepter, & lui donna lui-même la bénédiction abbatiale. Il gouverna cette maiſon naiſſante avec beaucoup de régularité & de prudence,

dence, exerçant libéralement l'hoſpitalité, & répandant au dehors de grandes aumônes; enſorte qu'il ne gardoit de proviſions, que ce qui étoit néceſſaire d'une récolte à l'autre. AN. 1162.

Il y avoit quatorze ans qu'il gouvernoit l'abbaye de Bibourg, lorſque le ſiége de Salſbourg vint à vaquer par la mort de l'archevêque Conrad, & il fut élu pour lui ſuccéder d'un commun conſentement des évêques de la province, du clergé & du peuple de l'égliſe vacante. Il ne changea rien à l'auſtérité de ſa vie depuis ſon élévation, & augmenta ſes aumônes à proportion de ſes revenus. Il prêchoit & d'exemple & de parole, étant bien inſtruit des ſaintes lettres: il dépenſoit beaucoup pour l'hoſpitalité & pour l'entretien des monaſteres; ſervoit lui-même les pauvres, & ne dédaignoit pas de toucher les lépreux & de leur baiſer les mains. Il reconnut & ſuivit toujours Alexandre, & attira à l'obéiſſance de ce pape Hartman évêque de Brixen ſon ſuffragant. Ces deux prélats furent les ſeuls de toute l'Allemagne, qui ne prirent point de part au ſchiſme. L'archevêque n'embraſſa le bon parti qu'après une longue délibération; & la raiſon qu'il en rendoit étoit le conſentement de toute l'égliſe, c'eſt-à dire de la plus grande partie, qui s'étoit déclarée pour Alexandre. Quoique l'empereur Fridéric en fût irrité contre le ſaint prélat, il n'oſoit toutefois faire éclater ſon reſſentiment, & quand il étoit en ſa préſence, la dignité même qui paroiſſoit ſur ſon viſage, le retenoit & lui imprimoit une crainte reſpectueuſe. Ce prince l'avouoit lui-même; & le ſaint prélat de ſon côté deſiroit ardemment de ſouffrir pour Dieu l'exil ou la mort, ſoit en cette occaſion, ſoit en quelqu'autre. Il mou- *Radev.* 11. c. 73. *Vita, p.* 296.

AN. 1160. rut quatre ans après le concile de Pavie la nuit du dimanche au lundi vingt-deuxiéme de Juin 1164. âgé de ſoixante & dix-neuf ans, après dix-huit ans d'épiſcopat. On rapporte pluſieurs miracles faits à ſon tombeau, & il eſt compté entre les ſaints.

XLV. Lettre contre le concile de Pavie. *Bibl. Cîſt. to. 3. p. 241.*

Henri prêtre cardinal qui avoit été moine à Clairvaux, Odon cardinal diacre & Philippe abbé de l'Aumône, monaſtere de l'ordre de Cîteaux au diocèſe de Chartres, écrivirent une lettre générale à tous les prélats & les fidéles, pour ſervir de préſervatif contre la lettre ſynodale du concile de Pavie. Ils inſiſtent premierement ſur l'incompétence des juges, & diſent: Si l'égliſe romaine doit être jugée ſur quelque article, elle devoit l'être à Rome, par les évêques de la province & un concile général de toute l'égliſe. On auroit pu connoître à Rome avec plus de facilité & de liberté ce qui s'étoit paſſé à l'élection d'Alexandre. Ils ſoutiennent enſuite que l'élection du pape eſt réſervée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres & diacres, & ajoutent: Si on admet à cette élection le chapitre de ſaint Pierre, pourquoi n'y admettra-t-on pas les chanoines de Latran, qui eſt la premiere égliſe de Rome, le clergé de ſainte Marie Majeure, les abbés & les moines de ſaint Paul & de ſaint Laurent, qui ſont toutes les égliſes patriarchales? Ils ajoutent des reproches particuliers contre le doyen de ſaint Pierre, ancien ſchiſmatique attaché à Pierre de Leon. Ils réfutent ce qu'avançoient les ſchiſmatiques, qu'Alexandre avoit reconnu dans ſa bulle, qu'Octavien avoit été élu par deux cardinaux, au lieu qu'elle portoit ſeulement qu'il avoit été nommé, ce qui ne faiſoit pas une élection.

Digitized by Google

Ils relevent le mérite d'Alexandre & accuſent Octavien de pluſieurs violences. Et ſur ce que l'on prenoit avantage de ce que perſonne ne s'étoit préſenté pour Alexandre au concile de Pavie, ils diſent: Nous étions envoyés en ces quartiers-là pour les affaires du pape; mais quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce ſujet, nous n'avons trouvé aucune ſureté, ce n'étoit que menaces & périls de mort. Nous étions prêts à paroître devant l'empereur, non pour ſubir un jugement au nom de l'égliſe, mais pour expliquer la vérité de ce qui s'étoit paſſé; mais nous n'avons jamais pu, Dieu le ſçait, en obtenir la permiſſion. An. 1160.

XLVI. Lettres d'Arnoul de Liſieux. *Mabill. ad. ep.* 348. *S. Bern. Arn. ep.* 19.

Arnoul, qui d'archidiacre de Séez devint évêque de Liſieux en 1141. étoit un des plus ſçavans prélats, & des plus autoriſés des états du roi d'Angleterre. Quand il eut appris la promotion du pape Alexandre, il lui écrivit une lettre, où il le reconnoît pour pape légitime, l'encourage contre le ſchiſme, par l'exemple du pape Innocent II. & ajoute: Il eſt ſouvent arrivé de ces ſchiſmes dans l'égliſe romaine, comme on voit par les peintures du palais de Latran, où les ſchiſmatiques téméraires ſervent de marche-pied aux papes. Et enſuite: Sitôt que j'ai appris votre promotion & l'entrepriſe de votre adverſaire, je me ſuis hâté d'en donner connoiſſance à notre prince, pour le prévenir en votre faveur, & empêcher qu'il ne ſe laiſſât ſurprendre par l'autre parti. Il a héſité quelque tems, mais enſuite il m'a promis avec gayété & fermeté, qu'il ne recevroit point d'autre pape que vous. Depuis peu il a reçu des lettres de l'empereur, qui le prie de différer à vous reconnoître; & comme il eſt lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paroître le mépriſer;

AN. 1160. ni ſe hâter à ſon préjudice. C'eſt pourquoi il s'eſt abſtenu de faire une ordonnance générale; mais il n'a pas laiſſé de vous reconnoître en effet, & il demeurera ferme ſur ce point, quelque parti que prenne l'empereur. C'eſt qu'on ne ſçavoit pas encore en Angleterre que Fridéric ſe fût déclaré pour l'antipape. Arnoul continue: J'aurai ſoin de prévenir auprès du roi les mauvais diſcours, & faire qu'il perſévere dans votre obédience. De votre côté ne perdez point d'occaſion d'envoyer ſouvent vos ordres dans toutes les provinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéir.

Alex. ep. 2. to. x. conc. p. 1397. ap. Arnulf. 20. Le pape Alexandre ayant reçu cette lettre, la fit lire aux cardinaux en plein conſiſtoire; & fit à Arnoul une réponſe, où il l'exhorta à continuer ſes ſoins auprès du roi d'Angleterre, & auprès des évêques & des ſeigneurs du pays. Vous ſçavez, ajoute-t-il, comme l'empereur Fridéric, dès le commencement de ſon regne, a cherché les moyens d'opprimer l'égliſe romaine, & comme il nous a traité nous-mêmes pendant la légation de Beſançon. *Sup.* Le pape vient enſuite au concile de Pavie, & parlant de l'antipape il dit: Nous avons appris certainement, que pendant quelques jours il a quitté les ornemens pontificaux en préſence de l'empereur, qui les lui a rendus & l'a inveſti de la papauté par l'anneau, choſe inouie juſqu'alors. Et comme les évêques les plus ſages ſe retiroient ſecrettement de ce conciliabule, il a contraint les autres par violence de rendre reſpect à l'antipape. Il ajoute: Nous écrivons ſuivant, votre conſeil, à l'archevêque de Rouen, & aux autres évêques de Normandie. Cette lettre eſt datée d'Anagni le premier d'Avril 1160.

En conſéquence de cet ordre d'Alexandre, Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre, où il marque la différence des deux papes & des deux élections, dont il reléve les circonſtances; puis il ajoute, parlant des évêques aſſemblés à Pavie: De quel droit ont-ils oſé décider la cauſe commune, par leur autorité privée? & nous faire la loi comme à leurs inférieurs, nous que Dieu a faits leurs égaux? Et enſuite: Béni ſoit Dieu qui a fait à l'égliſe gallicane ſa miſéricorde ordinaire, de reconnoître toujours la vérité, & ne point s'écarter du chemin de la juſtice. Car comme la puiſſance divine a abattu tous ceux que la fureur des Allemans a élevés contre l'égliſe romaine, ainſi elle a donné la victoire à tous ceux que la piété des François a reçus. A préſent même, ayant examiné à fonds les perſonnes & les élections, ils ſont convenus de reconnoître le pape Alexandre, du conſentement de leur roi vraiement catholique, & reçoivent par-tout avec honneur ſes lettres & ſes nonces. Ce témoignage eſt remarquable venant d'un prélat ſujet du roi d'Angleterre. Il continue: Mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France & le nôtre, on a réſolu de différer un peu à publier l'édit de la réception d'Alexandre, juſqu'à ce que notre roi puiſſe conſulter l'égliſe de ſon royaume, & confirmer par votre conſentement ce qu'il a dans l'eſprit. Car il ne convenoit ni à ſa prudence, ni au reſpect qui vous eſt dû, de rien faire ſans vous conſulter en une affaire de cette importance. Il s'eſt toutefois, dès le commencement, aſſez déclaré ſur ce ſujet: il a toujours reçu les nonces & les lettres du pape Alexandre avec reſpect & agrément, & a ſouvent déclaré en public qu'il n'en recevroit point d'au-

AN. 1160.

AN. 1160.

tre. Au contraire, quand la lettre d'Octavien lui fut préſentée, il ne voulut pas la toucher de ſa main, la regardant comme quelque choſe d'immonde : il la reçut ſur un morceau de bois qu'il ramaſſa dans la pouſſiere, & la jetta derriere ſon dos le plus haut qu'il put en préſence du nonce ; ce qui fit rire tous les aſſiſtans.

epiſt. 23. *p.* 38. *Mat. Paris. an.* 1160.

Arnoul de Liſieux écrivit auſſi aux cardinaux qui étoient avec le pape Alexandre, leur marquant les diligences qu'il avoit faites pour le faire reconnoître par le roi d'Angleterre. Il dit, qu'il eſt toujours avec les légats, pour procurer, avec eux, l'avantage de l'égliſe romaine. C'étoit Henri de Piſe & Guillaume de Pavie, prêtres cardinaux. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine, & à la douceur avec laquelle ils traitoient les affaires. Enſuite il ajoute : Quant au fait pour lequel le roi de France a été ſcandaliſé contre eux, ne doutez point qu'ils ne ſoient excuſables ; car jamais on ne les auroit fait conſentir à cette diſpenſe, s'ils n'y avoient été engagés par une néceſſité invincible, & par l'eſpérance de procurer un bien ineſtimable. On s'étoit aſſemblé par ordre du roi pour traiter de la réception du pape, dont on n'avoit encore rien ordonné publiquement. Les légats voyoient l'affaire de l'égliſe en grand péril ; parce que pluſieurs n'oſant ouvertement combattre la vérité, diſoient par une politique humaine, qu'il falloit différer & attendre l'événement plutôt que d'expoſer la réputation de deux ſi grands princes : Que l'égliſe romaine avoit toujours été à charge aux ſouverains, & qu'il falloit profiter de l'occaſion de ſecouer ce joug : Que la queſtion ſeroit décidée par la mort de l'un ou de l'autre, & que l'autorité des évêques pouvoit cependant ſuffire en chaque

royaume. Les envoyés de l'empereur insistoient sur ces raisons avec les deux cardinaux Jean & Gui, légats d'Octavien, & ils auroient triomphé du moindre délai, d'autant plus que tout le monde croyoit que les deux rois étoient favorables à Alexandre. D'ailleurs, le roi de France se rapportoit au roi d'Angleterre de la décision de l'affaire, & avoit déclaré publiquement qu'il suivroit son avis. Ainsi il falloit plutôt accorder la dispense au roi d'Angleterre, que l'éloigner par la sévérité d'un refus, puisque dès qu'il s'est déclaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Irlande, & en dernier lieu la Norvege. AN. 1160.

Je ne vois point quelle pouvoit être cette dispense, *Sup. n. 31.* sinon pour le mariage qui avoit été résolu entre Henri, fils du roi d'Angleterre, & Marguerite, fille du roi de France, encore enfans. Car il fut confirmé par l'autorité des légats du pape Alexandre, & il ne pouvoit l'être sans dispense, tant à cause du bas âge des parties, que parce que le prince étoit fils d'Aliénor, qui avoit long-tems passé pour la femme légitime de Louis, & dont il avoit eu des enfans. Or encore que ce prince souhaitât ce mariage, il pouvoit être scandalisé de la facilité des légats à accorder la dispense. *Matth. Par. an. 1160.*

XLVII. Lettres de Jean de Sarisbéri.

On voit encore mieux ce qui se passa en Angleterre sur l'affaire du schisme, par les lettres de Jean de Sarisbéri, qui étoit alors chapelain & secrétaire de Thibaud, archevêque de Cantorberi. Ce prélat, ou plutôt Jean, sous son nom, écrivit donc au roi d'Angleterre en ces termes: Le schisme de l'église romaine excite ceux qui aiment la nouveauté, & encourage les audacieux. Car chez nous les uns prétendent aller trouver Alexandre, les autres Victor. Pour nous, nous ne ça- *Ap. J. Saris. epist. 44.*

AN. 1160.

vons lequel des deux a la meilleure cauſe : nous ne pouvons retenir ceux qui vont par légereté vers l'un ou l'autre, & nous ne croyons pas permis de reconnoître l'un des deux dans votre royaume ſans votre conſeil, tandis que la choſe eſt en ſuſpens. Que ferons-nous donc, nous qui ſommes plus ſoumis à vos ordres que les autres, & plus engagés à l'égliſe romaine, étant obligés par notre ſerment à la viſiter en certains tems? C'eſt que l'on prenoit alors ſérieuſement la promeſſe que font les évêques, d'aller à Rome tous les trois ans, ou tous les cinq ans, ſuivant la diſtance des lieux, qui n'eſt plus regardée que comme de ſtyle. L'archevêque continue : Or il ſeroit dangereux pour nous d'être prévenus auprès du pape qui l'emportera, par ceux qui ont reçu moins d'honneur que nous de l'égliſe romaine. Nous attendons & deſirons ſur tout cela votre conſeil & votre ſecours. En cette lettre, l'archevêque Thibaud témoigne qu'il n'a plus guere à vivre, à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmités.

Le roi Henri étoit abſent d'Angleterre, comme l'archevêque le dit expreſſément dans une autre lettre : c'eſt-à-dire, qu'il étoit en Normandie, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire. Dans cette autre lettre l'archevêque dit : Nous avons appris certainement que l'égliſe gallicane a reçu Alexandre & rejetté Octavien ; & autant que l'on peut connoître humainement, il ſemble qu'elle a pris le meilleur parti ; car tout le monde convient qu'Alexandre a plus de réputation, de prudence, de lettres, d'éloquence : tous ceux qui viennent de-là diſent que ſa cauſe eſt la plus juſte ; & quoique nous n'ayons encore reçu ni nonce, ni lettres de l'un ni de l'autre, nous ſçavons que tous les Anglois ont plus

plus d'inclination pour Alexandre, ſi vous y joignez votre conſentement. Or nous avons oui dire que l'empereur s'efforce de vous attirer au parti d'Octavien. Mais à Dieu ne plaiſe, que dans un ſi grand péril de l'égliſe vous faſſiez; par reſpect humain, autre choſe que ce qui lui doit être agréable, en ſoumettant toute l'égliſe de votre royaume à un homme, qui, comme on le dit publiquement, a envahi le ſaint ſiége, ſans élection, ſans vocation divine, par la faveur de l'empereur ſeul. Car preſque toute l'égliſe romaine eſt du côté d'Alexandre. Or nous avons appris par la lecture, qu'en cas pareil, ceux que l'égliſe gallicane a reçus ont prévalu, comme de notre tems, Innocent contre Pierre, Calliſte contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Paſcal contre trois antipapes, & pluſieurs autres du tems de nos peres. Mais vous ne devez rien faire en une affaire de cette importance, ſans le conſeil de votre clergé. AN. 1160.

Quand on eut appris en Angleterre ce qui s'étoit paſſé à Pavie, Jean de Sariſbéri en écrivit ainſi à un docteur Anglois de ſes amis nommé Raoul de Serre, qui étant à Reims, lui avoit écrit au ſujet du ſchiſme. Nous craignons extrêmement, dit-il, que l'empereur d'Allemagne ne ſurprenne notre prince par ſes artifices; mais il me ſemble que le conventicule de Pavie, loin de toucher une perſonne raiſonnable, affermit l'élection d'Alexandre, par le témoignage de ſes adverſaires. Car, pour ne point parler de la témérité d'avoir oſé juger l'égliſe romaine, réſervée au jugement de Dieu ſeul, ni des autres nullités de la procédure, tout ce qui s'eſt fait à Pavie eſt contre l'équité, les loix & les canons. On a condamné des abſens, *epiſt. 59.*

AN. 1160.

ſans avoir examiné la cauſe, qui devoit même l'être ailleurs & par d'autres. Mais, dira-t-on, ils ont affecté de s'abſenter. C'eſt ignorer ou diſſimuler le privilége de l'égliſe romaine. Qui a ſoumis l'égliſe univerſelle au jugement d'une égliſe particuliere? Qui a établi les Allemans juges des autres nations? Qui a autoriſé des hommes brutaux & impétueux pour donner à leur fantaiſie un chef à tous les hommes? Mais je ſçais le deſſein de l'empereur, car j'étois à Rome ſous le pape Eugène, lorſqu'à la premiere ambaſſade, que ce prince envoya au commencement de ſon regne, il découvrit ſa penſée. Il promettoit de rétablir la grandeur de l'empire, & de ſoumettre facilement à Rome toute la terre, pourvû que le pape lui aidât en excommuniant tous ceux à qui l'empereur déclareroit la guerre. Il ne trouva pas alors un pape diſpoſé à une telle iniquité, c'eſt pourquoi il en a voulu faire un qui lui fût dévoué. Et enſuite:

Tous les jugemens doivent être libres, mais ſurtout les jugemens eccléſiaſtiques, au lieu qu'en celui-ci ce n'a été que violence d'une part, & artifice de l'autre. Les juges aſſemblés en préſence d'une armée, menacés, intimidés, ont précipité leur ſentence. On prétend avoir prouvé que l'élection de Victor a été la premiere & la plus canonique; mais comment l'a-t-on prouvé? Le doyen de ſaint Pierre & deux chanoines au nom de tout le chapitre, & les recteurs du clergé de Rome l'ont affirmé avec ſerment; le préfet de Rome & d'autres citoyens ont offert de jurer de même, mais on n'a reçu que le ſerment des eccléſiaſtiques, parce que l'affaire a paſſé par leurs mains. Qui eſt aſſez aveugle pour ne pas voir un artifice ſi groſ-

ſier? Tout le monde ſçait de quelle conſidération ſont, principalement dans l'élection du pape, ces recteurs que l'on fait tant valoir. Perſonne ne croira qu'ils y aient eu part comme ils ſe vantent; mais je veux qu'ils aient été préſens au commencement de la querelle; ont-ils ſuivi Roland juſqu'à ſon ſacre pendant douze jours? Le chapitre de ſaint Pierre l'a-t-il vu, & le préfet qui eſt exilé & à qui il n'eſt pas permis d'entrer dans Rome, lui & les autres citoyens ont-ils approché des terres du roi de Sicile & du lieu où s'eſt fait ce ſacre? On les a donc diſpenſés exprès du ſerment, parce qu'ils ne l'auroient pas fait, pour ne pas bleſſer leur conſcience, ou du moins leur réputation. AN. 1160.

Au reſte, qu'eſt devenu ce grand nombre de la plus ſaine partie des cardinaux? Ont-ils été corrompus par l'argent que les ſénateurs ont confeſſé avoir reçu, pour promettre avec ſerment la promotion d'Octavien, & qui a été deſtiné par le peuple à la réparation des murailles? De ce grand nombre il n'eſt reſté que trois cardinaux, dignes d'être jugés par les Allemans dans leur camp. Guillaume de Pavie, cardinal de S. Pierre aux liens, a été informé de tout: pourquoi ne l'a-t-on pas interrogé au concile de Pavie? C'eſt qu'il n'auroit pas parlé en faveur de Victor; & il a exprès gardé le ſilence dans ce tumulte, où il ne voyoit que de l'emportement, ſçachant que ce que l'on y faiſoit ne pouvoit préjudicier à la liberté de l'égliſe. Mais ſi l'élection de Victor a été canonique, pourquoi tous les évêques cardinaux, hors ces trois, n'ont-ils point aſſiſté à ſon ſacre? Et qui en a empêché les évêques de Toſcane qui y étoient appellés, ſinon la crainte de commettre un ſacrilége? J'admire que tout le monde ſuit

le pauvre Alexandre, & qu'on aime mieux ſouffrir
AN. 1160. l'exil avec lui, que regner en s'attachant à ſon adverſaire. Tous les ordres des cardinaux, toute la cour romaine eſt avec lui. Ils ne craignent point la ſentence du concile de Pavie, au contraire ils ont prononcé anathême contre l'empereur même, ſon idole & tous ſes adorateurs.

Sup. n. 42. Je paſſe aux ſouſcriptions de ce concile, où, faute d'évêques, on fait paroître des comtes, & on met au premier rang des évêques dont l'élection eſt nulle ou rejettée. Rainald, chancelier de l'empereur, s'eſt dit archevêque de Cologne, quoiqu'il ſoit certain que ſon élection a été condamnée par le pape Adrien; & je ne vois pas pourquoi il a différé de ſe faire ſacrer par ſon Victor, ſi ce n'eſt qu'il craint ſa chute prochaine. *Sup. n. 29.* Gui, comte de Blandrate, a tenu la place de l'archevêque de Ravenne, quoique ſon fils, qui eſt un bon jeune homme, mais dont l'élection a été caſſée, ne puiſſe paſſer pour archevêque. Qui n'en voit le ridicule? C'eſt un jeu de théâtre plutôt qu'un concile. Que dirai-je de ce grand nombre, quoique faux, de royaumes & de provinces ramaſſées dans ces ſouſcriptions pour impoſer aux ignorans? Nous ſommes bienheureux que l'empereur a eu plus de honte d'exiger des injuſtices que ce concile de les ſouffrir.

J'eſtime que ceci ſuffit pour perſuader l'archevêque de Reims de recevoir Alexandre, à condition de différer, s'il le juge à propos, à publier ſon conſentement; car je ſuis bien perſuadé qu'il ne reconnoîtra pas l'antipape. Il ne faut rien précipiter dans les affaires importantes. L'évêque de Pavie & l'évêque de Plaiſance ont été ſollicités outre meſure pour le parti

d'Octavien ; mais ils n'ont cédé ni l'un ni l'autre, parce qu'ils craignent Dieu. Toutefois l'empereur les preſſe, & Dieu le permet, afin que leur exemple encourage ceux qui ſont plus éloignés. Et enſuite : Quoique l'archevêque de Cantorbéri ſoit, comme vous ſçavez, conſidérablement malade, toutefois la néceſſité de cette affaire l'a obligé de partir, pour ſe trouver à l'aſſemblée des évêques & du clergé de tout le royaume, & rendre réponſe au roi, qui l'a conſulté ſur ce qu'il doit faire. On dit que l'évêque de Vincheſtre & celui de Durham prendroient volontiers, s'ils oſoient, le parti d'Octavien ; au contraire, l'archevêque d'Yorc & notre tréſorier, ſoutiennent Alexandre de toutes leurs forces ; & c'eſt le parti du plus grand nombre & des plus honnêtes gens. Ainſi parloit Jean de Sariſbéri. AN. 1160.

XLVIII. Alexandre reconnu en France & en Angleterre. *Jo. Sarisb. epiſt. 64.*

Philippe, abbé de l'Aumône, de l'ordre de Cîteaux au diocèſe de Chartres, dont j'ai déja parlé, contribua beaucoup à faire reconnoître le pape Alexandre en France & en Angleterre. Comme ſa vertu lui donnoit une grande autorité, le pape lui avoit écrit de travailler à cette affaire, & il lui répondit en ces termes : J'ai préſenté votre lettre au roi d'Angleterre, qui l'a reçue agréablement ; & après avoir délibéré avec les ſiens & avec nous, il vous a reconnu pour pape : il vous préſente par nous ſon obéiſſance, & vous enverra dans peu ſes députés ; mais il a voulu que je vous en écriviſſe le premier, afin que vous appreniez ſes intentions plus ſecrétement & plus promptement. J'ai envoyé votre lettre générale aux évêques d'Angleterre par un homme fidéle, avec Gilbert, évêque d'Herfort, & Hilaire de Chicheſtre, fort affectionnés à

votre perſonne & à votre cauſe. Je ſuis allé tout de
AN. 1160. ſuite vers le roi de France, qui, comme prince catholique, vous eſt auſſi très-affectionné, & vous l'auroit déja montré par les effets, ſi pluſieurs affaires importantes ne l'en avoient empêché. Il vous envoie par mon miniſtere une lettre de compliment ; mais qui doit demeurer ſecrette, juſqu'à ce que les deux rois aſſemblés vous donnent une déclaration publique de leur obéiſſance; ce qui ſe fera inceſſamment, parce qu'ils ſont prêts à faire la paix entr'eux. Et enſuite : Sçachez que tous les archevêques, les évêques & les autres prélats conſentent à votre élection.

L'aſſemblée de l'égliſe anglicane ſe tint en effet. On y lut pluſieurs piéces, par leſquelles les deux papes prétendoient ſoutenir leur droit : on lut enſuite les canons, & il ſurvint des témoins que l'on n'attendoit point, qui rendirent la vérité plus manifeſte. L'aſſemblée toutefois ne forma aucun jugement, réſervant la déciſion au roi ; mais elle dreſſa ſon avis, que l'archevêque Thibaud envoya au roi par Rainald, ſon archidiacre, & Guillaume de Ner, ſon chapelain. Enſuite, l'archevêque ayant reçu la réponſe du roi, fit
epiſt. 65. un mandement adreſſé à tous les évêques d'Angleterre, par lequel il leur déclare, qu'Alexandre eſt le pape légitime, reçu par l'égliſe anglicane & la gallicane ; & qu'Octavien eſt condamné, avec ſes fauteurs, comme manifeſtement ſchiſmatique, c'eſt pourquoi il leur ordonne de rendre reſpect & obéiſſance au pape Alexandre.

To. x. conc. p. 1406. Le roi d'Angleterre de ſon côté, fit une autre aſ-
Ex. Rob. de Monte, anno 1160. ſemblée au mois de Juillet 1160, au Neufmarché, dans le pays de Caux, à ſix lieues de Beauvais, où il

assembla tous les évêques de Normandie avec les abbés & les barons. En même tems le roi de France assembla aussi les siens à Beauvais : dans l'une & l'autre assemblée on traita de l'affaire du schisme, & tous s'accorderent de reconnoître le pape Alexandre, & de rejetter Victor. AN. 1160.

XLIX. Hérétiques punis en Angleterre. *To. x. conc. p. 1404. Ex Guill. Neubrig l. II. c. 13.*

Cependant on tint en Angleterre un autre concile, pour juger des hérétiques que le peuple nommoit Publicains. Ils étoient sortis originairement de Gascogne, & s'étoient répandus en divers pays : car on disoit qu'il y en avoit une multitude innombrable en France, en Espagne, en Italie & en Allemagne. Or l'Angleterre se vantoit de n'avoir été encore infectée d'aucune héresie, depuis la conversion de la nation sous S. Grégoire. Ceux qui y entrerent alors étoient Allemans, au nombre d'un peu plus de trente, tant hommes que femmes, gens rustiques & sans lettres, excepté leur chef nommé Gérard, qui étoit un peu lettré. Après qu'ils eurent été quelque tems cachés, on découvrit qu'ils étoient d'une secte étrangere, & on les mit en prison. Mais le roi ne voulant ni les chasser, ni les punir sans avoir été examinés, fit assembler à Oxford un concile d'évêques. On les interrogea publiquement touchant leur religion ; & Gérard parlant pour tous répondit, qu'ils étoient chrétiens & qu'ils suivoient la doctrine des apôtres. Mais étant interrogés en détail sur les articles de la foi, ils déclarerent qu'ils détestoient le baptême, l'eucharistie & le mariage, & ne comptoient pour rien l'autorité de l'église. Comme on les pressoit par les passages de l'écriture, ils répondirent qu'ils croyoient ce qu'on leur avoit appris, & ne vouloient point disputer sur la foi. Ils se

AN. 1160. moquerent des exhortations & des menaces, disant : Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.

Matth. v. 10.

Alors les évêques craignant que cette erreur ne fît du progrès, les déclarerent hérétiques, & les abandonnerent au prince, pour les punir corporellement. Le roi ordonna qu'on les marquât au front, & qu'après les avoir fustigés publiquement on les chassât de la ville, défendant étroitement que personne ne les logeât, ni ne leur donnât aucune assistance. Leur sentence ayant été prononcée, ils coururent gayement au supplice, leur maître marchant à la tête, & chantant : Vous serez heureux quand les hommes vous haïront. Une femme angloise, la seule qu'ils avoient séduite, les quitta par la crainte du supplice, & rentra dans le sein de l'église. On les marqua tous au front d'un fer chaud, afin qu'ils fussent connus pour hérétiques ; & on marqua de plus au menton leur docteur. Ensuite on leur déchira leurs habits jusqu'à la ceinture : on les fouetta rudement, & on les chassa de la ville. Comme c'étoit l'hyver, & que personne ne leur donnoit le moindre soulagement, ils périrent misérablement par la rigueur du froid. Cette sévérité garantit l'Angleterre de ces hérétiques, qui étoient des Manichéens, comme il est aisé de remarquer.

Luc. VI. 22.

L. Alexandre reconnu en Palestine.

En Orient, le légat du pape Innocent nommé Jean, prêtre cardinal du titre de saint Jean & saint Paul, arriva à Biblus ou Giblet, avec quelques Génois vers la fin de l'an 1159. Pour avoir la permission d'entrer dans le royaume de Jérusalem en qualité de légat, il fit sonder auparavant l'esprit du roi Baudouin & des autres seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers.

Guill. Tyr. XVIII. c. 29. *To.* X. *conc.* p. 1403.

Après

Après une grande délibération, on lui manda de demeurer, & ne pas entreprendre d'entrer dans le royaume, juſqu'à ce qu'on lui fît ſçavoir par l'avis commun des prélats & des ſeigneurs, ce qu'il devroit faire. Cependant on convoqua un concile à Nazareth, où ſe trouverent Amauri, patriarche de Jéruſalem, avec les autres prélats, & le roi avec quelques ſeigneurs. Les avis furent partagés; car quoique les prélats latins d'Orient ne ſe fuſſent encore déclarés pour aucun des deux papes, ils ne laiſſoient pas en ſecret de favoriſer l'un ou l'autre. Dans le concile donc les uns diſoient qu'il falloit reconnoître Alexandre & recevoir ſon légat, & Pierre, archevêque de Tyr, étoit à leur tête; les autres préféroient Victor, diſant qu'il avoit toujours été ami & protecteur du royaume de Jéruſalem, & ne voulant point abſolument que le légat fût reçu. AN. 1160.

Le roi prenoit un avis moyen avec les ſeigneurs & quelques prélats; & de peur de faire un ſchiſme dans l'égliſe d'Orient, il propoſoit de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre; d'accorder au légat la liberté de viſiter les lieux ſaints comme pélerin, ſans marques de légation, & de demeurer dans le royaume, juſqu'à la premiere occaſion de repaſſer, à laquelle il ſeroit obligé de partir. Le roi diſoit pour ſon avis: Le ſchiſme eſt nouveau, le monde ne connoît pas encore quelle eſt la meilleure cauſe: il eſt dangereux de ſe déterminer dans une affaire douteuſe. D'ailleurs, on n'a pas beſoin d'un légat dans ce royaume, pour être à charge par ſa dépenſe aux égliſes & aux monaſteres, & les appauvrir par ſes exactions. C'étoit l'avis du roi; & quoiqu'il parût le plus utile, l'avis de ceux qui

AN. 1160.

vouloient que le légat fût reçu, prévalut. Il fut donc appellé, & vint dans le royaume, où dans la ſuite il fut incommode à pluſieurs qui s'étoient réjouis de ſon arrivée. Ce ſont les paroles de Guillaume, archevêque de Tyr.

Le patriarche Amauri écrivit en ſon nom & au nom de ſes ſuffragans la lettre ſynodale, adreſſée au pape Alexandre, où il dit: Nous avons reçu votre lettre avec le reſpect convenable, & l'avons lue en préſence des archevêques de Nazareth & de Tyr, & de nos autres freres. Et voyant que votre élection a été faite par la volonté unanime des évêques & des autres cardinaux, avec le conſentement du clergé & du peuple, nous l'avons louée & approuvée; nous avons excommunié les ſchiſmatiques, ſçavoir Octavien avec les deux cardinaux Jean & Gui, & leurs fauteurs; & nous vous avons élu & reçu unanimement pour ſeigneur temporel & pere ſpirituel. Ce titre de ſeigneur temporel donné au pape, eſt d'autant plus remarquable, que le roi de Jéruſalem & les ſeigneurs étoient préſens à ce concile.

14. Amauri patriarche de Jéruſalem. *Tyr.* XVII. c. 19. c. 20.

Il y avoit trois ans qu'Amauri étoit patriarche de Jéruſalem: car Foucher, ſon prédéceſſeur, mourut le vingtiéme Novembre 1157, la douziéme année de ſon pontificat. Les prélats s'étant aſſemblés à Jéruſalem pour lui donner un ſucceſſeur, on élut Amauri contre les regles, par le crédit de deux princeſſes, ſœurs du roi, Méliſende & Sibille comteſſe de Flandre. Il étoit François, natif de Neéle, dans le diocèſe de Noyon, & alors prieur du ſaint Sépulcre: c'étoit un homme aſſez lettré, mais trop ſimple & peu capable de remplir une ſi grande place, & il y fut mis

nonobſtant l'oppoſition d'Hernéſe, archevêque de Céſarée, & de Raoul, évêque de Bethléem, qui même en appellerent à Rome. Amauri y envoya Fridéric, évêque d'Acre, qui en l'abſence de ſes adverſaires, obtint du pape Adrien, & à ce que l'on diſoit par de grands préſens, la confirmation du patriarche, & lui apporta le pallium. Amauri fut le huitiéme patriarche latin de Jéruſalem & en tint le ſiége 22 ans. De ſon tems le royaume changea de maître. Le roi Baudouin III. mourut l'onziéme jour de Février 1162, la vingtiéme année de ſon regne & la trente-troiſiéme de ſon âge. Comme il ne laiſſoit point d'enfans, ſon frere Amauri lui ſuccéda. Il fut couronné dans l'égliſe du ſaint Sépulcre, huit jours après la mort de Baudouin, & regna douze ans & demi.

AN. 1160.

Guill. Tyr. XVIII. *c. ult.* & XIX. *c.* 1.

En France, le bienheureux Milon, évêque de Térouane, mourut le ſeiziéme de Juillet 1158, après avoir tenu ce ſiége vingt-ſept ans. Son neveu nommé Milon comme lui, chanoine régulier & archidiacre de la même égliſe, fut élu pour lui ſuccéder; mais comme Samſon, archevêque de Reims, le vouloit ſacrer, le clergé de Bologne s'y oppoſa & appella au ſaint ſiége, prétendant qu'ils devoient avoir un évêque particulier, comme ils en avoient autrefois, & que Milon ne devoit être ſacré que pour Térouane. En effet, Hincmar nommoit Bologne entre les villes épiſcopales de la province de Reims. Milon ne ſe rebuta point pour cette oppoſition, & alla à Rome ſoutenir ſon droit, qui fut recommandé au pape Alexandre par Jean de Sariſbéri, & il traitoit d'ambition la prétention du clergé de Bologne. Ce clergé envoya auſſi à Rome; & le pape ayant oui les deux parties,

LII. Milon II. évêque de Térouane.

Bibl. Præmonſ. p. 460. *Gall. Chr. to.* 2. *fol.* 430.

Opuſc. 33. *c.* 1. *in. fin. ep.* 54. *n.* 19.

Jo. Sariſb. ep. 41.

AN. 1161. jugea que l'égliſe de Bologne devoit demeurer en l'état où elle avoit été juſqu'alors, & ſacra Milon II évêque de Térouane, ſauf le droit de la métropole. *Ap. Marlot. to. 2. p. 371.* C'eſt ce qui paroît par la bulle d'Alexandre, adreſſée à Samſon, archevêque de Reims, & datée d'Anagni, le dix-ſeptiéme de Janvier 1161. Bologne n'a été érigée en évêché que quatre cens ans après, lorſque Térouane eut été ruinée.

Chr. Rem. to. 1. N. B. Lab. p. 361. Samſon, archevêque de Reims, mourut la même année 1161, le vingt-uniéme de Septembre, après avoir pris l'habit monaſtique à Igni, abbaye de Cîteaux fondée par ſon prédéceſſeur, & il y fut enterré. Son ſucceſſeur fut Henri, frere du roi Louis le Jeune, déja évêque de Beauvais après avoir été moine de Cîteaux. *Hiſt. l. LXIX. n. 44.* Il fut élu unanimement par le clergé & le peuple de Reims pour remplir ce ſiége, où il fut transféré le quatorziéme de Janvier 1162, & le tint treize ans.

Peu de tems après la confirmation de l'évêque de Térouane, le pape Alexandre accorda, à la priere du roi & de l'égliſe d'Angleterre, la canoniſation du roi ſaint Edouard, mort quatre-vingt-quinze ans auparavant. *Sup. liv. LXI. n. 18. Alex. epiſt. 3.* C'eſt ce qui paroît par la bulle adreſſée aux évêques & aux autres prélats d'Angleterre, & datée d'Anagni le ſeptiéme de Février 1161, où le pape remarque que les affaires de cette importance ne ſe décidoient ordinairement que dans les conciles ſolemnels. S. Edouard eſt honoré comme confeſſeur le cinquiéme de Janvier. *Martyr. R. 5. Janu.*

LIII. Saint Pierre de Tarantaiſe pour Alexandre. Le pape Alexandre étant informé du zèle avec lequel S. Pierre, archevêque de Tarantaiſe, s'étoit déclaré contre les ſchiſmatiques, le fit venir auprès de lui. Mais avant que de paſſer outre, il faut reprendre la

AN. 1161.

Sup. l. LXVIII. *n.* 73. *Vita, c.* 3. *Boll. to.* 13. *p.* 329.

ſuite des actions du ſaint prélat. Affligé & épouvanté de la vénération que lui attiroit la multitude de ſes miracles, il ſe retira ſecretement, & de nuit avec un ſeul compagnon, par des chemins difficiles & des lieux inacceſſibles; & après avoir changé pluſieurs fois de guides, il arriva ſeul dans un monaſtere de l'ordre de Cîteaux en Allemagne, où il étoit inconnu, n'entendoit point la langue & n'étoit point entendu. Il y fut reçu comme un ſimple moine, & y gouta quelque tems le repos qu'il deſiroit. Cependant ſes domeſtiques & ſon peuple ne ſçachant ce qu'il étoit devenu, étoient dans une extrême affliction; on le cherchoit de tous côtés; & enfin un jeune homme qu'il avoit élevé dès l'enfance, étant arrivé au monaſtere où il s'étoit caché, le vît ſortir entre les freres qui alloient au travail, & l'ayant reconnu, l'arrêta avec un grand cri. Les moines apprenant qui il étoit, furent dans un étrange étonnement; toute la communauté ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pardon de ne lui avoir pas rendu le reſpect qui lui étoit dû: tous ſondoient en larmes, & lui particulierement de ne pouvoir plus jouir de la douceur de ſa retraite. La nouvelle de cette merveille ſe répandit dans tout le pays, & l'humble prélat fut contraint de retourner à ſon troupeau déſolé. A ſon retour il éteignit des inimitiés implacables & invétérées; il réconcilia des ſeigneurs, & termina des guerres qui ruinoient le pays. Il fit encore un grand nombre de miracles.

Le ſchiſme ayant éclaté, comme il étoit dans les terres de l'empire, il fut preſque le ſeul archevêque qui ſoutint le bon parti. Il y ramena même pluſieurs ſchiſmatiques, allant dans les provinces voiſines, &

AN. 1161. prêchant avec une grande liberté. L'empereur le reſpectoit, tandis qu'il perſécutoit les autres catholiques; & comme les autres ſchiſmatiques lui en faiſoient des reproches, & lui diſoient que c'étoit ruiner ſa propre cauſe, il leur dit: Si je réſiſte aux hommes qui le méritent, voulez-vous que je m'oppoſe auſſi à Dieu? Hébert, archevêque de Beſançon, étoit en ces quartiers-là le plus ardent des ſchiſmatiques. L'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, & l'exhorta à ceſſer la perſécution contre les catholiques, principalement les religieux; & comme le peuple de la ville & des lieux voiſins vint en foule honorer le ſaint prélat, il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertit l'archevêque Hébert, ou qu'il en délivrât l'égliſe; ils prierent, & Hébert mourut quatre ou cinq jours après.

Saint Pierre de Tarantaiſe étant donc appellé par le pape Alexandre, conſoloit les catholiques dans la Toſcane & le reſte de l'Italie, & confondoit les ſchiſmatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étoient du parti; car il étoit écouté du peuple avec une dévotion merveilleuſe, & ſoutenoit ſes diſcours par des miracles. Le pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, & il n'y eut point alors d'évêque ſi admiré, ſi reſpecté, ſi chéri de l'égliſe romaine; perſonne en cette cour n'attendoit de lui des libéralités; elles n'étoient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un ſeigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avoit & de ſon petit équipage; mais comme il couroit après, ſon cheval tomba & ſe rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même; il ſuivit le

saint prélat, se jetta à ses pieds, & lui demanda pardon, attribuant à sa bonté de ce qu'il n'étoit pas péri lui-même au lieu de son cheval. AN. 1161.

Tout l'ordre de Cîteaux, dont étoit saint Pierre de Tarantaise, s'étoit déclaré comme lui pour le pape Alexandre. Cet ordre avoit alors plusieurs évêques, plus de sept cens abbés, & une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au pape: de quoi l'empereur irrité, publia une ordonnance, que tous les Cisterciens qui étoient dans son royaume en sortissent, ou reconnussent le pape Victor. Ce qui obligea plusieurs abbés avec leurs communautés de se réfugier en France. L'autorité des Chartreux fut aussi de très-grand poids contre les schismatiques. Cet ordre fut le premier qui reconnut Alexandre, & il se déclara principalement par les soins de deux de ses religieux Anthelme & Geofroi. Ils travaillerent si utilement, que les prieurs & les autres moines de leur institut, après avoir long-tems hésité, promirent obéissance au pape Alexandre, & ils affermirent dans le bon parti plusieurs prélats. L'empereur l'ayant sçu, prit Anthelme en aversion, & le fit excommunier.

Helm. 1. *Chr. Slau. c.* 91.

Vita S. Anthelmi, c. 15. *Sur.* 26. *Jun.*

LIV. Concile de Toulouse.

Le roi de France & le roi d'Angleterre ayant fait la paix, assemblerent des deux royaumes un grand concile pour y reconnoître le pape Alexandre plus solemnellement que dans les assemblées qu'ils avoient faites chacun de leur côté, à Beauvais, à Neufmarché & à Londres. Ce concile se tint à Toulouse en 1161. Il s'y trouva cent prélats tant évêques qu'abbés; les deux rois y étoient en personne avec plusieurs seigneurs; il y avoit des envoyés de l'empereur Fridéric & du roi d'Espagne, & des légats des deux papes. De

Guill. Neub. 11. *c.* 9.

To. 1. *p.* 1406.

AN. 1161. la part d'Alexandre trois cardinaux, Henri de Piſe, Jean de Naples, & Guillaume de Pavie; de la part d'Octavien Gui de Crême & Jean de ſaint Martin, les ſeuls cardinaux qui lui reſtaſſent, car Igmar, évêque de Tuſculum qui l'avoit ſacré, étoit mort.

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre de Faſtréde, ſecond abbé de Clairvaux, à Omnibon, évêque de Vérone, qui l'avoit prié de l'en inſtruire. Faſtréde y parle ainſi: Après pluſieurs exhortations aux rois & aux ſeigneurs, qui différoient de ſuivre la vérité par crainte ou par affection pour l'empereur: après pluſieurs conſeils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques & des perſonnes de piété, qui parloient tous les jours aux rois: après pluſieurs prieres accompagnées de larmes répandues devant Dieu, principalement dans notre ordre, lorſqu'il n'y avoit preſque plus d'eſpérance, enfin deux cardinaux, qu'Octavien avoit ſeuls auprès de lui, ſont venus en grande pompe, accompagnés des gens de l'empereur, au jour & au lieu que les rois de France & d'Angleterre leur avoient marqué, avec toute leur égliſe. Les cardinaux ont été ouis les premiers, les autres leur ont répondu, & on a reconnu, par leurs réponſes; par des témoins préſens & ſans reproche, & par les propres paroles des ſchiſmatiques, à qui Dieu, par un miracle viſible, faiſoit dire la vérité: que l'élection d'Octavien étoit nulle, qu'il s'étoit lui-même revêtu de la châpe, qu'il s'étoit mis dans la chaire pontificale par le ſecours des laïcs, comme je l'ai oui dire publiquement à Gui de Crême: Qu'Octavien excommunié depuis huit jours, a été ſacré par l'évêque de Tuſculum & celui de Férentine, excommuniés avec

avec lui, & par celui de Melfe déja condamné & dépoſé pour ſes crimes notoires, dont le roi d'Angleterre & ſes évêques & les gens mêmes du pays, ont rendu témoignage. AN. 1161.

Au contraire, il a été prouvé qu'Alexandre a été élu par tous les autres cardinaux qui étoient préſens; & que ſans ſa fuite & ſa réſiſtance, & la violence de Jean & de Gui de Crême, il auroit été ſolemnellement revêtu de la châpe, ce qui fut depuis achevé en tems & lieu. Il a été auſſi prouvé que long-tems avant le concile de Pavie, l'empereur avoit reconnu Octavien pour pape par ſes envoyés & ſes lettres bullées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit, qu'au concile de Pavie, il y avoit cent cinquante-trois évêques, il n'y en avoit que quarante-quatre; & ſur ce que l'empereur leur déclara, qu'étant laïc, il ne lui appartenoit pas de juger l'égliſe romaine, ni d'examiner l'élection des papes: tous ces évêques, avec le cardinal Guillaume de Pavie, qui étoit alors neutre, après avoir long-tems délibéré, réſolurent, à cauſe de leur petit nombre, de ne recevoir ni l'un ni l'autre pape, juſqu'à ce que l'on aſſemblât un concile général au moins de pluſieurs royaumes, ou que l'on vît plus clairement lequel ſeroit reçu par la plus grande & la plus ſaine partie de l'égliſe. Ils réſolurent auſſi de donner ce conſeil à l'empereur; mais il ne l'approuva pas; au contraire les prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put par menaces & par prieres à recevoir Octavien. Toutefois il n'y en avoit que vingt; les vingt-quatre autres n'y étoient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la choſe ſe paſſât dans ſa ville. C'eſt ce que témoignoit le cardinal Guillaume. Ainſi par l'avis

AN. 1161. commun des deux rois & de toute leur égliſe, on a rejetté le ſchiſmatique Octavien & reçu le pape Alexandre. L'archevêque de Trèves demeure dans l'unité; quelques-uns de ceux qui avoient ſuivi Octavien reviennent. Nous-mêmes, à la priere des Chartreux, nous avons intercédé pour l'évêque de Grenoble leur évêque. Telle eſt la lettre de l'abbé Faſtrede à l'évêque de Vérone, touchant le concile de Toulouſe.

LV Concile de Lodi. *Tom. x. p. 1409. ex Otto. Mor. p. 834.*

Cependant l'antipape Victor avoit indiqué un concile à Pavie, puis à Crémone, & le tint enfin à Lodi, ſuivant la volonté de l'empereur qui étoit préſent. Ce concile commença le jour de S. Gervais, dix-neuviéme de Juin 1161. L'empereur y aſſiſta avec les ſeigneurs de ſa cour & le duc de Bohême. Il y eut grand nombre d'évêques, dont les deux premiers étoient Pélegrin, patriarche d'Aquilée, Gui de Blandrate, élu archevêque de Ravenne: il y eut auſſi grand nombre d'abbés, de prieurs, de prévôts & d'autres eccléſiaſtiques. Ils confirmerent tout d'une voix l'élection de Victor, comme on avoit fait l'année précédente au concile de Pavie. En celui-ci on lut des lettres des rois de Danemarc, de Norvege & de Hongrie, de ſix archevêques, de vingt évêques, de quantité d'abbés, même de l'ordre de Cîteaux, qui tous reconnoiſſoient Victor pour pape, & promettoient de ratifier tout ce qu'il ordonneroit en ce concile. *Italia Sac. to. 4. p. 210.* On y excommunia Hubert, archevêque de Milan, attaché au pape Alexandre, qu'il alla trouver à Gènes & le ſuivit en France l'année ſuivante. On excommunia auſſi les conſuls de Milan, qui défendoient la ville contre l'empereur, car il l'aſſiégeoit alors: on excommunia les évêques de Plaiſance & de Breſſe,

& les conſuls de ces deux villes : on dépoſa l'évêque de Boulogne, & on ſuſpendit celui de Padoue juſqu'au premier jour d'Août. Le concile de Lodi dura juſqu'au jour de S. Jacques vingt-cinquiéme de Juillet. AN. 1161.

On y excommunia auſſi ceux qui l'année précédente avoient tué Arnold, archevêque de Mayence, & leurs complices. Ce prélat avoit ſuccédé à l'archevêque Henri, dépoſé par deux légats en 1154 ; mais pluſieurs le regretoient & croyoient ſa dépoſition injuſte. Arnold, natif de Mayence, avoit auſſi ſes partiſans, & cette diviſion produiſit une guerre civile, & de fréquentes ſéditions. Des laïcs du parti d'Arnold s'emparerent de la grande égliſe, & empêchoient l'entrée aux eccléſiaſtiques du parti oppoſé ; car l'archevêque s'étoit attiré la haine d'une grande partie de ſon clergé, juſque-là qu'en 1159, ils entrerent à main armée dans ſon ſynode pour l'en chaſſer ; mais ils furent repouſſés par des comtes, & l'archevêque alla en Lombardie porter ſes plaintes à l'empereur. Quand il fut revenu du concile de Pavie, ſes ennemis tinrent un concile, où ils réſolurent ſa mort ; & quoiqu'il en eût reçu avis, il le mépriſa. Enfin le jour de la ſaint Jean, vingt-quatriéme de juin 1160, ils vinrent l'attaquer dans le monaſtere de ſaint Jacques, où il s'étoit logé, & commencerent à y mettre le feu. Il leur parla de la tour de l'égliſe ſans les pouvoir appaiſer ; & voyant qu'ils avoient permis aux moines de ſortir, il eſſaya de ſe ſauver habillé en moine, mais il fut reconnu & maſſacré de pluſieurs coups. On le dépouilla, & ſon corps demeura trois jours ſans ſépulture, expoſé à toutes les inſultes de la populace. Ainſi finit l'archevêque Arnold,

Sup. liv. LXIX. n. 64. Chr. Corad. Chriſt. ep. Serrarr.

Dodech. ch. 3.

après avoir occupé sept ans le siége de Mayence.

AN. 1162. *Dodech. 1160. &c.*

Les auteurs de sa mort craignant qu'elle ne fût vengée, forcerent le clergé d'élire à sa place Rodolphe, fils du duc de Zéringuen, dont ils espéroient de la protection; mais en même tems Conrad, comte palatin, fit élire Christien, comte de Buche en Turinge. Rodolphe alla en Lombardie avec de grands présens, demander l'investiture à l'empereur, qui le refusa avec mépris. Il ne s'arrêta pas même pour lors à l'élection de Christien; mais ayant auprès de lui les premiers de l'église de Mayence, il fit élire Conrad de Vittelspach, frere d'Otton, comte palatin de Baviere.

LVI. Translation des trois rois. *Epist. Frid. to 5. Spicil. p. 568. Ep. Burch. ap. Freh. p. 236.*

L'empereur Fridéric, après avoir tenu Milan assiégé tout l'hyver, le prit enfin par famine, & le réduisit à se rendre à discrétion le premier jour de Mars 1162. Les habitans vinrent le trouver à Lodi, ayant des épées nues au cou & des croix à la main pour demander miséricorde: il leur donna la vie, mais non content de faire combler les fossés & abattre les murailles, il fit ruiner la ville entierement, & détruire jusqu'aux églises qu'il avoit d'abord épargnées. Il y en avoit entr'autres une dédiée à saint Eustorge, ancien évêque de Milan, honoré le dix-huitiéme de Septembre, où l'on prétendit avoir trouvé les corps des trois mages qui vinrent à Bethléhem, adorer Jesus-Christ enfant, & que l'on croyoit dès-lors avoir été des rois. On ne voit point comment ces corps étoient venus à Milan, & il n'en est fait aucune mention jusqu'à cette découverte; mais quoi qu'il en soit, l'empereur Fridéric les donna à Rainold, archevêque de Cologne, son chancelier, qui l'accompagnoit à cette guerre, & avoit

Boll to. 1. Maj. Eph. p. 8.

grand crédit auprès de lui. L'archevêque en donna avis à ſon clergé & à ſon peuple, par une lettre où il marque qu'il leur porte auſſi les corps de ſaint Nabor & de ſaint Félix, martyrs de Milan, que l'égliſe honore le douziéme de Juillet. On célébre à Cologne, le vingt-troiſiéme du même mois, cette tranſlation des trois rois, qui y ont toujours été honorés depuis. On leur a même donné les noms de Gaſpar, Baltaſar & Melchior; & Pierre Comeſtor, qui écrivoit vers le même tems, rapporte ces noms dans ſon hiſtoire Scolaſtique, comme étant les noms latins des mages, & y en joint d'autres, qu'il dit être leurs noms grecs & leurs noms hébreux. La priſe de Milan hauſſa extrêmement le courage à l'empereur Fridéric; & répandit la terreur de ſon nom par toute la terre.

AN. 1162.

To. x. conc. p. 1186.

Hiſt. Evang. c. 8.

Helm. Chr. Slau. l. c. 51.

LVII. Le pape Alexandre en France.

Dès l'année précédente 1161, qui étoit la ſeconde du pontificat d'Alexandre, il revint à Rome; mais il ne put y demeurer long-tems en repos, à cauſe des ſchiſmatiques: car la famille d'Octavien y étoit puiſſante, & l'empereur en le protégeant vouloit s'attirer les Romains. Alexandre donc, cédant aux prieres du peuple, retourna en Campanie ſous la protection du roi de Sicile; & comme les Allemans occupoient la plus grande partie du patrimoine de ſaint Pierre, il réſolut de paſſer en France par mer. Joint que les ſchiſmatiques étoient maîtres des chemins, enſorte que ceux qui alloient trouver Alexandre s'expoſoient à être pris, dépouillés & empriſonnés, & qu'il ne pouvoit demeurer en Italie avec dignité. Ainſi, ayant établi pour vicaire à Rome Jules, cardinal évêque de Preneſte, & reglé la conduite de l'égliſe, il ſe rendit avec les cardinaux à Terracine, où il trouva quatre galeres du roi de Sicile

Acta ap. Bar. an. 1162.

bien préparées. S'y étant embarqué avec toute sa suite,
AN. 1162. il arriva à Gènes le jour de sainte Agnès, vingt-uniéme de Janvier 1162. Il y fut reçu & traité avec honneur, contre la défense de l'empereur Fridéric, & en sortit le dimanche de la passion, qui étoit le vingt-cinquiéme de Mars. Le samedi suivant il fut obligé, par la tempête, de s'arrêter dans une isle, où il célébra la fête de pâque; & le mercredi onziéme d'Avril il arriva à Maguelone. Mais parce que cette ville, située dans une isle, étoit trop petite pour recevoir les survenans, & que le pape étoit attendu hors de l'isle avec impatience par une grande multitude de prélats, il crut à propos de passer à Montpellier, ville voisine, & dès-lors très-peuplée.

Il y entra sur un cheval blanc, & revêtu des ornemens pontificaux; mais à peine put-il monter à cheval, tant étoit grande la foule de ceux qui s'empressoient à lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier vint au-devant avec les barons du pays, & lui servit d'écuyer pendant mille pas. Le pape entra dans la ville en procession; & avec la noblesse qui venoit à ses pieds, se présenta un seigneur Sarrasin, bien accompagné, qui se mit aussi à genoux, lui baisa les pieds & l'adora comme si ç'eût été le Dieu des chrétiens. Puis parlant par interprète, il le harangua en sa langue au nom du roi son maître: à quoi le pape répondit avec bonté, rendit beaucoup d'honneur à l'ambassadeur, & le fit asseoir à ses pieds entre les personnes de distinction. Tous les assistans le regardoient avec étonnement, & se disoient l'un à l'autre cette parole du Psеaume:
Ps. LXII. 11. Tous les rois de la terre l'adoreront: toutes les nations lui seront soumises. Le comte de S. Gilles & la

vicomtesse de Narbonne se rendirent aussi auprès du pape. AN. 1162.

Quatre archevêques se trouverent à Montpellier, sçavoir ceux de Sens, de Tours, d'Aix & de Narbonne; & ce dernier y fut sacré de la main du pape. Il s'y trouva aussi six évêques, sçavoir ceux d'Auxerre, de saint Malo, de Nevers, de Térouane, de Maguelone & de Toulon. Avec ces dix prélats, Alexandre réitéra publiquement l'excommunication contre Octavien & ses complices le jour de l'ascension, qui étoit le dix-septiéme de Mai. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon, évêque de Vérone, datée du même jour, où il ajoute: Nous attendons les cardinaux Henri & Guillaume, nos légats, avec les évêques d'Evreux & de Bayeux, envoyés du roi d'Angleterre, & les archevêques de Bourges & de Reims, espérant que Dieu rendra bientôt la paix à son église. *Alex. ep. 32. p. 1313. To. x. conc. p. 1412.* *Ib. p. 1367.*

Dès que le roi Louis le jeune eut appris que le pape Alexandre étoit arrivé à Montpellier, il lui envoya Thibaut, abbé de S. Germain-des-Prez, & un de ses clercs; mais le pape les reçut froidement. De quoi le roi irrité se repentit d'avoir reconnu Alexandre, & le manda par Manassés, évêque d'Orléans, à Henri, comte de Troyes, qui alloit trouver l'empereur Frideric. Quelque tems après le pape envoya au roi Louis, Henri, archevêque de Reims, frere de ce prince, avec les évêques de Langres & de Senlis, & l'abbé de Grandselve de l'ordre de Cîteaux, comme il paroît par ses lettres du dernier jour d'Avril. *Duchesne, to. 4. p. 416. c. 424. c.* *App. 2. ep. 33. 37.*

LVIII. S. Thomas archevêque de Cantorbéri.

Ce fut aussi à Montpellier que le pape Alexandre reçut les députés de Thomas, nouvel archevêque de Cantorbéri, qui lui envoya demander le pallium. Il y

AN. 1162. avoit plus d'un an que l'archevêque Thibaut étoit mort après une longue maladie. Il avoit réſolu quelque tems auparavant d'abolir toutes les mauvaiſes coutumes qui s'étoient introduites de ſon tems dans ſon archevêché, & avoit déja ôté une ſeconde aide que l'archidiacre avoit impoſée ſur les égliſes. Se voyant près de ſa fin, il écrivit au roi, qui étoit abſent, pour lui donner ſa bénédiction, & lui recommander l'égliſe de Cantorbéri & le choix d'un digne ſucceſſeur. Il le prie auſſi de confirmer ſon teſtament par lettres patentes, & tenir la main à l'exécution. Par ce teſtament il laiſſe aux pauvres le reſte de ſes meubles, promet quarante jours d'indulgence à ceux qui en procureront l'exécution, & menace d'anathême les officiers du roi, s'ils touchent aux biens des moines de Cantorbéri. L'archevêque Thibaut mourut le mardi de pâque, dix-huitiéme d'avril 1161, après avoir tenu vingt-deux ans & trois mois le ſiége de Cantorbéri, qui vaqua treize mois.

Ap. Jo. Saris. epiſt. 49.

epiſt. 54.

epiſt. 57.

Chron. Gervaſ. 1161.

Sup. liv. LXVIII. n. 51.

Vita S. Th. c. 6.

Sitôt que la nouvelle de cette mort eut été portée au roi, toute la cour jetta les yeux ſur le chancelier Thomas Bequet, qui étoit auſſi archidiacre de Cantorbéri. Le peuple en faiſoit le même jugement; car Thomas étoit le premier miniſtre & la ſeconde perſonne du royaume, d'une grande capacité, & d'une nobleſſe de courage, qui le faiſoit admirer de tout le monde. Le roi forma auſſi le deſſein de le placer ſur le ſiége de Cantorbéri; mais il le diſſimula pour un tems; ſeulement il lui laiſſa la garde de cette égliſe ſuivant l'uſage, qui donnoit au chancelier le ſoin des évêchés & des abbayes pendant la vacance. Le roi qui étoit en Normandie, envoya le chancelier en Angleterre pour quelques

quelques affaires du royaume ; & comme il vint à Falaiſe prendre congé, le roi le tira à part, & lui dit : Vous ne ſçavez pas bien encore le ſujet de votre voyage ; je veux que vous ſoyez archevêque de Cantorbéri. Le chancelier lui montra en ſouriant l'habit qu'il portoit, & qui étoit peu eccléſiaſtique, & lui dit : Vous voulez mettre un homme bien édifiant ſur ce grand ſiége & à la tête de ces moines ſi réguliers. Sçachez que ſi cela arrive, vous m'oterez bientôt votre amitié, & elle ſe changera en une haine mortelle. Vous demanderez de moi des choſes, & vous faites déja ſur l'égliſe des entrepriſes que je ne pourrai ſouffrir ; les envieux en profiteront, & mettront entre nous une diviſion éternelle. AN. 1162.

Le roi demeura ferme dans ſon deſſein, & donna ordre de le déclarer aux moines de Cantorbéri & au clergé d'Angleterre. Thomas réſiſta quelque tems, mais il céda aux conſeils de ſes amis & aux inſtances preſſantes du cardinal Henri de Piſe, légat du pape. Quand il fut arrivé en Angleterre, les moines de l'égliſe métropolitaine s'aſſemblerent, ſuivant la volonté du roi avec quelques évêques, pour procéder à l'élection. Les avis furent partagés ; les uns diſoient qu'un prélat chéri du roi procureroit la paix entre le royaume & le ſacerdoce ; les autres ſoutenoient que cette faveur nuiroit à l'égliſe, & que ſous un archevêque tiré de la cour, les officiers du roi la pilleroient plus librement. Ils ajoutoient, qu'il étoit abſurde & contre les regles de donner pour chef à ce vénérable monaſtere, & à toute l'égliſe anglicane, un homme plus laïc qu'eccléſiaſtique, un chaſſeur & un courtiſan plein de faſte. Il fut élu toutefois ſuivant l'intention du roi par

AN. 1162. les évêques de la province & les moines de Cantorbéri assemblés à Oueſtminſter, près de Londres. Il y avoit cinq ans qu'il étoit chancelier, & il étoit en la quarante-quatriéme année de ſon âge.

Auſſitôt il fut préſenté au jeune roi Henri, dont il avoit été précepteur, qui étoit préſent à l'aſſemblée, & qui donna ſon conſentement à l'élection au nom du roi ſon pere. Thomas fut auſſi déclaré, de la part du roi, libre de tous les engagemens de la cour.

c. 8. Il partit enſuite de Londres pour aller à Cantorbéri, être ſacré ſuivant la coutume. Preſque toutes les perſonnes conſidérables du royaume s'y rendirent, le clergé par devoir, les ſeigneurs pour faire leur cour au roi & au nouvel archevêque. Il fut premierement ordonné prêtre le ſamedi d'après la pentecôte, ſecond jour de juin 1162, & le lendemain, dimanche de l'octave, il fut ſacré évêque avec grande ſolemnité par Henri, évêque de Vincheſtre, en préſence du jeune roi. A ce ſacre ſe trouverent quatorze évêques ſuffragans de Cantorbéri, enſorte que le nouvel archevêque étoit le quinziéme. Auſſitôt il envoya des députés au pape qui étoit à Montpellier, pour demander le pallium, qu'ils obtinrent plus facilement & plus promptement qu'à l'ordinaire. Ainſi Thomas

Gervaſ. p. l'ayant reçu, d'évêque devint archevêque. Ce ſont les paroles d'Hébert, un des auteurs de ſa vie. En mémoire de ſon ſacre, Thomas inſtitua de célébrer au jour de l'octave de la pentecôte la fête de la ſainte Trinité, qui n'étoit pas encore établie par toute l'égliſe.

LIX. Commencemens de ſaint Thomas de Cantorbéri.

Thomas Bequet fut le premier Anglois qui occupa le ſiége de Cantorbéri, depuis la conquête des Normans. Il naquit à Londres l'an 1117, le vingt-uniéme

de Décembre, jour de l'apôtre saint Thomas, dont on lui donna le nom. Son pere & ses ancêtres étoient bourgeois de Londres, & d'une fortune médiocre, comme il le reconnoissoit lui-même. Sa mere l'éleva dans la crainte de Dieu, & lui recommanda la dévotion à la sainte Vierge. Il étudia premierement à Oxford, puis à Paris, où il apprit avec les sciences la langue françoise, qui étoit alors celle de la cour d'Angleterre. Comme il étoit bien fait, de belle taille, & d'un esprit excellent, ses amis le firent connoître à l'archevêque Thibaut, qui le retint auprès de lui, le mit de son conseil, & l'envoya plusieurs fois à Rome pour les affaires de l'église, qu'il y conduisit avec succès; & pour s'en rendre plus capable, il étudia quelque tems le droit civil à Boulogne. Roger, archidiacre de Cantorbéri, ayant été élevé à l'archevêché d'Yorc en 1154, l'archevêque Thibaut donna son archidiaconé à Thomas Bequet, qui le posséda avec la prévôté de Beverlei, plusieurs cures & quelques prébendes. Ensuite le roi Henri II. étant venu à la couronne, l'archevêque Thibaut, pour retenir ce jeune roi peu affectionné aux intérêts de l'église, & réprimer les entreprises de ses officiers, fit enforte qu'il prît pour son chancelier l'archidiacre Thomas. En cette place il s'appliqua à gagner les bonnes graces du roi par toutes sortes de complaisances: il chassoit avec lui, il se conformoit à ses heures pour le repas & pour le sommeil; sa table étoit magnifique, ses meubles somptueux, il étoit entourré d'une grosse cour, & cherchoit à se faire estimer des gens du monde. Toutefois au milieu des délices & de la vanité, il se conserva toujours pur à l'égard des femmes. Il eut beaucoup à souffrir de la

AN. 1162.

Vita quadripart. l. 1. c. 1.

Coll. Lupi. l. 1. cap. 103.

Vita, c. 2.

1. ep. 108.

Vita, c. 3.

c. 4.

c. 5.

AN. 1162. part des courtisans; ensorte qu'il disoit souvent avec larmes à l'archevêque & à ses amis, qu'il ne souhaitoit rien plus que de pouvoir sortir de la cour sans se deshonorer. Cependant il gagnoit de plus en plus la confiance du roi par ses grands services; entr'autres par la négociation du mariage entre les enfans des deux rois de France & d'Angleterre, qui fit revenir au dernier Gisors & quatre autres places importantes. Enfin ce prince lui confia l'éducation du jeune Henri, son fils & son héritier présomptif. Tel étoit Thomas Bequet quand il fut élevé sur le siége de Cantorbéri.

Mais sitôt qu'il fut élu, il fit de sérieuses réflexions sur la sainteté de l'état où il alloit s'engager; il résolut de changer de vie, & allant de Londres à Cantorbéri pour son sacre, il dit à Hébert un de ses clercs, homme de grand mérite : Je veux que vous me disiez désormais ce que l'on dira de moi. Car il m'arrivera comme aux autres, principalement aux grands, dont on dit bien des choses qui ne viennent jamais à leur connoissance. Avertissez-moi aussi des fautes que vous me verrez faire, puisque quatre yeux voient plus que
c. 9. deux. Quand il eut reçu l'onction sacrée, il devint un autre homme, il se convertit entierement, & commença par se revêtir de l'habit monastique, avec un rude Cilice par-dessous, mais par-dessus il portoit un habit propre & convenable à sa dignité.

LX. Conférence à S. Jean de Laune. *Acta. ap. Bar. Duchesne, to. 4. p. 579. ep. 47.*

A la fin du mois de Juin 1162, le pape Alexandre partit de Montpellier, & passant par Alais, Mende & le Pui, il arriva à Clermont en Auvergne, le quatorziéme d'Août, veille de l'assomption de la sainte Vierge. Mais sitôt que l'empereur Frideric apprit qu'Alexandre venoit en France, il écrivit à Hugues

de Chamfleuri, évêque de Soiſſons & chancelier de France en ces termes : Nous avons appris certainement que Roland, ci-devant chancelier, à qui nos ſerviteurs ne laiſſent pas de retraite autour de Rome, s'eſt expoſé à la mer avec ſes ſectateurs, pour entrer en France, l'infecter de ſon ſchiſme, & la dépouiller; car étant accablé de dettes, il lui faut plus de vingt mille livres pour ſatisfaire ſes créanciers. Nous vous prions donc de conſeiller au roi de ne recevoir en aucune maniere ce ſchiſmatique, notre ennemi mortel & de l'empire, ni aucun de ſes cardinaux & ſes nonces; car il en pourroit naître entre le roi & nous une inimitié que nous n'appaiſerions pas facilement. AN. 1162.

Cependant Henri, comte de Champagne, & gendre du roi Louis, reçut la lettre que ce prince lui avoit fait écrire par Manaſſés, évêque d'Orléans, où il témoignoit ſe repentir d'avoir reconnu le pape Alexandre. Le comte embraſſant avec joie cette occaſion de faire ſa cour à l'empereur, lui conſeilla de propoſer au roi une conférence, où ſe trouveroient les ſeigneurs & les prélats de France & d'Allemagne, ajoutant avec ſerment: Je vous promets que le roi s'en tiendra à ce que je lui conſeillerai, quand on aura examiné devant lui l'élection des deux papes. Le lieu de la conférence fut marqué à ſaint Jean de Laune, petite ville de Bourgogne ſur la Saone, & alors frontiere de la France; & le jour, la décolation de ſaint Jean, vingt-neuviéme d'Août. Le roi, homme ſimple, & qui ſe fioit au comte, conſentit à la propoſition, croyant procurer la paix de l'égliſe; & le comte retourna trouver l'empereur qui étoit en Lombardie, & lui promit avec ſerment, de la part du roi, l'accom- *Hiſt. Vizeliac. Ducheſne, to. 4. p. 424.* *Acta Alex.*

AN. 1162.

pliſſement du projet. Le bruit de cette conférence s'étant répandu dans les villes d'Italie, mit les catholiques dans une grande conſternation. En y allant, le roi Louis ſe rencontra avec le pape Alexandre à Souvigni, prieuré de Clugni, & le pria de venir au rendez-vous : ou, s'il ne vouloit pas ſe trouver en préſence de l'empereur, qu'il vînt juſqu'à Vergi, qui étoit un château imprenable : lui promettant de le mener & ramener en ſureté. Et comme le pape ne pouvoit s'y réſoudre, craignant les artifices de l'empereur, le roi lui dit : Il eſt étrange que l'on évite le jugement quand on eſt ſûr de la juſtice de ſa cauſe ; & continua ſon chemin pour la conférence. Le pape ſe retira au monaſtere de Dol, c'eſt-à-dire du Bourg-Dieu, près de Château-Roux en Berri, où il ſe croyoit plus en ſureté comme étant en Aquitaine.

Le roi de France ne ſçavoit point encore les conditions du traité que le comte de Champagne avoit fait de ſa part avec l'empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le comte le vint trouver & lui dit : J'ai lié cette conférence pour votre honneur & l'utilité de votre royaume, afin que l'on examine le droit des deux papes : ſi l'élection de Roland ſe trouve la meilleure, l'empereur ſe mettra à ſes pieds ; ſi c'eſt celle d'Octavien, vous le reconnoîtrez pour pape : ſi l'un des deux manque de ſe trouver à la conférence, on l'abandonnera & on reconnoîtra ſon compétiteur. Si votre majeſté ne veut pas s'en tenir au jugement de l'aſſemblée, j'ai promis par ſerment de paſſer ſous l'obéiſſance de l'empereur, & de tenir déſormais de lui tout ce que je tiens de vous en fief. Le roi ſurpris lui dit : J'admire comment vous avez oſé faire à mon inſçu un tel traité avec

l'empereur. Le comte répondit : Vous m'en avez donné le pouvoir par l'évêque d'Orléans ; & il montra la lettre, par laquelle le roi indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçu ſes envoyés, ordonnoit au comte de lier la conférence, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il auroit réſolu. AN. 1162.

L'empereur étoit à Dole, qui étoit la frontiere de ſes états, & les François ſçachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, ſe réjouiſſoient de ſon abſence ; mais les Allemans le firent promptement venir, & l'empereur le prenant avec lui, le mena juſqu'au milieu du pont de ſaint Jean de Laune : puis il ſe retira auſſitôt comme ayant ſatisfait à ſa promeſſe. Le roi ſe rendit de ſon côté au lieu de la conférence ; & envoya Joce, archevêque de Tours, Maurice évêque de Paris, & Guillaume, abbé de Vezelai, avec d'autres ſeigneurs vers les députés de l'empereur, qui attendoient au même lieu la réponſe du roi, & avoient avec eux le comte de Champagne entierement favorable à l'antipape Victor. Les députés du roi demanderent un délai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les conditions du traité, & qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être décidée à la hâte ; mais les députés de l'empereur refuſerent le délai, & le roi s'en retourna à Dijon. Les cardinaux, que le pape avoit envoyés, retournerent à Vezelai, comptant la conférence pour rompue. Le lendemain de grand matin le comte de Champagne vint à Dijon trouver le duc de Bourgogne, & lui dit : Je ne puis éviter de me donner à l'empereur, puiſque le roi n'a pas accompli ſa parole ; & toutefois pour l'amour du roi j'ai obtenu de l'empereur un délai de trois ſemaines, à condition que le roi vien-

An. 1162. dra au jour nommé, amenant le pape Alexandre, & exécutera ce qui ſera décidé : ſous peine de ſe rendre lui-même priſonnier de l'empereur à Beſançon. Le roi ne put s'en défendre : il le promit, quoiqu'à ſon grand regret, & donna pour ôtages le duc de Bourgogne, le comte de Flandre & le comte de Nevers. Cette nouvelle allarma fort tout l'ordre eccléſiaſtique, & ils prioient Dieu d'avoir pitié de ſon égliſe.

Le roi retourna donc à ſaint Jean de Laune, mais l'empereur n'y vint point : il ſe contenta d'y envoyer Rainold, ſon chancelier archevêque de Cologne, le principal appui du ſchiſme. On répéta les propoſitions que le comte de Champagne avoit faites au roi de la part de l'empereur : mais l'archevêque de Cologne ſoutint que l'empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faiſoit dire ; & qu'il ne feroit part à perſonne du droit de juger l'égliſe romaine qui lui appartenoit en particulier. Le roi ravi de trouver l'occaſion de dégager ſa parole, demanda au comte ſi les conditions du traité étoient telles qu'il les avoit rapportées. Il le ſoutint, & le roi ajouta : Vous voyez que l'empereur n'eſt point ici, comme il y devoit être ſuivant votre promeſſe : vous êtes auſſi témoin que ſes envoyés changent les conditions du traité. Je ſuis donc quitte de ma parole. Le comte en convint : tous les ſeigneurs & les prélats qui étoient préſens le déclarerent auſſi ; & le roi piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemans confus le ſuivirent & le prierent de revenir, diſant que l'empereur étoit près d'exécuter ce que le comte avoit promis : mais le roi, trop heureux d'avoir évité ce péril, dit qu'il avoit fait ce qui dépendoit de lui : ainſi l'aſſemblée ſe ſépara.

L'empereur

L'empereur avoit appellé à cette conférence les rois de Danemarc, de Bohême & de Hongrie; assurant que les deux papes s'y trouveroient, & que l'on y finiroit le schisme. Le roi de Danemarc étoit Valdemar, fils du martyr S. Canut, qui ayant reçu un légat de la part de l'antipape Octavien, & voulant connoître la vérité de son droit, envoya à l'empereur Frideric son secrétaire Raoul, Anglois de naissance. L'empereur le reçut avec de grandes démonstrations de respect, & Octavien lui fit encore plus d'honneur, jusqu'à lui donner un prêtre pour réciter l'office avec lui, & lui accorder la faculté de porter un anneau comme les évêques en célébrant la messe. L'empereur dit à Raoul que l'affaire du schisme avoit été jugée au concile de Pavie, & que pour la terminer il vouloit assembler tous les rois, puisque c'étoit un intérêt commun : Qu'il desiroit sur-tout d'en conférer avec le roi de Danemarc dont il connoissoit la sagesse; & que pour le récompenser de la peine d'un si grand voyage, il lui donneroit une province d'Italie, avec le gouvernement de tout le pays des Sclaves.

AN. 1162.

LXI. Voyage de Valdemar, roi de Danemarc, en Allemagne. *Helm. Chr. Slau. l. 1. c. 91. Saxo. l. 14. p. 170. edit. 1576.*

Raoul étant de retour, & gagné par les flateries de l'empereur & de l'antipape, publioit hautement leur affection pour le roi son maître; & ce prince, moins pour l'intérêt de la religion, que par la curiosité de voir les pays étrangers, résolut d'aller trouver l'empereur. Cependant, Bernard, légat d'Octavien en Danemarc, s'efforçoit de gagner les évêques; & comme il en trouvoit peu qui le reçussent favorablement, il indiqua un concile; mais il fut peu nombreux, & lui attira plus de mépris que de considération. Le roi Valdemar l'ayant laissé à Slesvic, découvrit son dessein

Ibid. p. 245. 254. Hist. gen. Dan. 1158.

d'aller en Allemagne à Abſalom, évêque de Roſchild ſon frere de lait, qu'il avoit fait élire pour remplir ce ſiége en 1158. Ce prélat n'étoit pas moins recommandable par ſa prudence & ſa valeur, que par ſes vertus chrétiennes; & avoit étendu la religion chez les Rugiens & les autres Sclaves, autant par les armes que par la prédication. Il fit ce qu'il put pour détourner le roi Valdemar du voyage d'Allemagne, & n'ayant pu le perſuader, il ne laiſſa pas de l'y ſuivre. Mais quand ils furent arrivés à la cour de l'empereur qui étoit à Metz, le roi s'apperçut bien qu'il s'étoit engagé témérairement. Car l'empereur lui fit des reproches qu'il étoit venu bien tard; & prétendit qu'il devoit lui faire hommage du royaume de Danemarc & le reconnoître pour ſon ſouverain, ce que le roi ne put éviter de faire à certaines conditions.

AN. 1162.

v. S. Guill. abb. 6. Ap. Boll. to. 9. p. 630.

Saxo. p. 273.

Enſuite Octavien tint un concile, où il s'efforça de montrer, par de grands diſcours, la validité de ſon élection; & pour ſe rendre les évêques favorables, il ordonna que l'on n'appelleroit au ſaint ſiége qu'en cas que l'affaire ne pût être décidée à leur tribunal. Après qu'il eut parlé, l'empereur dit qu'il avoit invité les rois à la conférence, pour finir la queſtion du ſchiſme, étant réſolu de s'en tenir à leur avis: & qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient, au mépris de l'empereur, créer un pape, quoiqu'ils n'euſſent aucun droit ſur Rome. Enſuite Rainald, archevêque de Cologne, s'efforça de montrer auſſi l'injuſtice des rois. Car, diſoit-il, ſi l'empereur vouloit juger un différend touchant l'évêché de quelque ville de leur obéiſſance, ils le trouveroient très-mauvais; & cependant ils veulent faire la même choſe à Rome. L'ar-

Digitized by Google

chevêque crut cette preuve ſi convaincante, qu'il la propoſa en latin, en françois & en allemand. Mais autant qu'elle fut applaudie des Allemans, autant déplut-elle aux Danois; & à la fin, quand on eut allumé les cierges, pour prononcer l'excommunication contre le pape Alexandre, le roi Valdemar, ſuivant le conſeil de l'évêque Abſalom, ſortit du concile. Abſalom le ſuivit; & comme Octavien le prioit de demeurer, il dit qu'il ne pouvoit quitter le roi à la ſuite duquel il étoit venu. Ainſi ils ne prirent point de part à cette action ſchiſmatique. Le lendemain Octavien ſacra Livon, élu évêque d'Odenſée, capitale de l'iſle de Funen, au ſacre duquel Abſalom s'étoit vigoureuſement oppoſé. Le roi Valdemar ne revint en Danemarc que l'année ſuivante 1163. Cependant Octavien ne laiſſa pas de ſe prévaloir de la négociation du comte de Champagne avec l'empereur; & écrivit à Rome, que le roi de France avoit embraſſé ſon parti, & l'avoit déclaré à l'empereur avec ſerment par le moyen de ce comte. C'eſt ce qui paroît par la lettre que les Frangipanes, conſuls des Romains, en écrivirent au roi, le priant de diſſiper cette calomnie.

AN. 1162.

Hiſt. gent. Dan. 1163. *Ducheſne, t.* 4. *p.* 715. *ep.* 418.

Tandis que le pape étoit à l'abbaye du Bourg-Dieu, il fut viſité par le Roi d'Angleterre, qui après lui avoir baiſé les pieds, lui offrit des préſens d'or, & le baiſa à la bouche; & ayant refuſé le fauteuil qu'on lui avoit préparé, s'aſſit à terre aux pieds du pape avec ſes barons. Il ſe retira trois jours après fort content, ayant fait encore de grands préſens au pape & aux cardinaux. Quelque tems après la conférence de S. Jean de Laune, le roi de France & le roi d'Angleterre ſe trouverent enſemble à Couci ſur Loire, & y reçurent le pape

LXII. Alexandre honoré par les rois de France & d'Angleterre.

Acta. ap. Bar.

Rob. de Mont. 1162.

An. 1163. Alexandre avec l'honneur convenable : ils le conduisirent à sa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de son cheval. C'est que le pape, après avoir long-tems séjourné au Bourg-Dieu, passa à Tours, où il arriva à la saint Michel, & y célébra la fête de Noël.

Alla. Au carême de l'année suivante 1163, il vint à Paris, pour conférer avec le roi Louis, qui alla deux lieues au-devant avec ses barons & ses chevaliers; & dès qu'il le vit, il descendit de cheval, & courut lui tenir l'étrier & lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrassèrent. Ils entrerent dans la ville marchant ensemble: le clergé vint au-devant, & mena le pape & les cardinaux à l'église cathédrale. Le pape demeura à Paris pendant le carême, & y célébra la fête de pâque, qui fut le vingt-quatriéme de Mars. Il en partit peu de tems après, & passant par Chartres retourna à Tours où il avoit convoqué un concile pour l'octave de la pentecôte, c'est-à-dire le dix-neuviéme de Mai.

LXIII. Concile de Tours. *Tom. x. p. 1414.* Le concile commença en effet ce jour-là, & se tint dans l'église de saint Maurice, qui est la métropolitaine. Il s'y trouva, avec le pape, 17 cardinaux, 124 évêques, 414 abbés; & une grande multitude d'autres personnes, tant ecclésiastiques que laïcs. Les prélats étoient rassemblés de toutes les provinces de l'obéissance des deux rois de France & d'Angleterre: *Conc. p. 1411. Arn. p. 61.* & quelques-uns d'Italie. Arnoul, évêque de Lisieux, fit par ordre du pape, un sermon pour l'ouverture du concile, où il exhorte les évêques à combattre courageusement pour l'unité de l'église contre les schismatiques, & pour sa liberté contre les tyrans, qui la pillent & l'oppriment. Quoique les premiers, dit-il,

s'efforçent de la déchirer, elle n'en eſt pas moins une, puiſqu'ils ſortent de ſon ſein & demeurent dehors; & quoique les autres veuillent l'aſſervir, elle n'en eſt pas moins libre en effet, puiſqu'elle les punit par ſa puiſſance ſpirituelle. Il prédit que l'empereur ſe convertira, & confeſſera que la principauté de l'égliſe eſt au-deſſus de la ſienne, & en particulier qu'il reconnoîtra la ſeigneurie de l'égliſe romaine: puiſque l'hiſtoire nous apprend, que ſes prédéceſſeurs n'ont reçu l'empire que par la ſeule grace de cette égliſe. Il conclut, en exhortant les évêques à faire un bon uſage de leurs richeſſes temporelles, les employant au ſecours de l'égliſe exilée, & de ceux qui ont perdu leurs biens & leur repos pour la cauſe de Jeſus-Chriſt. C'eſt le pape & les cardinaux qu'il veut dire. AN. 1163. p. 68. p. 71.

Le concile de Tours fit dix canons, la plupart répétés des conciles précédens: en voici les diſpoſitions les plus notables. Défenſe de diviſer les prébendes & les dignités eccléſiaſtiques, particulierement les moindres bénéfices. Défenſe aux évêques & aux autres prélats, ſous peine de dépoſition, de donner à aucun laïc ni égliſe, ni dîme, ni oblation. Défenſe de donner à ferme pour un prix annuel le gouvernement des égliſes; comme la mauvaiſe coutume s'en étoit introduite en certains lieux. On défend auſſi de vendre les prieurés ou les chapelles des moines ou des clercs: de rien demander pour l'entrée en religion: de rien exiger pour la ſépulture, l'onction des malades ou le ſaint chrême, ſous prétexte même d'ancienne coutume: puiſque la longueur de l'abus ne le rend que plus criminel. On défend aux clercs & aux religieux toute ſorte d'uſure: même le contrat pignoratif, par lequel Can. 1. c. 3. c. 5. c. 6. c. 8.

AN. 1163. on reçoit en gage un fonds pour profiter des revenus sans les imputer sur le sort principal de l'argent prêté.

c. 7. En quelques diocèses les évêques & les archidiacres mettoient à leur place des doyens ou des archiprêtres pour juger les causes ecclésiastiques, moyennant un certain prix annuel. Le concile condamne cet abus, comme tendant à la charge des curés & au renversement des jugemens.

c. 8. Quelques religieux sortoient de leurs cloîtres sous prétexte de charité, pour exercer la médecine, étudier les loix civiles & poursuivre des affaires, prétendant s'en aquitter plus fidélement que des séculiers. Le concile défend absolument à aucun religieux profès de sortir pour ce sujet; & ordonne que s'il ne rentre dans deux mois, il soit évité de tout le monde comme excommunié; & que s'il se présente pour faire fonction d'avocat, toute audience lui soit déniée. Etant rentré dans son cloître il aura le dernier rang, & ne pourra espérer de promotion. Cet abus étoit ancien, comme on voit entr'autres par une lettre de saint Bernard aux moines de saint Germer; & il avoit déja été condamné par Innocent II. au concile de Reims en 1131. & en celui de Latran l'an 1139. Or il est remarquable qu'on ne défend qu'aux religieux les professions de médecin & d'avocat, & non aux clercs séculiers, parce que les laïcs étant sans lettres, en étoient incapables. Remarquez encore, qu'on ne défend pas aux religieux de faire ces fonctions, pourvû qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres.

Pern. ep. 67. & ibi. Mabill. Sup. l. LXVIII. n. 9.

Conc. Rem. c. 6.

c. 10. Le concile ordonne aux chapelains des châteaux, sitôt qu'ils auront connoissance que l'on y aura appor-

té quelque choſe pillée ſur l'égliſe, d'en avertir le ſeigneur ou celui qui commande dans le château ; & s'il ne donne ordre à la reſtitution du butin, on ceſſera dans le château tout office divin, excepté le baptême, la confeſſion & le viatique. On pourra ſeulement dire une meſſe par ſemaine à huis clos dans le village. Que ſi les gens du château demeurent incorrigibles quarante jours après l'excommunication prononcée contr'eux, les chapelains s'en retireront, & ſous la même loi ſont compris les écrivains. Car ces ſeigneurs ne liſoient & n'écrivoient que par le miniſtere des clercs. Les clercs des châteaux ne pourront être changés qu'en faiſant ſerment, à la diligence de l'archidiacre, d'obſerver ce canon. Les marchands & les autres habitans des villes & des bourgs ne logeront aucun excommunié, & n'auront aucun commerce avec lui. Dans les lieux du domaine du roi, ſi le connétable, c'eſt-à-dire, le gouverneur eſt excommunié, l'office divin ceſſera quand il ſera préſent dans le lieu. AN. 1163.

Les ordinations faites par Octavien & par les autres ſchiſmatiques ſont déclarées nulles. Il eſt ordonné aux évêques & aux prêtres de veiller ſur les hérétiques, qui [illegible]ant depuis long-tems élevés à Toulouſe & aux environs, ſe ſont étendus en Gaſcogne & en d'autres pays. C'étoit les Manichéens, depuis nommés Albigeois. Il eſt défendu à ceux qui les connoîtront de leur donner retraite dans leurs terres, ni protection : d'avoir aucun commerce avec eux, ſoit pour vendre ou acheter, ſoit autrement : le tout ſous peine d'excommunication. Lorſqu'ils ſeront découverts, les ſeigneurs catholiques les feront empriſonner avec confiſcation de leurs biens ; & on fera toutes les diligen- c. 3. c. 4.

ces poſſibles, pour empêcher leurs conventicules. Ce
AN. 1163. ſont les canons du concile de Tours. Quand il fut fini, les deux rois de France & d'Angleterre prierent
Act. Alex. le pape Alexandre, que s'il vouloit ſéjourner dans l'un de leurs royaumes, il eût à choiſir la ville qui lui plai-
Chr. S. Pet. vivi. to. 2. ſpicil. p. 777. roit davantage, pour y faire ſa réſidence. Il choiſit la ville de Sens, métropolitaine & ſituée dans un pays fertile & agréable; & il y demeura depuis le premier d'Octobre 1163. juſqu'à pâque de l'année 1165. y expédiant les affaires de toute l'égliſe comme s'il eût été à Rome.

LXIV. Suite de la vie de S. Thomas de Cantorbéri.

Thomas archevêque de Cantorbéri partit exprès d'Angleterre pour venir au concile de Tours; & comme il étoit dans ſa plus grande faveur, il fut reçu en
Vita quadrip. c. 14. Normandie & par-tout où il paſſa, comme ſi c'eût été le roi même. Quand il arriva à Tours, les prélats qui y étoient déja pour la plupart, vinrent au-devant de lui; & contre la coutume de l'égliſe romaine, tous les cardinaux s'avancerent pour le recevoir aſſez loin hors de la ville; il n'y en eut que deux qui demeurerent auprès du pape. Le pape qui ſur ſa réputation deſiroit de le voir depuis long-tems, le reçut avec beaucoup d'amitié. Il demeura quelques jours après le concile, fit renouveller quelques priviléges de ſon égliſe, & ſe retira avec la bénédiction & les bonnes graces du pape. Il repaſſa en Angleterre où il fut reçu par le roi comme un pere par ſon fils. C'étoit la ſeconde année de ſon épiſcopat, c'eſt-à-dire, 1163.

c. 15. Il y avoit alors deux évêchés vacans, Vorcheſtre & Herford. Car une coutume profane s'étoit déja établie dans pluſieurs royaumes, que les rois retenoient à leur volonté les évêchés & les monaſteres vacans pendant

dant des années entieres, & appliquoient au fiſc le patrimoine de Jeſus-Chriſt & les biens des pauvres. C'eſt ainſi qu'en parle Hébert de Boſcham qui étoit auprès de l'archevêque Thomas. Ce prélat crut qu'il étoit de ſon devoir de ne pas ſouffrir un tel abus ; & il fit tant par ſes prieres & ſes exhortations, qu'il perſuada au roi de remplir ces deux ſiéges : lui repréſentant les mauvais effets de la longue vacance, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. L'évêque de Vorcheſtre fut Roger fils du comte de Glavor, jeune homme, mais d'un mérite ſingulier, pour la pureté de ſes mœurs, ſa fermeté pour la juſtice & ſon attachement au ſaint archevêque. L'évêché d'Herford vaquoit par la tranſlation de Gilbert Folioth à l'évêché de Londres. On mit à ſa place Robert de Melun docteur fameux, dont j'ai déja parlé ; mais plus recommandable encore par ſa vertu que par ſa doctrine. Ce furent les premiers que ſacra l'archevêque Thomas, ſelon la réſolution qu'il avoit priſe, de n'impoſer les mains qu'à de dignes ſujets, principalement pour l'épiſcopat.

AN. 1163.

c. 16.

Sup. n. 35.

Depuis ſon ſacre il étoit devenu un autre homme, & menoit une vie toute édifiante. La premiere année il porta encore un habit précieux à ſon ordinaire, par-deſſus le cilice & l'habit monaſtique : mais depuis il ne porta qu'un habit modeſte, ſuivant l'uſage du clergé, long juſqu'aux talons, d'étoffe brune & fourré ſeulement d'agneau. Il diſoit matines avant le jour, & auſſitôt on faiſoit entrer treize pauvres à qui il lavoit les pieds, ſervoit à manger & donnoit à chacun quatre piéces d'argent. Il faiſoit cette action très-ſecretement, & le jour étant venu, entroient douze

c. 9.

c. 10.

autres pauvres à qui ſon aumônier lavoit les pieds & donnoit à manger : enfin à l'heure de tierce deux aumôniers ſervoient encore cent pauvres de ceux qu'on nommoit prébendiers. Ces trois aumônes ſe faiſoient tous les matins, mais le ſaint archevêque en faiſoit grand nombre d'autres ; & il doubla les aumônes reglées de l'archevêque Thibaut, qui avoit déja doublé celles de ſes prédéceſſeurs.

AN. 1163.

c. 11. in. fin.

L'archevêque Thomas après ſon aumône prenoit un peu de repos : puis il ſe mettoit à la lecture de l'écriture ſainte avec le docteur Hébert de Boſcham, Lombard né à Plaiſance, qui fut toujours attaché à lui inſéparablement, & devint enfin cardinal & évêque de Bénévent. Il expliquoit à l'archevêque les ſens myſtiques de l'écriture, car c'étoit ceux que l'on y cherchoit alors principalement. Enſuite le prélat demeuroit à méditer ces grandes vérités, dont il profitoit pour l'inſtruction de ſon clergé & de ſon peuple. Il regrettoit le tems qu'il avoit perdu avant que de s'appliquer à cette étude ; & ſouhaitoit ardemment d'être en repos pour s'y donner tout entier. Il portoit toujours dans ſes grandes manches des billets contenant quelques ſentences édifiantes, pour s'en aider au beſoin ; & il étoit toujours accompagné de pluſieurs hommes vertueux & ſçavans, dont la converſation l'inſtruiſoit de plus en plus.

c. 11.

Il demeuroit donc enfermé juſqu'à l'heure de tierce, & alors il ſortoit de ſa chambre pour célébrer ou entendre la meſſe. Il ne la diſoit pas tous les jours, non par négligence, comme il le diſoit lui-même, mais par reſpect. Car, ajoute le docteur Hébert, la pratique des bons & ſaints prêtres varie ſur ce point.

Je crois voir dans ceux qui célébrent tous les jours une grande preuve de la pureté de leur vie, & dans les autres une marque de reſpect & d'humilité. Or dans les canons il n'y a de part ni d'autre, ni précepte ni conſeil : mais ils témoignent qu'il ſuffit d'offrir le ſaint ſacrifice une fois par jour, comme Jeſus-Chriſt s'eſt offert une fois. Car je ne daigne pas ici parler de ces prêtres de Mammona plutôt que de Jeſus-Chriſt, qui l'offrent volontiers chaque jour, même pluſieurs fois, pour le profit des offrandes. Ce ſont les paroles de Hébert. Le ſaint archevêque ſe préparoit à la meſſe avec une grande dévotion & beaucoup de larmes : pendant le chant de l'introïte & du reſte il s'occupoit de quelque lecture, principalement des oraiſons de ſaint Anſelme, pour éviter les diſtractions ; & par la même raiſon il étoit diligent dans la célébration de la meſſe. AN. 1163.

A none, j'entens à midi, il ſortoit en public pour ſe mettre à table ; & y faiſoit aſſeoir à ſa droite les ſçavans & à ſa gauche les moines ; les chevaliers & les ſeigneurs mangeoient ſéparément, de peur qu'ils ne fuſſent importunés de la lecture latine, qu'ils n'auroient pas entendue, & qui duroit pendant tout le repas du prélat. Sa table étoit abondante & propre, mais ſans délicateſſe recherchée. Il gardoit une grande ſobriété, quoiqu'il ſe nourrît des meilleures viandes, l'habitude l'empêchant d'uſer de viandes groſſieres. Après le repas il entroit dans ſa chambre avec ſes ſçavans, & s'entretenoit ou de l'écriture ſainte ou de ſes affaires, faiſant enſorte de n'être jamais oiſif. Avant de conférer les ordres, il examinoit ſoigneuſement les ſujets : premierement ſur les mœurs, puis ſur la c. 12.

doctrine, & enfin s'ils avoient quelque bénéfice suffi-
AN. 1163. sant, de peur qu'après leur promotion ils ne fussent réduits à mener une vie vagabonde, & se rendre mépriſables en faiſant leurs fonctions par intérêt. Car il étoit perſuadé que celui qui ordonne un ſujet indigne, ſe charge toujours d'un grand péché, quand même l'or-
c. 13. dinant ſe corrigeroit enſuite. Il eut grand ſoin de retirer les biens uſurpés ſur l'égliſe de Cantorbéri, par la foibleſſe ou la négligence de ſes prédéceſſeurs: reprenant ſans formalité ceux où l'injuſtice étoit manifeſte, & faiſant pour les autres des pourſuites en juſtice. Cette conduite excita contre lui pluſieurs grands ſeigneurs, mais la faveur déclarée du roi pour le prélat, les obligeoit à diſſimuler leur reſſentiment.

LXV. S. Anthelme évêque de Bellai. *Vita ap. Sur. 26. Jun. c. 19.*

En Bourgogne, l'évêché de Bellai étant venu à vaquer, le parti le plus puiſſant du chapitre élut un jeune homme noble, & le mit en poſſeſſion de la maiſon épiſcopale: mais l'autre parti élut un moine; & ceux-ci envoyerent au pape Alexandre, qui étoit en France, pour faire confirmer leur élection. Le pape différa de donner réponſe aux députés; ne doutant point que l'autre parti n'envoyât auſſi les ſiens. Cependant quelques chanoines plus modérés, quoiqu'en petit nombre, voulant réunir les deux partis, propoſerent d'élire Anthelme Chartreux de grande réputation. Tous s'y accorderent avec joie, même celui qui avoit été élu le premier: car il étoit parent d'Anthelme. Mais comme ils ſçavoient qu'il ſeroit très-difficile de le tirer de ſa ſolitude, ils allerent promptement trouver le pape Alexandre, qui plein de joie les félicita d'avoir pris un ſi bon parti; & leur dit qu'ils ſeroient heureux ſous un tel paſteur. Il y fit conſentir, quoiqu'avec peine,

les premiers députés; & les ayant tous réunis, il écrivit à Anthelme, lui ordonnant par l'autorité du ſaint ſiége, de ſe charger de l'égliſe de Bellai; & manda au prieur & aux religieux de la grande Chartreuſe, de le donner à ceux qui le demandoient, & s'il refuſoit d'accepter, de l'y contraindre par autorité. An. 1163.

Mais Anthelme ayant appris ce qui ſe paſſoit, & l'arrivée de ceux qui devoient l'emmener; réſolut de s'enfuir, & ſe cacha. Les Chartreux le chercherent ſi bien qu'ils le trouverent; & l'ayant amené avec bien de la peine à la communauté aſſemblée, ils lui expoſerent l'ordre du pape, & lui montrerent ſes lettres. Le prieur y ajouta ſon commandement, les religieux leurs exhortations, les députés leurs prieres au nom de toute l'égliſe de Bellai: mais Anthelme demeura ferme à refuſer, proteſtant qu'il ne ſortiroit jamais de ſon déſert. Enfin par un pieux artifice on lui propoſa le choix, ou d'obéir au pape & d'accepter, ou d'aller trouver le pape même: qui, diſoient-ils, connoiſſant ſa réſolution ne lui feroit pas de violence. Flaté de cette eſpérance il ſe mit en chemin, mais les députés ſe garderent bien de le quitter. Quand il fut arrivé auprès du pape Alexandre, il fut reçu avec honneur de lui & de toute ſa cour: car ils le connoiſſoient pour homme d'un grand mérite; & lorſqu'il eut audience du pape, il dit qu'il n'étoit venu que pour lui demander une grace, & le prier de ne le pas contraindre à faire ce qui n'étoit pas avantageux ni à lui-même ni à l'égliſe qui le demandoit: Qu'il étoit un ignorant, un homme ſans expérience, un miſérable: enfin qu'il avoit fait vœu de ne point ſortir de ſon déſert. c. 17.

Le pape lui répondit: Mon fils, ne prétendez pas

AN. 1163. nous en imposer par de mauvaises excuses, nous connoissons vos talens : pourquoi vous découragez-vous ? il faut obéir. Je ne me dédirai pas de ce que j'ai écrit. Vous avez promis de renoncer à vous-même & de suivre Jesus-Christ; il faut donc l'imiter en son obéissance, & renoncer à votre propre volonté. Le pape le confondit par ce discours, & le réduisit à garder le silence. Ensuite il le sacra solemnellement de sa main le jour de la nativité de la Vierge, qui cette année 1163. étoit le dimanche. Le pape le retint quelques jours auprès de lui; & comme les prélats de la cour de Rome s'entretenoient familierement de diverses choses avec Anthelme, il citoit souvent l'écriture fort à propos : ce qui leur fit dire : Etes-vous donc un ignorant comme vous nous le vouliez persuader ? Il demanda son congé avec empressement, & le pape le renvoya, après lui avoir fait quelques petits présens.

Vita, c. 1. Anthelme étoit de la premiere noblesse de Savoye, né vers l'an 1107. Ses parens le firent étudier dès sa jeunesse, & lui procurerent la prévôté & la sacristie de Geneve, & la sacristie de Bellai, qui étoient les principales dignités de ces deux églises. Elles lui donnoient une grande considération & d'amples revenus; dont il usoit magnifiquement, prenant plaisir à bien recevoir ceux qui l'alloient voir, & à leur rendre toutes sortes de services : ce qui lui acquit beaucoup d'amis. Il étoit aussi très-libéral envers les pauvres, & sa vie étoit pure, mais dissipée & occupée de soins

c. 2. temporels. Ayant passé la premiere jeunesse, il s'adonna à visiter les religieux, particulierement les Chartreux, plus par curiosité, qu'à dessein de se convertir : la prospérité dont il jouissoit, & l'espérance

de parvenir à de plus grandes dignités étoient de grands obſtacles. Un jour étant allé avec quelques jeunes gens de ſon âge à la Chartreuſe des Portes, dont le vénérable Bernard étoit alors prieur : ce ſaint homme qui avoit déja fait un grand nombre de converſions, exhorta fortement Anthelme à penſer à ſon ſalut, & quelques autres Chartreux en firent de même. Anthelme ne ſe rendit pas pour lors, ſeulement il ſe recommanda à leurs prieres & ſe retira. Etant venu à la maiſon d'en-bas de cette Chartreuſe, il fut retenu pour y paſſer la nuit par les freres convers & le procureur Boſon, qui étoit ſon parent, & homme d'une induſtrie merveilleuſe. Le lendemain il remonta à la maiſon d'en-haut, viſiter les logemens des moines, & fut tellement touché de leur maniere de vie & de leurs diſcours, qu'il demanda à être reçu parmi eux. Ils l'exhorterent à regler ſes affaires & prendre jour pour revenir : mais il leur dit : J'ai réſolu de demeurer ici dès aujourd'hui : je laiſſe dequoi payer mes dettes, & j'ai de bons amis pour tout exécuter. Il prit donc l'habit, & embraſſa leur obſervance avec une grande ferveur.

AN. 1163.

Sup. l. LXVIII. *n.* 31.

Il étoit encore novice, quand il fut envoyé à la grande Chartreuſe où le nombre des moines étoit très-petit. Là il s'appliquoit à la priere, à la méditation, au travail des mains, à la mortification, prenant tous les jours la diſcipline ; & il avoit un grand don de larmes. Etant fait procureur, il s'aquitta très-dignement de cet emploi : ſoit pour la conduite des freres convers, ſoit pour les aumônes & le ſoin du temporel. Enſuite on le fit prieur. Le vénérable Guigues après avoir exercé cette charge vingt-ſept ans,

c. 3.

c. 4.

c. 5. *Sup. l.* LXVI. *n.* 30.

mourut en 1136. laiſſant une telle réputation, qu'on
An. 1163. l'appelloit ſimplement le bon prieur. Son ſucceſſeur fut Hugues ſixiéme prieur de la grande Chartreuſe, qui après avoir gouverné deux ans, ſe démit de ſa ſupériorité, & fit élire en ſa place Anthelme en 1138. Quelques années auparavant des monceaux de neige tombant du haut des montagnes, & entraînant de la terre & des pierres, avoient accablé pluſieurs Chartreux ſous les ruines de leurs cellules. Cet accident
Sup. l. LXIX. *n.* 40. emporta en un jour la plus grande partie de cette
Vita S. Stephani Obaz. 1. *c.* 26. ſainte communauté, & le peu de moines qui reſterent ſe relâcherent de l'obſervance après la mort du bienheureux Guigues. Anthelme s'appliqua donc à la rétablir, ſuivant les conſtitutions écrites par ce ſaint prieur. Il employa la douceur & la ſévérité, & chaſſa quelques indociles, qui lui réſiſtoient : en même tems il réparoit les bâtimens, & il remit la Chartreuſe dans un état floriſſant.

c. 9. Après l'avoir gouverné douze ans, il fit mettre à ſa place Baſile qui en fut le huitiéme prieur, & rentra
Sup. l. LXVIII. *n.* 31. dans le ſilence de ſa cellule. Mais quelque tems après, Bernard prieur des Portes le demanda pour ſon ſucceſſeur, ne ſe croyant plus en état de gouverner cette maiſon à cauſe de ſon grand âge. Anthelme devint donc prieur des Portes : où ayant trouvé beaucoup
c. 13. d'argent & de bled, il en fit de grandes diſtributions aux laboureurs du voiſinage, pour leur donner de quoi ſemer dans une année de diſette ; & ne laiſſa pas enſuite d'augmenter les revenus du monaſtere en défrichant des bois. En ce tems-là, c'eſt-à-dire, vers l'an
c. 4. 1158. Gui comte de Forés ayant ſurpris la ville de Lyon la pilla, & fit ſentir ſon indignation principalement

lement au clergé : prétendant que l'égliſe avoit uſurpé ſur ſa famille la ſeigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie. En cette occaſion l'archevêque Héraclius & les principaux de ſon clergé, ſe réfugierent à la Chartreuſe des Portes, où le prieur Anthelme les reçut à bras ouverts, & les défraya libéralement, tant que dura cette tempête. Mais à peine avoit-il gouverné deux ans cette maiſon, qu'il ſe retira encore, & retourna à ſa cellule de la grande Chartreuſe. Il avoit un zèle particulier pour l'unité de l'égliſe : & ce fut principalement lui & un autre Chartreux nommé Geofroi, qui par leur autorité & par leurs ſoins déterminerent tout l'ordre à embraſſer le parti d'Alexandre III. & à rejetter l'antipape Octavien. Tel étoit donc Anthelme quand il fut élu évêque de Bellai ; & il remplit dignement ce ſiége pendant quinze ans.

An. 1163. *V. Severt. p.* 146.

c. 15.

Sup. n. 53.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

AN. 1163.

I. Commencement de division entre le roi Henri & S. Thomas. *V. quadrip. l. 1. c. 17. Rad. de Dicet. p. 71. c. 60.*

PEU de tems après que Thomas, archevêque de Cantorbéri, fut revenu du Concile de Tours, le roi d'Angleterre Henri II. commença à se refroidir à son égard, & à concevoir pour lui cette aversion, qui vint enfin aux dernieres extrémités. On en marque pour premiere cause, que Thomas ne se trouvant que trop chargé de sa dignité d'archevêque & de primat d'Angleterre, renvoya les sceaux au roi qui étoit en Normandie, le priant de pourvoir à la charge de chancelier. Le roi s'en tint offensé, sçachant que l'archevêque de Mayence étoit chancelier de l'empereur en Allemagne, & l'archevêque de Cologne en Italie: ce qui lui faisoit conclure que ces dignités n'étoient point incompatibles, & que Thomas ne renonçoit à la chancellerie d'Angleterre que par aversion personnelle pour lui. Mais le principal sujet de leur division fut le différend pour la juriſdiction ecclésiastique. Un prêtre accusé d'homicide, ayant été pris, fut renvoyé à l'évêque de Sarisbéri son diocèsain, à cause du privilége clérical. La preuve ne se trouvant pas complette, l'évêque lui ordonna la purgation canonique; & comme il ne put y satisfaire, l'évêque consulta l'archevêque de Cantorbéri: qui condamna le prêtre à être privé de tout bénéfice, dépoſé & mis dans un monastere, pour faire pénitence perpétuelle. Vers le même tems un chanoine de Bedford, nommé Philippe de Broie, dit des injures aux officiers du roi, qui en

Matth. Paris. an. 1163.

fut extrêmement irrité contre tout le clergé La plainte en étant portée à l'archevêque, il le fit fuſtiger publiquement, & le ſuſpendit de ſes fonctions pendant quelques années. AN. 1163.

Le roi n'en fut pas content ; & ayant aſſemblé à Londres l'archevêque & les évêques, il leur repréſenta que pour réprimer les crimes, il étoit néceſſaire que les clercs, après avoir été dépoſés, fuſſent livrés au bras ſéculier, & ſoumis aux peines corporelles. L'archevêque & les évêques ſoutenoient au contraire, que les canons & la liberté eccléſiaſtique ne le ſouffroient pas ; & l'archevêque conjura le roi de ne pas introduire cette nouveauté dans ſon royaume, déclarant qu'il ne la devoit ni ne pouvoit ſouffrir. Alors le roi, indigné de voir les évêques tous d'accord contre lui, leur demanda s'ils vouloient obſerver les coutumes de ſon royaume : ajoutant, que puiſqu'elles avoient été gardées par tous les prélats du tems de ſon aïeul, il ſeroit triſte qu'elles fuſſent condamnées de ſon tems. L'archevêque ayant pris l'avis de ſes confreres répondit, qu'ils obſerveroient ces coutumes, ſauf leur ordre, c'eſt-à-dire, ſauf les droits de l'épiſcopat ; & Hilaire évêque de Chicheſtre voyant le roi plus aigri de cette réponſe, dit de ſon chef, qu'il obſerveroit les coutumes royales de bonne foi. Mais le roi ſans s'adoucir le traita avec mépris ; & ſe tournant vers l'archevêque & les autres prélats, il dit, qu'ils avoient conjuré contre lui, & qu'il y avoit du venin dans cette clauſe captieuſe : Sauf notre ordre : c'eſt pourquoi il vouloit qu'ils promiſſent ſimplement & ſans reſtriction d'obſerver les coutumes royales. L'archevêque répondit : Quand nous vous avons juré fidélité, c. 18. c. 19.

An. 1163. nous avons promis de vous conſerver la vie, les membres & votre dignité temporelle, ſauf notre ordre : or ces coutumes ſont compriſes dans votre dignité. Ainſi nous ne nous obligeons point à les garder en une autre forme que nous ne l'avons déja promis. Comme le jour baiſſoit, le roi fatigué, ſortit de la ſale en colere ſans ſaluer les prélats, qui ſe retirerent de leur côté ; & en s'en allant l'archevêque fit de grands reproches à l'évêque de Chicheſtre, d'avoir changé de ſon propre mouvement la clauſe dont ils étoient tous convenus. Le lendemain le roi retira des mains de l'archevêque, les places & les fiefs qu'il avoit en garde comme chancelier ; & ſortit de Londres ſecretement & avant le jour : montrant par ce procédé une grande indignation.

Peu de tems après, Arnoul évêque de Liſieux vint en Angleterre, pour ſe réconcilier avec le roi dont il avoit perdu les bonnes graces ; & lui conſeilla de diviſer les prélats pour affoiblir l'archevêque, ce qui réuſſit. Le roi gagna premierement quelques évêques, qui craignoient les effets de ſon reſſentiment, ſçachant qu'ils étoient odieux depuis long-tems : enſuite il en gagna d'autres, qui n'eurent pas la force de lui réſiſter. Ils promirent donc à l'inſçu de l'archevêque d'obéir à la volonté du roi ; & il en demeura peu avec ce prélat, encore la crainte les obligeoit de ſe cacher. Le roi de ſon côté s'efforçoit de gagner l'archevêque par promeſſes & par careſſes ; pluſieurs des grands s'entremettoient pour les réconcilier, & repréſentoient au prélat les obligations qu'il avoit au roi, les maux que produiroit leur diviſion, & l'imprudence qu'il y avoit de tout perdre pour un petit mot : car il

ne s'agiſſoit que de cette clauſe : Sauf notre ordre. L'abbé de l'Aumône entre les autres le preſſoit, diſant avoir charge du pape de le faire conſentir au deſir du roi; & que ce prince avoit aſſuré par ſerment, qu'il ne vouloit que ſauver ſon honneur devant les grands, par quelque apparence de conſentement du prélat. Enfin Thomas alla trouver le roi à Oxford, & lui promit de changer ce mot qui le choquoit. Le roi parut fort adouci; mais il vouloit qu'on lui promît l'obſervation des coutumes publiquement dans l'aſſemblée des évêques & des ſeigneurs. AN. 1163.

II. Egliſe d'Allemagne. *Dodech. an.* 1163.

L'empereur Fridéric célébra cette année à Vormes la fête de pâque, qui fut le vingt-quatriéme de Mars; & le jour de l'octave, dernier du même mois, il tint avec les ſeigneurs, ſa cour à Mayence. Preſque tous les bourgeois s'enfuirent de la ville, craignant la punition du meurtre de leur évêque, commis trois ans auparavant; & il n'en demeura que très-peu des moins conſidérables, & quelques-uns qui avoient déja obtenu leur grace de l'empereur. Un des coupables fut pris & exécuté à mort. L'abbé de S. Jacques fut préſenté à l'empereur comme complice, & obtint du tems pour ſe juſtifier: mais ne le pouvant faire, il fut chaſſé de ſon abbaye & du pays. Les moines furent enfermés dans une maiſon d'où les uns ſe ſauverent par les fenêtres ou autrement, les autres furent congédiés: ainſi le ſervice divin ceſſa dans ce monaſtere. Les murailles de la ville furent abattues par ordre de l'empereur, & ne furent rétablies que ſous ſon ſucceſſeur trente-ſept ans après. L'année ſuivante 1164, Conrad, élu archevêque de Mayence, ſe rangea à l'obédience du pape Alexandre: de quoi l'empereur irrité *Sup. l.* LXX. *n.* 55. *Id.* 1200. *Id.* 1164.

le chaſſa de ſon ſiége, & mit en poſſeſſion Chriſtien, qui avoit été élu auparavant.

AN. 1163.

Hiſt. archiep. Brem. p. 104. Helmold. l. 1. c. 92.

En Saxe, Gérold, évêque d'Oldembourg, obtint du duc Henri le Lion, la tranſlation de ſon ſiége à Lubec, où il inſtitua douze prébendes & une treiziéme pour le prévôt. Enſuite voulant établir les dîmes dans la Holſace, il écrivit une lettre aux habitans de Burnhovéde, où il repréſente ce devoir comme un précepte divin, ſans l'accompliſſement duquel les autres ſont inutiles. Ce peuple peu docile, répondit qu'il ne ſe ſoumettroit jamais à cette ſervitude, qui expoſoit tous les chrétiens à l'oppreſſion des évêques; & preſque toutes les dîmes s'employoient en luxe ſéculier. En quoi, dit le prêtre Helmold, auteur du tems, ils ne s'éloignoient pas beaucoup de la vérité. L'évêque rapporta cette réponſe au duc, qui commanda aux Holſatiens, ſous peine de perdre ſes bonnes graces, de payer les dîmes, comme faiſoient d'autres peuples, dont les terres étoient plus nouvellement cultivées & plus expoſées aux guerres. Mais les Holſatiens obſtinés, répondirent qu'ils ne donneroient jamais les dîmes que leurs peres n'avoient point données; & qu'ils aimoient mieux bruler leurs maiſons & quitter leur pays. Ils ſongerent même à tuer l'évêque, le comte, & tous les étrangers qui payoient les dîmes, mettre le feu au pays, & s'enfuir ſur les terres de Danemarc. Mais leur mauvais deſſein fut arrêté par l'alliance renouvellée entre le roi de Danemarc & le duc de Saxe: car ils convinrent de ne point recevoir les transfuges l'un de l'autre. Les Holſatiens furent donc contraints de ſe ſoumettre aux dîmes, & promettre pour chaque feu une certaine quantité de grain. Mais comme

on étoit prêt à ſceller le traité, les notaires demanderent un marc d'or ſuivant la coutume : ce qui révolta ce peuple féroce, & le traité demeura imparfait. Joint la guerre qui ſurvint, & la mort de l'évêque, qui arriva la même année 1163. AN. 1163.

L'année ſuivante 1164, ſur la fin de Janvier, le roi d'Angleterre tint à Clarendon une aſſemblée de tout ſon royaume, pour y faire reconnoître les coutumes qui lui étoient conteſtées par le clergé. En cette aſſemblée, il preſſa Thomas, archevêque de Cantorbéri, d'exécuter la promeſſe qu'il lui avoit faite à Oxford, d'approuver les coutumes, ſans y ajouter la reſtriction : Sauf notre ordre. Mais l'archevêque craignant que ſi on accordoit au roi ce qu'il deſiroit, il ne gardât pas de meſure dans l'exécution des coutumes, ne pouvoit ſe réſoudre à les accorder. Cependant l'évêque de Sariſbéri & celui de Norvic, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi, prioient l'archevêque avec larmes d'avoir pitié de ſon clergé, & de ne pas s'expoſer à la priſon, ſon clergé à être détruit, eux à perdre la vie. Il étoit encore preſſé par deux comtes très-puiſſans dans le royaume, qui diſoient que s'il n'acquieſçoit à la volonté du roi, il les contraindroit d'uſer de violence, qui attireroit au roi & à eux une infamie éternelle. Richard, maître des Templiers, homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troiſiéme fois, & avertit l'archevêque de prendre garde à lui, & d'avoir pitié du clergé. Il leur ſembloit à tous voir les épées déja levées ſur ſa tête. AN. 1164. III. Aſſemblée de Clarendon. *V. quadrip. l. 1. c. 21.*

Il ſe rendit enfin à leurs conſeils & à leurs prieres, & s'obligea le premier à obſerver les coutumes royales de bonne foi, ſans autre addition. Il y joignit le

AN. 1164. ſerment, promettant en parole de vérité de le faire ainſi, & tous les autres évêques le jurerent en la même forme. Auſſi-tôt quelques ſeigneurs, qui devoient ſçavoir ces coutumes, en dicterent la reconnoiſſance; & comme la plupart furent rédigées par écrit, l'archevêque voyant que l'on en vouloit ajouter beaucoup davantage, interrompit & dit: Qu'il ne pouvoit être bien inſtruit de ces coutumes, n'étant ni des plus anciens du royaume, ni archevêque depuis long-tems, ajoutant qu'il étoit tard, & que l'affaire étoit aſſez importante pour la remettre au lendemain. Cet avis fut ſuivi, & chacun ſe retira à ſon logis.

IV. Coutumes d'Angleterre. *Collect. 1.* Le lendemain on ſe raſſembla, & on acheva de rédiger les coutumes royales, dont le mémoire fut dreſſé en ces termes: L'an de l'incarnation de notre Seigneur 1164, du pontificat d'Alexandre le cinquiéme, du très-illuſtre roi d'Angleterre Henri II. le dixiéme, en préſence du même roi, a été faite la reconnoiſſance d'une partie des coutumes, libertés & dignités de ſes prédéceſſeurs, ſçavoir du roi Henri ſon aïeul, & des autres, leſquelles doivent être obſervées & tenues dans le royaume. Et à cauſe des diſſentions qui ſe ſont élevées entre le clergé, les juſticiers du roi & les barons du royaume touchant les coutumes; la reconnoiſſance en a été faite en préſence des archevêques, des évêques, du clergé, des comtes, des barons, & des grands du royaume. Ces coutumes reconnues par eux, & par les plus nobles & plus anciens du royaume, ont été accordées par Thomas, archevêque de Cantorbéri; Roger, archevêque d'Yorc, Gilbert, évêque de Londres; Henri, évêque de Vincheſtre; Nigel, évêque d'Eli; Guillaume, de Norvic; Robert, de Lincoln,

coln, Hilaire, de Chicheſtre, Joſſelin, de Sariſbéri, Richard, de Cheſtre, Barthélemi, d'Oxford, Robert, d'Herford, David, de Menéve, & Roger, élu évêque de Vorcheſtre. Ce ſont douze évêques outre les deux archevêques. L'acte continue : Ils ont promis de vive voix, en parole de vérité, de tenir & obſerver ces coutumes, au roi & à ſes héritiers, de bonne foi & ſans artifice, en préſence de ſes ſeigneurs : Robert, comte de Locheſtre, Renaud, de Cornouaille, Conan, de Bretagne, & des autres ſeigneurs qui ſont nommés au nombre de 39. On met enſuite les coutumes dont il s'agit, rédigées en 16 articles, ſçavoir : AN. 1164.

1. S'il s'émeut un différend touchant le patronage & la préſentation des égliſes, ſoit entre laïcs, ſoit entre clercs & laïcs, il ſera traité & terminé dans la cour du roi. 2. Les égliſes du fief du roi ne peuvent être données à perpétuité ſans ſon conſentement. 3. Les clercs cités & accuſés de quelque cas que ce ſoit, étant avertis par le juſticier du roi, viendront à ſa cour, pour y répondre ſur ce qu'elle jugera à propos ; enſorte que le juſticier du roi enverra à la cour de l'égliſe pour voir de quelle maniere l'affaire s'y traitera ; & ſi le clerc eſt convaincu, l'égliſe ne doit plus le protéger. 4. Il n'eſt pas permis aux archevêques, aux évêques, & aux perſonnes conſtituées en dignité, de ſortir du royaume ſans la permiſſion du roi ; & en ce cas ils donneront aſſurance, que pendant leur voyage ils ne feront rien au préjudice du roi ou du royaume. 5. Les excommuniés ne doivent point donner caution pour le ſurplus, afin d'être abſous, ni prêter ſerment ; mais ſeulement donner caution de ſe préſenter au jugement de l'égliſe. 6. Les laïcs ne doivent être accuſés devant l'évêque, que

AN. 1164. par des accuſateurs certains & légitimes, enſorte que l'archidiacre ne perde point ſon droit; & ſi ceux dont on ſe plaint, ſont tels que perſonne n'oſe les accuſer, le vicomte requis par l'évêque fera jurer douze hommes loyaux du même lieu, devant l'évêque, qu'ils en déclareront la vérité en conſcience. 7. Perſonne qui tienne du roi en chef, ou qui ſoit ſon officier, ne ſera excommunié, ni ſa terre miſe en interdit, qu'auparavant on ne s'adreſſe au roi s'il eſt dans le royaume, ou s'il en eſt dehors à ſon juſticier, afin qu'il en faſſe juſtice. Enſorte que ce qui appartient à la cour du roi y ſoit terminé, & ce qui regarde la cour eccléſiaſtique lui ſoit renvoyé. 8. Les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de l'évêque à l'archevêque; & ſi l'archevêque manque à faire juſtice, on doit venir enfin au roi, pour terminer l'affaire par ſon ordre dans la cour de l'archevêque: enſorte qu'on n'aille point plus avant ſans le conſentement du roi. 9. S'il s'émeut différend entre un clerc & un laïc, ou au contraire, pour quelque ténement, que l'un prétende être aumône, & que l'autre ſoutienne être fief laïc, ſur la reconnoiſſance de douze loyaux hommes, le grand juſticier du roi déterminera ce qui en eſt. Si c'eſt aumône, la cauſe ſe pourſuivra dans la cour eccléſiaſtique; ſi c'eſt fief, la cauſe ſe pourſuivra dans la cour du roi, à moins que les deux parties ne relevent ce ténement du même évêque ou du même baron, auquel cas ils plaideront en ſa cour, ſans que, pour cette reconnoiſſance, celui qui en étoit déja ſaiſi, perde ſa ſaiſine. 10. Celui qui eſt d'une ville, d'un bourg ou d'un manoir du domaine du roi, s'il eſt cité par l'archidiacre ou par l'évêque pour quelque délit, dont

il doive lui répondre, & qu'il ne veuille pas ſatisfaire à leurs citations, peut bien être mis en interdit, mais non pas excommunié, ſinon après s'être adreſſé au principal officier royal du lieu pour le faire venir à ſatisfaction; ſi l'officier y manque, il ſe rend à la miſéricorde du roi, & l'évêque dès-lors pourra réprimer l'accuſé par juſtice eccléſiaſtique. 11. Les archevêques, les évêques & les autres qui tiennent du roi en chef, releveront leurs terres du domaine du roi comme baronies, en répondront aux juſticiers & aux officiers du roi, ſuivront toutes les coutumes & les droits du roi, & aſſiſteront, comme les autres barons, aux jugemens de la cour du roi, juſqu'à ſentence de mort, ou mutilation de membres. 12. Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaye ou prieuré, du domaine du roi, il ſera en ſa main, & il en recevra tous les revenus comme domaniaux. Et quand il faudra pourvoir à cette égliſe, le roi en mandera les principales perſonnes, & l'élection ſe fera en ſa chapelle, de ſon conſentement & par le conſeil des perſonnes qu'il y aura appellées de ſa part. Et là même, l'élu fera hommage-lige au roi, avant que d'être ſacré, promettant, ſauf ſon ordre, lui conſerver la vie, les membres & ſa dignité temporelle. 13. Si quelqu'un des grands du royaume refuſe de rendre juſtice à un évêque ou à un archidiacre, le roi la doit faire lui-même; & ſi quelqu'un dénie au roi ſon droit, les évêques & les archidiacres doivent l'obliger à y ſatisfaire. 14. L'égliſe ne retiendra point les meubles de ceux qui ont forfait au roi, parce qu'ils lui appartiennent, quoiqu'ils ſoient trouvés dans une égliſe ou un cimetiere. 15. Les actions pour dettes ſe pourſuivent en la

AN. 1164.

AN. 1164. cour du roi, ſoit qu'il y ait ſerment interpoſé ou non. 16. Les enfans des payſans ne doivent point être ordonnés ſans le conſentement du ſeigneur dans la terre duquel ils ſont nés. Cette reconnoiſſance d'une partie des coutumes d'Angleterre fut ainſi faite à Clarendon, le quatriéme jour avant la purification, c'eſt-à-dire, le trentiéme de Janvier.

V. Thomas refuſe d'approuver les coutumes. c. 22. L'acte ayant été dreſſé, le roi demanda à l'archevêque & aux évêques d'y mettre leurs ſceaux pour plus grande ſureté. L'archevêque diſſimulant ſa douleur, pour ne pas affliger le roi, dit qu'encore qu'ils fuſſent réſolus à le faire, la choſe étoit aſſez importante pour prendre un petit délai, & la faire avec plus de décence, après y avoir un peu penſé. Il prit toutefois un exemplaire de l'acte; l'archevêque d'Yorc en prit un autre, & le roi prit le troiſiéme, pour le mettre dans les archives du royaume. Ainſi Thomas ſe retira pour aller à Vincheſtre. Pendant le chemin il s'émut une diſpute entre ceux de ſa ſuite, dont les uns diſoient qu'il n'avoit pu faire autrement, vu la circonſtance du tems, les autres témoignoient leur indignation, de ce que la liberté eccléſiaſtique périſſoit par la fantaiſie d'un ſeul homme. Un de ceux-ci, qui portoit la croix du prélat, parloit avec plus d'ardeur que les autres, ſe plaignant que la puiſſance ſéculiere troubloit tout; que l'on n'eſtimoit plus que ceux qui avoient pour les princes une complaiſance ſans bornes, & il conclut en diſant: Que deviendra l'innocence? Qui combattra pour elle après que le chef eſt vaincu? Quelle vertu a gardé celui qui a perdu la conſtance? A qui en voulez-vous, mon fils, dit l'archevêque? A vous même, reprit le porte croix, qui avez aujour-

d'hui perdu votre conſcience & votre réputation, laiſſant un exemple odieux à la poſtérité, quand vous avez étendu vos mains ſacrées pour promettre l'obſervation de ces coutumes déteſtables. AN. 1164.

Le prélat dit en ſoupirant : Je m'en repens, j'ai horreur de ma faute, & je me juge déſormais indigne des fonctions du ſacerdoce, & d'approcher de celui dont j'ai ſi lâchement trahi l'égliſe : je demeurerai dans la triſteſſe & le ſilence, juſqu'à ce que j'aie reçu l'abſolution de Dieu & du pape. Dès-lors il ſe ſuſpendit du ſervice de l'autel, & s'impoſa pour pénitence des jeûnes & des vêtemens rudes ; & peu de jours après il envoya au pape en diligence. Le pape qui étoit à Sens lui envoya, par ſa réponſe, l'abſolution qu'il demandoit, le conſolant & l'exhortant à reprendre ſes fonctions, & s'aquitter courageuſement des devoirs d'un bon paſteur. Mais le roi d'Angleterre fut outré de colere, c. 11. quand il apprit que l'archevêque vouloit revenir contre la convention faite à Clarendon ; & quand il vit lui-même qu'il refuſoit en ſa préſence de ſceller l'acte qui y avoit été dreſſé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, & il parut qu'il en vouloit même à ſa vie.

L'archevêque voyant qu'il ne pouvoit plus faire aucun fruit dans ſon diocèſe, voulut paſſer en France pour aller trouver le pape, & s'embarqua ſecrétement ; mais il fut rejetté par le vent contraire ; & le roi ayant ſçu qu'il avoit voulu ſortir ſans congé, en fut encore plus irrité contre lui. Cependant Rotrou évêque d'Evreux c. 14. travailloit à réconcilier le roi & l'archevêque ; & comme le roi ne vouloit rien écouter ſans la confirmation des coutumes, l'archevêque envoya au pape,

AN. 1164. comme pour le prier de les confirmer; mais en effet pour l'en faire juge, en décharger sa conscience sur son supérieur, & appaiser ainsi le roi. Le pape ne se laissa pas surprendre, & refusa de confirmer les coutumes: ainsi le roi voyant qu'il n'avançoit rien de ce côté-là, entreprit, par le conseil de gens mal intentionnés, de faire passer la légation d'Angleterre à Roger archevêque d'Yorc, de tout tems jaloux de Thomas. Le pape le refusa une premiere fois, ne voulant pas ôter à l'église de Cantorbéri cet ancien privilége; mais le roi lui ayant envoyé une seconde députation sur ce sujet, le pape craignit de le trop irriter en lui refusant tout, & que Thomas lui-même ne ressentît les effets de son indignation. C'est pourquoi, tenant ferme pour le refus des coutumes, il accorda à Roger le titre de légat; mais avec des restrictions, qui le rendoient presque inutile; car il ne soumettoit ni la personne de Thomas ni son diocèse à la personne du nouveau légat; & il avoit tiré parole, que les lettres de légation ne seroient point rendues à Roger sans un nouveau
1. ep. 4. 5. ep. 43. consentement de sa part. C'est ce que l'on voit par ses lettres à Thomas, dont la premiere est datée du cinquiéme de Mars à Sens. Par cette lettre & par une autre encore, il l'exhorte à se conduire envers le roi avec grande circonspection, & à faire tous ses efforts pour recouvrer les bonnes graces de ce prince, sans préjudice de la liberté de l'église. Gardez-vous bien, ajoute-t-il, d'user d'aucune rigueur contre le roi ni son royaume jusqu'à pâque prochain. Dieu nous donnera alors un meilleur tems, & nous pourrons vous & moi agir plus surement en cette affaire. Il semble qu'Ale-
ep. 42. xandre prévoyoit la mort de l'antipape. Il écrivit aussi

au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ſes coutumes contraires à la liberté de l'égliſe, par la conſidération du jugement de Dieu, & par les punitions que Dieu a exercées contre les rois qui ont entrepris ſur le ſacerdoce. AN. 1164.

VI. Rupture entre le roi & l'archevêque. *Vita*, c. 24.

Le roi ne laiſſa pas de ſoutenir ſa prétention, & faiſoit pourſuivre devant les juges ſéculiers les clercs accuſés de vol, d'homicide ou d'autres crimes, afin qu'ayant été convaincus, ils fuſſent dépoſés & livrés à la cour laïque. Mais l'archevêque conſidérant ce qui eſt permis à chaque juge, ne trouvoit point que la puiſſance ſéculiere eût aucun droit dans une cauſe eccléſiaſtique criminelle, ſuivant cette conſtitution : Si le crime eſt eccléſiaſtique, la cauſe ſera examinée par l'évêque, & la peine impoſée ſelon les canons, ſans que les autres juges prennent aucune part à ces ſortes de cauſes. Ainſi parle Guillaume de Cantorbéri, un des auteurs de la vie de ſaint Thomas. Or la conſtitution qu'il cite eſt rapportée de même, mot pour mot, par Gratien, & tirée d'une novelle de Juſtinien; & il eſt évident qu'elle parle des crimes eccléſiaſtiques, comme la ſimonie, l'uſure & les autres, qui du tems de Juſtinien n'étoient point contre les loix, mais ſeulement contre les canons. Mais cette conſtitution eſt tronquée dans l'extrait de Gratien, & dans l'original l'empereur dit expreſſément, que ſi le crime eſt civil, c'eſt-à-dire de la compétence du juge ſéculier, il fera le procès au clerc accuſé, & s'il le trouve coupable, il le fera dépoſer par l'évêque avant que de le punir ſelon les loix. *11. q. 1. c. 45. §. 2. Nov. 83. c. 1.*

C'eſt juſtement ce que prétendoit le roi d'Angleterre; au contraire l'archevêque vouloit, que même

AN. 1164. pour les crimes contre les loix un clerc ne pût être poursuivi que devant le juge ecclésiastique, qui ne pouvoit imposer de plus grande peine que la déposition, sans que le coupable pût ensuite être puni corporellement, sinon pour un nouveau crime : se fondant sur la regle *Non bis in idem*, c'est-à-dire, qu'on ne punit pas deux fois une même faute ; & craignant que si les ecclésiastiques souffroient double peine, ils ne fussent de pire condition que les laïcs criminels. C'est ce qui irritoit le roi de plus en plus ; & les évêques loin de lui résister, se soumettoient à toutes ses volontés.

On venoit tous les jours rapporter au roi que l'archevêque n'observoit point les coutumes qu'il avoit jurées ; d'autres se plaignoient, qu'appuyé de son crédit, il les avoit dépouillés de leurs biens ; & les courtisans jaloux, exagéroient son ingratitude après tant de bienfaits du roi. On empoisonnoit même ses vertus & le changement de ses mœurs. Son zèle pour la justice étoit traité de cruauté : son application à procurer l'utilité de l'église, étoit avarice ; c'étoit par orgueil qu'il mépriſoit l'estime du monde, pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu ; c'étoit témérité de vouloir soutenir les droits de son siége au-délà de ses prédécesseurs ; il ne pouvoit plus rien dire, ni rien faire qui ne fût mal interprété. Enfin on persuada au roi que sa puissance alloit s'anéantir, si celle de l'archevêque continuoit de croître ; & que s'il n'y donnoit ordre, il n'y auroit plus à l'avenir de roi en Angleterre, que celui qui seroit élu par le clergé, & autant qu'il plairoit à l'archevêque.

Cependant l'antipape Octavien étant tombé malade

lade à Luques vers la fête de pâque, y mourut le mercredi d'après l'octave, vingt-deuxiéme d'Avril 1164. Les chanoines de la cathédrale & ceux de saint Frigdien refuserent de l'enterrer chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs égliſes plutôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croyoient damné : ainſi il fut enterré dans un monaſtere hors la ville, & les ſchiſmatiques ne laiſſerent pas de publier qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau. Il avoit pris le nom de pape pendant quatre ans & demi. On porta à l'empereur ſa chapelle, & on lui mena ſes chevaux ; car c'étoit tout le bien qui lui reſtoit. Il n'y avoit de ſon parti que deux cardinaux de quatre qui l'avoient ſuivi, ſçavoir Jean de ſaint Martin & Gui de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnoiſſoient le pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II. avoit traité les cardinaux de Pierre de Léon ; c'eſt pourquoi ayant appellé les ſchiſmatiques d'Italie & d'Allemagne qui étoient venus aux funérailles d'Octavien ; ils élurent pour pape le cardinal Gui de Crême, ſous le nom de Paſchal III. & envoyerent auſſitôt à l'empereur, qui étoit en Allemagne pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, jura ſur les évangiles qu'il reconnoîtroit toujours pour papes légitimes Paſchal & ſes ſucceſſeurs, & Alexandre & les ſiens pour ſchiſmatiques, & il fit faire le même ſerment à tous les eccléſiaſtiques qu'il y put obliger. Paſchal fut ſacré par Henri évêque de Liége le dimanche vingtſi-xiéme d'Avril, & porta le nom de pape trois ans. Le pape Alexandre pleura la mort d'Octavien, conſidérant la perte irréparable de ſon ame, & reprit ſéverement des cardinaux qui s'en réjouiſſoient.

AN. 1164.

VII. Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape. *Colleſt. Lupi. t. ep. 7. Act. Alex. ap. Baron. Ott. de ſaint Blaſ. c. 18. Godefr. an. 1164. Otto. Moren. p. 840.*

AN. 1164. A Rome, Jules cardinal évêque de Paleſtrine vicaire du pape Alexandre mourut, & on mit à ſa place
Acta ap. Bar. Jean prêtre cardinal du titre de ſaint Jean & ſaint Paul. Il fit tant par ſes exhortations, qu'il ramena à l'obéiſſance d'Alexandre la plus grande partie du peuple Romain, moyennant des ſommes d'argent conſidérables que donnerent ceux qui étoient demeurés fidéles au pape. Il eſt à croire que les ſchiſmatiques devinrent auſſi plus faciles à ramener, depuis la mort de l'antipape Octavien & la diminution du crédit de l'empereur en Italie, principalement après qu'il s'en
God. an. 1164. fut retiré, qui fut le premier jour d'Octobre de cette année 1164. Car les Vénitiens firent une ligue contre lui; où ils attirerent preſque toutes les villes de Lombardie. Les Romains donc promirent avec ſerment de reconnoître le pape Alexandre; ils établirent un nouveau ſénat qui étoit à ſa dévotion; ils remirent entre les mains de ſon vicaire l'égliſe de ſaint Pierre & le comté de Sabine, que les ſchiſmatiques occupoient par les forces de l'empereur. Ainſi la ville de Rome étant preſque toute réduite à l'obéiſſance d'Alexandre; le cardinal vicaire aſſembla à ſaint Jean de Latran les plus affectionnés tant clercs que laïcs, avec leſquels il réſolut de le rappeller, & lui envoya en France une députation pour cet effet. Le pape en délibéra avec les évêques & les cardinaux qui étoient auprès de lui à Sens; & quoiqu'il y vît de grandes difficultés, toutefois, de l'avis du roi de France, du roi d'Angleterre & des évêques du pays, il rendit au cardinal vicaire une réponſe certaine de ſon retour, & ſe preſſa de faire les préparatifs de ſon voyage. On rapporte à cette occaſion la lettre de l'archevêque de

Rouen aux évêques & aux abbés de ſa province, par laquelle il les exhorte à donner au pape un ſubſide pour l'entretien de ſa maiſon, dans l'eſpérance prochaine de ſon rétabliſſement à Rome & de la fin du ſchiſme. Cet archevêque étoit apparemment Hugues qui mourut cette année 1164. le jour de ſaint Martin onziéme de Novembre, après environ trente-cinq ans d'épiſcopat. Son ſucceſſeur fut Rotrou évêque d'Evreux, qui tint le ſiége de Rouen dix-neuf ans.

AN. 1164. *Ap. Pet. Bleſ. epiſt. 173.* *Gall. Chr.* *Sup. liv. LXX. n. 31.*

Le roi d'Angleterre dont l'animoſité croiſſoit toujours contre Thomas archevêque de Cantorbéri, le fit citer à jour nommé à Northampton, où il appella par un ordre très-exprès tous les prélats & les ſeigneurs du royaume. L'archevêque Thomas y fut accuſé de ne s'être pas préſenté en perſonne à une citation précédente du roi; & quoiqu'il juſtifiât qu'il avoit envoyé une perſonne ſuffiſante pour répondre de ſa part, il fut jugé que tous ſes meubles étoient confiſqués au roi. Le prélat ayant oui ce jugement, dit: Il eſt inoui qu'un archevêque de Cantorbéri ait été jugé à la cour du roi d'Angleterre, pour quelque cauſe que ce ſoit, tant par la conſidération de ſon égliſe, que de ſa perſonne, puiſqu'il eſt le pere ſpirituel du roi & de tout le royaume. Cette ſentence fut rendue le jeudi huitiéme d'Octobre 1164. & ce fut la premiere action du concile.

VIII. Concile de Northampton. *V. quadrip. 1. c. 25.*

Le lendemain vendredi, le roi demanda à l'archevêque 500 livres d'argent, qu'il diſoit lui avoir prêtées lorſqu'il étoit chancelier: l'archevêque affirma que le roi les lui avoit données; mais comme il ne le prouvoit pas & confeſſoit les avoir reçues, il fut condamné à payer & obligé de donner caution, ſans quoi il auroit

c. 26.

AN. 1164. été arrêté. Le ſamedi dixiéme du mois, l'archevêque
c. 27. étant dans une chambre ſéparée avec les évêques & enfermé à la clef, le roi lui fit demander compte des revenus de pluſieurs évêchés & abbayes, dont il avoit eu la régie pendant la vacance en qualité de chancelier, & dont on trouva que la ſomme montoit à deux cens trente mille marcs d'argent. Cette propoſition ſurprit tout le monde, & on diſoit en murmurant, qu'il ne reſtoit qu'à arrêter le prélat. Il dit qu'il vouloit prendre conſeil; & comme les prélats qui étoient préſens demandoient ce qu'il falloit faire, Henri évêque de Vincheſtre, qui favoriſoit Thomas en ſecret, dit: Lorſqu'il fut élu archevêque de Cantorbéri étant archidiacre & chancelier, il fut rendu à l'égliſe anglicane libre de tous les engagemens qu'il avoit à la cour; ce qui étoit ſi notoire, que les autres évêques n'en purent diſconvenir.

On commença enſuite à opiner en forme. Gilbert évêque de Londres parla le premier, comme doyen de l'égliſe de Cantorbéri, & dit: Mon pere, ſi vous faites réflexion d'où le roi vous a tiré, & quels biens il vous a faits; ſi vous conſidérez les maux que vous attirez à l'égliſe & à nous tous en réſiſtant au roi, vous devriez céder, non-ſeulement l'archevêché, mais cent fois autant. Et peut-être que ſi le roi vous voyoit ainſi humilié, il vous rendroit tout. Mais l'évêque de Vincheſtre dit: Ce conſeil eſt très-pernicieux à l'égliſe; ſi notre archevêque primat d'Angleterre nous laiſſe cet exemple, que tout évêque doit renoncer à ſa dignité & au ſoin des ames, ſur la menace d'un prince, tout dépendra de ſon caprice, & il n'y aura plus de regle dans l'égliſe. Hilaire évêque de Chicheſtre &

Barthélemi d'Exceſtre furent de l'avis de l'évêque de Londres, qu'il falloit céder à la néceſſité du tems. L'évêque de Lincoln, homme ſimple & ſans ménagement, dit : Il eſt clair qu'on en veut à la vie de cet homme, il faut qu'il y renonce ou à l'archevêché. Enfin Roger de Vorcheſtre, en diſant qu'il ne vouloit point donner de conſeil, ne laiſſa pas de faire entendre que l'archevêque ne devoit pas quitter la place où Dieu l'avoit mis. AN. 1164.

Enſuite ils demeurerent quelque tems en ſilence ; & comme ils étoient enfermés, l'archevêque pour trouver un moyen de ſortir, dit qu'il vouloit parler à deux comtes qu'il nomma & qui étoient avec le roi. Ils vinrent avec empreſſement & le prélat leur dit : Nous n'avons pas ici ceux qui ont le plus de connoiſſance de cette affaire, c'eſt pourquoi nous demandons un délai juſqu'à demain. On envoya l'évêque de Londres & celui de Rocheſtre porter cette réponſe au roi ; & l'évêque de Londres ajouta du ſien, que l'archevêque demandoit ce délai pour préparer les piéces de ſon compte, voulant par-là l'engager à le rendre, mais il fut déſavoué par l'archevêque : ainſi finit cette ſéance du concile. Au ſortir les gentilshommes & les autres qui avoient accompagné l'archevêque en grand nombre, ſe retirerent par la crainte du roi ; mais à leur place il fit aſſembler quantité de pauvres, à qui il donna à manger.

Le lendemain qui étoit dimanche, on ſe tint en repos, & le lundi douziéme d'Octobre on cita encore l'archevêque, & on l'attendit dans l'aſſemblée ; mais il fut attaqué la nuit précédente d'une colique violente à laquelle il étoit ſujet. On crut qu'il feignoit c. 18.

AN. 1164. d'être malade, & on lui envoya quelques ſeigneurs à qui il dit : Vous voyez que je ne puis aujourd'hui aller à la cour, mais j'irai ſurement demain, quand je devrois m'y faire porter. Ce jour-là le bruit ſe répandit, & on lui dit à lui-même, que s'il ſe préſentoit à la cour, il ſeroit tué ou mis en priſon ; & comme il ne ſe ſentoit pas encore aſſez préparé au martyre, il ſuivit l'avis d'une perſonne pieuſe, qui lui conſeilla de dire le lendemain une meſſe votive de ſaint Etienne premier martyr.

c. 29. Le mardi matin les évêques vinrent le trouver allarmés du bruit qui couroit, & ils lui conſeilloient de ſe ſoumettre en tout à la volonté du roi, diſant qu'autrement on l'accuſeroit de parjure dans cette cour, comme ayant violé le ſerment de fidélité qu'il avoit fait au roi, en refuſant d'obſerver les coutumes qu'il avoit même jurées, par un ſerment particulier. Il leur répondit : Mes freres, le monde, comme vous voyez, frémit contre moi ; mais ce qui m'eſt le plus ſenſible, c'eſt que vous m'êtes vous-mêmes contraires. Quand je me tairois, les ſiécles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déja jugé pendant deux jours de ſuite, moi qui ſuis votre archevêque & votre pere ; & je conjecture encore par vos diſcours, que vous êtes prêts à me juger dans le for ſéculier, non-ſeulement au civil, mais au criminel. Or je vous défends à tous, en vertu de l'obéiſſance & ſous peine de perdre votre ordre, d'aſſiſter au jugement où on prétend me juger ; & de peur que vous ne le faſſiez, j'appelle à l'égliſe Romaine. Que ſi les ſéculiers mettent les mains ſur moi, je vous ordonne de même d'employer pour ma dé-

fenſe les cenſures eccléſiaſtiques. Sçachez au reſte, qu'encore que le monde frémiſſe, que l'ennemi s'éleve, qu'il brule mon corps, toutefois avec l'aide de Dieu, je ne céderai point mon troupeau. L'évêque de Londres appella auſſitôt de cette ordonnance de l'archevêque, & ils le quitterent tous pour ſe rendre à la cour; ſeulement il y en eut deux qui demeurerent encore quelque tems avec lui pour le conſoler & l'encourager ſecretement, ſçavoir Henri évêque de Vincheſtre & Joſſelin de Sariſbéri. AN. 1164.

Auſſitôt que les évêques ſe furent retirés, Thomas entra dans l'égliſe, & célébra la meſſe de ſaint Etienne, portant même le pallium, quoiqu'il ne fût pas fête: puis l'ayant ôté & la mître, & gardant le reſte de ſes ornemens avec la châpe cléricale par-deſſus, il alla à la cour; mais ſçachant le péril où il étoit, il prit ſur lui ſecretement l'Euchariſtie. A la porte de la chambre où le roi l'attendoit, il prit ſa croix de la main de celui qui la portoit devant, & entra ainſi ſuivi des évêques. Robert évêque d'Herford s'offrit à lui ſervir de porte-croix; mais il répondit: Il faut que je la porte moi-même, c'eſt ma ſauve-garde, & elle me fait voir ſous quel prince je combats. L'évêque de Londres lui dit: Si le roi vous voit entrer armé, il tirera contre vous ſon épée, & vous verrez alors de quoi vous ſerviront vos armes. Je m'en remets à Dieu, dit l'archevêque. Et l'évêque ajouta: Je vois bien que vous ne quitterez point votre entêtement. Le roi ſçachant que l'archevêque venoit avec ſa croix, ſe retira dans une autre chambre; & l'archevêque s'aſſit ſeul d'un côté, & les évêques devant lui. Un héraut appella tous les prélats & les ſeigneurs; & on propoſa de c. 30. c. 31.

la part du roi une grande plainte contre l'archevêque, de ce qu'il étoit ainſi entré dans la cour du roi, portant ſa croix pour lui faire affront. Tous prirent le parti du roi, & traitèrent le prélat de traître, d'ingrat & de parjure, criant hautement contre lui.

AN. 1164.

Les aſſiſtans furent ſaiſis d'horreur, & Roger archevêque d'Yorc ſortit, en diſant à deux de ſes clercs qu'il trouva-là : Retirons-nous d'ici, il ne nous convient pas de voir ce que l'on va faire à l'archevêque de Cantorbéri. Alors des huiſſiers avec leurs baguettes deſcendirent à grand bruit de la chambre où étoit le roi, & ſe tournerent vers Thomas étendant les mains, & le regardant d'un air menaçant. Tous ceux qui étoient préſens firent le ſigne de la croix, & Barthélemi, évêque d'Exceſtre, ſe jettant aux pieds du prélat, lui dit : Mon pere, ayez pitié de vous & de nous. Nous allons tous périr aujourd'hui à cauſe de vous. En effet, il y avoit un ordre du roi, que quiconque demeureroit avec l'archevêque ſeroit jugé ennemi public & puni de mort. On diſoit encore que l'évêque de Sariſbéri & celui de Norvic, qui étoient demeurés, alloient être menés au ſupplice, pour être mutilés, & ils prioient auſſi l'archevêque de les ſauver. Mais il dit à l'évêque d'Exceſtre : Retirez-vous d'ici, vos penſées ne ſont pas de Dieu.

IX. Thomas condamné. c. 32.

Les évêques, ſéparés des ſeigneurs par la permiſſion du roi, délibererent entr'eux. Leur embarras étoit grand : il falloit encourir l'indignation du roi, ou condamner leur archevêque pour crime, conjointement avec les ſeigneurs ; ce qui leur paroiſſoit manifeſtement contraire aux canons. Enfin, après avoir bien cherché comment ils ſe tireroient de cette fâcheuſe néceſſité,

ils

ils réſolurent d'appeller l'archevêque devant le pape, comme coupable de parjure, & de s'engager envers le roi à faire tout leur poſſible pour procurer ſa dépoſition, à condition que le roi les déchargeroit de la condamnation dont l'archevêque étoit alors menacé. Ayant pris cette réſolution, ils vinrent trouver Thomas, & Hilaire de Chicheſtre, lui dit au nom de tous: Juſques ici vous avez été notre archevêque, & nous avons été tenus de vous obéir. Mais parce que vous avez juré fidélité au roi, & promis de conſerver ſa dignité, ce qui comprend l'obſervation des coutumes, que vous voulez aujourd'hui détruire, nous ſoutenons que vous êtes coupable de parjure, & comme tel nous ne devons plus vous obéir. Nous nous mettons ſous la protection du pape, & vous appellons en ſa préſence. Et il lui marqua le jour. Ils s'aſſirent comme auparavant vis-à-vis de lui, & demeurerent long-tems dans un profond ſilence, qui augmenta la terreur des aſſiſtans; car comme le roi étoit enfermé avec les ſeigneurs, pour juger le prélat, on tenoit comme certain qu'il alloit être arrêté, s'il ne lui arrivoit pis. AN. 1164. C. 33.

En effet, il fut jugé parjure & traître, & pluſieurs ſeigneurs étant ſortis d'avec le roi, Robert, comte de Leiceſtre, dit à l'archevêque: Le roi vous mande de venir lui rendre compte ſur les cas dont vous êtes chargé, ſinon écoutez votre jugement. Mon jugement! reprit l'archevêque; & s'étant levé il ajouta: Comte, mon fils, écoutez vous-même auparavant. Le roi m'a fait archevêque de Cantorbéri, parce que je l'avois bien ſervi. Il l'a fait malgré moi, Dieu le ſçait, & j'y ai conſenti pour l'amour de lui, plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en punit aujourd'hui. Toutefois, lorſ-

qu'on procédoit à mon élection en préſence du prince
AN. 1164. Henri & par ordre du roi, on déclara que l'on me ren-
Sup. l. LXX. *n.* 58. doit à l'égliſe de Cantorbéri, libre & quitte de tout engagement de la cour. Je ne ſuis donc point tenu de répondre ſur ce ſujet. Le comte dit: Ceci eſt différent de ce que l'évêque de Londres avoit dit au roi. L'archevêque ajouta: Ecoutez encore, mon fils. Autant que l'ame eſt plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéir à Dieu & à moi, qu'à un roi terreſtre: d'ailleurs, ni la loi, ni la raiſon ne permettent que des enfans jugent leur pere. C'eſt pourquoi je décline ſa juriſdiction & la vôtre, pour être jugé de Dieu ſeul, par le miniſtere du pape, à qui j'en appelle en préſence de vous tous, & mets ſous ſa protection l'égliſe de Cantorbéri, ma dignité, & tout ce qui en dépend. Et vous mes confreres les évêques, qui obéiſſez à un homme plutôt qu'à Dieu, je vous appelle auſſi au jugement du pape; & ainſi je me retire par l'autorité de
Radev. l'égliſe & du ſaint ſiége. Cette derniere ſéance fut tenue le mardi treiziéme d'Octobre.

c. 34. Comme il ſortoit, les courtiſans lui dirent beaucoup d'injures, l'appellant parjure & traître; mais quand il fut dehors, la preſſe étoit ſi grande pour recevoir ſa bénédiction, qu'à peine pouvoit-il conduire ſon cheval. C'étoit principalement les pauvres, qui béniſſoient Dieu de l'avoir délivré de ce péril, car on le croyoit déja mort. On le conduiſit ainſi à ſon logis, qui étoit le monaſtere de ſaint André, & il ordonna de faire entrer tous les pauvres & de leur donner à manger. Comme il dînoit, l'évêque de Londres & celui de Chicheſtre vinrent lui dire qu'ils avoient trouvé un moyen d'accommodement: ſçavoir de donner au roi

deux terres de l'archevêché pour ſureté des ſommes qu'il demandoit. L'archevêque dit, que le roi retenoit déja une autre terre de l'égliſe de Cantorbéri, & qu'il s'expoſeroit à tout plutôt que d'y renoncer. Les évêques indignés rapporterent au roi cette réponſe, qui l'échauffa encore plus. Au même dîner la lecture de table étoit de la perſécution du pape Libere, dans l'hiſtoire Tripartite. Et ſur ce paſſage de l'évangile : Quand on vous perſécutera en cette ville, fuyez à une autre, le prélat regarda le docteur Hébert, qui comprit depuis que ſa fuite étoit dès-lors réſolue. Au ſortir de table il envoya au roi les évêques de Vorcheſtre, d'Herford & de Rocheſtre, lui demander ſureté pour ſortir du royaume. Ils rapporterent la réponſe du roi, qu'il en parleroit le lendemain au concile.

AN. 1164.

Sup. l. XIII. *n.* 19. *Matth.* X., 23.

X. Thomas ſe retire en France.

Vers la nuit, deux des plus grands ſeigneurs vinrent trouver l'archevêque tout en pleurs & ſe frappant la poitrine, l'aſſurant que des hommes conſidérables & accoutumés au crime, s'étoient engagés enſemble par ſerment à le tuer. Cet avis détermina le prélat à s'enfuir, pour ne pas faire périr la cauſe de l'égliſe qui n'étoit pas encore bien éclaircie. Il ſe fit donc préparer un lit dans l'égliſe de ſaint André entre deux autels : il s'y proſterna avec quelques-uns des ſiens, & commença à chanter les pſeaumes pénitentiaux, avec les litanies, faiſant une génuflexion au nom de chaque ſaint ; puis étant fatigué il ſe coucha, feignant de vouloir prendre du repos, mais il ſe déroba ſecrétement, & ſortit par la porte de derriere, un peu avant le chant du coq.

Le lendemain matin, ſitôt que le bruit ſe fut répandu de la fuite de l'archevêque, ceux qui lui étoient at-

Lib. II. *c.* I. *Chr. Gerv. p.* 1393.

AN. 1164. tachés se cacherent; & le roi fort allarmé, assembla les évêques & les seigneurs, & demanda ce qu'il y avoit à faire. Ils résolurent d'envoyer au pape, pour accuser Thomas de parjure, & d'avoir mis la division entre le royaume & le sacerdoce, laissant en paix tout ce qui lui appartenoit, jusqu'à ce que le pape eût prononcé. On fit donc publier de par le roi, défense de molester en leurs personnes les gens de l'archevêque, ni de toucher à ses biens; & aussitôt Roger, archevêque d'Yorc, Gilbert, évêque de Londres, Roger de Vorchestre, Hilaire, de Chichestre & Barthélemi d'Exceſtre, se mirent en chemin, pour aller trouver le pape avec quelques clercs de la cour & quelques seigneurs, députés de la part du roi. Ils alloient à grand appareil, & chargés de grands présens pour gagner la cour de Rome.

c. 2. Cependant l'archevêque Thomas marchoit par des chemins détournés, accompagné d'un religieux de l'ordre de Sempringam & du docteur Hébert de Boscham, qui lui servoit de guide. Il arriva premierement à Lincoln, puis à un lieu nommé l'Hermitage, dépendant de Sempringam, où il séjourna trois jours
c. 3. pour reprendre des forces. De-là marchant toujours de nuit, il vint jusqu'à la mer, s'embarqua le jour des morts second de Novembre dans une barque, & arriva à Boulogne lui quatriéme. Il alloit à pied portant un habit blanc de moine, & se faisoit nommer frere Chrétien; mais comme il étoit fatigué de la mer, & peu accoutumé à marcher ainsi par la pluie & par la boue, après avoir fait un peu de chemin, il se coucha par terre & dit à ses compagnons: Il faut que vous me portiez, ou que vous me cherchiez une voiture.

Ils lui trouverent un cheval qui n'avoit ni ſelle ni bride, mais ſeulement un licou : ils mirent leurs manteaux deſſus, & l'y firent monter. Un peu après ils trouverent des gens armés, qui demanderent s'il étoit l'archevêque de Cantorbéri. Il leur répondit : Eſt-ce là l'équipage de cet archevêque ? Et ils ne le reconnurent point. AN. 1164.

Il arriva le ſoir à Graveline, & ſe mit à table avec ſes trois compagnons, qui lui donnerent la derniere place, & affectoient en tout de le faire paroître comme le moindre d'entr'eux. Toutefois l'hôte remarqua qu'il ſe diſtinguoit des autres par ſa bonne mine & par ſes manieres nobles. Il étoit de belle taille, avoit le front large, le regard ſévere, le viſage long, les mains belles & grandes, & il donnoit aux enfans & aux gens de la maiſon du peu qu'il y avoit ſur la table. Comme le bruit s'étoit déja répandu de la fuite du prélat, l'hôte ayant fait ces obſervations, tira ſa femme à part, & lui dit ce qu'il ſoupçonnoit. La femme impatiente alla auſſitôt voir le prélat à table, & après l'avoir un peu regardé, elle revint en ſouriant dire à ſon mari : C'eſt lui aſſurément. Auſſitôt elle alla chercher avec empreſſement des noix, des pommes, du fromage, & les mit devant le frere Chrétien, qui eût mieux aimé n'être pas ſi bien ſervi. Après le ſouper l'hôte s'approcha de lui, & ne voulut jamais s'aſſeoir qu'à terre à ſes pieds, puis il lui dit : Seigneur, je rends graces à Dieu de ce que vous m'avez fait l'honneur d'entrer chez moi. Et qui ſuis-je donc, dit le prélat, ne ſuis-je pas un pauvre frere nommé Chrétien ? L'hôte reprit : Aſſurément quelque nom qu'on vous donne, je ſçais que vous êtes l'archevêque de

Cantorbéri. Le prélat ne pouvant plus diſſimuler, ca-
An. 1164. reſſa l'hôte de peur qu'il ne le découvrît, & l'em-
mena le lendemain avec lui.

§. 5. Or Thomas avoit à craindre non-ſeulement Philippe d'Alſace comte de Flandre, mais encore Matthieu comte de Boulogne ſon frere. Ils étoient par leur mere Sibille d'Anjou, couſins germains du roi d'Angleterre, qui avoit mandé à Philippe & aux ſeigneurs de Flandre, que Thomas s'étoit enfui de ſon royaume comme un traître; & le comte de Boulogne avoit épouſé une abbeſſe fille du roi Etienne, malgré l'oppoſition de Thomas, qui étant alors chancelier avoit fait ſon poſſible pour empêcher ce mariage ſcandaleux. Il partit donc de Graveline avant le jour, & ayant fait douze lieues à pied par un chemin boueux & gliſſant, il arriva à Clairmarais monaſtere de Cîteaux près ſaint Omer. Le même jour arriverent à ſaint Omer les prélats que le roi d'Angleterre envoyoit au pape, c'eſt pourquoi l'archevêque partit de
§. 6. Clairmarais la nuit même après matines, & ſe retira à un hermitage de ſaint Bertin, où il demeura trois jours caché; puis à la priere de l'abbé & des moines il vint à ſaint Bertin même.

Cependant les envoyés du roi d'Angleterre allerent trouver le roi de France Louis le jeune à Compiegne, & lui rendirent les lettres de leur maître, portant que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorbéri, s'étoit enfui de ſon royaume comme un traître, c'eſt pourquoi il prioit Louis ſon ſeigneur, de ne le pas recevoir dans ſes terres. Le roi de France ſe récria ſur ces mots : Ci-devant archevêque; & demanda qui l'avoit dépoſé. Puis il ajouta :

Assurément je suis roi aussi-bien que le roi d'Angleterre, & toutefois je ne pourrois pas déposer le moindre des clercs de mon royaume. AN. 1164.

XI. Thomas bien reçu du roi Louis, c. 7.

Hébert de Boscham & un autre de la compagnie de l'archevêque, suivoient pas à pas les prélats envoyés du roi, sans qu'ils le sçussent, car ces prélats les précédoient toujours d'une journée. Hébert & son compagnon vinrent donc aussi trouver le roi de France, qui connoissoit & estimoit Thomas dès le tems qu'il étoit chancelier. Il s'informa s'ils étoient de sa famille, & l'ayant appris il les salua par le baiser, & les écouta favorablement. Quand ils lui eurent raconté, suivant l'ordre du prélat, l'histoire lamentable de ses peines & de ses périls, le bon prince en fut attendri; & leur dit de son côté, que le roi d'Angleterre lui avoit écrit contre le prélat & ce qu'il lui avoit répondu: puis il ajouta: Avant que de traiter si durement un homme d'un si grand rang, & son ami, il devoit se souvenir de ce verset: Mettez-vous en colere & ne péchez point. *Ps.* 4. A quoi un des envoyés répondit: Sire, il s'en seroit peut-être souvenu, s'il l'avoit oui chanter à l'office aussi souvent que vous, & le roi sourit. Le lendemain le roi ayant tenu conseil avec ceux qu'il avoit auprès de lui, accorda à l'archevêque de Cantorbéri la paix & la sureté dans son royaume; & en congédiant ses envoyés il ajouta: Il est de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les exilés, principalement les personnes ecclésiastiques, trouvent dans le royaume sureté & protection.

XII. Envoyés d'Angleterre devant le pape.

Les envoyés de l'archevêque se retirerent très-contens, & suivant leurs ordres ils se presserent d'aller trouver le pape à Sens, où les envoyés du roi d'Angleterre

étoient arrivés le jour précédent. Leur arrivée ébranla
AN. 1164. pluſieurs cardinaux, tant par l'eſpérance du gain, que par la crainte du trouble que la colere du roi pourroit cauſer dans les affaires publiques. Les uns diſoient, que Thomas étoit le défenſeur de la liberté de l'égliſe, que ſa cauſe étoit juſte & qu'il le falloit ſoutenir; les autres, que c'étoit un brouillon, dont il falloit réprimer les entrepriſes. La prévention fut telle, que ſes envoyés ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus ſeulement au baiſer de paix. Toutefois dès le jour de leur arrivée, ils eurent le ſoir audience du pape, qui les écouta favorablement, & fut touché juſqu'aux larmes, du récit qu'ils lui firent des ſouffrances de l'archevêque. Il leur dit: Votre maître a déja acquis de ſon vivant la gloire du martyre; & comme il étoit fort tard, il leur donna ſa bénédiction & les renvoya à leur logis.

c. 9. Le lendemain le pape tint conſiſtoire avec les cardinaux, qui étoient preſque tous préſens à ſa cour. On appella les envoyés de part & d'autre, & Gilbert évêque de Londres parla ainſi pour ceux du roi d'Angleterre. C'eſt vous, ſaint pere, que regarde le ſoin de l'égliſe catholique pour protéger les ſages & corriger les téméraires. Il s'eſt formé depuis peu en Angleterre une diviſion entre le roi & le ſacerdoce ſur une légere occaſion; & on auroit pû facilement l'éteindre ſi on avoit uſé de remédes modérés: mais le ſeigneur archevêque de Cantorbéri, ſuivant ſon avis particulier & non pas le nôtre, a pouſſé les choſes trop vivement; ſans conſidérer le tems contraire, ni le mal qui lui en pouvoit arriver. Et n'ayant pu nous attirer à ſon ſentiment, il a voulu rejetter ſa faute ſur le

le roi, ſur nous & ſur tout le royaume; & pour nous rendre odieux, il s'en eſt enfui, ſans que perſonne usât contre lui de violence ni de menaces, comme il eſt écrit, que l'impie s'enfuit ſans être pourſuivi. Tout beau, dit le pape; & l'évêque de Londres ajouta: Voulez-vous que je l'épargne? Je ne dis pas, reprit le pape, que vous l'épargniez, mais que vous vous épargniez vous-même. Hilaire évêque de Chicheſtre parla dans le même ſens; & Roger archevêque d'Yorc ajouta: Perſonne ne connoît mieux que moi le caractere d'eſprit de l'archevêque de Cantorbéri: on ne lui fait pas quitter aiſément le ſentiment qu'il a une fois embraſſé, & je ne vois point d'autre moyen de le corriger, que d'employer fortement votre autorité. Barthélemi évêque d'Exceſtre ajouta: Cette cauſe ne peut être terminée en l'abſence de l'archevêque de Cantorbéri: c'eſt pourquoi nous demandons des légats pour la juger.

AN. 1164.

Prov. XXVIII. 1.

Enſuite le comte d'Arondel qui étoit préſent avec grand nombre de gentilshommes demanda d'être écouté, & dit: Nous ne ſçavons, nous autres gens ſans lettres, ce qu'ont dit les évêques. C'eſt qu'ils avoient parlé en latin. C'eſt pourquoi, continua-t-il, il faut que nous diſions auſſi comme nous pouvons pourquoi nous ſommes envoyés. Ce n'eſt ni pour diſputer, ni pour injurier perſonne, principalement en préſence de celui à qui de droit tout le monde eſt ſoumis. Nous ſommes venus vous offrir la dévotion & l'affection de notre roi pour vous: il a choiſi pour cet effet tout ce qu'il a de plus grand dans ſon royaume, & vous avez déja, ſaint pere, éprouvé la fidélité du roi au commencement de votre promotion. Nous ne croyons pas

qu'il y ait dans la chrétienté un prince plus religieux
AN. 1164. & plus propre à conſerver la paix en ce qui le regarde. L'archevêque de Cantorbéri eſt auſſi de ſon côté ſage & diſcret, mais quelques-uns le trouvent trop ſubtile; & ſans la diviſion qui eſt ſurvenue entre le roi & lui, nous ſerions heureux ſous un ſi bon prince & un ſi bon paſteur. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions de vous appliquer à y rétablir la paix. Le comte parla ainſi en ſa langue, & tous louerent ſa modeſtie & ſa diſcrétion.

Le pape déja inſtruit d'ailleurs de la cauſe du différend, déclara aux envoyés du roi, qu'il ne pouvoit rien ordonner ſur cette affaire en l'abſence de l'archevêque de Cantorbéri: mais ils refuſoient de l'attendre, diſant qu'ils n'oſoient demeurer à la cour du pape au-delà du terme preſcrit par le roi, & ils preſſoient le pape de nommer un légat, pour juger l'affaire en Angleterre. Le pape étoit fort embarraſſé: il voyoit un roi jeune & puiſſant; & craignoit, s'il étoit refuſé, qu'il n'embraſſât le ſchiſme: de quoi auſſi les envoyés le menaçoient, particulierement des laïcs. D'ailleurs il ne pouvoit ſe réſoudre à renvoyer l'archevêque dans un pays où il étoit regardé comme un ennemi public, & d'où il étoit ſorti comme par miracle: il lui ſembloit que c'étoit l'envoyer en priſon combattre contre ſon geolier. Les cardinaux augmentoient ſon embarras: car la plupart, accoutumés à la complaiſance pour les princes, vouloient que l'on accordât au roi ce qu'il demandoit. Enfin, le pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en ſon abſence; & les envoyés du roi ne voulant pas l'attendre, s'en retournerent en Angleterre, ſans avoir reçu la béné-

diction du pape. Ils ſe preſſerent même de ſortir de France, où ils ne ſe trouvoient pas en ſureté ; tant parce que l'on croyoit qu'ils portoient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde étoit favorable à l'archevêque. Le pape de ſon côté caſſa la ſentence donnée à Northampton contre lui par les évêques & les barons d'Angleterre. AN. 1164. 1. ep. 49.

XIII. Thomas devant le pape c. 10.

Cependant Thomas partit de ſaint Bertin, accompagné de l'abbé, & de Milon, évêque de Térouane, qui le conduiſirent à Soiſſons. Le roi Louis y arriva le lendemain, & apprenant que l'archevêque étoit dans la ville, il alla deſcendre de cheval à ſon logis, & le viſita le premier. Il lui témoigna la joie qu'il ſentoit de le recevoir en ſon royaume ; lui promit ſureté, & l'obligea à recevoir de ſa libéralité tout ce qui lui ſeroit néceſſaire. Thomas partit quelques jours après, accompagné des officiers du roi, pour aller à Sens trouver le pape. Il fut reçu froidement par les cardinaux, mais il ne laiſſa pas d'avoir audience du pape, qui témoigna compatir beaucoup à ſes peines, & lui ordonna d'expliquer le lendemain, en préſence des cardinaux, les cauſes de ſon exil. Ce jour-là donc étant aſſis le premier après le pape, il voulut ſe lever, mais le pape voulut qu'il parlât aſſis, & il dit : Quoique je ne ſois pas fort habile, je n'ai pas toutefois aſſez peu de ſens, pour quitter ſans ſujet le roi d'Angleterre. Car ſi j'avois voulu lui être complaiſant en tout, il n'y auroit perſonne en ſes états qui ne m'obéît abſolument ; & ſi je voulois à préſent changer de conduite, je n'aurois pas beſoin de médiateur pour rentrer en ſes bonnes graces. Mais parce qu'on a obſcurci en nos jours la dignité de l'égliſe de Cantorbéri, j'aimerois mieux mou- c. 11.

rir mille fois, que diſſimuler les maux que nous ſouffrons. Voyez vous-même de vos yeux ce qui en eſt. Alors il tira l'écrit des coutumes dont il étoit queſtion; & ajouta en pleurant: Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'égliſe: c'eſt à vous de juger ſi on peut le diſſimuler en conſcience.

AN. 1164.

L'écrit ayant été lu, tous en furent touchés juſqu'aux larmes; & ceux même qui étoient auparavant de différens avis, convinrent alors qu'il falloit ſecourir l'égliſe univerſelle en la perſonne de l'archevêque. Mais le pape ayant lu & relu attentivement chaque article des coutumes, entra en grande colere, & reprit vivement le prélat d'y avoir conſenti avec les autres évêques. Puis il ajouta: Quoiqu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'égliſe peut tolérer en quelque maniere; mais la plupart ſont condamnés par les anciens conciles, & contraires aux ſaints canons. Puis ſe tournant vers l'archevêque, il ajouta: Il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous êtes relevé auſſitôt après votre chute, & que vous avez obtenu notre abſolution. C'eſt pourquoi nous vous la donnons encore, en conſidération de vos pertes & de vos ſouffrances.

Sup. n. 5.

c. 12. Le lendemain, le pape étant aſſis avec les cardinaux dans une chambre plus ſecrette, Thomas ſe préſenta & dit: J'avoue que c'eſt par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'égliſe d'Angleterre. Je ne ſuis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puiſſance ſéculiere, quoique j'y ſois entré malgré moi. Or ſi j'avois renoncé à l'épiſcopat ſur les menaces du roi, comme mes confreres vouloient me le perſuader, j'aurois laiſſé dans l'égliſe un pernicieux

exemple : mais à préſent je le fais en votre préſence ; & craignant de plus fâcheuſes ſuites de mon entrée irréguliere & de mon incapacité, je remets entre vos mains, ſaint pere, l'archevêché de Cantorbéri. Auſſitôt il tira l'anneau de ſon doigt, priant le pape avec larmes de pourvoir cette égliſe d'un plus digne paſteur : ce qui attendrit tous les aſſiſtans juſqu'aux larmes. AN. 1164.

Thomas ſe retira enſuite, & le pape délibéra ſur ce ſujet avec les cardinaux. Les uns étoient d'avis de profiter de l'occaſion pour appaiſer la colere du roi, mettant un autre ſujet à Cantorbéri, & pourvoyant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugerent pas raiſonnable, que celui qui pour défendre la liberté de l'égliſe avoit expoſé ſes biens, ſa dignité & ſa vie, fût privé de ſon droit au gré du roi. Ils vouloient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de réſiſter en pareil cas : autrement que perſonne n'oſeroit plus s'oppoſer à la volonté des princes, & que l'état de l'égliſe & l'autorité du pape ſeroient en péril. Ils concluoient qu'il falloit rétablir Thomas malgré tout le monde, & le ſoutenir en toutes manieres. Cet avis l'emporta ; & le pape ayant fait appeller Thomas, lui ordonna de reprendre de ſa main les fonctions de paſteur dans leſquelles il le rétabliſſoit, lui promettant de ne l'abandonner de ſa vie. Mais, ajouta-t-il, afin que vous appreniez à mener une vie pauvre & convenable à votre état préſent, je vous mets entre les mains de cet abbé, chez qui vous demeurerez juſqu'à un tems plus favorable. C'étoit Guichard, abbé de Pontigni, depuis archevêque de Lyon, que le pape avoit fait venir exprès. Tho-

AN. 1164. mas se rendit donc à Pontigni avec quelques uns des siens: mais il crut que pour être digne archevêque de Cantorbéri, il falloit aussi prendre l'habit monastique: ayant lu dans les histoires, qu'il n'étoit jamais arrivé de division dans le royaume d'Angleterre, sinon quand ce siége avoit été occupé par des personnes d'une autre profession. Il envoya donc au pape, dont il reçut un habit monastique béni de sa main, de grosse étoffe & de laine crue. Ainsi l'archevêque se trouvant à Pontigni, commença à y gouter du repos, & à regarder cette retraite comme une école de vertu.

XIV. Parens de Thomas bannis. *Vita*, 11. c. 14. *Gerv. Chr.* 1165.

Mais la douceur de cette retraite fut troublée quelque tems après par les exilés qui venoient trouver l'archevêque. Car le roi d'Angleterre, irrité de la bonne réception que le roi de France & le pape lui avoient faite, & de la protection qu'ils lui donnoient, fit confisquer tous les biens de l'archevêque & des siens, & bannit tous ses parens, ses domestiques & ceux qui avoient quelque liaison avec lui, sans épargner ni les vieillards décrépits, ni les enfans au berceau, ni les femmes en couche. Il fit jurer à tous ceux qui étoient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût, pour l'affliger par leur présence: enfin il défendit de prier pour lui dans l'église. Il venoit donc tous les jours au saint prélat grand nombre de ces exilés, dont toutefois plusieurs demeurerent en Flandre, ayant été absous par le pape de leur serment, en considération de leur sexe, de leur âge, & de la rigueur de la saison. Les autres venoient à Pontigni fatiguer l'archevêque par leurs cris & leurs plaintes des maux qu'ils souffroient pour sa cause. Ne pouvant les garder auprès de lui, il les en-

voyoit en divers pays avec des lettres de recommandation ; & ils trouvoient par-tout du ſecours, tant par la compaſſion que l'on avoit d'eux, que par l'indignation qu'excitoit la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui ſe trouverent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie. AN. 1164.

XV. Fermeté de S. Gilbert de Simpringam. *Vita. Gib. Mon. Aug. to. 2. p. 634.*

Entre ceux qui furent perſécutés à cauſe du ſaint archevêque, on remarque la fermeté de ſaint Gilbert de Simpringam. On rapporta au roi que lui & les ſiens avoient envoyé à Thomas en France depuis ſon exil de grandes ſommes d'argent. Or quoique ce rapport fût faux, toutefois parce qu'on le croyoit, on obligea Gilbert, tous les ſupérieurs & tous les procureurs de ſon ordre à ſe préſenter devant les juges du roi, pour être tous bannis, s'ils étoient convaincus du fait. Les juges ayant pitié de Gilbert, dont ils connoiſſoient la ſainteté, lui offrirent de ſe purger par ſerment de cette accuſation : promettant de le renvoyer abſous lui & les ſiens. Mais Gilbert déclara qu'il aimoit mieux aller en exil, que de prêter ce ſerment. Car encore qu'il ſçût bien, qu'un ſerment contenant vérité ne peut nuire à celui qui le fait, mais tout au plus à celui qui l'exige : toutefois il crut de mauvais exemple de ſe juſtifier d'une telle accuſation, comme ſi c'eût été un crime de ſecourir en un tel cas un prélat ſouffrant pour l'égliſe. Comme donc il refuſoit le ſerment & que les juges n'oſoient le condamner, il demeura quelque tems à Londres avec les ſiens : qui ſe voyant à la veille d'abandonner leurs maiſons pour un ſerment qu'ils étoient prêts à faire, étoient dans la crainte & l'affliction, pendant que Gilbert affectoit de témoigner ſa joie en toutes manieres. Le dernier jour du

An. 1164. terme, comme ils s'attendoient tous à être bannis, arriverent des meſſagers du roi qui étoit deçà la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert juſqu'à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connoiſſance. Auſſitôt Gilbert fut renvoyé avec les ſiens; & alors ſe voyant libre, il déclara aux juges, mais ſans aucune forme de ſerment, que ce qu'on lui avoit reproché étoit entierement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Gilbert vécut encore vingt-trois ans; & mourut âgé de cent ſix ans, l'an 1189. le ſamedi quatriéme de Février jour auquel l'égliſe honore ſa mémoire.

Monaſt. Angl. to. 3. p. 691.

XVI. Thomas à Pontigni.

Thomas de ſon côté touché de ce que les ſiens ſouffroient à cauſe de lui, commença à Pontigni de mener une vie plus pénitente. Outre le cilice qu'il portoit continuellement, & les diſciplines qu'il ſe faiſoit ſouvent donner en ſecret, il ordonna au moine qui le ſervoit à table, de lui donner tous les jours ſans que l'on s'en apperçût, avec les mets plus délicats qu'on lui ſervoit, la portion de la communauté: ayant réſolu d'en faire ſa ſeule nourriture. Ainſi pendant quelques jours il ne vécut que de légumes ſéches & inſipides, ſuivant qu'on l'obſervoit alors dans l'ordre de Cîteaux. Mais cette nourriture ſi différente de celle à laquelle il étoit accoutumé de jeuneſſe lui cauſa une griéve maladie; & il fut obligé de revenir à des alimens plus convenables.

Vita, 11. c. 15.

p. 16. Cependant on portoit des paroles entre le pape & le roi d'Angleterre, pour tenir une conférence où l'on traitât de la paix. Le roi dit, qu'il s'y trouveroit, mais à condition que Thomas n'y ſeroit pas, autrement qu'il ne verroit pas le pape même. Thomas au contraire

contraire manda au pape de ne point entrer ſans lui en conférence avec le roi. Je connois, diſoit-il, ſes manieres : il lui ſera plus facile de vous ſurprendre s'il n'y a un interpréte exact qui puiſſe pénétrer ſes ſentimens. Sur cette réponſe le pape manda au roi : Il eſt inoui que l'égliſe romaine ait éloigné quelqu'un de ſa compagnie au gré d'un prince, particulierement un homme exilé pour ſa juſtice : au contraire le ſaint ſiége eſt en droit de protéger les opprimés, même contre l'indignation des princes. Ainſi la conférence fut rompue. AN. 1165.

XVII. Aſſemblée de Virſbourg. *To. x conc. p.* 1438. *Guill. Neubr. 11. c. 16. Chron. Reicherſp. an.* 1168. *Lup. 1. ep.* 72.

En Allemagne l'empereur Fridéric aſſembla une grande cour à Virſbourg en Franconie, le vingt-troiſiéme de Mai jour de la pentecôte 1165. A cette aſſemblée ſe trouva entr'autres Rainold élu archevêque de Cologne, qui dit que l'empereur ne feroit rien contre Roland, ainſi nommoit-il le pape Alexandre, s'il ne ſuivoit le conſeil qu'il alloit donner. Car, ajouta-t-il la meilleure partie de l'empire eſt pour lui, entr'autres l'archevêque de Salſbourg & celui de Mayence : mais j'ai attiré à l'obéiſſance de notre pape Paſcal un plus grand nombre d'évêques que nous ne ſommes, ſçavoir ceux que le roi d'Angleterre lui donnera au nombre de plus de cinquante.

Pour preuve de ce qu'il avançoit, il préſenta deux clercs envoyés du roi d'Angleterre, Jean d'Oxford & Richard d'Ivelceſtre. Car ce prince mal ſatisfait du pape Alexandre, avoit écrit à l'archevêque de Cologne une lettre où il diſoit, que par le conſeil de tous ſes barons & du conſentement de tout le clergé, il avoit réſolu d'envoyer à Rome l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Londres, l'archidiacre de Poitiers, Jean d'Ox- *Vit. S. Th. 11. c. 20.* *1. ep. 66.*

AN. 1165. ford & Richard de Luci pour dénoncer au pape Alexandre & à ſes cardinaux, qu'ils ne donnaſſent plus de protection à Thomas, & qu'ils laiſſaſſent au roi la liberté de mettre un autre archevêque à Cantorbéri; & qu'ils déclaraſſent nul tout ce que Thomas avoit fait. Enfin, pour faire promettre au pape que lui & ſes ſucceſſeurs conſerveroient les coutumes d'Angleterre telles qu'elles avoient été du tems de Henri I. autrement que le roi Henri II. abandonneroit l'obédience d'Alexandre. Pour cet effet il prioit l'archevêque de Cologne de lui envoyer un chevalier Hoſpitalier, afin de conduire ſes envoyés par les terres de l'empereur. L'archevêque de Cologne ayant reçu cette lettre, conſulta l'empereur ſur la réponſe qu'il y devoit faire; & l'empereur lui écrivit qu'il falloit ſatisfaire le roi d'Angleterre : On envoya donc un Hoſpitalier nommé frere Raoul, qui conduiſit par les terres de l'empereur ceux que le roi d'Angleterre vouloit envoyer à Rome : c'eſt-à-dire, Jean d'Oxford & Richard d'Ivelceſtre.

Ep. 72. L'archevêque de Cologne les ayant préſentés à l'aſſemblée de Virſbourg, l'empereur promit de ſuivre ſon avis, & le prélat le propoſa ainſi : Il faut que l'empereur jure en préſence de toute ſa cour, que de ſa vie il ne reconnoîtra pour pape Roland, ni aucun de ſon parti : mais qu'il demeurera inviolablement attaché au pape Paſcal : que ſi l'empereur vient à mourir, ſes ſucceſſeurs obſerveront le même ſerment. Il obligera les ſeigneurs à jurer de même & à promettre qu'ils ne couronneront point de roi pour lui ſuccéder, qui ne le jure auſſi. Les ſeigneurs dans ſix ſemaines après qu'ils ſeront retournés chez eux, feront faire le même

ſerment à tous les abbés, prévôts & autres ſupérieurs eccléſiaſtiques : aux chevaliers & à tous les autres qui ont des fiefs dans leur territoire, ſous peine de confiſcation, de dégradation, de privation de charges & de banniſſement. AN. 1165.

L'empereur approuva cet avis : mais il fut trouvé bien dur par quelques prélats, & l'archevêque de Magdebourg déclara qu'il ne prêteroit point de ſerment, que l'archevêque de Cologne ne ſe fît ſacrer, pour montrer à tout le monde qu'il agiſſoit ſincerement. Comme il refuſoit de le promettre, l'empereur irrité lui dit : Il paroît manifeſte que vous avez été un traître & un trompeur, en me donnant un pape à mon inſçu, avant la réception des lettres par leſquelles je vous défendois de procéder à l'élection. Vous m'avez plus trahi que l'archevêque élu de Mayence que vous en accuſiez, & qui me donnoit un bon conſeil ; que puiſque Dieu m'avoit délivré de Victor, je ne me ſoumiſſe point à ſon ſucceſſeur. Il faut donc que vous tombiez dans le piége que vous avez préparé, & que vous faſſiez le ſerment quand tous les autres le refuſeroient.

L'archevêque de Cologne ainſi preſſé ne put s'en dédire, & fondant en larmes, il fit le premier le ſerment qu'il avoit propoſé, & promit de recevoir les ordres & la conſécration épiſcopale. Il préſenta auſſi les envoyés d'Angleterre qui jurerent, au nom de leur roi, qu'il obſerveroit inviolablement tout ce que l'empereur auroit juré. L'empereur fit donc le ſerment ; mais avec cette reſtriction ſuggérée par l'archevêque de Magdebourg, que ſi les deux papes Alexandre & Paſcal mouroient en même tems, & que les cardi-

naux des deux obédiences s'accordaſſent ſur un même
AN. 1165. ſujet, il ſeroit libre à l'empereur de le recevoir : pourvû toutefois, ce que l'archevêque de Cologne fit ajouter, que l'élection fût faite du conſentement de l'empereur. Enſuite quatre princes qui étoient préſens firent le ſerment, ſçavoir le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg Albert le vieux, Conrad comte Palatin du Rhin frere de l'empereur, & ſon beau-frere le lantgrave Louis.

Quand ce vint aux évêques, tous, excepté celui de Verden, dirent qu'ils aimoient mieux abandonner les régales que de prêter un tel ſerment : mais on leur répondit, qu'il falloit bon gré mal gré faire le ſerment & garder les régales. Ils jurerent donc, mais avec beaucoup de larmes & de gémiſſemens. L'archevêque de Magdebourg jura le premier, mais à ces conditions, que tous les autres qui étoient abſens jureroient auſſi, & qu'il ſeroit quitte de ce ſerment quand il ceſſeroit de poſſéder les régales. L'évêque de Bamberg après diverſes excuſes jura, que tant qu'il voudroit garder les régales il donneroit aide & conſeil à l'empereur ſur cette affaire. L'évêque de Verden & celui qui étoit intrus à Halberſtat jurerent purement & ſimplement comme l'archevêque de Cologne. L'évêque de Verdun & celui de Friſingue s'excuſerent ſur l'abſence de leurs archevêques & obtinrent un délai juſqu'à la ſaint Pierre. Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salſbourg, ni celui de Trêves ne ſe trouverent point à cette aſſemblée ni aucun de leurs ſuffragans. L'archevêque de Mayence étoit Conrad frere d'Otton comte Palatin, qui s'étoit retiré ſecrétement de la cour de l'empereur, & cette même

Chr. Reicherſp. *V. Pagi. an.* 1163. *n.* 16. 2. *ep.* 70.

année 1165. étoit venu en France trouver le pape Alexandre, avec lequel il paſſa en Italie; & le pape le fit cardinal & évêque de Sabine. A ſa place l'empereur mit à Mayence Chriſtien ſon chancelier qu'il avoit fait élire dès l'année 1161. AN. 1165.

Or quoiqu'il y eût ſi peu d'évêques à l'aſſemblée de Virſbourg, l'empereur ne laiſſa pas de dire dans la lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet, que les archevêques & évêques qui avoient fait ce ſerment étoient au nombre de quarante. Il eſt vrai qu'il y comprend ceux qui n'étoient qu'élus; & il ajoute, que le ſamedi des quatre-tems ils reçurent tous les ordres ſacrés. Il dit auſſi que tous les princes ſéculiers ont fait le ſerment, mais il ne nomme que les quatre qui ont été marqués. Enfin il dit, qu'il a promis de ne jamais recevoir l'abſolution de ce ſerment. Cette lettre eſt adreſſée à tous les peuples de l'empire, & datée de Virſbourg le premier jour de Juillet. L'empereur écrivit de même aux ſeigneurs de l'empire en particulier, comme on voit par la lettre adreſſée à l'abbé de Stavélo.

XVIII. Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre.

Le pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit paſſé à Virſbourg, & il écrivit auſſitôt à Gilbert évêque de Londres, le prélat le plus accrédité auprès du roi d'Angleterre, pour ſe plaindre, que ce prince avoit abandonné l'égliſe en communiquant avec des ſchiſmatiques & des gens nommément excommuniés; & qu'il la perſécutoit en la perſonne de l'archevêque de Cantorbéri. C'eſt pourquoi le pape ordonne à Gilbert de ſe joindre avec Robert évêque d'Herford, & tous deux enſemble de faire leurs efforts pour ramener le roi à la vénération qu'il doit à l'égliſe 1. ep. 37.

An. 1165. romaine : enſorte qu'il n'empêche point d'aller à Rome, ni d'y appeller : qu'il rétabliſſe l'archevêque dans ſon ſiége, & qu'il protége dans ſes états l'égliſe qu'on l'accuſe d'opprimer. Enfin, le pape charge l'évêque de faire lever le denier ſaint Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, & le lui envoyer le plutôt qu'il ſera poſſible. Et en attendant, ajoute-t-il, que vous l'ayez reçu, vous nous l'avancerez dans le premier jour d'Août, de votre argent ou de celui que vous pourrez emprunter : à la charge de vous rembourſer ſur le denier même. Il nous ſera auſſi agréable que ſi vous nous le donniez. C'eſt que le pape avoit beſoin d'argent pour ſon voyage. La lettre eſt datée de Clermont en Auvergne, le dixiéme de Juillet 1165.

Acta. ap. Bar. Le pape étoit alors en chemin pour retourner à Rome, où il étoit deſiré depuis la mort de l'antipape Octavien. Après la fête de paque, qui cette année 1165, fut le quatriéme d'Avril, il quitta Sens & vint à Paris, puis à Bourges, où ſaint Thomas de Cantorbéri, qui l'avoit accompagné juſques-là, prit congé de lui pour la derniere fois. De Bourges le pape vint à Clermont.

XIX. Défenſe du roi d'Angleterre. *t. ep. 38.* L'évêque de Londres lui répondit : Ayant reçu votre ordre, très-cher pere, avec le reſpect convenable, nous avons auſſitôt été trouver le roi, l'évêque d'Herford & moi, quoiqu'il fût déja dans le pays de Galles à la tête de ſon armée. Il a reçu votre correction avec action de graces, & y a répondu avec beaucoup de modeſtie. Premierement il déclare, qu'il n'a jamais ceſſé de vous aimer comme ſon pere, & d'obéir à vos ordres : que ſi depuis long-tems il ne vous a pas rendu tant de reſpect, c'eſt qu'après vous avoir aidé au beſoin

de tout ſon pouvoir, il a reçu des refus preſque en tout ce qu'il vous a demandé. Toutefois il demeure ferme dans votre obéiſſance, & déclare qu'il n'empêchera perſonne par force d'aller à Rome, ni ne l'a empêché juſques ici. Quant aux appellations, il prétend avoir droit d'empêcher aucun clerc de ſortir de ſon royaume, pour aucune cauſe civile, s'il n'a auparavant eſſayé de s'y faire rendre juſtice. Il ſçavoit bien que l'empereur étoit ſchiſmatique; mais juſqu'à préſent il n'a pas ſçu que vous l'euſſiez excommunié. Il dit qu'il n'a jamais chaſſé l'archevêque de Cantorberi: c'eſt pourquoi, comme il s'eſt retiré de lui-même, il peut rentrer dans ſon égliſe quand il lui plaira en ſatisfaiſant au roi ſur ſes plaintes, & gardant les coutumes royales qu'il a lui-même jurées. Si quelque égliſe, ou quelque perſonne eccléſiaſtique ſe plaint d'être maltraitée, il eſt prêt à y ſatisfaire au jugement de toute l'égliſe. AN. 1165.

Voilà les réponſes du roi, ſur leſquelles nous vous prions de conſidérer quelle fin vous voulez mettre à cette affaire. Car le roi croit faire beaucoup pour ſa juſtification, en ſe rapportant de tout ce qui a été dit au jugement de l'égliſe de ſon royaume. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions de modérer votre zèle pour un tems, de peur qu'en prononçant un interdit ou une excommunication, vous n'ayez la douleur de voir une infinité d'égliſes renverſées; & le roi, avec un peuple innombrable, éloigné ſans retour de votre obéiſſance. Il vaut mieux qu'un membre, même bleſſé, demeure attaché au chef avec eſpérance de guériſon, que d'en être ſéparé & retranché du corps pour toujours. Quoi, ſi vos remontrances ne ſont pas bien reçues, faut-il

AN. 1165. déſeſpérer de la grace de Dieu, pour les faire mieux recevoir en un autre tems? Le ſang royal ſe laiſſe vaincre quand on lui a cédé quelque choſe; il faut le gagner par la douceur & par la patience. Permettez-moi de le dire; c'eſt la charité ſincere qui me fait parler: ſi la fin de cette affaire eſt que l'archevêque de Cantorbéri demeure en exil perpétuel, dépouillé de ſes biens, & que l'Angleterre, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ne vous obéiſſe plus: vous verrez qu'il eût mieux valu ſouffrir pour un tems, qu'uſer d'une ſi grande ſévérité. Je crois bien que pluſieurs d'entre nous demeureront dans votre obéiſſance malgré la perſécution: mais il ſe trouvera quelqu'un qui reconnoîtra l'antipape, & recevra de ſa main le pallium pour le ſiége de Cantorbéri: il s'en trouvera qui lui obéiront pour uſurper nos ſiéges. Pluſieurs forment déja de tels projets, & deſirent le trouble pour s'en prévaloir. Ce n'eſt pas notre intérêt particulier qui nous touche, mais le triſte renverſement de l'égliſe, dont nous ſommes menacés, & qui nous feroit deſirer la mort plutôt que d'en être ſpectateurs. Ainſi parloit l'évêque de Londres.

t. ſp. 41. Le roi d'Angleterre, ou plutôt le même évêque en ſon nom, écrivit dans le même ſens au collége des cardinaux. Il repréſente ce qu'il a fait pour le pape Alexandre, & que loin de ſe faire prier pour le reconnoître, il lui a attiré les autres. Il ſe plaint que le pape le traite de perſécuteur de l'égliſe, & proteſte qu'il ne laiſſe pas de vouloir demeurer dans ſon obéiſſance & ſe conſerver ſon affection, pourvû qu'il le traite comme les autres papes ont traité ſes prédéceſſeurs: enfin il déclare qu'il ſe rapportera toujours au jugement du clergé & des ſeigneurs de ſon royaume, dont

dont il veut ſeulement conſerver les droits & les anciennes prérogatives. AN. 1165.

Le pape avoit auſſi écrit aux évêques de l'obéiſſance du roi d'Angleterre de deçà la mer, ſçavoir à l'archevêque de Rouen, à l'archevêque de Bourdeaux, & à leurs ſuffragans; ſe plaignant de ce que leur roi avoit communiqué avec Rainold, archevêque de Cologne, & envoyé des députés à l'empereur Fridéric. Sur quoi Rotrou, archevêque de Rouen, écrivit en ces termes à Henri, prêtre cardinal: Nous répondons avec toute aſſurance pour le roi d'Angleterre, qu'il n'a fait à l'empereur aucun ſerment ni aucune promeſſe par lui ni par ſes envoyés, d'adhérer à l'antipape. Au contraire, nous ſommes certains que dans ce traité de mariage, quelque inſtance que fiſſent les Allemans pendant trois jours, il n'a jamais voulu rien accorder, qu'après avoir mis pour premiere condition ſa fidélité envers l'égliſe & le roi de France. Ainſi Rotrou déſavoue par avance les envoyés d'Angleterre à l'empereur, qui n'étoient pas encore revenus. Ce traité de mariage étoit entre Henri le Lion, duc de Saxe, & Mathilde, fille aînée du roi d'Angleterre.

1. ep. 98.

1. ep. 102.

Le pape ayant reçu la réponſe de l'évêque de Londres en parut ſatisfait, & le remercia du ſoin qu'il prenoit d'entretenir ſon roi dans l'attachement à l'égliſe: le priant d'y travailler de plus en plus avec l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Herford, & l'impératrice Mathilde. La lettre eſt datée du vingt-deuxiéme d'Août 1165, & du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rhône, près de Maguelone.

1. ep. 41.

V. Baudr. Gradus.

Car le pape continuant toujours ſon voyage, paſſa

AN. 1165.

de Clermont au Pui, en Auvergne, puis à Montpellier, où il demeura juſqu'à la Notre-Dame d'Août. De-là il écrivit au roi de France, pour le prier que ſi quelque évêché ou quelque abbaye venoit à vaquer dans ſon royaume, il en fît pourvoir Thomas de Cantorbéri : pour le faire ſubſiſter lui & les ſiens, en attendant qu'il fît ſa paix avec le roi d'Angleterre. Le pape écrivit auſſi au roi de France en faveur du nouvel évêque de Chartres, qui l'étoit venu trouver de ſa part. C'étoit Guillaume aux blanches-mains, quatriéme fils de Thibaut IV, comte de Champagne, & beau-frere du même roi. Le comte ſon pere, voulant lui procurer dès ſon enfance des dignités eccléſiaſtiques, pria ſaint Bernard d'y employer ſon crédit : mais le ſaint abbé s'en excuſa, diſant que ces charges ſont dûes à ceux qui peuvent & veulent les exercer dignement, & qu'il n'eſt pas permis même aux adultes d'en avoir pluſieurs. Guillaume aux blanches-mains fut premierement prévôt de S. Cyr à Provins, puis Robert II. évêque de Chartres, étant mort le vingt-troiſiéme de Septembre 1164, il fut élu l'année ſuivante pour remplir ce ſiége : mais le pape Alexandre lui donna diſpenſe de ſe faire ſacrer pendant cinq ans, à cauſe de ſa jeuneſſe. C'étoit donc pour lui que le pape écrivoit au roi ſon beau-frere; & dans la même lettre il l'exhortoit à ſoutenir la cauſe de l'égliſe, ſans ſe laiſſer ébranler par les ſollicitations de l'empereur Fridéric. Elle eſt datée de Montpellier, le dix-neuviéme d'Août.

XX. Retour du pape Alexandre à Rome.

Acta. ap. Bar. To. x. con. p. 1336. ep. 71. to. x. conc. p. 1328. ep. 57. p. 1347. ep. 87.

Epiſt. 171.

Gal. Chr. to. 2. p. 490.

Rob. de Mont. an. 1165.

Le roi Louis & tout ſon royaume reçut alors une grande joie, par la naiſſance d'un fils qu'il deſiroit depuis long-tems. Il demandoit pour cet effet les prie-

Continuat. Aimoini. c. ult.

Alber. an. 1165.

ſes de toutes les perſonnes pieuſes : & au chapitre général de Cîteaux ce prince vint ſe préſenter à l'aſſemblée, ſe proſterna les mains étendues, & ne voulut point ſe lever qu'ils ne ſe fuſſent mis en priere, & ne l'euſſent aſſuré de la part de Dieu qu'il auroit bientôt un fils. Il naquit à Paris la nuit du ſamedi au dimanche, vingt-deuxiéme d'Août 1165. Il fut baptiſé le jour même par Maurice, évêque de Paris : ſes parains furent Hugues abbé de ſaint Germain-des-Prez, Hervé abbé de S. Victor & Eudes abbé de ſainte Genevieve. Ses maraines, Conſtance ſœur du roi, comteſſe de Toulouſe, & deux veuves de Paris. Il fut nommé Philippe, & ſurnommé Dieu-donné. AN. 1165.

Dès l'année 1162. lorſque le pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoyés de Manuel empereur de Conſtantinople avec des lettres & des ordres ſecrets pour lui & pour le roi Louis : à qui Manuel écrivit, que ſur ſon témoignage il reconnoiſſoit Alexandre pour pape légitime, lui rendoit le reſpect qui lui étoit dû & deſiroit participer à ſes prieres. Par où l'on voit que l'empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'égliſe romaine. Enſuite comme le pape étoit prêt à retourner à Rome, Manuel lui écrivit en ces termes : Vous m'avez écrit, que le roi de France doit aller avec d'autres ſeigneurs au ſecours de la terre ſainte : j'en aurai bien de la joie comme je vous l'ai déja mandé, & je ſuis prêt à leur donner paſſage & leur fournir la ſubſiſtance. Mais il me faut donner mes ſuretés, qu'ils ne feront aucun dommage ſur mes terres, & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront ſur les Turcs, dont je vous ai envoyé l'état. Et comme vous êtes le promoteur de cette

To. x. conc. p. 1833. ep. 65. 69. 74. 81. 93. Ducheſne, t. 4. p. 612. Epiſt. 126. 129. 142. 160. p. 579. ep. 148.

Ap. Baron. an. 1180.

AN. 1165.

entrepriſe, je deſire que vous envoyiez avec eux un cardinal, qui puiſſe réprimer la témérité de ceux qui feront quelque déſordre : car il eſt impoſſible qu'il ne ſe trouve quelques étourdis dans une ſi grande multitude. La lettre eſt datée du mois de Mars indiction treiziéme, qui eſt l'an 1165.

Le pape Alexandre partit de Montpellier dans l'octave de l'aſſomption, & après une navigation aſſez dangereuſe il arriva à Meſſine ; ce que Guillaume roi de Sicile ayant appris à Palerme, où il étoit, il donna ordre que le pape, qu'il reconnoiſſoit pour ſon pere & ſon ſeigneur, fût traité avec l'honneur convenable, & lui envoya de magnifiques préſens. Il fit armer une galere rouge pour la perſonne du pape, & quatre autres pour les évêques & les cardinaux ; & envoya un archevêque & d'autres ſeigneurs pour conduire le pape juſqu'à Rome. Le pape partit de Meſſine au mois de Novembre, paſſa par Salerne & Gaëte, puis par l'embouchure du Tibre, arriva à Oſtie où il paſſa la nuit. Le lendemain matin les ſénateurs avec les nobles & une grande multitude de clergé & de peuple ſortirent de Rome, vinrent le recevoir, & portant des branches d'olivier le conduiſirent avec joie juſqu'à la porte de Latran : tout le reſte du clergé l'attendoit revêtu ſolemnellement. Les Juifs s'y trouverent auſſi, portant leur loi ſur les bras ſuivant la coutume : les gonfaloniers avec leurs ſeigneurs, les écuyers, les ſecrétaires, les juges & les avocats. Ainſi marchant en proceſſion & chantant à deux chœurs, ils le conduiſirent au palais patriarcal de Latran. C'étoit le vingt-uniéme de Novembre indiction 13. Trois jours après le pape écrivit à Henri archevêque de Reims & à ſes ſuffra-

Tom. x. conc. p. 1370.

gans, pour leur faire part de ſon arrivée à Rome, marquant qu'il avoit évité dans ſon voyage de grands périls de la part de ſes ennemis. C'étoit l'empereur Fridéric, & les ſchiſmatiquesque ce prince protégeoit. AN. 1165.

XXI. Lettre d'Arnoul de Liſieux à Thomas. 1. *ep.* 85. *to.* 2. *Spicil. p.* 485.

Vers ce tems-là Thomas ayant écrit à Arnoul évêque de Liſieux qui étoit en grand crédit à la cour d'Angleterre : ce prélat lui répondit par une grande lettre, où il diſoit en ſubſtance : Quelques-uns de ces gens qui devinent les intentions croyoient que vous agiſſiez par ambition, & que vous aviez encore étant archevêque les mêmes penſées qu'étant chancelier, d'étendre votre puiſſance ſans bornes & l'égaler à celle du roi, qui la tient de vous : Que par ce motif vous aviez dès le commencement réſiſté à ſes ordres, afin d'intimider tous les autres par cet exemple. On vous faiſoit dire avec vos amis, qu'il ne falloit pas flater la jeuneſſe inconſidérée de ce prince : mais la réprimer d'abord vigoureuſement : Que vous le connoiſſiez mieux que perſonne, & qu'il ſçavoit combien vous lui étiez néceſſaire. Ces diſcours étoient rapportés au roi : & il diſoit dans ſa colere, qu'il avoit beſoin de toute ſa force & de toute ſon adreſſe, puiſqu'il s'agiſſoit de ſa dignité, & que vous n'étiez pas homme à abandonner vos entrepriſes.

Mais le tems a diſſipé tous les doutes, & la pureté de vos intentions eſt devenue ſi évidente, qu'elle a rempli de joie les gens de bien & couvert vos ennemis de confuſion. Il eſt clair que vous avez préféré la juſtice & la liberté de l'égliſe à tous les biens temporels, & que ſi vous aviez voulu conſentir aux nouveaux abus, vous pouviez non-ſeulement vivre en paix, mais regner avec le prince. Vous auriez été in-

vincible en ſoutenant la bonne cauſe, ſi vous n'aviez été
AN. 1165. abandonné de ceux qui devoient la ſoutenir avec vous: mais leur foibleſſe a donné du courage à vos ennemis. De votre part, vous avez expoſé même votre vie; mais il paroît que le roi vous a épargné & a conſervé de l'affection pour vous, pendant qu'il eſſayoit de vous réduire par la crainte. Il auroit pu empêcher votre ſortie, s'il avoit uſé de ſa puiſſance, & tant que vous auriez été en Angleterre, vous n'auriez pas eu tant d'occaſion de lui nuire ni ſes ennemis de le décrier.

Je vous prie de conſidérer ſouvent quelle eſt votre cauſe, quel eſt votre adverſaire, & qui ſont vos protecteurs. Votre cauſe eſt manifeſtement juſte, puiſque vous combattez pour la liberté de l'égliſe qu'on ne peut attaquer ſans intéreſſer la foi. Mais vous avez un adverſaire qui ſe fait craindre des plus éloignés par ſa fineſſe, de ſes voiſins par ſa puiſſance, de ſes ſujets par ſa ſévérité: que ſes heureux ſuccès ont rendu ſi délicat, qu'il prend pour injure un manque de complaiſance. Il ſe rend quelquefois traitable à l'humilité & à la patience, mais il ne veut pas être attaqué par force, afin de ne paroître rien faire que de ſon bon gré. Car il eſt ſenſible à la gloire juſqu'à aimer la flaterie. C'eſt ce qui fait que tous vos ſuffragans vous ont ſi lâchement abandonné: enſorte que vous ne pouvez compter ſur eux, puiſqu'ayant été cauſe de la diviſion, ils ne ſont pas propres à travailler à la réconciliation. Ceux d'un moindre rang vous aiment ſincerement pour la plupart; mais la crainte de l'exil les retient, & ils ſe contentent de ſoupirer, & de faire pour vous des vœux en ſecret.

Quant aux ſeigneurs, il eſt certain qu'ils ont fait une

eſpéce de conjuration contre l'égliſe, pour s'oppoſer toujours à ſon utilité & à ſa dignité, perſuadés qu'elle ne s'enrichit & ne s'éléve qu'à leurs dépens. L'occaſion favorable les rend plus ardens, & ils diſent qu'ils ne travaillent que pour l'intérêt du royaume: Que le roi ne doit pas regner avec moins de dignité que ſes prédéceſſeurs, qui avoient moins de puiſſance; & ils attribuent à ſa dignité toutes les anciennes entrepriſes, quoiqu'elles ne s'accordent ni avec la foi, ni avec la raiſon. Dans le fonds ils le flatent, en l'engageant dans une mauvaiſe affaire, dont ils eſperent la diminution de ſa puiſſance, pour recouvrer l'ancienne impunité de leurs crimes. AN. 1165.

Si vous conſidérez le ſecours des étrangers, ils l'offrent d'abord de bonne grace & abondamment; mais leur affection ſe refroidit à la longue, & la grandeur de la dépenſe diminue la libéralité. Il faut donc uſer avec bien de la diſcrétion de ce qu'on ne nous donne que par pure charité; & ne pas prendre tout ce qu'on nous offre, pour n'en pas épuiſer la ſource. Vous devez peſer murement toutes ces conſidérations.

Le plus ſûr eſt de garder la modération, ſans déſeſpérer par la crainte de l'adverſité, ni vous opiniâtrer par la confiance en la bonté de votre cauſe. Il faut tolérer tout ce qui n'eſt ni criminel ni dangereux pour la foi; & diſſimuler pour un tems ce qu'on ne peut corriger. Les choſes ne demeurent pas toujours en même état; & Dieu change comme il lui plaît les cœurs des princes. Cependant s'il ſe préſente quelque occaſion favorable, recevez-la à bras ouverts; & ſi l'on propoſe un accommodement, n'en diſcutez pas les articles avec trop de ſubtilité, pour ne pas réveiller

AN. 1165.

les querelles. Tenez-vous aux conditions générales, & vous contentez qu'il n'y en ait point de particulieres qui détruiſent expreſſément la liberté de l'égliſe. Ne cherchez point à triompher devant les hommes; au contraire laiſſez au roi l'honneur de la victoire, pourvû que votre conſcience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

Pour moi je vous ſervirai fidélement & avec affection, ſçachant que vous ſacrifiez votre fortune & votre perſonne pour l'intérêt de vos freres. Mais il faudra d'abord témoigner que je vous ſuis contraire: parce que ſi je paroiſſois votre ami, je ne ſerois ni cru, ni écouté. La diſſimulation ſera un moyen de vous ſervir plus utilement. Cependant conſolez-vous, l'arrivée du roi en ces quartiers donnera plus de commodité à ceux qui vous aiment d'agir auprès de lui. On dit même qu'il devient plus traitable qu'à l'ordinaire, par les mouvemens qu'il craint de la part des François, de ſes autres voiſins, & même de ſes autres ſujets: enfin, par l'indignation du pape qu'il vient de s'attirer. Arnoul finit ſa lettre en recommandant le ſecret.

XXII. Canoniſation de Charlemagne.

L'empereur Fridéric tint à Aix la chapelle une cour pleniere à Noël 1165, où à la priere de Henri, roi d'Angleterre, & du conſentement & par le conſeil de tous les ſeigneurs, tant ſéculiers qu'eccléſiaſtiques, il fit lever le corps de l'empereur Charlemagne, pour la canoniſation duquel il avoit aſſemblé cette cour; & la cérémonie s'en fit le vingt-neuviéme de Décembre. C'eſt ce que témoigne l'empereur Fridéric dans la bulle d'or, qu'il en fit expédier le huitiéme de Janvier de l'année 1166. Un auteur du tems ajoute que Fridéric

Ap. Boll. 27. Jan. to. 2. p. 888.

Chr. Gauf. Voſiens. p. 514.

Fridéric mit le corps de Charlemagne dans une châſſe d'or, ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête comme d'un ſaint, par l'autorité de l'archevêque de Cologne. Le corps de Charlemagne avoit déja été découvert l'an mil, par l'empereur Otton III; mais quoiqu'il eût été trouvé ſans corruption, & que l'on dît dès-lors qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau, on n'en célébra point la fête, & on continua de faire ſon anniverſaire comme pour les autres défunts. Ce n'eſt que depuis cette canoniſation de Fridéric Barberouſſe, que Charlemagne a commencé d'être honoré comme ſaint, d'un culte public en quelques égliſes particulieres; & quoique cette canoniſation fût faite de l'autorité d'un antipape; les papes légitimes ne s'y ſont pas oppoſés.

AN. 1166. *Chr. Ademari, p. 169. Sup. l. XLVII. n. dern.*

Sup. l. XLVII n. 9.

Après que le pape Alexandre fut arrivé à Rome, voulant donner plus d'autorité à l'archevêque de Cantorbéri, il le déclara ſon légat dans toute l'Angleterre excepté le diocèſe d'Yorc. La lettre eſt datée d'Anagni, le ſeptiéme Décembre 1165: & Thomas l'ayant reçue, chargea les évêques d'Herford & de Vorcheſtre de notifier ſa légation. L'évêque de Londres en reçut la ſignification le jour de la converſion de S. Paul, patron de ſa cathédrale, c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme de Janvier 1166. Il en fut extrêmement allarmé, & en écrivit au roi en ces termes: Quand le pape commande, il n'y a ni appellation, ni autre remede, il faut obéir. Le jour de ſaint Paul, comme j'étois à l'autel dans Londres, je reçus de la main d'un homme, qui m'eſt entierement inconnu, une lettre du pape, par laquelle il accorde & confirme au ſeigneur archevêque de Cantorbéri la légation par toute

XXIII. Thomas légat en Angleterre. *I. ep. 115. 116. 117.*

Pagi. ann. 1166. n. 12. 1167. n. 14.

I. ep. 131.

AN. 1166. l'Angleterre, excepté le diocèſe d'Yorc. Il nous eſt ordonné de lui obéir en cette qualité, & d'obliger ceux qui par votre ordre ont reçu en ſon abſence les fruits des bénéfices de ſes clercs, à les reſtituer dans deux mois ſous peine d'excommunication. Il m'eſt auſſi ordonné d'exiger de mes confreres le denier ſaint Pierre, & de leur faire tenir les lettres de l'archevêque, ſous peine de dépoſition. Nous nous jettons donc à vos pieds pour vous ſupplier d'empêcher que nous ne ſoyons honteuſement réduits au néant, & de nous permettre d'obéir aux ordres du pape: de faire rendre le denier à ſaint Pierre, & les revenus aux clercs, & de demander à tous les évêques, que s'ils trouvent dans les lettres de l'archevêque quelque grief contre l'uſage du royaume, ils en appellent au pape, ou aux légats qu'on nous envoie.

Gervaſ. Chron. 1166. Le roi d'Angleterre vint en Normandie l'an 1166: puis la troiſiéme & la quatriéme ſemaine d'après Pâque il tint au Mans des aſſemblées des prélats & des barons, où il ordonna une collecte de deniers pour le ſecours de la terre ſainte à la priere & ſuivant l'exemple du roi de France: en exécution de ce que le pape *Pagi.* 1164. *n.* 23. Alexandre avoit ordonné en un concile qu'il tint à Reims en 1164. après celui de Tours. Cette collecte comprenoit tout le monde, le clergé, la nobleſſe, le peuple, & devoit durer cinq ans; & c'eſt le premier exemple que je ſçache de ces levées pour la terre ſainte.

Vita, 11. *c.* 16. Saint Thomas étoit cependant à Pontigni où profitant de la ſolitude, il s'appliquoit entierement aux exercices ſpirituels: enſorte qu'après l'office divin, à *Gervaſ. ibid.* peine l'écriture ſainte ſortoit de ſes mains. Il ne laiſſoit

pas de ſortir avec les moines pour le travail, de moiſſonner & amaſſer le foin comme les autres, tout foible qu'il étoit. Cependant pour ne pas abandonner l'intérêt de l'égliſe, la ſeconde année de ſon exil, c'eſt-à-dire, en 1166. il envoya au roi d'Angleterre par un abbé de l'ordre de Cîteaux, une lettre remplie de douceur pour ſervir de premier monitoire : où il repréſente que ſon devoir ne lui permet pas de garder le ſilence, & exhorte le roi à rendre la liberté à l'égliſe d'Angleterre. Quoique cette lettre n'eût fait qu'aigrir le roi, l'archevêque lui en écrivit une autre plus dure : où ſans entrer dans le fond de la queſtion, il releve la dignité ſacerdotale & menace le roi de la colere de Dieu. Mais cette ſeconde lettre n'attira que des injures aux religieux qui en furent les porteurs.

An. 1166.

Ap. Roger p. 503.

1. ep. 65.

XXIV. Conférence de Chinon.

Toutefois le roi d'Angleterre eut une conférence à Chinon en Touraine avec les ſeigneurs & ſes conſeillers les plus confidens, pour ſçavoir ce qu'il devoit faire en cette occaſion. Là il ſe plaignit amerement de l'archevêque ; diſant avec larmes & ſoupirs qu'il lui enlevoit le corps & l'ame ; & qu'ils étoient tous des traîtres, qui ne vouloient pas s'appliquer à le délivrer de la perſécution d'un ſeul homme. L'archevêque de Rouen qui étoit préſent s'échauffa un peu contre le roi, & le reprit de cet emportement, mais avec douceur ſelon ſon naturel. Ce qui aigriſſoit le roi, c'étoit les lettres que Thomas lui avoit écrites & à l'impératrice ſa mere ; & il craignoit qu'il ne prononçât inceſſamment l'interdit ſur ſon royaume & l'excommunication contre ſa perſonne par ſon autorité de légat. Pour le tirer d'embarras, Arnoul évêque de Liſieux dit

1. ep. 140.

AN. 1166.

que l'unique reméde étoit de prévenir la ſentence par une appellation. Ainſi le roi qui prétendoit que les appellations au pape étoient contraires à l'uſage de ſon royaume, ſe trouvoit réduit à y avoir recours lui-même.

Suivant ce conſeil, l'évêque de Liſieux & l'évêque de Sées partirent pour aller trouver l'archevêque de Cantorbéri & lui ſignifier un appel qui ſuſpendît ſa ſentence juſqu'à l'octave de Pâque de l'année ſuivante. L'archevêque de Rouen alla auſſi avec eux, pour être, comme il diſoit, le médiateur de la paix. Mais quand ils furent arrivés à Pontigni ils n'y trouverent point Thomas: il étoit allé à Soiſſons pour implorer les ſuffrages de la ſainte Vierge, de ſaint Drauſin, & de ſaint Grégoire, dont on croyoit y avoir les reliques. Il vouloit ainſi ſe fortifier pour le combat qu'il alloit livrer au roi d'Angleterre en portant ſa ſentence contre lui: car ſaint Drauſin étoit invoqué par les champions à la veille d'un combat. Ayant paſſé trois nuits en prieres aux égliſes de ces ſaints, il partit le lendemain de l'Aſcenſion pour aller à Vezelai, & y prononcer le jour de la Pentecôte l'excommunication contre le roi & les ſiens. Mais le vendredi d'avant la fête, il apprit certainement que le roi d'Angleterre étoit griévement malade, enſorte qu'il avoit envoyé s'excuſer d'une conférence qu'il avoit demandée au roi de France. Cette nouvelle obligea Thomas à différer l'excommunication du roi d'Angleterre, comme on lui avoit déja conſeillé.

XXV. Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.

Le jour de la Pentecôte qui cette année 1166. étoit le douziéme de Juin, Thomas étant à Vezelai dans l'égliſe de la Magdelaine où il y avoit un grand concours

de peuple de diverſes nations, monta au jubé, & fit un ſermon, enſuite duquel il dénonça excommunié Jean d'Oxford pour être tombé dans le ſchiſme en prêtant ſerment à l'empereur en l'aſſemblée de Virſbourg, avoir communiqué avec l'archevêque de Cologne ſchiſmatique, & avoir uſurpé le doyenné de Sariſbéri contre la défenſe du pape. Il excommunia auſſi nommément Richard archidiacre de Poitiers avec cinq autres, & en général tous ceux qui à l'avenir mettroient la main ſur les biens de l'égliſe de Cantorbéri. Quant au roi, après avoir déclaré comme il l'avoit averti de ſatisfaire à l'égliſe, il l'invita encore à faire pénitence, menaçant de prononcer dans peu l'excommunication contre lui. Enfin il condamna publiquement l'écrit contenant les prétendues coutumes d'Angleterre, déclara excommuniés ceux qui à l'avenir employeroient l'autorité de cet écrit, & déchargea les évêques de la promeſſe qu'ils avoient faite de l'obſerver. Il écrivit enſuite à tous les évêques de la province de Cantorbéri pour les inſtruire de ce qu'il venoit de faire, enjoignant à l'évêque de Londres de notifier ſa lettre aux autres. Il en écrivit à l'archevêque de Rouen; & il en donna avis au pape, lui en demandant la confirmation. Cependant le roi envoya le docteur Gautier de l'Iſle en Angleterre porter une lettre de la conférence de Chinon, pour avertir les Anglois de l'appellation propoſée : faire garder les ports, & défendre au clergé d'obéir à l'archevêque.

AN. 1166.

1. ep. 96.

epiſt. 143.
epiſt. 138.

XXVI. Concile de Londres.

Peu de tems après les évêques par ordre du roi s'aſſemblerent à Londres avec quelques abbés, & réſolurent d'interjetter appel contre l'archevêque. Les premiers qui appellerent furent l'évêque de Londres &

celui de Sariſbéri : on ne pouvoit y obliger celui d'Exce[illegible] : celui de Rocheſtre s'excuſa ſur une maladie que l'on crut feinte. L'évêque de Vincheſtre s'excuſa de même & écrivit en ces termes : Je ſuis appellé par le ſouverain pontife, & je n'en veux point appeller. On crut qu'il vouloit dire que le pape l'avoit mandé : mais il entendoit qu'il alloit comparoître devant le tribunal de Jeſus-Chriſt à cauſe de ſon grand âge. Car c'étoit Henri frere du roi Etienne qui tenoit ce ſiége depuis trente-ſept ans. Les autres évêques notifierent leur appel au pape & à l'archevêque, par deux lettres écrites au nom des ſuffragans du ſiége de Cantorbéri, dont voici la ſubſtance.

AN. 1166.

XXVII. Lettre au pape. *1. ep. 128. To. x. conc. p. 447.*

Dans la lettre au pape ils diſent : Nous croyons qu'il vous ſouvient que vous avez averti il y a longtems le roi notre maître par les lettres dont furent chargés les évêques de Londres & d'Herford, de corriger quelques abus dans ſon royaume. Il a reçu vos ordres avec le reſpect convenable, déclarant qu'il corrigeroit ces déſordres ſuivant le jugement de ſon égliſe : comme en effet tous ſes vœux ne tendent qu'à ôter les ſcandales de ſon royaume & y faire regner la paix. Or voyant qu'elle étoit troublée par les crimes énormes de quelques eccléſiaſtiques, il a rendu à leur profeſſion l'honneur qui lui eſt dû, les déférant aux évêques qui ſont demeurés dans les bornes de leur pouvoir, en puniſſant un hommicide, par exemple, par la ſeule dégradation du criminel. Mais le roi eſt perſuadé que cette peine ne répond pas à la grandeur du crime ; & que la ſureté publique n'eſt pas bien établie, ſi un lecteur ou un acolyte, après avoir tué quelqu'un, en eſt quitte pour perdre l'exercice

de ſes fonctions. Le clergé voulant donc s'en tenir à l'ordre établi du ciel, & le roi voulant affermir la paix : il s'eſt élevé une pieuſe diſpute, excuſable devant Dieu, comme nous croyons, par la bonne intention des deux partis. De-là eſt arrivé que le roi a voulu faire rédiger les anciennes coutumes de ſon royaume obſervées par les eccléſiaſtiques ſous ſes prédéceſſeurs; & les rendre publiques, afin qu'on n'en diſputât plus à l'avenir. C'eſt ce qui a été exécuté; & voilà cette perſécution contre l'égliſe, dont onaccuſe le roi par toute la terre. AN. 1166.

Si toutefois dans ces coutumes il y a quelque choſe de dangereux pour la conſcience, ou de honteux pour l'égliſe: ce prince touché de vos avertiſſemens & de votre autorité, a promis il y a long-tems, & promet encore de le corriger. Et nous aurions déja obtenu la paix que nous deſirons, ſi l'archevêque de Cantorbéri n'avoit rallumé ſa colere éteinte; mais ce prélat, au lieu de l'appaiſer par ſes avertiſſemens & le vaincre par ſa douceur, vient de l'attaquer durement par des lettres triſtes & terribles; le menaçant d'excommunication & ſon royaume d'interdit. A ces menaces il a ajouté des effets plus fâcheux; car il a excommunié & dénoncé publiquement des ſeigneurs du premier rang, & des perſonnes en qui le roi a le plus de confiance, & qu'il admet en ſes conſeils les plus ſecrets, ſans les avoir cités ni convaincus, ni donné lieu de ſe défendre. Il a de même ſuſpendu de ſes fonctions notre confrere l'évêque de Sariſbéri, ſans procédure juridique & ſans notre participation. Quelle ſuite pouvons-nous attendre d une maniere d'agir ſi irréguliere, vû principalement la malheureuſe circonſtance du

AN. 1166.

tems? ſinon que la concorde entre le royaume & le ſacerdoce ſoit rompue, & que nous allions en exil avec notre clergé : ou, ce qu'à Dieu ne plaiſe, que nous nous retirions de votre obéiſſance, pour tomber dans le ſchiſme? C'eſt pour éviter de ſi grands maux, que nous avons appellé à votre grandeur de vive voix, & par écrit contre les mandemens de l'archevêque de Cantorbéri, qui portent quelque préjudice au roi, à ſon royaume, à nous ou à nos égliſes ; & nous avons marqué le terme de notre appel à l'aſcenſion. Aimant mieux être humiliés en tout ce qu'il plaira à votre ſainteté, que de ſentir de jour en jour les effets de la paſſion de l'archevêque. Ce terme de l'appel s'étendoit à près d'un an.

1. ep. 108.

XXVIII. Lettre à Thomas.

1. ep. 116.

Dans la lettre à l'archevêque, ſes ſuffragans diſent : Nous eſpérions que vous répareriez par votre humilité & votre prudence, le trouble qu'a produit votre retraite inopinée dans un pays éloigné ; & nous nous conſolions par ce que nous entendions dire de tous côtés, que vous portiez avec modeſtie la pauvreté où vous vous êtes volontairement réduit, vous appliquant à la lecture & à la priere, & réparant le paſſé par les jeûnes, les veilles, les larmes, & les exercices ſpirituels. Nous eſpérions que par une telle conduite vous attireriez d'en haut la grace dans le cœur du roi, pour lui faire oublier ſon reſſentiment contre vous ; & vos amis trouvoient ouverture pour lui parler en votre faveur. Maintenant nous apprenons que vous avez publié contre lui un mandement, où ſans mettre de ſalutation ni aucun témoignage d'amitié, vous le menacez d'interdit ou d'excommunication prochaine. Si vous l'exécutez nous n'eſpérons plus de paix ; &

& il eſt de la prudence de conſidérer la fin de ce que l'on entreprend. AN. 1166.

Faites donc, s'il vous plaît, réflexion à quelle fin vous tendez, & ſi vous prenez les moyens pour y parvenir. Pour nous, nous vous conſeillons comme à notre pere de ne pas ajouter de nouvelles difficultés: de laiſſer les menaces, & vous conduire avec patience & humilité, & de remettre vos intérêts à la miſéricorde de Dieu & à la clémence du roi. Il valoit mieux faire louer votre pauvreté volontaire, que de vous expoſer à être univerſellement blâmé d'ingratitude. Car tout le monde ſe ſouvient à quelle gloire le roi vous a élevé d'une fortune médiocre: en quelle faveur & quelle familiarité vous avez été auprès de lui; comme il vous a ſoumis tout les pays de ſon obéiſſance, qui s'étendent depuis l'Océan juſqu'aux Pyrénées: enſorte que l'on n'eſtimoit heureux que ceux qui pouvoient vous plaire. Pour vous aſſurer une gloire plus ſolide, il vous a mis au rang que vous tenez dans l'égliſe; & cela contre l'avis de ſa mere, quoique le royaume en murmurât & que l'égliſe en gémît. Epargnez donc votre réputation & votre gloire, & ne ſongez à vaincre le roi que par l'humilité & la charité.

Si vous n'avez pas égard à nos conſeils, faites-le du moins pour l'intérêt du pape & de l'égliſe romaine. Car que ſera-ce ſi le roi, à qui tant de peuples obéiſſent, aigri par vos duretés, ſe retire de l'obéiſſance du pape, qui lui refuſera peut-être ſon ſecours contre vous? Par combien de prieres, de promeſſes & de préſens ſollicite-t-on le roi à prendre ce parti? Il a réſiſté juſqu'à préſent; mais nous craignons que l'indignation ne lui arrache ce que la conſidération de ce

AN. 1166. qu'il y a de plus grand dans le monde n'a pu obtenir de lui ; & ſi vous en êtes cauſe, vous aurez de quoi fondre en larmes. Quittez donc, s'il vous plaît, une réſolution ſi nuiſible au pape, à l'égliſe romaine, & à vous-même, ſi vous voulez y faire attention. Mais peut-être que ceux qui ſont auprès de vous, vous exhortent à faire ſentir votre puiſſance au roi & à ſes états. Cette puiſſance eſt véritablement à craindre pour celui qui péche, & qui ne veut pas ſatisfaire : mais quant au roi notre maître, quoique nous ne diſions pas qu'il n'a jamais péché, nous diſons hardiment qu'il eſt toujours prêt à ſatisfaire à Dieu : qui l'ayant établi pour maintenir la paix entre ſes ſujets, veut à cette fin qu'on lui rende la même déférence qu'on a rendue aux rois ſes prédéceſſeurs. S'il s'eſt ému ſur ce ſujet quelque différend entre vous & lui, il a promis au pape de ſe ſoumettre au jugement de l'égliſe de ſon royaume. Il eſt près d'exécuter cette promeſſe, de ſatisfaire, & d'en donner des ſuretés s'il eſt beſoin. Après cela de quel droit, & en vertu de quel canon le frapperez-vous d'interdit ou d'excommunication ? Il ne faut pas agir par emportement, mais par raiſon. Les évêques ſe plaignent enſuite, comme dans la lettre au pape, de la ſuſpenſe prononcée contre l'évêque de Sariſbéri, & concluent en ſignifiant leur appel.

XXIX. Réponſe de Thomas. l. *ep.* 127. Le ſaint archevêque répondit par une longue lettre, où il marque d'abord qu'il ne croit pas que cet écrit ſoit de tous les évêques dont il porte le nom, & qu'il le regarde comme un effet de l'autorité du roi. Il leur reproche leur peu de zèle pour la liberté de l'égliſe, & pour leurs véritables intérêts ; & la foibleſſe avec laquelle ils l'abandonnent lui-même dans la

perſécution qu'il ſouffre pour la cauſe commune. Entrant en matiere, il juſtifie ſa ſortie d'Angleterre, qu'il ſoutient avoir été néceſſaire, après l'injuſtice & la violence qu'il a ſoufferte à Northampton, pour mettre ſa vie en ſureté, & pourſuivre ſon appel au pape, puis il ajoute : Si ma ſortie a produit du trouble, c'eſt à celui qui en a été cauſe à ſe l'imputer. Au reſte je me ſuis préſenté à la cour du pape, j'y ai expoſé le tort que j'ai ſouffert avec mon égliſe, & les cauſes de mon appel : perſonne n'a paru pour me répondre, ni pour rien propoſer contre moi. Pendant que j'attendois en cette cour, on eſt venu de la part du roi défendre à mes officiers de m'obéir en rien pour le temporel, & de ne rien fournir à moi ni aux miens à l'inſçu du roi. Sans jugement prononcé, ſans raiſon, au préjudice de mon appel, on m'a dépouillé & mon égliſe : on a proſcrit les clercs, les laïcs, les femmes, & les enfans au berceau. On a confiſqué les biens de l'égliſe, une partie de l'argent a tourné au profit du roi, une partie à votre profit, mon frere l'évêque de Londres, & de votre égliſe, ſi ce que j'en ai oui dire eſt véritable. Auquel cas je vous ordonne, en vertu de l'obéiſſance, de le reſtituer dans quarante jours après la réception de cette lettre. De quel droit peut-on ſoutenir de telles uſurpations ? Eſt-ce par le prétexte d'un appel ? Voyez à quoi vous vous expoſez vous & vos égliſes, ſi ceux qui les auront pillées ſe mettent à couvert par ce moyen. AN. 1166. p. 195.

Et enſuite : Vous dites que ma promotion s'eſt faite malgré les murmures du royaume & les gémiſſemens de l'égliſe : conſultez votre conſcience. Voyez la forme de l'élection, le conſentement de tous ceux p. 197.

AN. 1166. qui y avoient droit, l'agrément du roi donné par ſon fils & ſes commiſſaires. Si quelqu'un s'y eſt oppoſé, que celui qui en a connoiſſance le diſe. Voyez auſſi les lettres du roi & les vôtres pour demander mon pallium. Que ſi quelqu'un a été affligé de ma promotion par envie & par ambition, Dieu lui pardonne, comme je fais, ce péché qu'il n'a pas honte de rendre public. C'eſt l'évêque de Londres dont il veut parler. Il continue: Vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune médiocre; je ne ſuis pas né du ſang royal, mais j'aime mieux ne pas dégénérer de ma nobleſſe. Je ſuis peut-être né dans une cabane; mais dans ma médiocrité, avant que je vinſſe au ſervice du roi, je ne laiſſois pas de vivre, comme vous ſçavez, honorablement. Saint Pierre a été tiré de la pêche: nous ſommes ſes ſucceſſeurs & non pas d'Auguſte. Vous m'accuſez d'ingratitude: mais c'eſt l'intention qui fait le péché, & je prétens rendre ſervice au roi, quoique malgré lui, en le détournant de pécher par la ſévérité des cenſures, puiſqu'il n'a pas écouté nos avertiſſemens paternels. Enfin je crains encore plus d'être ingrat envers mon véritable maître Jeſus-Chriſt, qui me menace de ſon indignation ſi je n'emploie le pouvoir qu'il m'a donné pour corriger les pécheurs.

p. 199. Vous me propoſez le péril de l'égliſe romaine, & la menace que le roi ne s'en ſépare. A Dieu ne plaiſe qu'il renonce à l'unité pour un intérêt temporel, lui dont le crime ſeroit d'autant plus grand, qu'il entraîneroit plus de monde après lui. A Dieu ne plaiſe que cette penſée vienne à aucun de ſes ſerviteurs, pour ne pas dire à un évêque. Prenez garde même que ce que vous en dites ne ſoit un poiſon mortel pour plu-

ſieurs ames, & que vos penſées les plus ſecrétes ne ſe découvrent. Quant à l'égliſe, elle s'affermit par les perſécutions; il n'y a rien à craindre pour elle, mais pour vous, qui travaillez à ſa ruine. A l'égard de la ſuſpenſe de l'évêque de Sariſbéri & l'excommunication de Jean d'Oxford, vous ne devez pas ignorer que ſelon les canons l'ordre judiciaire n'eſt pas requis dans les crimes notoires : or l'évêque a conféré le doyenné de ſon égliſe à Jean d'Oxford, après la défenſe du pape & la nôtre. AN. 1166.

Il montre auſſi la nullité de leur appel, en ce qu'ils n'ont rien à craindre pour eux, & n'ont aucun intérêt d'appeller au nom du roi contre la liberté de l'égliſe. Enfin il déclare qu'il ne peut les reconnoître pour juges entre le roi & lui. Premierement, dit-il, parce que vous devez être ſes parties auſſi bien que moi, puiſqu'il s'agit de l'intérêt commun de l'égliſe : enſuite parce que nous ne trouvons point qu'un ſupérieur puiſſe être jugé par ſes inférieurs : principalement un métropolitain par ſes ſuffragans. Il inſiſte ſur la reſtitution des biens & des droits de ſon égliſe, & conclut en exhortant les évêques à faire rentrer le roi en lui-même & l'exciter à pénitence. *p.* 202. *p.* 205.

Saint Thomas écrivit ſur le même ſujet à l'évêque de Londres, qui lui avoit écrit en particulier. Il lui reproche d'abord qu'il ſe contredit, commençant ſa lettre par une proteſtation d'obéiſſance, & la finiſſant par un appel qui ne tend qu'à ne lui pas obéir. Et le terme de cet appel, ajoute-t-il, eſt de près d'une année, afin de faire durer plus long-tems notre exil, les maux de l'égliſe, & le péril où eſt le roi pour ſon ame. Au fond il répond aux objections de l'évêque *ep.* 108. *p.* 161.

AN. 1166.

comme dans la lettre précédente ; & ſur ce que l'évêque diſoit, que le roi étoit prêt à ſatisfaire à l'égliſe, l'archevêque répond : Comment l'entendez-vous ? Vous voyez que l'on proſcrit les veuves, les orphelins, les innocens, ceux qui ignorent abſolument le ſujet de notre différend : qu'on bannit les clercs, on les dépouille de leurs biens, on les traite indignement, on tient mes ſerviteurs dans les fers, on pille les biens de l'égliſe de Cantorbéri votre mere. Eſt-ce ſatisfaire, que de ne pas réparer le mal, & l'augmenter tous les jours ? Il l'exhorte enfin à repréſenter au roi qu'il n'eſt point juge des évêques.

XXX. Thomas chaſſé de Pontigni.

Gervaſ. an. 1166. *Vita* II. *c.* 17.

Après l'appel interjetté à Chinon & à Londres, le roi de ſon côté & l'archevêque du ſien envoyerent au pape, de qui le roi obtint enfin par ſes députés qu'il enverroit deux légats *à latere*, pour négocier la paix entre lui & l'archevêque. Cependant le roi d'Angleterre envoya des lettres menaçantes au chapitre général de Cîteaux, ſe plaignant qu'ils avoient reçu Thomas ſon ennemi dans l'une de leurs maiſons ; & leur défendant de le garder davantage, s'ils ne vouloient perdre tout ce qu'ils poſſédoient dans ſes terres, tant deçà que de-là la mer. Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cîteaux lui-même, vint à Pontigni accompagné de l'évêque de Parme, autrefois moine de l'ordre, & de quelques abbés. Ils déclarerent à l'archevêque de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avoient reçu du roi ; & ajouterent : Seigneur, le chapitre ne vous chaſſe pas pour cela, mais il vous prie de conſidérer avec votre ſage conſeil ce que vous avez à faire. Le prélat ayant délibéré avec les ſiens, répondit auſſitôt : Je ſerois bien fâché que l'ordre qui m'a reçu avec

tant de charité, ſouffrît quelque préjudice à mon occaſion : c'eſt pourquoi quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maiſons. Mais j'eſpere que celui qui nourrit les oiſeaux du ciel, aura ſoin de moi & des compagnons de mon exil. AN. 1166.

Il envoya donner part de cette nouvelle au roi de France Louïs, qui en fut fort étonné, & la communiqua à ceux qui ſe trouverent auprès de lui : puis il s'écria : O religion, religion où es-tu ? Voilà ces gens que nous croyons morts au monde, qui craignent les menaces du monde ; & qui pour des biens temporels, qu'ils prétendent avoir mépriſés pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chaſſant ceux qui ſont bannis pour ſa cauſe. Puis ſe tournant vers celui que le prélat avoit envoyé, il dit : Saluez votre maître de ma part, & lui dites hardiment, que quand il ſeroit abandonné de tout le monde, & de ceux qui paroiſſent morts au monde, je ne l'abandonnerai point ; & quoi que faſſe contre lui le roi d'Angleterre mon vaſſal, je le protégerai toujours, parce qu'il ſouffre pour la juſtice. Qu'il me faſſe donc ſçavoir en quel lieu de mes états il aime mieux ſe retirer, & il le trouvera prêt.

Le ſaint prélat choiſit la ville de Sens, tant pour ſa ſituation commode, que pour la douceur des habitans & leur honnêteté envers les étrangers, & le roi envoya au-devant de lui un ſeigneur qualifié avec trois cens hommes pour l'amener de Pontigni. Il en ſortit vers la ſaint Martin l'an 1166. après y avoir demeuré deux ans ; & comme il prenoit congé de la communauté touchée juſqu'aux larmes, il commença tout d'un coup à en répandre abondamment. Sur

Gervaſ. p. Vitæ II. c. 18.

An. 1166. quoi l'abbé qui l'accompagnoit lui dit : J'admire cette foibleſſe dans un homme ſi ferme; vous manque-t-il quelque choſe pour votre dépenſe, nous y ſuppléerons ſelon notre pouvoir. Ce n'eſt pas cela, répondit-il; mais Dieu m'a fait connoître cette nuit la fin de ma vie : je mourrai par l'épée. Quoi, répondit l'abbé, vous ſerez martyr, vous nourriſſant délicatement comme vous faites? Et le preſſa de lui raconter ſa révélation. Je ne vous la dirai point, dit le prélat, ſi vous ne me promettez de n'en point parler de mon vivant; & l'abbé l'ayant promis, il continua : Il m'a ſemblé cette nuit que j'étois dans une égliſe, où je ſoutenois la cauſe de la religion contre le roi d'Angleterre devant le pape & les cardinaux : le pape m'étoit favorable & les cardinaux m'étoient contraires. Quand tout d'un coup ſont venus quatre chevaliers, qui m'ayant tiré de l'auditoire ſans ſortir de l'égliſe, m'ont écorché le haut de la tête à l'endroit de ma couronne : ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai cru tomber en défaillance. Ce n'eſt pas toutefois une telle mort qui m'afflige, au contraire j'en rens graces à Dieu : c'eſt ce qu'auront à ſouffrir ceux qui m'ont ſuivi. Il raconta cette viſion ſous le même ſecret à l'abbé de Vauluiſant; & les deux abbés la raconterent de même après ſa mort.

c. 19. Thomas étant arrivé à Sens y fut reçu avec honneur & joie, par Hugues qui en étoit archevêque, & par le clergé & le peuple : il logea au monaſtere de ſainte Colombe, & y demeura quatre ans, étant défrayé libéralement aux dépens du roi Louis; & quand ce prince venoit à Sens, après avoir été à l'égliſe, il alloit voir l'archevêque, avec lequel il avoit de lon-

gues

gues converſations; & prenoit ſon conſeil ſur les matieres les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'état. AN. 1166.

XXXI. Négociation de Jean d'Oxford à Rome.

Peu de jours après que l'archevêque Thomas fut arrivé à Sens, ſes députés revinrent de Rome, & lui apprirent que deux cardinaux viendroient inceſſamment pour négocier ſa paix. Jean d'Oxford que le roi d'Angleterre y avoit envoyé, revint auſſi, publiant fierement que les légats venoient pour la gloire du roi & la confuſion de l'archevêque. Ce qui eſt vrai, c'eſt que Jean d'Oxford étant arrivé à Rome, employa l'or dont le roi d'Angleterre l'avoit chargé, à gagner les cardinaux, & réuſſit auprès de pluſieurs, comme s'en plaignoient depuis ſaint Thomas, & Jean évêque de Poitiers, qui dit que l'on nommoit chez le roi les cardinaux qui n'avoient point reçu de cet or, & ceux qui en avoient reçu plus ou moins. Entre ceux qui le refuſerent furent les cardinaux Humbaud & Hyacinte, comme il paroît par la lettre que ſaint Thomas leur en écrivit. Après les cardinaux, Jean d'Oxford s'appliqua à ſurprendre le pape Alexandre. Il lui dit, que l'on pouvoit faire la paix entre le roi & l'archevêque, ſi quelqu'un y travailloit fidélement; & promit de s'y appliquer de tout ſon pouvoir. Il aſſura par ſerment que dans l'aſſemblée de Virſbourg il n'avoit rien fait contre la foi de l'égliſe, l'honneur, ni l'intérêt du pape. Puis il lui préſenta une lettre du roi d'Angleterre, où il prioit le pape de croire en tout ce député comme lui-même; & en vertu de ce pouvoir il remit au jugement du pape le différend entre le roi & l'archevêque touchant les coutumes d'Angleterre: enſorte qu'il dépendroit de lui de les ſou-

I. ep. 21. ep. 32. II. ep. 58. I. ep. 164. II. ep. 102.

AN. 1166. tenir ou les faire tomber, & qu'il preſcriroit les conditions de la paix avec l'archevêque. Ce qu'il confirma encore par ſerment, & obtint ainſi que le pape

II. ep. 7. & 103. enverroit des légats pour cet effet. Quant à ce qui le regardoit en particulier, non-ſeulement il obtint l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui par l'archevêque : mais encore la confirmation du doyenné de Sariſbéri, dont il ſe démit pour la forme entre les mains du pape, qui lui donna de plus un anneau pour marque de ſon amitié : ainſi il revint triomphant.

XXXII. Conférence avec l'impératrice Mathilde.

A ſon retour il paſſa chez l'impératrice Mathilde mere du roi Henri ; & pour l'aigrir contre l'archevêque de Cantorbéri, il lui dit que ce prélat n'agiſſoit

I. ep. 53. que par hauteur & par ambition, & que les évêques de ſon parti ne ſoutenoient la liberté de l'égliſe que pour augmenter leurs richeſſes. Car, ajoutoit-il, les coupables que l'on accuſe en Angleterre devant les évêques ne ſont pas punis par des pénitences qu'on leur impoſe, mais par des amendes pécuniaires. Vous pouvez connoître que Thomas n'agit pas par la vue de Dieu, en ce que dès le commencement de ſon pontificat, il n'a pas aſſemblé autour de lui des hommes pieux, mais des nobles lettrés ; & qu'il a donné des bénéfices pour récompenſe des ſervices, même à des gens dont les infamies ſont publiques.

Le troiſiéme jour après que Jean d'Oxford eut rendu cette viſite à l'impératrice, elle en reçut une des

I. ep. 52. députés de Thomas. Ils lui apportoient une lettre par laquelle il la prioit d'exhorter le roi ſon fils à rendre la paix à l'égliſe. Il peut arriver, diſoit-il, que de ſon tems il rendra tolérable par ſa ſageſſe les coutumes

dont il s'agit : mais il eſt à craindre que ſes ſucceſſeurs n'en abuſent à la ruine de l'égliſe. L'impératrice fit d'abord difficulté de recevoir cette lettre, mais enfin elle la reçut en ſecret; & la fit lire non par ſes clercs, mais par ceux qui l'avoient apportée. Après l'avoir ouie, elle nia d'avoir parlé durement contre l'archevêque : aſſurant que le roi ſon fils lui avoit celé tout ce qu'il vouloit faire touchant les affaires eccléſiaſtiques, parce qu'il ſçavoit qu'elle étoit favorable à la liberté de l'égliſe. Elle ajouta que s'il lui en donnoit lieu, elle travailleroit à la paix de tout ſon pouvoir. AN. 1166.

Dans une autre audience elle ſe fit repréſenter les coutumes en queſtion; & ayant fait ſortir tout le monde de ſa chambre, elle ordonna aux députés de les lire en latin & les expliquer en françois. Elle en approuvoit quelques-unes, comme celle de ne point excommunier les officiers du roi ſans ſa permiſſion : mais elle déſapprouvoit la plupart des autres, & ſurtout qu'on eût fait promettre aux évêques de les obſerver : ce que les autres rois n'avoient point fait. Elle excuſoit le roi ſon fils par ſon zèle pour la juſtice & par la malice des évêques. Car, diſoit-elle, ils ordonnent des clercs ſans choix & ſans les attacher à aucune égliſe : d'où il arrive que la pauvreté & l'oiſiveté fait tomber cette multitude de clercs en des actions honteuſes. Car ce clerc ſans titre n'a point de bénéfice à perdre : il ne craint point la peine temporelle, dont l'égliſe le défend : ni la priſon de l'évêque, qui aime mieux le laiſſer impuni que d'être chargé de le nourrir ou de le garder. De plus, on donne à un petit clerc cinq ou ſix bénéfices, ce qui produit quantité de différends ſur les préſentations & les collations. Enfin les évê-

AN. 1166. ques reçoivent beaucoup d'argent pour diſſimuler les péchés qui leur ſont déférés. Les députés ne trouvoient point de réponſe à ces plaintes de l'impératrice, & reconnoiſſoient entr'eux que c'étoit la ſource du mal. La concluſion de leur conférence avec cette princeſſe fut, qu'elle leur demanda quelle pourroit être l'ouverture de la paix, & ils dirent : Il faudroit que le roi s'en rapportât à votre conſeil & à celui d'autres perſonnes raiſonnables, & que l'on convînt de ſupprimer la promeſſe des évêques & l'écrit ; & toutefois d'obſerver les anciennes coutumes du royaume, avec ce tempérament, que les juges ſéculiers n'aboliroient point les libertés de l'égliſe, & que les évêques n'en abuſeroient point. Il ne paroît pas que cette propoſition ait eu de ſuite ; & l'impératrice Mathilde mourut l'année ſuivante 1167. le dixiéme de Septembre.

Roger. Hoved. p. 505. epitap. Arn. Lexov. f. 104.

XXXIII. Guillaume & Otton légats.

Les légats que le pape envoya au roi d'Angleterre furent Guillaume de Pavie cardinal prêtre du titre de ſaint Pierre aux liens, & Otton cardinal diacre du titre de ſaint Nicolas de la priſon. Leur pouvoir ne s'étendoit que dans les terres de deçà la mer qui obéiſſoient au roi d'Angleterre : mais ils y avoient toute la plénitude de puiſſance que peuvent avoir des légats. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape au roi d'Angleterre, & encore plus par celle qu'il écrivit aux évêques de ſon royaume ; où il dit, qu'il envoie ces légats pour prendre connoiſſance de l'appel qu'ils avoient interjetté contre l'archevêque de Cantorbéri, & des autres cauſes qu'ils jugeront à propos, & pour les terminer canoniquement. Cependant, ajoute-t-il, ſi quelqu'un de ceux que l'archevêque a excommuniés ſe trouve en péril de mort, celui de vous qui ſe trou-

n. ep. 2.

ep. 3.

vera le plus proche pourra l'abſoudre après avoir pris ſon ſerment, que s'il revient en ſanté, il obéira à notre commandement ſur ce ſujet. La lettre eſt datée du palais de Latran le premier Décembre. Mais dans la lettre à ſaint Thomas, le pape dit ſeulement qu'il envoie ces légats pour rétablir la paix entre le roi & lui par une amiable compoſition : l'exhortant à s'y rendre facile, attendu la circonſtance du tems & le beſoin que ſon égliſe a de ſa préſence. Vous pouvez, ajoute-t-il, vous confier entierement en ces cardinaux, & vous ne devez avoir aucun ſoupçon de Guillaume de Pavie. Car nous lui avons enjoint très-expreſſément de travailler à votre paix de tout ſon pouvoir ; & il nous l'a promis de maniere à ne nous pas permettre d'en douter. C'eſt que le pape ſçavoit que Thomas ſe défioit avec raiſon de ce cardinal. Il finit en priant l'archevêque d'exhorter le comte de Flandre à ſubvenir par quelque libéralité conſidérable au beſoin préſent de l'égliſe romaine.

AN. 1166.

II. ep. 1.

XXXIV. L'empereur Fridéric en Italie.

Le pape étoit à Rome paiſiblement depuis qu'il y étoit rentré ſur la fin de l'année précédente ; mais au mois de Novembre de cette année 1166. l'empereur Fridéric revint en Italie, à deſſein d'établir à Rome l'antipape Paſcal, autrement Gui de Crême, & d'en chaſſer le pape Alexandre. C'eſt la réſolution qui fut priſe à Roncaille dans une aſſemblée générale de toute la Lombardie. L'empereur avoit envoyé devant, Rainold archevêque de Cologne & Chriſtien de Mayence avec de grandes troupes ; & pour lui il s'attacha avec ſon armée au ſiége d'Ancone, dont l'empereur de Conſtantinople s'étoit emparé, moyennant de grandes ſommes d'argent qu'il avoit données aux citoyens.

Act. ap. Bar. an. 1166. Otto. Mor. p. 842.

AN. 1166. Cependant l'allarme étoit grande à Rome, parce que les Allemands s'étoient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour; & ne pouvant prendre Rome par force, ils eſſayérent de la gagner par argent; enſorte que pluſieurs d'entre le peuple cédant à leurs largeſſes, jurerent fidélité à l'antipape Paſcal & à l'empereur Fridéric.

Le pape Alexandre, de ſon côté, exhortoit les Romains à lui demeurer fidéles, & à ramener les villes voiſines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet: mais il ne put rien gagner ſur ce peuple, qui feignant de vouloir plaire aux deux partis, n'étoit fidéle à aucun. Or Alexandre avoit reçu de Sicile un ſecours d'argent conſidérable. Car le roi Guillaume I. ſurnommé le mauvais, étoit mort à Palerme ſa capitale le dernier jour d'Avril cette année 1166. après avoir regné douze ans; & avoit laiſſé pour ſucceſſeur ſon fils âgé de douze ans nommé auſſi Guillaume, & depuis ſurnommé le bon. Le pere en mourant laiſſa au pape quarante mille ſterlins, & le fils lui en envoya encore autant l'année ſuivante. C'étoit une monnoye d'Angleterre dès-lors très-connue.

Lup. t. ep. 140.
Cang. gloſſ. Eſterling.

XXXV. L'empereur Manuel envoie au pape Alexandre.

Vers le même tems Manuel Comnene, empereur de Conſtantinople, envoya à Rome Jourdain fils de Robert prince de Capoue; à qui il avoit donné le titre de Sébaſte. Il ſe préſenta avec grand reſpect devant le pape Alexandre, & mit à ſes pieds de grands préſens, lui offrant le ſecours de l'empereur Manuel contre la perſécution injuſte de Fridéric. Il aſſura le pape, que Manuel vouloit réunir l'égliſe grecque avec la romaine autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure antiquité: enſorte que les Latins & les Grecs ne fiſſent

Act. ap. Bar.

plus qu'un ſeul peuple chrétien ſous un ſeul chef. Mais il demandoit, que puiſque l'occaſion ſe préſentoit ſi favorable, le pape lui rendît la couronne impériale, qui lui appartenoit de droit, & non pas à Fridéric Allemand. Il promettoit au pape pour cet effet de ſi grandes ſommes d'argent & des troupes ſi bonnes & ſi nombreuſes, qu'elles ſuffiroient pour ſoumettre à l'égliſe non-ſeulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Or quoique ces promeſſes paruſſent de difficile exécution, toutefois le pape, de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoyer à l'empereur Manuel l'évêque d'Oſtie & le cardinal de ſaint Jean & ſaint Paul avec le Sébaſte Jourdain. On voit ici la continuation de la bonne intelligence entre l'empereur Manuel & le pape Alexandre; & les Grecs mêmes diſoient, que c'étoit lui qui avoit rétabli ce pape ſur le ſaint ſiége pour s'oppoſer aux entrepriſes de Fridéric.

AN. 1166.

V. All. conſenſ. II. *n.* 3.

Cinn. l. V. *n.* 1. *p.* 133.

Au mois de Mars de la même année 1166, que les Grecs comptoient l'an du monde 6674, indiction 14, l'empereur Manuel publia une conſtitution touchant les fêtes auſquelles les tribunaux de juſtice devoient ceſſer: diſtinguant celles du premier ordre, où ils devoient ceſſer entierement, & celles du ſecond ordre, où on pouvoit rendre la juſtice devant & après le ſervice divin. Toutes les fêtes marquées dans cette conſtitution ſe trouvent encore à préſent dans le ménologe des Grecs; & il y en a que l'égliſe Latine ne célébroit pas encore alors, & qu'elle a reçues depuis; ſçavoir, la préſentation de la Vierge, le vingt-uniéme de Novembre, ſa conception fêtée par les Grecs le neuviéme de Décembre; Sainte Anne, le vingt-cinquiéme de Juillet; la transfiguration de notre Sei-

XXXVI. Conſtitution ſur les fêtes.

Jus Græc. Rom. l. II. *n.* 5. *p.* 160. *Theod. Balſ. in. Nomocan. tit.* 7. *p.* 79.

AN. 1166.

gneur le ſixiéme d'Août. Or de ce que les Grecs célébroient dès-lors la conception de la ſainte Vierge, il ne faut pas conclure qu'ils cruſſent la Conception immaculée; puiſqu'ils célébrent auſſi la conception de S. Jean-Baptiſte le vingt troiſiéme de Septembre. Pothon, prêtre & moine de l'abbaye de Prum en Allemagne, écrivant dix ou douze ans auparavant, ſe plaint des nouvelles dévotions que l'on introduiſoit dans les monaſteres, & dit: Quelle raiſon nous a portés à célébrer ces fêtes? La fête de la ſainte Trinité, la fête de la transfiguration de notre Seigneur. Quelques-uns même y ajoutent la fête de la conception de ſainte Marie qui paroît plus abſurde.

Menol.

Poth. de domo D. l. 3. in fin. to. 8. bibl. PP. Parif. p. 714.

XXXVII. Queſtion ſur l'égalité du Pere & du Fils.

Allat. Conſ. 11. c. 12. n. 4.

Nicet. l. VII. n. 5.

Cinnam. lib. VI. n. 2.

La même année 1166, vingt-troiſiéme du regne de Manuel, il fit tenir à Conſtantinople un grand concile dont voici l'occaſion. Un nommé Démétrius, natif de Lampé, bourgade d'Aſie, qui avoit peu de connoiſſance des ſciences humaines, mais qui étudioit continuellement la religion & en diſcouroit ſans fin, ayant été pluſieurs fois envoyé en Occident, revint d'Italie encore plus préſomptueux; & un jour s'entretenant avec l'empereur Manuel, il lui dit: Les Allemans oſent dire que le Fils de Dieu eſt tout enſemble moindre que ſon pere & égal à lui. Mais, répondit l'empereur, ne reconnoiſſons-nous pas qu'il eſt Dieu & homme; & par conſéquent moindre comme homme, & égal comme Dieu? Et c'eſt en ce ſens que le Sauveur a dit: Le Pere eſt plus grand que moi: car il ſeroit abſurde de l'entendre de la nature divine. Ainſi il me paroît que ces gens-là ont raiſon. Démétrius demeurant dans ſon opinion, que les Allemans erroient dans la foi, apporta peu de tems après à l'empereur un

Joan. XIV. 28.

un livre, où il l'avoit mis par écrit, & que l'empereur lui conſeilla de cacher ſous terre, pour n'être pas cauſe de la perte de pluſieurs perſonnes. AN. 1166.

Mais Démétrius encore plus inſolent, débitoit ſon erreur & en particulier & en public, même avec des évêques & des diacres; & y attiroit pluſieurs perſonnes, déclamant ouvertement contre ceux qui diſoient que le Fils étoit moindre: enſorte qu'il s'éleva une grande diſpute ſur ce ſujet, & que perſonne n'oſoit plus le contredire. Le patriarche même de Conſtantinople, Luc Chryſoberge, quoiqu'il condamnât cette erreur, n'oſoit en parler ouvertement. La diſpute dura ſix ans; & enfin l'empereur ayant ramené en particulier pluſieurs évêques aux ſentimens catholiques, fit tenir le concile où préſida le patriarche Luc aſſiſté d'Athanaſe, patriarche d'Antioche, Nicéphore, de Jéruſalem, Etienne, métropolitain de Céſarée en Cappadoce, Nicolas, d'Ephèſe, & pluſieurs autres évêques au nombre de cinquante-ſix en tout. Ceux qui avoient ſoutenu l'erreur de Démétrius, ſçachant que le patriarche Luc leur étoit contraire, propoſoient contre lui des accuſations; & diſoient qu'il falloit le dépoſer comme incapable du gouvernement: mais l'empereur dit, qu'il falloit commencer par décider ſur la doctrine, & qu'on viendroit enſuite aux accuſations perſonnelles.

Le concile fit donc neuf canons rédigés en cette forme. 1. Anathême à ceux qui ne prennent pas bien les paroles des ſaints docteurs de l'égliſe, & qui détournent par de fauſſes interprétations, ce qu'ils ont nettement expliqué par la grace du Saint-Eſprit. 2. Eternelle mémoire de ceux qui reçoivent cette *Triod. Gr. Domin. Orthodox.*

AN. 1166.

parole de notre Seigneur Jesus-Christ : Le pere est plus grand que moi, suivant les interprétations des Peres, selon son humanité par laquelle il a souffert 3. Anathême à ceux qui pensent & qui disent, qu'en prenant la nature humaine il l'a changée en divinité; & qui ne croient pas que par cette union le corps du Seigneur participe à la dignité divine, ensorte qu'il est l'objet d'une seule adoration avec le Verbe qui, a pris, & par conséquent honoré & glorifié avec le Pere & le Saint-Esprit : quoiqu'il ne soit pas consubstantiel à Dieu, & ne cesse pas d'être créé & circonscrit suivant ses propriétés naturelle : mais qui disent qu'il est changé en la substance de la divinité : d'où il s'ensuit, ou que l'incarnations n'a été qu'imaginaire, ou que la divinité a souffert. 4. Eternelle mémoire de ceux qui disent que la chair du Seigneur élevée par l'union hypostatique à la souveraine dignité, sans altération ni confusion, est honorée avec le Verbe par une seule adoration, & assise avec lui sur le trône à droite de Dieu le Pere, enrichie des avantages de la divinité, sans préjudice des propriétés de chaque nature. 5. Anathême à ceux qui rejettent les expressions par lesquelles les Peres établissent la doctrine de l'église : d'Athanase, de Cyrille, d'Ambroise, d'Amphiloque, de Léon, très-saint archevêque de l'ancienne Rome, & des autres ; & qui ne reçoivent pas les actes du quatriéme & du sixiéme concile œcuménique. 6. Anathême à ceux qui ne reçoivent pas cette parole de notre Seigneur : Mon pere est plus grand que moi, comme les Saints l'ont expliqué en différentes manieres. Les uns selon la divinité, parce que le Pere est le principe de sa génération : les autres selon les pro-

priétés naturelles de la chair qu'il a priſe, comme d'être créée, bornée & mortelle. Mais qui diſent que cette expreſſion ne s'entend que de la chair ſéparée de la divinité par la ſimple penſée, comme ſi elle ne lui étoit pas unie. Et qui ne prennent pas cette ſéparation par la ſimple penſée comme les Peres l'ont priſe, en parlant de la ſervitude ou de l'ignorance, & non pour faire injure à la chair de Jeſus-Chriſt. Au lieu que ceux-ci comprennent dans cette ſéparation les propriétés naturelles qui ſont véritablement dans la chair unie à la divinité. 7. Anathême au prétendu métropolitain de Corfou Conſtantin de Bulgarie, qui dit que cette parole de notre Seigneur ne ſe doit pas entendre par rapport à l'union hypoſtatique des deux natures; mais par rapport à la chair ſéparée de la divinité par la ſimple penſée, & ſemblable à celle des autres hommes. Quoique ſaint Jean Damaſcène ne parle de cette ſéparation par la penſée qu'au ſujet de la ſervitude & de l'ignorance, & non des propriétés naturelles de la chair de Jeſus-Chriſt, Conſtantin n'a pas voulu ſuivre la doctrine du quatriéme & du ſixiéme concile, & eſt ainſi tombé en diverſes héréſies. 8. Anathême à tous ceux qui ſont dans les ſentimens du même Conſtantin, dépoſés & odieux comme lui. 9. Anathême au très-ignorant & faux moine Jean Irénique, à ſes écrits contraires à la ſaine doctrine, & à ceux qui les embraſſent, & qui diſent, que quand notre Seigneur a dit: Le Pere eſt plus grand que moi, il ne l'a pas dit en tant que ſon humanité eſt unie hypoſtatiquement à la divinité: mais en tant qu'elle en eſt ſéparée par la penſée, comme ſi j'amais elle n'y avoit été unie.

AN. 1166.

Damaſc. III. or. 60. c. 21.

Ces canons furent ſouſcrits par l'empereur, & gra-

Cinna, p. 149. D.

AN. 1166. vés sur des pierres que l'on mit dans l'égliſe de ſainte Sophie à gauche en entrant. Ils furent auſſi inſérés dans le ſynodique que les Grecs liſent à la fête de l'orthodoxie ou du rétabliſſement des ſaintes images, qui ſe célebre le premier dimanche de carême; comme on voit dans leur livre nommé Triodion. Théodore Balſamon, auteur du tems, ajoute que ce concile de Conſtantinople, qu'il nomme le grand concile, dépoſa pluſieurs eccléſiaſtiques, pour avoir ſeulement vu les écrits d'Irénique ſans les avoir ouvertement condamnés. Quant aux accuſations propoſées contre le patriarche Luc, elles furent trouvées ſi peu conſidérables, qu'il demeura dans ſon ſiége.

Sup. l. LXVIII.

In can. 46. Apoſt.

XXXVIII. Autres conſtitutions pour l'égliſe grecque.

La même année 6674, 1166, indiction quatorziéme, le lundi onziéme d'Avril, le même patriarche Luc préſida à un concile, où aſſiſterent trente métropolitains & les officiers de l'empereur. Nicolas Hagiothéodorite, métropolitain d'Athènes, s'y plaignit que l'on abuſoit d'un décret ſynodique, fait environ cent trente ans auparavant par le patriarche Alexis, qui toléroit le mariage du ſix au ſeptiéme degré, pourvû qu'on n'eût pas demandé permiſſion de le contracter: c'eſt-à-dire, qu'en ce cas il n'étoit pas déclaré nul, mais les parties étoient miſes en pénitence, parce qu'on ſuppoſoit qu'elles l'avoient contracté par ignorance. Sous ce prétexte, ceux qui vouloient contracter ces mariages, quoiqu'ils connuſſent leur degré de parenté, ſe gardoient bien d'en demander la permiſſion qui leur auroit été refuſée, & les contractoient librement comme permis. Le patriarche Luc abolit cet abus; déclara nuls ces mariages par le décret de ce concile: en conformité duquel l'empereur Manuel donna un

Jus Græc. R. l. 3. p. 217.

Ibid. p. 204. Theod. Balſ. in Nomocan. tit. 13. p. 186.

Jus Gr. R. l. 2. p. 165.

édit du même mois d'Avril indiction quatorziéme, publié au mois de Mai ſuivant. AN. 1166.

L'empereur Juſtinien ayant bâti l'égliſe de ſainte Sophie, y établit un droit d'aſile, dont on abuſoit pour ſe mettre à couvert des plus grands crimes : ce qui obligea l'empereur Conſtantin Porphyrogenete d'ordonner, que celui qui auroit commis un homicide de guet-apens, ſeroit tiré de l'aſile, pour être relégué en un lieu éloigné de celui où il auroit commis le crime, enfermé dans un monaſtere, raſé & condamné à pratiquer la vie monaſtique tout le reſte de ſa vie. Mais l'empereur Manuel, conſidérant l'inconvénient de cet engagement forcé de moines ſans vocation, ordonna que le criminel ſeroit condamné à une priſon perpétuelle, & ne ſeroit admis à la profeſſion monaſtique, qu'en cas qu'il la deſirât, & après des épreuves rigoureuſes. La conſtitution eſt du même mois d'Avril, indiction quatorziéme, l'an 6674, 1166, & on dit qu'elle fut faite à cette occaſion. Un ſoldat avoit commis un homicide volontaire, & l'évêque lui avoit donné l'abſolution après fort peu de tems : l'empereur en fut indigné, & ordonna que l'affaire fût examinée en un concile : qui condamna le coupable à faire de nouveau la pénitence preſcrite par les canons, & ſuſpendit pour un tems l'évêque de ſes fonctions. *l. 3. p. 114.*

On rapporte quelques autres conſtitutions du patriarche Luc. L'une du dimanche huitiéme Décembre indiction ſixiéme, qui eſt l'an 1157, la troiſiéme de ſon pontificat : par laquelle il défend aux eccléſiaſtiques de ſe charger d'affaires temporelles, comme de curatelles, d'intendances de grandes maiſons, de *Balſam. in can. 16. Carthag. p. 623.*

recette de deniers publics, ſous peine de dépoſition.
AN. 1166. Il vouloit auſſi empêcher un diacre de faire la fonction d'avocat: mais le diacre repréſenta que les canons & les loix, qui défendoient cette fonction aux clercs, ne regardoient que les avocats inſcrits dans les tribunaux ſéculiers, admis par les magiſtrats, & recevant penſion de l'empereur: ainſi il obtint la liberté de continuer cet exercice. Le même patriarche déclara qu'entre les gains ſordides, défendus aux clercs, on devoit compter les métiers de parfumeurs ou de baigneurs; & défendit aux diacres & aux prêtres d'être médecins de profeſſion. Luc Chryſoberge mourut en 1167, après avoir tenu douze ans le ſiége de Conſtantinople, & eut pour ſucceſſeur Michel Anchiale, diacre ſacellaire, & le premier des philoſophes, qui tint le ſiége huit ans.

Jus Gr. R. p. 229. Balſ. p. 98.

Catalog. Jus Gr. R. p. 303. V. Pagi. an. 1167. n. 17.

XXXIX. Egliſe d'Alexandrie.

Chr. Orient. Hiſt. patr. Alex. Sollerii vit. Salad. MS.

En Egypte, le ſoixante-treiziéme patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Marc Aboulfarage, fils de Zaraa, qui avoit été ordonné le jour de la pentecôte, douziéme de Juin 1166. De ſon tems l'égliſe de ſaint Mercure, & pluſieurs autres du vieux Caire furent brulées dans l'incendie générale arrivée le quatorziéme Novembre 1169, dont le viſir Chauvar fut l'auteur. Ce patriarche tenoit tous les jours une grande table, où venoient les plus nobles d'entre les chrétiens, & on y ſervoit de la viande, contre la coutume des patriarches ſes prédéceſſeurs, qui obſervoient toute l'année la vie quadragéſimale, s'abſtenant de chair, de poiſſon & de vin, ſuivant la pratique de tous les moines d'Orient: car ces patriarches étoient ordinairement tirés des monaſteres. Le mauvais exemple que donnoit Marc, fut une occaſion à pluſieurs Jacobites

de ſe ſéparer de lui, y étant excités par les prédications d'un prêtre nommé auſſi Marc, fils d'Elcombar. AN. 1166.

Il déclamoit encore contre un abus groſſier qui regnoit dans cette égliſe; car ils ſe confeſſoient ſur un encenſoir, croyant que cette cérémonie ſuffiſoit pour effacer leurs péchés. Le prêtre Marc leur ſoutenoit, qu'il falloit ſe confeſſer aux prêtres, & accomplir le canon, c'eſt-à-dire la pénitence: ſans quoi il n'y avoit point de ſalut à eſpérer pour les pécheurs; & il en ramena pluſieurs à cette ſainte pratique. Il blâmoit auſſi la circonciſion obſervée par la plupart des chrétiens d'Egypte; & il parla ſur ces deux articles avec tant de force, qu'il en ramena pluſieurs à la doctrine catholique, & leur fit embraſſer la communion des Melquites. C'eſt pourquoi le patriarche d'Alexandrie excommunia le prêtre Marc dans un concile d'évêques de ſa ſecte; & Michel, patriarche Jacobite d'Antioche, le traita de même dans un concile de ſoixante évêques. Marc, fils de Zaraa, occupa le ſiége d'Alexandrie près de vingt-trois ans.

AN. 1167. XL. Milan rebâtie. *Acerb. Mor.* p. 841.

En Italie, pendant que l'empereur Fridéric aſſiégeoit Ancone, les villes de Lombardie ne pouvant plus ſouffrir les mauvais traitemens des gouverneurs qu'il leur avoit donnés, tinrent une conférence, où elles ſe liguerent pour leur défenſe réciproque, ſauf la fidélité dûe à l'empereur qu'elles ne prétendoient pas rompre. En cette conférence elles marquerent un terme où les habitans de toutes ces villes devoient aller à Milan, & y rétablir les habitans; c'eſt-à-dire, y demeurer juſqu'à ce que les foſſés fuſſent relevés, & que les Milanois puſſent y être en ſureté & s'y défendre par eux-mêmes. Cette réſolution fut exécutée, &

AN. 1167. les Milanois rentrerent dans leur ville avec une extrême joie le jeudi vingt-ſeptiéme d'Avril 1167, & commencerent à la rebâtir.

Vita S. Gald. 18. Apr. Boll. tom. 2. p. 594. Lorſqu'elle fut ruinée, c'eſt-à-dire en 1162, l'archevêque Hubert de Pirovane, ſe retira auprès du pape Alexandre; & l'ayant ſuivi en France, il revint avec lui en Italie, & mourut à Bénévent le vingt-huitiéme de Mars 1166, après avoir été vingt ans archevêque de Milan. Il eut pour ſucceſſeur le cardinal Galdin, né à Milan de la famille noble des Vavaſſeurs de Sale, qui ayant été inſtruit des ſaintes lettres, & élevé dans le clergé de la grande égliſe, en fut archidiacre ſous l'archevêque Ribald, & ſous Hubert ſon ſucceſſeur. Il fut toujours attaché à ce dernier, & le ſuivit dans ſon exil: ce qui donna occaſion au pape Alexandre de connoître ſon mérite, enſorte que quand ils furent de retour en Italie, il appella Galdin à Rome du conſentement de l'archevêque qui étoit à Bénévent; & au mois de Décembre 1165, l'ordonna prêtre cardinal de ſainte Sabine. Après la mort de Hubert, le clergé de Milan qui étoit diſperſé, ne pouvant procéder à l'élection d'un archevêque, le pape appella le tréſorier Algiſe, de la famille des Pirovans, le cardinal Galdin, & les autres de ce clergé qu'il put trouver; & à leur priere il ſacra Galdin, archevêque de Milan, le huitiéme de Mai 1166, qui étoit le ſecond dimanche après pâque. Il tint le ſiége de Milan dix ans jour pour jour. Quand il eut appris le rétabliſſement de ſa patrie, qu'il demandoit à Dieu par de ferventes prieres, il ſe mit en chemin pour y retourner avec la qualité de légat du pape; & pour éviter les partiſans de l'empereur, il s'embarqua en habit de pélerin,

pélerin, & vint par mer à Veniſe : puis étant entré en Lombardie il reprit l'habit & les marques d'évêque. Quand il fut près de Milan, tous les citoyens & le clergé vinrent au-devant de lui, & le reçurent avec une extrême joie, le cinquiéme jour de Septembre 1167. AN. 1167.

XLI. L'empereur Fridéric devant Rome. *Acta. ap. Bar. an. 1167. V. Pagi. eod. Chron. gr. Saxo. eod.*

D'un autre côté les Romains ſortirent au nombre de quarante mille le vingt-ſeptiéme de mai de la même année ; qui étoit la veille de la pentecôte, & attaquerent Tuſculum, qui tenoit pour l'empereur Fridéric. Chriſtien, archevêque élu de Mayence, ſchiſmatique, l'ayant appris, vint camper auprès des Romains avec ſes troupes, compoſées de Flamans & de Brabançons : mais elles étoient prêtes à fuir, quand Rainold, chancelier de l'empereur & archevêque élu de Cologne, vint au ſecours & battit les Romains, enſorte qu'il y en eut huit mille de tués, quatre mille de pris, & le reſte fut mis en fuite. Cette victoire des Allemans arriva le lundi de la pentecôte. L'empereur qui étoit cependant occupé au ſiége d'Ancone, marcha, après l'avoir priſe, vers Rome, & y arriva le ſeiziéme de Juillet. Le lendemain il attaqua le château ſaint Ange & enſuite l'égliſe de ſaint Pierre où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape Alexandre quitta le palais de Latran, & ſe retira avec les cardinaux & leurs familles dans les maiſons fortes des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoya deux galeres avec de l'argent, pour le tirer des mains de l'empereur. Elles arriverent à Rome par le Tibre : mais le pape les renvoya & prit ſeulement l'argent, qu'il diſtribua dans Rome pour encourager le peuple à la défendre.

L'empereur voyant qu'il ne pouvoit la prendre par

AN. 1167.

force, s'adreſſa aux évêques & aux cardinaux qui l'étoient venu trouver de la part du pape ; & leur fit dire par Conrad, archevêque catholique de Mayence : Si vous pouvez perſuader Alexandre de renoncer au pontificat, ſans préjudice de ſon ordination, je ferai que Paſcal y renoncera auſſi ; & on élira pour pape un troiſiéme. Alors je donnerai à l'égliſe une paix ſolide, & je ne me mêlerai plus de l'élection du pape : je rendrai aux Romains tous leurs priſonniers & tout ce qui ſe trouvera de butin fait ſur eux. Cette propoſition parut très-favorable au peuple de Rome fatigué de la guerre : ils dirent tout d'une voix qu'il falloit l'accepter, & qu'Alexandre, pour racheter ſes citoyens, auroit dû faire encore plus que de renoncer au pontificat. Mais les évêques & les cardinaux, après en avoir délibéré, répondirent unanimement à Fridéric : Il ne nous appartient pas de juger le pape que Dieu a réſervé à ſon jugement ; & le pape de concert avec eux ſortit ſecretement de Rome en habit de pélerin, pour ſe dérober au peuple. Il paſſa à Terracine & à Gaëte, puis il ſe retira à Bénévent, où il étoit dès le vingt-deuxiéme d'Août, & les cardinaux l'y ſuivirent.

Romuald. Salern.

Acerb. Morena. p. 845.

Cependant l'antipape Paſcal qui étoit à Viterbe, attendant l'arrivée de l'empereur, s'approcha de Rome, & célébra la meſſe ſolemnellement à ſaint Pierre avec ſes cardinaux, le dimanche trentiéme de Juillet ; & le mardi ſuivant jour de ſaint Pierre aux liens, il couronna dans la même égliſe l'empereur Fridéric & l'impératrice Béatrix ſon épouſe, avec des couronnes d'or ornées de pierreries. Alors les Romains, voyant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'empereur, en-

ſorte qu'ils n'oſoient même paſſer le Tibre, réſolurent de traiter avec lui, & lui prêtérent ſerment de fidélité, promettant de reconnoître Paſcal pour pape. Toutefois les Frangipanes & quelques autres nobles, qui avoient dans Rome des tours & des maiſons fortes, difficiles à prendre ſi promptement, n'entrerent point dans ce traité. Pour recevoir le ſerment des autres, l'empereur envoya au-delà du Tibre des commiſſaires, entre leſquels étoit Acerbo Moréna, citoyen de Lodi, & juge de la cour impériale, qui a écrit l'hiſtoire de ſon tems, continuée par ſon fils Otton. AN. 1167.

Mais dès le lendemain mercredi ſecond jour d'Août, après un peu de pluie ſurvint un coup de ſoleil, qui cauſa dans l'armée de l'empereur une mortalité effroyable. A peine pouvoit-on ſuffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, & on voyoit tomber morts ceux qu'on avoit vu marcher le matin dans les rues. Cette maladie emporta quantité de prélats & de ſeigneurs, entr'autres Rainold archevêque de Cologne, homme de beaucoup d'eſprit & de capacité, & un des principaux miniſtres de l'empereur, qui n'étoit pas encore ſacré, bien qu'élu dès l'an 1161. Son ſucceſſeur fut le chancelier Philippe. Cette mortalité obligea l'empereur à ſe retirer de devant Rome dès le ſixiéme d'Août, & les peuples de Lombardie révoltés contre lui le chargerent dans ſa retraite. *Chr. Sax.* 1168.

XLII. Fridéric excommunié par Alexandre. II. *epiſt.* 22.

Saint Thomas de Cantorbéri ayant appris la nouvelle de cette retraite honteuſe de Fridéric par le bruit qui en couroit en France, écrivit au pape Alexandre pour le prier de lui en apprendre la vérité & pour l'en féliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennachérib : il ne regarde plus Fridéric comme prince,

AN. 1167.

parce qu'il étoit excommunié : & conclut ainſi : Qui oſera déſormais tenant en terre la place de Jeſus-Chriſt, ſe ſoumettre à la volonté des princes pour la confuſion de l'égliſe, en ne puniſſant pas les coupables ? L'oſe qui voudra : ce ne ſera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable, en diſſimulant la vengeance. Jean de Sariſbéri explique plus clairement cette excommunication de Fridéric dans une lettre écrite vers le même tems, où il dit : Le pape ayant attendu long-tems en patience le tyran Teutonique, pour l'exciter à pénitence, & ce ſchiſmatique continuant d'ajouter péchés ſur péchés : le vicaire de ſaint Pierre établi de Dieu ſur les nations & les royaumes, a abſous les Italiens & tous les autres, du ſerment de fidélité, par lequel ils lui étoient engagés, à cauſe de l'empire ou du royaume ; & lui a ainſi enlevé preſque toute l'Italie. Il lui a auſſi ôté la dignité royale, l'a frappé d'anathême, & a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire ſur aucun chrétien : ou qu'il ait nulle part, ni paix, ni repos juſqu'à ce qu'il faſſe de dignes fruits de pénitence. En quoi le pape a ſuivi l'exemple de Grégoire VII. ſon prédéceſſeur, qui de notre tems a dépoſé de même l'empereur Henri dans un concile romain. Jean de Sariſbéri, tout ſçavant qu'il étoit, ne trouvoit dans toute l'hiſtoire de l'égliſe aucun exemple plus ancien pour autoriſer les papes à dépoſer les ſouverains.

II. *ep.* 89. *Jo. ep.* 110. *To.* X. *conc. p.* 1450.

XLIII. Arrivée des légats en Normandie.

Les légats que le pape Alexandre avoit accordés au roi d'Angleterre pour terminer l'affaire de ſaint Thomas de Cantorbéri, partirent de Rome le premier jour de Janvier 1167. Mais ils n'arriverent en Nor-

mandie où étoit le roi, que vers la fin de l'été. Depuis leur départ le pape apprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon ſuccès de ſa négociation à Rome; & qu'il publioit que ces légats venoient pour juger l'archevêque & le condamner; & que le pape avoit déja exempté de ſa juriſdiction pluſieurs prélats, & pluſieurs autres perſonnes conſidérables d'Angleterre. Le pape apprit auſſi que ces bruits qui couroient troubloient non-ſeulement l'archevêque, mais le roi de France & les ſeigneurs de ſon royaume. C'eſt pourquoi il écrivit aux deux cardinaux légats Guillaume de Pavie, & Otton, qu'ils travaillaſſent de tout leur pouvoir à conſoler l'archevêque, à lui ôter tout ſoupçon & le réconcilier avec le roi d'Angleterre; & que juſqu'à ce que cette réconciliation fût entierement faite, ils ne fiſſent rien d'important dans ſes terres, & n'entraſſent point dans ſon royaume, quand même il le voudroit. Autrement, ajoute-t-il, vous nous expoſeriez & vous auſſi à pluſieurs mauvais diſcours. La lettre eſt datée de Latran le ſeptiéme de Mai. AN. 1167.

Le pape écrivit auſſi au roi de France, pour lui donner part de l'envoi des légats, & le prier d'employer ſes offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. Et en cas, ajoute-t-il, qu'elle ne ſe puiſſe faire, nous voudrions bien, ſi vous l'aviez agréable, & s'il ſe pouvoit, ſans choquer les perſonnes conſidérables de votre royaume, qu'il y exerçât nos pouvoirs en qualité de légat. C'étoit pour conſoler Thomas de la ſuſpenſion de ſon pouvoir en Angleterre, que le pape vouloit lui donner cette légation en France: mais il eſt remarquable qu'il demandoit pour cet effet le conſentement du roi & des grands.

On voit les plaintes de Thomas ſur l'envoi des légats Guillaume & Otton, par les lettres qu'il écrivit dès qu'il en eut la premiere nouvelle; par une lettre du ſoudiacre Pierre Lombard au pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçoit de défendre aux légats l'entrée de ſon royaume; enfin par une lettre de Jean de Sariſbéri, où il dit que le roi d'Angleterre ſe vantoit d'avoir le pape & tous les cardinaux dans ſa bourſe, & de jouir des mêmes prérogatives que ſon ayeul, qui étoit dans ſes états roi, légat, patriarche, empereur, & tout ce qu'il lui plaiſoit. Puis il ajoute: Qu'auroient pu lui donner de plus les antipapes Octavien & Gui de Crême? On écrira ceci dans les annales de l'égliſe romaine: que le pape touché des prieres & des menaces du roi d'Angleterre, dont il a ſouffert ſi long-tems les excès intolérables, a dépouillé de ſes pouvoirs, ſans forme juridique, un prélat exilé depuis près de quatre ans avec une infinité d'innocens, pour la cauſe de Dieu, & la défenſe de la liberté: non parce qu'il l'a mérité, mais parce qu'il a plu au tyran. C'eſt au pape à pourvoir à ſa conſcience, à ſa réputation & au ſalut de l'égliſe. Les deux légats étoient ſuſpects à l'archevêque, mais particulierement Guillaume de Pavie, qu'il regardoit comme ſon ennemi déclaré & entierement livré au roi. Il lui écrivit à lui-même qu'il ne le recevoit point pour juge; & il lui avoit écrit des lettres encore plus dures qu'il ſupprima par le conſeil de Jean de Sariſbéri.

AN. 1167.
I. ep. 165.
II. ep. 14. 21. 22. I. ep. 167.
I. ep. ult.
Vita. II. c. 22. I. ep. 165. II. ep. 10. II. ep. 19. 20. 25.

Cette année 1167, la guerre ſe ralluma entre les deux rois de France & d'Angleterre, pour la ville de Toulouſe & pour d'autres cauſes, entre leſquelles on comptoit, comme la principale, l'affaire de ſaint Tho-

Chr. Gerv. 1167.

mas de Cantorbéri. Le pape l'ayant appris, écrivit aux deux légats Guillaume & Otton, d'employer tous les moyens poſſibles pour rétablir la paix entre ces deux princes, dont l'union étoit ſi importante à l'égliſe. Il leur défend expreſſément d'entrer en Angleterre & de ſe mêler des affaires de ce royaume, principalement des conſécrations des évêques, avant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas avec le roi. La lettre eſt datée de Bénévent, le vingt-deuxiéme d'Août 1167. Pour cet effet, les légats vinrent à Sens conférer avec l'archevêque, j'entens l'archevêque de Cantorbéri, afin de négocier la paix. De-là ils allerent vers le roi d'Angleterre; & le trouvant trop opiniâtre dans ſon ſentiment, ils prirent jour pour une conférence avec l'archevêque, à l'octave de la ſaint Martin. Le roi d'Angleterre avoit dit aux légats que Thomas étoit la cauſe de la guerre, & qu'il étoit allé ſur les lieux animer contre lui le roi de France & le cómte de Flandre.

AN. 1167. II. *ep.* 34. *Gerv. p.*

XLIV. Conférence de Giſors. II. *ep.* 27. 28. 30.

La conférence ſe tint au jour marqué dix-huitiéme de Novembre 1167, entre Trie & Giſors, qui étoit la frontiere de France & de Normandie. L'archevêque de Rouen s'y rendit avec les légats : mais les évêques & les abbés d'Angleterre que le roi avoit appellés, demeurerent à Rouen; l'archevêque de Cantorbéri étoit accompagné de quelques uns de ceux qui l'avoient ſuivi dans ſon exil. Les légats parlerent les premiers, relevant la charité du pape, le ſoin qu'il avoit pris de l'archevêque, les fatigues & les périls qu'ils avoient eſſuyés dans ce voyage. Ils repréſentoient encore le beſoin de l'égliſe & le malheur du tems, la grandeur du roi d'Angleterre, l'amitié & les bien-

AN. 1167. faits dont il avoit prévenu l'archevêque, & l'honneur qu'il lui avoit toujours rendu: enfin ſes plaintes contre lui, particulierement touchant la guerre, dont il le faiſoit l'auteur. Sur tout cela ils demandoient à l'archevêque comment ils pourroient appaiſer le roi, ajoutant qu'il y falloit employer de ſa part beaucoup de modération & d'humilité.

L'archevêque s'étant retiré à part, délibéra avec les ſiens, puis il commença par rendre graces au pape & aux légats, répondit aux plaintes du roi, & repréſenta les torts qu'il avoit faits à l'égliſe. Quant à la ſoumiſſion que les légats lui demandoient, il répondit qu'il la rendroit au roi la plus grande & la plus reſpectueuſe qu'il lui ſeroit poſſible, ſauf l'honneur de Dieu & le ſien, la liberté & les biens de l'égliſe: leur demandant s'il y avoit à augmenter ou diminuer de ces conditions. Les légats répondirent qu'ils n'étoient pas venus lui donner conſeil, mais le lui demander & tenter les voies de la réconciliation: puis ils ajouterent qu'il falloit venir au particulier, & lui demanderent s'il vouloit promettre en leur préſence d'obſerver les coutumes dont les rois avoient joui du tems de ſes prédéceſſeurs, & rentrer ainſi dans les bonnes graces du roi. Il répondit, qu'aucun roi n'avoit jamais exigé cette promeſſe d'aucun de ſes prédéceſſeurs; & que jamais il ne promettroit d'obſerver ces coutumes manifeſtement contraires à la loi de Dieu, aux prérogatives du ſaint ſiége & à la liberté de l'égliſe, que le pape avoit condamnées à Sens en leur préſence, & contre leſquelles il avoit depuis, lui-même, prononcé anathême.

On lui demanda encore s'il vouloit du moins promettre

mettre de dissimuler & tolérer ces coutumes. Il répondit par le proverbe : Qui ne dit mot, consent : & que le roi prétendant être en possession de ces coutumes, si on cessoit de s'y opposer, & que l'autorité des légats y intervînt, elles sembleroient établies pour lui & pour les autres. Thomas ajouta qu'il aimoit mieux être toujours en exil, & mourir pour la justice, si Dieu l'avoit ordonné, que de faire une telle paix au préjudice de son salut & de la liberté de l'église Car c'est en ce cas que Dieu défend aux évêques de se taire sous peine de damnation. On lut les articles de ces coutumes, & il demanda aux cardinaux si elles pouvoient être observées par des chrétiens, ou dissimulées par des pasteurs. An. 1167.

Les légats lui demanderent ensuite s'il vouloit s'en tenir à leur jugement touchant les différends qu'il avoit avec le roi. Il répondit, que quand lui & les siens seroient pleinement rétablis dans tous les biens dont on les avoit dépouillés, il obéiroit volontiers à la justice, & se soumettroit à ceux dont le pape lui ordonneroit de subir le jugement : Que cependant il étoit trop pauvre pour être obligé à soutenir un procès, ne subsistant même qu'aux dépens du roi de France. Il ne voulut pas récuser le cardinal de Pavie, quoiqu'il crût en avoir sujet, pour ne pas s'engager dans un nouveau procès avant que d'être restitué. Les légats lui demanderent encore s'il vouloit répondre devant eux aux évêques qui avoient appellé au pape contre lui, parce qu'ils étoient présens. Il répondit de même, qu'il n'avoit reçu aucun ordre du pape sur ce sujet, & que quand il l'auroit reçu il feroit ce qui seroit raisonnable. Le lendemain le roi de France donna audience aux 11. 9. 17.

légats, & juſtifia Thomas au ſujet de la guerre : aſſurant même avec ſerment que ce prélat lui avoit toujours conſeillé d'entretenir la paix avec le roi d'Angleterre.

An. 1167.

XLV. Conférence d'Argentan. 11. *ep.* 6.

Les légats allerent rendre compte au roi d'Angleterre de ce qui s'étoit paſſé à la conférence, & pour cet effet ils ſe rendirent à Argentan le dimanche vingt-ſixiéme de Novembre. Le roi vint deux lieues au-devant d'eux, & les conduiſit juſqu'à leur logis. Le lendemain après la meſſe il les appella aſſez matin; ils vinrent chez lui & entrerent au conſeil dans ſa chambre avec les archevêques, les évêques & les abbés qui y furent admis. Après qu'ils eurent été enfermés environ deux heures ils ſortirent, & le roi conduiſit les légats juſqu'à la porte de la chapelle, en dehors, & dit publiquement devant eux : Puiſſai-je ne jamais voir aucun cardinal ! Il les renvoya avec tant de précipitation, qu'encore que leur logis fût aſſez proche, on n'attendit pas que leurs chevaux fuſſent venus, mais on leur donna des chevaux qui ſe trouverent par haſard les plus près devant la chapelle. Ainſi les légats s'en allerent accompagnés de quatre perſonnes au plus. Les archevêques, les évêques & les abbés demeurerent avec le roi, & rentrerent au conſeil dans la chambre. Après qu'ils y furent demeurés preſque juſqu'à l'heure de vêpres, ils allerent trouver les légats, paroiſſant tous avoir le viſage troublé; & y ayant été quelque tems, ils retournerent à leurs logis.

Le lendemain mardi, après avoir demeuré chez le roi juſqu'à midi, les prélats allerent trouver les légats portant de part & d'autre des paroles ſecretes. Le mercredi vingt-neuf, qui étoit la veille de ſaint An-

dré, le roi ſortit de grand matin avec des chiens & des oiſeaux pour aller à la chaſſe : ce qu'on crut qu'il faiſoit exprès pour s'abſenter. Cependant les évêques s'aſſemblérent aſſez matin dans la chapelle du roi, puis dans la chambre ; & après y avoir tenu conſeil, ils allerent à l'égliſe près de laquelle les légats étoient logés. Les légats y furent appellés pour entendre ce qu'on devoit propoſer, & ils y prirent ſéance au milieu, ayant à leurs côtés les archevêques de Rouen & d'Yorc, les évêques de Vorcheſtre, de Sariſbéri, de Bayeux, de Londres, de Chicheſtre & d'Angoulême, avec pluſieurs abbés & une grande multitude de laïcs. AN. 1167.

XLVI. Appel contre Thomas.

Alors Gilbert, évêque de Londres, ſe leva, & adreſſant la parole aux légats, il dit : Vous avez oüi dire que nous avons reçu des lettres du pape, & nous les avons en main. Elles portent que quand vous nous appellerez, nous allions vous trouver, & que vous avez plein pouvoir de terminer l'affaire qui eſt entre le roi & l'archevêque de Cantorbéri, & entre nous & ce même prélat. C'eſt pourquoi ayant appris votre arrivée en ces quartiers, nous ſommes venus vers vous, prêts à intenter action ou à répondre, & à nous en tenir à votre jugement. Le roi offre la même choſe, c'eſt-à dire, d'approuver la ſentence que vous prononcerez entre lui & l'archevêque quelle qu'elle ſoit. Puis donc qu'il ne tient ni au roi, ni à vous, ni à nous que l'ordre du pape ne s'exécute, on l'imputera à qui il appartient. Mais parce que l'archevêque fait tout précipitamment, ſuſpend & excommunie avant que d'admoneſter : nous prévenons par un appel la ſentence prématurée. Nous l'avons déja interjetté, nous le renou-

vellons, & cet appel comprend toute l'Angleterre.

AN. 1167.

Enſuite l'évêque de Londres expliqua ainſi le différend entre le roi & l'archevêque : Le roi lui demande quarante mille marcs d'argent, à cauſe des revenus dont il avoit la recette quand il étoit chancelier : à quoi il répond, qu'il n'étoit obligé à aucun compte quand il fut promu à l'archevêché ; & que quand il y auroit été obligé, il en auroit été rendu quitte par ſa promotion. Car il croit que l'ordination acquitte les dettes comme le baptême remet les péchés. L'évêque rapporta enſuite les cauſes de l'appel, que lui & les autres évêques d'Angleterre avoient interjetté : ſçavoir, leur oppreſſion & le péril du ſchiſme, que le roi auroit peut-être embraſſé s'ils avoient obéi à l'interdit de l'archevêque. Il dit auſſi que l'archevêque décrioit le roi à cauſe de ſes ordonnances ; & là il déclara publiquement, que le roi levoit la défenſe d'appeller à Rome, qu'il l'avoit faite en faveur des pauvres clercs, mais qu'il la levoit à cauſe de leur ingratitude : qu'en matiere profane ils plaidaſſent devant le juge laïc, en matiere eccléſiaſtique qu'ils demandaſſent leur renvoi. L'évêque de Londres propoſa enfin ſes griefs particuliers contre l'archevêque, & dit : Il veut me ſoumettre à une ſervitude nouvelle, m'obligeant à envoyer ſes lettres par toute l'Angleterre, à quoi quarante couriers ne me ſuffiroient pas. Il a exempté de ma juriſdiction environ quarante égliſes, & il a ſon doyen à Londres, devant qui il prétend que leurs cauſes doivent être portées. Ainſi je ſouffre plus de vexation de ſa part qu'aucun autre évêque.

L'évêque de Sariſbéri adhéra à cet appel, tant pour lui que pour l'évêque de Vincheſtre. L'archidiacre de

Cantorbéri & un moine de la même égliſe appellerent auſſi : & tous demanderent aux légats des apôtres ou lettres d'appel, qui leur furent accordées. Les légats quitterent le roi le mardi d'après le premier dimanche de l'Avent, c'eſt-à-dire le cinquiéme de Décembre ; & en cette ſéparation le roi pria les légats avec grande humilité d'intercéder auprès du pape, pour le délivrer abſolument de l'archevêque ; il répandit même des larmes, & le légat Guillaume parut en répandre : mais le légat Otton eut peine à s'empêcher de rire, jugeant apparemment que ces larmes n'étoient pas ſérieuſes. Le légat Guillaume envoya un de ſes clercs porter en diligence au pape les nouvelles de ce qui s'étoit paſſé ; & le roi lui envoya auſſi deux députés. Le ſamedi neuviéme Décembre, les légats étant à Evreux envoyerent encore deux députés au pape, pour lui dénoncer l'appel des prélats d'Angleterre. C'eſt ce que contient la relation qui fut envoyée auſſitôt à S. Thomas par un de ſes confidens. AN. 1167.

On voit quelques-autres circonſtances dans une lettre de Jean de Sariſbéri à l'évêque de Poitiers ; où il dit, qu'après la conférence de Giſors, les légats trouverent le roi ſi troublé, qu'il ſe plaignoit publiquement d'être trahi par le pape, & menaçoit de le quitter, s'il ne lui faiſoit juſtice de l'archevêque de Cantorbéri. Après pluſieurs conſeils tenus de part & d'autre, où le roi conſultoit tantôt les ſeigneurs, tantôt les évêques & les abbés, tantôt ſes confidens, tantôt les légats tous deux enſemble ou ſéparément : enfin il déclara, qu'il ſe ſoumettoit à leur jugement, ſur tous les différends qu'il avoit avec l'archevêque, promettant de donner d'entrée telle ſureté qu'ils voudroient ; qu'il obſerveroit II. ep. 26.

AN. 1167. ponctuellement tout ce qu'ils ordonneroient, pourvû qu'ils lui rendiſſent juſtice comme au moindre particulier. Les légats répondirent, qu'ils n'avoient pas reçu le pouvoir de juger l'archevêque, mais ſeulement de compoſer à l'amiable; & le roi les pria d'inſtruire le pape de ſa ſoumiſſion, & de la juſtice de ſa cauſe, ſuivant ce qu'ils en avoient appris de l'archevêque d'Yorc, des évêques de Londres, de Chicheſtre, & de Vorcheſtre: de l'archevêque de Rouen, des évêques de Liſieux & de Bayeux.

Enſuite l'évêque de Londres propoſa une appellation au nom du royaume & du clergé: demandant qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover contre l'un ni contre l'autre, & les mettant ſous la protection du pape juſqu'au terme de l'appel, qui étoit la ſaint Martin de l'année ſuivante 1168. Après quoi les légats envoyerent à l'archevêque deux députés, qui le lendemain de la ſainte Luce, quatorziéme de Décembre, lui préſenterent une lettre, par laquelle
ii. ep. 29. ils lui ordonnoient de déférer à cet appel; & lui défendoient, de la part du pape, de jetter en Angleterre aucun interdit ou excommunication juſqu'à ce que l'on allât en la préſence du pape & que l'on connût ſa volonté. Les évêques envoyerent auſſi deux députés
epiſt. 26. à l'archevêque, pour lui dénoncer leur appel: mais il ne voulut point leur parler, parce qu'ils avoient communiqué avec ceux qu'il avoit excommuniés, entr'autres l'évêque de Londres. Quant aux légats, Thomas leur écrivit, qu'il ſçavoit bien & eux auſſi juſqu'à quel point il devoit leur obéir, & qu'il feroit ce qui ſeroit expédient à l'égliſe.

Il écrivit cependant au pape une grande lettre, où

après avoir raconté ce qui s'étoit passé à la conférence de Gisors, il se plaint que le roi n'a appellé des évêques d'Angleterre que ceux qui lui étoient les plus opposés ; & déclare qu'il ne lui est ni sûr ni possible de subir aucun jugement qu'en présence de sa sainteté. Il ajoute ensuite : Et parce que vous êtes chargé du soin de toutes les églises, tournez, s'il vous plaît, les yeux vers l'occident, & voyez comment l'église y est traitée : que le cardinal Otton vous dise ce qu'il a vu en Touraine & en Normandie, & ce qu'il a ouï dire d'Angleterre. Car pour ne point parler de l'église de Cantorbéri & de celle de Tours, que le roi traite comme vous sçavez : il tient en sa main depuis longtems sept évêchés vacans dans notre province & dans celle de Rouen, & ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du royaume est donné en proie à ses satellites. Si nous dissimulons ces désordres, que répondrons-nous à Jesus-Christ au jour du jugement ? Et qui résistera à l'antechrist, si on souffre si patiemment ses précurseurs ? C'est par ces tolérances que les rois dégénerent en tyrans, & ne laissent ni droits ni priviléges à l'église, qu'autant qu'il leur plaît. En vain nous propose-t-on les exemples des Siciliens, ou des Hongrois, qui ne nous excuseront pas au jugement de Dieu.

AN. 1167. XLVII. Plaintes de Thomas au pape & aux cardinaux. II. *ep.* 30.

Mais trois jours après, ayant reçu le mandement des légats qui suspendoit ses pouvoirs, il écrivit au pape une autre lettre, où il dit : Nous sommes devenus la risée de nos voisins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune mesure avec nous. Pourquoi, seigneur, avez-vous donné la légation à un homme, dont l'entrée vous devoit faire juger de l'issue de sa

II. *ep.* 47.

commiſſion, qui dès le commencement n'a ſongé qu'à
AN. 1167. faire ſa cour aux princes, aux dépens de la dignité de l'égliſe & de la vôtre? C'eſt Guillaume de Pavie dont il parle.

11. ep. 46. En même tems Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur diſant entr'autres choſes: En quelle conſcience pouvez-vous diſſimuler l'injure faite à Jeſus Chriſt en ma perſonne, ou plutôt à vous qui devez tenir en terre la place de Jeſus-Chriſt? Feignez vous d'ignorer que le roi d'Angleterre uſurpe tous les jours les biens de l'égliſe, & détruit ſa liberté? Il étend les mains ſur tout le clergé ſans diſtinction: empriſonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel, ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéir à leur métropolitain, les moindres clercs à leurs prélats; & ceux qui ſont excommuniés légitimement, de ſe tenir pour tels. Enfin il veut ôter à l'égliſe toute ſa liberté, à l'exemple de ce grand ſchiſmatique votre perſécuteur. C'eſt l'empereur Fridéric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ſes ſucceſſeurs? Que ſouffriront les vôtres? Prenez garde que les maux croiſſent tous les jours auſſi-bien que les occaſions & les artifices pour les faire. Ne vous fiez ni à la faveur des princes ni aux richeſſes périſſables: faites-vous un tréſor dans le ciel en ſecourant les opprimés. Autrement, que Dieu vous juge vous & moi & tous les compagnons de mon exil; qu'il vous demande compte du ſang de ceux qui ſont morts pour ma cauſe, & qu'il venge votre diſſimulation & vos injuſtices. Bon Dieu! Quelle vigueur peut-on déſormais eſpérer dans les membres, ſi elle manque dans le chef? On dit déja hautement

hautement par-tout, qu'on ne fait point juſtice à Rome des puiſſans. Cette diſſimulation, ſi vous n'y prenez garde, infectera tous les rois : le nôtre eſt déja venu au point de ſuivre les Siciliens, ou plutôt de les précéder. Le clergé d'Angleterre s'empreſſe de venir à ſa cour de toutes parts : les prêtres deviennent courtiſans, & ſous ce prétexte s'engagent au roi par ſerment, afin qu'il obtienne plus aiſément dans ſon royaume les droits qu'il y établit à ſa volonté. Et enſuite : Croyez-moi donc, reprenez vos forces, employez le glaive de ſaint Pierre & vengez l'injure de Jeſus-Chriſt ſans épargner perſonne : c'eſt-là le grand chemin qui mene à la vie. L'égliſe ne doit pas être gouvernée par la diſſimulation & par l'artifice, mais par la juſtice & la vérité. AN. 1167.

XLVIII. Abſolutions ſurpriſes.

Le pape avoit permis d'abſoudre ceux que Thomas avoit excommuniés, en cas ſeulement qu'ils fuſſent en péril de mort; & à condition de prêter ſerment que s'ils revenoient en ſanté, ils ſatisferoient aux ordres du pape. Sur ce fondement ces excommuniés ſuppoſerent qu'ils étoient en péril de mort, parce qu'un ordre du roi les obligeoit de paſſer la mer; & ſous ce prétexte ils ſe firent abſoudre par un pauvre évêque du pays de Galles, qui avoit quitté ſon évêché pour une abbaye de plus grand revenu; homme ignorant des loix & des canons. Dès le tems de l'arrivée des légats, Jean de Sariſbéri ſe plaignit fortement au pape de ces abſolutions ſurpriſes en fraude, ſans aucune ſatisfaction ni reſtitution des biens uſurpés. Sur quoi le pape écrivit aux légats, d'obliger ceux qui avoient été abſous à la reſtitution des biens de l'égliſe de Cantorbéri, ou de les remettre dans la premiere excom-

II. *ep.* 3.
II. *ep.* 26.
II. *ep.* 103.
Jo. Sarisb. *ep.* 120.
II. *ep.* 104.

AN. 1167.

munication. Ainſi les deux légats Guillaume de Pavie & Otton retournerent ſur la fin de l'année 1167. ſans que leur légation eût été d'aucune utilité.

XLIX. Sédition à Reims.

Jean de Sariſbéri étoit réfugié à Reims, où pendant l'été de cette année 1167. il arriva un grand tumulte, comme nous l'apprenons par ce qu'il en écrivit à Jean évêque de Poitiers en ces termes : Les bourgeois avoient conſpiré contre l'archevêque par le conſeil du clergé & avec le ſecours de la nobleſſe, parce que l'archevêque vouloit impoſer à la ville des ſervitudes nouvelles & inſupportables. Ils ſe ſaiſirent des tours des égliſes & des maiſons les plus fortes, chaſſerent de la ville les officiers & les amis de l'archevêque, & lui firent pluſieurs inſultes. Ils lui avoient d'abord fait toute ſorte de ſoumiſſion & offert deux mille livres, pourvû qu'il les laiſsât vivre ſelon les droits dont la ville avoit toujours uſé depuis le tems de ſaint Remi. Ils s'étoient auſſi adreſſés au roi Louis pour adoucir par ſon moyen l'archevêque ſon frere, mais ils n'y avoient pas réuſſi. Ils eurent donc recours à Henri comte de Champagne, & par ſon conſeil ils ſe ſoumirent au roi, que l'archevêque avoit amené pour réduire la ville. Le roi fit abattre environ cinquante maiſons, ce qu'il fit à regret : & toutefois il ne ſatisfit pas ſon frere.

II. ep. 31. Sarisb. ep. 214. II. ep. 48.

Trois jours après qu'il ſe fut retiré, les bourgeois revinrent ; & pour ſe venger, abattirent les maiſons des gentilshommes qui favoriſoient l'archevêque ; ſçavoir du vidame, & d'un autre qui avoit été gouverneur de la ville. L'archevêque implora le ſecours du comte de Flandre, & l'amena avec mille chevaliers, pour faire main-baſſe ſur les bourgeois ou les jetter dans des priſons. Mais ils prévinrent l'arrivée du comte, &

vuiderent ſi bien la ville, que les Flamans y trouverent à peine de quoi ſubſiſter un jour. Cependant à leur inſçû l'archevêque fit ſa paix avec les bourgeois par l'entremiſe de ſon frere Robert comte de Dreux, moyennant quatre cens cinquante livres, pour réparation des dommages qui montoient à quatre fois autant, leur permettant de vivre ſuivant leurs anciens uſages; & après cette paix ſi honteuſe, il étoit encore mal avec ſon clergé, & vexoit les égliſes qui offroient de lui faire juſtice. C'eſt ce qu'en racontoit Jean de Sariſbéri. AN. 1167.

On croit que ce différend venoit de la commune nouvellement établie à Reims, comme en pluſieurs autres villes; & à l'occaſion de laquelle les bourgeois vouloient reſtreindre la juriſdiction de l'archevêque, & étendre la leur ſur quelques privilégiés. A l'égard du clergé, les chanoines de Reims ſe plaignoient, que l'archevêque les traitoit avec une dureté exceſſive, & excitoit le roi ſon frere à faire ſur eux des exactions, & ſaiſir leurs biens au préjudice de la liberté de l'égliſe. C'eſt ce qui paroît par les lettres que le pape Alexandre en écrivit au roi & à l'archevêque. *Marlot. to. 2. p. 391. Sup. l. LXVI. n. 18.*

L. Manichéens en Flandre & en Bourgogne. *Ducheſne, to. 4. p. 729. ep. 458. Cang. gl. Populic.*

Ce prélat étant en Flandre, alors ſoumiſe à ſa métropole, y trouva des Manichéens, que le peuple nommoit Poplicains ou Publicains; nom que l'on croit être venu de celui de Pauliciens. Ils ſéduiſoient les ſimples par une apparence de vertu, & offrirent à l'archevêque ſix cens marcs d'argent pour n'être point recherchés; mais comme il n'en fut pas touché ils appellerent au pape. Ce qui obligea le roi Louis de lui en écrire, afin qu'il laiſsât agir l'archevêque ſon frere. Car cette héréſie avoit jetté dans ces quartiers-là de

profondes racines, comme nous avons dit en parlant de Tanchelme.

AN. 1167.

Sup. l. LXVII. *n.* 34.

Hiſt. Vizel. to. 3. *Spicil. p.* 644.

On trouva dans le même tems à Vezelai en Bourgogne neuf de ces mêmes hérétiques, que l'abbé Guillaume fit ſéparer & enfermer, juſqu'à ce que les évêques & les autres perſonnes d'autorité fuſſent venus pour les convaincre. On les tint pendant deux mois en priſon; & on les faiſoit venir ſouvent pour les examiner ſur la foi, tantôt par les menaces & tantôt par la douceur. Enfin ils furent convaincus par des évêques & des abbés, d'autres perſonnes doctes, de rejetter trois ſacremens: ſçavoir, le baptême des enfans, l'euchariſtie & le mariage, & pluſieurs autres ſaintes pratiques; ſçavoir le ſigne de la croix, l'eau bénite, les bâtimens des égliſes, les dîmes & les oblations, la profeſſion monaſtique, & toutes les fonctions des clercs & des prêtres. Comme la fête de pâque approchoit, deux d'entr'eux ayant oui dire qu'on les alloit examiner par le feu, feignirent de croire ce que croit l'égliſe, & offrirent de ſubir l'épreuve de l'eau. On les amena donc à la proceſſion en préſence d'un grand peuple qui rempliſſoit tout le cloître, de Guichard archevêque de Lyon, de Bernard évêque de Nevers, de Gautier évêque de Laon, & de Guillaume abbé de Vezelai: étant interrogés, ils répondirent qu'ils croyoient comme l'égliſe catholique, & s'offrirent à ſubir l'examen de l'eau. On en rendit graces à Dieu, & l'abbé demanda à tous les aſſiſtans: Que ferons-nous donc de ceux qui demeurent dans leur obſtination? Ils répondirent tous: Qu'on les brule. Qu'on les brule. Le lendemain les deux qui paroiſſoient convertis étant éprouvés par l'eau, l'un fut

jugé innocent, l'autre coupable, & toutefois l'abbé ſe contenta de le faire fouetter publiquement & le bannir. Les ſept autres furent brulés. C'étoit l'an 1167.

AN. 1167. *Chr. Vitel. l. 1. Bibl. Lab. p. 397.*

LI. L'empereur feint de vouloir quitter le ſchiſme. *H. ep. 66.*

Cependant l'empereur Fridéric ayant perdu ſes troupes, & voyant les villes de Lombardie révoltées contre lui, ne ſçavoit comment ſe tirer d'Italie. En cette extrémité il écouta le conſeil d'un Chartreux qui avoit été fort familier auprès de lui, & l'avoit quitté à cauſe du ſchiſme. Ce religieux lui repréſenta avec larmes, qu'il n'auroit jamais de paix s'il ne ſe réconcilioit à l'égliſe; & obtint de lui qu'il manderoit le prieur de la grande chartreuſe, l'abbé de Cîteaux & l'évêque de Pavie qu'il avoit chaſſé, & qu'il promettroit de ſuivre en tout leur conſeil : pourvû qu'ils priſſent ſur eux la contravention au ſerment qu'il avoit fait, de ne jamais reconnoître le pape Alexandre. Cette propoſition donna bien de la joie à tous ceux qui l'apprirent, & les Lombards commencerent à s'adoucir, eſpérant la converſion de Fridéric.

Le prieur de la chartreuſe ſe mit donc en chemin avec l'évêque de Pavie & Geofroi évêque d'Auxerre qui avoit été abbé de Clairvaux, & que l'abbé de Cîteaux envoya à ſa place, parce qu'il étoit griévement malade; & ils envoyerent devant un religieux, pour ſçavoir de l'empereur le lieu & le tems de la conférence. Mais cependant le marquis de Montferrat avoit traité avec le comte de Morienne ſon parent, & avoit obtenu de lui qu'il donneroit paſſage à l'empereur. Alors ce prince ſe trouvant en ſureté répondit, qu'il étoit inutile que les prélats vinſſent, à moins qu'ils n'amenaſſent avec eux viſiblement un ange du ciel,

AN. 1168.

ou qu'ils n'euſſent le pouvoir de faire des miracles, comme de guérir des lépreux ou reſſuſciter des morts. Ainſi ils s'en retournerent. L'empereur ſe retira donc au mois de mars 1168. mais de nuit & déguiſé en valet; & paſſant par la comté de Bourgogne, il revint en Allemagne.

Contin. Acerb. Mor. p. 847.

LII. Fondation d'Alexandrie de la paille.

Cette retraite de l'empereur encouragea puiſſamment les villes de Lombardie liguées contre lui : enſorte que non contentes d'avoir rebâti Milan, elles réſolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du pays, pour s'oppoſer aux premiers efforts des Allemans. Ce deſſein fut exécuté le premier jour de Mai 1168. & on nomma la nouvelle ville Alexandrie en l'honneur du pape. Elle eut dès la premiere année quinze mille habitans portant les armes; & l'année ſuivante ſes conſuls allerent trouver le pape à Benevent, lui offrant leur ville en propriété & à l'égliſe romaine à qui ils la rendirent tributaire. Les Impériaux la nommerent par mépris Alexandrie de la paille: mais elle a ſubſiſté & eſt encore une ville conſidérable dans le duché de Milan.

Act. Alex. ap. Baron. Guill. Neubrig. 11. c. 17.

11. ep. 66. chr. Io. de Ceci. Gerv. 1168. Sup. n. 7.

L'antipape Gui de Crême étoit toujours à Rome à ſaint Pierre; mais il mourut cette année 1168. le vingtiéme de Septembre, après avoir porté le nom de Paſcal III. quatre ans & cinq mois. Son parti élut à ſa place Jean abbé de Strum élu évêque d'Albane, & le nomma Caliſte III. Il porta ce titre dix ans.

LIII. L'empereur Manuel envoié au pape Alexandre.

Vers le tems où Gui de Crême mourut, le pape Alexandre reçut encore une ambaſſade de Manuel empereur de Conſtantinople ſemblable à celle qu'il en avoit reçue deux ans auparavant. Un des grands de l'empire grec, en qualité d'apocriſiaire, vint trouver le

Acta ap. Bar. ann. 1170. Sup. n. 35.

pape à Bénévent, lui préſenta de grandes ſommes d'argent, & lui offrit de la part de Manuel toute ſorte de ſecours contre Fridéric, & la réunion de l'égliſe grecque à la romaine, demandant pour ſon maître la couronne impériale. AN. 1168.

Le pape par le conſeil des cardinaux & des nobles Romains répondit : Nous rendons graces à l'empereur votre maître, & recevons avec plaiſir les témoignages de ſa bonne volonté : mais ce qu'il demande touchant l'empire eſt ſi important, ſi difficile & ſi dangereux, que les décrets des Peres ne nous permettent pas d'y conſentir, puiſque par le devoir de notre charge nous devons être les auteurs & les conſervateurs de la paix. Il renvoya ainſi l'apocriſiaire avec tout l'argent qu'il avoit apporté, & le fit ſuivre par deux cardinaux qu'il envoya à l'empereur Manuel.

LIV. Converſion des Rugiens.

La même année le pape Alexandre ſoumit à l'évêque de Roſchild l'iſle de Rugen nouvellement convertie. Car Valdemar roi de Danemarck leva des troupes & arma des vaiſſeaux pour ſubjuguer les Sclaves Rugiens habitans de cette iſle. Il aſſiégea leur capitale nommée Arcon, mais inconnue aujourd'hui, & la prit à compoſition. Les premiers articles de la capitulation furent qu'ils livreroient au roi leur idole nommé Suantovit avec tout ſon tréſor : qu'ils délivreroient ſans rançon les chrétiens captifs, & embraſſeroient eux-mêmes la religion chrétienne : qu'ils donneroient aux égliſes les terres conſacrées à leurs faux dieux. Suantovit que ces barbares tenoient pour le premier de leurs dieux, étoit originairement le martyr S. Vitus, que l'égliſe honore le quinziéme de Juin. Les premiers qui porterent la foi chrétienne dans l'égliſe de

Helmold. l. II. c. 12.
Saxo. l. 14. p. 287.
V. Pagi, an. 1164. n. 13.
Helm. l. c. 6.
Sup. l. LVI. n. 17.

Rugen étoient des moines de Corbie en Saxe, où les reliques de ce martyr avoient été transférées. Ces moines y ayant fait quelques converſions du tems de Louis le Germanique, y fonderent une égliſe ſous l'invocation de leur ſaint patron : mais ces peuples étant retombés dans l'idolâtrie, oublierent le vrai Dieu & mirent à ſa place ce martyr, qu'ils nommerent en leur langue Suantovit, & en firent une idole. Tant il eſt dangereux d'enſeigner trop tôt à des idolâtres le culte des ſaints & de leurs images, avant que de les avoir inſtruits à fonds & affermis dans la connoiſſance du vrai Dieu.

AN. 1168.

Sup. l. XLVII. *n.* 51.

Suantovit avoit un temple magnifique pour le pays au milieu de la ville d'Arcon : ſon idole étoit de taille giganteſque & avoit quatre têtes, dont deux regardoient devant & deux derriere. A ſa main droite, il tenoit une corne ornée de différentes ſortes de métaux : le pontife l'empliſſoit de vin tous les ans, & ſelon que ce vin diminuoit ou non, il prédiſoit la ſtérilité ou la fertilité de l'année. On ſacrifioit à cette idole des animaux, dont on faiſoit enſuite de grands feſtins ; & on lui immoloit même des hommes, mais ſeulement des chrétiens. Tout le pays lui apportoit des offrandes & des tributs : ſon pontife étoit beaucoup plus conſidéré que le roi.

Saxo, p. 291. Le lendemain que la ville d'Arcon eut capitulé, Valdemar envoya deux officiers pour la démolition de ce coloſſe, & ils recommanderent bien à leurs gens d'uſer de précaution pour n'être pas accablés de ſa chute ; ce que les barbares n'auroient pas manqué d'attribuer à la puiſſance de leur dieu & à la punition du ſacrilége. L'idole étant tombée avec un grand fracas,

fracas, fut tirée hors de la ville & traînée dans le camp des Danois, où elle fut le ſpectacle de toute l'armée; le ſoir on la mit en piéces, & le bois dont elle étoit compoſée ſervit au feu des cuiſines. Enſuite on brula le temple qui étoit auſſi de bois, & celui des machines qui avoient ſervi au ſiége, fut employé à bâtir une égliſe. On en fonda juſqu'à douze dans le pays, & on y établit des prêtres. Le roi Valdemar fut ſecondé en cette occaſion par deux évêques qui l'accompagnoient, Abſalom de Roſchild & Bernon de Méclebourg. Le prince des Rugiens nommé Jaremar, aida beaucoup à la converſion de ſes ſujets. Car dès qu'il fut inſtruit de la religion, il courut avec ardeur au baptême, & ordonna à tous les ſiens de le recevoir avec lui; enſuite il prêchoit lui même ce peuple farouche, pour l'amener, ſoit par raiſons, ſoit par menaces, à la douceur du chriſtianiſme. Car de toute la nation des Sclaves, les Rugiens ſeuls étoient demeurés juſqu'alors dans les ténébres de l'idolâtrie, leur habitation dans une iſle étant d'un accès difficile. Leur converſion arriva l'an 1168. & c'eſt le dernier évenement conſidérable de la chronique des Sclaves, compoſée par le prêtre Helmold & commençant à Charlemagne. An. 1168. *Helm. c. 13.*

LV. Egliſe d'Allemagne.

Le pape Alexandre ayant appris par les lettres du roi Valdemar l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe & la converſion des Rugiens, écrivit une lettre à Abſalom évêque de Roſchild, où il dit: Comme cette iſle eſt trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi à la priere de ce peuple nous a prié de vous en donner la conduite pour le ſpirituel: nous en avons auſſi été priés par Eſquil archevêque de Lunden & légat du S. ſiége, par les évêques & les ſeigneurs du royaume,

An. 1168. & par l'archevêque d'Upſal : c'eſt pourquoi nous vous commettons à perpétuité le gouvernement ſpirituel de cette iſle. La lettre eſt datée de Bénévent le quatriéme de Novembre 1168.

Chr. Alb. Stad. ann. 1168. *Hiſt. arch. Brem. p. 105.* La même année au mois d'Octobre mourut Hartuic archevêque de Brême, & cette égliſe ſe trouva diviſée par une double élection : les uns élurent Sifrid fils d'Albert l'Ours marquis de Brandebourg, les autres le doyen Otbert ; mais les deux élus furent obligés de ſe retirer par l'autorité du duc de Saxe. Enſuite l'empereur tint une cour à Bamberg où les deux élections furent caſſées, & Baudouin, prévôt d'Halberſtat, fut intrus dans le ſiége de Brême par la volonté du duc, à qui il abandonna les biens de cette égliſe. Il fut ordonné par les ſchiſmatiques ; reçut le pallium de l'antipape, & tint le ſiége de Brême dix ans. Sifrid fut évêque de Brandebourg.

Chr. Reicherſp. ann. 1168. En Baviere Conrard, archevêque de Salſbourg, mourut la même année 1168, le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir beaucoup ſouffert pour la défenſe de l'égliſe catholique, de la part de l'empereur Fridéric ſon couſin germain & des ſchiſmatiques ; car ce prélat avoit toujours reconnu le pape Alexandre. On élut, pour lui ſuccéder, Albert ſon neveu, fils de Ladiſlas, roi de Bohême, par un commun conſentement du clergé, des officiers & du peuple. Albert n'étoit que diacre, & encore jeune : il fut introniſé dans le ſiége de Salſbourg le jour de la touſſaints, & l'année ſuivante 1169, il fut ordonné prêtre & enſuite archevêque le quinziéme de Mars, ſamedi des quatre-tems de carême, par Udalric, patriarche d'Aquilée. Peu de tems après on lui apporta le pallium de la part du pape Alexandre.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

VERS la fête de Noël 1168, il y eut des propoſitions de paix entre le roi de France & le roi d'Angleterre, portées de part & d'autre par des eccléſiaſtiques & des religieux leurs ſujets : & pour conclure le traité, on marqua une conférence au jour de l'épiphanie de l'année ſuivante. Ce jour donc les deux rois s'aſſemblerent à Montmirail au Maine, & la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre dit au roi de France : Seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des préſens au Roi des rois, je me mets ſous votre protection avec mes enfans & mes états. Alors Henri, ſon fils aîné, s'approcha & reçut du roi de France la ſeigneurie de la Bretagne, de l'Anjou & du Maine, dont il lui fit hommage, comme il l'avoit déja fait pour le duché de Normandie; ſon frere Richard fut accordé avec Alix, ſeconde fille du roi de France, & lui fit hommage du duché d'Aquitaine.

AN. 1169. J. Conférence de Montmirail. *Gervaſ. Dorob. ann.* 1168. 1169.

Cependant quelques perſonnes nobles & pieuſes, même ceux que le pape avoit envoyés pour faire la paix, perſuaderent à Thomas, archevêque de Cantorbéri, d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque ſoumiſſion en préſence du roi de France & des ſeigneurs des deux royaumes; & de remettre entierement à la diſcrétion de ſon roi, la déciſion de leur différend, ſans aucune condition; l'aſſurant que c'étoit le moyen de rentrer dans ſes bonnes graces. C'eſt qu'il couroit un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre vouloit ſe

croiſer pour aller à Jéruſalem, quand il auroit fait la paix de l'égliſe à ſon honneur. Or quoique ce fût une feinte de la part du roi, comme il parut clairement depuis, on preſſa tellement l'archevêque, qu'il ſe laiſſa perſuader.

An. 1169.

Vita quadrip. 11. 6. 25.

Etant donc conduit par les médiateurs de la paix, comme les deux rois étoient encore enſemble & attendoient la concluſion du traité : il commença par ſe proſterner aux pieds du roi d'Angleterre qui le releva auſſitôt. Alors le prélat implora humblement la clémence de ſon roi pour l'égliſe d'Angleterre, attribuant à ſes péchés le trouble dont elle étoit affligée. Puis il ajouta : Seigneur, en préſence du roi de France, des prélats & des ſeigneurs, je remets tout le ſujet de notre différend à votre diſcrétion, ſauf l'honneur de Dieu. A ces derniers mots le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures & lui fit de grands reproches, le traitant de ſuperbe & d'ingrat, qui lorſqu'il étoit chancelier étoit capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience, & lui répondit avec tant de modération, que les aſſiſtans en étoient contens. Mais le roi d'Angleterre l'interrompit, & dit au roi de France : Seigneur, écoutez, s'il vous plaît. Tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il eſt contraire à l'honneur de Dieu, & ainſi il s'attribuera tous ſes droits & les miens. Mais pour montrer que je ne veux en rien m'oppoſer à l'honneur de Dieu, voici ce que je lui offre. Il y a eu devant moi pluſieurs rois en Angleterre plus ou moins puiſſans que je ne ſuis : il y a eu avant lui pluſieurs grands & ſaints perſonnages archevêques de Cantorbéri. Qu'il m'accorde ce que le plus grand & le plus ſaint de ſes prédéceſſeurs

a accordé au moindre des miens, & je ſuis content. AN. 1169.

On s'écria de tous côtés : Le roi s'humilie aſſez ; & comme Thomas ne diſoit mot, le roi de France lui dit avec quelque émotion : Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur ou plus ſage que les ſaints? Que craignez-vous? Voilà la paix à la porte. L'archevêque répondit : Il eſt vrai que mes prédéceſſeurs valoient mieux que moi : chacun d'eux a retranché en ſon tems quelqu'abus, mais non pas tous : ils nous en ont laiſſé à retrancher, pour avoir part à leur gloire. Que ſi quelqu'un d'entr'eux a été trop mou, ce n'eſt pas en ce point que nous devons l'imiter. Nos peres ont ſouffert le martyre pour ne pas taire le nom de Jeſus-Chriſt ; & je ſupprimerai ſon honneur, pour rentrer dans les bonnes graces d'un homme ? Alors les grands des deux royaumes s'éleverent contre lui, diſant que par ſon arrogance il mettoit obſtacle à la paix ; & ils ajouterent : Puiſqu'il réſiſte à la volonté des deux rois, il mérite d'être abandonné de l'un & de l'autre.

La nuit termina la conférence, & les deux rois monterent promptement à cheval ſans ſaluer l'archevêque, ni recevoir ſon ſalut. Le roi d'Angleterre, en s'en retournant diſoit : Je me ſuis aujourd'hui vengé de mon traître. Les courtiſans & les médiateurs de la paix reprochoient en face à Thomas qu'il avoit toujours été ſuperbe, hautain, & attaché à ſon ſens : ajoutant que c'étoit un grand malheur pour l'égliſe de l'avoir fait évêque. Thomas gardoit le ſilence : toutefois il répondit un mot à Jean, évêque de Poitiers, Anglois de naiſſance, ſon ami particulier, qui lui reprochoit de détruire l'égliſe. Mon frere, lui dit-il, prenez garde que vous ne la détruiſiez vous-même. Il retourna *Vita, c. 26.*

coucher à Montmirail, où le roi Louis, qui y logeoit
AN. 1169. aussi n'alla point le visiter, suivant sa coutume : ce qui fit juger que ce prince étoit refroidi à son égard ; & d'autant plus, que pendant les trois jours de marche jusqu'à Sens, le roi ne lui envoya personne, & ne lui fournit point sa subsistance à l'ordinaire.

II. Le roi Louis console l'archevêque Thomas. c. 17. Le troisiéme jour Thomas étant à Sens avec les siens comme ils étoient en peine où ils se retireroient, il leur dit d'un visage tranquille & gai : On n'en veut qu'à moi, & quand je me serai retiré on ne vous persécutera plus : je m'abandonne à la providence ; & puisque l'Angleterre & la France nous sont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains, ce sont des voleurs qui pillent les misérables sans distinction. Il faut prendre un autre chemin. J'ai oui dire que vers la Saône & jusqu'en Provence, les gens sont plus humains : j'irai là à pied avec un compagnon : peut-être auront-ils pitié de nous, & nous donneront-ils de quoi vivre jusqu'à ce que Dieu y pourvoie autrement.

Comme le prélat parloit ainsi, un officier du roi de France accourut & lui dit, que le roi le demandoit. Un des assistans dit : C'est pour nous chasser du royaume. Ne faites pas le prophéte, dit l'archevêque. Etant arrivé chez le roi, ils le trouverent assis, le visage triste, & il ne se leva point devant l'archevêque à son ordinaire : ce qui parut de mauvais augure. Il les invita foiblement à s'asseoir ; & ils demeurerent long-tems en silence, le roi ayant la tête penchée & l'air affligé ; ce qui leur faisoit croire qu'il les chassoit à regret. Enfin il se leva fondant en larmes & sanglotant, & se jetta aux pieds de l'archevêque de Cantorbéri, au grand

étonnement des assistans. Le prélat se pencha pour relever le roi, qui pouvant à peine parler lui dit: Mon pere, vous êtes le seul qui avez vu clair, oui vous êtes le seul: nous avons été des aveugles quand nous vous avons conseillé dans votre cause qui est celle de Dieu, d'abandonner son honneur pour contenter un homme. Je m'en repens, mon pere, & vivement; je vous en demande l'absolution. Je vous offre mon royaume à Dieu & à vous, & vous promets que tant qu'il me fera la grace de vivre, je ne vous abandonnerai jamais, ni vous, ni les vôtres. Le prélat donna au roi l'absolution qu'il desiroit & sa bénédiction, & s'en retourna plein de joie à Sens, où ce prince le défraya royalement jusqu'à son retour en Angleterre. La réputation de Thomas en augmenta: on disoit dans tout le pays que c'étoit un grand homme, & qu'il n'avoit point son pareil en courage & en prudence. AN. 1169.

Quelques jours après le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avoit déja rompu les conventions qu'il venoit de faire à Montmirail par sa médiation, avec les Poitevins & les Bretons. Ce qui lui fit dire: O que l'archevêque de Cantorbéri est prudent, de nous avoir résisté à tous pour ne pas faire sa paix comme on vouloit! Nous devrions lui avoir toujours demandé conseil, puisqu'il connoît si bien le caractere d'esprit de ce prince. Le roi Henri de son côté manda au roi Louis: J'admire de quel droit vous protégez contre moi cet archevêque, après qu'en votre présence je me suis humilié comme vous sçavez, & qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnasse la paix qu'il a refusée arrogamment & injurieusement. Vous ne devez pas l'entretenir plus long-tems dans votre royaume à *Gerv. pag.* 1406.

la honte de votre vaſſal. Louis répondit aux envoyés
AN. 1169. de Henri : Dites à votre maître, que s'il ne veut pas abandonner les coutumes qu'il dit avoir reçues de ſes ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu, je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tout tems accoutumé de protéger les miſérables & les affligés, & principalement de recevoir ceux qui ſont exi-
III. ep. 79. lés pour la juſtice. J'ai réçu l'archevêque de Cantorbéri de la main du pape, que je reconnois ſeul pour ſeigneur ſur la terre : c'eſt pourquoi je ne l'abandonnerai ni pour l'empereur, ni pour le roi, ni pour aucune puiſſance du monde.

III. Thomas emploie les cenſures eccléſiaſtiques.

Alors Thomas voyant qu'il ne pouvoit avoir la paix par la douceur, voulut eſſayer de l'obtenir par la ſévérité : ainſi par ſon autorité d'archevêque, & celle qu'il avoit reçue du pape comme légat, il envoya des lettres de tous côtés, par leſquelles il ſuſpendoit & excommunioit tous ceux qui agiſſoient contre l'égliſe, exprimant les noms des perſonnes & les cauſes de la cenſure. Il excommunia ſpécialement ceux qui avoient
III. ep. 39. Radulf. de Diceto. an. 1169. p. 553. Gervaſ. p. 1407. pillé les biens de l'égliſe de Cantorbéri, ou qui les retenoient ; & renouvella l'excommunication contre Gilbert, évêque de Londres, lui enjoignant de l'obſerver. Ces cenſures étant répandues par-tout, à peine le roi trouvoit-il quelqu'un dans ſa chapelle qui pût lui donner à la meſſe le baiſer de paix : car preſque tous étoient excommuniés, ou directement ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reſte des évêques & des ſeigneurs, craignant de pareilles cenſures, réitéreIII. ep. 3. rent leurs appellations contre l'archevêque ; & le roi ne pouvant ſouffrir la condamnation de ſes domeſtiques,

ques, envoya à Rome deux archidiacres, Renaud de Sariſbéri, & Raoul de Landaf, ſe plaignant de cette injure, & demandant de nouveaux légats, pour abſoudre les excommuniés, & faire la paix : de peur qu'il ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à ſa ſureté & à ſon honneur. Thomas envoya auſſi à Rome de ſon côté, & fit écrire au pape par le roi Louis, & par les évêques & les ſeigneurs de France, qui avoient aſſiſté à la conférence de Montmirail, afin que le pape fût informé à quoi il avoit tenu que la paix ne ſe fît. AN. 1169.

Le roi Henri ne ſe contenta pas d'agir directement auprès du pape, il envoya aux villes d'Italie, & promit aux Milanois trois mille marcs d'argent pour la réparation de leurs murailles, afin qu'avec les autres villes, qu'il s'efforçoit de gagner, ils obtinſſent du pape la dépoſition ou la tranſlation de Thomas. Car il avoit promis pour la même cauſe deux mille marcs aux Crémonois, mille aux Parmeſans, & autant aux Boulonois. Il offroit au pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains ; & dix mille marcs de plus, avec la liberté de diſpoſer comme il lui plairoit, des égliſes vacantes d'Angleterre. Mais l'excès de ſes promeſſes, & l'injuſtice de ſes demandes, empêcherent qu'il ne fût écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile dont le crédit étoit grand à Rome : ce qui fut inutile, & tout ce qu'il put obtenir, fut que le pape enverroit des nonces pour procurer la paix. III. ep. 12.

IV. Lettre de Thomas au cardinal d'Oſtie. III. ep. 79.

Cependant Thomas ſçachant les mouvemens que le roi ſe donnoit contre lui, & qu'il ſollicitoit le pape de l'appeller en Italie, écrivit ainſi à Humbaud, cardinal évêque d'Oſtie ſon ami, qui fut depuis le pape Lucius III. Comme il eſt évident que le roi

d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté de
An. 1169. l'égliſe, & bannir de ſes états l'autorité du ſaint ſiége : tous les hommes ſages & craignans Dieu admirent comme l'égliſe romaine l'a ſouffert ſi long-tems avec tant de patience. Quelle gloire eſt-ce devant Dieu ou devant les hommes, de juger les pauvres, & ne point réprimer les crimes des puiſſans, que la vraie juſtice
Sap. VI. 7. punit plus rigoureuſement que les autres ? Qui jamais, au vu & au ſçu du pape, a tant abuſé des biens de l'égliſe, que fait à préſent le roi d'Angleterre ? Il y a cinq ans qu'il poſſéde mon évêché ; il a tourné à ſon uſage ceux de Lincoln, de Bath, d'Herford, & d'Eli : il a diſtribué à ſes chevaliers preſque toutes les terres de l'égliſe de Landaf, & il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor, vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbayes dont je ne ſçais pas le nombre. Il ſe vante de faire tout cela en vertu de ces coutumes, que l'égliſe romaine devroit avoir publiquement condamnées dès le commencement.

C'eſt donc parce que je ne veux pas abaiſſer l'égliſe, que le roi vous demande ma dépoſition : parce que je ne veux pas abandonner la loi de Dieu, il demande que je ſois transféré à une autre égliſe ſans néceſſité & utilité ; parce que je ne veux pas prendre part à ſes injuſtices, il demande que vous m'appelliez, afin que dans le paſſage il puiſſe trafiquer mon ſang. Car à quel autre deſſein ſollicite-t-il pour me perdre les Milanois, les Crémonois, & les Parmeſans qu'il a corrompus par argent ? Quel mal ai-je fait à Pavie & aux autres villes d'Italie, pour procurer mon exil ? Et enſuite : N'a-t-on pas attiré les Frangipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Léon, & les autres Romains les

plus puiſſans, pour ſoumettre l'égliſe romaine? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur & les Saxons, & d'obliger par argent tous les Romains à prêter ſerment de fidélité au pape, pourvû qu'il ſatisfaſſe le roi d'Angleterre par ma dépoſition. Vous voyez quelle ſureté & quel agrément il me préparoit en ce voyage. Et il ne ſe mettoit pas en peine où je prendrois de quoi en faire les frais & de quoi ſatisfaire à mes créanciers. Enfin on a beau m'appeller, je ne m'expoſerai jamais à ce voyage, où ma vie ſeroit en péril. AN. 1169.

V. Gratien & Vivien nonces vers le roi d'Angleterre.

Les nonces que le pape envoya au roi d'Angleterre furent Gratien, neveu du pape Eugène III. ſoudiacre & notaire de l'égliſe romaine : avec le docteur Vivien, archidiacre d'Orviette, & avocat en cour de Rome. Le pape lui donna la formule de la paix qu'ils devoient traiter, & leur fit promettre par ſerment de n'en point excéder les termes. Il leur défendit de ſouffrir que le roi les défrayât, juſqu'à ce que la paix fût conclue, & de faire aucun ſéjour au-delà du terme qui leur étoit preſcrit; ſçavoir, la ſaint Michel de la même année 1169. Les nonces étoient chargés de deux lettres, l'une à l'archevêque de Cantorbéri, par laquelle le pape lui conſeilloit & lui ordonnoit, de ne porter aucune ſentence contre le roi, le royaume ou les perſonnes diſtinguées, juſqu'au retour de ſes nonces; & s'il avoit porté quelque ſentence, de la ſuſpendre juſqu'à ce terme. Par la lettre au roi, il lui enjoignoit de la part de Dieu, & pour la rémiſſion de ſes péchés, de rétablir l'archevêque de Cantorbéri dans ſon égliſe, & lui rendre ſincerement ſes bonnes graces. La lettre eſt datée de Bénévent, le dixiéme de Mai. Ils avoient III. *ep.* 80. III. *ep.* 1. III. *ep.* 2.

AN. 1169. auſſi des lettres pour le roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrerent; & il ne leur conſeilla pas d'aller chercher le roi d'Angleterre, qui étoiten Gaſcogne avec ſon armée: parce qu'ils ne pouvoient y arriver ſans grand péril. Ils allerent donc à Sens attendre le retour de ce prince.

VI. Egliſe d'Allemagne. *Chr. Reicherſp. an. 1169.*

Cependant l'empereur Fridéric tint à Bamberg une diéte ou cour générale à la pentecôte, qui cette année 1169, fut le huitiéme de Juin. A cette aſſemblée ſe trouverent les prétendus cardinaux, légats de l'antipape Caliſte III. & du conſentement de tous les ſeigneurs préſens, l'empereur y fit élire pour roi & couronner Henri VI. ſon fils, âgé ſeulement de cinq ans.

Le nouvel archevêque de Salſbourg Albert, ayant été auparavant appellé par l'empereur, vint à cette diéte avec le roi de Bohême ſon pere, & demanda audience, mais elle lui fut refuſée. Car l'empereur avoit réſolu de s'emparer de l'archevêché de Salſbourg, & en effet il y vint au commencement du mois d'Août. L'archevêque, à la perſuaſion des ſeigneurs, & principalement du duc d'Autriche ſon oncle, voyant la ruine dont étoient menacées les égliſes & les monaſteres, céda au tems, & ſe mit à la diſcrétion de l'empereur. Il lui réſigna l'archevêché & tous les droits régaliens en préſence des ſeigneurs: ainſi l'empereur diſpoſa à ſon gré de tous les biens de cette égliſe. La même année, & le vingt-ſeptiéme de Juin, mourut Gerhoh abbé de Reicheſperg, dans la même province, après avoir gouverné ce monaſtere pendant près de trente-huit ans, & en avoir vécu ſoixante & ſeize. Il étoit fameux par ſa doctrine & par ſa vertu, & avoit ſoutenu avec un grand courage la cauſe de l'égliſe contre les héré-

Ap. Tegnagel.

tiques & les ſchiſmatiques ſous Innocent II. & les papes ſes ſucceſſeurs juſqu'à Alexandre III. AN. 1169.

VII. Conférence de Domfront. III. ep. 6.

Quand le roi d'Angleterre fut revenu en Normandie, les nonces Gratien & Vivien s'y rendirent auſſi. Le vingt-quatriéme d'Août, veille de S. Barthélemi, ils arriverent à Domfront; & le ſoir même le roi venant de la chaſſe, alla deſcendre à leur logis avant que d'aller au ſien, & les ſalua avec beaucoup de reſpect.

Le lendemain matin le roi vint encore au logis des nonces, & fit entrer avec lui dans la chambre l'évêque de Sées & celui de Rennes: quelque tems après on fit venir auſſi Jean, doyen de Sariſbéri, & les deux archidiacres Renaud de Sariſbéri, & Raoul de Landaf. Ils demeurerent enfermés juſqu'à l'heure de none, parlant tantôt paiſiblement, tantôt avec grand bruit. Les nonces préſenterent au roi la lettre du pape, & quand il l'eut lue, il commença par déclamer beaucoup contre l'archevêque de Cantorbéri, comme il avoit fait devant les cardinaux Guillaume & Otton; mais comme le pape lui enjoignoit de recevoir ce prélat en ſes bonnes graces, il y conſentit en quelque maniere, & dit qu'il en prendroit conſeil. Il demanda auparavant que les excommuniés fuſſent abſous: les nonces lui déclarerent le pouvoir qu'ils avoient ſur ce point, qui étoit de les faire abſoudre, en prêtant ſerment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'archevêque de Cantorbéri & aux ſiens dans la ſaint Michel, ſous peine de retomber dans l'excommunication; & à la charge que la paix ſe feroit dans le même terme.

ep. 17.

Sup. l. LXXI. n. 45.

III. ep. 37.

Le roi ne voulut point que les excommuniés prêtaſſent ce ſerment: c'eſt pourquoi un peu avant le coucher du ſoleil il ſortit en colere, ſe plaignant beau-

ep. 6.

AN. 1169.

coup du pape, & disant que jamais il ne l'écouteroit en rien. Puis il ajouta : Par les yeux de Dieu je ferai autre chose. Mais Gratien lui répondit : Seigneur, ne faites point de menaces : nous ne les craignons point : nous sommes d'une cour qui a accoutumé de commander aux empereurs & aux rois. Alors le roi appella tous les barons & les moines blancs, c'est-à-dire de Cîteaux, qui étoient présens, & presque tout le clergé de sa chapelle ; & il les pria de rendre témoignage en tems & lieu des offres qu'il avoit faites pour le rétablissement de l'archevêque & de la paix. Enfin il parut un peu adouci en se séparant des nonces, & leur promit dans la huitaine une réponse précise.

On s'assembla donc à Bayeux le dernier jour d'Août. L'archevêque de Rouen & celui de Bourdeaux y étoient, & tous les évêques de Normandie. Les nonces présenterent au roi la lettre du pape qui le prioit de rétablir l'archevêque : & le roi, après avoir proposé à l'ordinaire ses plaintes contre ce prélat, ajouta : Si je fais quelque chose pour cet homme, le pape m'en aura bien de l'obligation. Il vouloit toujours que les nonces donnassent l'absolution à ses clercs, sans en exiger de serment : & comme ils le refusoient constamment, le roi courut à son cheval, & la négociation pensa être rompue. Enfin les nonces se rendirent à la priere des évêques, & le roi accorda le retour de Thomas, & de tous ceux qui étoient sortis à cause de lui. Ensuite il demanda aux nonces, qu'ils allassent en Angleterre, ou du moins un d'eux, pour absoudre les excommuniés qui y étoient ; & comme les nonces le refuserent, il se retira fort en colere, & dit : Faites ce que vous voudrez ; je ne vous estime ni vos excom-

munications la valeur d'un œuf. Enfin il s'appaiſa & dit : Je dois faire beaucoup à la priere du pape, qui eſt notre ſeigneur & notre pere : c'eſt pourquoi je rens à Thomas ſon archevêché & ma paix, & à tous ceux qui ſont hors du royaume pour lui. Les nonces & tous les autres rendirent graces au roi. AN. 1169.

Le lendemain, premier jour de Septembre, on s'aſſembla encore ſur le midi; & après avoir long-tems diſputé ſur le ſerment des excommuniés, on convint enfin que trois qui étoient préſens jureroient ſur les évangiles, qu'ils exécuteroient l'ordre des nonces. Enſuite on chargea les évêques d'écrire les conditions de la paix que le roi avoit accordée : mais quand les trois excommuniés eurent été abſous, le roi changea les termes du traité, & voulut que l'on y mît la clauſe : Sauf la dignité de ſon royaume : mais Gratien dit qu'il ne l'accorderoit jamais. *ep.* 27.

On ſe ſépara ainſi à trois heures de nuit, & on convint de ſe trouver à Caen huit jours après la nativité de la Vierge. Gratien refuſoit cette clauſe, parce qu'il voyoit bien que ſous le nom de la dignité de ſon royaume, le roi conſerveroit les coutumes conteſtées, & banniroit d'Angleterre l'autorité de l'égliſe romaine. Les nonces vinrent à Caen au jour marqué, conduits par l'archevêque de Rouen : l'archevêque de Bourdeaux s'y trouva auſſi, & les évêques de Liſieux, de Vorcheſtre, de Sées, de Bayeux & de Rennes, & quelques ſeigneurs. Le roi étoit allé à Rouen recevoir le comte de Flandre. VIII. Conférence de Caen. III. *ep.* 12.

A cette conférence de Caën, les commiſſaires du roi preſſoient les nonces d'admettre la clauſe : Sauf la dignité du royaume : mais ils répondirent : Qu'on

mette donc auſſi : Sauf la liberté de l'égliſe. Ce que
AN. 1169. les commiſſaires refuſerent ; & l'archevêque de Rouen
III. ep. 13. écrivit au roi : Nous n'avons pu obtenir des nonces, qu'ils approuvaſſent le projet de paix que vous nous avez laiſſé ; il ne vous convient pas qu'ils ſe retirent bruſquement & ſans eſpérance de paix. C'eſt pourquoi nous ſommes convenus, de mettre ſimplement que vous permettrez à l'archevêque de Cantorbéri de retourner en Angleterre, & lui rendrez ſon archevêché comme il l'avoit avant ſa ſortie. En effet, les nonces étoient convenus de cet expédient. Mais le roi les ayant fait venir à Rouen, leur manda qu'il n'abandonneroit point la clauſe : Sauf la dignité de ſon royaume. Les nonces ſe retirerent ainſi ſans avoir pu rien conclure, & ordonnerent aux archevêques, par la foi qu'ils devoient au pape, de déclarer aux excommuniés, qu'en vertu de leur ſerment, l'abſolution qu'ils avoient reçue leur ſeroit inutile, ſi la paix ne ſe faiſoit avant la ſaint Michel, qui étoit le terme preſcrit par le pape.

III. ep. 37. Les nonces s'étant retirés, firent une derniere ten-
ep. 27 Gervaſ. tative, & envoyerent au roi d'Angleterre le docteur Pierre, archidiacre de Pavie, qui fut reçu honnêtement, mais renvoyé honteuſement, & avec indignité.
III. ep. 20. Cependant le roi envoya au pape une nouvelle dépu-
ep. 21. 22. 23. tation, avec une lettre où il ſe plaignoit que les nonces lui avoient manqué de parole, & le faiſoit atteſter par des lettres de l'archevêque de Rouen, de Bernard, évêque de Nevers, & de tout le clergé de
ep. 23. Normandie. De quoi le nonce Vivien étant averti, il écrivit auſſi au pape une lettre où il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit paſſé juſques alors, le priant de

ne

ne rien croire de ce que l'on pourroit lui dire au contraire. Gratien eut communication de cette lettre : mais il n'écrivit point, parce qu'il ſe preſſoit de retourner. En effet, voyant le mauvais procédé du roi d'Angleterre, ſitôt que le terme preſcrit par le pape fut paſſé, il reprit le chemin de Rome, & laiſſa Vivien en France. AN. 1169. *Gervaſ.*

IX. Guillaume de Champagne, archevêque de Sens.

Gratien alloit à Rome avec le nouvel archevêque de Sens. C'étoit Guillaume aux blanches-mains, beau-frere du roi Louis le Jeune, qui dès l'année 1165 avoit été élu évêque de Chartres ; mais le pape Alexandre l'avoit diſpenſé pendant cinq ans de ſe faire ſacrer, comme j'ai dit. Durant cet intervalle l'archevêché de Sens vint à vaquer en 1168, par le décès de Hugues ; & Guillaume fut élu pour lui ſuccéder, ſans quitter l'évêché de Chartres que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut ſacré archevêque de Sens le dimanche vingt-deuxiéme Décembre de la même année, par Maurice, évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnoit ſa naiſſance & la dignité de ſon ſiége, il n'y avoit perſonne dans le clergé de France plus prudent & plus éloquent, au jugement de Jean de Sariſbéri ſon ſucceſſeur au ſiége de Chartres. Guillaume étoit après le roi de France le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorbéri ; & il eut part à la négociation des nonces Gratien & Vivien avec le roi d'Angleterre. *Sup l.* LXXI. *n.* 20. *Rob. de Monte ann.* 1165. *Idem.* 1168. *Chr. S. Petri vivi.* 1168. *Jo Sariſb. ep.* 219. *ap. Lup.* II. 65. III. *ep.* 30. 31.

X. Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.

Ce prince ayant donc appris que l'archevêque de Sens alloit à Rome, apparemment recevoir ſon pallium, & Gratien avec lui, en fut extrêmement allarmé, appréhendant que le pape ne donnât à cet archevêque la légation de ſes états de deçà la mer. Car

AN. 1169. il n'y avoit perſonne qu'il craignît davantage que ce prélat dans l'égliſe gallicane, & Gratien dans l'égliſe romaine.

III. ep. 65. Gerval. an. 1169. Vita, p. 167. Il envoya donc en Angleterre Geofroi Ridel, archidiacre de Cantorbéri, & Richard, archidiacre de Poitiers, avec d'autres officiers, pour ordonner à tous les évêques de s'aſſembler à Londres, & d'y jurer l'obſervance d'un nouvel édit, qui portoit en ſubſtance: Si après la ſaint Denis on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de lettres du pape ou de Thomas, archevêque de Cantorbéri, portant interdit, qu'il ſoit pris, & qu'on en faſſe auſſitôt juſtice comme d'un traître. Si quelque évêque, abbé, ou autre clerc ou laïc veut obſerver l'interdit, qu'il ſoit chaſſé du pays avec tous ſes parens, ſans qu'ils emportent rien de leurs biens qui ſeront mis en la main du roi. Tous les clercs qui ont des revenus en Angleterre ſeront avertis d'y revenir dans la ſaint Hilaire, c'eſt-à-dire le quatorziéme de Janvier: autrement ils ne pourront plus eſpérer d'y rentrer, & leurs revenus ſeront mis en la main du roi. Défenſe d'appeller au pape ou à l'archevêque. Si un laïc vient d'outremer, ou s'il ſe préſente pour s'embarquer, on s'informera ſoigneuſement s'il ne porte rien qui ſoit contre l'honneur du roi; & en ce cas il ſera mis en priſon. Défenſe à aucun clerc ou religieux de paſſer en Angleterre ſans permiſſion du roi. Le denier ſaint Pierre ne ſera plus payé au pape, mais levé, ſoigneuſement gardé au tréſor du roi, & employé par ſon ordre. Tous les vicomtes d'Angleterre feront jurer l'obſervation de cette ordonnance.

Les laïcs furent contraints à faire ce ſerment; mais les évêques & les abbés refuſerent même de ſe trou-

ver à l'assemblée de Londres, indiquée par les officiers du roi. Au contraire, l'évêque de Vincheſtre déclara publiquement, qu'il obéiroit toute sa vie aux ordres du pape & de l'archevêque de Cantorbéri, auquel il avoit promis fidélité & obéissance; il ordonna à son clergé de faire de même. Telle fut la fermeté de ce vénérable vieillard, qui avoit autrefois réſisté si courageusement au roi Etienne son frere. Il fut imité par l'évêque d'Exceſtre, qui se retira dans une maison religieuse, jusqu'à ce que la tempête fût passée. L'évêque de Norvic, nonobstant la défense du roi, excommunia le comte Hugues en présence des officiers, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu: puis il descendit du jubé, mit sa croſſe sur l'autel, & dit qu'il verroit qui étendroit les mains sur les biens de son égliſe: & se retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Cheſtre se mit en sûreté dans la partie de son diocèse habitée par les Galois.

An. 1169.

Sup. l. LXVIII. *n.* 60.

La nouvelle de ces violences étant venue en France, plusieurs évêques en écrivirent au pape, accusant Gilbert, évêque de Londres, d'en être l'auteur. Ces prélats furent Guillaume, archevêque de Sens, Maurice, évêque de Paris, Matthieu de Troye, Guillaume d'Auxerre, Baudouin de Noyon. Ils disent que Gilbert, irrité de n'avoir pas été élu archevêque de Cantorbéri, menace de faire enſorte, par l'autorité du roi, que la chaire archiépiscopale soit transférée à Londres. Il prétendit en effet qu'avant le tems de saint Grégoire, & l'irruption des Anglois païens, Londres étoit la métropole de la grande Bretagne. Il est vrai que dans le concile d'Arles, tenu sous Constantin l'an 314, les deux évêques de cette province sont Eborius d'Yorc, & Reſtitut de Londres; & le premier projet

III. *ep.* 88.

III. *ep.* 86. 89. 85. 82.

III. *ep.* 41.

To. 1. *conc. p.* 1430. E.

de saint Grégoire fut d'établir les deux métropoles d'Angleterre à Londres & à Yorc: mais saint Augustin son disciple, établit d'abord son siége à Cantorbéri. Les évêques de France louent ceux d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils ont résisté à Gilbert, & aux officiers du roi, qui vouloient les faire renoncer à l'obéissance de Thomas leur archevêque. Enfin ils prient le pape de réprimer ce schismatique, & les autres que Thomas a excommuniés.

An. 1169.

Greg. l. XII. ep. 15.

Sup. l. XXXVI. n. 37. n. 40.

XI. Conférence de S. Denis.

Cependant le roi d'Angleterre voulant renouer la négociation, ou du moins gagner du tems, manda le nonce Vivien, & lui promit avec serment qu'il suivroit son conseil & l'ordre du pape pour rendre la paix à l'église. Sur cette parole, Vivien croyant la paix déja faite, écrivit à l'archevêque de Cantorbéri de se rendre à Paris le premier dimanche après la saint Martin, c'est-à-dire, le seiziéme de Novembre, parce que ce jour-là les deux rois devoient avoir une conférence à saint Denis, où le roi d'Angleterre devoit se rendre sous prétexte d'un pélerinage de dévotion. Thomas répondit à Vivien, que sa commission étant finie, il n'avoit dû aller trouver le roi d'Angleterre qu'avec grande circonspection. Pour moi, ajoute-t-il, je ne suis plus obligé à me rendre à vos ordres, & je ne comprens pas sur quelle assurance vous avez été si facile à m'appeller. Je ne laisserai pas, par respect pour le saint siége, & par amitié pour vous, de me trouver à votre rencontre vendredi à Corbeil, pour apprendre de votre bouche ce que nous devons espérer de ce voyage. C'est que Thomas connoissoit mieux que Vivien les artifices du roi d'Angleterre. Thomas fut aussi pressé par le roi de France, & d'autres personnes sages, de venir à cette conférence.

III. ep. 9.

III. ep. 10.

Vivien s'étant donc rendu à S. Denis, preſſa le roi Henri de tenir ſa parole: mais il ſe dédit, enſorte que Vivien lui reprocha publiquement ſa duplicité, & l'artifice dont il avoit uſé pour le ſurprendre; & dit depuis à Thomas, qu'il n'avoit jamais vu un ſi grand menteur. Au retour de ſaint Denis le roi Henri paſſa près de Mont-Martre, où Thomas l'alla trouver; & par l'entremiſe de Rotrou, archevêque de Rouen, de Froger, évêque de Sées, & de quelques autres, le pria pour l'amour de Dieu & du pape, de lui rendre à lui & aux ſiens ſa paix, ſes bonnes graces, & les biens qui leur avoient été ôtés, offrant de lui rendre tout ce qu'un archevêque doit à ſon prince. Le roi répondit, que de ſa part il remettoit de bon cœur tous les ſujets de plainte qu'il pouvoit avoir contre l'archevêque; & quant à ce que le prélat voudroit propoſer contre lui, il s'en tiendroit au jugement de la cour du roi de France, de l'égliſe gallicane, ou de l'école de Paris. On voit par-là en quelle eſtime étoit dès-lors cette école. AN. 1169.

Thomas répondit qu'il ne récuſoit pas le jugement de la cour de France, ou de l'égliſe gallicane, ſans faire mention de l'école de Paris: mais il ajouta qu'il aimoit mieux compoſer amiablement avec le roi ſon maître, que plaider. Il préſenta un écrit où il avoit rédigé ce qu'il demandoit au roi; & ajouta de vive voix, qu'il deſiroit être reçu au baiſer de paix, & avoir la reſtitution de la moitié des meubles, pour payer ſes dettes, réparer les bâtimens, & les dommages que l'égliſe avoit ſoufferts depuis ſon abſence. On fit la lecture de l'écrit, & tous les aſſiſtans le trouvoient raiſonnable; mais le roi d'Angleterre répondit à ſon III. ep. 62.

ordinaire, avec un circuit de paroles ſi embarraſſées; qu'il paroiſſoit aux plus ſimples accorder tout, & les plus pénétrans jugeoient qu'il mêloit des conditions intolérables. Quant au baiſer de paix, il dit qu'il l'auroit donné volontiers, mais qu'étant en colere, il avoit juré publiquement de ne le jamais donner à l'archevêque quelque paix qu'il fît avec lui. Il s'opiniâtra à ce refus quelque priere qu'on lui fît; & comme Vivien preſſoit le roi Louis de l'en prier plus inſtamment, il dit, qu'il ne vouloit pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenoit ſur ſes terres; mais il dit à Thomas: Je ne voudrois pas pour mon peſant d'or vous conſeiller de rentrer dans ſes états, qu'il ne vous eût donné le baiſer de paix. Ainſi le traité fut rompu.

AN. 1169.

Gervaſ. Vita, II. c. 30.

III. *ep.* 28. III. *ep.* 61. 65.

Toutefois pour le renouer le roi d'Angleterre envoya offrir à Vivien vingt marcs d'argent, le priant de s'en entremettre encore; mais il le refuſa, & lui reprocha dans ſa réponſe, de l'avoir voulu deshonorer par cette offre. Ce qui preſſoit ainſi le roi Henri de faire la paix, étoit l'allarme que lui avoit donné le voyage de l'archevêque de Sens & de Gratien; & il envoya en cour de Rome des députés pour empêcher que ce prélat n'eût la légation dans ſes états. Thomas envoya de ſon côté pour inſtruire le pape de tout ce qui s'étoit paſſé en cette derniere occaſion: le roi Louis envoya auſſi les ſiens, priant le pape de ne plus donner de délais au roi Henri: & l'archevêque de Sens en perſonne le pria de mettre en interdit les états de ce prince, s'il ne rendoit la paix à l'égliſe.

III. *ep.* 63.

XII. Autre députation du pape au roi d'Angleterre.

Après que le pape Alexandre eut envoyé en France les nonces Gratien & Vivien, il eſſaya encore de ramener le roi d'Angleterre par des perſonnes d'une

vertu diſtinguée ; premierement par Anthelme évêque de Bellai & par le prieur de la grande Chartreuſe, puis par Simon prieur de la Chartreuſe du Mont-Dieu au diocèſe de Reims, & Bernard du Coudrai moine de Grandmont. Il manda à ces derniers : Nous vous enjoignons d'aller enſemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la réception de cette lettre, s'il eſt deçà la mer ; & lui donner les avis néceſſaires en lui préſentant nos lettres monitoires : que s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires, & lui déclarerez que ſi avant le commencement du carême prochain il ne ſe réconcilie avec l'archevêque de Cantorbéri, nous n'empêcherons plus ce prélat d'employer la ſévérité des cenſures eccléſiaſtiques. La lettre eſt datée de Bénévent le vingt-cinquiéme de Mai 1169, & le premier jour du carême de l'année ſuivante 1170. devoit être le dix-huitiéme de Février. La lettre au roi dont ils étoient porteurs, étoit du vingt-deuxiéme de Mai.

AN. 1169. IV. ep. 2. IV. ep. 11. IV. ep. 4.

Simon & Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre : la premiere, pour lui préſenter la lettre monitoire du pape, & la ſeconde avec la lettre comminatoire : mais ni en l'une ni en l'autre occaſion ils n'avancerent rien. Le roi vouloit toujours que Thomas promît l'obſervation des coutumes, ſans reſtriction de l'honneur de Dieu ni de ſon ordre ; & Thomas refuſoit conſtamment de lui faire un ſerment que ſes prédéceſſeurs ne lui avoient point fait, & d'approuver ces coutumes que le pape avoit condamnées. Le prieur Simon rendant compte au pape de cette commiſſion, dit ces paroles remarquables : Nous avons prié le frere Bernard de vous écrire comme nous ſur

IV. ep. 8. IV. ep. 10. ep. 8.

cette affaire : mais il a répondu, que dans ſon ordre
AN. 1169. il eſt défendu à aucun des freres d'écrire pour aucune affaire, à vous ni à d'autres. Telle étoit la ſévérité de l'ordre de Grandmont.

XIII. Thomas renouvelle les cenſures.

Thomas s'étoit plaint amerement de ce qu'à la ſollicitation du roi d'Angleterre le pape avoit ſuſpendu ſon autorité : mais le pape ayant levé cette ſuſpenſe
IV. ep. 14. 15. IV. ep. 16. III. ep. 33. en cas que le roi ne ſatisfît pas avant le carême, Thomas avança ce terme de quinze jours, & manda à tout le clergé de la province de Cant, que ſi le roi ne ſatisfaiſoit dans la Chandeleur, ils euſſent à ceſſer dès-lors entierement l'office divin, excepté le baptême des enfans, la pénitence & le viatique : pour lequel on diroit la meſſe à huis clos, ſans ſon de cloches & les excommuniés mis dehors. Il leur ordonne encore de
III. ep. 34. 38. dénoncer excommuniés Geofroi Ridel & quelques autres, particulierement ceux qui retiennent le bien des égliſes, ou reçoivent des bénéfices de la main des
III. ep. 35. 36. III. ep. 52. laïcs. Il écrivit de même au couvent de la cathédrale de Cantorbéri, au chapitre de Douvres, & aux monaſteres de la province : à l'archevêque de Rouen, à ſon clergé & à ſon peuple. Il écrivit à l'évêque de Vincheſtre ; & après avoir marqué qu'il a déja paſſé cinq ans en exil, & que la négociation des nonces Gratien & Vivien a été inutile, il ordonne à ce vénérable évêque ſon ſuffragant, de faire ceſſer l'office divin dans tout ſon diocèſe, ſi le roi ne ſatisfait à l'égliſe dans la Purification. Il écrivit de même aux autres évêques ſes ſuffragans ; & joignit à cette lettre les noms des excommuniés, ſçavoir Gilbert évêque de Londres, Joſſelin évêque de Sariſbéri, Geofroi Ridel archidiacre de Cantorbéri, Richard de Velcheſtre archidiacre

archidiacre de Poitiers, & pluſieurs autres, au nombre de vingt-huit en tout. AN. 1169.

Thomas écrivant au pape & aux cardinaux, ſe plaint entr'autres choſes, que le roi d'Angleterre tournoit à ſon profit les revenus des évêchés & des abbayes vacantes, & ne ſouffroit pas que l'on y ordonnât des paſteurs. Le pape en écrivit à ce prince une lettre où il dit : Nous avons appris que vous tenez en vos mains les évêchés vacans de Lincoln, Bath & Herford, & que vous empêchez que l'on n'y faſſe d'élection libre, vous attribuant non-ſeulement ce qui eſt à Céſar, mais encore ce qui eſt à Dieu. C'eſt pourquoi nous vous prions & vous enjoignons pour la rémiſſion de vos péchés, d'avertir le clergé de ces égliſes d'y faire des élections canoniques ; & leur donner la protection néceſſaire pour cet effet, ſans leur nommer les perſonnes qu'ils doivent élire, autrement nous ſerions obligés d'exercer contre vous l'autorité de ſaint Pierre. La date eſt de Bénévent le neuviéme d'Octobre 1169. III. ep. 89. IV. ep. 74. III. ep. 11.

La même année Etienne III. roi de Hongrie donna une charte adreſſée aux archevêques de Strigonie & de Colocza, à leurs ſuffragans & à tous les eccléſiaſtiques de ſon royaume, où il dit : que par les exhortations d'un légat du pape, & pour imiter la dévotion du roi Géiſa ſon pere envers le pape Alexandre II. (il faut entendre Géiſa I. ſon triſaïeul) par ces motifs il confirme la conſtitution de ce prince qui avoit promis de ne faire ni dépoſition ni tranſlation d'évêques ſans l'autorité du pape. De plus, abandonnant la coutume de ſes prédéceſſeurs, il ordonne qu'arrivant le décès des évêques, on ne mettra plus des économes

XIV. Egliſe de Hongrie. *Ap. Bar. an.* 1169.

AN. 1169. laïcs pour régir les biens de l'égliſe, mais des clercs de vie exemplaire qui les employeront aux réparations des bâtimens & à la ſubſiſtance des pauvres, ſans que rien tourne au profit du roi. Les prévôts royaux, les abbés & les autres eccléſiaſtiques conſtitués en dignité, ne ſeront dépoſés que pour crime, & par jugement canonique. Le roi déclare qu'il fait cette conſtitution par le conſeil de la reine ſa mere, & de tous les prélats & les ſeigneurs, & elle ſert au moins à faire voir les coutumes abuſives qui regnoient en Hongrie comme dans les autres royaumes. Le roi Etienne III. mourut le dimanche trentiéme de Janvier 1172, ſon frere Etienne IV. lui ſuccéda pendant quelques mois, puis Béla III. qui étoit auſſi ſon frere.

Chr. Jo. Thuro. c. 67. 68. 69.

XV. Egliſe de Sicile.

L'égliſe de Sicile étoit dans un triſte état ſous le jeune roi Guillaume II. comme on voit par l'hiſtoire de Hugues Falcand auteur du tems, & par les lettres de Pierre de Blois. Le pays étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards, de Normans; & ces derniers étoient les maîtres. Sous le nom du jeune roi c'étoit la reine Marguerite ſa mere qui gouvernoit, ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pour appuyer ſon autorité, elle pria Rotrou archevêque de Rouen ſon oncle de lui envoyer quelqu'un de ſes parens. Il lui envoya Etienne fils du comte du Perche qu'elle fit chancelier de Sicile, & peu après il fut élu archevêque de Palerme capitale du royaume, au grand déplaiſir de pluſieurs prélats, qui aſpiroient à cette dignité, entr'autres de Richard, évêque élu de Syracuſe, Anglois de nation.

Le chancelier Etienne amena entr'autres avec lui Pierre, natif de Blois, dont le ſurnom lui demeura,

homme fort distingué par sa science & sa vertu. Il fut précepteur du jeune roi après Gautier depuis archevêque de Palerme ; qui lui avoit montré les commencemens de la grammaire & de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étendues, pendant un an qu'il l'instruisit ; & en même tems il gardoit le sceau de ce prince, & étoit le second ministre après le chancelier Etienne. Ce qui ayant excité la jalousie de quelques courtisans, pour l'éloigner d'auprès du roi sous un prétexte honnête, ils le firent élire archevêque de Naples, ville alors peu considérable. Pierre refusa cette dignité : mais voyant les troubles de Sicile & les fréquentes conjurations contre le chancelier Etienne, qui fut enfin obligé de quitter le pays pour mettre sa vie en sureté : il demanda son congé au roi, & ne fut retenu ni par les prières ni par les promesses de ce prince. Pierre sortit de Sicile peu après le chancelier Etienne, la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire, en 1169, & revint auprès du roi d'Angleterre son ancien maître.

AN. 1169.
Petr. ep. 66.
ep. 131.
ep. 90.
V. Pagi. an. 1167. n. 25. 1169. n. 8.

Depuis son retour il écrivit à Gautier, alors chapelain du roi de Sicile & autrefois son précepteur, pour se plaindre de la conduite de ce prince, qui à la persuasion de Robert comte de Lorocelle, vouloit faire évêque de Gergenti le frere de ce comte, homme incapable, malgré la résistence du chapitre. Il se plaint que le roi avoit donné sa confiance à deux hommes de basse naissance, préférablement à Romuald archevêque de Salerne, & à Roger comte d'Aveline ses oncles ; & que par les mauvais conseils de ses confidens il pilloit les trésors de l'église. Il exhorte Gau-

Petr. ep. 10.

AN. 1169. tier à ne ſe pas rebuter d'avoir été traité d'inſenſé, & à continuer de donner au roi des avis ſalutaires. Gautier fut élu archevêque de Palerme, peu de jours après la retraite du chancelier Etienne : mais les chanoines furent contraints à cette élection par le peuple que la cour avoit gagné par argent. Ce qui fit eſpérer à la reine & aux amis du chancelier, de faire caſſer par le pape cette élection : d'autant plus que le chancelier n'avoit renoncé à la ſienne que par force. Pierre Gaëtan, cardinal ſoudiacre, qui étoit en Sicile, avoit promis que l'élection de Gautier ſeroit caſſée ; & avoit reçu par ordre de la reine ſept cens onces d'or, pour porter au pape. Mais le parti de Gautier ſoutenoit, qu'en l'état où ſe trouvoit la cour de Rome, elle n'oſoit s'oppoſer à la volonté des grands de Sicile ; & ne refuſeroit pas dans le beſoin où elle étoit, les ſommes immenſes qu'on lui offriroit pour confirmer l'élection. Le pape la confirma en effet, & Gautier fut ſacré par ſes ſuffragans, dans la grande égliſe de Palerme, en préſence du roi & de la reine ſa mere, le jour de ſaint Michel, vingt-neuviéme de Septembre 1169.

Falcand. ſub fin. Fazel. VII. n. 5.

XVI. Lettre du pape au ſultan d'Iconie. *p. 431. edit. 1167. Matth Par. an. 1169. Alex. ep. 32.*

Entre les œuvres de Pierre de Blois, on trouve une inſtruction ſur la foi chrétienne, pour le ſultan d'Iconie, faite au nom du pape Alexandre III. & rapportée à cette année 1169. par un auteur du ſiécle ſuivant. Le pape y parle ainſi : Nous avons appris par vos lettres & par la relation fidéle de vos envoyés, que vous deſirez vous convertir à Jeſus-Chriſt, & que vous avez déja reçu le Pentateuque de Moïſe, les prophéties d'Iſaïe & de Jérémie, les épîtres de ſaint Paul, & les évangiles de ſaint Jean & de ſaint Mat-

thieu. Vous demandez qu'on vous envoie un homme qui puiſſe de notre part vous inſtruire plus amplement de la foi de Jeſus-Chriſt; & comme cette priere nous eſt très-agréable, nous aurons ſoin de vous envoyer des perſonnes dont la doctrine & les mœurs puiſſent vous édifier. Cependant comme vous demandez par vos lettres une expoſition de notre foi, nous vous la donnons en abrégé. Enſuite eſt l'inſtruction ſur les deux myſteres de la Trinité & de l'Incarnation appuyée de paſſages de tous les livres de l'écriture, non ſeulement de ceux qu'avoit le ſultan; mais nous ne voyons point de preuve certaine que cette inſtruction ait eu quelque effet. AN. 1169.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre pleinement informé de ce qui s'étoit paſſé entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorbéri, particulierement à la conférence de Mont-Martre: comprit qu'il falloit preſſer ce prince d'exécuter ſes promeſſes, par la crainte des cenſures eccléſiaſtiques. Pour cet effet, il envoya une nouvelle commiſſion à Rotrou archevêque de Rouen, & à Bernard évêque de Nevers; par laquelle il leur enjoint d'aller enſemble trouver le roi dans un mois après la lettre reçue, pour l'admoneſter de rendre à l'archevêque la paix & la ſureté entiere, & le recevoir au baiſer: de lui rendre à lui & aux ſiens tous leurs biens, & le faire retourner à ſon égliſe. Le pape ajoute: Si le roi dans quarante jours après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis; vous mettrez en interdit tous ſes états de deçà la mer, enſorte qu'il ne s'y faſſe aucune fonction eccléſiaſtique hors le baptême des enfans, & la pénitence des mou- AN. 1170. XVII. Commiſſion à l'archevêque de Rouen & à l'évêque de Nevers. v. ep. 3.

rans. Quelque tems après la paix faite, vous exhor-
AN. 1170. terez encore le roi à abolir les mauvaiſes coutumes, principalement celles qu'il a introduites de nouveau; & s'il le refuſe vous nous en donnerez avis. Si vous avez une eſpérance certaine de faire la paix, vous pourrez abſoudre tous les excommuniés, à la charge que ſi la paix ne s'enſuit pas, vous les remettrez dans l'excommunication. Si le roi ne peut ſe réſoudre au baiſer de paix à cauſe de ſon ſerment, vous exhorterez l'archevêque à ſe contenter du baiſer du prince ſon fils. La lettre eſt datée de Bénévent le dix-neu-
v. ep. 6. viéme de Janvier 1170. Le pape nomma l'archevêque de Rouen pour l'exécution de cette paix, afin de ne pas donner ſujet au roi d'Angleterre de ſe plaindre qu'il n'eût donné cette commiſſion qu'à des étrangers : mais il manda en particulier à l'évêque de Nevers d'y procéder ſeul, en cas que l'archevêque de
v. ep. 1. Rouen ne pût ou ne voulût pas y procéder avec lui.
v. ep. 7. Le pape écrivit au roi d'Angleterre, pour lui donner
v. ep. 8. avis de cette commiſſion; & il en écrivit auſſi aux évêques de la province de Cant, à l'archevêque d'Yorc & à ſes ſuffragans : ces lettres ſont du dix-huitiéme de Février.

Cependant le pape fut averti que le roi d'Angleterre vouloit faire couronner Henri ſon fils aîné par l'archevêque d'Yorc au préjudice de celui de Cantorbéri, auquel le ſacre des rois appartenoit ſuivant l'an-
IV. c. 42. cienne coutume. C'eſt pourquoi le pape écrivit à Roger archevêque d'Yorc, & aux autres évêques d'Angleterre, pour leur défendre ſous peine de dépoſition de ſe mêler de cette cérémonie, tant que l'archevêque Thomas ſeroit en exil. La lettre eſt du vingt-

sixiéme de Février. Le pape écrivit aussi à Thomas pour lui défendre de sacrer le prince ou permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtoit auparavant le serment que les rois avoient coutume de prêter à l'église de Cantorbéri, & s'il ne déchargeoit tout le monde de l'observation de ses coutumes & du serment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Thomas avoit lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome; & les ayant reçues, il les adressa à Robert évêque de Vorchestre son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'Yorc, aux autres évêques, & de leur défendre de la part du pape de sacrer le prince. Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre & de Galles, & en particulier à l'évêque de Vinchestre.

AN. 1170.
IV. ep. 43.
IV. ep. 44.
IV. ep. 45.

XVIII. S. Godric ermite. *Vita Boll. 21. Mai, to. 16. p. 68. c. 6.*

Vers le même tems, Thomas envoya en Angleterre, pour consulter Godric, ermite fameux qui avoit le don de prophétie. C'étoit un homme simple & sans lettres, né de parens pauvres, & qui dans sa jeunesse avoit fait quelque petit commerce par mer. Ayant renoncé au monde, il fit le pélerinage de Rome, & celui de Jérusalem nuds pieds: puis étant revenu en son pays, il se retira en un lieu solitaire nommé Finchale près de Durham, où il cultivoit un petit champ dans les bois & en tiroit de quoi se nourrir & exercer l'hospitalité. Les moines de la cathédrale de Durham connoissant la pureté de sa vie, députerent un de leurs anciens pour l'instruire & lui administrer les saints mysteres à certains jours. Le démon l'attaqua par diverses tentations, qu'il surmonta par sa foi & son courage. Sa mortification étoit incroyable. Il porta cinquante ans durant une chemise de mailles sous son

cilice, & un habit de laine par deſſus. Sa nourriture
AN. 1170. étoit du pain d'orge mêlé de cendres, & des herbes ſauvages cuites & roulées en pelotons. Il ne parloit que trois fois la ſemaine, & gardoit le ſilence pendant tout l'Avent, & depuis la ſeptuagéſime juſqu'à l'octave de pâques : mais quand il parloit c'étoit avec grande édification. Il paſſa ainſi ſoixante ans dans ſon déſert.

c. 6. Un moine d'Oueſtmunſter l'étant venu voir peu de tems après que Thomas eût été ordonné archevêque de Cantorbéri, le ſaint homme lui demanda s'il étoit connu du nouveau prélat. Oui, répondit-il, je le connois, & il me connoît : mais vous, mon pere, le connoiſſez-vous ? Godric répondit : Je ne l'ai jamais vu des yeux du corps, mais ſouvent de ceux de l'eſprit, & ſi je le voyois je le reconnoîtrois entre pluſieurs autres. Le moine ſurpris de ce diſcours, n'oſoit l'interroger : & il ajouta : Saluez-le de ma part, & lui dites qu'il n'abandonne pas ſon deſſein, car il eſt agréable à Dieu. Il ſouffrira de rudes traverſes ; on le chaſſera de ſon égliſe, & il ſera long-tems exilé en pays étranger : mais après avoir achevé le tems de ſa pénitence, il rentrera dans ſon ſiége avec plus d'honneur qu'il n'en ſera ſorti. Le moine rapporta ce diſcours à l'archevêque, qui écrivit à Godric, le priant de demander à Dieu la rémiſſion de ſes péchés. Dans les ſix mois arriva ſon différend avec le roi, & ſon exil, pendant lequel il fit encore conſulter l'homme de Dieu.

Cette derniere année, c'eſt-à-dire, au mois de Mars 1170, l'archevêque fatigué de la longueur de ſon exil, envoya ſecrétement à Godric, lui demander quelle ſeroit la fin de ſes maux. L'envoyé fut près de huit

huit jours ſans pouvoir parler au ſaint ermite, qui enfin lui fit ouvrir ſa porte & lui dit : Dites à votre maître, qu'il ne ſe trouble point : il rentrera bientôt dans les bonnes graces du roi ; il ſera rétabli avec honneur dans ſon égliſe, & les Anglois en auront plus de joie, qu'ils n'ont été affligés de ſon exil. Il eſt vrai que cette ſérénité feinte ſera troublée par une injuſtice, & une cruauté inouie : mais Godric ne ſera plus en ce monde. Dites-lui encore, & lui répétez que dans neuf mois ce qui le regarde ſera entierement fini. Godric fit pluſieurs autres prédictions que l'évenement vérifia, & découvrit ſouvent les penſées ſecrétes : il guérit des malades & fit pluſieurs autres miracles. Enfin accablé de vieilleſſe & d'infirmités, il mourut le jeudi de l'octave de l'Aſcenſion vingt-uniéme d'Avril 1170. AN. 1170.

XIX. Conférence de Théorien avec les Arméniens.

En Orient Norſeſis étoit catholique des Arméniens, c'eſt-à-dire, leur patriarche ou primat, comme je l'ai déja marqué. Il écrivit à l'empereur Manuel Comnene une lettre où il traitoit quelques points de foi & de diſcipline, ſur leſquels les Arméniens n'étoient pas d'accord avec les Grecs, témoignant deſirer s'en éclaircir ; & l'empereur lui envoya un philoſophe nommé Théorien avec une lettre, où il diſoit, que ſi les Arméniens vouloient quitter leur erreur, il étoit prêt avec l'égliſe catholique à les recevoir comme ſes freres. Théorien arriva près du catholique Norſeſis le quinziéme jour de Mai l'an du monde 6678, vingt-huitiéme du regne de l'empereur Manuel, indiction troiſiéme, qui eſt l'an de Jeſus-Chriſt 1170. Il ſalua le catholique de la part de l'empereur, lui marquant le deſir qu'avoit ce prince de la réunion des Armé-

Cang. gloſſ. lat. Cathol. Sup. l. LXIX. *n.* 10. *Theoriani dial. to.* 1. *Bibl. PP. G. L.* 1624. *p.* 439.

AN. 1170.

niens : à quoi Norſeſis répondit par des remercimens.

Le lendemain il manda Théorien, & lui dit : J'ai lu la lettre du très-pieux empereur, & j'ai vu le deſir qu'il a, lui & la ſainte égliſe des Romains, pour notre réunion. Apprenez-nous donc quelles ſont nos erreurs ; & ſi on nous les montre, nous nous en corrigerons volontiers. Sous le nom de Romains, il faut ici toujours entendre les Grecs. Théorien répondit : Je prie votre grande ſainteté de m'écouter avec ſa douceur naturelle, & de ne ſe pas choquer de mes queſtions. Convenons enſemble, que ſi nous entendons quelque propoſition qui ne nous paroiſſe pas bonne, nous ne nous preſſerons pas de la qualifier d'hérétique : mais nous nous informerons ſoigneuſement du ſens des paroles & de l'intention de celui qui les emploie. Nous devons auſſi nous défier de la groſſiereté de l'interpréte, qui non-ſeulement ignore la grammaire, mais ne ſçait pas bien même le grec le plus commun : afin qu'on ne nous impute pas ſes fautes. Le catholique convint de ces regles pour leur conférence.

Théorien lui demanda enſuite, ſi la lettre qu'il avoit écrite à l'empereur contenoit ſes véritables ſentimens ; & après qu'il eut dit qu'oui, Théorien ajouta : Quels conciles recevez-vous ? Norſeſis répondit : Celui de Nicée, celui de Conſtantinople, & celui d'Ephèſe où Neſtorius fut dépoſé. Théorien : De quels docteurs embraſſez-vous les écrits & la doctrine ? Norſeſis : De ſaint Athanaſe, de ſaint Grégoire le théologien, de ſaint Baſile, de ſaint Grégoire de Nyſſe, de ſaint Jean Chryſoſtome, de ſaint Ephrem, de ſaint

Cyrille d'Alexandrie, & de pluſieurs autres. Théorien : Commençons maintenant à lire votre lettre, & en examinons le ſens fraternellement, pour voir ſi elle eſt conforme à ces peres & à ces conciles. AN. 1170.

On vint à l'endroit où il étoit écrit : Nous diſons qu'il n'y a qu'une nature en Jeſus-Chriſt, non par confuſion comme Eutychés, ou par diminution comme Apollinaire, mais dans le ſens orthodoxe de ſaint Cyrille d'Alexandrie, comme il a dit dans ſon livre contre Neſtorius : qu'il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. Théorien dit : Saint Cyrille n'a pas dit : Une nature en Jeſus-Chriſt, ni, Une nature de Jeſus-Chriſt ; mais, Une nature du Verbe, & a ajouté, incarnée : & votre ſainteté dit une nature en Jeſus-Chriſt. C'eſt la même choſe, dit Norſeſis. Non pas, dit Théorien : le nom de Chriſt ſignifie proprement l'un & l'autre, Dieu & homme tout enſemble : c'eſt pourquoi nous diſons : Le Verbe s'eſt fait chair, & non pas : Le Chriſt s'eſt fait chair. Auſſi aucun des peres n'a dit : Une nature de Chriſt ; mais ſaint Athanaſe a dit avant ſaint Cyrille, Une nature du Verbe, c'eſt-à-dire, la nature divine du fils ; & en ajoutant, incarnée, comme ſaint Cyrille dans la ſeconde lettre à Succeſſus, on exprime tout le myſtere de l'incarnation. Norſeſis : Et qui d'entre les peres en a ainſi parlé expreſſément après l'union ? Théorien : Tous ceux que vous avez nommés. Norſeſis : Un ſeul me ſuffit ; car ce que dit un des peres, tous le diſent, comme étant tous inſpirés par l'eſprit de Dieu qui eſt le même.

Sup. l XXVI. *n.* 29. *Cyrill. ep. p.* 24. *to.* 5.

Mais avant que de rapporter les paſſages des peres, Théorien jugea néceſſaire de définir les quatre termes de ſubſtance, nature, hypoſtaſe, & perſonne : ce qu'il

AN. 1170. fit tant ſelon les philoſophes païens que ſelon les théologiens chrétiens, dont il montra la différence, quant à l'uſage de ces termes. Or dans la philoſophie p. 444. il ſuivoit les principes d'Ariſtote. Il établit les définitions théologiques de ces quatre termes, par l'autorité des peres, ſçavoir de ſaint Baſile qu'il qualifie très-philoſophe, & de ſaint Grégoire de Nazianze. Enſuite il vient aux peres qui ont reconnu deux natures en Jeſus-Chriſt après l'union ; & commence par ſaint Athanaſe, dont il rapporte un paſſage de la lettre à Epitecte, contre ceux qui diſoient que le corps de Jeſus-Chriſt étoit conſubſtantiel au Verbe. Sur quoi Théorien raiſonne ainſi : Subſtance & nature ſont le même chez les théologiens. Or ſelon ſaint Athanaſe le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt pas de même ſubſtance que le Verbe : donc il n'eſt pas de même nature : donc il y a deux natures en Jeſus-Chriſt. Théorien cite enſuite S. Cyrille, ſur lequel les Arméniens s'appuyoient le plus, ſaint Grégoire de Nazianze, ſaint Grégoire de Nyſſe, ſaint Baſile, ſaint Ambroiſe le ſeul des peres Latins qu'il cite, & enfin ſaint Chryſoſtome ; & montre que l'égliſe tient le milieu entre l'erreur de Neſtorius & celle d'Eutychés. Alors un évêque Arménien nommé Grégoire, qui étoit préſent à la diſpute, s'écria : Je ſuis Romain : anathême à qui ne reconnoît pas deux natures en Jeſus-Chriſt.

Sup. l. XVI. n. 22. *Athan. t.* 2. *p.* 904. *A. ed.* 1698.

p. 453.

Le lendemain arriva Pierre évêque de Sappirion, à qui le catholique communiqua ce que Théorien lui avoit dit, & lui montra combien il y avoit de paſſages des peres, qui reconnoiſſoient deux natures en Jeſus-Chriſt. Mais l'évêque, qui étoit inſtruit, les détournoit à ſon ſens. Le catholique voyant donc qu'il réſiſtoit

vivement, fit venir Théorien, & lui dit : Cet évêque desire de conférer avec nous sur notre question. Mais Théorien lui ferma bientôt la bouche ; & l'évêque Grégoire déclara une seconde fois qu'il étoit du sentiment des Romains. AN. 1170.

XX. Autre conférence.

Deux jours après, le catholique Norsesis eut encore une conférence avec Théorien, où il lui dit : Il n'y a point de difficulté d'admettre deux natures en Jesus-Christ, pourvû qu'on les reconnoisse inséparablement unies en une seule hypostase, & ce ne seroit pas agir en chrétien, de combattre une vérité si manifeste. Mais qui empêche de reconnoître en Jesus-Christ une nature composée des deux, comme la nature de l'homme est composée de l'ame & du corps qui sont deux natures différentes ? Et c'est la comparaison qu'apporte saint Cyrille. Pour répondre à cette objection, Théorien cita premierement un passage de saint Grégoire de Nazianze : mais Norsesis dit, qu'il ne se trouvoit point dans la traduction arménienne. Elle est donc fautive, dit Théorien, & il lui donna le même passage en syriac. Norsesis appella un de ceux qui sçavoient lire en cette langue, & il trouva le passage tel que l'avoit cité Théorien. Il y avoit long-tems que les peres Grecs étoient traduits en syriac & en arménien.

Théorien continua : Saint Cyrille n'emploie l'exemple de la composition qui est en nous, que pour montrer qu'il est possible que de deux natures différentes il se fasse un suppôt, comme Pierre ou Paul d'une ame & d'un corps ; car c'est ce que nioit Nestorius : mais il y auroit contradiction à dire en même tems qu'en Jesus-Christ il y a deux natures & une seule nature : p. 456.

An. 1170. ce qu'il démontra géométriquement. Et comme Norſeſis en revenoit toujours à cette expreſſion de ſaint Cyrille : Une nature du Verbe incarné, Théorien dit qu'elle eſt de ſaint Athanaſe même contre l'erreur d'Arius, qui admettoit deux Verbes de natures différentes, l'une incréée qui avoit toujours été en Dieu, l'autre créée dans le tems qu'il s'étoit incarné. C'eſt donc de-là, dit-il, que ſaint Cyrille a tiré cette expreſſion. Or encore qu'elle ſoit vraie, nous ne devons pas nous en ſervir, à cauſe du mauvais ſens qu'on lui donne : comme nous n'appellons pas Marie mere de Chriſt, quoiqu'elle le ſoit en effet, parce que Neſtorius abuſoit de cette expreſſion. A la fin de cette conférence Norſeſis demanda à Théorien la définition de foi du concile de Calcédoine, qu'il lui donna.

p. 460.

p. 462. Le lendemain arriva Jean Syrien évêque de Ceſſounion ; & il apprit que le catholique des Arméniens avoit eu pluſieurs conférences avec des Grecs, & étoit entré dans leurs ſentimens. Car, diſoit le catholique, ils prouvent tout ce qu'ils diſent par l'écriture, & par les peres que nous honorons comme eux. L'évêque Jean alladonc le trouver, & lui dit : Qu'eſt-ce que j'apprens, ſeigneur ? on dit que vous ſuivez le ſentiment des Romains, qui ſont Neſtoriens. Norſeſis répondit : Je ne me ſerois rendu ni à l'autorité du patriarche de Conſtantinople ni à celle de l'empereur, ſi je n'avois reconnu la vérité par moi-même : mais je ne puis la déſavouer, ni réſiſter aux peres. L'évêque Jean reprit : J'ai oui dire que vous avez confeſſé deux natures en Jeſus-Chriſt. Or vous ſçavez que ſi nous confeſſons deux natures, nous ſerons Neſtoriens, & nous admettrons une quaternité au lieu

de la Trinité. Norſeſis répondit : Hier & avant hier, & preſque toute la ſemaine, nous avons beaucoup travaillé en conférant tous les jours ; & nous voulons nous repoſer aujourd'hui & demain. Après demain ſi vous voulez, vous aſſiſterez à notre conférence, où vous direz ce qu'il vous plaira, & nous vous écouterons volontiers. AN. 1170.

Le ſoir un docteur nommé Bartan vint trouver Théorien à l'inſçu du catholique, & lui dit : L'évêque Syrien & notre catholique ont conféré tout aujourd'hui ſur l'une & les deux natures. Je voudrois ſçavoir, dit Théorien, quelles preuves l'évêque apporte de ſon opinion. Bartan répondit : Il n'emploie ni paſſages ni raiſonnemens, & ne fait que crier ſans ordre & ſans rien écouter, pour faire voir à ſes prêtres qu'il dit quelque choſe. Quelques jours après, Théorien étant appellé, monta à la chambre où ils avoient déja conféré. Il y trouva l'évêque Syrien aſſis à la droite du catholique, & à la gauche les évêques Arméniens, au-deſſus deſquels il fit mettre Théorien, car ils lui cédoient la place la plus honorable. Après que l'on eut gardé long-tems le ſilence, Théorien dit : J'ai appris qu'il y en a qui diſent, que ſi nous confeſſons deux natures en Jeſus-Chriſt nous ſerons Neſtoriens & nous admettrons une quaternité ; & je m'étonne qu'ils n'aient pas compris, que Neſtorius n'a point été condamné parce qu'il ſoutenoit deux natures, puiſque les peres l'enſeignent nettement ; mais parce qu'il les ſoutenoit ſéparées, & par conſéquent deux fils & deux Chriſts, l'un fils de Dieu, l'autre de la Vierge. Il vint enſuite à la prétendue quaternité, & réfuta cette objection par les paroles de ſaint Atha-

AN. 1170.

naſe dans la lettre à Epitecte, & par raiſon, montrant que le Verbe n'a pas pris une nouvelle hypoſtaſe, mais qu'il a uni l'humanité à la ſienne.

Alors Norſeſis regarda l'évêque Syrien; & voyant qu'il tenoit les yeux baiſſés vers la terre ſans les relever, il fit ſigne à Théorien, qui en ſourit, & continua de parler. Enfin le Syrien ſe ſentant preſſé, ſe leva ſans rien dire, & deſcendit de la chambre avec ſes prêtres; & comme ils lui demandoient pourquoi il n'avoit point parlé à ce philoſophe, il répondit: Il ne m'eſt pas permis de parler de ces matieres dans une province étrangere.

p. 469. Théorien réfuta enſuite les Monothélites: puis continuant de lire la lettre de Norſeſis à l'empereur, on vint à l'endroit où il diſoit, que Jeſus-Chriſt avoit été dans le ſein de la Vierge neuf mois cinq jours; & Théorien lui montra que cette addition de cinq jours étoit ſans fondement. Il lui fit voir de même, qu'ils n'avoient aucune raiſon ſolide, pour ne faire qu'une ſeule fête de la nativité de Jeſus-Chriſt, & de ſon baptême; & Norſeſis convint que ces queſtions touchant les divers uſages des égliſes ſont peu importantes, pourvû que l'on s'accorde ſur la foi. Théorien vint enſuite au triſagion, & montra que l'addition: Crucifié pour nous, introduite par Pierre le Foulon, a été juſtement rejettée par l'égliſe catholique, & n'a aucun fondement dans les peres.

Sup. l. XXIX. *n.* 31.

p. 474. Continuant la lecture de la lettre, on trouva que les Arméniens prétendoient que pour les onctions ſacrées, ils pouvoient uſer d'huile de ſeſame ou bled d'Inde, à cauſe de la rareté des oliviers en Arménie. Mais Théorien ſoutint, qu'on ne devoit uſer pour les ſacremens

mens que d'huile d'olives; comme pour le ſaint ſacrifice on n'emploie que du vin de vigne, non du cidre ou des autres liqueurs approchantes. Norſeſis paſſa encore condamnation ſur cet article. Comme ils en étoient là, les prêtres Arméniens commencerent à chanter vêpres hors l'égliſe ſelon leur coutume; & Théorien en ayant demandé la raiſon, Norſeſis dit, que ceux qui avoient reglé chez eux l'office divin, avoient ordonné qu'on ne feroit dans l'égliſe que la liturgie, pendant laquelle même les prêtres ſeuls ſeroient dedans, le peuple demeurant dehors: mais qu'on célébreroit dehors les autres offices; & il en donna quelques raiſons de convenance. Mais Théorien montra par le concile de Nicée, que de demeurer hors l'égliſe étoit une peine impoſée aux pénitens pour les plus grands crimes, & Norſeſis ſe rendit auſſi ſur ce point. AN. 1170. *c.* 10.

On lut enſuite, comme ils étoient convenus, la définition du concile de Calcédoine: on trouva que l'exemplaire arménien étoit conforme au grec, & Théorien ſatisfit Norſeſis ſur quelques expreſſions qui lui paroiſſoient obſcures. Alors Théorien reprenant la définition de Calcédoine article par article, lui fit voir qu'elle eſt toute tirée des expreſſions des peres plus anciens, particulierement de ſaint Cyrille: après quoi Norſeſis dit: Je m'étonne comment nos ancêtres ont ſi impudemment calomnié cette définition. Théorien lui fit encore voir dans le détail toutes les héréſies qui y ſont condamnées. Après quoi Norſeſis ajouta: Je veux maintenant vous découvrir une choſe qui a été cachée juſqu'ici. Il y a deux cens ans que vivoit un catholique d'Arménie nommé Jean, comparable en doctrine & en vertu aux plus grands d'entre *Sup l.* XXVIII. *n.* 21. *Tom.* IV. *conc. p.* 565. *Dial p.* 478. *p.* 481.

AN. 1170. les peres, quoiqu'il n'eût aucune connoiſſance des ſciences profanes, même de la philoſophie. Il étoit fort zèlé contre les Monophyſites, & ne ceſſa de les combattre par ſes écrits & par ſes diſcours pendant tout ſon pontificat. Nous en célébrons la fête comme d'un ſaint. Or j'ai par devers moi un écrit de lui contre les Monophyſites, plein de paſſages de l'écriture & de raiſonnemens très-puiſſans, approuvé par Grégoire, qui a rempli ce ſiége peu avant moi. Car il a écrit à la fin: Je crois ainſi & j'anathématiſe ceux qui croient le contraire. Si vous voulez je vous lirai le commencement de cet écrit. Théorien ayant oui cette lecture, pria Norſeſis de lui donner une copie de l'écrit entier, & l'emporta à Conſtantinople.

Norſeſis dit enſuite: Je veux faire mon poſſible pour ſauver mes freres, & dès aujourd'hui je commencerai à écrire des lettres à tous les évêques d'Arménie pour convoquer un concile. Je leur propoſerai les paſſages qu'ils croient leur être favorables, puis ceux que vous m'avez cités; & d'abord je prendrai le parti des Arméniens, puis je leur découvrirai leur erreur petit à petit & avec beaucoup de ménagement; & j'employerai pour les convaincre l'écrit du catholique Jean dont je vous ai donné copie. J'eſpere fermement que mes ouailles écouteront ma voix: mais ſi je ne puis les ramener toutes, je ferai avec celles qui me ſuivront un decret que j'enverrai à l'empereur & au patriarche par les plus conſidérables de mes évêques, ſouſcrit de ma main & de tous les évêques orthodoxes de ma dépendance; & ce decret portera entr'autres choſes, que nous recevons le concile de Calcédoine & les peres qu'il reçoit, & que nous

anathématiſons ceux qu'il condamne : ſçavoir Eutychés & Dioſcore ; & de plus Sévere, Timothée Elure & tous ceux qui ont attaqué ce concile. Après que ce decret aura été approuvé ſynodalement à Conſtantinople, & que mes prélats ſeront revenus : j'irai moi-même ſi l'empereur l'ordonne, lui rendre mes reſpects, & au patriarche. Norſeſis fit alors ſortir tous ceux qui étoient dans la chambre, & ayant le cœur ſerré & les yeux baignés de larmes, il dit à Théorien : Je conjure notre pieux empereur que quand mes évêques ſeront à Conſtantinople, & auront obtenu la confirmation que j'ai dite, il faſſe enſorte que le patriarche étant ſur ſa chaire pendant la liturgie, revêtu de ſes ornemens & tenant à ſa main la vraie croix, donne ſa bénédiction à la nation Arménienne en préſence de tout le clergé & de tout le peuple ; & prie pour les Arméniens défunts, qui n'ont péché que par ignorance. Théorien attendri du ſentiment que témoignoit Norſeſis ne put retenir ſes larmes, & après qu'ils ſe furent un peu remis, il lui promit de rapporter cette priere à l'empereur, pour lequel Norſeſis lui donna une lettre contenant qu'il recevoit le concile de Calcédoine : puis il donna ſa bénédiction à Théorien en lui touchant la tête, & le renvoya en paix. Ainſi Théorien rendant graces à Dieu de l'heureux ſuccès de ſon voyage, revint à Conſtantinople.

AN. 1170.

XXI. Couronnement du jeune roi d'Angleterre.

Les précautions que le pape Alexandre avoit priſes contre le couronnement du jeune roi d'Angleterre furent inutiles, & ce prince ne laiſſa pas d'être ſacré par l'archevêque d'Yorc. Les lettres du pape arriverent en Angleterre, mais elles n'y furent montrées à perſonne. Cependant le roi Henri paſſa en ce royaume

Vita ep. 11. *Gervaſ. an.* 1170.

dès le troiſiéme jour de Mars, & quelque tems après
AN. 1170. il ordonna que tous les évêques & les ſeigneurs ſe rendiſſent à Londres le quatorziéme de Juin. L'archevêque de Rouen & l'évêque de Nevers prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avoient reçu du pape; & le roi leur manda de ne point s'expoſer à la mer, leur promettant de repaſſer bientôt, & d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorbéri. Le dimanche quatorziéme de Juin 1170, tous ſe trouverent à Londres: les évêques & les abbés de toute l'Angleterre, les comtes, les barons, les vicomtes, les prévôts & les aldermans: en grande crainte tous, ne ſçachant quel étoit le deſſein du roi. Le dimanche ſuivant, vingt-uniéme de Juin, le roi fit chevalier Henri ſon fils, qu'il avoit fait venir de Normandie la même ſemaine; & il le fit ſacrer & couronner roi à Oueſtminſter. Ce fut Roger, archevêque d'Yore, qui lui impoſa les mains, aſſiſté des évêques de Londres, de Sariſbéri, & de Rocheſter: qui toutefois proteſterent que cette fonction ne porteroit aucun préjudice à l'égliſe de Cantorbéri leur métropole. Au feſtin du couronnement le roi ſervit à table ſon fils, déclarant qu'il n'étoit plus roi. Le jeune roi n'avoit que quinze ans, & ſon pere lui donna pour conſeil les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorbéri. Enſuite il paſſa la mer, pour ſe trouver à la conférence qu'il devoit avoir avec le roi de France à la fête de ſainte Magdeleine.

Vita ep. 33.

Vita, c. 31.

XXII. Plaintes de Thomas ſur ce couronnement.

Quand Thomas apprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut ſenſiblement affligé, & en fit des plaintes ameres au pape & à ſes amis de Rome. Il avoit déja un grand ſujet de mécontentement, en ce que

V. ep. 16.

l'archevêque de Rouen avoit absous de l'excommunication l'évêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commission du pape: c'est-à-dire de la lettre du dix-neuviéme de Janvier, qui portoit, qu'en cas d'espérance certaine de la paix, il pourroit absoudre les excommuniés. Thomas s'en étoit plaint à l'archevêque, prétendant qu'il avoit excédé son pouvoir, en ce qu'il n'avoit pas observé les conditions portées par sa commission; & joignant ces deux sujets de plaintes, il écrivit ainsi au cardinal Albert : AN. 1170.

V. ep. 3.
V. ep. 19.

Plût à Dieu, mon cher ami, que vous puissiez entendre ce que l'on dit en ce pays-ci à la honte de l'église romaine! Nos derniers envoyés sembloient avoir rapporté quelque consolation dans les lettres du pape, mais elles ont été anéanties par d'autres lettres en vertu desquelles l'évêque de Londres & celui de Sarisbéri ont été absous. Je ne sçais comment il arrive toujours à la cour de Rome, que Barabbas est délivré, & Jesus-Christ mis à mort. C'est par l'autorité de cette cour que notre proscription a été prolongée jusqu'à la fin de la sixiéme année. On condamne chez vous de pauvres exilés, & on ne les condamne que parce qu'ils sont pauvres & foibles: au contraire on absout des sacriléges, des homicides, des voleurs que saint Pierre même ne pourroit absoudre: je le dis hardiment, puisque Jesus-Christ n'ordonne d'absoudre le pécheur, qu'en cas qu'il se convertisse, & qu'il fasse pénitence. Ici on les absout même sans restitution: au contraire c'est de nos dépouilles que les envoyés du roi font des présens aux cardinaux & aux courtisans du pape. Et ensuite: Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome: que ceux-là y aillent qui en revien-

V. ep. 20.

Luc. XVIII. 3. 4.

AN. 1170. nent triomphans de la juſtice. Plût à Dieu que le voyage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocens malheureux! Il écrit ſur le même ton à Gratien! qui étoit venu en France l'année précédente en qualité de nonce.

ep. 21

ep. 22. Les compagnons de ſon exil écrivirent de même au
ep. 23. cardinal Albert & à Gratien, inſiſtant ſur le trop d'indulgence dont le pape avoit uſé envers le roi d'Angleterre; & Thomas écrivant au pape même, lui repréſente le caractere de ce prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la ſévérité que par la douceur. Enfin Guillaume, archevêque de Sens, écrivit au pape, que le roi de France & toute l'égliſe gallicane étoient ſcandaliſés de cette conduite du ſaint ſiége, où Satan étoit délié, & Jeſus-Chriſt crucifié de nouveau. Il ſe plaint, que le ſacre du jeune Henri étoit une inſulte au roi Louis, dont la fille fiancée à ce prince n'avoit pas été couronnée avec lui; & finit en exhortant le pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat.

ep. 24.

ep. 26. Le pape dans ſa réponſe à l'archevêque de Sens, ne nie pas que l'évêque de Londres ait été abſous par ſon ordre, & ne parle point du couronnement du jeune Henri: mais il enjoint à l'archevêque de Sens de preſſer l'archevêque de Rouen & l'évêque de Nevers, d'exécuter leur commiſſion.

Avant que le pape eût fait cette réponſe, ou même reçu les lettres précédentes, la paix étoit conclue entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorbéri. Ce prélat en avoit marqué les conditions eſſentielles, dans une ample inſtruction qu'il envoya à l'évêque de Nevers; & qui commence par les avis néceſſaires pour le précautionner contre les artifices du

XXIII. Paix entre le Roi & Thomas.

V. ep. 12.

roi : le roi de ſon côté manda à l'archevêque de Rouen, qu'il vouloit faire la paix ſuivant le projet que le pape en avoit donné. C'eſt qu'il voyoit qu'il ne pouvoit plus reculer, & que les deux prélats de Rouen & de Nevers avoient ordre de mettre ſes états en interdit, s'il ne s'accordoit dans les quarante jours preſcrits. AN. 1170.

Les deux prélats ayant donc appris les intentions du roi d'Angleterre, allerent à Sens trouver Thomas, le jeudi 16 de Juillet 1170, pour les lui expliquer, & lui marquer le jour de la réconciliation. Les deux rois avoient marqué celui de leur conférence au lundi d'avant la Magdeleine ; c'eſt-à-dire au 20 de Juillet, & le lieu ſur leur frontiere, entre la Ferté, au pays Chartrain & le château de Freteval en Touraine. L'archevêque de Sens avoit conſeillé à Thomas de venir avec lui, & avec les deux prélats de Rouen & de Nevers, à la conférence des rois, diſant qu'il ne pourroit jamais faire ſa paix de loin. Thomas avoit répugnance d'aller à cette conférence ſans y être mandé : toutefois il céda, & les quatre prélats y allerent enſemble, les trois archevêques, de Cantorbéri, de Sens & de Rouen, & l'évêque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conférence le lundi 20 de Juillet, & le mardi ſuivant, ſans faire aucune mention de Thomas : ce qui allarma beaucoup les clercs de ſa ſuite, qui avoient aſſiſté à cette conférence, & qui craignoient qu'il n'eût la confuſion d'être venu inutilement. Toutefois l'archevêque de Sens vint dire à Thomas, qu'avec les deux prélats de Rouen & de Nevers, il avoit obtenu du roi d'Angleterre qu'il le verroit le lendemain : ajoutant qu'il lui avoit paru à ſon viſage & à ſes paroles, entierement adouci, & réſolu à ſe réconcilier de bonne foi. *ep. 46.*

AN. 1170. En effet, le lendemain mercredi, jour de la Magdeleine, le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous, avec une nombreuſe ſuite. Thomas y vint plus tard, accompagné de l'archevêque de Sens & de pluſieurs François, qui étoient venus à la conférence avec leur roi. Dès que le roi Henri apperçut Thomas, il ſe détacha de ſa troupe, alla au-devant, & le ſalua le premier, la tête nue. Après s'être donné la main, & s'être embraſſés tout à cheval, ils ſe tirerent à part, le roi, l'archevêque de Cantorbéri, & celui de Sens : le premier ſe plaignit au roi des torts qu'on lui avoit faits & à ſon égliſe, uſant de paroles
V. ep. 45. touchantes & convenables au ſujet. Enſuite l'archevêque de Sens ſe retira, & le roi s'entretint ſeul avec Thomas ſi familierement, qu'il ne paroiſſoit pas qu'ils euſſent jamais été mal enſemble : ce qui ſurprit agréablement les aſſiſtans, juſqu'à leur faire verſer des larmes de joie : mais la converſation fut ſi longue, que quelques-uns s'en ennuyoient.

L'archevêque repréſenta au roi modeſtement la mauvaiſe conduite qu'il avoit tenue, & les périls où il s'étoit expoſé, & l'exhorta à rentrer en lui-même, à ſatisfaire l'égliſe, décharger ſa conſcience, & rétablir ſa réputation ; attribuant ſes fautes aux mauvais conſeils, plutôt qu'à ſa mauvaiſe volonté. Le roi l'écoutoit, non-ſeulement avec patience, mais avec bonté, promettant de ſe corriger ; & l'archevêque ajouta : Il eſt néceſſaire pour votre ſalut, pour le bien de vos enfans, & la ſureté de votre puiſſance, que vous répariez le tort que vous venez de faire à l'égliſe de Cantorbéri, en faiſant couronner votre fils par l'archevêque d'Yorc. Le roi réſiſta un peu à cette propoſition,

ſition ; & proteſtant qu'il ne diroit rien par eſprit de diſpute, il ajouta : Qui a couronné Guillaume le conquérant & les rois ſuivans ? N'eſt-ce pas l'archevêque d'Yorc, ou tel autre évêque qu'il a plu au roi qui devoit être couronné ? L'archevêque répondit pertinemment à cette objection, par la déduction hiſtorique de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre depuis la conquête des Normans ; & montra que hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorbéri avoient toujours ſacré les rois, ſans que ce droit leur fût diſputé par les archevêques d'Yorc. AN. 1170.

Après que Thomas eut long-tems parlé ſur ce ſujet, le roi lui dit : Je ne doute point que l'égliſe de Cantorbéri ne ſoit la plus noble de toutes celles d'Occident ; & loin de la vouloir priver de ſon droit, je ſuivrai votre conſeil, & ferai enſorte que ſur ce point & en tout autre elle recouvre ſon ancienne dignité. Mais pour ceux qui juſqu'ici vous ont trahi vous & moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. A ces mots, Thomas deſcendit de cheval pour ſe jetter aux pieds du roi : mais le roi prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, & lui dit : Enfin, ſeigneur archevêque, rendons-nous de part & d'autre notre ancienne amitié, faiſons-nous tout le bien que nous pourrons, & oublions entierement le paſſé : mais je vous prie, faites-moi honneur devant ceux qui nous regardent de loin. Et comme il voyoit entre les ſpectateurs quelques-uns de ceux qui fomentoient la diviſion, il s'approcha d'eux & dit, pour leur fermer la bouche : Comme je trouve l'archevêque parfaitement bien diſpoſé, ſi de mon côté je n'en uſe pas bien avec lui, je ſerai le plus méchant

AN. 1170.

de tous les hommes, & je montrerai la vérité de tout le mal qu'on dit de moi. Mais je ne vois point de parti plus honnête ni plus utile, que de m'étudier à le surpasser en amitié & en bons offices. Tous les assistans donnerent de grands applaudissemens à ce discours du roi.

Alors il envoya à l'archevêque des évêques de sa suite, lui dire de proposer publiquement sa demande; & quelques-uns lui conseilloient de remettre tout à la discrétion du roi: mais Thomas ne jugea pas à propos de compromettre la cause de l'église. Ayant donc tenu conseil avec l'archevêque de Sens, & les compagnons de son exil, il résolut de ne point remettre à la discrétion du roi la question des coutumes, les dommages que son église avoit soufferts, ni la plainte touchant le sacre du jeune prince. Ainsi se rapprochant du roi, il le pria humblement par la bouche de l'archevêque de Sens, de lui rendre ses bonnes graces, de lui donner paix & sureté à lui & aux siens, de lui restituer l'église de Cantorbéri & les terres de sa dépendance, dont il avoit lu l'état dans un papier, & de réparer l'entreprise du sacre de son fils. A ces conditions Thomas promettoit l'amour, l'honneur, & tout le service qu'un archevêque peut rendre à son roi, selon Dieu. Le roi accepta la proposition, & reçut à ses bonnes graces Thomas & ceux de sa suite qui étoient présens: mais la restitution des biens fut différée, parce que le pape ne l'avoit pas ordonnée expressément. Le roi s'entretint encore long-tems avec l'archevêque, suivant leur ancienne familiarité, ensorte que leur conférence dura presque jusqu'au soir. Le roi vouloit l'emmener avec lui, disant qu'il lui étoit avan-

tageux que leur paix fût connue de tout le monde : mais le prélat répondit, qu'il passeroit pour un ingrat s'il ne prenoit congé du roi de France & de ses autres bienfaiteurs : & le roi d'Angleterre en convint. AN. 1170.

Comme Thomas étoit prêt à se retirer, Arnoul, évêque de Lisieux, le pressa vivement en présence du roi, des évêques & des seigneurs, d'absoudre les excommuniés, disant : Comme le roi a reçu en grace tous ceux qui vous ont suivi, vous devez aussi recevoir en grace tous ceux qui ont été attachés au roi. Thomas lui répondit : Il faut nécessairement faire distinction. Entre ceux pour qui vous parlez, les uns sont plus coupables que les autres ; les uns sont excommuniés directement, les autres par communication : les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le pape ; & ceux-là ne peuvent être absous que par son autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons oui le conseil du roi, nous espérons travailler de telle sorte à leur réconciliation, que si quelqu'un n'y est pas compris il ne devra l'imputer qu'à soi-même. Geofroi Ridel, archidiacre de Cantorbéri, un des excommuniés, répondit à ce discours avec hauteur ; & le roi craignant que l'on ne s'échauffât de part & d'autre, tira à part l'archevêque, & le pria de ne pas s'arrêter aux discours de tels gens. Ainsi on se sépara doucement après que Thomas eut donné sa bénédiction au roi. *V. ep. 45 p. 805.*

XXIV. Thomas donne part au pape de sa paix. *p. 806.*

Ce récit est tiré de la lettre que Thomas écrivit au pape pour lui donner part de sa réconciliation avec le roi ; où il ajoute : J'ai appris depuis, que l'archevêque de Rouen & l'évêque de Nevers ont chargé l'évêque de Sées, qui passe en Angleterre, d'absoudre

AN. 1170. ceux que j'ai excommuniés : mais je ne ſçais s'ils lui ont preſcrit la formule que vous leur avez donnée, ou s'il l'a ſuivra. S'ils ſont abſous autrement, il ſera néceſſaire que vous y mettiez reméde, car rien n'affoiblit tant l'égliſe que l'impunité de tels attentats par
p. 805. la tolérance du ſaint ſiége. Il avoit dit auparavant : J'attendrai en France juſqu'au retour de ceux que j'ai envoyés pour recevoir la reſtitution de nos domaines : n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi tant qu'il aura un pied de terre à l'égliſe. Car c'eſt par cette reſtitution que je verrai s'il agit ſincerement avec moi. Je ne crains pas toutefois qu'il manque à tenir ſa parole, s'il n'en eſt empêché par les conſeils de ceux à qui leur
V. ep. 43. conſcience ne permet pas de ſe tenir en repos. Il paroît en effet que le roi étoit bien intentionné pour l'exécution de cette paix, par l'ordre qu'il envoya au jeune roi ſon fils.

V. ep. 48. 49. 50. 51. ep. 47. En écrivant au pape, Thomas écrivit auſſi à quatre cardinaux de ſes amis, pour leur faire part de cette heureuſe nouvelle : mais ſur-tout au ſoudiacre Gratien, qui s'étoit ſi bien conduit dans ſa nonciature ; & à qui
V. Baron. an. 1170. il dit en confidence, ces paroles remarquables : Parce que l'égliſe romaine a mis ſa ſureté dans la crainte, elle a égard aux perſonnes, & ne s'oppoſe point aux injuſtices : c'eſt pour ce ſujet que les fléaux de Dieu les plus rudes & les plus inſupportables viennent ſur elle ; enſorte qu'elle eſt errante, qu'elle fuit devant ſes perſécuteurs, & ſubſiſte à peine dans les maux qui l'accablent. Et enſuite : Ayez ſoin que les lettres les plus preſſantes & les plus efficaces, que le pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cauſe de l'égliſe, ſoient inſérées dans le regiſtre, afin de ſervir d'exemple à la poſtérité.

AN. 1170.

XXV. Fridéric feint de vouloir finir le ſchiſme.

Avant que le pape eût reçu la nouvelle de la paix entre le roi & l'archevêque de Cantorbéri, il étoit parti de Bénévent pour ſe rapprocher de Rome, & s'étoit avancé juſqu'à Véroli en Campanie, où il étoit dès le dixiéme de Septembre. Or voici ce qui l'engagea à ce voyage. L'empereur Fridéric voyant ſon parti diminuer de jour en jour, principalement depuis la mort du ſecond antipape Gui de Crême, feignit de vouloir travailler à la réunion de l'égliſe; & envoya pour cet effet au pape Alexandre l'évêque de Bamberg qui avoit toujours été catholique: mais avec ordre de ne communiquer qu'au pape ſeul les propoſitions dont il étoit porteur. L'évêque l'ayant mandé au pape, le pape ſoupçonna que c'étoit un artifice pour le ſéparer d'avec les Lombards: c'eſt pourquoi par le conſeil des cardinaux, il leur manda de lui envoyer de chaque ville un député pour entendre les propoſitions de l'évêque de Bamberg: ce qui fut exécuté. Mais ce prélat s'étant avancé juſqu'en Campanie, pria le pape de vouloir bien y revenir, parce qu'il lui étoit défendu d'entrer ſur les terres du roi de Sicile. Le pape y condeſcendit, partit de Bénévent avec les cardinaux & les députés des Lombards, & vint à Véroli attendre l'évêque de Bamberg.

Act. Alex. ap. Bar.

Le lendemain, ce prélat ſe préſenta devant le pape, en plein conſiſtoire, & après s'être proſterné lui dit: L'empereur Fridéric mon maître m'a commandé étroitement de ne dire ma charge qu'à vous ſeul. Le pape lui répondit: Cela eſt inutile, puiſque je ne vous ferai point de réponſe ſans la participation de mes freres les cardinaux & de ces députés: mais l'évêque inſiſta tant, que le pape convint de l'entendre en particulier,

AN. 1170.

à condition de communiquer à qui il voudroit ce qu'il auroit entendu. L'évêque déclara au pape que l'empereur ne vouloit plus agir contre ſa perſonne : au contraire qu'il maintiendroit toutes ſes ordonnances ; mais quant à lui obéir & le reconnoître pour pape, le prélat n'en parloit qu'ambigument, & le pape ne put jamais l'obliger à s'expliquer nettement ſur ce point. Le pape étant donc revenu à la chambre où étoient les cardinaux & les Lombards, leur rapporta le diſcours de l'évêque, & de leur avis lui répondit : Nous nous étonnons qu'étant auſſi prudent que vous êtes, vous vous ſoyez chargé d'une telle commiſſion. L'empereur veut maintenir nos ordonnances ſans nous reconnoître pour pape : c'eſt honorer Dieu en partie, & en partie le renoncer. Toute l'égliſe a jugé notre cauſe juſte, les autres rois & les autres princes chrétiens l'ont embraſſée : pourquoi votre maître différe-t-il davantage de s'y réunir ? Nous ſommes prêts, s'il ne tient à lui, de l'honorer plus que tous les princes du monde, & de lui conſerver ſes droits, pourvû qu'il aime l'égliſe romaine ſa mere. Le pape renvoya ainſi l'évêque de Bamberg, que les Lombards conduiſirent pour retourner vers l'empereur.

De Véroli le pape paſſa à Férentino qui n'en eſt qu'à ſept milles ; de-là à Anagni, où il étoit le huitiéme d'Octobre ; puis à Ségni, & enfin à Tuſculum, où il étoit encore le vingt-quatriéme de Novembre. C'eſt ce qui paroît par les dates des lettres qu'il écrivit de ces lieux-là ſur l'affaire de Cantorbéri.

XXVI. Lettres du pape pour l'Angleterre.

Premierement, ayant appris le couronnement du jeune Henri, il écrivit à l'archevêque Thomas, pour lui déclarer que cette entrepriſe de l'archevêque d'Yorc

faite contre ſa défenſe, ne porteroit aucun préjudice au droit de l'égliſe de Cantorbéri : enſuite il écrivit à Roger, archevêque d'Yorc, & à Hugues, évêque de Durham ; & après s'être plaint de la perſécution que le roi d'Angleterre fait ſouffrir à l'égliſe, il ſe plaint en particulier de ce que Roger a ſacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque abſent ; & de ce qu'en cette cérémonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conſerver la liberté de l'égliſe, on lui a fait confirmer par ſerment les prétendues coutumes du royaume. Il reproche aux prélats leur foibleſſe de l'avoir ſouffert, & pour punition les ſuſpend de toute fonction épiſcopale. Quant aux évêques de Londres & de Sariſbéri, il déclara qu'ils étoient retombés dans l'excommunication : permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les en abſoudre.

AN. 1170. *V. ep.* 34. *V. ep.* 67. *V. ep.* 56. *ep.* 65.

Mais quand le pape eut appris la réconciliation du roi & de l'archevêque, il écrivit à ce prince pour lui en témoigner ſa joie, & l'exhorter à rendre les biens à l'égliſe de Cantorbéri, à réparer les torts qu'il lui avoit faits, & faire donner ſatisfaction à l'archevêque par le roi ſon fils. Les cardinaux auſquels Thomas avoit donné part de cette paix, lui en firent auſſi leurs complimens ; témoignant toutefois qu'ils ſe défioient de l'exécution, & l'exhortant à la faciliter par ſa douceur. Le pape lui manda de plus, que ſi le roi n'exécutoit pas la paix, il lui donnoit pouvoir d'exercer les cenſures eccléſiaſtiques ſur les perſonnes & les lieux de ſa légation, excepté le roi, la reine ſon épouſe & ſes enfans ; & il manda aux archevêques de Sens & de Rouen, d'avertir le roi dans vingt jours d'e-

ep. 59. *V.* 55. 56. 57. 60. 61. *V. ep.* 29. *ep.* 31.

xécuter la paix, & s'il ne le faiſoit dans un mois après
AN. 1170. la monition, de mettre en interdit toutes ſes terres de deçà la mer. Ces deux lettres ſont du mois d'Octobre.

XXVII. Thomas prépare ſon retour. *V.* III. c. 2. Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre: premierement à Tours, où le roi étoit venu conférer avec Thibaut, comte de Blois. Le roi vint au-devant de l'archevêque, mais il ne parut pas le regarder de bon œil; & le lendemain il fit dire dans ſa chapelle une meſſe des morts: ce que l'on crut qu'il avoit fait, de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiſer de paix. Ils allerent enſuite à la conférence avec le comte Thibaut; & le roi preſſé par ce comte & par le prélat, promit poſitivement la reſtitution des terres de l'égliſe: mais il vouloit que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre pour voir comment il s'y conduiroit. *V. ep.* 63. Quelques jours après, Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont entre Blois & Amboiſe, non pour lui rien demander, mais pour eſſayer de regagner ſes bonnes graces. En effet le roi lui fit moins d'honneur, & lui témoigna plus d'amitié, & ils convinrent qu'il iroit inceſſamment prendre congé du roi de France, pour paſſer au plutôt en Angleterre. Il partit dès le lendemain pour retourner à Sens faire ſes adieux, & ſe préparer à ſon voyage.

V. ep. 53. Cependant il reçut une lettre des Agens qu'il avoit envoyés en Angleterre, & qui lui rendoient auſſi compte de leur commiſſion: Nous nous préſentâmes au jeune roi dans ſa chambre à Oüeſtminſter, le lundi d'après la ſaint Michel, c'étoit le cinquiéme d'Octobre cette année 1170. Avec lui étoient aſſis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorbéri, celui de Poitiers, Guillaume de ſaint Jean, & pluſieurs autres.

Quelques-

Quelques-uns, du nombre desquels étoit le comte Renaud, ayant oui la nouvelle de la paix, en rendirent dévotement graces à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été lues, le roi son fils dit qu'il en prendroit conseil, & on nous fit retirer. Ensuite on nous rappella, & votre archidiacre nous dit, de la part du jeune roi: Raoul de Broc, & ses serviteurs se sont mis en possession, par ordre du roi mon pere, des terres de l'archevêché, & des revenus des clercs de l'archevêque: nous ne pouvons sçavoir l'état des lieux que par le rapport de ces officiers; c'est pourquoi nous vous marquons le jeudi, lendemain de saint Calliste, pour l'exécution plus entiere de ce mandement. Ce jeudi étoit le quinziéme d'Octobre. La lettre ajoute ensuite: Le roi a mandé à l'archevêque d'Yorc, aux évêques de Londres & de Sarisbéri, & à quatre ou six personnes de toutes les églises vacantes, d'élire des évêques suivant le conseil de ces trois prélats; & de les envoyer au pape pour les sacrer au préjudice de votre église. Les agens conclurent, en priant instamment Thomas, de ne point revenir en Angleterre, que sa paix avec le roi ne soit mieux affermie. Thomas envoya au pape cette lettre de ses agens, lui demandant de nouveaux pouvoirs pour presser le roi d'Angleterre. AN. 1170.

Il écrivit aussi à ce prince, se plaignant que les effets ne répondoient pas à ses promesses, ni à l'ordre qu'il avoit envoyé au roi son fils. La restitution, dit-il, a été différée au dixiéme jour, sous prétexte de Raoul, qui cependant ravage les biens de l'église, & serre publiquement nos provisions de bouche dans le château de Saltoude. Il s'est vanté devant plusieurs per- *V. ep. 54.*

sonnes, que je ne jouirai pas long-tems de votre paix, & que je ne mangerai pas un pain entier en Angleterre avant qu'il m'ôte la vie : mais je lui préſenterai ma tête à lui & à ſes complices, plutôt que de laiſſer périr l'égliſe de Cantorbéri. J'avois réſolu, ſeigneur, de retourner vers vous, mais la néceſſité de cette pauvre égliſe me preſſe de m'y rendre ; peut-être pour y périr, ſi vous ne me donnez promptement une autre conſolation. Mais ſoit que je vive ou que je meure, je ſuis toujours à vous, & je prie Dieu qu'il répande ſes bénédictions ſur vous, & ſur vos enfans. C'eſt la derniere lettre que nous ayons de ce ſaint prélat au roi ſon maître.

AN. 1170.

V. ep. 64. 73.

Il envoya devant Jean de Sariſbéri, qui arriva le quinziéme de Novembre. Il trouva que trois jours auparavant on avoit ſaiſi les biens de l'archevêque, en ayant ôté la régie à ſes agens ; & que l'on avoit publié dans les ports une défenſe de paſſer aucun des ſiens pour ſortir d'Angleterre. D'ailleurs les officiers du roi avoient donné ordre, que l'archevêque & les ſiens ne trouvaſſent à leur retour que les maiſons vuides & en décadence, & les granges ruinées ; & avoient pris au nom du roi tous les revenus juſqu'à la ſaint Martin, quoique la paix eût été faite à la Magdeleine. Cependant, l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Londres, & les autres ennemis de Thomas, avoient envoyé au roi, pour le prier de ne le pas laiſſer revenir en Angleterre, qu'il n'eût renoncé à la légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avoit obtenues du pape, & promis d'obſerver inviolablement les droits du royaume, voulant ainſi l'engager à l'obſervation des coutumes conteſtées. Ils diſoient que ſans

ces précautions, ſon retour ſeroit préjudiciable au roi. Ils avoient auſſi fait appeller de chacune des égliſes vacantes ſix perſonnes, ayant pouvoir d'élire un évêque au nom de la communauté; afin de faire les élections au gré du roi, & que ſi Thomas s'y oppoſoit il encourût ſa diſgrace. AN. 1170.

Thomas étoit venu à Rouen par ordre du roi, eſpérant, comme on lui avoit promis, y aquitter ſes dettes, & être renvoyé en Angleterre avec honneur. Mais Jean d'Oxford lui apporta une lettre du roi, par laquelle il le prioit de retourner inceſſamment en Angleterre, & lui donnoit le même Jean pour l'accompagner. Thomas obéit, & apprit en chemin les mauvais deſſeins de ſes ennemis, qui étoient déja venus à la mer, & attendoient le vent favorable, comme il l'attendoit de ſon côté. Ces ennemis étoient l'archevêque d'Yorc, & les évêques de Londres & de Sariſbéri; & pour leur prêter main-forte, Gervais, vicomte de Cant, Raoul de Broc, & Renauld de Varennes, qui menaçoient hautement de lui couper la tête s'il oſoit paſſer. Quelques amis conſeilloient à Thomas de ne point s'expoſer à ce paſſage, que la paix ne fût mieux affermie; mais il répondit: Je vois l'Angleterre & j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je ſçache certainement que j'y vais ſouffrir le martyre. La veille de ſon embarquement, il envoya les lettres du pape portant ſuſpenſe contre l'archevêque d'Yorc & l'évêque de Durham; & d'autres lettres qui remettoient dans l'excommunication l'évêque de Londres, & celui de Sariſbéri, & portoient ſuſpenſe contre tous les évêques qui avoient aſſiſté au ſacre du jeune roi. Ces lettres furent rendues aux prélats dans le port de *V. III. c. 3.*

AN. 1170. XXVIII. Thomas arrive en Angleterre. *V.* III. *c.* 4. *Ger. Doreb.*

Douvres, où ils croyoient que Thomas dût aborder.

Le vent étant devenu favorable, il s'embarqua à Guiſſand, la nuit du ſecond jour de l'Avent, c'eſt-à-dire du lundi, jour de S. André, dernier de Novembre 1170, la ſeptiéme année de ſon exil; & il arriva heureuſement au port de Sanduic, pour éviter ceux qui l'attendoient à Douvres. Le vaiſſeau qui le portoit étoit remarquable par la croix archiépiſcopale qui y étoit dreſſée; & quand on l'apperçut, une multitude de pauvres, qui étoient venus au-devant du ſaint prélat, ſe mit à crier : Béni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur, le pere des orphelins, & le juge des veuves. Ils pleuroient, les uns de compaſſion, les autres de joie; les uns ſe proſternoient à terre, les autres ayant leurs habits retrouſſés s'avançoient pour le prendre au ſortir du vaiſſeau, & recevoir les premiers ſa bénédiction. Mais les gentilshommes qui avoient cru qu'il aborderoit à Douvres, apprenant ſon arrivée, accoururent promptement à Sanduic.

Ils s'approcherent armés du bâtiment où étoit l'archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voyant Jean d'Oxford, il craignit que la honte n'en retombât ſur le roi, & qu'on ne l'accuſât de trahiſon : c'eſt pourquoi il s'avança, & leur défendit de la part du roi de faire aucune inſulte à l'archevêque ou aux ſiens, & leur perſuada de poſer les armes. Ils demanderent toutefois que les étrangers qui étoient venus avec l'archevêque, fiſſent ſerment de fidélité au roi & au royaume. Il ne paroiſſoit d'autre étranger que Simon, archidiacre de Sens, qui auroit facilement conſenti à prêter le ſerment : mais Thomas ne le permit pas, craignant les conſéquences de ce ſerment pour

le clergé d'Angleterre ; & dit qu'il étoit contre les bonnes mœurs & le droit des gens, d'exiger des étrangers de tels ſermens. Or il voyoit bien que les officiers du roi étoient en trop petit nombre pour faire violence, parce que le peuple, qui étoit ravi de ſon retour, avoit pris les armes, & auroit été le plus fort. AN. 1170.

Ces officiers ayant à peine ſalué l'archevêque, lui demanderent en colere, pourquoi à ſon entrée dans le pays, qui devoit être pacifique, il avoit excommunié & ſuſpendu les évêques du roi : ajoutant que quand le roi l'apprendroit, il en ſeroit fort irrité. Le prélat répondit doucement qu'il ne l'avoit fait que par la permiſſion du roi, pour ne pas laiſſer impunie l'injure faite à lui & à ſon égliſe au ſacre du jeune roi, & empêcher que cette entrepriſe ne fût tirée à conſéquence. Le nom du roi retint les officiers : ils commencerent à parler plus modeſtement, demandant toutefois avec inſtance l'abſolution des évêques. L'archevêque remit à en délibérer à Cantorbéri, où il ſeroit le lendemain, & les officiers ſe retirérent. V. III. c. 4.

Le lendemain mardi, premier jour de Décembre, Thomas partit de Sanduic pour aller à Cantorbéri qui n'en eſt qu'environ à ſix milles. A peine put-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple & principalement les pauvres s'empreſſoient autour de lui : les curés venoient au-devant en proceſſion avec les paroiſſes entieres. Etant arrivé à Cantorbéri, il y fut reçu par les moines avec l'honneur convenable, au ſon des cloches & des orgues, & avec les chants de joie, & il leur donna à tous le baiſer de paix, ayant pris la précaution de faire auparavant abſoudre ceux qui avoient communiqué avec les excommuniés.

AN. 1170.

XXIX. Thomas refuſe d'abſoudre les excommuniés. *V. c. 6. ep. 64. 73.*

Les officiers du roi vinrent le jour ſuivant ſçavoir ſa réponſe, & avec eux les clercs des trois prélats excommuniés, demandant l'abſolution de leurs maîtres. Thomas répondit qu'il n'avoit pas le pouvoir de lever les cenſures impoſées par le pape; & toutefois, comme ils le preſſoient & le menaçoient de l'indignation du roi, il répondit que ſi les évêques de Londres & de Sariſbéri juroient ſelon la forme de l'égliſe, d'obéir au mandement du pape, il feroit pour la paix de l'égliſe, par le reſpect du roi, & par le conſeil des autres évêques, tout ce qui dépendroit de lui, & traiteroit les trois prélats avec toute ſorte de douceur & de charité, ſe confiant en la clémence du pape. Les deux évêques étoient prêts à accepter la condition & à venir ſe faire abſoudre: mais l'archevêque d'Yorc les en détourna, & leur dit: J'ai encore huit mille livres d'argent comptant que j'employerai, s'il eſt beſoin, pour réprimer l'arrogance & l'opiniâtreté de Thomas: ne vous laiſſez pas ſéduire: allons plutôt trouver le roi, qui nous a ſi fidélement protégés juſqu'ici. Si vous le quittez pour vous attacher à ſon adverſaire; car il n'y aura jamais entre eux de réconciliation parfaite: il vous regardera comme des transfuges, & vous chaſſera de vos terres. Que deviendrez-vous alors? En quel pays irez-vous mendier votre pain? Au contraire, ſi vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas plus que ce qu'il a fait?

V. c. 7.

Les deux évêques furent touchés de cette remontrance, & ils partirent tous trois auſſitôt pour aller trouver le roi en Normandie: en même tems ils envoyerent au roi ſon fils qui étoit à Londres, Geofroi Ridel, & quelques autres, pour lui perſuader que Thomas

vouloit le dépoſer. Mais rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée, comme il l'aſſure lui-même dans la lettre qu'il écrivit au pape, contenant la relation de ſon retour en Angleterre, & qui eſt ſa derniere au pape Alexandre. AN. 1170. *epiſt.* 73.

Peu de jours après ſon arrivée à Cantorbéri, il envoya à Londres Richard, prieur de ſaint Martin de Douvres, qui fut depuis ſon ſucceſſeur, donner part au jeune roi de ſon arrivée, & lui faire ſes excuſes touchant la ſuſpenſe des prélats. Ce député fut mal reçu par le jeune prince, dont les miniſtres ne regardoient que la volonté du roi ſon pere. Thomas ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin peu de jours après, voulant voir le jeune roi, qui avoit été ſon diſciple, & enſuite viſiter ſa province abandonnée depuis ſi long-tems. Comme il approchoit de Londres, tous les bourgeois vinrent au-devant de lui, & le reçurent avec grande joie : mais il vint deux chevaliers de la part du roi lui défendre de paſſer outre, & lui ordonner de retourner à ſon égliſe. Ses ennemis en devinrent plus fiers, & Robert de Broc, frere de Raoul, pour inſulter au prélat, coupa la queue d'un cheval qui portoit quelques uſtenciles de ſa cuiſine. Le jour de Noël l'archevêque monta en chaire, & fit un ſermon à la fin duquel il prédit ſa mort prochaine, fondant en larmes, & attirant celles de tout l'auditoire. Mais il prit un ton d'indignation, & parla avec véhémence contre les ennemis de l'égliſe, & en particulier contre pluſieurs courtiſans du roi pere. Il les excommunia, & nommément les deux freres Raoul & Robert de Broc. Après la meſſe, il tint table comme il avoit accoutumé les grandes fêtes avec gayeté ; & quoique le jour de Noël fût *v.* III. *c.* 9. *c.* 10.

cette année-là le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette diſpenſe de l'abſtinence au jour de Noël.

AN. 1170.

XXX. Conjuration contre la vie de Thomas. *V. c. 8.*

Cependant, l'archevêque d'Yorc & les deux évêques étant arrivés en Normandie peu de jours avant la fête, ſe jetterent aux pieds du roi, implorant ſa juſtice, & ſe plaignant amerement que Thomas abuſoit de la paix qu'il lui avoit accordée; & que dès qu'il étoit arrivé, il avoit troublé le royaume par les cenſures qu'il avoit publiées contre eux. Le roi dit: Si tous ceux qui ont conſenti au ſacre de mon fils ſont excommuniés, par les yeux de Dieu, je le ſuis auſſi; & il entra dans une furieuſe colere. Or il étoit ſujet à s'y laiſſer emporter. Un jour, irrité contre un ſeigneur qui lui ſembloit prendre l'intérêt du roi d'Ecoſſe, il l'appella traître, & lui dit pluſieurs autres injures: puis il jetta ſon bonnet, ôta ſon ceinturon, jetta loin de lui ſon manteau & ſes habits, découvrit ſon lit, & s'étant aſſis deſſus, ſe mit à en mâcher la paille. Une autre fois il voulut arracher les yeux à un garçon qui lui avoit apporté une lettre déſagréable, & lui mit le viſage en ſang. Pierre de Blois, d'ailleurs ſon admirateur, dit que dans ſa colere il étoit plus furieux qu'un lion. Etant donc excité par les trois prélats, il commença à maudire tous ceux qu'il avoit nourris & comblés de bienfaits, dont aucun ne le vengeoit d'un prêtre qui troubloit ſon royaume, & le vouloit dépouiller lui-même de ſa dignité: ajoutant pluſieurs reproches contre Thomas. Alors quatre chevaliers de ſa chambre, croyant ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de tuer l'archevêque, en formerent enſemble la réſolution: ces quatre étoient Renaud fils de l'Ours, Hugues

I. ep. 45. Petr. ep. 66. 75. V. III. c. 11.

de

de Moreville, Guillaume de Traci, & Richard le Breton. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageant par ſerment à ce meurtre, & le jour même de la fête ils ſe retirerent ſecretement de la cour. Ils firent telle diligence, & eurent le tems ſi favorable, qu'ils arriverent en Angleterre le lundi jour des Innocens; & logerent au château de Saltoude, qui étoit à la garde de Raoul de Broc, à ſix milles de Cantorbéri. Ils paſſerent la nuit à concerter l'exécution de leur entrepriſe, & le lendemain mardi vingt-neuviéme de Décembre, ayant aſſemblé une troupe de gens du pays, ils vinrent à Cantorbéri, entrerent au monaſtere de ſaint Auguſtin, & conférerent avec Clairembaud qui en étoit élu abbé, ennemi déclaré de l'archevêque. AN. 1170. *Gervaſ. an.* 1170. *Vita*, c. 12.

Ils allerent enſuite à l'archevêché, où ils trouverent le prélat qui avoit déja dîné, & s'entretenoit de quelques affaires avec ſes moines & ſes clercs. Les quatre chevaliers entrerent dans ſa chambre, & ſans le ſaluer s'aſſirent à terre à ſes pieds. Après un peu de ſilence, Renaud dit au nom de tous: Nous venons de la part du roi vous apporter ſes ordres. Voulez-vous les entendre en ſecret ou en public? Comme il vous plaira, dit l'archevêque; & Renaud reprit: Nous les dirons donc en ſecret. L'archevêque fit retirer ceux qui étoient avec lui: mais l'huiſſier laiſſa la porte ouverte, afin que ceux qui étoient dehors puſſent voir ce qui ſe paſſoit. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le prélat dit qu'il vouloit que pluſieurs perſonnes l'entendiſſent, & fit rappeller les moines & les clercs, mais non les laïcs. Alors Renaud dit: Nous vous ordonnons de la part du roi d'aller trouver le roi XXXI. Arrivée des meurtriers. c. 13. c. 14.

AN. 1170. son fils, & lui rendre ce que vous lui devez. Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. Non, dit Renaud, puiſque vous avez ſuſpendu ſes évêques: ce qui fait croire que vous lui voudriez ôter la couronne de deſſus la tête. L'archevêque dit: Au contraire, je voudrois lui pouvoir encore donner d'autres couronnes; & quant aux évêques, ce n'eſt pas moi qui les ai ſuſpendus, c'eſt le pape. C'eſt bien vous, dit Renaud, puiſque c'eſt à votre pourſuite. Thomas reprit: J'avoue que je ne ſuis pas fâché ſi le pape venge les injures faites à mon égliſe. Enſuite il ſe plaignit des torts & des inſultes qu'il avoit reçues depuis la concluſion de la paix; & dit à Renaud: Vous étiez préſent, vous & plus de deux cens chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre par les cenſures ceux qui avoient troublé l'égliſe, à lui faire ſatisfaction; & je ne me puis diſpenſer de remplir mon devoir de paſteur. A ces mots les chevaliers ſe leverent en criant: Voilà des menaces; & dirent aux moines: Nous vous commandons de la part du roi de le garder, s'il s'échappe, on s'en prendra à vous. Ils ſortirent auſſitôt, & Thomas les ſuivit juſqu'à la porte de ſon antichambre en diſant: Sçachez que je ne ſuis pas venu pour m'enfuir, & que je fais peu de cas de vos menaces. Ils répondirent: Il y aura autre choſe que des menaces.

XXXII. Martyre de S. Thomas de Cantorbéri

Etant ſortis du palais ils ôterent leurs châpes & leurs robes, & on vit les cottes de mailles dont ils étoient revêtus. Ceux de leur ſuite s'armerent auſſi; & outre leurs épées ils portoient des arcs, des fléches, des haches, & d'autres inſtrumens pour rompre les portes. Thomas demeuroit tranquille dans ſa chambre; & loin de s'enfuir, à peine ſe laiſſa-t-il perſuader

c. 15.

c. 16. 17.

d'aller à l'égliſe entendre vêpres; mais il ne venoit que d'y entrer quand les quatre chevaliers y entrerent auſſi par le cloître l'épée à la main. Le premier s'écria : Où eſt ce traître ? Et comme perſonne ne répondoit, il ajouta : Où eſt l'archevêque ? Thomas deſcendant des degrés qu'il avoit montés, répondit : Me voici. Et il ajouta : Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, & tu viens armé me chercher dans l'égliſe. Renaud prenant le pallium de l'archevêque dit : Tu le vas voir. Sors; tu mourras tout à l'heure. Thomas retira le pallium de ſes mains, & dit : Je ne ſortirai point : mais ſi vous me cherchez, je vous défends de la part de Dieu, & ſous peine d'anathême, de faire aucun mal aux miens. AN. 1170.

Renaud recula un peu, & voyant que ſes compagnons étoient venus, il voulut donner un grand coup d'épée ſur la tête de l'archevêque ; mais un clerc nommé Edouard Grim, étendit le bras pour recevoir le coup, dont il eut le bras preſque emporté. Le reſte du coup porta ſur le prélat, abattit ſon bonnet, & le bleſſa à la tête. Alors Renaud s'écria : Frappez, frappez. Thomas baiſſa la tête pour prier, & dit : Je me recommande, & la cauſe de l'égliſe, à Dieu, à la ſainte Vierge, aux ſaints patrons de cette égliſe, & au martyr ſaint Denis; & ce furent ſes dernieres paroles. Alors il ſe mit à genoux devant l'autel, les mains jointes, & levant les yeux au ciel il attendit le ſecond coup, qui entra plus avant juſqu'au cerveau, & fit tomber le prélat proſterné comme en priere. Le troiſiéme acheva de lui couper le teſt, qui tomba en devant ſur ſon viſage : enfin un nommé Hugues Mauclerc enfonça la pointe de ſon épée dans la tête ouverte, & répandit la cervelle ſur le pavé : puis il s'écria : Il eſt mort, ſortons d'ici. Ainſi c. 11. c. 12.

AN. 1170. mourut Thomas, archevêque de Cantorbéri, dans la cinquante troiſiéme année de ſon âge, le mardi vingt-neuviéme Décembre 1170, ſur les cinq heures du ſoir. Il reçut tous ces coups ſans parler & ſans faire aucun mouvement des pieds ni des mains.

c. 19. Pendant qu'on le maſſacroit dans l'égliſe, d'autres pilloient ſon palais. Ils rompirent les portes & les ſerrures, enleverent ſes chevaux, battirent ſes domeſtiques, ouvrirent ſes coffres, partagerent entr'eux l'argent, les habits & les autres meubles. Ils emporterent même les titres de l'égliſe de Cantorbéri; & les donnerent à Renoul de Broc, pour les porter au roi en Normandie, afin qu'il pût ſupprimer ceux qu'ils trouveroient contraires à ſes prétentions.

c. 21. A la nouvelle de ce meurtre toute la ville de Cantorbéri fut conſternée; mais les riches, ſaiſis de crainte, demeurerent dans leurs maiſons; il n'y eut que les pauvres qui accoururent auſſitôt à l'égliſe pleurer leur pere. Ils lui baiſoient les mains & les pieds; ils ramaſſoient ſon ſang dont ils ſe frottoient les yeux, & y trempoient des morceaux de leurs habits. Ce qui en demeura ſur le pavé fut recueilli ſoigneuſement, & mis dans un vaſe très-net pour le garder dans l'égliſe. Les moines mirent le corps ſur un brancard devant l'autel, & paſſerent la nuit auprès en larmes & en prieres.

c. 22. Mais le lendemain matin on leur vint dire, qu'il y avoit hors de la ville une grande troupe de gens armés, qui vouloient enlever le corps du ſaint prélat, pour le traîner par les rues à la queue des chevaux, le pendre au gibet, ou le mettre en piéces, & le jetter en quelque bourbier. Les moines allarmés de ce bruit, réſolurent de l'enterrer promptement. Ils fermerent les

portes de l'égliſe, & porterent le corps dans la chapelle ſouterraine, où l'ayant dépouillé, ils trouverent que ſous ſon habit monaſtique il portoit un rude cilice, & ce qui étoit ſans exemple, des fémoraux de même étoffe. Ce ſpectacle attira de nouveau des torrens de larmes; car on avoit ignoré juſque-là qu'il pratiquât cette auſtérité. On le revêtit par-deſſus de ſes habits pontificaux; on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf qui ſe trouva dans cette chapelle, & on en ferma les portes ſoigneuſement. L'égliſe demeura interdite pendant plus d'une année: on couvrit les croix, & on dépouilla les autels comme au vendredi ſaint; & les moines réciterent l'office dans leur chapitre ſans chanter. AN. 1170.

XXXIII. Affliction du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre ayant appris la mort de Thomas, envoya peu de jours après de ſes clercs, qui étant arrivés à Cantorbéri, aſſemblerent les moines de la cathédrale, & leur dirent: Le malheur qui eſt arrivé chez vous, mes freres, a tellement affligé le roi, que pendant trois jours il s'eſt abſtenu d'entrer dans l'égliſe, & n'a pris autre nourriture que du lait d'amandes. Il n'a point reçu de conſolation, & n'a point paru en public: ſçachant le tort qùe fait à ſa réputation cette cruelle action des ſiens, & qu'on ne ſe perſuadera pas aiſément qu'il n'ait point deſiré la mort d'un homme, dont il s'eſt plaint ſi ſouvent comme du ſeul qui s'oppoſoit à ſes volontés. L'action eſt déteſtable & inouie; & la conduite que le roi a tenue juſqu'ici le juſtifie aſſez de n'en être pas complice: mais ce qui lui donne quelques remors, c'eſt qu'ayant appris l'excommunication de tous ceux qui avoient aſſiſté au ſacre de ſon fils, lorſqu'il croyoit tous les reſſentimens *Geſta poſt. mart. c.* 1.

étouffés par la paix, il ne put diſſimuler ſa douleur, ni
AN. 1170. s'empêcher de s'en plaindre à ſes confidens. Ceux-ci compatiſſant à ſon reſſentiment, & d'autant plus animés, que le prélat lui avoit plus d'obligation : il s'en trouva quatre qui ſe retirerent ſecretement, & vinrent commettre ce crime, croyant plaire au roi. Or comme il les connoiſſoit pour les plus emportés & les plus méchans de ſon royaume, il envoya en diligence après eux, pour prévenir ce malheur ; mais ils étoient déja paſſés, & firent leur coup le jour que le roi croyoit les avoir auprès de lui. Voilà, mes freres, ce que nous avons charge de vous dire, afin que vous n'ayez aucun mauvais ſoupçon du roi ; & que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite, en donnant par ſes diſcours occaſion à ce crime. Donnez au corps une ſépulture honorable, le roi n'a plus de reſſentiment contre le mort. Ainſi parlerent les envoyés du roi d'Angleterre.

XXXIV. Députations au pape. *V. ep.* 78. 80. 81. Cependant deux docteurs, Alexandre le Gallois & Gontier Flamen, qui avoient été auprès de Thomas juſqu'à ſa mort, allerent en porter la nouvelle au pape, chargés de pluſieurs lettres de recommandation du roi de France, de Thibaut, comte de Blois, & de Guillaume, archevêque de Sens, qui tous demandoient juſtice au pape de ce meurtre, traitant le ſaint prélat de martyr, & témoignant qu'il ſe faiſoit déja des miracles à ſon tombeau. Le roi d'Angleterre envoya au pape de ſon côté ; & Arnoul, évêque de Liſieux, un des plus éloquens prélats de ſon obéiſſan-
Epiſt. 79. ee, écrivit en ſa faveur une lettre où il repréſente la douleur du roi ſi violente, que l'on craignoit même pour ſa vie : & prie le pape de punir les coupables,

ſuivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre étoit au nom de tous les évêques d'Angleterre. AN. 1171.

Jean de Cumin étoit déja en cour de Rome, chargé de pourſuivre l'abſolution des évêques excommuniés; & après avoir beaucoup ſollicité, & promis cinq cens marcs d'argent, il eut audience avec les clercs de l'archevêque d'Yorc, & le député de l'évêque de Durham; & apparemment ils auroient obtenu l'abſolution, ſans la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorbéri. Car le pape en fut tellement troublé, que pendant près de huit jours les ſiens même ne purent lui parler; il y eut une défenſe générale de donner aux Anglois aucun accès auprès de lui, & toutes leurs affaires demeurerent en ſuſpens. C'eſt que le pape ſe reprochoit d'avoir mal ſoutenu la cauſe de l'égliſe, pour laquelle Thomas avoit tant ſouffert pendant ſix ans; & d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ſes perſécuteurs. v. ep. 84.

Ceux que le roi d'Angleterre envoya pour s'excuſer de ſa mort furent les évêques de Vorcheſtre & d'Evreux, l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Sariſbéri, & cinquante autres entre leſquels étoient un Templier. Ils furent arrêtés à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de paſſer outre. Cependant ils craignoient fort de ne pas arriver auprès du pape aſſez tôt, pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre, & interdit ſur ſon royaume. Car c'eſt de quoi ce prince étoit le plus en peine, à cauſe des ſuites que ces cenſures avoient alors pour le temporel. Or c'étoit la coutume de l'égliſe romaine, de publier les excommuni- v. ep. 83.

AN. 1171.

cations le jeudi ſaint, qui n'étoit pas éloigné. Les envoyés du roi d'Angleterre réſolurent donc, par délibération commune, que quatre d'entr'eux prendroient les devans, pour prévenir ce jour fatal à quelque prix que ce fût.

Ces quatre étoient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Sariſbéri & de Liſieux, & un docteur nommé Henri. Ils partirent de Sienne ſécretement à minuit, & ayant avec grand péril traverſé des montagnes eſcarpées & des lieux impraticables, ils arriverent à Tuſculum où étoit le pape, le ſamedi avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1171 étoit le vingtiéme de Mars. Le pape ne voulut point les voir, & la plupart des cardinaux daignerent à peine leur parler; toutefois ils firent tant, par les amis du roi leur maître, que l'abbé de Vallace & l'archidiacre de Liſieux furent admis à l'audience du pape, comme les moins ſuſpects. Mais ſitôt qu'ils prononcerent le nom du roi d'Angleterre, en ſaluant le pape de ſa part, toute la cour romaine s'écria : Arrêtez, arrêtez : comme ſi le pape n'eût pu entendre ce nom ſans horreur. Le ſoir ils eurent une audience particuliere du pape, où ils lui expoſerent leur charge, relevant les bienfaits dont le roi avoit comblé le défunt archevêque, & les injures qu'il prétendoit en avoir reçues. Ce qu'ils répéterent encore devant tous les cardinaux, & en préſence des deux députés Alexandre & Gontier, qui demandoient juſtice de la mort du ſaint prélat.

Les députés du roi voyant approcher le jeudi Saint, & ſçachant certainement que l'on avoit très-longtems délibéré touchant les cenſures que l'on devoit jetter ſur lui & ſur ſon royaume, s'adreſſerent à quelques

quelques cardinaux, qu'ils ſçavoient être les plus affectionnés au roi leur maître, & les conjurerent de leur découvrir l'intention du pape. Ils ne leur rapporterent rien que de ſiniſtre; & les envoyés ſçurent que ce jour-là le pape, de l'avis de tous les cardinaux, avoit réſolu de prononcer l'interdit contre le roi nommément & contre tous ſes états. En cette extrémité, ils eſſayerent, par le moyen des cardinaux & des domeſtiques du pape, d'obtenir du moins un délai juſqu'à l'arrivée des deux évêques de Vorcheſtre & d'Évreux; & n'y ayant pu réuſſir, ils conſulterent de prendre ſur eux le péril; & par le moyen des mêmes cardinaux bien intentionnés pour eux, ils firent dire au pape: Nous avons charge du roi de jurer en votre préſence qu'il s'en tiendra à votre commandement, & qu'il le jurera en perſonne. Ce jour du jeudi ſaint, qui cette année 1171 étoit le vingt-cinquiéme de Mars, vers l'heure de none, les envoyés du roi & ceux des évêques furent appellés au conſiſtoire général: les envoyés du roi firent le ſerment qu'ils avoient offert: les envoyés de l'archevêque d'Yorc & des évêques de Londres & de Sariſbéri jurerent de même, que leurs maîtres exécuteroient l'ordre du pape: & le même jour le pape excommunia généralement les meurtriers de l'archevêque, tous ceux qui leur avoient donné conſeil, aide ou conſentement, & tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque ſorte de protection. AN. 1171.

Après pâque arriverent les évêques de Vorcheſtre & d'Evreux, qui après avoir été à la cour de Rome plus de quinze jours, furent appellés pour entendre la réponſe du pape. Il confirma la ſentence d'interdit que v. ep. 84.

AN. 1171. l'archevêque de Sens avoit prononcée sur les terres de l'obéissance du roi de deçà la mer, & la sentence de suspense & d'excommunication contre les évêques d'Angleterre ; & ajouta qu'il enverroit des légats au roi pour connoître sa soumission. Ensuite, après bien des sollicitations, par l'interceſſion de quelques cardinaux, & à ce que l'on disoit, moyennant beaucoup d'argent, les envoyés obtinrent que le pape écriroit à l'archevêque de Bourges, que si dans un mois après le retour des envoyés du roi en Normandie, il n'avoit point de nouvelle que les légats aient passé les Alpes, il absoudroit de l'excommunication les évêques de Londres & de Sarisbéri, après leur avoir fait prêter serment d'obéir aux ordres du pape : bien entendu qu'eux & les autres demeureroient suspens. C'est ainsi que les envoyés du roi d'Angleterre se retirerent de la cour de Rome ; & ils eurent bien de la peine à obtenir que le pape lui écrivît.

XXXV. Foulques évêque d'Estonie.

Vers le même tems Foulques, évêque d'Estonie, alla trouver le pape Alexandre, afin d'obtenir des lettres qui l'autorisassent dans son ministere. Foulques avoit été moine à Mousti er-la-Celle, au diocèse de Troyes, sous la conduite du fameux abbé Pierre, qu'il suivit à saint Remi de Reims ; car Pierre y passa en 1162. Ensuite Esquil, archevêque de Lunden en Danemarck, & primat de Suéde par le privilége d'Adrien IV. fit le moine Foulques évêque d'Estonie, province située au fond de la mer Baltique, & qu'un roi de Danemarck avoit autrefois cédée à la Suéde. Foulques allant donc à Rome, l'abbé Pierre lui donna une lettre de recommandation pour le pape Alexandre, où il reconnoît ce prélat pour son éléve, & marque les

Petr. Cell. VI. *ep.* 15

Sup. l. LXIX. *n.* 50.

V. *ep.* 19.

périls où il s'expoſe en ce voyage, tant à cauſe de la chaleur de l'été, que de la puiſſance de l'empereur ſchiſmatique. AN. 1171.

Foulques obtint du pape pluſieurs lettres toutes datées de Tuſculum, depuis le ſeptiéme de Septembre juſqu'au dix-huitiéme: ce qui ſemble montrer qu'elles ſont de l'année 1171. Car il paroît d'ailleurs que cette année le pape étoit à Tuſculum à la fin de Mars & à la fin d'Octobre. Dans une de ces lettres, adreſſée à tous les fidéles de Danemarc, le pape leur recommande de ſoulager la pauvreté de l'évêque Foulques, afin qu'il puiſſe s'aquitter plus facilement de ſon miniſtere. Dans une autre il excite les rois & les ſeigneurs de Danemarck, de Norvége & Gothie, à réprimer par les armes la férocité du peuple d'Eſtonie & des autres païens de ces quartiers: leur accordant pour cet effet l'indulgence d'une année, ſemblable à celle des pélerins qui viſitent le ſaint Sépulcre. Par une autre lettre, le pape prie l'archevêque de Drontein en Norvége, & l'ancien évêque de Staffenger, d'accorder à Foulques le moine Nicolas, originaire d'Eſtonie, pour travailler avec lui à la converſion de la province.

Epiſt. S. Thomæ. v. ep. 83. 85.

To. x. conc. p. 1172. ep. 20. ep. 21.

ep. 26.

Il y a deux grandes lettres adreſſées à l'archevêque d'Upſal, métropolitain de Suéde & à ſes ſuffragans, pour réprimer pluſieurs abus. Les laïcs donnoient les égliſes à qui ils vouloient ſans conſulter les évêques, & les donnoient pour de l'argent ou par faveur. De-là il arrivoit que toutes ſortes de prêtres, de quelque part qu'ils vinſſent, étoient admis ſans examen à faire leurs fonctions, par la ſeule autorité des laïcs: & qu'on les laiſſoit quelquefois exercer par des moines fugitifs,

ep. 19. & 22.

chargés de crimes, ou qui n'étoient pas prêtres. Il en
AN. 1171. arrivoit encore, que ceux qui n'avoient point de bénéfice ou en vouloient un meilleur, dépoſſédoient aiſément les titulaires, en gagnant les puiſſances par argent. On obligeoit les clercs, même pour les différends qu'ils avoient entr'eux, à plaider devant les juges laïcs en demandant & en défendant: on les jugeoit ſuivant les loix ſéculieres, & on les ſoumettoit aux épreuves du fer chaud & du duel, ſans en excepter les évêques: enfin on les frappoit, & on les tuoit impunément.

Ep. 22. D'ailleurs, les femmes corrompues faiſoient périr les enfans qui étoient le fruit de leur débauche, d'autres commettoient des inceſtes ou des beſtialités. Il y avoit des prêtres qui employoient à la meſſe de la lie de vin, ou des miétes de pain trempées dans du vin. Quelques laïcs, quoique Chrétiens, ſe marioient ſans meſſe & ſans bénédiction du prêtre; ce qui produiſoit ſouvent des divorces, & des mariages illicites. Le pape exhorte les évêques de Suéde à corriger tous ces abus, & remarque que l'ignorance en étoit la principale cauſe; car elle eſt ordinairement plus grande dans les pays les plus éloignés de la ſource de la religion & des études. C'eſt pourquoi il inſére dans ces deux lettres les autorités de l'écriture, des décrétales, & des Peres de l'égliſe les plus préciſes ſur chaque matiere. Il ordonne aux meres, qui auront fait périr leurs enfans baptiſés, trois ans de pénitence, & cinq ans s'ils n'étoient pas baptiſés; & veut que l'on envoie à Rome ceux qui ſeront coupables de ce crime, ou des autres abominations qu'il a marquées, afin que la fatigue du voyage faſſe partie de la pénitence. C'eſt le

commencement des réſerves au pape de certains cas plus atroces. AN. 1171.

Par une autre lettre adreſſée à l'archevêque d'Upſal, à ſes ſuffragans, & au duc Gutherme, il dit avoir appris, quequand les Finlandois ſe trouvent preſſés par les armées de leurs ennemis, ils promettent d'embraſſer la foi chrétienne, & demandent avec empreſſement des miſſionnaires pour les inſtruire: mais ſitôt que l'armée s'eſt retirée, ils renoncent à la foi, & maltraitent les miſſionnaires. C'eſt pourquoi le pape exhorte ce duc & ces évêques à ne plus expoſer le chriſtianiſme à une telle dériſion: à ſe faire délivrer les places des Finlandois, ou prendre ſi bien d'ailleurs leurs ſuretés, que ces peuples ne puiſſent plus les tromper, & ſoient contraints de garder la foi chrétienne quand ils l'auront une fois embraſſée. *ep.* 25.

Au retour de la cour de Rome, l'évêque Foulques demeura quelque tems à Reims avec l'abbé Pierre, que l'archevêque Henri allant à Rome avoit laiſſé ſon vicaire général. Il retint donc Foulques pour exercer dans le diocèſe de Reims les fonctions épiſcopales, & pour profiter plus long-tems lui-même d'une occaſion de le voir, qu'il n'eſpéroit plus de retrouver. C'eſt ainſi qu'il en écrit au roi de Suéde & à l'archevêque; & en le renvoyant il le recommande à Eſquil, archevêque de Lunden, qui l'avoit ordonné évêque, & aſſiſté de ſes libéralités, principalement dans ſes voyages. *Petr. Cell. VI. ep.* 8. 15.

XXXVI. Saladin Sultan d'Egypte.

En Orient Saladin, ſi fameux dans nos hiſtoires, devint maître de l'Egypte la même année 1171. Il étoit de la nation des Courdes, répandue dans les montagnes qui ſéparent la Syrie de la Perſe, & ſe nom- *Hiſt. Salad. MS. Bibl. Orient. p.* 742. 788.

moit proprement Salah-eddin Jouſef. Il vint avec ſon
AN. 1171. oncle Siracou au ſervice de Nouradin, ſultan d'Alep, à qui Aded calife d'Egypte ayant demandé du ſecours contre les Francs, Nouradin lui envoya l'oncle & le neveu. Ils ſe rendirent l'un & l'autre ſi puiſſans en Egypte, qu'après la mort de Siracou, le calife fut obligé de faire Saladin ſon viſir; & ce prince étant malade à l'extrémité, Saladin n'attendit pas qu'il fût mort pour ôter ſon nom de la priere publique, & y mettre celui de Mouſtadi, calife Abbaſſide, qui réſidoit à Bagdad. Aded mourut incontinent après, ſans ſçavoir ce changement; & en lui finirent les califes fatimites d'Egypte, l'an de l'hégire 567, de Jeſus-
Sup. l. LVIII. n. 29. Chriſt 1171, après avoir regné deux cens huit ans depuis la conquête de Moez. Saladin prit ſeulement le titre de ſultan, & reçut ſolemnellement l'inveſtiture du calife de Bagdad.

Une des réformes qu'il fit au commencement de ſon regne fut pour diminuer le crédit des Chrétiens & des Juifs. Depuis plus de deux cens ans les uns & les autres étoient employés dans les recettes & les fermes des revenus publics, ou dans les fonctions de notaires & d'écrivains du divan; & ils recherchoient plus ces dernieres places, parce qu'elles leur attiroient plus d'autorité. Comme elles donnoient accès auprès des viſirs, & ſouvent auprès des ſultans mêmes, les Chrétiens ſe ſervoient du crédit de ceux qui exerçoient ces fonctions pour obtenir des évêchés & d'autres dignités eccléſiaſtiques, malgré les patriarches, qu'ils faiſoient ſouvent dépoſer à force d'argent; & les patriarches n'avoient pas de juſtice à eſpérer s'ils ne donnoient des ſommes immenſes, qu'ils amaſſoient

par des ordinations ſimoniaques, & par d'autres voies criminelles. Il arrivoit quelquefois, que pour éviter la peine de leurs crimes, ils renonçoient à la foi, & faiſoient enſuite de grands maux à l'égliſe. Les Juifs de leur côté, abuſant du pouvoir de leurs charges, ſuppoſoient des crimes aux Chrétiens : deſorte que les tribunaux d'Egypte étoient continuellement occupés de ces ſortes d'affaires. Les califes & les viſirs, qui en profitoient ſeuls par les amendes & les confiſcations, avoient entretenu ces déſordres de tout leur pouvoir ; & cette facilité d'enlever aux Chrétiens & aux Juifs ce qu'ils avoient amaſſé en pluſieurs années, faiſoit qu'ils les employoient plus volontiers que les Muſulmans, auſquels ils n'oſoient faire des injuſtices auſſi groſſieres. AN. 1171.

Saladin, dont les ſentimens étoient plus nobles, ordonna que les Chrétiens & les Juifs ſeroient à l'avenir incapables de tous ces emplois, & que ceux qui en étoient pourvus ſeroient obligés de les quitter, au moins dans un certain tems. Ce reglement fut conſidéré comme une rude perſécution ; & pluſieurs Chrétiens aimerent mieux renoncer à leur religion qu'à des emplois ſi lucratifs. Saladin obligea auſſi les Chrétiens à ſe diſtinguer par leur habit : le portant plus court que les Muſulmans, avec une ceinture par-deſſus, & quelque différence au turban. Or ces Chrétiens avoient une extrême averſion pour la ceinture, & avoient ſouvent donné de grandes ſommes pour en être exemptés. Saladin défendit encore aux Chrétiens d'aller par la ville ſur des chevaux ou ſur des mules, de boire du vin en public, de faire hors des égliſes la proceſſion du dimanche des rameaux, de chanter trop

haut à l'office divin, & de ſonner les cloches. Il fit
An. 1171. ôter toutes les croix du haut des égliſes, qu'il fit enduire de noir avec défenſe de les blanchir.

Bibl. Orient. p. 319. La ceinture nommée en arabe *zonnar*, diſtingue les Chrétiens & les Juifs d'avec les Muſulmans. Le premier qui les obligea à la porter fut le calife Moutevaquel, dixiéme des Abbaſſides, l'an 235, 849: & cet uſage eſt reſté en Syrie & en Méſopotamie, où les Neſtoriens & les Jacobites la portent ordinairement. Ce qui les fait nommer Chrétiens de la ceinture. Ils s'en ſont fait un honneur, & ont prétendu prouver par l'écriture & par les Peres, que tout Chrétien la doit porter, & que les prieres faites ſans cette marque de religion ne ſont pas agréables à Dieu. Une cérémonie de l'excommunication étoit autrefois de couper la ceinture au coupable publiquement.

XXXVII. Le roi d'Angleterre en Irlande. Le roi Henri ayant appris la réſolution du pape, de lui envoyer des légats, ſe preſſa de paſſer en Angleterre; & donna ordre de garder ſoigneuſement les
Gery. p. 1419. ports, tant deçà que de-là la mer: ſi quelqu'un ſe trouvoit chargé de lettres d'interdit, de l'arrêter & le mettre en priſon; & de ne laiſſer paſſer aucun clerc, qu'il ne jurât de n'avoir aucun mauvais deſſein contre le roi & le royaume. Le roi arriva à Portſmouth le troiſiéme jour d'Août, & aſſembla une armée conſidérable pour paſſer en Irlande, où il étoit appellé pour en être reconnu ſouverain. Il croyoit auſſi y être plus en ſureté qu'en Angleterre contre l'interdit qu'il craignoit. En paſſant il viſita Henri, évêque de Vincheſtre,
Radul. Dic. p. 457. malade à l'extrémité: ce vénérable prélat lui fit de grands reproches de la mort du ſaint archevêque, & lui prédit qu'elle lui attireroit pluſieurs adverſités. Il mourut

mourut chargé d'années le huitiéme du même mois d'Août, ayant rempli le siége de Vincheſtre quarante-deux ans. Il avoit, deux ans avant ſa mort, diſtribué tous ſes biens en aumônes, ne gardant que la ſubſiſtance abſolument néceſſaire. AN. 1171. *Gir. Cambr.*

Le roi d'Angleterre paſſa en Irlande avec une flotte de quatre cens voiles, & le lendemain de ſon arrivée, qui étoit le lundi dix-huitiéme d'Octobre jour de ſaint Luc, il vint avec ſon armée à Vaterford, où il ſéjourna quinze jours. Là vinrent à ſes ordres les quatre rois de Corc, de Limériс, d'Oxéric & de Mida; & preſque tous les ſeigneurs d'Irlande, hors le roi de Conacte, qui prétendoit en être le ſeul ſouverain. Tous les prélats y vinrent auſſi; ſçavoir, les quatre archevêques, Gélaſe d'Armach, Donat de Caſſel, Laurent de Dublin, Catholique de Tuam, les évêques leurs ſuffragans, au nombre de vingt-huit, & les abbés. Ils reçurent tous Henri pour roi & ſeigneur d'Irlande, & lui firent ſerment de fidélité à lui & à ſes ſucceſſeurs à perpétuité. Dans la ſuite, le roi d'Angleterre envoya au pape les lettres des prélats d'Irlande, & obtint la confirmation de ce royaume pour lui & ſes ſucceſſeurs par l'autorité du ſaint ſiége, comme il avoit déja obtenu du pape Adrien IV. en 1156, la permiſſion d'y entrer, & de s'en rendre maître. *G. Neubrig. II. c. 26. Roger. Hoved. p. 527. To. X. conc. p. 1433.*

XXXVIII. Concile de Caſſel.

Pendant que le roi Henri étoit en Irlande, & vers la fête de ſaint Léonard, ſixiéme de Novembre 1171, il envoya Nicolas ſon chapelain, & Raoul, archidiacre de Landaf, tenir un concile général à Caſſel avec les prélats du pays, ſous le bon plaiſir du pape. L'archevêque d'Armach, primat d'Irlande, ne put s'y trouver à cauſe de ſes infirmités & de ſon grand âge. Il *Jo. Brompt. p. 1071.*

AN. 1171. étoit en opinion de ſainteté, & ne vivoit que du lait d'une vache blanche, qu'il faiſoit mener par-tout avec lui. En ce concile préſida Chriſtien, évêque de Liſmor, en qualité de légat du ſaint ſiége; on y fit publiquement le rapport des déſordres qui regnoient dans le pays, & on les rédigea par écrit ſous le ſceau du légat: puis on dreſſa huit canons pour y apporter le reméde convenable.

c. 1. On ordonna premierement: Que les mariages ne ſeroient contractés que ſuivant les loix de l'égliſe, au lieu que la plupart des Irlandois prenoient autant de femmes qu'ils en vouloient, & ſouvent leurs proches
c. 2. parentes. Que les enfans ſeroient portés à l'égliſe pour être catéchiſés à la porte: c'eſt-à-dire exorciſés, & enſuite baptiſés aux fonts par les prêtres, dans de l'eau pure, avec les trois immerſions, hors le péril de mort. Auparavant, la coutume étoit en divers lieux d'Irlande, que ſitôt qu'un enfant étoit né, ſon pere ou le premier venu, le plongeoit trois fois dans de l'eau, & dans du lait, ſi c'étoit l'enfant d'un riche: puis on jet-
c. 3. toit cette eau ou ce lait, comme ſale. On ordonna encore que l'on payeroit à l'égliſe paroiſſiale la dîme du bétail, des fruits, & de tous les autres revenus. C'eſt que pluſieurs n'en avoient jamais payé, & ne ſça-
c. 4. voient pas même ſi elles étoient dûes. Que toutes les terres eccléſiaſtiques ſeroient exemptes de toute exaction des ſéculiers, particulierement des repas & de l'hoſpitalité qu'ils ſe faiſoient donner par violence.
c. 5. Que les clercs ne ſeroient point obligés de contribuer, avec les autres parens, pour la compoſition du meur-
c. 6. tre commis par un laïc. Que tous les fidéles étant malades, feroient teſtament en préſence de leur confeſ-

ſeur & des voiſins, & diviſeroient leurs biens en trois parts : une pour leurs enfans, l'autre pour leur femme, la troiſiéme pour leurs funérailles, c'eſt-à-dire auſſi pour faire prier Dieu pour eux. Que ceux qui mourroient avec une bonne confeſſion, ſeroient enterrés ſuivant l'uſage de l'égliſe, avec les meſſes & les vigiles. Enfin on ordonna que l'office divin ſeroit par-tout célébré ſelon l'uſage de l'égliſe anglicane. Depuis ce tems l'Irlande prit une nouvelle forme pour le temporel & pour le ſpirituel.

AN. 1171.

c. 7.

c. 8.

Pendant la tenue de ce concile, le roi Henri vint à Dublin vers la ſaint Martin de l'an 1171, & y demeura juſqu'à la purification de l'année ſuivante. Là il confirma les decrets du concile de Caſſel; & l'archevêque d'Armach, qui n'y avoit pas aſſiſté, y vint trouver le roi, & témoigner qu'il ſe conformoit entierement à ſes volontés. Les Irlandois bâtirent au roi un palais de perches à la maniere du pays, hors la ville de Dublin, près l'égliſe de ſaint André, & il y tint ſa cour à la fête de Noël. On tint vers le même tems à Armach un autre concile général d'Irlande, où l'on ordonna de mettre en liberté tous les Anglois qui ſe trouveroient en eſclavage par toute l'iſle. C'eſt que le concile fut perſuadé que les Irlandois étoient alors ſoumis à la domination des Anglois en punition de leurs crimes, & particulierement de ce qu'ils avoient accoutumé d'acheter les Anglois des marchands & des pirates, pour les mettre en ſervitude.

Jo. Bromp. p. 1089.

To. x. p. 1451 ex Giraldo.

XXXIX. Abſolution du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre étoit encore en Irlande, quand les légats, que le pape avoit promis d'envoyer pour connoître ſa ſoumiſſion, arriverent en Normandie. C'étoit deux cardinaux prêtres, Théoduin du titre de

Vita. S. Th III. c. 3.

AN. 1171. saint Vital, & Albert du titre de saint Laurent, chancelier de l'église romaine, recommandables l'un & l'autre par leur doctrine & par leur vertu. Odon, prieur de l'église de Christ, cathédrale de Cantorbéri, & toute la communauté des moines qui la desservoient, affligés que cette église demeurât si long-tems privée des divins offices, & sçachant que les légats attendoient en Normandie le retour du roi, envoyerent leur demander la permission de la faire réconcilier par les évêques d'Angleterre. Les légats l'accorderent, & l'église de Christ fut réconciliée par les évêques d'Excestre & de Chichestre le jour de saint Thomas, apôtre, vingt-uniéme de Décembre 1171, après avoir été interdite depuis le vingt-neuviéme du même mois de l'année précédente. Elle ne laissoit pas d'être fréquentée par un grand concours de peuple, à cause des miracles qui se faisoient au tombeau de l'archevêque Thomas, & qui commencerent vers la fête de pâque 1171.

Chr. Gerv. an. 1171.

v. ep. 96.

Radev. Dicet. p. 557.

AN. 1172. Sans l'arrivée des légats le roi d'Angleterre seroit demeuré en Irlande, pour achever de la soumettre, en faisant la guerre au roi de Conacte, qu'il auroit aisément vaincu. Mais étant pressé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le dix-septiéme d'avril 1172, qui étoit le lendemain de pâque, & arriva à saint David, au pays de Galles. D'Angleterre il passa en Normandie; & le mardi avant les rogations, c'est-à-dire le dix-septiéme de Mai, il joignit les légats qui lui donnerent le baiser de paix. Le lendemain ils vinrent à l'abbaye de Savigni, près d'Avranches, où tous les évêques & les seigneurs étoient assemblés. Après que l'on y eut long-tems traité de la paix, le roi refusa de

Jo. Brompt. p. 1079.

v. ep. 88.

prêter abſolument le ſerment que les légats lui demandoient, & ſe ſépara d'eux avec indignation, diſant: Je m'en retourne en Irlande où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres où il vous plaira, & exécutez votre légation. Les légats ayant conſulté en particulier, rappellerent les évêques de Liſieux, de Poitiers, & de Sariſbéri; & par leur moyen firent convenir le roi de ſe trouver avec eux à Avranches le vendredi ſuivant. Là ils s'accorderent entierement, & le roi convint de tout ce que les légats lui propoſerent. Mais parce qu'il vouloit que ſon fils y fût, pour faire les mêmes promeſſes, on remit au dimanche ſuivant, qui étoit le vingt-deuxiéme de Mai. AN. 1172.

Ce jour le roi fit publiquement ce ſerment en touchant les ſaints évangiles: Je n'ai ni penſé, ni ſçu, ni commandé la mort de Thomas archevêque de Cantorbéri; & quand je l'ai appriſe j'en ai été plus affligé que ſi j'avois perdu mon propre fils. Mais je ne puis m'excuſer d'avoir donné occaſion au meurtre, par l'animoſité & la colere que j'avois conçue contre le ſaint homme. Or pour la réparation de cette faute, j'enverrai inceſſamment à Jéruſalem deux cens chevaliers pour la défenſe de la chrétienté; & ils y ſerviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, & je ferai le voyage en perſonne, à moins que le pape ne me permette de demeurer. Je caſſe abſolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon tems en tous mes états, & défens de les obſerver à l'avenir. Je permettrai déſormais de porter librement les appellations au ſaint ſiége, ſans en empêcher perſonne. Le roi promit encore de rendre à l'égliſe de Cantorbéri toutes ſes terres, & ſes autres biens, comme elle *Acta. Alex. ap. Bar.* *v. ep. 82.*

AN. 1172. les poſſédoit un an avant que l'archevêque encourût ſa diſgrace; & de rendre ſes bonnes graces & leurs biens à tous ceux contre leſquels il avoit été irrité à cauſe de ce prélat. Les légats lui enjoignirent de plus en ſecret des jeûnes, des aumônes, & d'autres œuvres pénales dont le public n'eut pas de connoiſſance.

Le roi accepta tout avec grande ſoumiſſion, puis il dit devant tout le monde : Seigneurs légats, ma perſonne eſt entre vos mains, ſçachez certainement que quoique vous m'ordonniez, ſoit d'aller à Jéruſalem, à Rome ou à ſaint Jacques, ſoit autre choſe, je ſuis près d'obéir. Ce qui toucha les aſſiſtans juſqu'aux larmes. Enſuite les légats menerent le roi de ſon bon gré hors la porte de l'égliſe; où il reçut l'abſolution à genoux, mais ſans ôter ſes habits, ni être fuſtigé, puis ils le firent entrer dans l'égliſe. Pour donner connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé à quelques perſonnes du royaume de France; ils ordonnerent que l'archevêque de Tours & ſes ſuffragans ſe préſenteroient à Caen devant le roi d'Angleterre & les légats le mardi après l'aſcenſion. Le jeune roi Henri promit entre les mains du cardinal Albert d'obſerver ce que le roi ſon pere avoit juré; & d'accomplir la pénitence, ſi le pere ne le pouvoit par mort ou autrement.

XL. Concile d'Avranches. Quatre mois après on aſſembla en la même ville d'Avranches un concile, où ſe trouverent les deux rois le pere & le fils, Rotrou archevêque de Rouen, & tous les évêques & les abbés de Normandie. Ce concile ſe tint dans l'égliſe de ſaint André le jour de ſaint Côme vingt-ſeptiéme de Septembre 1172. Le roi pere y réitéra le ſerment qu'il avoit fait, y ajoutant quelques clauſes : Que jamais il ne ſe retireroit de l'obéiſ-

To. x. conc. p. 1457. ex. Roge. Hoved.

ſance du pape Alexandre & de ſes ſucceſſeurs, tant qu'ils le tiendroient pour roi catholique : Qu'à Noël prochain il prendroit la croix pour trois ans, & partiroit l'été ſuivant pour Jéruſalem, ſi le pape ne l'en diſpenſoit : mais s'il étoit obligé d'aller en Eſpagne contre les Sarraſins, ſon voyage de Jéruſalem ſeroit d'autant différé. Que cependant il donneroit aux Templiers l'argent néceſſaire ſuivant leur eſtimation pour entretenir à la terre ſainte deux cens chevaliers pendant un an. Les légats donnerent au roi leurs lettres contenant toutes les clauſes de ſon ſerment, & il y fit auſſi mettre ſon ſceau. AN. 1172.

Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats & le clergé de Normandie, où l'on publia douze canons ; ſçavoir : On ne donnera point à des enfans des bénéfices à charge d'ames : ni aux enfans des prêtres les égliſes de leurs peres. Les égliſes ne ſeront point données à ferme, ni à des vicaires annuels : mais on obligera les curés des paroiſſes qui le peuvent porter d'avoir un vicaire. On n'ordonnera point de prêtres ſans titre certain. Le prêtre qui ſert une égliſe aura du moins le tiers des dîmes ; & les laïcs ne prendront rien des oblations. Ceux qui poſſédent des dîmes par droit héréditaire peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'égliſe. Les clercs n'exerceront point les juriſdictions ſéculieres, ſous peine d'être exclus des bénéfices. Le mari ou la femme ne pourra entrer en religion l'autre demeurant dans le ſiécle, s'ils n'ont paſſé l'âge d'uſer de leur mariage. On propoſe l'abſtinence & le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront l'obſerver, principalement aux eccléſiaſtiques & aux

c. 1. 2.
c. 7. 4. 5.
c. 6.
c. 8. 3.
c. 9.
c. 12.
c. 10.
c. 11.

nobles. On vouloit auſſi défendre aux prêtres pluſieurs
An. 1172. exactions ſur les biens des mourans, pour les mariages
c. 13. & les baptêmes & pour l'abſolution des excommunications, dont ils exigeoient quarante-huit livres : mais les évêques de Normandie ne voulurent pas recevoir ce decret. En ce même concile l'archevêque de Tours renouvella ſes plaintes contre le prétendu archevêque de Dol, ſoutenant qu'il devoit lui être ſoumis ; mais le clergé de Dol lui réſiſta vigoureuſement.

An. 1173. XLI. Canoniſation de S. Thomas.

Cependant le pape Alexandre fut informé des miracles qui ſe faiſoient au tombeau de l'archevêque Thomas, premierement par la voix publique, puis par les témoignages de pluſieurs perſonnes dignes de foi ; & enfin par celui de ſes deux légats Albert & Théoduin, qui en étoient d'autant mieux inſtruits, qu'ils étoient plus proches du lieu. Sur ces aſſurances donc, & ſur la connoiſſance que le pape avoit d'ailleurs des vertus du ſaint prélat, après avoir pris le conſeil des cardinaux, il le canoniſa ſolemnellement dans l'égliſe le jour des cendres vingt-uniéme de Février 1173, en préſence d'une grande multitude de clercs & de laïcs. Il ordonna qu'il ſeroit mis au nombre des martyrs, & que ſa fête ſeroit célébrée tous les ans le jour de ſa mort vingt-neuviéme de Décembre, comme elle l'eſt encore par toute l'égliſe catholique. C'eſt ce
v. ep. 92. 93. qui paroît par deux bulles datées de Segni le douziéme de Mars, & adreſſées, l'une aux moines de l'égliſe métropolitaine de Cantorbéri, l'autre au clergé & au peuple de toute l'Angleterre.

La punition divine éclata ſur les meurtriers du ſaint prélat, & ils périrent tous quatre dans les trois ans après ſon martyre, qui finiſſent cette année 1173.

d'abord

D'abord qu'ils eurent commis le crime, n'oſant retourner à la cour, ils ſe retirerent à une terre de Hugues de Moreville l'un d'entr'eux, dans la partie occidentale d'Angleterre, où ils demeurerent juſqu'à ce que l'horreur que les gens du pays avoient d'eux leur devint inſupportable. Perſonne ne vouloit ni manger avec eux ni leur parler : les reſtes de leurs repas étoient jettés aux chiens, qui même, à ce qu'on diſoit, n'y touchoient pas. Après bien du tems ces quatre chevaliers preſſés du remors de leur conſcience, allerent trouver le pape Alexandre, qui leur impoſa pour pénitence le voyage de Jéruſalem. Guillaume de Traci l'un d'entr'eux demeura en Italie, prétendant faire ſa pénitence deçà la mer, & tomba malade à Coſence en Calabre d'une maladie horrible où les chairs, principalement des bras & des mains, tomboient par piéces, & laiſſoient les os à découvert. Il témoignoit un grand regret de ſon crime & invoquoit inceſſamment le nouveau martyr, comme le rapporta depuis l'évêque de Coſence, qui avoit été ſon confeſſeur en cette maladie. Les trois autres allerent juſqu'à Jéruſalem, où peu de tems après ils moururent pénitens, & furent enterrés devant la porte du temple, avec cette épitaphe : Cy giſent les malheureux qui ont martyriſé le bienheureux Thomas archevêque de Cantorbéri.

AN. 1173. *Roger. Annal. p.* 522.

Geſta poſt mart. c. 9.

En ce tems-là les Templiers firent une action plus convenable à des bandits qu'à des religieux. Il y avoit en Phénicie un prince des Aſſaſſins, qui témoignoit être déſabuſé de la doctrine de Mahomet, & vouloir embraſſer la religion chrétienne. Il envoya un des ſiens à Amauri III. roi de Jéruſalem lui faire des propoſitions ſecretes, dont la principale étoit : Que ſi les

XLII. Royaume de Jéruſalem. *G. Tyr.* XX. *c.* 31.

An. 1173. Templiers, qui avoient des châteaux près de ſon état, vouloient remettre deux mille écus d'or que ſes ſujets leur payoient tous les ans, comme une eſpéce de tribut, & les traiter déſormais charitablement, ils ſe feroient baptiſer. Le roi Amauri reçut avec joie cette ambaſſade, & leur accorda la décharge des deux mille écus, réſolu d'indemniſer lui-même les Templiers,
c. 32. s'il étoit beſoin. Après donc avoir retenu long-tems l'envoyé du prince des Aſſaſſins, il le renvoya avec un de ſes gardes pour le conduire. Mais quand il eut paſſé Tripoli, comme il étoit prêt à entrer ſur les terres de ſon maître, il ſurvint des Templiers l'épée à la main, qui tuerent cet envoyé, ſans aucun égard à la foi publique ni à la ſauve-garde du roi.

Ce prince l'ayant appris, entra dans une furieuſe colere, & aſſembla les ſeigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire : qu'il n'y alloit pas ſeulement de l'autorité royale, mais de l'honneur du nom chrétien & de l'intérêt de l'égliſe. On envoya donc deux ſeigneurs au maître des Templiers nommé Eudes de ſaint Amand, pour lui demander ſatisfaction de cet attentat, que l'on diſoit avoir été commis par un certain frere Guillaume du Meſnil, borgne, méchant homme, violent & emporté : mais qu'il l'avoit fait avec la participation de ſes confreres. Le maître du Temple répondit qu'il avoit mis le coupable en pénitence ; & qu'il l'enverroit au pape en cet état. Que cependant il défendoit, de la part du pape, que perſonne ne fût aſſez hardi pour mettre la main ſur ce religieux : à quoi ſuivant ſon humeur hautaine il ajouta pluſieurs paroles inſolentes. Enſuite le roi étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maiſon des Tem-

pliers frere Guillaume du Meſnil qu'il mit en priſon à Tyr; & cette affaire penſa renverſer le royaume de Jéruſalem, tant ce royaume étoit foible, ou les Templiers puiſſans. AN. 1173.

Le roi Amauri ſe juſtifia auprès du prince des Aſſaſſins, à qui il fit connoître ſon innocence : mais la mort qui l'enleva peu de tems après ne lui permit pas d'exécuter le deſſein qu'il avoit de communiquer cette affaire avec tous les princes, pour réprimer les excès des Templiers & des Hoſpitaliers. Il n'y avoit pas ſoixante ans que ces religieux étoient inſtitués, & ils avoient déja tellement dégénéré, que les écrivains Chrétiens & Mahométans, d'ailleurs peu conformes en leurs jugemens, s'accordent à les dépeindre comme les plus méchans de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnoient pas plus les Chrétiens que les infidéles, avec leſquels ils ne gardoient ni traité ni parole. Le roi Amauri mourut de dyſſenterie l'onziéme de Juillet 1173, la douziéme année de ſon regne & la trente-huitiéme de ſon âge, & fut enterré près de ſon frere dans l'égliſe du ſaint Sépulcre. Son fils Baudouin IV lui ſuccéda à l'âge de treize ans, & fut ſacré dans la même égliſe le dimanche quinziéme de Juillet, par le patriarche Amauri aſſiſté de pluſieurs prélats. Le comte de Tripoli eut la régence du royaume pendant le bas âge de Baudouin.

Vio. Salad. MS.

G. Tyr. c. 33.

Liv. XXI. c. 1. c. 2.

XLIII. Aſſaſſins.

Les Aſſaſſins dont il eſt ſi ſouvent parlé dans nos hiſtoires, étoient une ſecte de Muſulmans dont l'origine remontoit juſqu'à l'an 278. de l'hégire, 891. de Jeſus-Chriſt. Car alors un prétendu prophéte nommé Carmat s'éleva en Arabie vers Coufa, & attira un grand nombre de ſectateurs, jeûnant, travaillant de ſes mains,

Elmac. p. 174.

faiſant la priere cinquante fois par jour. Il promettoit
AN. 1173. d'établir un Iman ou pontife de la famille d'Ali, prê-
Sup. l. XXXIX. *n.* 32. chant la dévotion à ce prétendu ſaint, & la révolte contre les califes pour venger ſon ſang. Il déchargea ſes ſectateurs des obſervances les plus pénibles de la religion, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes ſortes de viandes; & par cette licence jointe à l'eſpérance du butin, il forma une armée immenſe, & fit de grands ravages ſur les terres du calife. Il mourut laiſſant douze principaux diſciples en l'honneur des douze Imans deſcendus d'Ali, & eut pluſieurs ſucceſſeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher, qui après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes, & enlevé les caravanes des pélerins, prit la
Elmac. p. 194. Mecque en 317. 929. fit égorger les pélerins dans le temple, emporta la pierre noire qui étoit l'objet de leur dévotion, & fit ceſſer le pélerinage pendant
Sup. l. LV. *n.* 13. douze ans, comme j'ai dit en ſon lieu. Depuis, les Carmatiens étant devenus plus foibles, diſſimulerent leur religion, ſe mêlant avec les autres Muſulmans, ce
Id. p. 286. qui les fit nommer Baténis, c'eſt-à-dire, inconnus. Ils commencerent à être déſignés par ce nom, & à ſe fortifier en Perſe l'an 483. 1090. Hacen leur chef ayant été menacé par le ſultan Gelaleddoulet, commanda à un de ſes ſujets en préſence de l'envoyé du ſultan, de ſe précipiter du haut d'une tour, & à un autre de ſe tuer: ce qu'ils firent auſſitôt. Alors Hacen dit à l'envoyé: Dites à votre maître que j'ai ſoixante & dix mille hommes prêts à en faire autant Les Baténis ainſi cachés, & déterminés à tout, commencerent à attenter ſur la vie des princes, & en tuerent pluſieurs, ſans qu'on pût ſe garantir de leurs trahiſons. Entre un grand nom-

bre, je remarquerai ſeulement Hamadeddin Zengui ſultan d'Alep qui fut ainſi tué l'an 540: 1145. Comme les Baténis n'avoient ordinairement autres armes qu'un poignard, on les nomma Haſſiſſins, dont nous avons fait le nom d'Aſſaſſins. Nos hiſtoriens ont nommé leur chef le vieillard de la Montagne, traduiſant mot à mot le titre qu'on lui donnoit en Arabe. AN. 1173.

XLIV. Voyage de Benjamin.

Le Juif Benjamin parle de ces Aſſaſſins dans la relation de ſes voyages, qui finit en 1173. Il les place près du mont Liban, & dit qu'ils ſe rendent terribles en tous lieux, parce qu'ils tuent les rois en trahiſon. Ce Juif étoit de Tudele en Navarre, & étant parti de Sarragoſſe il parcourut la Catalogne & le bas Languedoc, puis il s'embarqua à Marſeille & paſſa en Italie. Il marque en chaque lieu le nombre des Juifs & leurs plus fameux docteurs. Il dit que Rome eſt la capitale de l'empire des Chrétiens, qu'il y a environ deux cens Juifs, entre leſquels ſont des officiers du pape Alexandre, dont le plus diſtingué eſt un jeune homme nommé Rabbi Jehiel ſon intendant. Il dit que le pape eſt le grand évêque de toute la religion chrétienne. Benjamin s'étant embarqué à Otrante paſſa en Gréce & vint à Conſtantinople, où regnoit l'empereur Manuel. Là, dit-il, eſt le pape des Grecs, parce qu'ils ne ſuivent pas la religion du pape de Rome; & il parle avec admiration de la richeſſe des égliſes. Il compte à Conſtantinople environ deux mille Juifs Rabbaniſtes & cinq cens Caraïtes, entierement ſéparés les uns des autres. Les Caraïtes ſont ceux qui s'attachent uniquement au texte de l'écriture, rejettant les traditions des Rabbins, que les Rabbaniſtes reçoivent. Il dit que les Juifs logeoient à Pera.

Benjamin. *p.* 32.

p. 10. 11.

p. 24.

p. 28.

Benjamin passa ensuite dans les isles de l'Archipel,
AN. 1173. & trouva en Chipre des Juifs que les Rabbanistes nom-
p. 30. moient Epicuriens, c'est-à-dire, hérétiques. Il mar-
p. 31. que Antioche comme étant encore une grande ville & ayant un patriarche. Il trouva près de Sidon des Drusiens, gens sans religion & qui croient la métempsy-
p. 38. cose. A Césarée & à Naplouse qui est Sichem, il trouva des Cuthéens ou Samaritains, dont il décrit les superstitions particulieres, leur en attribuant même de fa-
p. 41. buleuses. Il dit que Jérusalem étoit une petite ville, mais fort peuplée, de Jacobites, de Syriens, de Grecs, de Georgiens, & de Francs; & il n'y trouva que deux cens Juifs, teinturiers en laine, & logés à un coin de la ville. Il y a, dit-il, deux hôpitaux, de chacun desquels sortent tous les jours quatre cens chevaliers pour aller à la guerre: outre les chevaliers qui viennent de France & des autres pays chrétiens, pour accomplir leur vœu en demeurant un an ou deux à Jérusalem. On voit bien qu'il parle des Templiers & des Hospitaliers de S. Jean. Il trouva peu de Juifs dans toute la terre sainte, deux dans une ville, trois dans une autre, & la plupart teinturiers. Il n'en met que cinquante à Tibériade; ce qui ne répond pas à l'idée que donnent les autres Juifs de cette fameuse école.

p. 54. Sortant de la terre sainte il vint à Damas, qu'il dit être le commencement des états de Nouradin roi des
p. 59. Turcs; & marque sa résidence à Halep. Son frere Zineldin résidoit à Mosoul, & avoit auprès de lui un
p. 62. astrologue Juif, qui étoit son prophéte. Benjamin vint ensuite à Aljobar nommée auparavant Pombedita, école fameuse de Juifs, mais ruinée depuis environ six vingts ans par les Musulmans. Il s'arrête long-tems à

décrire Bagdad, réſidence du calife Abbaſſide. Il eſt, dit-il, de la famille du prophéte des Iſmaélites, chef de leur religion & de leur empire, & tel à leur égard que le pape à l'égard des Chrétiens. Benjamin compte à Bagdad environ mille Juifs, dont le premier étoit R. Daniel qui remontoit, dit-il, ſa généalogie juſqu'au roi David, & étoit reconnu pour chef de la captivité. Il prétend que les Muſulmans eux-mêmes lui rendoient de grands honneurs, qu'il avoit de grandes richeſſes, & que ſon pouvoir s'étendoit dans tout l'empire du calife : mais il reconnoît qu'il recevoit du calife cette dignité, & l'achetoit cherement : ce qui ſuffit pour montrer que ce chef de la captivité n'étoit rien moins qu'un ſouverain, & le ſeul nom de captivité le montre aſſez. Il eſt vrai que Benjamin met au-delà, dans un pays ſeptentrional, des Juifs Récabites indépendans de toute autre nation, gouvernés par un Rabi Hanan dont la domination s'étendoit à ſeize journées ; mais pour y arriver il falloit paſſer vingt journées de déſert. Hanan avoit un frere nommé Salomon, qui gouvernoit auſſi un état ; ils étoient deſcendus de David, & il y avoit ſous leur conduite trois cens mille Juifs. Benjamin repréſente encore ailleurs des habitations de Juifs nombreux & indépendans ; mais toutes dans des pays éloignés & inacceſſibles, pour ne pas dire inconnus. Or lui & les autres Juifs n'ont inventé ces fictions que pour éluder les prophéties : par leſquelles nous leur prouvons que le Meſſie doit être venu, puiſque leur nation, & en particulier la race de David, ne regne plus en aucun lieu de la terre.

AN. 1173.

p. 64.

p. 70. 71.

p. 74.

p. 82. 83. 101. 112.

En général la relation de Benjamin eſt remplie de

AN. 1173. fables & de fautes groſſieres contre la géographie ; enſorte qu'on le ſoupçonne avec raiſon de ne parler que ſur le rapport d'autrui, de pluſieurs lieux qu'il dit
p. 114 avoir vus. Après avoir parcouru la Perſe & l'Arabie, il vint en Egypte, où il marque la réſidence du calife ſectateur d'Ali, & tenu pour ſchiſmatique par le calife de Bagdad. Il ne parle point des plus fameux Rabins d'Egypte, entr'autres de Moyſe, fils de Maïmon, qui
p. 121. vivoit alors. Il met près d'Alexandrie l'école d'Ariſtote ; comme ſi ce philoſophe y avoit enſeigné ; & marque qu'en cette ville le trafic attiroit un grand
p. 126. concours de toutes les nations. D'Egypte il vint par mer à Meſſine, où il dit que pluſieurs Chrétiens s'em-
p. 131. barquoient pour paſſer à Jéruſalem. De Sicile il revint en Italie, d'où il paſſa en Allemagne. Il marque les villes qui avoient des ſynagogues, & loue l'affection des Juifs Allemans pour l'étude, leur hoſpitalité envers leurs freres, & leur eſpérance dans la venue du Meſſie, qu'ils croyoient proche. D'Allemagne, Benjamin vint en France, où il ne parle que de Paris, qu'il nomme la grande ville, réſidence du roi Louis. Là, dit-il, ſont des diſciples de la ſageſſe qui n'ont point aujourd'hui leurs ſemblables dans toute la terre, étudiant la loi jour & nuit, & exerçant l'hoſpitalité envers leurs freres les Juifs. C'eſt par-là qu'il finit ſa relation. Il revint en Caſtille ſuivant l'auteur de la préface, l'an 4933 ſelon les Juifs, ſelon nous 1173.

XLV. Rabins fameux.

C'eſt le tems des premiers rabins fameux, dont il me ſemble à propos de dire un mot, afin que l'on juge quel fondement on peut faire ſur les traditions
Buxtorf. biblioth. Rab. p. 293. rapportées par des auteurs ſi modernes. Depuis les paraphraſes chaldaïques, compoſées vers le tems de Jeſus-Chriſti ;

Chriſt, & le Thalmuld achevé environ 500 ans après, les Juifs n'ont que cinq ou ſix livres écrits avant l'an mil de Jeſus-Chriſt. C'eſt depuis ce tems que les études ſe ſont renouvellées chez eux à l'imitation des Chrétiens ou des Muſulmans; & depuis ce tems ont été compoſés tous ces livres qui forment leurs bibliothéques. Un de leurs premiers auteurs eſt Rabbi Nathan, qui commença à ſe diſtinguer l'an 1050, & mourut à Rome l'an 1106. Il eſt l'auteur du livre Arouc, qui eſt un dictionnaire pour expliquer les mots difficiles du Thalmud. Enſuite vint Abraham Aben Ezra, qui s'appliqua à interpréter l'écriture ſelon le ſens littéral & grammatical, au lieu que la plupart donnoient auparavant dans les explications myſtérieuſes de la cabale. Il ſoutint toutefois la tradition contre les Caraïtes, qui ne reconnoiſſoient d'autorité que celle de l'écriture. Aben Ezra étoit Eſpagnol, mais s'étant mis à voyager, il mourut à Rhodes en 1174, âgé de ſoixante & quinze ans. Il étoit auſſi aſtronome & médecin.

AN. 1173.

Ibid. p. 395.

Du même tems vivoit en France R. Salomon Jarchi, natif de Troyes en Champagne, ou, ſelon d'autres, de Lunel, au bas Languedoc. Il enſeigna à Paris, & commenta toute la bible & preſque tout le Thalmud; ce qui le fit nommer, par les Juifs, l'interpréte par excellence: mais ſes notes ſur l'écriture ſont obſcures, n'étant guères que des gloſes mêlées de mots vulgaires à préſent inconnus. Il voyagea à la terre ſainte & juſqu'en Perſe, & étant revenu en Europe, il mourut à Trèves à ſoixante & quinze ans, en 1180. Les Juifs le nomment par abrégé Raſchi. Ses notes, avec celles d'Aben Ezra, rempliſſent la marge des bibles rabbiniques.

Mais le plus fameux de tous les Rabins eſt Rambam, c'eſt-à-dire, R. Moïſe, fils de Maïmon. Il naquit à Cordoue, l'an du monde ſelon les Juifs 4895, de Jeſus-Chriſt 1135 : ſon pere & ſix de ſes aïeuls avoient été juges. Après avoir étudié les livres des Juifs, il devint diſciple d'Averroës, natif auſſi de Cordoue, & un des plus grands philoſophes qu'aient eu les Arabes. Averroës a commenté Ariſtote, traduit en arabe depuis long-tems, & ſes commentaires traduits en latin ont ſervi depuis à nos ſcholaſtiques. Moïſe s'étant donc attaché à lui, fut enveloppé dans ſa diſgrace : car Averroës fut ſuſpect aux Almohades, nouveaux maîtres des Muſulmans d'Eſpagne. On dit même que Moïſe, pour ſe mettre à couvert de la perſécution, fit profeſſion du Mahométiſme, demeurant Juif en ſecret. Enfin il quitta l'Eſpagne, paſſa en Egypte, & reprit la profeſſion ouverte du judaïſme. Il s'établit à Fouſtat près le Caire, où il exerça la médecine avec grande réputation, étant protégé par le cadi Fadel.

AN. 1173. *Buxtorf. præf. in more Nevoch.* *Bibl. Orient. p. 719.* *Abulfar. p. 297.* *Bibl. Orient. p. 538.*

Moïſe ayant cultivé ſa raiſon par la philoſophie & les mathématiques, s'éleva au-deſſus des autres Juifs, qui n'étudioient que leurs traditions mêlées de fables, & prit une méthode plus ſérieuſe. Entre un grand nombre de livres qu'il a compoſés, il y en a deux fort célébres. Le premier intitulé Jadhazaca comprend toute la doctrine du Thalmud, c'eſt-à-dire, la juriſprudence civile & canonique des Juifs, diſtribuée par ordre & expliquée clairement en pur hébreu. L'autre ouvrage, intitulé Moré névochim, eſt une clef pour entendre les paſſages difficiles de l'écriture, par la diſtinction des divers ſens littéral, métaphorique, anagogique, allégorique, contre ceux qui prenant trop

Bibl. Rabb. p. 345. *p. 366.*

groſſierement les expreſſions de l'écriture, s'imaginoient Dieu corporel, ou donnoient dans d'autres erreurs. Moïſe compoſa cet ouvrage en arabe, qui étoit ſa langue maternelle, & R. Salomon Ben-Tibon le traduiſit en hébreu du vivant de l'auteur, & avec ſon approbation. Les Juifs Francs, tant ceux qui demeuroient à Antioche, à Tripoli, & aux autres villes d'Orient, que ceux qui étoient en Europe, ayant eu par ce moyen connoiſſance de ce livre, en furent très-mal contens, ne pouvant ſouffrir que l'on employât la philoſophie d'Ariſtote à expliquer la religion. Celui qui ſe déclara le plus contre Moïſe fut R. Salomon de Montpellier, avec deux de ſes diſciples, qui prétendirent que ſon livre devoit être brulé; mais il fut ſoutenu par d'autres ſçavans Juifs, particulierement à Narbonne, ce qui produiſit une eſpéce de guerre civile entre les ſynagogues, qui s'excommunioient réciproquement, & ce ſchiſme dura quarante ans. Toutefois la réputation de Moïſe, fils de Maïmon, a prévalu; & les Juifs oſent bien dire que c'eſt le plus grand homme qui ait paru depuis Moïſe le légiſlateur. Il mourut à ſoixante & dix ans, en 1205. Son principal défenſeur fut R. David Kimhi, le plus fameux grammairien des Juifs, qui avoient emprunté cet art des Arabes, & ne l'avoient cultivé que depuis cent cinquante ans. R. David étoit Eſpagnol, & compoſa ſa grammaire nommée Micol vers l'an 1200. C'eſt ce que j'ai cru devoir dire des Rabins du douziéme ſiécle, dont les noms ſont les plus connus dans les écoles chrétiennes.

AN. 1173.

Vide Morin. 2. Exerc. bibl. 14. c. 1. Simon. Crit. Vide teſt. 1. c. 30. 31.

XLVI. Richard élu archevêque de Cantorbéri.

En Angleterre, le ſiége de Cantorbéri étoit toujours vacant, quoiqu'Odon, prieur du chapitre, eût fait

dès l'année précédente tout ſon poſſible pour procurer une élection canonique. Car le roi craignoit qu'on ne donnât pour ſucceſſeur à Thomas quelqu'homme ferme, & imitateur de ſa conduite, & il vouloit faire élire l'évêque de Bayeux, homme ſimple, & à qui il étoit facile de faire changer de ſentiment. Enfin on tint à Londres une aſſemblée des évêques d'Angleterre au mois de Février 1173, où le prieur Odon ſe trouva avec quelques-uns des moines; & ils élurent ſolemnellement Roger abbé du Bec. Les évêques y conſentirent: on eut auſſi l'agrément du roi, mais on ne put jamais réſoudre l'abbé Roger d'accepter, quoique le roi & les légats l'en preſſaſſent inſtamment; & il fut déchargé de l'élection à ſainte Barbe en Auge, le jeudi ſaint cinquiéme jour d'Avril. Vers la fin du même mois les évêques & le clergé d'Angleterre furent encore convoqués à Londres pour remplir les ſiéges vacans, qui étoient au nombre de ſept. On élut premierement ſix évêques au gré du roi & des courtiſans; ſçavoir, Richard, archidiacre de Poitiers, pour Vincheſtre; pour Eli, Geofroi Ridel, archidiacre de Cantorbéri; pour Herford, Robert Foliot, archidiacre d'Oxford; pour Bath, Renaud, archidiacre de Sariſbéri, & fils de Joſſelin, évêque de la même égliſe; pour Lincoln, Geofroi fils naturel du roi, qui jouit ſept ans des revenus de cette égliſe dont il étoit archidiacre, ſans en être ſacré évêque: pour Chicheſtre on élut Jean de Grenford, doyen de la même égliſe.

An. 1173. *Gervaſ. chr. an. 1172.*

• *V. Goduin.*

A la fin, on parla d'élire un archevêque de Cantorbéri. Le prieur Odon demanda qu'il fût tiré du ſein de l'égliſe même; & après pluſieurs propoſitions, on con-

vint de consulter le roi qui étoit en Normandie : puis dans un autre concile de Londres, qui fut tenu à Oueſtminſter, on élut canoniquement Richard, prieur de Douvres. Il étoit né en Normandie ; & après avoir étudié les arts libéraux, il fut reçu moine dans l'égliſe de Cantorbéri. Il ſervit l'archevêque Thibaud en qualité de chapelain avec ſaint Thomas ; & comme il ſe rendoit agréable à tout le monde, on lui donna le prieuré de ſaint Martin de Douvres, dépendant de l'égliſe de Cantorbéri. Il fut élu archevêque le dimanche de l'octave de la pentecôte, qui étoit le troiſiéme jour de Juin. Le ſamedi ſuivant, il fut reçu ſolemnellement à Cantorbéri, où tout étoit prêt pour le ſacrer le lendemain, quand on apporta une lettre du jeune roi, adreſſée au chapitre de Cantorbéri, où il diſoit : J'ai appris que mon pere prétend établir dans votre égliſe & dans celles de la province, des perſonnes peu convenables, & parce qu'on ne le peut faire ſans mon conſentement, puiſque je ſuis ſacré roi, j'en ai appellé au ſaint ſiége, & dénoncé mon appel aux cardinaux légats Albert & Théoduin, qui comme perſonnes prudentes y ont déféré : j'ai auſſi ſignifié mon appel aux évêques de Londres, d'Exceſtre & de Vorcheſtre, & je le réitere en votre préſence. Cet appel obligea à différer le ſacre de Richard ; il envoya des députés au pape, & peu de tems après alla lui-même le trouver.

AN. 1173.

Gervaſ. act. pontif. p. 1613. Monaſ. Ang. to. 2. init.

XLVII. Guerre civile en Angleterre.

Dès la mi-carême le jeune roi Henri III. ſoutenu par le roi de France, s'étoit élevé contre le roi ſon pere, avec ſes deux freres Richard & Geofroi, & la reine Aliénor leur mere étoit de la partie. Guillaume, roi d'Ecoſſe, le comte de Flandre Philippe, ſon frere Matthieu comte de Boulogne, & Thibaud comte de

Gervaſ. ibid.

AN. 1173. Champagne, entrerent dans les intérêts du jeune Henri; & cette guerre civile des enfans contre le pere fut regardée comme une punition divine du meurtre de saint Thomas de Cantorbéri. Elle dura jusqu'à l'automne de l'année suivante; & le roi Henri II. ainsi attaqué par ses enfans, écrivit une lettre au pape Alexandre, où il dit: Je me jette à vos genoux pour vous demander conseil. Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, & quant au droit féodal je ne releve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le souverain pontife; puisqu'il n'use point des armes matérielles, qu'il défende le patrimoine de saint Pierre par le glaive spirituel. C'est ainsi que Pierre de Blois faisoit parler ce prince, pour lequel il composa cette lettre.

Ap. Petr. Blef. ep. 136.

XLVIII. Canonisation de S. Bernard. *To. 2. op. S. Bernard. p. 1341. To. x. conc. p. 1376.*

Il y avoit déja plus de dix ans que l'on poursuivoit la canonisation de saint Bernard, dont la sainteté avoit tellement éclaté par ses vertus & ses miracles. Le pape Alexandre étant à Paris en 1163, en fut sollicité par plusieurs personnes considérables, qui souhaitoient qu'il terminât cette affaire dans le concile qu'il alloit célébrer à Tours. Le pape y étoit favorablement disposé: mais il survint une grande multitude de personnes qui demandoient la même grace pour diverses provinces; & le pape ne jugeant pas possible de les satisfaire tous, résolut, pour éviter le scandale, de différer la canonisation de saint Bernard. Enfin, dix ans après, les moines de Clairvaux, & plusieurs autres personnes du premier rang, ayant renouvellé leurs instances, le pape, de l'avis des cardinaux, le canonisa solemnellement, & ordonna que sa fête seroit célébrée publiquement le jour de sa mort. C'est ce qui paroît par

quatre bulles datées d'Anagni le dix-huitiéme de Janvier 1174. La premiere adreſſée à tous le évêques, les abbés & les autres prélats de France : la ſeconde au roi Louis, à qui le pape recommande la protection du monaſtere de Clairvaux, où repoſe le corps du ſaint ; la troiſiéme à tous les abbés de Cîteaux, & la quatriéme à Gérard, abbé de Clairvaux, & à ſa communauté. C'eſt ainſi que ſaint Bernard fut canoniſé vingt ans & cinq mois après ſa mort. AN. 1174.

XLIX. Fin de ſaint Pierre de Tarantaiſe. *Vita. c. 5. Boll. 8. Mai. t. 13. p. 333. Rob. de Monte. 1174.*

Vers le même tems, le pape envoya en France ſaint Pierre, archevêque de Tarantaiſe, pour travailler à réconcilier les deux rois de France & d'Angleterre, dont la diviſion cauſoit tant de maux : la mort des hommes, la déſolation des pays, la ruine des égliſes. Quand le ſaint prélat reçut cet ordre du pape, il délibéroit s'il vendroit le peu qu'il avoit de chevaux pour avoir de quoi mieux aſſiſter les pauvres. Henri, abbé de Hautecombe, depuis de Clairvaux, & enfin cardinal évêque d'Albane, conſulté ſur ce ſujet, repréſenta à l'archevêque qu'il pourroit bien faire ſes viſites à pied dans l'étendue de ſa province ; mais qu'il lui ſeroit impoſſible de faire ainſi les voyages les plus longs qu'il ne pourroit éviter. Là-deſſus arriva le courier du pape, apportant l'ordre d'aller en France, avec toute la diligence poſſible. Le prélat ſe mit donc en chemin, & fit pluſieurs miracles en ce voyage, où l'abbé de Cîteaux l'accompagnoit.

Il trouva le roi Louis à Chaumont en Vexin, avec le jeune roi Henri ſon gendre, qui accourut au-devant du ſaint prélat ; & dès qu'il le vit, il deſcendit de cheval, courut lui embraſſer les pieds, & malgré ſa réſiſtance, lui ôta ſa châpe, dont pluſieurs avoient déjà

AN. 1174.

coupé des piéces. Et comme les moines qui accompagnoient l'archevêque, demandoient au jeune prince ce qu'il vouloit faire de ce vieil habit dans ſon tréſor, il répondit: Vous parleriez autrement ſi vous ſçaviez combien de malades ont été guéris par ſa ceinture, que j'ai reçue ces années paſſées. Le ſaint prélat fit pluſieurs miracles depuis ſon arrivée, & guérit entr'autres un enfant de douze ans, aveugle depuis ſept ans, en préſence des deux rois & du comte de Flandre. Il fit approcher cet enfant, que les officiers des rois repouſſoient avec ſa mere, lui mit dans la main un denier, & ayant mouillé ſes doigts de ſa ſalive, lui fit le ſigne de la croix ſur les yeux & ſur la tête, & pria un peu. Les rois & les autres le regardoient, & ſe demandoient s'il le faiſoit ſérieuſement. Cependant l'enfant commença à voir, à regarder le denier qu'il tenoit & les hommes, & dit: Ma mere, je vois, je vois tout. Elle, ſe tournant vers l'archevêque comme ſi ç'eût été un autel, ſe mit à genoux, étendit les mains, & leva les yeux au ciel priant ardemment. Le roi de France examina le miracle, & en ayant reconnu la vérité, ſe mit à genoux devant l'enfant, en qui il adoroit la puiſſance de Dieu, lui baiſa la tête & les yeux, & lui donna ſon offrande dans la main.

Le jour des cendres, qui cette année 1174 fut le ſixiéme de Février, les deux rois ſe rendirent au monaſtere de Mortemer, de l'ordre de Cîteaux, ſitué dans la forêt de Lions en Normandie. Le ſaint archevêque y officia, & donna les cendres aux deux rois. Il y guérit un chevalier, qui depuis long-tems avoit perdu un œil par une bleſſure. Il fit encore d'autres miracles à Giſors, dans l'abbaye d'Yere & à Hautebruyere: mais

ce

ce fut tout le fruit de ſon voyage, & il ne réuſſit pas dans la négociation de la paix pour laquelle le pape l'avoit envoyé. A ſon retour il tomba malade, & fut obligé de s'arrêter au monaſtere de Belleval, au diocèſe de Beſançon. Il y mourut le jour de l'exaltation de la ſainte Croix, quatorziéme de Septembre de la même année 1174, & fut enterré le troiſiéme jour par Ebrard, archevêque de Beſançon, accompagné de pluſieurs abbés. Il avoit vécu ſoixante & treize ans; & rempli le ſiége de Tarantaiſe pendant trente-trois ans. L'égliſe honore ſa mémoire le huitiéme jour de Mai.

AN. 1174.

Vide, Pagi an. 1174. n 12. Sup. l. LXVIII. n. 73.

I. Richard de Cantorbéri ſacré.

Cependant Richard, élu archevêque de Cantorbéri, & Renaud élu évêque de Bath, arriverent en cour de Rome, pour demander au pape la confirmation de leur élection & de celle des autres évêques d'Angleterre. Ils y trouverent de puiſſans adverſaires; ſçavoir, les envoyés du roi de France & ceux du jeune roi d'Angleterre, à la tête deſquels étoit un docteur d'Orléans, nommé Berthier. Le pape ſe plaignit fortement de l'abſence des autres évêques élus, particulierement de Geofroi Ridel, évêque d'Eli: enfin, après pluſieurs conteſtations, il confirma l'élection de l'archevêque Richard, le dimanche de *Quaſimodo*, dernier jour de Mars 1174, & le dimanche ſuivant il le ſacra; puis un autre jour il lui donna le pallium, & quelque tems après la primatie & la légation en Angleterre, pour pouvoir réprimer par les cenſures les rebelles contre le roi pere.

Rog. Hoved. p. 538. Gervaſ. an. 1174.

II. Pénitence du roi d'Angleterre.

Mais la guerre ne laiſſoit pas de continuer; & les Ecoſſois & les Gallois, peuples féroces & anciens ennemis des Anglois, la faiſoient avec la derniere

Gerv. & Roger.

AN. 1174.

cruauté, jusqu'à massacrer les prêtres sur les autels, ouvrir les femmes enceintes, & en tirer les enfans à la pointe de leurs lances. Le roi pere se voyoit abandonné presque de tous ses sujets, & n'avoit plus guères à sa suite que des étrangers qu'il payoit largement. Ainsi pressé de tous côtés, & désespérant presque de conserver ses états de deçà la mer, il voulut sauver au moins l'Angleterre, & y passa au commencement de Juillet. Mais quand il y fut arrivé, il alla d'abord à Cantorbéri faire satisfaction au saint martyr, & le vendredi, douziéme du même mois, il partit de l'église de saint Dunstan, qui est assez loin hors de la ville, revêtu seulement sur sa chair d'une pauvre tunique de laine, & marchant nuds pieds par les rues crotées. Il vint ainsi jusqu'au tombeau du saint, où il se tint prosterné, recevant des coups de verges de la main de tous les évêques & les abbés qui étoient présens, & de tous les moines de la communauté l'un après l'autre. Il demeura ainsi prosterné sans tapis ni autre chose sous lui, pendant tout le jour & la nuit suivante en priere, & sans prendre aucune nourriture. Après les matines il visita tous les autels de l'église haute, & les corps saints qui y étoient, puis il revint au tombeau de saint Thomas dans la cave. Le samedi au point du jour il demanda une messe en l'honneur du même saint Thomas, & l'entendit, puis il sortit de Cantorbéri avec joie, & le dimanche il arriva à Londres.

Gesta post mart.

Le même jour, samedi treiziéme de Juillet, pendant que le roi d'Angleterre entendoit la messe, le roi d'Ecosse fut pris par un parti d'Anglois du comté d'Yorc: & le jeune roi, qui étoit prêt à passer en Angleterre avec le comte de Flandre, sçachant que son

pere y étoit, demeura en Normandie, & s'attacha au ſiége de Rouen avec le roi de France. Ainſi trois ſemaines après le pélerinage du roi au tombeau de ſaint Thomas, la guerre ceſſa en Angleterre. Ce prince repaſſa en Normandie vers la ſaint Laurent, pour venir au ſecours de Rouen, béniſſant Dieu & ſaint Thomas; & menant avec lui le roi d'Ecoſſe & trois comtes ſes priſonniers. AN. 1174.

Il fut reçu par le nouvel archevêque de Cantorbéri Richard, qui étoit venu de Rome, & ſe trouva à ſon débarquement près de Caen; & le jour même il l'obligea de dîner avec lui. Ce prélat étant à Caen excommunia, par l'autorité du pape, tous les ennemis du roi, ſans en excepter perſonne, pas même le roi ſon fils, qu'il en avoit averti auparavant. L'archevêque paſſa enſuite en Angleterre, & arriva le ſamedi cinquiéme d'Octobre à Cantorbéri: où le lendemain il ſacra les quatre évêques de Vincheſtre, d'Eli, d'Herford, & de Chicheſtre. Il ſe contenta de prendre le ſerment de Renaud, évêque de Bath, qui avoit été ſacré à ſaint Jean de Maurienne, en revenant d'Italie. Cependant le roi d'Angleterre fit lever le ſiége de Rouen, & reçut en ſes bonnes graces ſes enfans rebelles, en une conférence tenue le lendemain de la ſaint Michel, dernier jour de Septembre. Ainſi la paix fut rétablie dans tous ſes états. *Petr. Bleſ. ep. 69. Id. ep. 47. Gervaſ.*

LII. Albert archevêque de Salſbourg dépoſé. *Chr. Reicherſp. ann. 1172. 1174.*

En Allemagne, l'empereur Fridéric tint à Ratiſbonne, le vingt-ſixiéme de Mai, une cour la plus célébre que l'on ſe ſouvînt d'avoir jamais vue en Baviere. Il s'agiſſoit de fixer l'état de l'égliſe de Salſbourg, dont l'archevêque Albert, attaché au pape Alexandre, & odieux à l'empereur, s'étoit inutilement préſenté deux ans aupa-

AN. 1174.

ravant à une diéte que l'empereur avoit tenue dans la même ville de Salſbourg. Il ſe préſenta à celle-ci, avec ſon oncle Henri duc d'Autriche. Ce prélat n'avoit plus de demeure fixe depuis la mort de Ladiſlas, roi de Bohême ſon pere, arrivée l'année précédente 1173 ; car l'empereur s'étoit emparé de la Bohême. D'ailleurs, pluſieurs prélats de Baviere s'étoient élevés contre leur métropolitain, & avoient envoyé ſecrettement au pape des accuſations contre lui, demandant ſa dépoſition ; mais le pape mieux inſtruit, par la plupart des prélats de la province, ſoutenoit l'archevêque Albert.

En cette diéte de Ratiſbonne, le plus grand adverſaire d'Albert étoit Richer, évêque de Brixen, qui ayant été élu ſans ſon conſentement, fut auſſi ſacré malgré lui en cette même aſſemblée par l'évêque de Gurc. Le lendemain, Richer engagea tous les prélats qui étoient préſens à dépoſer Albert, ſuivant l'intention de l'empereur, & tous les ſeigneurs y conſentirent, excepté le duc d'Autriche. Auſſitôt on élut pour remplir le ſiége de Salſbourg, Henri, prévôt de Bertheſgad. On l'introniſa ; l'empereur lui donna l'inveſtiture, & tous les ſeigneurs qui tenoient des fiefs de cette égliſe lui en firent hommage, à commencer par le duc de Baviere & le duc de Saxe. Il y eut quelque peu de prélats & d'eccléſiaſtiques qui ne prirent point de part à cette élection, à cauſe de ſon irrégularité ; car la perſonne de Henri leur eût été agréable ſi le ſiége eût été vacant. Il témoignoit beaucoup de piété ; il avoit de la prudence & de l'éloquence, & avoit été élevé dès l'enfance dans la diſcipline de l'égliſe ; enſorte que ces qualités lui attiroient l'eſtime tant des eccléſiaſtiques, que des ſéculiers.

L'archevêque Albert, ainſi opprimé, porta ſes plaintes au pape Alexandre, & lui envoya Erchempold ſon chapelain, chanoine de Reicherſperg, qui avoit déja été deux fois en cour de Rome pour la même affaire. Il rapporta trois lettres du pape datées d'Anagni, le huitiéme de Septembre. La premiere à l'archevêque Albert, la ſeconde à Conrad, archevêque de Mayence & ſon légat en Allemagne, la troiſiéme au prévôt & au chapitre de Salſbourg. Par ces lettres le pape caſſe la dépoſition d'Albert, comme faite contre tout droit divin & humain, & par attentat ſur l'autorité du ſaint ſiége. Il ordonne à ſon légat de preſcrire à l'évêque de Gurc, à celui de Brixen & au prévôt Henri, un terme dans lequel cet intrus ſoit obligé de retourner à ſon égliſe ſous l'obéiſſance de ſon archevêque, à laquelle il ordonne au chapitre de Salſbourg de revenir inceſſamment. Il eſt remarquable que les deux évêques de Gurc & de Brixen prétendoient avoir élu le prévôt Henri ſous l'obéiſſance du pape Alexandre, comme le pape le témoigne dans ces lettres. Toutefois elles furent ſans effet par l'oppoſition de l'empereur, & Henri demeura quatre ans en poſſeſſion du ſiége de Salſbourg. AN. 1174.

LIII. Lambert le Bégue à Liége. *Æg. c. 52. M. chr. Belg. p. 193.*

Raoul, évêque de Liége, ſucceſſeur d'Alexandre, étoit poſſédé d'une telle avarice, qu'il faiſoit vendre les prébendes en plein marché. Un ſaint prêtre nommé Lambert, & ſurnommé le Bégue, parce qu'il l'étoit en effet, ne put ſouffrir ce ſcandale, & commença à déclamer contre, & contre les mœurs corrompues du clergé. Il avoit peu de lettres, mais il étoit animé d'un grand zèle : toute la ville fut émue de ſes prédications ; on le ſuivoit en foule, & il convertit pluſieurs pécheurs.

AN. 1174. Les principaux du clergé en furent indignés, & ayant délibéré enſemble, ils s'adreſſerent à l'évêque, qui envoya l'arrêter priſonnier. Comme on le menoit par l'égliſe de Notre-Dame, quelques prêtres & quelques clercs le piquoient de leurs ſtilets, & l'égratignoient avec les ongles. Il leva les yeux vers l'autel, & dit en ſoupirant: Hélas! le tems approche où les pourceaux fouilleront la terre ſous toi. Ce qui fut confirmé par l'événement. L'évêque le fit donc enfermer dans le château de Rivogne, où il traduiſit les actes des apôtres de latin en françois. Enſuite, ſuivant le conſeil du clergé, l'évêque conſentit que Lambert fût envoyé à Rome pour faire punir ſa témérité, de s'être attribué l'autorité de prêcher; mais le pape Alexandre connoiſſant ſa bonne intention, & qu'on ne le pourſuivoit que par envie, lui donna la permiſſion de prêcher, & le renvoya chez lui. Il avoit aſſemblé des femmes & des filles à qui il avoit perſuadé de vivre en continence, & que de ſon nom on appella les Béguines; & cette inſtitution continue dans les Pays-Bas, où l'on voit avec édification pluſieurs communautés de perſonnes de ce ſexe, qui ſans engagement de vœu perpétuel, vivent enſemble, s'appliquant à la priere & au travail. Lambert le Bégue mourut à Liége en 1177, & fut enterré dans l'égliſe de ſaint Chriſtophe qu'il avoit bâtie.

AN. 1175. LIV. Concile de Londres. *Gervaſ. p.* 1429. *To.* x. *conc. p.* 1461. *Roger. pag.* 542.

La paix étant rétablie en Angleterre, les deux rois le pere & le fils y retournerent enſemble au mois de Mai de l'an 1175. Arrivant à Londres, ils trouverent l'archevêque Richard prêt à y tenir un concile; comme il fit le dimanche avant l'aſcenſion, dix-neuviéme jour de Mai, dans l'égliſe de ſaint Pierre de Oueſtminſ-

ter. Tous les évêques ſuffragans de Cantorbéri s'y trouverent, excepté celui de Vorcheſtre qui étoit malade, & celui de Norvic qui étoit mort. Richard y préſidoit comme archevêque, primat & légat du ſaint ſiége. A ſa droite étoit l'évêque de Londres, comme doyen de l'égliſe de Cantorbéri; à ſa gauche l'évêque de Vincheſtre, comme chantre de la même égliſe: enſuite les autres évêques & les abbés ſelon l'ordre de leur ſacre. L'archevêque fit un ſermon éloquent; puis il fit lire les canons que l'on avoit dreſſés du conſentement du roi & des ſeigneurs. Ils ſont au nombre de dix-neuf, tirés la plupart des anciens conciles; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. AN. 1175.

Défenſe à ceux qui ſont dans les ordres ſacrés d'exercer des jugemens de ſang, c'eſt-à-dire où il échet mutilation de membres, peine alors très-fréquente. c. 3.

Défenſe à tout prêtre d'exercer la charge de vicomte ou de prévôt ſéculier; c'eſt que l'ignorance des laïcs obligeoit de donner à des clercs les charges de judicature. Les cauſes de ſéculiers, où il s'agit de peine corporelle ne ſeront point traitées dans les égliſes ou les cimetieres, qui ſont au contraire des aſyles pour les criminels. c. 6.

Les moines & les clercs ne feront aucun trafic: les moines ne tiendront point de fermes; & les laïcs ne tiendront point à ferme des bénéfices. c. 10.

Dans les cauſes pécuniaires entre les clercs, celui qui aura perdu, ſera condamné aux dépens envers ſa partie. c. 14.

On n'ajoutera point d'autre préface à la meſſe outre les dix qui ſont en uſage dans l'égliſe; & ce ſont les mêmes que nous diſons encore à préſent. c. 15.

On ne donnera point l'euchariſtie trempée, ſous prétexte de rendre la communion plus complette. c. 16.

C'étoit donc dès-

lors l'uſage le plus commun de ne prendre que l'eſ-
AN. 1175. péce du pain. On ne conſacrera que dans un calice
c. 17. d'or ou d'argent, non d'étain. Les mariages clandeſ-
c. 18. 19. tins ſont défendus, & ceux des enfans au-deſſous de l'âge preſcrit par les loix & les canons ſont déclarés nuls. C'eſt qu'il étoit ordinaire aux princes d'accorder leurs enfans dès le berceau.

En ce concile, les clercs de Roger, archevêque d'Yorc, citerent l'archevêque de Cantorbéri, pour répondre devant le pape ſur deux prétentions de leur prélat; ſçavoir, qu'il pouvoit faire porter ſa croix dans la province de Cantorbéri, & que les quatre évêchés de Lincoln, de Cheſtre, de Vorcheſtre & d'Herford devoient être ſuffragans d'Yorc.

Roger. p. 544. Gerv. pag. 1432. Geofroi, évêque de ſaint Aſaf au pays de Galles, preſſé par la pauvreté & par les ravages des Gallois, s'étoit retiré en Angleterre, où le roi Henri l'avoit reçu favorablement, & lui avoit donné en garde l'abbaye d'Abendon, qui étoit vacante, pour en jouir juſqu'à ce qu'il eût la liberté de rentrer dans ſon ſiége. Le clergé de ſaint Aſaf ſe plaignit au concile de Londres que Geofroi ne vouloit point retourner à ſon égliſe, quoiqu'il en eût été admoneſté par le pape Alexandre. L'archevêque Roger, de l'avis du concile, lui ordonna de retourner, ou de renoncer à l'évêché, & Geofroi prit ce dernier parti, eſpérant que l'abbaye lui demeureroit. Il réſigna donc l'évêché entre les mains de l'archevêque, lui remettant ſon anneau & ſa croſſe, & l'archevêque ſacra en ſa place évêque de ſaint Aſaf un docteur nommé Adam, Gallois de nation. Le roi donna auſſi l'abbaye d'Abendon à un moine : ainſi Geofroi perdit l'un & l'autre. On croit que

V. Guill. Neubrig. proæm. Goduin. p. 654. Cave. p. 469.

c'eſt

c'eſt le même Geofroi Artus ou de Mommouth qui a écrit une hiſtoire des anciens Bretons, depuis le roi Brutus le Troyen, juſqu'au roi Artus, remplie de quantité de fables, & qui a traduit les prophéties de Merlin. AN. 1175.

LV. Exemptions des moines.

Les moines de Malmeſburi ayant élu un abbé, l'évêque de Sariſbéri, qui étoit le diocéſain, lui défendit de la part du pape de recevoir d'autre que de lui la bénédiction abbatiale. L'abbé ne laiſſa pas d'aller ſecretement au pays de Galles, & de ſe faire bénir par l'évêque de Landaf. L'évêque de Sariſbéri s'en plaignit à Richard, archevêque de Cantorbéri, qui ſuſpendit l'évêque de Landaf & le nouvel abbé, juſqu'à ce qu'ils euſſent juſtifié leur conduite. Les parties étant donc venues en ſa préſence, & ayant produit leurs priviléges, l'archevêque ne trouva rien qui diſpenſât l'abbé de la dépendance de l'évêque de Sariſbéri, ſinon une bulle d'exemption ſuſpecte de fauſſeté par le ſceau & par le ſtyle. Après que l'on eut ouï les témoins & vu les piéces, l'archevêque exhortoit les parties à la paix, & l'évêque ne s'en éloignoit pas : mais l'abbé refuſa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'archevêque, diſant qu'il ne devoit répondre qu'au pape : & en ſe retirant il ajouta avec indignation : Les abbés ſont bien lâches & bien miſérables de ne pas anéantir la puiſſance des évêques, puiſque pour une once d'or par an ils peuvent obtenir de Rome une pleine liberté.

Petr. Bleſ. ep. 68.

L'archevêque Richard en prit occaſion d'écrire au pape Alexandre, pour ſe plaindre des exemptions au nom de tous les évêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin; les abbés s'élevent contre les primats & les évêques : ils ne veulent avoir perſonne qui réprime leurs déſordres, ni qui s'oppoſe à leurs deſirs. De-là vient

que les biens de la plupart des monaſteres ſont au pillage. Les abbés ne ſongent qu'à faire bonne chere & à vivre en paix ; & les moines, comme n'ayant point de chef, s'abandonnent à l'oiſiveté & aux vains diſcours ; enſorte que ſi vous entendiez leurs diſputes tumultueuſes, vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne remédiez promptement à ce mal, il eſt à craindre que les évêques ne ſe retirent auſſi de la ſujétion des archevêques, les doyens & les archidiacres de celle de leurs prélats, & qu'il n'y ait plus enfin de ſubordination. Qu'eſt-ce qu'exempter les abbés de la juriſdiction des évêques, ſinon autoriſer la révolte, & armer les enfans contre leurs peres ? Quelle juſtice y a-t-il que le pape accorde des graces au préjudice des évêques, en leur ôtant ce qui leur appartient ? Je ſçais que les papes ont accordé la plupart de ces exemptions pour la paix des monaſteres & à cauſe de la tyrannie des évêques ; mais le contraire eſt arrivé, car les monaſteres qui ont obtenu cette damnable liberté, ſoit par l'autorité du pape, ſoit comme il eſt plus ordinaire par de fauſſes bulles, ſont tombés dans un plus grand trouble & une plus grande pauvreté. C'eſt pourquoi pluſieurs maiſons très-célébres pour leur ſainteté, n'ont jamais voulu avoir de ces exemptions, ou les ont auſſitôt rejettées. Ainſi parloit l'archevêque de Cantorbéri, ou plutôt Pierre de Blois ſous ſon nom. Au reſte, le monaſtere de Malmeſburi étoit alors ſi peu exempt, qu'il ne l'étoit pas au milieu du ſiécle ſuivant, comme il paroît par une bulle d'Innocent IV. de l'an 1248.

AN. 1175.

Monaſt. Ang. to. 1. p. 53.

LVI. Alexandrie évêché.

Dès le mois de Septembre de l'année 1174, l'empereur Fridéric étoit entré en Lombardie pour la

cinquiéme fois, & il paſſa l'hyver attaché au ſiége de la nouvelle Alexandrie, qu'il fut enfin obligé à lever au bout de quatre mois, le jour de pâque treiziéme d'Avril 1175. Il ſe retira à Pavie, d'où il envoya aux évêques de Porto & d'Oſtie, & au cardinal de ſaint Pierre aux liens, pour faire au pape des propoſitions de paix. Le pape envoya ces trois cardinaux à Pavie; l'empereur nomma Philippe élu archevêque de Cologne, avec ſon chancelier & ſon protonotaire, pour traiter avec les légats & les recteurs des villes de Lombardie; mais on ne put rien conclure, & on crut que l'empereur n'avoit engagé cette négociation, que pour gagner du tems, & ſuſpendre pendant l'été les armes victorieuſes des Lombards.

AN. 1175. *Act. Alex. ap. Baron. 1174. & 1175.*

Cependant le pape voulant récompenſer la ville d'Alexandrie de ſa fidélité envers le ſaint ſiége, à la priere de ſaint Galdin, archevêque de Milan, des évêques de la province & des magiſtrats de Lombardie, érigea cette nouvelle ville en évêché, & lui donna pour premier évêque Ardouin, ſoudiacre de l'égliſe romaine, qui toutefois mourut avant que d'avoir été ſacré. Au contraire, pour punir la ville de Pavie d'avoir adhéré long-tems à l'antipape Octavien & à l'empereur Fridéric excommunié, le pape priva ſon évêque du droit de faire porter la croix devant lui, & du pallium.

Ital. ſacra. to. 4. p. 449. Acta. ap. Bar. 1175.

LVII. Ordre militaire de Saint Jacques.

La même année le pape Alexandre approuva le nouvel ordre militaire de ſaint Jacques en Eſpagne, compoſé de clercs & de chevaliers; les uns gardant le célibat, les autres mariés, dont les femmes étoient comptées pour ſœurs de l'ordre. Leur but étoit de combattre les Sarraſins, tant pour garantir les Chrétiens

To. x. conc. p. 1378.

AN. 1175. de leurs incurſions, que pour les attirer eux-mêmes à la religion chrétienne. Ces chevaliers avoient un maître nommé Pierre Fernandés, & pluſieurs commandeurs : ils vivoient en commun ſans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fidéles de Jéruſalem : ils étoient liés à l'ordre, & ne pouvoient revenir au ſiécle, ni paſſer à un autre ordre ſans la permiſſion du maître : mais les veuves des chevaliers pouvoient ſe remarier. Tout ce qu'ils avoient conquis, ou qui leur avoit été donné, appartenoit à l'ordre ; pourvû qu'il eût été poſſédé par les Sarraſins de tems immémorial, nonobſtant les titres anciens que l'on eût pu produire. Les clercs de l'ordre devoient vivre en communauté portant le ſurplis, adminiſtrer les ſacremens aux chevaliers, & inſtruire leurs enfans. Ils devoient gouverner les égliſes nouvelles bâties par l'ordre ; & elles étoient exemptes, à l'égard des évêques, de dîmes & de toutes redevances. Tout l'ordre étoit exempt des interdits généraux, & ceux qui le compoſoient ne pouvoient être interdits ni excommuniés que par un légat *à latere* ; ce qui s'étendoit à leurs familles & à leurs ſerviteurs. En reconnoiſſance de ces priviléges, l'ordre devoit payer au pape tous les ans dix malaquins, ſorte de monnoye d'Eſpagne. C'eſt ce qui paroît par la bulle du pape Alexandre, ſouſcrite par treize cardinaux, & datée de Férentino, le cinquiéme de Juillet 1175.

LVIII. Hugucion légat en Angleterre. *Gervaſ. an.* 1175.

Le roi d'Angleterre étoit mal ſatisfait de la reine Aliénor ſon épouſe, par le conſeil de laquelle ſes enfans lui avoient fait la guerre. Il l'avoit fait enfermer dans une fortereſſe, & vouloit même la répudier ; & on crut que c'étoit le principal ſujet pour lequel il

demanda au pape un légat. Le pape lui envoya Hugues ou Hugucion, cardinal diacre du titre de saint Ange, c'est-à-dire, de saint Michel, qui étoit de la famille de Pierre de Léon. Il arriva en Angleterre à la fin du mois d'Octobre 1175, & fut reçu avec grand honneur par le roi, qui vouloit gagner ses bonnes graces. Dès son arrivée il permit au roi de poursuivre devant ses officiers laïcs, les clercs accusés d'avoir chassé dans ses bois; ce qui fut trouvé très-mauvais par le clergé d'Angleterre; & on accusa le légat de s'être laissé gagner par les libéralités du roi. AN. 1175.

Au commencement de l'année suivante, c'est-à-dire à la conversion de saint Paul, vingt-cinquiéme de Janvier, le roi d'Angleterre tint à Northampton une grande assemblée de prélats & de seigneurs; où vint Guillaume roi d'Ecosse, qu'il avoit délivré de prison à de dures conditions, & l'avoit obligé à lui rendre hommage, & fait promettre aux évêques du pays de reconnoître pour supérieur l'archevêque d'Yorc. Il vint donc à cette assemblée par ordre du roi Henri, amenant avec soi Richard, évêque de saint André, Josselin, évêque de Glascou, & tous les autres évêques, abbés & seigneurs d'Ecosse. Le roi d'Angleterre leur ordonna de faire à l'église anglicane la même soumission qu'ils avoient accoutumé de faire sous les rois ses prédécesseurs. C'est qu'il n'y avoit point encore de métropole en Ecosse. Roger, archevêque d'Yorc, soutint que l'évêque de Glascou & celui de Ouittern ou Maison-blanche, lui étoient soumis, & produisit pour le prouver des bulles des papes; mais l'évêque de Glascou soutint que son église étoit fille spéciale de l'église romaine, & exempte de tout arche- AN. 1176. *Rog. p. 550. T. x. conc. p. 1469.* *Rob. de Monte., an. 1175.*

AN. 1176.

vêque. Richard, archevêque de Cantorbéri, prétendoit de ſon côté que toutes les égliſes d'Ecoſſe devoient être ſoumiſes à la ſienne; c'eſt pourquoi il perſuada au roi de renvoyer les évêques Ecoſſois, ſans qu'ils fiſſent aucune ſoumiſſion à l'égliſe anglicane.

T. x. p. 1470. ex. Rog. Gervaſ. p. 1433. Radulf. Dic. p. 588. Sup. l. XXXVI. n. 37. Greg. 12. ep. 15.

Le quatriéme dimanche de carême, qui cette année étoit le quatorziéme de Mars, le légat Hugucion convoqua un concile à Londres, où Roger, archevêque d'Yorc, prétendoit avoir la préſéance ſur l'archevêque de Cantorbéri, fondé ſur une lettre de ſaint Grégoire, où il dit, que l'évêque de Londres & celui d'Yorc devoient ſuivre entr'eux le rang de leur ordination. Car il ſoutenoit que ce qui étoit dit de l'évêque de Londres, devoit s'entendre de celui de Cantorbéri; & dans le fait Roger étoit ordonné archevêque longtems avant Richard. Le jeudi ſuivant, les deux rois, le pere & le fils, étant préſens au concile qui ſe tenoit à Oueſtminſter, dans la chapelle de l'infirmerie, le légat comme préſident, s'aſſit au milieu ſur un ſiége élevé. Richard, archevêque de Cantorbéri, ſe mit à ſa droite comme primat; mais Roger, archevêque d'Yorc, voulut ſe mettre entre deux, & s'aſſit ſur les genoux de Richard. Quelques évêques & d'autres, tant clercs que laïcs, l'en ôterent, & le jetterent par terre; on l'attaquoit de tous côtés à coups de poing & de bâtons quand l'archevêque Richard le retira. Roger ſe releva avec ſa châpe déchirée dans le tumulte, & ſe jetta aux pieds du roi, lui demandant juſtice de Richard. Cependant pluſieurs crioient: Va, traître, va, tes mains ſont encore teintes du ſang de ſaint Thomas. Le roi ne fit que rire de la plainte de Roger: on appella au pape de part & d'autre, puis on s'en déſiſta. Ainſi le

concile fut rompu, & le légat ſe retira, voyant le peu d'autorité qu'il avoit en Angleterre. Enſuite à la pourſuite du roi, les deux archevêques convinrent d'une ſurſéance de cinq ans ſur tous leurs différends, tant pour les coups que Roger avoit reçus en ce concile, que pour les conteſtations entr'eux & leurs égliſes, ſe ſoumettant à l'arbitrage de l'archevêque de Rouen, & des évêques du royaume de France. AN. 1176.

LIX. Vivien légat en Ecoſſe. *Gervaſ.*

Le légat Hugucion ſortit d'Angleterre vers la ſaint Pierre à la fin de Juin, & le mois ſuivant arriva un autre légat, ſçavoir Vivien, prêtre cardinal, deſtiné pour l'Ecoſſe & les iſles voiſines, & pour l'Irlande. Le roi d'Angleterre lui envoya Richard, évêque de Vincheſtre, & Geofroi, évêque d'Eli, pour lui demander de quelle autorité il avoit oſé entrer dans ſon royaume ſans ſa permiſſion. Le légat, épouvanté par cette queſtion, promit par ſerment de ne rien faire dans ſa légation contre la volonté du roi; ainſi on lui permit de paſſer, & le roi lui donna eſcorte, & le défraya juſqu'à ce qu'il arrivât ſur les terres du roi d'Ecoſſe. Il y célébra l'année ſuivante un concile, où il ſuſpendit Chriſtien, évêque de la Maiſon-blanche, pour n'être pas venu au concile; mais Chriſtien ne s'effraya pas de cette cenſure, ayant la protection de Roger, archevêque d'Yorc, dont il étoit ſuffragant. D'Ecoſſe le légat Vivien paſſa en Irlande, & tint à Dublin un concile général de toute l'iſle; mais il n'en ſortit pas auſſi chargé d'argent qu'il eſpéroit, & retourna en Ecoſſe.

To. x. conc. p. 1481. 1739. G.

Neubrig. III. c. 9.

LX. Jean de Sariſbéri évêque de Chartres. *Radulf. de Dic. p. 592. Sup. n. 9.*

Le jour de la Magdeleine vingt-deuxiéme de Juillet 1176, arriverent à Cantorbéri le doyen, le chantre & le chancelier de l'égliſe de Chartres, pour demander, au nom de tout le chapitre, Jean de Sariſbéri

AN. 1176.

qu'ils avoient élu leur évêque. Guillaume aux blanches-mains, beau-frere du roi Louis le jeune, gardoit depuis huit ans en commande, par diſpenſe du pape, l'évêché de Chartres avec l'archevêché de Sens, dont il avoit été pourvu dès l'année 1168; & ce fut lui qui fit élire pour Chartres Jean de Sariſbéri, tant à cauſe de ſon mérite perſonnel, qu'en conſidération de ſaint Thomas de Cantorbéri, dont il avoit été un des principaux confidens, compagnon de ſon exil & de ſes ſouffrances. Les députés de Chartres étant donc arrivés à Cantorbéri, & ayant lu publiquement les lettres de leur chapitre, du roi de France, & de l'archevêque de Sens, le chapitre de Cantorbéri, en l'abſence de l'archevêque, leur remit Jean de Sariſbéri, affranchi de tous les engagemens qu'il avoit en Angleterre. Ils l'amenerent en France: il fut ſacré à Sens par Maurice, évêque de Paris, le dimanche huitiéme d'Août, & le dimanche ſuivant, jour de l'aſſomption de Notre-Dame, il fut introniſé ſolemnellement à Chartres, dont il tint le ſiége quatre ans.

Petr. Cell. VII. ep. 8.

Rad. Dicet. p. 592. Petr. Cell. VII. ep. 6. Chr. Rem. to. 1. Bibl. Lab. p. 361. Marlot. 3. c. 4.

Le même jour que Jean fut ſacré, Guillaume, archevêque de Sens, prit poſſeſſion du ſiége de Reims, où il fut transféré par l'autorité du pape. L'archevêque Henri, frere du roi Louis le jeune, étoit mort le treiziéme de Novembre l'année précédente 1175, après avoir tenu ce ſiége quatorze ans, & Guillaume ſon ſucceſſeur, le tint vingt-ſix ans.

LXI. Pierre Comeſtor.

Otto. de S. Blaſ. c. 12. Chr. Ms. ap. Cl. Hemer. p. 40. P. Comeſ. Præfat.

Pendant que Guillaume aux blanches-mains étoit archevêque de Sens, Pierre, ſurnommé *Comeſtor*, c'eſt-à-dire le mangeur, lui dédia ſon fameux ouvrage intitulé, l'hiſtoire ſcholaſtique. Il ſe qualifie prêtre de Troyes, & dit qu'il a entrepris ce travail à l'inſtante priere

priere de ſes amis, & le ſoumet à la correction de l'archevêque. C'eſt la ſuite de l'hiſtoire ſainte, depuis le commencement de la genèſe juſqu'à la fin des actes des apôtres, tirée du texte de l'écriture & des gloſes, avec quelques incidens de l'hiſtoire profane. Toutefois cet ouvrage n'eſt pas purement hiſtorique : à l'hiſtoire de la création, l'auteur mêle les opinions des théologiens & des philoſophes de ſon tems touchant le ciel empirée, les quatre élémens, la maniere dont le monde a été formé, & l'état du premier homme. Ainſi de tems en tems il inſére à ſa narration diverſes explications, les ſuppoſant vraies, ſans ſe mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Ariſtote, mais en général ſans indiquer les endroits de leurs ouvrages. Il cite ſouvent Joſeph l'hiſtorien, & rapporte pluſieurs hiſtoires profanes ſans nommer les auteurs. AN. 1176.

Le texte des livres hiſtoriques de l'écriture eſt rapporté dans cet ouvrage preſque tout entier; mais l'auteur s'écarte ſouvent du ſens littéral pour ſuivre des ſens figurés & des explications arbitraires, & donner aux noms propres de mauvaiſes étimologies. Il raconte pluſieurs fables affirmativement; & d'ailleurs il eſt plein d'expreſſions qui marquent le doute. Cependant cet ouvrage, tout imparfait qu'il eſt, fut reçu avec un tel applaudiſſement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme le corps de la théologie poſitive, & mis en paralléle avec le livre des ſentences de Pierre Lombard & le décret de Gratien; ce qui peut avoir donné occaſion à la fable crue pendant long-tems, que ces trois auteurs étoient freres. Pierre Comeſtor, après avoir été doyen de l'égliſe de Troyes, fut chancelier de l'égliſe de Paris en 1164; & ayant gouverné

Rob. S. Maria Autiſ. an. 1179.

Hemer. de Acad. Par. p. 113.

quelque tems l'école de théologie, il ſe retira à ſaint Victor, & mourut en 1179, laiſſant par ſon teſtament aux pauvres & aux égliſes, tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à ſaint Victor où on lit encore ſon épitaphe

AN. 1176.

LXI. Concile d'Albi. Manichéens. *To. x. conc. p. 1470. Roger Hoved. p. 555. Catel. Langued. l. 2. p. 350.*

L'an 1176, l'archevêque de Narbonne & pluſieurs évêques de ſa province tinrent une aſſemblée, où furent jugés des hérétiques qui ſe faiſoient nommer les Bons-hommes, & qui étoient ſoutenus par la nobleſſe de Lombers, petite ville à deux lieues d'Albi, depuis ruinée, qu'il ne faut pas confondre avec Lombés en Gaſcogne, depuis érigée en évêché. Ce jugement fut prononcé par Giraud, évêque d'Albi, ſuivant l'avis des juges nommés de part & d'autre, & en préſence de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Nîmes, de Toulouſe, d'Agde, & de pluſieurs abbés & perſonnes diſtinguées eccléſiaſtiques & ſéculieres, avec un grand peuple d'Albi, de Lombers & d'autres lieux.

Gaucelin, évêque de Lodéve, un des juges choiſis, interrogea ces prétendus Bons-hommes, par l'ordre de l'évêque d'Albi, qui avoit l'autorité comme diocéſain; & leur demanda premierement, s'ils recevoient la loi de Moïſe & les autres livres de l'ancien teſtament. Ils répondirent devant tous les aſſiſtans qu'ils ne les recevoient point, mais ſeulement les évangiles & le reſte du nouveau teſtament. En ſecond lieu, il les interrogea ſur leur foi, les invitant à l'expoſer. Ils répondirent, qu'ils ne le feroient point s'ils n'y étoient contraints. En troiſiéme lieu il leur demanda s'ils croyoient que les enfans fuſſent ſauvés par le baptême. Ils répondirent qu'ils ne s'expliqueroient point

sur cet article, mais qu'ils répondroient par les évangiles & les épîtres. Le quatriéme article fut touchant le corps & le sang de notre Seigneur. Il leur demanda où il étoit consacré, par qui, qui le recevoit, & s'il étoit également consacré par un bon & par un mauvais ministre. Ils répondirent que ceux qui le recevoient dignement étoient sauvés, ceux qui le recevoient indignement s'attiroient leur damnation, & ajouterent, que tout homme de bien, tant clerc que laïc, le consacroit : prétendant toujours ne devoir point être contraints de répondre sur leur foi. AN. 1176.

Le cinquiéme article fut ce qu'ils pensoient du mariage ; & si l'homme & la femme usant de la liberté qu'il donne, se pouvoient sauver. Ils ne voulurent répondre autre chose, sinon que cette liberté est accordée à cause de la fornication : sur quoi ils citerent saint Paul. Le sixiéme article fut de la pénitence, si elle étoit salutaire à la fin de la vie : si les gens de guerre blessés à mort pouvoient se sauver par ce moyen : si on devoit confesser ses péchés aux prêtres ou aux laïcs indifféremment ; & de qui parle saint Jacques quand il dit : Confessez vos péchés les uns aux autres. Ils répondirent qu'il suffisoit aux malades de se confesser à qui ils vouloient, & ne voulurent rien dire sur les gens de guerre, parce que saint Jacques ne parle que des malades. L'évêque leur demanda encore si la contrition du cœur & la confession de la bouche suffisoient, & s'il n'étoit pas nécessaire d'y ajouter la satisfaction par les jeûnes, les macérations & les aumônes. Ils répondirent que saint Jacques ne parloit que de la confession, qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet apôtre, ni rien ajouter du leur, comme font les évêques. 1. *Cor.* VII. 2. *Jac.* V. 10.

AN. 1176.

Ils dirent encore beaucoup de choſes ſur quoi on ne les interrogeoit point ; ſçavoir, qu'on ne doit faire aucun ſerment, ſuivant ce que dit Jeſus-Chriſt dans l'évangile & ſaint Jacques dans ſon épître : Que ſaint Paul marque les qualités que doivent avoir les évêques & les prêtres. Si on ne les ordonne pas tels, ce ne ſont ni des évêques ni des prêtres ; mais des loups raviſſans, des hypocrites & des ſéducteurs, qui aiment les ſalutations & les premieres places, & ſe font appeller docteurs & maîtres, contre le précepte de Jeſus-Chriſt, portant des habits blancs & des anneaux d'or aux doigts, ce qu'il n'a pas ordonné. A quoi ils ajoutoient pluſieurs autres reproches injurieux ; concluant qu'on ne devoit point leur obéir, parce que ce n'étoient que des mercénaires & des prêtres ſemblables à ceux qui livrerent Jeſus-Chriſt. Ces diſcours furent réfutés par l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nîmes, l'abbé de Sandras & l'abbé de Fontfroide, qui citerent pluſieurs autorités du nouveau teſtament ; & après que l'on eut oui ce qui avoit été dit de part & d'autre, on fit ſilence, & l'évêque de Lodéve prononça ainſi la ſentence définitive.

Mat. v. 34. *Jac.* v. 12.

Mat. xxiii.

Moi Gaucelin, évêque de Lodéve, par ordre de l'évêque d'Albi & de ſes aſſeſſeurs, je juge que ces prétendus Bons-hommes ſont hérétiques, & je condamne la ſecte d'Olivier & de ſes compagnons, qui eſt celle des hérétiques de Lombers, quelque part qu'ils ſoient. Enſuite il rapporta les autorités du nouveau teſtament par leſquelles ils étoient convaincus d'héréſie, dont voici les principales. Sur le premier article Jeſus-Chriſt dit : Je ne ſuis pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Si vous croyiez à Moïſe, vous

Mat. v. 17. *Jo.* v. 46. *Luc.* xxiv. 27.

me croiriez auſſi. Et encore : Il leur expliquoit les écritures, commençant par Moïſe. Dans la transfiguration Moïſe & Elie parurent avec lui, pour lui rendre témoignage. Sur le ſecond article l'évêque prouva la néceſſité de confeſſer la foi, par ce que ſaint Paul dit : On croit de cœur pour la juſtice, & on confeſſe de bouche pour le ſalut ; & ſaint Pierre veut que nous ſoyons toujours prêts à rendre compte de notre eſpérance à quiconque nous le demande. Auſſi quand Jeſus-Chriſt lui demanda & aux autres apôtres ce qu'ils diſoient de lui, il répondit au nom de tous : Vous êtes le Chriſt le fils du Dieu vivant : & ſainte Marthe interrogée ſur ſa foi fit une ſemblable réponſe. Par-là on convainquoit de menſonge ces hérétiques, qui ſe vantoient de ne point mentir ; car c'eſt une eſpéce de menſonge que de ſe taire quand on doit parler. Sur le troiſiéme article qui étoit du baptême des enfans, ſaint Paul dit : Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvés : or ils ne le peuvent être ſans le baptême, puiſque Jeſus-Chriſt dit : Si quelqu'un n'eſt pas régénéré par l'eau & le ſaint Eſprit, il n'entrera point dans le royaume des cieux : donc exclure les enfans du baptême, c'eſt les exclure du ſalut, contre la volonté de Dieu. Il eſt vrai qu'il eſt impoſſible de plaire à Dieu ſans la foi, mais ſi l'on demande par la foi de qui les enfans ſont ſauvés, nous diſons que c'eſt par la foi de l'égliſe ou de leurs parains, comme le paralytique fut guéri par la foi de ceux qui le préſentoient, & la fille de la Cananée par la foi de ſa mere. Sur le quatriéme article, de l'euchariſtie. Elle eſt conſacrée par la vertu des paroles de notre Seigneur : Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang ; ſa conſécration ne dépend donc

AN. 1176.

Rom. x. 10.

1. *Pet.* III. 15.

Mat. XVI. 15.

Joan. XI. 27.

1. *Tim.* II. 4.

Joan. III. 5.

Heb. XI. 6.

AN. 1176. point du mérite ou de la dignité du miniſtre. Or il paroît par pluſieurs paſſages de ſaint Paul que les évêques, les prêtres & les diacres ſont dans l'égliſe les miniſtres de la parole & des ſacremens.

Quant au cinquiéme article, du mariage : Jeſus-Chriſt a honoré les nôces de ſa préſence & de ſon premier miracle ; & il a dit, que l'homme ne doit point ſéparer ce que Dieu a joint. Saint Paul a dit, que celui qui marie ſa fille fait bien ; & a défendu aux mariés de ſe refuſer le devoir conjugal. Il dit encore : Je veux que les jeunes veuves ſe marient & qu'elles aient des enfans. Sur l'article de la pénitence, l'évêque montra que la puiſſance de lier & de délier a été donnée aux prêtres par ces paroles de Jeſus-Chriſt : Tout ce que vous aurez lié ſur la terre, & le reſte ; & par celles de ſaint Jacques : Si quelqu'un eſt malade, qu'il appelle les prêtres de l'égliſe. Enfin il ſoutint que les prétendus Bons-hommes étoient de ces ſéducteurs ignorans & indociles que ſaint Paul avoit prédits. Ils répondirent que c'étoit l'évêque lui-même qui étoit un hérétique, un hypocrite & un faux paſteur, & qu'ils étoient prêts de le montrer par l'évangile & les épîtres. L'évêque de ſon côté ſoutint que ſa ſentence étoit juridique ; & qu'il étoit prêt de le prouver dans la cour du pape Alexandre, en celle du roi de France Louis, en celle de Raimond comte de Toulouſe, ou de Conſtance ſon épouſe ſœur du roi Louis qui étoit préſente, & en celle de Trincavel vicomte de Béziers qui étoit auſſi préſent.

Joan. II. *Mat.* XIX. 6. 1. *Cor.* VII. 38. 1. *Tim.* V. 14. *Mat.* XVI. 19. *Jac.* V. 4. 1. *Tim.* VI. 1.

Les prétendus Bons-hommes ſe voyant ainſi condamnés, s'adreſſerent au peuple, & firent une profeſſion de foi qui étoit catholique ; déclarant expreſ-

ſément qu'il faut croire de cœur & confeſſer de bouche : que le corps de Jeſus-Chriſt ne doit être reçu que dans l'égliſe, ni conſacré que par un prêtre, ſoit bon ſoit mauvais : Que les enfans ſont ſauvés par le baptême ; que l'uſage du mariage eſt permis, & que l'on doit recevoir la pénitence du prêtre. Mais quand l'évêque de Lodéve leur demanda s'ils vouloient jurer que telle fût leur croyance, ils répondirent, qu'abſolument ils ne jureroient point ; parce que ce ſeroit contrevenir à l'évangile & aux épîtres. Sur quoi l'évêque prononça de nouveau qu'ils étoient hérétiques en cet article même ; & qu'étant diffamés & notés d'héréſie, ils devoient s'en purger par ſerment, s'ils vouloient rentrer dans l'unité de l'égliſe. Il montra enſuite que le ſerment eſt permis, par ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe, que l'ange jura par celui qui vit dans les ſiécles des ſiécles ; & ſaint Paul dit que Dieu jura par lui-même, n'ayant perſonne plus grand que lui par lequel il pût jurer ; & l'apôtre lui-même prend ſouvent Dieu à témoin, ce qui eſt un ſerment. Les hérétiques dirent, que l'évêque d'Albi leur avoit promis de ne les point contraindre à jurer, mais il le nia. Alors cet évêque ſe leva, & dit : Je confirme & j'approuve la ſentence que vient de prononcer Gaucelin évêque de Lodéve, comme donnée par mon ordre, & je défens aux chevaliers de Lombers de protéger ces hérétiques en vertu du traité qu'ils ont fait avec moi. L'abbé de Caſtres & trois autres qui avoient été choiſis pour juges, confirmerent auſſi la ſentence : enfin elle fut ſouſcrite par les aſſiſtans, & nommément par Pons archevêque de Narbonne, Arnaud évêque de Nîmes, Gocelin de Toulouſe, Guillaume d'Agde,

AN. 1176.

Apoc. x. 6.

Heb. VI. 13. *Gal* I. 20. *Philip.* I. 8.

AN. 1176. Raimond abbé de ſaint Pons, Henri abbé de Gaillac, & quelques autres eccléſiaſtiques diſtingués. Entre les laïcs Trincavel vicomte de Béziers, Conſtance comteſſe de Toulouſe, Sicard vicomte de Lautrec. Il eſt évident par ce récit tiré des actes originaux, que ces hérétiques nommés depuis Albigeois, étoient des Manichéens, puiſqu'ils rejettoient l'ancien teſtament & condamnoient le mariage.

LXII. Fin de ſaint Galdin de Milan. *Vita S. Gald. 18. Apr. Boll. to. 2. p. 595.*

Il y en avoit auſſi en Lombardie connus ſous le nom de Cathares; & ils s'étoient introduits & autoriſés à Milan pendant que cette ville étoit au pouvoir des ſchiſmatiques. Ils s'y maintenoient & y faiſoient du progrès, même depuis qu'elle eut été rétablie, & donnerent une ample matiere au zèle de ſaint Galdin qui en étoit archevêque. Il prêchoit ſouvent contr'eux, pour tirer ſon peuple de cette erreur inſenſée; & les inſtruiſoit enſuite des vérités de la foi. Cette année 1176, le dix-huitiéme d'Avril étoit le ſecond dimanche après Pâque, & ſaint Galdin avoit été ſacré archevêque à un pareil dimanche dix ans auparavant. Ce jour donc il alla célébrer l'office en l'égliſe de ſaint Tecle: mais ſe trouvant trop foible pour dire la meſſe, il la fit dire par Algiſe tréſorier de ſa cathédrale. Avant l'évangile il monta au jubé, & fit un très-beau ſermon contre ces hérétiques, réfutant clairement leurs erreurs, & prouvant la foi catholique par l'évangile & par les peres. Après qu'il eut achevé de parler, il ſe ſentit ſi mal, qu'il vit bien qu'il étoit près de ſa fin: on le coucha doucement dans le jubé même, & après que la meſſe fut finie il ſe recommanda par ſigne aux prieres des aſſiſtans, & rendit l'eſprit. Il fut enterré ſous le même jubé, & il ſe fit pluſieurs miracles

Sup. l. LXXI. n. 41.

miracles à ſon tombeau. L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort. Son ſucceſſeur fut Algiſe de Piroüane tréſorier & chancelier de l'égliſe de Milan, parent de l'archevêque Ubert prédéceſſeur de ſaint Galdin. Mais comme il y eut de la diviſion dans le clergé de Milan, Algiſe ne fut élu que ſix ſemaines après, c'eſt-à-dire, au commencement de Juillet.

AN. 1176. *Mart. R. 18. Apr.*

LIVRE SOIXANTE-TREIZIÉME.

VERS la fin du mois de Mai 1176, l'empereur Fridéric ayant reçu les troupes qu'il attendoit d'Allemagne, commença à ravager les terres des Milanois, qu'il croyoit ſurprendre : mais ils étoient ſi bien ſur leurs gardes, qu'ils marcherent contre lui le ſamedi quatriéme de Juin, & donnerent une ſanglante bataille. L'empereur ayant eu ſon cheval tué ſous lui, diſparut & fut quelque tems cru mort : ſon armée fut entierement défaite & le butin immenſe. Cette victoire aſſura la liberté des villes de Lombardie, & ruina en Italie la puiſſance des empereurs Allemans.

I. Fridéric réſolu à quitter le ſchiſme. *Acta. Alex. ap. Baron. 1176. Corio. 1. par. p. 140.*

Fridéric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les ſeigneurs tant eccléſiaſtiques que ſéculiers qui l'avoient ſuivi juſque-là, le menacerent de l'abandonner s'il ne faiſoit ſa paix avec l'égliſe. Il réſolut donc de ſe réconcilier ſincerement avec le pape Alexandre, & pour cet effet il lui envoïa Vérémond archevêque de Magdebourg, Chriſtien de Mayence, Conrad élu évêque de Vormes, & Vérémond protonotaire de ſon royaume, qui étant venus juſqu'à Tibur manderent au pape qui étoit à

AN. 1176. Anagni la cauſe de leur voyage ; & ayant obtenu un ſauf-conduit, ils furent reçus par deux cardinaux & par les capitaines de Campanie, & conduits avec honneur à Anagni où ils arriverent le vingt-uniéme d'Octobre. Le lendemain le pape leur donna audience en conſiſtoire : ils ſe préſenterent avec grand reſpect, & demeurant debout ils dirent : L'empereur notre maître deſire ardemment de donner la paix à l'égliſe romaine & à la ville de Rome : c'eſt pourquoi il nous a envoyés vers vous avec un plein pouvoir, vous priant inſtamment que le traité qui fut commencé l'année paſſée, & demeura imparfait pour nos péchés, ſoit maintenant terminé. Le pape ravi de cet heureux changement, répondit d'un viſage tranquille : Nous avons une grande joie de votre arrivée, & nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix, s'il eſt ainſi que notre empereur, que nous reconnoiſſons pour le plus grand entre les princes du monde, veuille nous la donner véritable. Mais afin qu'elle ſoit entiere, il faut qu'il la donne auſſi à nos alliés, principalement au roi de Sicile, aux Lombards, & à l'empereur de Conſtantinople.

Chr. Jo. Cen. 1176.

Les envoyés louerent le diſcours du pape & ajouterent : Nous avons ordre de l'empereur de conférer en ſecret avec vous & avec les cardinaux ; parce que nous ſçavons que de part & d'autre il y a des gens mal intentionnés, qui ne ſouhaitent pas la paix. Alors tous les aſſiſtans ſe retirerent, & le pape avec les cardinaux & les envoyés paſſerent dans la chambre du conſeil, où ils entrerent en conférence. Mais comme l'affaire étoit difficile, à cauſe de la quantité de perſonnes puiſſantes qui étoient entrées dans le ſchiſ-

me, la négociation dura plus de quinze jours. On allégua les autorités des peres, les priviléges des empereurs, les anciennes coutumes : on diſputa long-tems & ſubtilement. Enfin on convint de tous les articles entre l'égliſe & l'empire, laiſſant les Lombards en l'état où ils étoient, juſqu'à ce que l'empereur en perſonne eût une conférence avec eux ; & il fut réſolu que le pape iroit lui-même en Lombardie. Cependant les envoyés de l'empereur donnerent de ſa part une pleine ſureté à tous les membres de l'égliſe romaine, pour leurs perſonnes & leurs biens. Ils promirent que l'empereur rendroit au pape la préfecture de Rome & les terres de la comteſſe Mathilde, & qu'il donneroit ſureté au pape, aux cardinaux, & à leur ſuite pour aller à Veniſe, à Ravenne & aux autres lieux où ils avoient deſſein d'aller, avec une trève de trois mois en cas que la paix fût rompue. Les choſes ainſi reglées, les envoyés retournerent contens vers l'empereur.

AN. 1177.

Inſtrum. ap. Pagi. an. 1176. n. 6.

Avant que de partir d'Anagni, le pape Alexandre envoya Humbaud évêque d'Oſtie & Rainier cardinal diacre de ſaint Georges, pour faire ratifier à l'empereur, par le conſeil des Lombards, la ſureté qu'il avoit promiſe au pape par ſes envoyés. Les deux cardinaux trouverent l'empereur près de Modène, & en leur préſence il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat ; & pour mieux témoigner ſes bonnes intentions, il fit faire le même ſerment par tous les ſeigneurs Allemans qui étoient préſens. On convint de part & d'autre que la conférence du pape avec l'empereur ſe feroit à Boulogne. D'un autre côté, le pape fit prier Guillaume roi de Sicile de lui envoyer quelques-uns des grands de ſa cour, pour aſſiſter à cette conférence ;

Acta Item. Romuald. Saler.

AN. 1177. & le roi chargea de cette commiſſion Romuald archevêque de Salerne, & Roger comte d'Andri grand connétable & grand juſticier de la Pouille & de la terre de Labour.

II. Le pape à Veniſe. Le pape partit d'Anagni le ſixiéme de Décembre & vint à Bénévent, où il demeura depuis Noel juſqu'à l'Epiphanie. Il attendit un mois le vent favorable au port de Guaſt ſur la mer Adriatique avec les galeres du roi de Sicile. Enfin le mercredi des cendres neuviéme de Mars 1177, après la meſſe & la diſtribution des cendres, il s'embarqua avec cinq cardinaux & les envoyés du roi de Sicile ſur onze galeres de ce prince; & le dimanche ſuivant ils arriverent à Zara en Dalmatie, où ils furent reçus avec d'autant plus de joie, que jamais pape n'y étoit entré. On lui prépara un cheval blanc, ſur lequel il monta ſuivant l'uſage de Rome, & on le mena ainſi en proceſſion par le milieu de la ville juſqu'à la grande égliſe dédiée à ſainte Anaſtaſie vierge & martyre dont le corps y repoſe; & cependant on chantoit les louanges de Dieu en ſclavon qui eſt la langue du pays. Quatre jours après le pape partitde Zara, & arriva à Veniſe le vingt-troiſiéme de Mars. Il alla deſcendre au monaſtere de ſaint Nicolas au Lido; & le lendemain le duc de Veniſe vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée & tous ſes ſuffragans, & un grand peuple en quantité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du pape, ils le menerent en proceſſion à l'égliſe de ſaint Marc, où ayant fait ſa priere il donna la bénédiction au peuple: puis le duc le conduiſit dans ſa barque au palais du patriarche où il logea. Le jour de l'annonciation, à la priere du duc & des grands, il célé-

bra la meſſe ſolemnellement avec ſes cardinaux dans l'égliſe de ſaint Marc. AN. 1177.

L'empereur Fridéric étoit cependant à Céſène, où ayant appris que le pape étoit à Veniſe il lui envoya l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élu de Vormes & ſon protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conférence; parce que Chriſtien ſon chancelier ne croyoit pas pouvoir être en ſureté à Boulogne, à cauſe des maux qu'il y avoit faits pendant la guerre. Le pape répondit: C'eſt de l'avis de nos légats & des Lombards, que l'empereur a reglé que le lieu de la conférence ſeroit à Boulogne: nous ne pouvons donc le changer ſans le conſentement des Lombards & des cardinaux qui ſont en ces quartiers-là. C'eſt qu'une partie des cardinaux étoient allés par terre en Lombardie avant que le pape s'embarquât avec les autres. Le pape ajouta: Toutefois pour accélérer la paix, nous irons inceſſamment juſqu'à Ferrare avec nos freres les cardinaux, pour y réſoudre avec les recteurs des Lombards ce qui ſera le plus convenable; & il marqua le dimanche de la paſſion dixiéme d'Avril pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant voulant ſatisfaire le peuple qui accouroit de tous côtés avec empreſſement pour le voir, il célébra ſolemnellement la meſſe à ſaint Marc le quatriéme dimanche de carême, prêcha après l'évangile, & après la meſſe donna au duc de Veniſe la roſe d'or.

III. Le pape à Ferrare.

Le pape partit de Veniſe la même ſemaine ſur onze galeres, & remontant le Pô arriva en ſa ville de Ferrare le dimanche de la paſſion. Le lendemain y arriverent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne & de Milan avec les évêques leurs ſuffra-

gans ; les recteurs des villes de Lombardie, les marquis & les comtes. Ils s'assemblerent le lendemain dans la grande église dédiée à saint Georges, avec une multitude innombrable de peuple, & le pape leur dit : Vous sçavez, mes chers enfans, la persécution que l'église a soufferte de la part de l'empereur qui devoit la protéger : vous sçavez que l'autorité de l'église romaine en a été affoiblie, parce que les péchés demeuroient impunis & les canons sans exécution : outre les autres maux, la destruction des églises & des monasteres, les pillages, les incendies, les meurtres & les crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans : mais enfin il a appaisé la tempête, & tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'est un miracle de sa puissance qu'un prêtre vieux & désarmé ait pu résister à la fureur des Allemans, & vaincre sans guerre un empereur si puissant ; mais c'est afin que tout le monde connoisse qu'il est impossible de combattre contre Dieu. Or quoique l'empereur nous ait fait demander la paix à Anagni, pour l'église & pour le roi de Sicile, & qu'il ait voulu la faire sans vous, nous n'avons pas voulu la recevoir, considérant avec quelle dévotion & quel courage vous avez combattu pour l'église & pour la liberté de l'Italie ; & sans avoir égard ni à notre dignité, ni à la foiblesse de notre âge avancé, nous nous sommes exposés à la mer & aux périls, pour venir délibérer avec vous si nous devons accepter la paix qui nous est offerte.

AN. 1177.

Après que le pape eut parlé, les Lombards, qui n'étoient pas moins éloquens que guerriers, lui répondirent ainsi par la bouche d'un de leurs sages : Toute

l'Italie ſe jette à vos pieds pour vous rendre graces, & vous témoigner ſa joie de l'honneur que vous faites à vos enfans, de venir à eux & de chercher les brebis égarées pour les ramener. Nous connoiſſons par notre propre expérience la perſécution que l'empereur a faite à l'égliſe & à vous : nous nous ſommes les premiers oppoſés à ſa fureur, & nous nous ſommes mis au devant pour l'empêcher de détruire l'Italie, & d'opprimer la liberté de l'égliſe ; & pour une ſi bonne cauſe, nous n'avons évité ni la dépenſe, ni les travaux, ni les pertes, ni les périls. C'eſt pourquoi, ſaint pere, il eſt convenable que vous n'acceptiez point ſans nous la paix qu'il vous offre, comme nous avons refuſé celle qu'il nous a ſouvent offerte ſans l'égliſe. Au reſte, nous la ferons volontiers avec l'empereur, & nous ne lui refuſons rien de ſes anciens droits ſur l'Italie ; mais pour notre liberté que nous avons reçue de nos peres, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile, nous ſommes très-aiſes qu'il ſoit compris dans ce traité, parce que c'eſt un prince qui aime la paix & la juſtice ; nos voyageurs le ſçavent par expérience, & il y a plus de ſureté dans les bois de ſon royaume que dans les villes des autres. An. 1177.

Trois jours après arriverent à Ferrare Chriſtien chancelier de l'empereur, les archevêques de Cologne, de Magdebourg & de Trèves, l'évêque élu de Vormes, Godefroi autre chancelier & le protonotaire. Le pape leur donna audience en conſiſtoire, où étoient les envoyés du roi de Sicile & les députés des Lombards ; & ils déclarerent que l'empereur leur avoit donné pouvoir à eux ſept de conclure la paix avec le pape, le roi de Sicile, & les Lombards, comme il avoit pro-

An. 1177. mis à Anagni. Le pape en fut très-content, & nomma de son côté sept cardinaux ; les Lombards nommerent aussi sept commissaires, dont quatre étoient des évêques ; & le pape voulut que les deux envoyés du roi de Sicile assistassent aux conférences. On commença à disputer sur le lieu de l'entrevue entre le pape & l'empereur ; & après plusieurs jours de contestation, on convint qu'elle se feroit à Venise, à condition que le pape prendroit ses suretés de la part des Vénitiens. Le chancelier Christien qui ne se croyoit pas en sureté à Ferrare, en sortit le jeudi saint, & se retira en diligence à Venise ; mais le pape célébra solemnellement à Ferrare la fête de Pâque qui cette année 1177, fut le vingt-quatriéme d'Avril.

IV. Réconciliation de l'empereur avec le pape. *Romuald.*

Il en partit le neuviéme de Mai sur les galeres du roi de Sicile, & fut reçu à Venise avec les mêmes honneurs que la premiere fois. Il ordonna aux commissaires de s'assembler dans la chapelle du palais patriarcal où il logeoit, & de commencer par la paix des Lombards ; qui étoit de plus longue discussion. On ne put en convenir ; & le pape proposoit une trève avec les Lombards & le roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'empereur ; car il n'alloit point droit en ce traité, il se défioit de ses propres commissaires ; & s'étant approché jusqu'à Chiogia, il vouloit entrer à Venise malgré le pape, étant favorisé par une partie des Vénitiens nonobstant les sermens qu'ils avoient faits au contraire. Le duc de Venise & les sages n'en étoient pas les maîtres : mais les envoyés du roi de Sicile retinrent ce peuple, en le menaçant de la colere du roi leur maître. Ces difficultés firent durer la négociation jusqu'à la fin de Juillet. Enfin le chancelier Christien

Chriſtien & les autres commiſſaires de l'empereur lui déclarerent librement que ſa puiſſance ne s'étendoit pas ſur leurs ames, & qu'ils ne vouloient pas fauſſer les ſermens qu'ils avoient faits au pape à Anagni, ſur la foi deſquels il étoit venu à Veniſe : qu'ils le reconnoiſſoient pour pape, & renonçoient à l'antipape qui étoit en Toſcane. Alors l'empereur ſe rendit à la paix, ſelon qu'elle avoit été projettée avec l'égliſe, le roi de Sicile & les Lombards ; & après de nouveaux ſermens prêtés pour lui & pour les ſeigneurs Allemans, il vint à Veniſe le ſamedi vingt-troiſiéme de Juillet. AN. 1177.

Le lendemain dimanche veille de ſaint Jacques, le pape envoya dès le grand matin ſix cardinaux, ſçavoir deux évêques, trois prêtres & un diacre vers l'empereur pour l'abſoudre. Il renonça au ſchiſme d'Octavien, de Gui de Crême & de Jean de Strume ; & promit obéiſſance au pape Alexandre & à ſes ſucceſſeurs légitimes, & il fut abſous par les cardinaux de l'excommunication & réuni à l'égliſe catholique. Les prélats & les ſeigneurs Allemans en firent autant, & reçurent auſſi l'abſolution. Alors le duc de Veniſe avec le patriarche de Grade, & une grande multitude de clergé & de peuple vint à ſaint Nicolas du Lido où l'empereur étoit ; & le duc l'ayant pris dans ſa barque, le mena à ſaint Marc, où le pape l'attendoit à la porte de l'égliſe avec ſes évêques, ſes cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques & les évêques de Lombardie, tous aſſis & revêtus pontificalement, en préſence d'un peuple innombrable. L'empereur s'étant approché ôta ſon manteau & ſe proſterna aux pieds du pape, qui touché juſqu'aux larmes le releva & lui donna le baiſer de paix. Auſſitôt les Allemans en-

AN. 1177. tonnerent le *Te Deum* à haute voix, & l'empereur prenant le pape par la main droite, le mena juſque dans le cœur de l'égliſe, puis baiſſant la tête il reçut ſa bénédiction & ſe retira au palais du duc.

Le ſoir il envoya prier le pape de célébrer la meſſe à ſaint Marc le lendemain fête de ſaint Jacques, parce qu'il deſiroit l'entendre; le pape l'accorda, & comme il alloit à l'autel, l'empereur ſans manteau & une verge à la main fit la fonction d'huiſſier, marchant devant lui pour chaſſer les laïcs du chœur & lui faire place. Il demeura dans le chœur avec les prélats & le clergé allemand, qui ce jour-là chanta l'office: après l'évangile, le pape monta au jubé pour prêcher le peuple; & comme il parloit latin, il chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer ſon ſermon en allemand, pour ſatisfaire à la dévotion de l'empereur. Après le ſermon & le *Credo*, l'empereur avec les ſeigneurs de ſa cour vint baiſer les pieds du pape & faire ſon offrande: il communia de ſa main, & après la meſſe il le prit par la main & le mena juſqu'à la porte de l'égliſe. Quand il monta à cheval il lui tint l'étrier, & le conduiſit par la bride quelque tems, juſqu'à ce que le pape lui donna ſa bénédiction & lui permit de ſe retirer, le diſpenſant du reſte du chemin juſqu'à la mer, qui étoit trop long. Le lendemain vers l'heure de none, l'empereur rendit au pape une viſite d'amitié, & vint avec peu de ſuite juſqu'à ſa chambre, où il s'entretenoit familierement avec les cardinaux. La converſation entre le pape & l'empereur fut affectueuſe & gaie, mêlée de quelques railleries, ſans préjudice de leur dignité.

Chr. Gauf. Voſienſ. to. 2. bibl. Lab. p. 324.

V. Paix jurée. *Romuald.* Six jours après, c'eſt-à-dire, le lundi premier jour d'Août, la paix fut jurée ſolemnellement. L'empereur

accompagné des prélats & des ſeigneurs de ſa cour, vint au palais patriarcal où logeoit le pape : la ſéance ſe tint dans la ſale qui étoit longue & ſpacieuſe : le pape s'aſſit au fond dans un fauteuil, ayant des deux côtés ſes évêques & ſes cardinaux. Il fit aſſeoir l'empereur à ſa droite au-deſſus de ſes évêques & des cardinaux prêtres, & Romuald archevêque de Salerne à ſa gauche au-deſſus des cardinaux diacres. Quand on eut fait ſilence, le pape fit un petit diſcours, où il témoigna ſa joie de la converſion de l'empereur, & finit en déclarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme ſon cher fils, avec l'impératrice ſon épouſe & leur fils le roi Henri. Enſuite l'empereur ayant ôté ſon manteau ſe leva de ſon fauteuil, & commença à parler en allemand, ſon chancelier Chriſtien expliquant en italien vulgaire ce qu'il diſoit. En ce diſcours l'empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en ſuivant de mauvais conſeils, & qu'il avoit attaqué l'égliſe croyant la défendre : il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur & déclara qu'il quittoit le ſchiſme : qu'il reconnoiſſoit Alexandre pour pape légitime, & rendoit ſa paix au roi de Sicile & aux Lombards. AN. 1177.

Ce diſcours fut ſuivi de grandes acclamations à la louange de l'empereur ; puis on apporta les évangiles, les reliques & la vraie croix : & par ordre de l'empereur, Henri comte de Dieſſe jura ſur l'ame de ce prince, qu'il obſerveroit fidélement la paix entre l'égliſe & l'empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans, & la trève de ſix ans avec les Lombards : comme les commiſſaires l'avoient accordée & rédigée par écrit. Douze princes de l'empire tant eccléſiaſtiques que ſéculiers firent le même ſerment. Auſſi-

tôt Romuald archevêque de Salerne ſe leva & jura ſur
AN. 1177. les évangiles, que quand les envoyés de l'empereur ſeroient arrivés en Sicile, le roi feroit jurer pour lui par quelqu'un des ſeigneurs l'obſervation de la paix pour quinze ans; & feroit faire le même ſerment par dix autres Seigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les recteurs des villes de Lombardie, qui étoient préſens, firent auſſi le ſerment pour leur trève de ſix ans, & promirent de le faire faire par les conſuls & les nobles de chaque ville. Il eſt remarquable en ces ſermens, que l'empereur & le roi font jurer par d'autres, comme s'il eût été au-deſſous de leur dignité de jurer en perſonne. Après l'abſolution de l'empereur, ceux qui avoient ſuivi le ſchiſme vinrent en foule l'abjurer & ſe faire abſoudre. Les plus connus furent Chriſtien archevêque de Mayence & chancelier, Philippe de Cologne, Vérémond de Magdebourg, Arnold de Trèves, les évêques de Paſſau, de Vormes, d'Auſbourg, de Marſeille, de Straſbourg, d'Halberſtat, de Pavie, de Plaiſance, de Breſſe, de Novarre, d'Aqui, de Mantoue, de Bagnarée, de Péſaro, de Fayence.

VI. Conrad transféré de Mayence à Salsbourg. *Romuald.*

Chriſtien ſe fit alors confirmer l'archevêché de Mayence; car comme il avoit beaucoup travaillé à la concluſion de la paix, il ſollicita l'empereur & les ſeigneurs Allemans de demander inſtamment au pape ſa confirmation. Conrad qui avoit été avant lui élu & ſacré archevêque de Mayence s'en apperçut, & étant venu trouver le pape, il lui dit: Votre ſainteté ſçait que c'eſt à ſa conſidération que j'ai quitté mes parens, ma patrie & l'égliſe de Mayence à laquelle j'avois été canoniquement élu; & ſuis venu vous trouver en

France, me condamnant à un exil volontaire. Vous pouvez vous ſouvenir combien mon arrivée a ſervi à l'égliſe, en affermiſſant votre parti encore chancelant. Vous m'en avez témoigné votre reconnoiſſance en me faiſant prêtre cardinal, puis évêque de Sabine, ſans préjudice de l'archevêché de Mayence. A préſent j'apprens que vous voulez maintenir dans ce ſiége le chancelier Chriſtien, qui l'a uſurpé par violence & a ſuivi le ſchiſme, ce qui ne paroît pas raiſonnable. Le pape lui répondit : Vous devez vous ſouvenir, que vous nous avez ſouvent témoigné, que ſi la paix entre l'égliſe & l'empire ne ſe pouvoit faire ſans que vous quittaſſiez l'archevêché de Mayence, vous ſacrifieriez votre intérêt à celui de l'égliſe. Or l'empereur déclare hautement qu'il ne veut point de paix ſi le chancelier eſt chaſſé de ce ſiége : mais nous n'avons point voulu lui faire de réponſe ſur ce ſujet ſans votre participation. Alors Conrad ſe rendit ; & déclara au pape, que pour le bien de la paix il remettoit à ſa diſpoſition l'archevêché de Mayence. AN. 1177.

Le pape bien content en conféra avec l'empereur, & ils convinrent de donner à Conrad l'archevêché de Salſbourg. Albert fils du roi de Bohême qui en étoit pourvu, étoit alors à Veniſe, où le pape qui l'y avoit fait venir, lui repréſenta qu'il ne ſeroit jamais agréable à l'empereur, & lui perſuada de remettre l'archevêché entre ſes mains. Après quoi l'évêque de Gurc & celui de Paſſau avec quelques dignités de l'égliſe de Salſbourg élurent pour archevêque Conrad, par ordre du pape, qui confirma l'élection ſans lui ôter la dignité de cardinal. La lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'égliſe de Salſbourg eſt datée de Veniſe, à Ripalte, le neuviéme

Chr. Reicherſp. ann. 1177. *to.* x. *conc. p.* 1499.

AN. 1177. d'Août. Il lui donna même la légation d'Allemagne durant ſa vie. En même tems il confirma au chancelier Chriſtien l'archevêché de Mayence; & ce prélat brula de ſa propre main, en préſence du pape & des cardinaux, le pallium qu'il avoit reçu de l'antipape Gui de Crême. Le pape lui donna un autre pallium, & en donna auſſi un à Philippe Archevêque de Cologne; car l'un & l'autre, quoique ſacrés pendant le ſchiſme, l'avoient été par des évêques catholiques leurs ſuffragans.

Roger. Hov.

Le pape écrivit aux principaux évêques de la chrétienté pour leur donner part de cette paix & de la réunion de l'empereur à l'égliſe: on le voit par les lettres qui nous reſtent à Pierre abbé du Mont-Caſſin & archevêque de Capoue, à Guillaume archevêque de Reims, à Richard archevêque de Cantorbéri & à Roger archevêque d'Yorc. Il en écrivit auſſi au roi de France. En cette réconciliation de l'empereur avec le pape, il eſt remarquable que l'abſolution ne tombe que ſur l'excommunication à cauſe du ſchiſme, ſans qu'il ſoit fait aucune mention de réhabiliter l'empereur comme dépoſé par le pape. Auſſi avons-nous vu que pendant le ſchiſme ſes ſujets catholiques, même les eccléſiaſtiques, ne lui obéiſſoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. C'eſt qu'on avoit peine à ſe ſoumettre aux nouvelles prétentions de Grégoire VII. touchant la dépoſition des ſouverains: mais l'excommunication fondée ſur l'écriture & la tradition, étoit regardée comme une choſe ſérieuſe.

Ap. Bar. To. x. conc. p. 1244. 1245. p. 1318. ep. 39.

Acta. Alex. Romuald. to. x. conc. p.

Le dimanche quatorziéme jour d'Août, veille de l'aſſomption, le pape tint un concile à Veniſe dans l'égliſe de ſaint Marc avec ſes évêques & ſes cardi-

naux, les évêques & les abbés d'Allemagne, de Lombardie & de Toſcane : l'empereur, le Duc de Veniſe & les envoyés du roi de Sicile y aſſiſterent avec une grande multitude de peuple. Après les litanies & les prieres accoutumées, & un long ſermon ſur la paix, le pape fit donner des cierges allumés à l'empereur & aux autres aſſiſtans tant clercs que laïcs, puis il prononça excommunication contre quiconque troubleroit la paix qui venoit d'être faite : auſſitôt on jetta & on éteignit les cierges en diſant : Ainſi ſoit-il. AN. 1177.

VII. Lettre du pape au prêtre Jean. *Alex. ep.* 43.

Tandis que le pape étoit à Veniſe, il écrivit une lettre à un roi des Indes à qui il dit en ſubſtance : Nous avons appris il y a long-tems par le rapport de pluſieurs perſonnes, que vous faites profeſſion de la religion chrétienne, que vous vous appliquez aux bonnes œuvres & cherchez à plaire à Dieu. Mais le médecin Philippe notre ami, dit avoir appris ſur les lieux vos diſpoſitions par les grands de votre royaume ; & que vous voulez être inſtruit de la doctrine catholique, & n'avoir point d'autre foi que celle du ſaint ſiége. Il ajoute, que vous deſirez ardemment avoir une égliſe à Rome, un autel à ſaint Pierre, & un dans l'égliſe du ſaint Sépulcre, où des hommes ſages de votre royaume puiſſent demeurer pour ſe mieux inſtruire de la doctrine catholique, & vous en inſtruire enſuite, vous & les vôtres. C'eſt pourquoi nous vous envoyons le même médecin Philippe, homme habile & prudent, que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écouter ce qu'il vous dira de notre part, & d'envoyer avec lui vers nous des perſonnes conſidérables chargées de vos lettres, qui nous expliquent amplement vos intentions. La lettre du pape eſt da-

tée de Ripalte le vingt-huitiéme de Septembre. Le roi auquel elle eſt écrite y eſt nommé le prêtre Jean, ſuivant les hiſtoriens Anglois qui la rapportent: ce qui fait croire que c'eſt le même prince dont trente-deux ans auparavant Hugues, évêque de Gabales, racontoit les victoires ſur les Perſans, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient, & étoit Chrétien, mais Neſtorien.

AN. 1177.

Rog. an. p. 581. Rad. de Dic. p. 908. J. Bromp. p. 1132.

Acta Alex. Avant que de partir de Veniſe le pape & l'empereur nommerent chacun trois commiſſaires, pour la reſtitution des terres de l'égliſe dont l'empereur étoit en poſſeſſion; enſuite l'empereur prit congé du pape & retourna à Césène. Le pape partit après lui vers la mi-Octobre ſur quatre galeres vénitiennes; & arriva à Siponte le vingt-neuviéme du mois, d'où il paſſa à Troyes, puis à Bénévent; & enfin il arriva à Anagni le quatorziéme de Décembre, après une année entiere d'abſence. Le récit de ce voyage & de tout ce qui s'y paſſa, eſt principalement tiré de deux originaux, des actes du pape Alexandre, écrits par un homme de ſa ſuite, & de la chronique de Romuald, archevêque de Salerne, un des envoyés du roi de Sicile.

VIII. Ecrits de Hugues Etérien. *Alex. ep. 49. Bibl. PP. Pariſ. to. 8. p. 563.*

Pendant que le pape étoit à Troyes, il reçut l'ouvrage de Hugues Etérien contre les Grecs, que l'auteur lui avoit adreſſé par un de ſes amis, & dont le pape le remercia par une lettre du treiziéme de Novembre, où il l'exhorte à travailler à la réunion de l'empereur de Conſtantinople avec l'égliſe romaine. Hugues Etérien étoit de Piſe en Toſcane, & demeuroit à Conſtantinople, avec ſon frere Léon, interpréte de la cour impériale. L'empereur Manuel Comnéne le fit venir un jour, & lui demanda ſi les Latins avoient quelques autorités

autorités des Peres, qui aſſuraſſent que le Saint Eſprit procéde du Fils. Hugues lui apporta des paſſages de S. Baſile, de S. Athanaſe & de ſaint Cyrille, qui prouvoient cette vérité ; & voyant que l'empereur s'appliquoit ſérieuſement à l'examen de la queſtion, il réſolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois cardinaux, Hubalde, évêque d'Oſtie, depuis pape ſous le nom de Lucius III. Bernard, évêque de Porto, & Jean, du titre de S. Jean & S. Paul. Il entreprit donc de réfuter les reproches des Grecs contre les Latins ſur ce ſujet, tant par raiſonnement que par les paſſages des Peres qu'il avoit recueillis pendant un long ſéjour à Conſtantinople. L'ouvrage eſt diviſé en trois livres : la queſtion du S. Eſprit y eſt traitée fort au long, & avec beaucoup de ſubtilité. L'auteur, dans ſes raiſonnemens, ſuit les principes d'Ariſtote : mais il ſeroit à deſirer qu'il y eût plus d'ordre & de choix dans ſes preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans ſon ſtyle. AN. 1177.

Nous avons un autre ouvrage de Hugues fait à la priere du clergé de Piſe, touchant l'état de l'ame ſéparée du corps, contre l'erreur de quelques Piſans, qui diſoient que les prieres ni les ſacrifices ne ſervoient de rien aux morts, & qui doutoient même de la réſurrection. Ce traité de Hugues eſt diviſé en vingt-ſept chapitres, & compoſé du même ſtyle que le précédent. *Ibid. p. 517.*

IX. Abſalom archevêque de Lunden.

La nouvelle de la fin du ſchiſme & de la réconciliation de l'empereur avec le pape, fut apportée en Danemarck, par ceux qui avoient été envoyés en cour de Rome, pour ſolliciter la promotion d'Abſalom à l'archevêché de Lunden. L'archevêque Eſqu'il ſe *Saxo Gram. l. 14. p. 322. Ibid. p. 317.*

AN. 1177. voyant avancé en âge, desiroit depuis long-tems de quitter sa dignité, & en fit un jour confidence au roi Valdemar. Ce prince l'en voulut détourner, & lui représenta qu'il ne le pouvoit sans l'autorité du pape: mais le prélat répondit, qu'il avoit obtenu du pape non-seulement la permission de renoncer à l'archevêché, mais le pouvoir de le transférer à qui il voudroit, outre l'autorité qu'il en avoit en qualité de légat. Pour rendre sa renonciation plus solemnelle, il pria le roi d'assembler les évêques dans un mois, mais de tenir la chose secrete, de peur que quelqu'un ne s'absentât craignant d'être élu archevêque.

Cependant en un jour de fête il fit un sermon à son peuple, où il représenta combien il les avoit aimés, & combien il en avoit été aimé; & déclara que son grand âge lui avoit fait prendre la résolution de se retirer, qu'il les recommandoit à la providence, & déchargeoit tous ses vassaux de leur serment: enfin il leur demanda leurs prieres. Ce discours attira les larmes de tous les assistans; & Absalom, évêque de Roschild, qui vint alors loger chez lui, lui ayant demandé la raison de sa retraite, il allégua, outre sa vieillesse, un vœu qu'il avoit fait entre les mains de saint Bernard. Le lendemain les évêques étant arrivés, s'assemblerent dès le matin dans l'église de saint Laurent, & l'archevêque fit tirer les ornemens des armoires de la sacristie, pour montrer combien la splendeur de l'office divin avoit augmenté par ses libéralités. Il ajouta combien il avoit travaillé pour la paix de son troupeau, combien de peines & de périls il avoit essuyés pendant tout son pontificat; & que ne se sentant plus capable d'en faire les fonctions, il avoit résolu de le quitter.

Le roi qui craignoit que la renonciation de l'archevêque ne fût attribuée à quelque mécontentement & quelque reſſentiment contre lui, ordonna de déclarer s'il renonçoit de ſon propre mouvement. Alors Eſquil, étendant les mains vers l'autel, jura qu'il ne le faiſoit par aucun chagrin contre le roi; mais par le dégout des honneurs périſſables & le deſir de la gloire éternelle. On lut enſuite la bulle du pape, où il diſoit qu'après avoir long-tems refuſé d'admettre la renonciation de l'archevêque, ſçachant combien il étoit utile à ſon troupeau, il l'accordoit enfin à ſa perſévérance, en conſidération de ſon grand âge & de ſes infirmités. Le roi déclara qu'on ne pouvoit réſiſter à une telle autorité, & l'archevêque ſe levant de ſon ſiége, mit ſa croſſe & ſon anneau ſur l'autel. Alors l'égliſe retentit de gémiſſemens; & le roi pria Eſquil de choiſir ſon ſucceſſeur, comme connoiſſant mieux que perſonne le clergé du royaume. Le prélat fit lire une autre bulle, qui lui laiſſoit ce choix en qualité de légat; mais il déclara qu'il cédoit ſon pouvoir à ceux qui avoient droit de faire cette élection, & ceux-ci prierent le roi de dire ſon ſentiment; il nomma, comme parlant au nom du peuple, Abſalom, évêque de Roſchild, & ce choix fut approuvé par une acclamation publique. AN. 1177.

Mais Abſalom ſe leva, proteſtant que ce fardeau étoit trop peſant pour lui, & qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon égliſe, après l'avoir amenée par un grand travail, d'une extrême pauvreté à l'état floriſſant où elle ſe trouvoit. Ceux qui avoient droit d'élection, excités par Eſquil, élurent Abſalom tout d'une voix; & le prirent pour le mettre par force dans

le ſiége. En même tems le clergé commença à chanter, & le peuple le ſuivoit. Mais la réſiſtance d'Abſalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînoient, & cette pieuſe violence ſe tourna preſque en querelle. Enfin, ayant obtenu liberté de parler, il appella au pape. Nicolas, doyen du chapitre de Roſchild, appella auſſi de la violence que l'on faiſoit à ſon évêque; & Eſquil proteſta qu'il ſoutiendroit l'élection, & qu'Abſalom verroit qui d'eux deux ſeroit plus écouté à Rome. Après la meſſe il voulut obliger Abſalom à donner la bénédiction, mais il s'en défendit, auſſi-bien que de recevoir l'hommage des vaſſaux de l'archevêché, ni de rien faire qui pût marquer le moindre conſentement à ſon élection.

AN. 1177.

On envoya donc de part & d'autre des députés en cour de Rome; de la part du roi & de l'égliſe de Lunden, pour appuyer l'élection, de la part d'Abſalom & de la part de l'égliſe de Roſchild, pour la combattre. Le pape trouva moyen de contenter les uns & les autres, en ordonnant à Abſalom d'accepter l'archevêché de Lunden, avec permiſſion de garder l'évêché de Roſchild. Il envoya pour cet effet en Danemarck un légat nommé Galand, qui ayant appellé à Roſchild le clergé de Lunden, fit lire la bulle qui ordonnoit à Abſalom de ſe ſoumettre à l'élection, & le menaça de l'excommunier s'il réſiſtoit encore. Il lui fit prêter ſerment par ſon nouveau clergé: enſuite il lui donna, dans l'égliſe de Lunden, le pallium qu'il avoit apporté: & le lendemain aſſiſta au ſacre qu'il fit d'Homer, évêque de Ripen. Galand s'aquitta de cette légation avec beaucoup d'intégrité; & ayant paſſé l'hyver en Danemarck, il retourna à Rome. Quant à Eſquil, il ſe retira

Hiſt. gent. Dan. 1178.

l'année ſuivante 1178, à l'abbaye de Clairvaux, où il prit l'habit monaſtique, & y finit ſaintement ſes jours trois ans après, en 1181.

AN. 1177. *Chr. Clarev. val.* 1181.

X. Guillaume de Paris abbé en Danemarck. *Vita ap. Bol. 6. Apr. 10. p. 625.*

Quelques années auparavant, Abſalom avoit fait venir en Danemarck Guillaume, chanoine régulier de ſainte Geneviéve de Paris, pour y établir l'obſervance de cette communauté. Guillaume naquit vers l'an 1105, & fut mis dès l'enfance à S. Germain-des-Prez, pour y être élevé ſous la conduite de l'abbé Hugues ſon oncle, qui lui procura une prébende dans l'égliſe de ſainte Geneviéve, occupée alors par des chanoines ſéculiers. Guillaume fut un des plus zélés à embraſſer la réforme, qui fut établie dans ce monaſtere par l'autorité du pape Eugène l'an 1147; & Abſalom étant venu étudier à Paris, lia une amitié particuliere avec lui. Etant devenu évêque de Roſchild, il trouva dans une iſle de ſon diocèſe, nommée Eſchil, un monaſtere de chanoines, qui n'avoient de régulier que le nom, & menoient une vie ſcandaleuſe, & il conçut le deſſein d'y rétablir l'obſervance, en y mettant pour abbé Guillaume de ſainte Geneviéve.

Sup. l. LXIX. *n.* 22.

Pour cet effet il envoya en France Saxon, prévôt de ſon égliſe, ſurnommé le grammairien, qui a écrit l'hiſtoire de Danemarck d'un ſtyle bien au-deſſus du mauvais gout de ſon ſiécle, & d'un latin très-élégant. Etant arrivé à Paris, il rendit à l'abbé de ſainte Geneviéve les lettres de l'évêque Abſalom: par leſquelles il le prioit inſtamment de lui envoyer Guillaume avec trois autres de ſes religieux, ce que l'abbé lui accorda du conſentement du chapitre: c'étoit ſuivant l'opinion le plus vraiſemblable en 1171. Ils furent reçus à bras ouverts par le roi Valdemar & par l'évêque

Vide Papebr. com. præv. n. 20.

An. 1177. Abſalom, qui peu de jours après fit élire Guillaume, abbé d'Eſchil. Mais il trouva d'extrêmes difficultés en ce nouvel établiſſement, enſorte que ſes trois compagnons revinrent en France, ne pouvant s'accommoder de la pauvreté du lieu, ni de la rigueur du froid. Guillaume vouloit auſſi revenir, ſi l'évêque ne l'eût retenu. Enfin, par ſa patience & ſa perſévérance, il établit la diſcipline réguliere dans ce monaſtere, & dans un autre dédié à S. Thomas, qu'il fonda au voiſinage. Après avoir été trente ans abbé, il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans en 1202, le ſixiéme d'Avril, jour auquel l'égliſe l'honore entre les ſaints.

Mart. Rom. 6. Apr.

XI. Pierre cardinal de S. Chryſogone légat en France.

Dès l'année 1176, le pape Alexandre avoit envoyé, pour légat en France, Pierre cardinal prêtre du titre de S. Chryſogone, qui avoit été élu évêque de Meaux, & garda long-tems les revenus de cette égliſe. On voit le tems de ſa légation par la lettre que le pape écrivit aux archevêques de Lyon & de Bourges, & à leurs ſuffragans, datée de Férentino, le douziéme d'Avril, par conſéquent avant ſon voyage de Lombardie, où il ordonne à ces prélats de lui obéir en cette qualité; & par une autre lettre tendante à même fin, adreſſée à tous les François, & datée d'Anagni le vingt-deuxiéme du même mois. Pendant qu'il étoit à Ferrare pour le traité de paix avec l'empereur, il écrivit à ce légat de preſſer l'exécution du mariage accordé entre Richard, ſecond fils du roi d'Angleterre, & Alis fille du roi de France: enſorte que ſi dans quarante jours après ſon admonition, le roi d'Angleterre n'y ſatisfait de ſa part, le légat prononce interdit ſur toutes les terres de ſon obéiſſance; & enjoigne aux archevêques

Co. x. conc. p. 1294. ep. 9.
Ibid. ep. 10.
Ep. 8.

de Cantorbéri & de Bourdeaux, & à l'évêque de Poitiers, de le faire obſerver. Le légat exécuta cet ordre, & le roi Henri, qui étoit en Angleterre, l'ayant appris, en appella au pape, & paſſa auſſitôt en Normandie : où il eut une conférence avec le roi Louis à Ivri, le vingt-deuxiéme de Septembre 1177, en préſence du légat & des grands des deux royaumes. Les deux rois y firent un traité de paix & d'alliance, avec promeſſe de ſe croiſer, & faire enſemble le voyage de Jéruſalem ; mais ce projet n'eut point de ſuite.

AN. 1177. *Roger. Hov. an. p. 570. Gervaſ. p. 1442.*

Cependant les Manichéens ſe fortifioient à Toulouſe & aux environs, comme on voit par une lettre du comte Raimond V. à l'abbé & au chapitre général de Citeaux, où il dit : Cette héréſie a gagné juſqu'aux prêtres ; les égliſes ſont abandonnées & ruinées ; l'on refuſe le baptême ; l'euchariſtie eſt en abomination ; la pénitence mépriſée : on rejette la création de l'homme, la réſurrection de la chair, & tous les myſteres : enfin on introduit deux principes. Perſonne ne ſonge à s'oppoſer à ces méchans. Pour moi je ſuis prêt à employer contre eux le glaive que Dieu m'a mis en main : mais je reconnois que mes forces ne ſont pas ſuffiſantes, parce que les plus nobles de mes états ſont infectés de cette erreur, & entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous, & vous demande votre conſeil, votre ſecours & vos prieres. Le glaive ſpirituel ne ſuffira pas, il y faut joindre le matériel ; & pour cet effet je voudrois que le roi de France vînt ici, eſpérant que ſa préſence mettroit fin à ces maux. Je lui ouvrirai les villes ; je mettrai en ſon pouvoir les bourgs & les châteaux ; je lui montrerai les hérétiques ;

XII. Manichéens à Toulouſe. *Gervaſ. p. 1441.*

AN. 1178.

& je l'aiderai juſqu'à répandre mon ſang pour écraſer les ennemis de Jeſus-Chriſt.

Rog. p. 573. Rob. de Monte. an. 1178.

Sur cet avis, le roi de France & le roi d'Angleterre, après avoir fait leur paix, réſolurent en 1178, d'aller en perſonne pour chaſſer ces hérétiques de la province de Toulouſe : mais quelque tems après ils jugerent plus à propos de ne pas commettre leur autorité, & d'envoyer des hommes ſçavans & capables de les convertir. Ils y envoyerent le légat Pierre, cardinal du titre de S. Chryſogone, Guérin, archevêque de Bourges, Pons, archevêque de Narbonne, Renaud, évêque de Bath en Angleterre, Jean, évêque de Poitiers, & Henri, abbé de Clairvaux, avec pluſieurs autres eccléſiaſtiques, pour ramener ces hérétiques, ou du moins les convaincre & les condamner. Et pour prêter main-forte aux prélats, & exécuter leurs jugemens, les deux rois choiſirent Raimond, comte de Toulouſe, le vicomte de Turenne, Raimond de Caſtelnau, & d'autres ſeigneurs.

Epiſt. H. Clareval. ap. Rog. p. 577.

Le légat & les autres prélats étant arrivés à Toulouſe, y trouverent que le chef des hérétiques étoit un nommé Pierre Moran, homme avancé en âge, qui avoit deux châteaux ; un dans la ville & l'autre dehors, de grandes richeſſes, beaucoup de parens & d'amis, & étoit diſtingué entre les plus conſidérables de la ville. Il ſe diſoit ſaint Jean l'évangéliſte, & ſéparoit le Verbe qui étoit en Dieu au commencement d'avec un autre principe, comme d'avec un autre Dieu. Quoiqu'il fût laïc & ignorant, ils le regardoient comme leur docteur ; ils s'aſſembloient chez lui les nuits, & il les prêchoit revêtu d'une eſpéce de dalmatique. Il étoit tellement craint, que perſonne n'oſoit lui réſiſter ; &

les

les hérétiques étoient ſi inſolens, que quand les prélats catholiques entrerent à Toulouſe, ils ſe moquoient d'eux publiquement dans les rues, les montroient au doigt, & les appelloient hautement apoſtats, hypocrites & hérétiques. Mais quelques jours après, un des catholiques ayant eu ordre de prêcher devant le peuple, les hérétiques commencerent à ſe cacher; & ils réſolurent entre eux, que s'ils étoient interrogés juridiquement, ils feindroient de croire tout ce que croient les catholiques. AN. 1178.

Enſuite par ordre du légat, l'évêque de Toulouſe, quelques-uns du clergé, les conſuls, & d'autres catholiques jurerent de dénoncer par écrit aux commiſſaires tous ceux qu'ils connoîtroient infectés de cette héréſie ſans épargner perſonne; & comme la liſte groſſiſſoit tous les jours, Pierre Moran s'y trouva entre les autres. Les commiſſaires réſolurent de commencer leurs procédures par lui; & le comte de Toulouſe envoya des ſergens l'appeller. Il mépriſa la premiere citation; mais le comte moitié par crainte, moitié par douceur fit enſorte de l'amener. Alors un des commiſſaires lui dit: Pierre, vos concitoyens vous accuſent d'être tombé dans l'héréſie arienne, car pluſieurs nommoient ainſi ces Manichéens, & d'y entraîner les autres. Pierre Moran jettant un grand ſoupir, proteſta qu'il n'en étoit point; & comme on lui demanda s'il en feroit ſerment, il dit qu'il étoit homme d'honneur, & qu'on devoit le croire ſur ſa ſimple affirmation. Toutefois on le preſſa tant, qu'il promit de jurer: craignant que le refus même qu'il en feroit ne fût une conviction de cette héréſie, qui condamnoit le ſerment. Auſſitôt on apporta des reliques avec grande

solemnité, & comme on chantoit l'hymne du Saint-
An. 1178. Esprit, Pierre Moran pâlit & demeura tout interdit.

Il jura publiquement qu'il diroit la vérité sur tous les articles de foi dont on l'interrogeroit : & quelqu'un ayant ouvert le livre des évangiles sur lequel il avoit
Matt. VIII. 29. juré, y trouva ces paroles : Qu'y a-t-il entre vous &
Sup. l. XXXIV. n. 31. nous, Jesus fils de Dieu ? vous êtes venu nous tourmenter avant le tems. Ce que l'on appliqua à ces hérétiques, par un reste de la superstition des sorts des saints. On demanda à Pierre Moran, en vertu de son serment, ce qu'il croyoit touchant le saint sacrement de l'autel ; & il soutint que le pain consacré par le prêtre n'étoit point le corps de Jesus-Christ. Alors les commissaires se leverent fondant en larmes, & déclarerent au comte qu'ils le condamnoient comme hérétique ; & aussitôt il fut mis dans la prison publique sous la caution de ses parens. Le bruit s'en étant répandu, les catholiques furent encouragés & reprirent le dessus dans la ville. Cependant Pierre Moran voyant la mort présente revint à lui, & promit de se convertir. On le fit venir nud en chemise : il se reconnut publiquement hérétique, renonça à son erreur, & promit par serment & sous caution au comte, à la noblesse & aux principaux bourgeois, de se soumettre à tous les ordres du légat. On avertit le peuple de se trouver le lendemain à saint Sernin pour voir la pénitence de Pierre.

Le concours y fut tel, qu'à peine y avoit-il de l'espace autour de l'autel pour donner au légat la liberté de dire la messe. Pierre entra par la grande porte de l'église au milieu de cette foule en chemise & nuds pieds, frappé d'un côté par l'évêque de Toulouse,

de l'autre par l'abbé de ſaint Sernin, juſqu'à ce qu'il vînt aux pieds du légat ſur les degrés de l'autel. Là il fit ſon abjuration, & fut réconcilié à l'égliſe. Tous ſes biens furent confiſqués, & on lui donna pour pénitence de quitter le pays dans quarante jours, pour aller ſervir les pauvres à Jéruſalem pendant trois ans. Cependant il devoit tous les dimanches parcourir les égliſes de Toulouſe nuds pieds & en chemiſe recevant la diſcipline, reſtituer les biens d'égliſe qu'il avoit pris & les uſures, réparer les torts qu'il avoit faits aux pauvres, & abattre de fond en comble ſon château où ſe tenoient les aſſemblées des hérétiques. AN. 1178.

XIII. Manichéens en Albigeois.

Henri abbé de Clairvaux obtint la permiſſion de s'en retourner, à cauſe du chapitre général de ſon ordre qui approchoit ; mais à condition de paſſer dans le diocèſe d'Albi avec Renaud évêque de Bath, & d'admoneſter Roger de Beders ſeigneur du pays de délivrer l'évêque d'Albi, qu'il tenoit priſonnier ſous la garde des hérétiques, & de les chaſſer de tout l'Albigeois. L'abbé de Clairvaux & l'évêque de Bath étant donc entrés dans cette province qui étoit le principal refuge de l'héréſie, Roger ſe retira dans des lieux inacceſſibles ; mais l'évêque & l'abbé vinrent à un château très-fort, où ſa femme demeuroit avec grand nombre de domeſtiques & de gens de guerre, & dont tous les habitans étoient hérétiques ou fauteurs. Les deux prélats leur prêcherent la foi, ſans qu'ils oſaſſent rien répondre, & déclarerent Roger traître, hérétique & parjure, pour avoir violé la ſureté promiſe à l'évêque. Enfin ils l'excommunierent publiquement & le défierent, c'eſt-à-dire, lui déclarerent la guerre de la part du pape & des deux rois en préſence de ſa femme & de ſes chevaliers.

An. 1178. *Ep. Petr. Card. ap. Rog. p. 575.*

L'évêque de Bath accompagné du vicomte de Turenne & de Raimond de Caſtelnau trouva dans l'Albigeois deux autres chefs des hérétiques, nommés Raimond de Baimiac & Bernard de Raimond, qui ſe plaignoient d'avoir été proſcrits injuſtement par le comte de Toulouſe & les autres ſeigneurs; & offroient de venir en préſence du cardinal légat & y ſoutenir leur créance, ſi on leur donnoit ſureté pour aller & revenir. L'évêque & les deux ſeigneurs la leur promirent, pour ne pas ſcandaliſer les foibles, ſi on refuſoit d'entendre ces deux prétendus docteurs. Ils vinrent donc à Toulouſe : où le cardinal Pierre de ſaint Chryſogone & l'évêque de Poitiers auſſi légat du pape, avec le comte de Toulouſe & environ trois cens perſonnes tant clercs que laïcs, s'aſſemblerent dans l'égliſe cathédrale de ſaint Etienne.

Les légats ayant ordonné aux deux hérétiques de déclarer leur créance, ils lurent un papier où elle étoit écrite fort au long. Le légat Pierre y ayant remarqué quelques mots qui lui étoient ſuſpects, les invita à s'expliquer en latin : parce qu'il n'entendoit pas bien leur langue, & que les évangiles & les épîtres ſont écrits en latin : or c'étoit les ſeuls textes dont les hérétiques prétendoient appuyer leur créance. Ils parloient la langue du pays, que le petit peuple y parle encore & que nous appellons Gaſcone, au lieu que les légats & les autres prélats pour la plupart parloient françois. Mais ces hérétiques ne ſçavoient point de latin, ce qui parut en ce qu'un d'eux l'ayant voulu parler put à peine dire deux mots de ſuite & demeura court ; enſorte que pour s'accommoder à leur ignorance, il fallut parler en langue vulgaire des

myſteres de la religion : ce qui paroiſſoit abſurde. Car nos langues vulgaires venues du latin étoient encore ſi imparfaites, qu'à peine oſoit-on les écrire, ou les employer en des matieres ſérieuſes. AN. 1178.

Raimond & Bernard renoncerent donc aux deux principes, & confeſſerent publiquement qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choſes : ce qu'ils prouverent même par le nouveau teſtament. Ils confeſſerent qu'un prêtre, ſoit bon, ſoit mauvais, peut conſacrer l'euchariſtie, & que le pain & le vin y ſont véritablement changés en la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt : Que ceux qui reçoivent notre baptême, ſoit enfans, ſoit adultes, ſont ſauvés, & que perſonne ne peut être ſauvé ſans l'avoir reçu : niant qu'ils euſſent aucun autre baptême ou impoſition des mains. Ils reconnurent encore que l'uſage du mariage ne nuit point au ſalut : que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les hermites, les Templiers & les Hoſpitaliers ſe peuvent ſauver : Qu'il eſt juſte de viſiter avec dévotion les égliſes fondées en l'honneur de Dieu & des ſaints : d'honorer les prêtres, leur donner les dîmes & les prémices, & s'aquitter des autres devoirs paroiſſiaux. Enfin, qu'il eſt louable de faire des aumônes aux égliſes & aux pauvres. C'eſt qu'on les accuſoit de nier tous ces articles.

Enſuite on les mena à l'égliſe de ſaint Jacques, où en préſence d'une multitude innombrable de peuple on lut dans le même papier leur confeſſion de foi écrite en langue vulgaire ; & comme elle paroiſſoit catholique, on leur demanda encore ſi elle étoit ſincere, & ils répondirent qu'ils croyoient ainſi, & qu'ils n'avoient jamais rien enſeigné de contraire. Alors le

comte de Toulouſe & pluſieurs autres tant clercs que
An. 1178. laïcs s'éleverent contr'eux avec zèle, les accuſant de menſonge. Les uns déclarerent leur avoir oui dire qu'il y avoit deux dieux, un bon & un mauvais: un bon, qui avoit fait ſeulement les choſes inviſibles, immuables & incorruptibles; un mauvais, qui avoit fait le ciel, la terre, l'homme, & les autres choſes viſibles. D'autres ſoutinrent leur avoir oui prêcher, que le corps de Jeſus-Chriſt n'eſt point conſacré par le miniſtere d'un prêtre indigne ou criminel. Pluſieurs témoignerent qu'ils leur avoient oui dire, que l'homme & la femme ſe rendant le devoir conjugal ne pouvoient être ſauvés. D'autres leur ſoutenoient en face qu'ils avoient dit que le baptême ne ſert de rien aux enfans, & pluſieurs autres blaſphêmes abominables.

Comme Raimond & Bernard diſoient que c'étoit de faux témoins, on les preſſa de confirmer par ſerment leur confeſſion de foi: mais ils le refuſerent,
Mat. v. 34. diſant que notre Seigneur dans l'évangile défend ab-
Heb. vi. 24. ſolument de jurer. On leur repréſenta que ſaint Paul
Pſ. cix. dit que le ſerment eſt la fin de toute diſpute; & qu'il releve le ſerment de Dieu touchant le ſacerdoce de ſon fils. On allégua pluſieurs autres paſſages de l'écriture, pour montrer qu'il eſt permis de jurer, à cauſe de la foibleſſe de ceux que nous voulons perſuader. Enfin ces hérétiques ne s'appercevoient pas, qu'ils avoient eux-mêmes appoſé un ſerment dans la confeſſion de foi qu'ils avoient donnée par écrit, en diſant: Par la vérité qui eſt Dieu, nous croyons ainſi. Et ils ne ſçavoient pas que c'eſt jurer que d'appeller en témoignage de nos diſcours la vérité & la parole de Dieu, comme fait l'apôtre quand il dit: Nous vous

disons par la parole de Dieu : & ailleurs : Dieu m'eſt témoin Ce ſont les réflexions du légat Pierre dans la lettre dont eſt tiré ce récit. Raimond & Bernard parurent ſuffiſamment convaincus par tant de témoins, & pluſieurs autres ſe préparoient encore à dépoſer contr'eux : toutefois pour uſer de miſéricorde ſuivant l'eſprit de l'égliſe, le légat les exhorta à abjurer leur héréſie, & à ſe faire abſoudre de l'excommunication prononcée contr'eux par le pape, par les archevêques de Bourges & de Narbonne, l'évêque de Toulouſe & le légat lui-même. Mais ils le refuſerent, & demeurerent dans leur endurciſſement. C'eſt pourquoi les deux légats les excommunierent de nouveau avec les cierges allumés, en préſence de tout le peuple furieuſement animé contre ces hérétiques, comme il le marquoit par ſes acclamations continuelles. C'eſt ce que témoigne le légat Pierre dans ſa lettre adreſſée à tous les fidéles : où il leur enjoint d'éviter Raimond & Bernard & leurs complices, comme excommuniés, & livrés à ſatan, & de les chaſſer de leurs terres. Le comte de Toulouſe & les autres ſeigneurs du pays promirent par ſerment devant tout le peuple de ne point favoriſer les hérétiques.

AN. 1178. 1. *Theſſ.* IV. 14. *Rom.* I. 9.

XIV. Fin de S. Anthelme évêque de Bellai.

Cette année 1178. fut la derniere de ſaint Anthelme évêque de Bellai. Depuis ſon épiſcopat il ajouta plutôt à ſes auſtérités corporelles qu'il n'en diminua. Il faiſoit l'office divin non dans ſa chapelle, mais dans ſa cathédrale avec les chanoines, pour s'en aquitter avec plus de dignité. Il diſoit la meſſe preſque tous les jours, ce qui ne lui étoit auparavant permis que rarement. Ce ſont les paroles de l'auteur de ſa vie. C'eſt que chez les Chartreux, il n'y avoit guères,

Vita ap. Sur. 26. *Jun.* c. 18. *Sup.* l. LXX. n. 65.

même le dimanche, que la meſſe conventuelle, comme ſont entendre les ſtatuts de Guigues. Anthelme eut grand ſoin de purifier ſon clergé, & après les exhortations charitables, il dépoſa ſix ou ſept prêtres concubinaires.

AN. 1178.

c. 7. n. 4. Vita, c. 13.

c. 10. Humbert comte de Savoye avoit fait empriſonner un prêtre, que le ſaint évêque fit délivrer malgré le prévôt, & comme il s'enfuyoit les gens du prévôt le tuerent. De plus, le comte avoit des prétentions ſur quelques terres de l'égliſe, qu'il diſoit être de ſon domaine. Anthelme l'exhortoit à s'en déſiſter, & à faire ſatisfaction pour le meurtre du prêtre ſous peine d'excommunication : mais le comte le menaça de ſon côté, diſant qu'il avoit privilége du pape pour ne pouvoir être excommunié. Anthelme ne laiſſa pas de l'excommunier, & en ſa préſence ; ce qui le fit entrer en fureur ; & les aſſiſtans diſoient qu'une telle témérité méritoit la mort. Mais le prélat, loin de s'en effrayer, répéta l'excommunication en termes plus forts : s'eſtimant heureux s'il eût ſouffert le martyre pour une ſi

c. 11. bonne cauſe. Le comte ſe plaignit au pape de l'infraction de ſon privilége, & le pape ordonna à ſaint Pierre de Tarantaiſe qui vivoit encore & à un autre évêque, de faire abſoudre le comte, ou de l'abſoudre eux-mêmes au refus de l'évêque de Bellai, dont il connoiſſoit la fermeté. Les évêques s'aquitterent de leur commiſſion, & preſſerent Anthelme d'obéir au pape & d'appaiſer le prince : mais il répondit : Celui qui eſt lié juſtement, ne doit point être délié qu'il n'ait ſatisfait par la pénitence à celui qu'il a offenſé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçu le pouvoir de lier ou de délier ce qui ne le doit pas être. Soyez donc

aſſurés

assurés que je ne me relâcherai point de la sentence que j'ai prononcée. Les deux prélats se retirerent sans oser passer outre : mais le pape l'ayant appris, donna l'absolution au comte & le fit sçavoir à Anthelme. AN. 1178.

Il en fut tellement touché, qu'il quitta son siége, & se retira dans sa cellule de la Chartreuse : mais sur les plaintes de tout le pays, le clergé de Bellai obtint des lettres du pape en vertu desquelles il le fit revenir : & le comte de Savoye ne se tint point absous & n'osa entrer dans l'église, jusqu'à ce que s'étant humilié devant le saint prélat il reçut son absolution. Comme il ne se corrigeoit point & n'accomplissoit pas ses promesses, ils se brouillerent encore, & toutefois le comte dans le tems même qu'il haïssoit & menaçoit le prélat, ne laissoit pas de le respecter. En effet Anthelme s'étoit acquis par sa vertu une merveilleuse autorité. Tout l'ordre des Chartreux le regardoit comme son supérieur, & tous les prieurs étoient sous sa dépendance : aussi veilloit-il avec un grand zèle sur ce saint ordre pour y prévenir le moindre relâchement. Quand il se trouvoit dans des conciles ou dans des assemblées pour affaires temporelles, il n'y avoit ni évêque ni autre de quelque rang qu'il fût qui ne lui cédât : la cour de Rome elle-même le respectoit. Aussi ne feignoit-il point de reprendre en qui que ce fût ce qui étoit répréhensible ; & comme on voyoit que ses corrections n'avoient pour principe que la charité, la plupart les recevoient volontiers. Mais il avoit une grande indulgence pour les pécheurs pénitens, & mêloit ses larmes avec les leurs. c. 23. c. 24.

Pendant la maladie dont il mourut, on l'exhortoit à pardonner au comte de Savoye avec lequel il étoit c. 25.

AN. 1178. encore en différend: mais il répondit: Je n'en ferai rien, s'il ne ſe déſiſte de ſon injuſte prétention, s'il ne promet de ne jamais rien demander à cette égliſe, & ne ſe reconnoît coupable de la mort de ce prêtre. Perſonne n'oſoit rapporter ce diſcours au comte, qui étoit dans le même lieu : il n'y eut que deux chartreux qui s'en chargerent ; & le comte touché de Dieu fondit en larmes, vint trouver le ſaint homme, reconnut ſa faute, renonça à ſa prétention, & demanda pardon. Anthelme lui impoſa les mains, & pria Dieu de lui donner ſa bénédiction à lui & à ſon fils. Comme le comte n'avoit qu'une fille, on crut que le prélat ſe méprenoit, & on voulut lui faire dire la fille : mais il répéta pluſieurs fois le fils ; & en effet il en vint un au comte peu de tems après la mort d'Anthelme. Elle arriva le vingt-ſixiéme de Juin 1178, la quinziéme année de ſon épiſcopat. Il avoit vécu plus de ſoixante & dix ans ; & l'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort. Son ſucceſſeur dans le ſiége de Bellai fut Rainald, tiré comme lui de la grande Chartreuſe ; qui, ſix ans après, eut pour ſucceſſeur Arnaud, auſſi chartreux.

Martyr. R. 26. Jun. Gall. Chr. to. 2. p. 564.

XV. Fin de ſainte Hildegarde.

Environ trois mois après mourut ſainte Hildegarde, abbeſſe du mont ſaint Rupert, près de Mayence ; dont les révélations avoient été approuvées par le pape Eugène III. trente ans auparavant. Elle continua de les écrire avec un homme fidéle, qui lui aidoit à rendre ſes penſées en latin, ſuivant les regles de la grammaire, qu'elle ignoroit abſolument. Ses révélations ſont recueillies en trois livres, & commencent d'ordinaire par quelque image ſenſible, qu'elle dit avoir vue, & dont elle explique les ſignifications myſtérieuſes : puis elle en tire une morale pure & ſolide, exprimée d'un

Sup. l. LXIII. n. 37.

Vita ap. Sur. 17. Sept.

ſtyle vif & figuré, où elle reprend les vices de ſon tems, & excite fortement à la pénitence. Elle écrivit auſſi pluſieurs lettres pour répondre à ceux qui la conſultoient : entre leſquelles il y en a une grande au clergé de Cologne, mêlée de pluſieurs prédictions. Car on croyoit qu'elle avoit le don de prophétie : & Richer, moine de Sénones en Loraine, qui écrivoit environ trente ans après, dit qu'elle avoit parlé de l'ordre des Prêcheurs & des freres Mineurs. Car, ajoute-t-il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonſure, & un habit religieux, mais extraordinaire, qui dans leur commencement ſeroient reçus du peuple comme Dieu : qu'ils n'auroient rien de propre, & ne vivroient que d'aumônes, ſans en rien réſerver pour le lendemain : qu'ils iroient dans cette pauvreté prêchant par les villes & les villages, & ſeroient d'abord chéris de Dieu & des hommes ; mais qu'étant bientôt déchus de leur inſtitut, ils tomberoient dans le mépris ; & leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce ſont les paroles de Richer.

AN. 1178.

Ap. Alb. Stad. an. 1152. fol. 169. Chr. Senon. l. IV. c. 15. to. 3. Spicil.

Sainte Hildegarde avoit auſſi le don des miracles : elle en fit une infinité, dont l'auteur de ſa vie rapporte en particulier juſqu'à vingt. Elle mourut le dimanche dix-ſeptiéme de Septembre 1178, âgée de quatre-vingts ans. Sa vie fut écrite par Thierri, abbé bénédictin, quelques trente ans après ſa mort, ſur les mémoires d'un nommé Godefroi, auſquels il ajouta les révélations & les miracles. L'égliſe honore la ſainte le jour de ſa mort.

Lib. 3. c. 27. Præfat. Martyr. R. 17. Sept.

Cependant tout le clergé & le peuple de Rome, voyant que l'empereur Fridéric s'étoit ſoumis au pape Alexandre, & que le ſchiſme étoit fini, jurerent, par

XVI. Alexandre III. rentre à Rome.

délibération commune, de rappeller le pape, pour faire ceſſer les maux que ſa longue abſence avoit cauſés, tant au temporel qu'au ſpirituel. Ils envoyerent donc à Anagni ſept des principaux citoyens Romains avec des lettres du clergé, du ſénat & du peuple, pour le prier de revenir: mais le pape conſidérant qu'après l'avoir rappellé de France, ils avoient bientôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome ſans avoir pris ſes ſuretés. Pour cet effet, il envoya, avec les ſept députés des Romains, Hubalde, évêque d'Oſtie, Rainier, prêtre cardinal de S. Jean & S. Paul, & Jean, diacre cardinal de ſaint Ange, qui après une longue négociation, firent regler par délibération de tout le peuple, que les ſénateurs à leur élection feroient foi & hommage au pape: que les Romains lui reſtitueroient l'égliſe de ſaint Pierre & les droits régaliens, dont ils s'étoient emparés: qu'ils obſerveroient inviolablement la paix & la ſureté, tant à l'égard du pape, que des cardinaux, leurs biens & tous ceux qui viendroient vers le pape, ou qui en retourneroient.

AN. 1178. *Act. Alex. ap. Bar. an. 1178. n. 1.* *Sup. l. LXXI. n. 17.*

Enſuite les ſénateurs vinrent trouver le pape avec les trois cardinaux, & après lui avoir baiſé les pieds, ils jurerent publiquement l'obſervation de toutes ces conventions. Alors le pape ſe prépara à retourner à Rome; & le jour de ſaint Grégoire, douziéme de Mars, qui cette année 1178 étoit le troiſiéme dimanche de carême, il partit de Tuſculum après la meſſe. Le clergé de Rome vint bien loin au-devant avec les bannieres & les croix, ce qu'on ne ſe ſouvenoit point qui eût été fait à aucun pape: les ſénateurs & les magiſtrats venoient au ſon des trompettes; les nobles &

la milice en bel équipage; le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de louanges. La preſſe étoit ſi grande à lui baiſer les pieds, qu'à peine ſon cheval pouvoit-il marcher, & ſa main étoit laſſe de donner des bénédictions. On le conduiſit ainſi juſqu'à l'égliſe de Latran, où après avoir congédié le peuple & les cardinaux, il monta au palais, & ſe mit au lit avant le repas, tant il étoit fatigué: car il étoit avancé en âge. Le lendemain il tint conſiſtoire, & reçut au baiſer des pieds une multitude infinie de clercs & de laïcs: puis il fit les ſtations ordinaires du carême, & le dimanche ſuivant, qui étoit *Lætare*, il alla en proceſſion à ſainte Croix; enfin le jour de pâque il porta la tiare avec la couronne nommée le regne. AN. 1178.

XVII. Soumiſſion de l'antipape Calliſte. *Acta ap. Bar. an.* 1177.

Dès la fin de l'année précédente, l'antipape Jean de Strume, autrement Calliſte, ayant appris la réconciliation de l'empereur avec Alexandre, quitta ſecrétement ſa réſidence de Viterbe, & vint au mont d'Albane, ſous la protection de Jean, ſeigneur du château. Mais l'empereur, pour montrer qu'il n'y prenoit point de part, défia & mit au ban de l'empire l'antipape, & ſes défenſeurs, s'ils ne venoient au plutôt à l'obéiſſance du pape. Etant donc rétabli à Rome, comme il étoit à Tuſculum, le jour de la décollation de Saint Jean, vingt-neuviéme d'Août 1178. Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ſes clercs, & en préſence des cardinaux & de pluſieurs autres, confeſſa publiquement ſon péché, demanda pardon, & abjura le ſchiſme. Le pape Alexandre, ſuivant ſa douceur naturelle, ne lui fit aucun reproche, & lui déclara que l'égliſe romaine le recevoit avec joie pour *Rom. Chr.*

AN. 1178. ſon fils, & lui rendroit le bien pour le mal. En effet, le pape le traita toujours depuis avec honneur dans ſa cour, & le reçut même à ſa table. Toutefois le vingt-neuviéme de Septembre quelques ſchiſmatiques élurent encore pour antipape Lando Sitino, de la famille des Frangipanes, qu'ils nommerent Innocent III. Un chevalier, frere de l'antipape Octavien, le prit ſous ſa protection en haine du pape Alexandre, & lui donna une fortereſſe qu'il avoit près de Rome.

Jo. de Ceco. 1178.
Acta Aquicinct. an. 1170.

XVIII. Convocation d'un concile général.

Le pape Alexandre voulant remédier aux abus qui s'étoient introduits ou fortifiés pendant un ſi long ſchiſme, indiqua un concile général à Rome pour le premier dimanche de carême de l'année ſuivante 1179, comme il paroît par la lettre à l'archevêque de Piſe, & à tous les évêques & les abbés de Toſcane, datée de Tuſculum, pour appeller nommément à ce concile tous les évêques de l'égliſe latine, & les principaux abbés. Afin, dit le pape, qu'en leur préſence & par leur conſeil, on ordonne ce qui ſera ſalutaire, & que ſuivant la coutume des anciens Peres, il ſoit reglé & confirmé par pluſieurs : au lieu que s'il ſe faiſoit en particulier, il n'auroit pas facilement une pleine autorité. Auſſi Etienne de Tournai, auteur du tems, témoigne que tous les évêques qui aſſiſterent au concile, y donnerent leurs ſuffrages. Mais comme il s'en trouva pluſieurs à qui il étoit impoſſible de faire le voyage, on les en diſpenſa pour de l'argent. Ce qui donna lieu de croire que cette convocation étoit une invention intéreſſée de la cour de Rome. C'eſt ainſi qu'en parle Guillaume de Neubrige, auteur du tems.

To. x. conc. p. 156.
ep. 194.
G. Neub. l. 3. c. 2.

Dès l'année précédente 1177, le pape avoit appellé au concile les prélats Latins d'Orient, qui partirent

Guill. Tyr. 21. c. 26.

au mois d'Octobre de cette année 1178, cinquiéme du regne de Baudouin IV. roi de Jéruſalem. Il y avoit deux archevêques, Guillaume de Tyr, Héraclius de Céſarée, & quatre évêques; Albert de Béthléem, Raoul de Sébaſte, Joſſe d'Acre, Romain de Tripoli; avec Pierre, prieur du ſaint Sépulcre, député du patriarche de Jéruſalem, & Rainald, abbé du mont de Sion. AN. 1178.

XIX. Guillaume archevêque de Tyr. *Bongarſ. præf. in geſt. Dei per Fr. n. 11.*

Le plus fameux de tous ces prélats eſt Guillaume de Tyr, auteur de la meilleure hiſtoire que nous ayons du royaume latin de Jéruſalem. Il étoit né dans le pays, mais de parens François, & avoit fait en France ſes études. Fridéric archevêque de Tyr le fit archidiacre de ſon égliſe vers l'an 1167. à la priere du roi Amauri & de pluſieurs autres perſonnes conſidérables. Auſſitôt il fut envoyé en ambaſſade à l'empereur de Conſtantinople touchant une entrepriſe ſur l'Egypte; & s'aquitta très-bien de ſa commiſſion. Environ deux ans après, il vint à Rome tant pour ſes affaires particulieres que pour éviter l'indignation de ſon archevêque; que toutefois il n'avoit pas méritée. A ſon retour le roi Amauri le fit précepteur du prince Baudouin ſon fils âgé de neuf ans: puis de l'avis des ſeigneurs il le fit ſon chancelier. Au mois de Mai 1174. il fut élu archevêque de Tyr, par le conſentement unanime du clergé & du peuple, & avec l'agrément du roi, & ſacré le huitiéme de Juin dans l'égliſe du ſaint Sépulcre par les mains d'Amauri patriarche de Jéruſalem.

L'empereur Manuel envoya auſſi à Rome Georges métropolitain de Corfou, pour aſſiſter au concile & enſuite aller de ſa part vers l'empereur Fridéric: mais *Ep. ap Bar. an. 1178. Allat. de Conſ. c. 11. n. 6.*

AN. 1179. il tomba malade à Otrante où il étoit arrivé le quinziéme d'Octobre 1178. & y demeura ſix mois, pendant leſquels ſe tint le concile. C'eſt pourquoi l'empereur Manuel le rappella, pour aſſiſter à un concile indiqué par le patriarche de Conſtantinople, & Nectaire abbé des Caſules aſſiſta pour les Grecs au concile de Latran.

XX. Troiſiéme concile de Latran.

Il s'y trouva trois cens deux évêques; ſçavoir cinquante-un de la province de Rome, dont le premier étoit Hubalde évêque d'Oſtie, qui deux ans après fut le pape Lucius III. Tous les prélats d'Italie étoient au nombre de cent ſoixante-un: entre leſquels je remarque Romuald archevêque de Salerne, & deux Grecs de la province de Regio. De France les plus diſtingués étoient, Guillaume archevêque de Reims, Guérin archevêque de Bourges, auparavant abbé de Pontigni, qui mourut deux ans après, en 1181; Pons archevêque de Narbonne, Jean de Sariſbéri évêque de Chartres, & ſon ami Jean évêque de Poitiers. De Normandie Gilles évêque d'Evreux fut le ſeul qui aſſiſta à ce concile; d'Angleterre il n'y en eut que quatre: car les Anglois ſoutenoient qu'ils ne devoient pas en envoyer davantage pour le concile général; d'Irlande y furent ſaint Laurent archevêque de Dublin, Catholique archevêque de Tuam, & cinq ou ſix évêques. Il y eut auſſi pluſieurs prélats Ecoſſois. Entre ceux d'Allemagne on compte Arnold archevêque de Trèves, Chriſtien de Mayence & Conrad de Salſbourg. Il y avoit un évêque de Danemarck, & un archevêque de Hongrie, qui eſt nommé le dernier.

To. x. conc. p. 1530. To. 12. Spicil. p. 638. Not. ad. Guil. Neubrig. p. 737. Patr. Bituric.

Roger.

Ce concile ſe tint dans l'égliſe de Latran, où le pape étoit ſur un ſiége élevé avec les cardinaux, les préſets,

préfets, les ſénateurs, & les conſuls de Rome. Il y eut trois ſeſſions, dont la premiere fut tenue le lundi de la troiſiéme ſemaine de carême qui étoit le cinquiéme jour de Mars 1179. la ſeconde le mercredi de la ſemaine ſuivante quatorziéme de Mars: la troiſiéme le lundi de la paſſion dix-neuviéme du même mois. AN. 1179.

XXI. Canons du concile de Latran. *T. x. p. 1507*

En ce concile on fit vingt-ſept canons, dont le premier porte en ſubſtance: Pour prévenir les ſchiſmes, ſi dans l'élection du pape les cardinaux ne s'accordent pas aſſez pour la faire unanimement: celui-là ſera reconnu pour pape qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui n'ayant que le tiers ou moins des deux tiers en prendra le nom, ſera privé de tout ordre ſacré & excommunié: enſorte qu'on ne lui accordera que le viatique à l'extrémité de la vie. La même peine s'étendra à ceux qui l'auront reçu pour pape. Le tout ſans préjudice des canons, qui ordonnent que la plus grande & la plus ſaine partie doit l'emporter: parce que dans les autres égliſes les difficultés doivent être décidées par leurs ſupérieurs, au lieu que l'égliſe romaine n'a point de ſupérieur. Nous déclarons nulles les ordinations faites par les antipapes Octavien, Gui *Can. 2.* & Jean de Strume, & nous ordonnons que ceux qui ont reçu d'eux des dignités eccléſiaſtiques ou des bénéfices en ſoient privés. Nous caſſons les aliénations par eux faites des biens eccléſiaſtiques; & nous déclarons ſuſpens des ordres ſacrés & des dignités, ceux qui volontairement ont fait ſerment de tenir le ſchiſme.

Perſonne ne ſera élu évêque qu'il n'ait trente ans *c. 3.* accomplis, qu'il ne ſoit né en légitime mariage, & recommandable par ſes mœurs & ſa doctrine. Sitôt

AN. 1179. que ſon élection aura été confirmée & qu'il aura l'adminiſtration des biens de l'égliſe, les bénéfices qu'il avoit pourront être librement conférés par celui à qui il appartiendra. Quant aux dignités inférieures, comme doyennés, archidiaconés, & autres bénéfices à charge d'ames, perſonne ne pourra en être pourvu qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans; & il en ſera privé, ſi dans le tems marqué par les canons il n'eſt promu aux ordres convenables: ſçavoir le diaconat pour les archidiacres & la prêtriſe pour les autres. Les clercs qui auront fait une élection contre cette regle, ſeront privés du droit d'élire, & ſuſpens de leurs bénéfices pendant trois ans: l'évêque qui y aura conſenti, perdra le droit de conférer ces dignités.

c. 4. 1. *Theſſ.* I. 2. *Theſſ.* III. Puiſque l'apôtre ſe nourriſſoit lui & les ſiens du travail de ſes mains, pour ôter tout prétexte aux faux apôtres, & n'être point à charge aux fidéles: nous ne pouvons ſouffrir que quelques-uns de nos freres les évêques oblig entleurs inférieurs, par les grands frais des viſites, à vendre les ornemens des égliſes, & à conſumer en un moment ce qui auroit ſuffi pour les faire ſubſiſter long-tems. C'eſt pourquoi nous ordonnons que les archevêques dans leurs viſites auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres ſept, les doyens & leurs inférieurs deux. Ils ne méneront point de chiens ou d'oiſeaux pour la chaſſe, & ſe contenteront pour leur table d'être ſervis ſuffiſamment & modeſtement. Les évêques n'impoſeront ni tailles ni exactions ſur leur clergé: ils pourront ſeulement, en cas de beſoin, lui demander
c. 5. un ſecours charitable. Si un évêque ordonne un prêtre

ou un diacre ſans lui aſſigner un titre certain, dont il puiſſe ſubſiſter, il lui donnera dequoi vivre juſqu'à ce qu'il lui aſſigne un revenu eccléſiaſtique ; a moins que le clerc ne puiſſe ſubſiſter de ſon patrimoine. C'eſt le premier canon que je ſçache qui parle du titre patrimonial, ou plutôt de patrimoine au lieu de titre eccléſiaſtique. AN. 1179. c. 6.

L'abus des appellations trop fréquentes en avoit attiré un autre, ſçavoir que pour les prévenir les évêques & même les archidiacres prononçoient des ſentences de ſuſpenſe ou d'excommunication ſans monitions précédentes. Le concile leur défend d'en uſer ainſi, ſi ce n'eſt pour les fautes qui de leur nature emportent excommunication : mais il défend auſſi aux inférieurs d'appeller ſans grief, ni avant l'entrée en cauſe. Si l'appellant ne vient point pourſuivre ſon appel, il ſera condamné aux dépens envers l'intimé qui ſe ſera préſenté. Or ces dépens étoient grands, ſur tout pour les appellations à Rome, où l'on alloit ſe défendre en perſonne. Il eſt défendu en particulier aux moines & aux autres religieux, d'appeller des corrections de diſcipline impoſées par leurs ſupérieurs ou leurs chapitres.

Le concile défend comme des abus horribles de rien exiger pour l'introniſation des évêques ou des abbés, pour l'inſtallation des autres eccléſiaſtiques, ou la priſe de poſſeſſion des curés : pour les ſépultures, les mariages & les autres ſacremens : enſorte qu'on les refuſe à ceux qui n'ont pas dequoi donner. Et il ne faut point, dit le concile, alléguer la longue coûtume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend auſſi aux évêques & aux abbés d'impoſer aux égliſes c. 7.

de nouveaux cens, ou de s'approprier une partie de
AN. 1179. leurs revenus. Il leur défend d'établir à certain prix
c. 15. des doyens pour exercer leur juriſdiction. Défenſe
c. 8. de conférer ou de promettre les bénéfices avant qu'ils vaquent; pour ne pas donner lieu de ſouhaiter la mort du titulaire. Les bénéfices vacans ſeront conférés dans ſix mois : autrement le chapitre ſuppléera à la négligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, & le métropolitain à celle de l'un & de l'autre.

c. 9. Il y avoit de grandes plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des Templiers & des Hoſpitaliers. Ils recevoient des égliſes de la main des laïcs, & dans les leurs ils inſtituoient & deſtituoient des prêtres à l'inſçu des évêques : ils recevoient aux ſacremens les excommuniés, & les interdits, & leur
Hiſt. l. LXX. donnoient la ſépulture. Ils abuſoient de la permiſſion
n. 13. donnée à leurs freres envoyés pour quêter, de faire ouvrir une fois l'an les égliſes interdites & y faire célébrer l'office divin; car ſous ce prétexte pluſieurs de ces quêteurs venoient aux lieux interdits. Ils s'aſſocioient des confreres en pluſieurs lieux, à qui ils communiquoient leurs priviléges. Ces abus venoient moins de l'ordre des ſupérieurs que de l'indiſcrétion des particuliers; & le concile les condamna tous, non-ſeulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les ordres religieux.

c. 10. Les religieux de quelque inſtitut qu'ils ſoient ne ſeront point reçus pour de l'argent, ſous peine au ſupérieur de privation de ſa charge, & au particulier de n'être jamais élevé aux ordres ſacrés. On ne permettra point à un religieux d'avoir de pécule, ſi ce n'eſt pour l'exercice de ſon obédience; celui qui ſera trouvé

avoir un pécule ſera excommunié, & privé de la ſépulture commune, & on ne fera point d'oblation pour lui. L'abbé trouvé négligent ſur ce point ſera dépoſé. On ne donnera point pour de l'argent les prieurés ou les obédiences ; & on ne changera point les prieurs conventuels, ſinon pour des cauſes graves, ou pour les élever à un plus haut rang. AN. 1179.

On renouvelle les reglemens pour la continence des clercs ; & les défenſes à ceux qui ſont dans les ordres ſacrés de ſe charger d'affaires temporelles, comme d'intendance des terres, de juriſdictions ſéculieres, ou de la fonction d'avocats devant les juges laïcs. On défend la pluralité des bénéfices, qui dès lors étoit venue à tel excès, que quelques-uns en avoient juſqu'à ſix, & poſſédoient pluſieurs cures ; d'où il arrivoit qu'ils ne pouvoient réſider, ni faire leurs fonctions, & que pluſieurs dignes miniſtres de l'égliſe manquoient de ſubſiſtance. On défend aux laïcs, ſous peine d'anathême, d'inſtituer ou deſtituer des clercs dans les égliſes, ſans autorité de l'évêque : ou d'obliger les eccléſiaſtiques à comparoître en jugement devant eux. On regle le droit des patrons, enſorte que s'ils ſont pluſieurs, ils s'accordent à nommer un ſeul prêtre pour deſſervir l'égliſe : ou que celui-là ſoit préféré qui aura la pluralité des ſuffrages. Autrement l'évêque y pourvoira ; comme auſſi, en cas de queſtion pour le droit de patronage, qui ne ſoit pas terminé dans trois mois. Défenſe aux laïcs de transférer à d'autres laïcs les dîmes qu'ils poſſédent au péril de leurs ames. C'eſt ſur ce fondement que l'on conſerve aux laïcs les dîmes dont on juge qu'ils étoient en poſſeſſion dès le tems de ce concile, & que l'on nomme dîmes inféodées.

c. 11.
c. 12.
c. 13. 14.
c. 17.
c. 14

Les biens que les clercs ont acquis par le ſervice de
AN. 1179. l'égliſe, lui demeureront après leur mort, ſoit qu'ils
Conc. Lat. en aient diſpoſé par teſtament ou non. Dans la diſpo-
c. 15.
c. 16. ſition des affaires communes, on ſuivra la concluſion
de la plus grande & plus ſaine partie du chapitre, non-
c. 18. obſtant tout ſerment ou coutume contraire. Afin de
pourvoir à l'inſtruction des pauvres clercs en chaque
égliſe cathédrale, il y aura un maître, à qui on aſſi-
gnera un bénéfice ſuffiſant, & qui enſeignera gratuite-
ment. Ce que l'on rétablira dans les autres égliſes &
dans les monaſteres où il y a eu autrefois quelque fonds
deſtiné à cet effet. On n'exigera rien pour la permiſ-
ſion d'enſeigner, & on ne la refuſera point à celui qui
en ſera capable : ce ſeroit empêcher l'utilité de l'é-
gliſe.

c. 19 On défend, ſous peine d'anathême, aux recteurs,
conſuls, ou autres magiſtrats des villes, d'impoſer aux
égliſes aucune charge, ſoit pour fournir aux fortifica-
tions ou expéditions de guerre, ſoit autrement : ni de
diminuer la juriſdiction des évêques & des autres pré-
lats ſur leurs ſujets. J'entens ici la juriſdiction tempo-
relle. On permet toutefois au clergé d'accorder quel-
que ſubſide volontaire pour ſubvenir aux néceſſités
publiques, quand les facultés des laïcs n'y ſuffiſent
pas.

c. 20. On renouvelle la défenſe des tournois, & l'injonc-
c. 21. 22.
Sup. l. 11. tion d'obſerver la trêve de Dieu, telle que je l'ai expli-
n. 41. quée en ſon tems. On défend d'établir de nouveaux
péages ou d'autres exactions, ſans l'autorité des ſou-
verains. C'eſt que chaque petit ſeigneur s'en donnoit
c. 25. l'autorité. On renouvelle l'excommunication contre
les uſuriers, avec défenſe de recevoir leurs offrandes,

ni leur donner la ſépulture eccléſiaſtique. On condamne la dureté de quelques eccléſiaſtiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des égliſes particulieres, quoiqu'ils ne fuſſent pas reçus aux égliſes publiques. Le concile ordonne donc, que par-tout où les lépreux ſeront en aſſez grand nombre, vivant en commun, pour avoir une égliſe, un cimetiere, & un prêtre particulier, on ne faſſe point de difficulté de le leur permettre; & il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins & des beſtiaux qu'ils nourriſſent. C'eſt la premiere conſtitution que j'aie remarquée touchant les léproſeries. AN. 1179. c. 23.

On défend aux Chrétiens, ſous peine d'excommunication, de porter aux Sarraſins des armes, du fer, ou du bois pour la conſtruction des galeres: comme auſſi d'être patrons ou pilotes ſur leurs bâtimens. Cette excommunication doit être ſouvent publiée dans les égliſes des villes maritimes. Les ſeigneurs & les conſuls des villes ſont exhortés à confiſquer les biens des coupables, & on les déclare eſclaves de ceux qui les prendront. On excommunie auſſi ceux qui prennent ou dépouillent les Chrétiens, allant ſur mer pour le commerce, ou pour d'autres cauſes légitimes: ou qui pillent ceux qui ont fait naufrage. Défenſe aux Juifs & aux Sarraſins d'avoir chez eux des eſclaves chrétiens, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Les Chrétiens ſeront reçus en témoignage contre les Juifs, comme les Juifs contre les Chrétiens. Les biens des Juifs convertis leur ſeront conſervés; & il eſt défendu, ſous peine d'excommunication, aux ſeigneurs ou aux magiſtrats de leur en rien ôter. c. 24. c. 26.

XXII. Peines contre

Le dernier canon du concile de Latran eſt conçu

AN. 1179. en ces termes : L'égliſe, comme dit ſaint Léon, bien qu'elle rejette les exécutions ſanglantes, ne laiſſe pas d'être aidée par les loix des princes chrétiens ; & la crainte du ſupplice corporel fait quelquefois recourir au remede ſpirituel. Or, les hérétiques que l'on nomme Cathares, Patarins ou Publicains ſe ſont tellement fortifiés dans la Gaſcogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouſe, & en d'autres lieux, qu'ils ne ſe cachent plus, mais enſeignent publiquement leurs erreurs. C'eſt pourquoi nous les anathématiſons, eux & ceux qui leur donnent protection ou retraite ; & s'ils meurent dans ce péché, nous défendons de faire d'oblation pour eux, ni de leur donner la ſépulture entre les Chrétiens.

les hérétiques. c. 27.

Leo. ep. 15. al. 93. ad Turib.

Sup. l. XXVII. n. 102

Quant aux Brabançons, Arragonois, Navarrois, Baſques, Cottereaux, & Triaverdins, qui ne reſpectent ni les égliſes, ni les monaſteres, & n'épargnent ni orphelins, ni âge ni ſexe ; mais pillent & déſolent tout comme des païens : nous ordonnons pareillement, que ceux qui les auront ſoudoyés, retenus ou protégés, ſoient dénoncés excommuniés dans les égliſes les dimanches & les fêtes ; & ne ſoient abſous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuſe ſociété. Or tous ceux qui s'étoient engagés à eux par quelque traité, devoient ſçavoir, qu'ils ſont quittes de tous hommages ou ſerment qu'ils pourroient leur avoir faits. Au contraire nous leur enjoignons à eux & à tous les fidéles, pour la rémiſſion de leurs péchés, de s'oppoſer courageuſement à ces ravages, & de défendre les Chrétiens contre ces malheureux, dont nous deſirons que les biens ſoient confiſqués, & qu'il ſoit libre aux ſeigneurs de les réduire en ſervitude. Quant à ceux qui

qui mourront vraiment pénitens en leur faiſant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs péchés, & la récompenſe éternelle. Nous remettons auſſi à tous ceux qui prendront les armes contr'eux deux années de leur pénitence : laiſſant à la diſcrétion des évêques, de leur accorder, ſelon leur travail, une plus grande indulgence ; & cependant nous les recevons ſous la protection de l'égliſe, comme ceux qui viſitent le ſaint ſépulcre. Mais ceux qui mépriſeront les exhortations des évêques, pour prendre les armes contre ces méchans, ſeront excommuniés. Ces Cottereaux ou Routiers, comme d'autres les nommoient, étoient des troupes ramaſſées de différentes nations, dont les ſeigneurs ſe ſervoient pour leurs guerres particulieres, & qui vivoient ſans diſcipline & ſans religion. On voit en ce canon le concours des deux puiſſances, eccléſiaſtique & ſéculiere, ſuivant l'autorité de ſaint Léon, rapportée en tête. L'égliſe prononce de ſon chef l'excommunication, la défenſe d'offrir le ſacrifice pour les coupables, & de leur donner la ſépulture : mais elle emploie le ſecours des loix & l'autorité des princes en diſpenſant du ſerment de fidélité, en ordonnant de prendre les armes contre les coupables, de confiſquer leurs biens & les réduire en ſervitude. Et elle uſe encore de ſon droit en appliquant les travaux de cette guerre pour la rémiſſion des péchés, & y attachant deux années d'indulgence. C'eſt ce qu'il eſt important de diſtinguer, non-ſeulement dans ce canon, mais dans les autres ſemblables.

AN. 1179.

[a] *Vide Marca. vi. hiſt. Bearn. c. 14. n. 7. Cang. Cotterelli.*

XXIII. Erreur de Pierre Lombard.

En ce concile le pape Alexandre avoit deſſein de condamner cette propoſition de Pierre Lombard,

AN. 11 9. évêque de Paris : Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, n'eſt pas quelque choſe. Mais quelques cardinaux lui dirent : Seigneur, nous avons de plus grandes affaires à traiter. Au contraire, dit le pape, la premiere & la plus grande affaire eſt de traiter de la foi & des hérétiques. Alors ces cardinaux ſortirent du conſiſtoire ; & un évêque Galois nommé Adam, ſortit avec eux diſant : Seigneur, je défendrai la doctrine de mon maître, moi qui ai autrefois été prépoſé à ſes écoles. C'étoit Adam, évêque de ſaint Aſaf, qui avoit été diſciple de Pierre Lombard, & maître de Jean de Sariſbéri. La queſtion ne fut donc point agitée dans le concile ; mais quelque tems après le pape Alexandre écrivit ſur ce ſujet à Guillaume archevêque de Reims, & ſon légat, qui avoit aſſiſté au concile : lui ordonnant d'aſſembler les docteurs des écoles de Paris, de Reims, & des autres villes d'alentour, & de défendre par l'autorité du pape, ſous peine d'anathême, que perſonne à l'avenir n'eût la hardieſſe de dire que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, n'eſt pas quelque choſe.

Gualt. de S. Vict. Mſ. Du Boulai, hiſt. univ. to. 2. p. 431.

Sup. l. LXX. n. 35. LXXII. n. 54.

Quelques années auparavant, le pape avoit écrit ſur ce ſujet au même Guillaume, lors qu'il étoit archevêque de Sens, lui ordonnant d'aſſembler à Paris ſes ſuffragans avec d'autres perſonnages pieux & prudens pour défendre abſolument d'enſeigner cette doctrine. Or elle fut principalement combattue par Gautier de ſaint Victor, docteur fameux, ſixiéme prieur de cette abbaye, & ſucceſſeur du célébre Richard, mort le dixiéme jour de Mars 1173, dont nous avons grand nombre d'écrits, la plupart de piété. Ceux de Gautier ne ſont pas imprimés ; & il y a quatre livres qui portent ce titre : Contre les héréſies manifeſtes &

Du Boulai, p. 403. & to. 2. conc. p. 1529. Math. Par.

condamnées, même dans les conciles, que ſoutiennent les ſophiſtes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Poirée. Il les nomme les quatre Labyrinthes de la France, & dit qu'ils ſe ſont égarés en ſuivant Ariſtote dans ſa dialectique, & traitant avec la légereté ſcholaſtique les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'écriture & des Peres. AN. 1179.

XXIV. Evêques d'Allemagne.

Au concile de Latran vinrent pluſieurs eccléſiaſtiques d'Allemagne ordonnés par les ſchiſmatiques, eſpérant d'obtenir grace du pape. Il y vint principalement des clercs & des moines de l'égliſe d'Halberſtat, que l'évêque Geron avoit déchirée; & le pape uſa d'indulgence à leur égard, parce que Geron n'avoit pas été ordonné par un ſchiſmatique, mais par Hartuic archevêque de Brême, catholique. Il fut donc permis à ceux qu'il avoit ordonnés, non-ſeulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres ſupérieurs. Geron lui-même obtint la liberté de faire partout les fonctions épiſcopales. Chriſtien archevêque de Mayence & Philippe de Cologne ayant abjuré le ſchiſme & quitté les palliums qu'ils avoient reçus des antipapes, en reçurent de nouveaux de la main du cardinal Hyacinthe. Baudouin archevêque de Brême étoit mort l'année précédente 1178. le jour même qu'il devoit recevoir les lettres de ſa dépoſition. On élut à ſa place le docteur Bertold; & le prévôt Otton fut le ſeul qui appella de cette élection. Bertold vint au concile de Latran, & demanda au pape d'être ſacré, s'en tenant fort aſſuré. Mais la veille il s'étoit aſſis dans le concile entre les évêques, quoiqu'il ne fût pas prêtre: ce qui lui avoit attiré une grande indignation. Un

Arnold. Chr. Slav. 11. c. 18.

Chr. Alb. Stad. ann. 1179.

docteur nommé Gérard parla pour lui, disant qu'il
AN. 1179. étoit de bonnes mœurs & qu'il sçavoit les arts libéraux, l'écriture sainte, les decrets & les loix, enfin qu'il avoit été élu tout d'une voix; & conclut en disant au pape : Il vous prie de l'ordonner aujourd'hui prêtre & demain évêque. Le pape dit : Je crois bien
1. *Tim.* v. 22. ce que vous avancez, mais il est dit : Ne vous pressez point d'imposer les mains. J'en parlerai à nos freres, & nous examinerons la maniere de l'élection. Deux cardinaux interrogerent les députés de Brême, & ne les trouverent pas d'accord. Ensuite le pape en consistoire prononça ainsi la sentence : Mes freres, j'ai vu votre élu, je suis content de sa personne, de sa science, de son éloquence, de ses mœurs même, autant que je le puis connoître : mais la maniere de son élection me déplaît. Il a été élu n'étant pas encore dans les ordres sacrés, ensorte qu'il eût pu contracter mariage. Nous avons appris aussi qu'il y a eu une appellation, dont on a contraint l'appellant à se désister; que votre élu s'est fait élire une seconde fois, cassant ainsi sa premiere élection; & enfin qu'il a reçu l'investiture de l'empereur avant les ordres sacrés. Il n'est pas facile de dispenser de tant d'irrégularités, c'est pourquoi nous jugeons votre élection nulle. Comme Bertold vouloit encore parler, les huissiers crierent en italien, *Levate : andate, andate.* Levez-vous : allez, allez. Sifrid évêque de Brandebourg & fils du marquis d'Albert fut élu ensuite archevêque de Brême.

Alb. Stad. En ce concile le pape sacra deux évêques Anglois & deux Ecossois; dont l'un étoit venu à Rome avec un seul cheval, l'autre à pied avec un seul compagnon. Il s'y trouva aussi un évêque Irlandois, qui n'avoit au-

tre revenu que le lait de trois vaches; & quand elles manquoient de lait, ſes diocéſains lui en fourniſſoient trois autres. En ce même concile le pape fit deux nouveaux cardinaux, ſçavoir, Guillaume archevêque de Reims beau-frere du roi de France, ſous le titre de ſainte Sabine; & Henri abbé de Clairvaux qu'il fit évêque d'Albane. Il avoit été abbé de Hautecombe, d'où il fut transféré à Clairvaux en 1176. & quand il fut fait cardinal, Pierre abbé d'Igni fut élu abbé de Clairvaux.

AN. 1179. *Roger. Hoved.* *Chron. Clarav.*

XXV. S. Laurent de Dublin.

Le pape fit auſſi ſon légat en ce concile Laurent archevêque de Dublin en Irlande, dont l'hiſtoire mérite d'être rapportée. Il étoit né dans le pays même, de parens nobles, au diocèſe de Glandelac depuis uni à celui de Dublin; & il n'avoit encore que dix ans, quand ſon pere pria l'évêque de chercher par le ſort, lequel de ſes enfans il devoit donner à Dieu pour être élevé dans le clergé. Le jeune Laurent dit en riant, qu'il n'étoit pas beſoin de ſort, & s'offrit de lui-même: le pere y conſentit, & le prenant par la main l'offrit à Dieu & à ſaint Coëngin patron du diocèſe. C'eſt un ſaint abbé qui vivoit au ſixiéme ſiécle dans le même lieu, & eſt honoré le troiſiéme jour de Juin. Il y avoit fondé un monaſtere qui étoit beaucoup plus riche que l'égliſe cathédrale; & Laurent en fut élu abbé à l'âge de vingt-cinq ans. Quelques années après l'évêque de Glandelac étant mort, il fut élu pour lui ſuccéder: mais il le refuſa diſant, qu'il étoit encore trop jeune. Aſſez long-tems après Grégoire archevêque de Dublin mourut, & pluſieurs aſpiroient à ce ſiége, ſe fondant ſur leur nobleſſe ou ſur leur doctrine: mais quand ce vint à l'élection les avis partagés ſe réunirent, &

Vita ap. Sur. 14 Nov. c. 4. *Bol. to. XII. p. 310.* c. 6. c. 10.

AN. 1179. l'abbé Laurent, malgré ſa réſiſtance, fut élu tout d'une voix.

c. 11. 12. Au lieu des chanoines ſéculiers, qu'il avoit trouvés dans ſa cathédrale de Dublin, il en établit de réguliers de la congrégation d'Aroaiſe, abbaye fondée quatre-vingts ans auparavant dans le diocèſe d'Arras. L'archevêque Laurent embraſſa lui-même leur inſtitut, où il joignit des auſtérités particulieres : portant continuellement le cilice, & ſe faiſant donner la diſcipline trois fois par jour. Tous les jours il faiſoit manger en ſa préſence au moins trente pauvres. Etant allé en Angleterre pour les affaires de ſon égliſe, il vint trouver le roi Henri à Cantorbéri ; & ayant paſſé la nuit en prieres au tombeau de ſaint Thomas, il ſe prépara le lendemain à célébrer la meſſe ſolemnellement à la priere des moines. Comme il marchoit à l'autel revêtu de ſes ornemens pontificaux, un homme extravagant entendant dire que c'étoit un ſaint, alla s'imaginer que ce ſeroit une œuvre méritoire de le rendre martyr comme ſaint Thomas. Dans cette penſée il prit un grand bâton, & perçant la foule il en frappa l'archevêque ſur la tête de toute ſa force. Il tomba au coin de l'autel, & les moines & les autres aſſiſtans le croyant bleſſé à mort, ſe proſternerent ſur le viſage fondant en larmes. Mais le ſaint prélat leva bientôt la tête, & ayant béni de l'eau il en fit laver ſa plaie. Le ſang s'arrêta, & le prélat ſe trouva ſi bien guéri, qu'il commença la meſſe & l'acheva. L'auteur de ſa vie dit avoir été témoin oculaire de ce fait. Le roi vouloit faire pendre le malheureux qui l'avoit frappé ; mais le ſaint prélat obtint à force de prieres qu'on ne lui fît point de mal.

Gal. Chr. to. 4. p. 95.

c. 13.

c. 19.

Etant revenu du concile de Latran avec le titre de légat, il ſe ſervit de ſon autorité pour retrancher les abus qui regnoient dans l'égliſe d'Irlande. Il ſignala principalement ſon zèle contre l'incontinence des clercs ; & quoiqu'il eût bien pu abſoudre les coupables, il les renvoyoit au pape, enſorte qu'une fois il envoya à Rome pour ce ſujet juſqu'à cent quarante prêtres. Il ne vécut guères que deux ans depuis le concile ; & vint mourir en Normandie à cette occaſion. Il s'étoit élevé un grand différend entre Henri II. roi d'Angleterre & Déronogue le plus puiſſant roi d'Irlande. L'archevêque voulant procurer la paix entr'eux paſſa en Angleterre : mais le roi Henri ne voulut point y entendre, & défendit de laiſſer retourner le ſaint prélat en Irlande. Le roi paſſa en Normandie, & l'archevêque l'ayant attendu trois ſemaines au monaſtere d'Abendon, réſolut de le ſuivre & s'embarqua à Douvres. Mais quand il fut arrivé à Guiſſant la fiévre le prit ; & prévoyant ſa fin il chercha un lieu ſur le chemin où il pût s'arrêter, & vint à l'abbaye d'Eu, ſituée à l'entrée de la Normandie au diocèſe de Rouen. Elle avoit été fondée en 1119. pour des chanoines réguliers de la congrégation de ſaint Victor de Paris, & étoit gouvernée par Oſbert ſon ſixiéme abbé. Le ſaint archevêque le fit appeller ſitôt qu'il fut arrivé & mis au lit ; & s'étant confeſſé à lui il reçut le viatique. Quelques jours après il reçut l'extrême-onction, & comme on l'avertiſſoit de faire ſon teſtament il répondit : Dieu ſçait qu'il ne me reſte pas un denier ſous le ſoleil. Il mourut ainſi le ſamedi quatorziéme de Novembre 1181. & fut enterré dans l'égliſe d'Eu. Le pape Honorius III. le canoniſa quarante-quatre ans

AN. 1179. c. 33.

c. 32.

Gall. Chr. to. 4. p. 105.

Neuſtria pia. p. 694.

Vita, c. 32.

Martyr. R. 14. Nov.

AN. 1179.

après en 1225. & l'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort.

XXVI. Couronnement de Philippe fils du roi de France. *Rigord. de Geſt. Phil.*

Le roi de France Louis ſe ſentant infirme & déja avancé en âge, car il avoit près de ſoixante ans, aſſembla à Paris en 1179, tous les prélats & les ſeigneurs de ſon royaume dans le palais de l'évêque Maurice : où étant entré ſeul dans la chapelle, il commença par faire ſa priere à Dieu, comme il avoit accoutumé en toutes ſes actions : puis appellant l'un après l'autre les prélats & les ſeigneurs, il leur communiqua le deſſein qu'il avoit de faire couronner roi ſon fils Philippe le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, & tous approuverent ſa réſolution. Mais le tems de la cérémonie étant venu, le jeune prince qui n'avoit que quatorze ans, s'égara à la chaſſe, & s'étant trouvé ſeul dans le bois fut ſaiſi d'une frayeur qui lui donna la fiévre. Sa maladie devint conſidérable, & ſon ſacre fut différé.

Roger. Hoved. p. 592.

Cependant le roi Louis ſenſiblement affligé fut averti en ſonge d'aller en pélerinage à ſaint Thomas de Cantorbéri, s'il vouloit obtenir la guériſon de ſon fils. Il envoya donc demander au roi Henri la permiſſion & la ſureté pour paſſer en Angleterre ; & l'ayant obtenue il ſe mit en chemin, contre l'avis de pluſieurs, accompagné de Philippe comte de Flandre, Baudouin comte de Guines, Henri duc de Louvain & d'autres ſeigneurs. Il arriva à Douvres le mercredi vingt-deuxiéme d'Août 1179, & trouva ſur le rivage le roi d'Angleterre qui le reçut avec grande joie & grand honneur comme ſon ſeigneur & ſon ami, & le défraya magnifiquement lui & toute ſa ſuite. Le lendemain veille de S. Barthélemi il le mena à Cantorbéri juſqu'à

qu'à la tombe de ſaint Thomas, où le roi Louis offrit une grande coupe d'or ; & pour les moines cent muids de vin par an à perpétuité, payables en France à Poiſſi : avec exemption de tous droits pour tout ce qui ſeroit déſormais acheté en France à leur uſage. Le roi Louis s'en retourna trois jours après, & arriva à Guiſſand le Dimanche vingt-ſixiéme d'Août. AN. 1179.

Il trouva le prince ſon fils guéri, & ordonna à tous les prélats & les ſeigneurs de ſon royaume de ſe trouver à Reims à la Touſſaints pour ſon ſacre. Le nouveau cardinal Guillaume aux blanches mains archevêque de Reims, légat du ſaint ſiége & oncle du jeune prince, en fit la cérémonie, aſſiſté des archevêques de Tours, de Bourges & de Sens, & de preſque tous les évêques du royaume. Le jeune Henri roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, porta devant Philippe depuis ſa chambre juſqu'à l'égliſe la couronne qu'il devoit recevoir. Philippe comte de Flandre portoit l'épée, & d'autres ſeigneurs marchoient devant & après faiſant d'autres fonctions. Mais le roi Louis ne put aſſiſter au ſacre de ſon fils : car au retour d'Angleterre, comme il alloit à ſaint Denis, il fut ſubitement frappé du froid & tomba en paralyſie, qui lui fit perdre l'uſage de la moitié du corps. Le dimanche d'après la Touſſaints, qui étoit le quatriéme jour de Novembre, l'archevêque Guillaume tint à Reims un concile avec tous les évêques de ſa province. *Auct. Aquicinct. an. 1179.*

XXVII. Schiſme en Ecoſſe. *Roger. Hov. p. 597.*

En Ecoſſe il y eut un ſchiſme dans l'égliſe de ſaint André après la mort de l'évêque Richard : les chanoines élurent le docteur Jean ; mais le roi Guillaume choiſit Hugues ſon chapelain, & le fit ſacrer par les évêques de ſon royaume, nonobſtant l'appellation

que Jean avoit interjettée au pape pour juger ce différend. Le pape Alexandre envoya en Ecoſſe Alexis ſoudiacre de l'égliſe romaine, qui dépoſa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'élection de Jean, & le fit ſacrer avec la permiſſion du roi : qui y conſentit par le conſeil des évêques, pour faire lever l'interdit que le légat avoit jetté ſur le diocèſe de ſaint André. Mais auſſitôt après le roi défendit à Jean de demeurer dans ſon royaume. Hugues cependant ſe portoit pour évêque comme auparavant ; & partit pour aller à Rome emportant la chapelle épiſcopale, avec l'anneau & la croſſe. Le légat Alexis l'excommunia, & le pape confirma la ſentence par une lettre adreſſée aux prélats d'Ecoſſe & au clergé particulier de ſaint André.

AN. 1179.

Alex. III. *ep.* 55.

ep. 56.

Le pape fit plus : il donna la légation d'Ecoſſe à Roger archevêque d'Yorc, lui ordonnant que conjointement avec Hugues évêque de Durham, il excommuniât le roi d'Ecoſſe & mît ſon royaume en interdit, s'il ne laiſſoit l'évêque Jean en poſſeſſion paiſible de l'égliſe de ſaint André. Il défendit auſſi à ce prélat de quitter ce ſiége par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, ſous peine de les perdre tous deux ; & il en écrivit au roi d'Ecoſſe, le menaçant s'il n'obéiſſoit de remettre ſon royaume en ſujétion, ſans doute du roi d'Angleterre. Mais le roi d'Ecoſſe Guillaume, ſans être touché de ces menaces, chaſſa de ſon royaume Jean évêque de ſaint André & ſon oncle Matthieu évêque d'Aberden. C'eſt pourquoi l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Durham, & le légat Alexis, exécutant leur commiſſion, excommunierent le roi, & mirent ſon royaume en interdit.

ep. 57.

Cette année 1180. le pape Alexandre réduiſit l'antipape Lando qui ſe faiſoit nommer Innocent III. Le pape plus indigné contre ce rebelle que contre les précédens, qui avoient l'empereur pour eux & un parti conſidérable, tint conſeil avec les cardinaux, & de leur avis fit ſa paix avec leurs confreres parens de l'antipape Octavien, dont le frere étoit le protecteur de Lando : il acheta de lui pour une groſſe ſomme le château de Palombara, qui étoit la retraite de cet antipape; & le prit ainſi par l'induſtrie de Hugues cardinal diacre, autrement Hugucion, de la famille de Pierre de Leon. Lando vint ſe jetter aux pieds du pape, qui le fit enfermer à Cava avec ſes ſectateurs. Mais il en avoit ſi peu, que la plupart des hiſtoriens n'ont fait aucune mention de lui. Ce n'eſt donc qu'à ſa priſe que le ſchiſme fut entiérement éteint.

AN 1180.

XXVIII. L'antipape Lando ſe ſoumet. *Sup. n. 1. Auct. Aquicinct. an. 1179. Vide Pagi. 1180. n. 8.*

En France le jeune roi Philippe épouſa Iſabelle fille de Baudouin comte de Hainaut, & ſe fit couronner une ſeconde fois avec elle le jour de l'Aſcenſion vingt-neuviéme de Mai 1180. Cette cérémonie ſe fit à S. Denis, par les mains de Gui archevêque de Sens: ce que Guillaume archevêque de Reims trouva fort mauvais, & en porta ſes plaintes au pape. Il en étoit d'autant plus irrité, que le jeune roi voyant ſon pere paralytique s'étoit livré au comte de Flandre, & aliéné de la reine ſa mere & de l'archevêque de Reims frere de cette princeſſe. Le roi Louis ne ſurvécut que trois mois & demi; & mourut à Paris le jeudi dix-huitiéme de Septembre de la même année, âgé de ſoixante ans, dont il avoit regné quarante-trois depuis la mort de ſon pere. Il fut enterré à l'abbaye de Barbeau de l'ordre de Cîteaux près de Melun, qu'il avoit fondée en 1147. On voit un

XXIX. Mort de Louis VII. Philippe Auguſte roi. *Roger. Hov. p. 593. Rigord. an. 1. Auct. Aquicinct. Gall. Chr. to. 4. p. 125. Alex. ep. 53. to. 10. conc. p. 1326.*

AN. 1180.

témoignage de la piété de ce prince dans une lettre que lui écrivit le pape Alexandre III. lorſqu'il réſidoit à Sens en 1164. car elle fait voir qu'il obſervoit trois carêmes, le grand, l'avent, & celui de ſaint Martin depuis l'octave de la Touſſaints juſqu'à l'avent, & qu'il faiſoit une abſtinence particuliere les vendredis. Philippe ſon fils commença donc à regner ſeul à l'âge de quinze ans, & en regna quarante-deux. On lui donna dès ſon tems le ſurnom d'Auguſte ſous lequel il eſt connu.

Rigord. prolog.

XXX. Pierre de Celle évêque de Chartres.

Chr. Rob. S. Mar. Sup. l. LXXII. *n.* 51. *Sup. l.* LXX. *n.* 35.

Jean de Sariſbéri évêque de Chartres mourut la même année 1180. le vingt-cinquiéme d'Octobre, après avoir tenu ce ſiége quatre ans & près de trois mois; & fut enterré à l'abbaye de Joſaphat près de Chartres. Outre les deux ouvrages dont j'ai parlé, ſçavoir le Policratique & le Métalogue, il écrivit la vie de ſaint Thomas de Cantorbéri ſon cher maître, & grand nombre de lettres dont il nous reſte plus de trois cens. On y voit pluſieurs particularités remarquables des affaires de ſon tems, principalement de celle de ſaint Thomas.

Præf. edit. 1674.

Son ſucceſſeur dans le ſiége de Chartres fut Pierre de Celle ſon ami particulier. Pierre dans ſa premiere jeuneſſe vêcut quelque tems à ſaint Martin des champs près de Paris: vers l'an 1150 il fut abbé de Moutier-la-Celle, au diocèſe de Troyes, dont le nom lui eſt demeuré, quoiqu'il ait été depuis abbé de ſaint Remi de Reims, où il paſſa en 1162. Enfin il fut élu évêque de Chartres en 1180, & tint ce ſiége ſept ans. Il étoit en grande réputation pour ſa doctrine & pour ſa vertu, & en relation avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'égliſe, comme il paroît par ſes lettres. Depuis

qu'il fut abbé de saint Remi, le pape Alexandre III. le commit souvent pour juge, non-seulement en des affaires ecclésiastiques, mais entre des laïcs, pour cause d'usure, ou de protection des pupilles, ou des croisés: car l'église étoit alors en possession de juger de ces causes; & par ces exemples on peut estimer ce qui se passoit dans les autres provinces.

AN. 1180.

Post. ep. Petr. Cell. & to. x. conc. p. 1247.

XXXI. Question du dieu de Mahomet.

L'empereur Manuel Comnéne mourut peu de jours après le roi Louis le jeune. Il étoit tombé malade dès devant le mois de Mars de la même année 1180, indiction treiziéme, dans le tems qu'il agitoit une question de Théologie, qui ne fut terminée que trois mois après. Il y avoit dans le catéchisme des Grecs un anathême contre le dieu de Mahomet, qui n'engendre point, & n'est point engendré, mais qui est, disent-ils, *Holosphyros*, comme qui diroit solide & tout d'une piéce: car c'est ainsi que les Grecs rendoient le mot Arabe *Elsemed*, qui est un des noms de Dieu, selon les Musulmans. L'empereur Manuel vouloit faire effacer cet anathême de tous les catéchismes: disant que les Musulmans qui se voudroient convertir, étoient scandalisés de voir une malédiction prononcée contre Dieu, de quelque maniere que ce fût. Pour ce sujet Manuel appella le patriarche Théodose & les évêques les plus sçavans & les plus vertueux, qui se rencontrerent à Constantinople, & après un exorde magnifique, il leur expliqua sa proposition. Tous les prélats la rejetterent: ayant même peine à l'écouter, & lui expliquerent charitablement le sens de cet anathême, qui ne tombe point sur le vrai Dieu, mais sur le phantôme que s'est forgé Mahomet d'un dieu qui n'engendre point, au lieu que les Chrétiens adorent un Dieu pere.

Nicet. l. VII. *p.* 142. C.

Ibid. p. 138. D.

AN. 1180. L'empereur ne laiſſa pas de ſuivre ſon deſſein, & publia un écrit, où traitant d'ignorans & d'imprudens les empereurs & les prélats précédens, qui avoient ſouffert cet anathême, il apportoit des raiſons ſpécieuſes pour l'abolir. Mais le patriarche ſe déclara hautement contre cet écrit, comme contenant des nouveautés dangereuſes: de quoi l'empereur, déja chagrin par ſa maladie, fut extrêmement irrité. Il réduiſit donc ſon écrit en abrégé: & s'étant fait porter à Scutari, pour être en meilleur air & plus en repos, il y fit venir les prélats & les hommes les plus diſtingués par leur ſçavoir. Mais ils furent à peine débarqués, qu'un de ſes ſecrétaires les plus affidés nommé Théodore, leur vint dire que l'empereur n'étoit pas alors viſible à cauſe de ſa maladie: & qu'ils devoient entendre la lecture de deux papiers qu'il avoit en main: l'un étoit l'écrit dont j'ai parlé, que l'empereur vouloit faire ſouſcrire aux prélats; dans l'autre, adreſſé au patriarche Théodoſe & aux évêques, l'empereur ſe plaignoit de leur réſiſtance, & les menaçoit d'aſſembler un plus grand concile, & même de faire examiner cette queſtion par le pape. Enfin, après pluſieurs conteſtations, les prélats convinrent, quoiqu'avec peine, que l'on effaceroit des catéchiſmes l'anathême au dieu de Mahomet; & que l'on mettroit ſeulement: Anathême à Mahomet, & à toute ſa doctrine & ſa ſecte. Ainſi fut terminée cette affaire au bout de trois mois.

Catalog. Jus G. R. p. 303. Pagi. 1179. Le patriarche Théodoſe avoit ſuccédé à Chariton, mort en 1177, après avoir tenu le ſiége de Conſtantinople quatorze mois. Théodoſe étoit originaire d'Antioche, & avoit été long-tems moine au mont ſaint Auxence: il tint ſix ans le ſiége de Conſtantino-

Jus G. R. lib. 2. p. 231.

ple. Nous avons de lui une conſtitution ſynodale, datée du treiziéme de Juillet, indiction douziéme, qui eſt l'année 1179, portant qu'une fille peut épouſer le couſin de celui à qui elle a été fiancée avant l'âge de puberté, parce que ces fiançailles étoient nulles. AN. 1180.

XXXII. Mort de Manuel. Alexis Comnene empereur.

Ce patriarche voyant l'empereur dangereuſement malade, lui conſeilloit, pendant qu'il étoit encore tems, & qu'il avoit l'eſprit ſain, de donner ordre aux affaires de l'empire, & de chercher un homme capable de conduire ſon fils qu'il laiſſoit en bas âge. Mais l'empereur lui répondit qu'il étoit aſſuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'eſt qu'il croyoit à des aſtrologues, qui lui promettoient une prompte guériſon & de grandes conquêtes. Toutefois la maladie augmentant toujours, il vit enfin évanouir ſes eſpérances; & par le conſeil du patriarche, il ſigna un petit écrit contre l'aſtrologie. Enſuite s'étant lui-même tâté le poux, il ſe frappa la cuiſſe en jettant un grand ſoupir, & demanda l'habit monaſtique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette ſurpriſe, & on l'en revêtit par-deſſus ſes habits ordinaires, quoiqu'il ſe trouvât trop court & indécent. L'empereur Manuel mourut ainſi le vingt-quatriéme de Septembre 1180, ſelon les Grecs 6689, l'indiction quatorziéme commençant. Il avoit regné trente-ſept ans & demi, & fut enterré à Conſtantinople, dans le monaſtere du Pantocrator, c'eſt-à-dire, du Tout-Puiſſant, fondé par l'impératrice Iréne ſa mere, où étoient des moines de l'ordre de ſaint Antoine, juſqu'au nombre de ſept cens. On y tranſporta peu de tems après une pierre de marbre rouge, de la grandeur d'un homme, que Manuel avoit fait apporter d'Ephè-

Nicet. p. 142. D.

Cang. C. P. IV. n. 3.

AN. 1180.

se, & que l'on prétendoit être celle où le corps de Jesus-Christ avoit été embaumé à la descente de la croix.

Nicet. VII. n. 3. p. 134. D.

Manuel fonda lui-même, à l'entrée du Pont-Euxin, un monastere en l'honneur de S. Michel, où il rassembla les moines estimés les plus parfaits; & pour leur ôter tout sujet de dissipation, il ne leur donna ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, assignant tout leur revenu sur le trésor impérial. Aussi renouvella-t-il une constitution de Nicéphore Phocas, qui défendoit aux monasteres d'augmenter leurs acquisitions; & il blâmoit les fondations de son pere & de son aïeul, qui avoient donné aux monasteres quantité de terres fertiles & de belles prairies: disant qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres: que les moines doivent habiter des cavernes, des déserts & des lieux écartés, puisqu'ils avoient renoncé au monde; & ne se pas montrer dans les villes & les places publiques. Il se plaignoit aussi de la décadence de l'état monastique, qui ne consistoit presque plus que dans l'habit, la grande barbe & l'extérieur.

G. Tyr. XXII. f. 4. Σ3

Guillaume, archevêque de Tyr, revenant du concile de Latran, passa l'hyver à Constantinople, & n'en partit que le mercredi de pâque, vingt-roisiéme d'Avril de cette année 1180. Il loue extrêmement la magnificence de l'empereur Manuel, particulierement ses aumônes; & dit que son ame est allée au ciel, & que sa mémoire est en bénédiction. Ce qui montre que ce prélat, tout Latin qu'il étoit, le tenoit pour catholique. Aussi avez-vous vu que Manuel entretenoit commerce avec le pape Alexandre; & on ne peut dire que de son tems le schisme des Grecs fût encore formé.

Son

Son fils Alexis Comnéne lui ſuccéda âgé d'environ treize ans, ſous la conduite de ſa mere Marie fille de Raimond, prince d'Antioche : qui étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnene, protoveſtiaire ou grand-maître de la garderobe, couſin du défunt empereur. AN. 1180. *Cang. famill. Byz. p. 186.*

La même année 1180, mourut Amauri, patriarche Latin de Jéruſalem, qui à cauſe de ſa ſimplicité avoit été peu utile à ſon égliſe. Son ſucceſſeur fut Héraclius, auparavant archevêque Latin de Céſarée, homme de ſi mauvais exemple, qu'il entretenoit publiquement une femme, que le peuple nommoit la patriarcheſſe, lorſqu'il la voyoit paſſer dans les rues magnifiquement parée. A l'élection de ce prélat, on diſoit tout haut : La croix ſera perdue ſous le patriarche Héraclius, comme elle a été recouvrée ſous l'empereur Héraclius : ce qui fut confirmé par l'événement. Il tint le ſiége de Jéruſalem onze ans. XXXIII. Egliſe latine d'Orient. *Sanut. III. fidel. Cruc. par. 6. c. ult.*

Les affaires de ce royaume dépériſſoient à vue d'œil, par l'accroiſſement de la puiſſance de Saladin, qui après s'être rendu maître de l'Egypte, s'étendoit dans la Syrie, avoit pris Damas, & menaçoit tout le reſte de la ſucceſſion de Noradin. Ainſi les forces des infidéles étoient réunies, au lieu que quatre-vingts ans auparavant, quand les Francs entrerent dans le pays, elles étoient diviſées entre un grand nombre de ſeigneurs. Les Francs étoient d'ailleurs affoiblis en eux-mêmes, par l'extrême corruption de leurs mœurs, & leur incapacité dans la guerre, & les exercices militaires. C'eſt ainſi qu'en parloit Guillaume de Tyr : prévoyant avec douleur la ruine prochaine de cet état. On en donna la régence pendant le bas âge du roi *G. Tyr. XXI. c. 6. 7.* *c. 5.*

AN. 1180. Baudouin IV. à Raimond III. comte de Tripoli, descendu de Raimond comte de Toulouſe, & parent du jeune roi; & on réſolut de s'oppoſer, avec toutes les
c. 20. 23. forces du royaume, aux progrès de Saladin. En effet, ce prince étant venu attaquer Aſcalon en 1177, le roi Baudouin marcha contre lui; & il y eut une grande bataille, où Saladin fut entierement défait. Mais peu de tems après le comte de Tripoli, qui aſſiégeoit Ha-
c. 25. renc, c'eſt-à-dire Harem, château dépendant d'Alep,
Vie de Salad. MS. leva le ſiége, lorſque la place étoit prête à ſe rendre; & le fit pour de l'argent qu'il reçut du jeune ſultan Saleh Iſmaël: ce qui confirma l'opinion que l'on avoit, que le comte s'entendoit avec les Sarraſins, & même avec Saladin.

c. 26. L'année ſuivante 1178, le roi Baudouin entreprit de bâtir un château ſur le bord du Jourdain, au lieu nommé le Gué de Jacob, pour s'oppoſer aux courſes des voleurs Arabes, & des garniſons des places voiſines. Ce lieu étoit ainſi nommé, parce que l'on croyoit que
Gen. XXXII. c'étoit l'endroit où Jacob, revenant de Méſopotamie, avoit paſſé le Jourdain; & on le nommoit auſſi la mai-
c. 27. ſon de Jacob. Le château étant bâti, le roi en donna la garde aux Templiers: mais ce prince croyant ſurprendre les ennemis, ils le ſurprirent lui-même dans les rochers: le combat fut rude, pluſieurs hommes de marque y furent tués, & on eut bien de la peine à
c. 28. ſauver le roi. Cependant Saladin aſſiégea la nouvelle fortereſſe; & durant le ſiége, il vint avec une partie de ſon armée vers Sidon, où il y eut encore un rude
c. 29. combat. Les croiſés y furent battus & pluſieurs pris, entr'autres Odon de ſaint Aman, maître des Templiers, homme méchant, ſuperbe & arrogant, qui

n'avoit ni crainte de Dieu, ni égard pour les hommes, tant cet ordre avoit déja dégénéré. Cette perte arriva le dixiéme d'Avril 1179. Enſuite Saladin prit la forteresſe du Gué de Jacob, & la démolit. AN. 1180.

Le pape Alexandre ayant appris ces triſtes nouvelles, écrivit deux lettres, l'une à tous les princes & à tous les fidéles, l'autre à tous les prélats; l'une & l'autre datées de Tuſculum le ſeiziéme de Janvier: par leſquelles il repréſente l'extrême danger où ſe trouve le royaume de Jéruſalem, dont le roi Baudouin, affligé de la lépre, eſt peu en état d'agir, & où l'on manque de braves gens & de bon conſeil. Il exhorte donc à marcher au ſecours, diſant que ce n'eſt pas être Chrétien, que de n'être pas touché des malheurs de la terre ſainte. Il promet à ceux qui feront le voyage, l'indulgence accordée par Urbain II. & Eugène IV. & met ſous la protection de l'égliſe leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent néceſſaire à ce voyage, d'engager leurs héritages aux eccléſiaſtiques, ou à d'autres, au refus des parens & des ſeigneurs de fief. La lettre aux prélats eſt pour leur enjoindre de prêcher la croiſade, & de faire tenir par-tout la lettre précédente. Les porteurs de ces lettres étoient des Templiers & des Hoſpitaliers, qui les préſenterent aux deux rois Philippe de France, & Henri d'Angleterre, en une conférence qu'ils eurent en Normandie le lundi vingt-ſeptiéme d'Avril 1181. Les deux rois furent extrêmement touchés de la déſolation de la terre ſainte, & promirent d'y envoyer un prompt ſecours, & ainſi finit leur conférence.

Alex. ep. 59. 60.

Roger. Hoved. p. 611.

L'égliſe de Lincoln n'avoit point eu d'évêque de-

puis Robert du Chesnei, mort le huitiéme de Janvier
An. 1181. 1167. Il est vrai que sept ans après, Geoffroi, fils na-
XXXIV. Eglise d'Angleterre. turel du roi Henri, archidiacre de la même église, en
Godwin, de præsul. Angl. p. 344. fut élu évêque: mais il se contenta de jouïr des reve-
Rog. an. 1174. p. 676. nus, sans se faire sacrer ni ordonner prêtre. Il y avoit déja sept ans qu'il en jouissoit ainsi, & quatorze ans que l'évêché vaquoit: quand le pape Alexandre ordonna expressément à Richard, archevêque de Cantorbéri, d'employer les censures ecclésiastiques pour obliger Geoffroi à renoncer à son élection, ou à re-
Roger. p. 611. Gervas. an. 1181. p. 1458. cevoir incessamment les ordres. Geoffroi reconnoissant son incapacité, aima mieux quitter l'évêché; & par le conseil du roi son pere, des princes ses freres, & de plusieurs évêques, il renonça à son élection entre les mains de l'archevêque. Le roi le fit son chancelier, & lui donna de revenu mille marcs d'argent. Toutefois l'évêché de Lincoln vaqua encore deux ans.

Rog. p. 613. Guillaume, roi d'Ecosse, s'opiniâtroit toujours à ne point souffrir que Jean demeurât évêque de saint André, & le pape Alexandre à le soutenir. Ce qui fut cause que Roger, archevêque d'Yorc & légat du pape, excommunia le roi d'Ecosse, & mit son royaume en interdit. Mais ce prélat mourut peu de tems après, sçavoir le samedi vingt-uniéme de Novembre de la même année 1181, après avoir tenu le siége d'Yorc vingt-sept ans. On l'accusoit de s'être abandonné lors-
Coll. Lup. v. epist. 9. G. Neubrig. lib. c. 5. qu'il étoit archidiacre de Cantorbéri, aux plus infames débauches; & de s'être vengé cruellement de celui qui s'en plaignit. Il étoit sçavant, éloquent, & d'une prudence singuliere pour les affaires temporelles; mais peu appliqué à ses devoirs spirituels. Il

augmenta considérablement les revenus de son église, & y fit de grands bâtimens, aussi ne perdoit-il aucune occasion de s'enrichir. Il donnoit les dignités de son église à des enfans; & sous prétexte de prendre soin d'eux jusqu'à ce qu'ils fussent en âge, il s'approprioit leurs revenus. Dans la distribution des bénéfices, il tenoit pour regle de préférer toujours les clercs vivant licencieusement, aux plus réguliers. Il avoit une telle aversion pour les religieux, qu'il disoit que Turstain son prédécesseur, n'avoit jamais fait une plus grande faute, que de fonder le monastere de Fontaines; & dans sa derniere maladie il dit à un abbé, qui le prioit de confirmer les donations faites à son monastere: Je vais mourir, & parce que je crains Dieu, je n'ose faire ce que vous me demandez. Tant il croyoit mal employé ce que l'on donnoit aux religieux. Il laissa en mourant onze mille marcs d'argent, & trois cens marcs d'or, dont il distribua une partie aux pauvres & aux églises: mais après sa mort le roi se saisit de tout, sans avoir égard à son testament, disant que tous les trésors appartenoient au prince, & que ce prélat avoit porté lui-même un jugement contre lui, ayant obtenu du pape Alexandre, un privilége pour s'approprier les biens des clercs de sa juridiction, qui seroient morts sans les avoir distribués de leurs propres mains, quoiqu'ils eussent fait un testament. Après sa mort, le siége d'Yorc vaqua dix ans.

AN. 1181.

Matth. Par. an. 1181.

On s'étoit plaint au pape Alexandre, que quelques évêques d'Angleterre étoient toujours à la cour, exerçoient même des jugemens criminels, & n'offroient point le saint sacrifice, comme s'en trouvant indignes.

AN. 1181. On marquoit en particulier Richard de Vincheſtre; Geofroi Ridel, évêque d'Eli, & Jean d'Oxford, évêque de Norvic : tous deux fameux dans l'affaire de ſaint Thomas de Cantorbéri. Le pape en écrivit avec indignation à l'archevêque Richard, menaçant de le punir lui-même s'il ne réprimoit ces abus. L'archevêque, c'eſt-à-dire, Pierre de Blois en ſon nom, écrivit au pape, que c'étoit des calomnies; & après avoir relevé le mérite perſonnel de ces trois évêques, il s'efforce de montrer en général, qu'il eſt avantageux que les évêques aſſiſtent aux conſeils des rois. Ce n'eſt pas, dit-il, une nouveauté; car, comme ils ſurpaſſent les autres en dignité & en ſageſſe, auſſi ſont-ils plus propres au gouvernement de l'état. Il rapporte pluſieurs exemples de l'ancien teſtament, où les rois prenoient le conſeil des prophétes & des prêtres, & ajoute :

Petr. Bleſ. ep. 84.

Vous devez ſçavoir que ſi les évêques n'étoient auprès des rois, le clergé ſeroit exceſſivement opprimé par les laïcs : car quand les cenſures eccléſiaſtiques ne ſuffiſent pas, ils font venir au ſecours l'autorité du prince. Si le roi, comme il arrive ſouvent, eſt irrité contre les innocens, les évêques l'adouciſſent par leurs prieres. Ils font modérer la rigueur des jugemens, écouter les plaintes des pauvres, ſoulager leur miſere. Ils affermiſſent la liberté du clergé, le repos des monaſteres, la paix des peuples, l'autorité des loix : ils font obſerver les décrets du ſaint ſiége; ils augmentent la dévotion des laïcs & les domaines de l'égliſe. A toutes les principales fêtes ils vont à leurs égliſes : où par la diſtribution des aumônes, la conſolation des veuves & des orphelins, la correction de ceux qui leur ſont ſoumis, & d'autres bonnes œuvres, ils répa-

rent le ſéjour qu'ils ont fait à la cour. Au lieu qu'à la cour de Sicile il y a des évêques qui ſont des ſept ans & des dix ans ſans en ſortir : ſi bien qu'il eſt indifférent qu'ils vivent ou qu'ils meurent, pour la conſervation des domaines de l'égliſe, ou le gouvernement des ames. Nous avons voulu quelquefois retirer nos évêques de cette aſſiduité à la cour, mais elle a été jugée utile par des gens ſages : dont ils ont ſuivi le conſeil, malgré les incommodités qu'ils y ſouffrent, & qui leur feroient deſirer d'en ſortir. Je vous prie donc, ſaint pere, de peſer l'utilité de l'égliſe anglicane, avec les inconvéniens qu'on vous a malicieuſement repréſentés ; & quand vous nous aurez fait ſçavoir votre volonté, nous l'exécuterons avec ſoumiſſion. AN. 1181.

XXXV. Henri légat pourſuit les Albigeois. *Chr. Clarav. an.* 1181.

Henri, qui d'abbé de Clairvaux avoit été fait cardinal & évêque d'Albane, fut envoyé légat en Bourgogne par le pape Alexandre cette année 1181. En cette qualité il dépoſa deux archevêques : celui de Lyon & celui de Narbonne. On ne ſçait pas le nom de cet archevêque de Lyon, qui avoit ſuccédé à Guichard, mort en 1179 ; pour celui de Narbonne, on croit que c'étoit Pierre Auréle, ſucceſſeur de Pons. A ſa place on élut archevêque de Narbonne Jean de bellesmains, évêque de Poitiers, prélat diſtingué par ſon ſçavoir, & qui avoit été ami particulier de ſaint Thomas de Cantorbéri.

Chr. Voſſenſ. ſæc. p. 326. *to.* 2. *bibl. Lab.*

Ce même légat Henri marcha contre les Albigeois avec une grande armée. Il prit le château de Lavaur aujourd'hui ville épiſcopale ; & obligea Roger de Beziers & pluſieurs autres ſeigneurs d'abjurer l'héréſie. Or elle conſiſtoit en ce qui ſuit, ſelon le témoignage du légat. Leurs docteurs, diſoit-il, ayant obtenu une

AN. 1181.

pleine liberté par le conſeil des évêques & des ſeigneurs, ont confeſſé, qu'encore qu'ils prêchent l'évangile aux ſimples pour les tromper, toutefois ils ne croient pas que Jeſus-Chriſt ait été vrai homme; qu'il ait bu, mangé, fait & enduré le reſte de ce qui appartient à la nature humaine: qu'il ait ſouffert, qu'il ait été crucifié, qu'il ſoit mort ou reſſuſcité: mais que tout ce que l'évangile en raconte ne s'eſt paſſé qu'en apparence. Ils rejettent & condamnent abſolument tout ce que l'égliſe romaine enſeigne & obſerve touchant le ſacrifice de l'autel, le baptême des enfans, le mariage, les autres ſacremens, & les offices divins: ils ſoutiennent que le grand ſatan ou Lucifer eſt le créateur, & le dieu des anges & de toutes les choſes viſibles & inviſibles; & que c'eſt lui qui a donné la loi à Moïſe. Ils diſent que toute union des ſexes eſt également criminelle, ſoit entre parens ou autres. Les femmes qui ſont entr'eux font périr leur fruit; & quoique pluſieurs d'entr'elles ſoient devenues groſſes, on ne voit point leurs enfans. Ils ont confeſſé & abjuré publiquement ces erreurs & pluſieurs autres, en préſence de Géraud archevêque d'Auch, de Géraud évêque de Cahors, & de Goſſelin évêque de Toulouſe. Mais quand les catholiques ſe retirent, ces malheureux retournent à leurs erreurs. C'eſt qu'ils n'abjuroient que pour céder à la force. Le légat Henri préſida au chapitre général de Cîteaux, & retourna l'année ſuivante à Rome, mais ſous un autre pontificat.

XXXVI. Mort d'Alexandre III. Lucius III. pape. *Pagi. an.* 1181. *n.* 2.

Car le pape Alexandre III. ayant tenu le ſaint ſiége près de vingt-deux ans, mourut cette année 1181. le trentiéme jour d'Août fête de ſaint Félix & de ſaint Adaucte. Il mourut à Citta di Caſtello, & fut enterré

à

à Rome dans l'égliſe de Latran. Il paſſoit pour un des plus ſçavans papes qui eût été depuis cent ans : tant pour l'écriture ſainte que pour les décrets, les canons & les loix romaines ; auſſi décida-t-il pluſieurs queſtions très-difficiles. Outre ſes conſtitutions que j'ai rapportées, il s'en trouve une de l'année précédente adreſſée à Caſimir duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la priere de ce prince, confirme l'ordonnance qu'il avoit faite par le conſeil de l'archevêque, des évêques & des ſeigneurs de Pologne, pour retrancher pluſieurs abus : mais principalement la confiſcation des biens des évêques décédés. Il eſt remarquable que ce prince ſouverain demanda au pape la confirmation de ſes ordonnances.

AN. 1181.

Rob. de Monte. 1181.

Alex. ep. 58. *ex Longino.*

Le ſaint ſiége ne vaqua qu'un jour après la mort d'Alexandre, & le mardi premier jour de Septembre 1181, on élut pape Hubaud ou Ubalde évêque d'Oſtie, homme fort âgé, médiocrement lettré, mais d'une grande expérience dans les affaires. A cette élection on commença à mettre en pratique le decret du concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des ſuffrages ; & les cardinaux commencerent à réduire à eux ſeuls le droit d'élire le pape, à l'excluſion du peuple & du reſte du clergé. Hubaud fut couronné à Vélétri le dimanche ſuivant ſixiéme jour du même mois, par Théodin évêque de Porto & par l'archiprêtre d'Oſtie, & nommé Lucius III. Il étoit de Lucques en Toſcane & tint le ſaint ſiége quatre ans. Jean de belles-mains évêque de Poitiers élu archevêque de Narbonne étant allé à Rome, pour obtenir la confirmation de cette élection, le pape Lucius lui donna l'archevêché de Lyon, & le fit ſon légat en France à cauſe de ſon rare

G. Tyr. XXII. c. 7. *Chr. Voſ.* p. 327. *V. Pagi.* 1181. *n.* 5. & 1185. *n.* 13.

Rob. de M. an. 1181.

AN. 1181. ſçavoir, la même année 1181. Etienne alors abbé de ſainte Geneviéve de Paris le félicita de cette tranſlation, par une lettre où il dit : Le roi m'ayant envoyé depuis peu à Toulouſe, j'ai vu en paſſant les égliſes brulées & ruinées juſqu'aux fondemens, & les habitations des hommes devenues les retraites des bêtes. J'avoue que j'ai été effrayé, quand j'ai appris que vous étiez appellé en ces lieux où vous ne pouviez faire aucun fruit : mais enfin j'ai été rempli de joie, quand j'ai ſçu que Lyon vous appelloit. Ces déſordres dans la province de Narbonne étoient l'effet de la fureur des Albigeois & des Cottereaux.

Steph. Tornac. ep. 75. al. 90.

Après la mort de Roger archevêque d'Yorc & du pape Alexandre, Guillaume roi d'Ecoſſe envoya en cour de Rome, & obtint du pape Lucius ſon abſolution & la levée de l'interdit jetté ſur ſon royaume, par une bulle expédiée à Vélétri le dix-ſeptiéme de Mars. Quant à l'affaire de Jean évêque de ſaint André, le pape en chargea Roland élu évêque de Dol, qu'il envoya légat en Ecoſſe.

Rog. Hoved. p. 615.

AN. 1182. A la mort de ſaint Laurent de Dublin, le roi d'Angleterre avoit mis en ſa main les biens de cet archevêché, & enſuite l'avoit donné à Jean de Cumin ſon clerc, qui s'étoit ſignalé contre ſaint Thomas de Cantorbéri. Jean de Cumin étant venu à Rome en même tems que les députés d'Ecoſſe, le pape Lucius l'ordonna prêtre à Vélétri le ſamedi d'avant la Paſſion, treiziéme de Mars 1182, & le dimanche des Rameaux vingt-uniéme du même mois, il le ſacra archevêque de Dublin. Le légat Roland étant arrivé en Ecoſſe, travailla long-tems à faire la paix entre le roi & Jean de ſaint André : mais il ne put y réuſſir.

p. 611.
p. 614.
p. 616.
p. 617.

Roland avoit été élu dès la saint Martin 1177. par les chanoines de Dol en Bretagne, pour remplir le siége de cette église, qui se prétendoit toujours métropolitaine. Car encore que le pape Lucius II. eût jugé définitivement en faveur de l'archevêque de Tours, il avoit conservé le pallium à Geoffroi évêque de Dol : ce qui lui donna prétexte de soutenir sa prétention de métropolitain, mais seulement sur les deux évêques de Tréguier & de Saint-Brieuc; & les évêques de Dol ses successeurs soutinrent la même prétention. Roland étoit auparavant doyen d'Avranches, homme pieux & lettré. A son élection se trouverent deux évêques, Henri de Bayeux & Richard d'Avranches, & l'abbé du Mont saint Michel Robert de Torigni, qui nous a conservé ce fait dans sa chronique. Barthélemi qui étoit alors archevêque de Tours s'opposa au sacre de Roland, prétendant le sacrer lui-même comme son suffragant; & le pape Alexandre écrivit plusieurs lettres sur ce sujet, tant à Barthélemi qu'au roi Louis le jeune, qui toute sa vie prit fortement la défense de l'archevêque de Tours. Car la Bretagne appartenant au roi d'Angleterre, le roi de France regardoit comme un avantage de sa couronne, que les évêques de cette province dépendissent du siége de Tours.

AN. 1182. XXXVII. Affaire de Dol en Bretagne. *Rob. de Monte, an. 1177. Sup. liv. LIX. n. 5. Lobineau, hist. Bret. l. VI. n. 43.*

Martenne; Coll. Nov. p. 102. 103. 104. Steph. Tornac. ep. 39.

Le pape Alexandre ne décida rien sur cette affaire; quoique l'archevêque de Tours & le prétendu archevêque de Dol se fussent présentés devant lui : l'un pour obtenir la consécration & le pallium, l'autre pour maintenir son droit sur l'église de Dol. Mais le pape ne trouvant pas le fait assez éclairci, du consentement des parties donna commission à Gui arche-

vêque de Sens, Henri évêque de Bayeux, Etienne abbé de ſainte Geneviéve de Paris, & au doyen de Bayeux, de faire premierement leur poſſible pour accorder les parties; & s'ils ne le pouvoient, entendre les témoins, & en envoyer les dépoſitions à Rome, afin que le pape pût juger définitivement en préſence des parties, qui devoient y revenir dans deux ans.

AN. 1182. *Martenne, p.* 106.

Le roi Philippe étant venu à la couronne, ſoutint l'intérêt du ſiége de Tours avec la même vigueur que ſon pere : comme font voir les lettres qu'il fit écrire en ſon nom ſur ce ſujet par Etienne abbé de ſainte Geneviéve, tant au pape Lucius III. qu'à Octavien & à Mélior, tous deux cardinaux, qui avoient grand crédit à Rome. Mais le pape Lucius ne fit autre choſe en cette affaire que donner encore une commiſſion, pour ouir des témoins ſur les lieux. Elle eſt datée de Vérone le dix-huitiéme d'Août, & par conſéquent l'année 1184 : & cette même année le pape avoit fait Roland cardinal diacre.

Steph. Tornac. ep. 107. 108. 109.

Martenne, p. 111.

XXXVIII. Fin d'Arnoul de Liſieux.

Arnoul évêque de Liſieux chargé d'années & d'infirmités, & mal content du roi d'Angleterre ſon ſeigneur, avoit quitté ſon évêché pour vivre dans la retraite. Il avoit penſé à ſe retirer en l'abbaye de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, au diocèſe de Rouen ; comme il paroît par la lettre qu'il en écrivit à l'abbé de Cîteaux : mais depuis il choiſit l'abbaye de ſaint Victor de Paris, & s'y fit bâtir un beau logement, où il ſe retira en 1181. On élut pour lui ſuccéder dans le ſiége de Liſieux Raoul de Venneville archidiacre de Rouen, qui auparavant avoit été chancelier du roi d'Angleterre.

Rob. de Monte, an. 1182.

Arn. ep. fol. 79. 80.

Arnoul avoit été éleyé dans l'égliſe de Sées, dont

il fut archidiacre ſous l'évêque Jean ſon frere aîné. Son oncle auſſi nommé Jean évêque de Liſieux étant mort en 1141, il lui ſuccéda & tint ce ſiége quarante ans. Il alla à la ſeconde croiſade par ordre du pape Eugène IV. en 1146. Il fut en grand crédit auprès du roi d'Angleterre Henri II. contribua beaucoup à le retenir dans l'obéiſſance du pape Alexandre, & travailla fortement à le réconcilier avec ſaint Thomas de Cantorbéri, auquel toutefois il devint ſuſpect comme trop courtiſan. Après ſa retraite, quelques chanoines de Liſieux étant allés à Rome, l'accuſerent devant le pape Lucius, d'avoir diſſipé les biens de ſon égliſe: & obtinrent pour juges l'évêque d'Avranches, l'abbé du Bec, & l'abbé de Savigni. Arnoul à qui ces juges étoient ſuſpects, ſe plaignit au pape du jugement qu'ils avoient rendu contre lui; & en obtint la caſſation, comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit de ſa retraite. Il vêcut à ſaint Victor en ſimple chanoine, & y finit ſaintement ſes jours.

AN. 1181. *Gall. Chr. ex Ord. Vitali.* *Sup. l. LXIX. n. 14.* *T. 2. Spicil. p. 482.*

XXXIX. Scandale en l'abbaye de Greſtain.

Nous avons de lui pluſieurs lettres & quelques ſermons. Entre les lettres il y en a une au pape Alexandre III. qui mérite une attention particuliere. L'abbaye de Greſtain dans le diocèſe de Liſieux étoit alors gouvernée par Guillaume d'Exceſtre ſon quatriéme abbé: qui ſous prétexte de prendre ſoin des biens que ſon monaſtere poſſédoit en Angleterre, étoit le plus ſouvent dans ce royaume, occupé à pourſuivre des procès & à ſe divertir; & l'évêque l'avoit inutilement averti de revenir à ſon devoir. Cependant le monaſtere étoit tombé dans un extrême déſordre; il n'y avoit plus d'obſervance au-dedans, on ne faiſoit au-dehors ni aumônes ni hoſpitalité; les moines ſe battoient, &

Epiſt. p. 533 97.

AN. 1182. quelquefois à coups de couteau. Ils avoient répandu le bruit qu'il y avoit chez eux une eau miraculeuſe qui guériſſoit les malades, en les y plongeant ſept fois; & une femme qui en fit l'expérience y expira entre leurs mains. Un moine tua le cuiſinier, qui murmuroit des fréquentes viſites qu'il rendoit à ſa femme. Enfin le procureur, que l'abbé avoit laiſſé pour prendre ſoin de la maiſon en ſon abſence, s'étant enyvré à ſouper, frappa deux moines à coups de couteau dans le réfectoir, & ils le tuerent ſur le champ avec une perche.

L'évêque Arnoul écrivit donc ſur ce ſujet au pape Alexandre, le priant de mettre ordre à ce ſcandale; & d'ordonner que ces moines indociles ſeroient diſperſés un à un dans des monaſteres bien reglés, & que pour renouveller plus aiſément la maiſon de Greſtain, on y mettroit des chanoines réguliers. Auſſi-bien, dit-il, nous avons en cette province grand nombre de monaſteres fameux, mais peu d'abbayes de chanoines, & elles ſont très-pauvres: enſorte que ceux des nôtres, qui veulent embraſſer cet ordre, ſont obligés, pour la plupart, d'aller en des pays étrangers. Le pape toutefois ne changea point l'état de cette abbaye: mais Gautier, archevêque de Rouen, qui aimoit l'abbé Guillaume, le transféra à S. Martin de Pontoiſe en 1185, & l'abbaye de Greſtain demeura ſous la regle de S. Benoît, comme elle eſt encore.

Neuſtria pia, p. 533. Rob. de Monte vulg. an. 1185.

Le procureur de l'abbaye de Greſtain, aſſommé par les moines, ſemble être le ſujet d'un décret du pape Alexandre, conçu en ces termes: Nous avons appris que quelques-uns d'entre vous honorent comme ſaint, un homme tué dans le vin & l'yvrognerie, quoique

To. 1. extra de reliq.

l'égliſe permette à peine de prier pour ceux qui meurent en cet état. Car l'apôtre dit, que les yvrognes ne poſſéderont point le royaume de Dieu. Ceſſez donc ce culte, puiſque quand même ce mort feroit des miracles, il ne ſeroit pas permis de l'honorer comme ſaint, ſans l'autorité de l'égliſe romaine. AN. 1182. 1. Cor. VI. 10.

XL. Enfans tués par les Juifs.

Le nouveau roi de France Philippe, avoit une grande averſion pour les Juifs, qui étoient puiſſans dans ſon royaume, & particulierement à Paris. Car il avoit ſouvent oui dire aux ſeigneurs, qui avoient été élevés à la cour avec lui, que ces Juifs de Paris, tous les ans le jeudi ſaint, ou quelqu'autre jour de la ſemaine ſainte, égorgeoient un Chrétien comme en ſacrifice en des lieux ſouterrains. Pluſieurs avoient été convaincus de ce crime du vivant du roi ſon pere, & brulés; & on comptoit pour martyr un enfant nommé Richard, ainſi tué & crucifié par les Juifs, dont le corps repoſoit à Paris en l'égliſe des SS. Innocens, au lieu nommé Champeaux, où étoit le cimetiere de la ville, & que le roi Philippe fit fermer de murailles en 1185. On diſoit qu'il s'étoit fait pluſieurs miracles au tombeau de Richard, qui avoit été tué à Pontoiſe, & de-là apporté à Paris, ſuivant le témoignage de Robert, abbé du mont S. Michel. *Rigord. an. 1. p. 6.* *Id. p. 211* *Rob. an. 1171*

Ce même auteur rapporte, ſous l'an 1171, que Thibaut comte de Chartres fit bruler pluſieurs Juifs demeurant à Blois: parce qu'ayant crucifié un enfant au tems de pâque, au mépris des Chrétiens, ils l'avoient mis dans un ſac, & jetté dans la Loire, où il avoit été trouvé. Les Juifs convaincus furent brulés, excepté ceux qui ſe firent Chrétiens. Il ajoute qu'ils avoient fait la même choſe à Norvic en Angleterre *Boll. 25. Mart. to. 3. c. 528.*

AN. 1181. du tems du roi Etienne, en la perſonne d'un enfant nommé Guillaume : & encore depuis à Gloceſtre ſous Henri II. Un auteur Anglois rapporte le martyre du jeune Guillaume, à la neuviéme année du roi Etienne, qui eſt l'an 1144; & celui de l'enfant crucifié à Gloceſtre, ſous la ſixiéme année de Henri II. qui eſt l'an 1160. Enfin, on trouve encore un enfant nommé Robert, tué en Angleterre par les Juifs à pâque l'an 1181, & enterré dans l'égliſe de ſaint Edmond, où l'on diſoit qu'il ſe faiſoit pluſieurs miracles. Je ne vois point que juſques-là on ait formé contre les Juifs de telles accuſations, qui devinrent très-fréquentes depuis. Les Juifs prétendent que ce ſont des calomnies: mais pourquoi les Chrétiens les auroient-ils avancées en ce tems plutôt qu'en un autre, s'il n'y avoit eu quelque fondement ?

Chr. Jo. Brom. p. 1043. 1050.

Chr. Gerv. 1181.

Cardoſo. excel. calomn. 10.

XLI. Juifs chaſſés de France. *Rigord. p.* 8.

Le roi Philippe étoit encore animé contre les Juifs, parce que l'antiquité de leur établiſſement à Paris, & la réputation de leurs docteurs les y avoient tellement enrichis, qu'ils poſſédoient près de la moitié de la ville : qu'au mépris des loix & des canons, ils avoient chez eux des eſclaves chrétiens de l'un & de l'autre ſexe, qu'ils faiſoient judaïſer; & qu'ils exerçoient des uſures ſans bornes avec les Chrétiens, nobles, bourgeois & payſans, dont pluſieurs étoient contraints de vendre leurs héritages, d'autres de demeurer dans les maiſons des Juifs comme priſonniers, leur étant engagés par ſerment. Si pour le beſoin des égliſes on leur empruntoit de l'argent, ils prenoient en gage les crucifix & les vaſes ſacrés, qu'ils profanoient, & buvoient dans les calices, ou ils les cachoient dans les lieux les plus infects de leurs maiſons. Le roi conſulta ſur ce

ſujet

ſujet un hermite nommé Bernard, qui vivoit dans le bois de Vincennes en réputation de ſainteté; & par ſon conſeil il déchargea tous les Chrétiens de ſon royaume de ce qu'ils devoient aux Juifs, en retenant à ſon profit la cinquiéme partie. Enfin, au mois d'Avril 1182, il publia un édit portant, que tous les Juifs ſe tinſſent prêts à ſortir de ſon royaume dans la ſaint Jean: leur donnant ce tems pour vendre leurs meubles, & confiſquant à ſon profit leurs maiſons, leurs terres & leurs autres biens immeubles. Quelques-uns ſe firent baptiſer, & obtinrent la conſervation de leurs biens & de leur liberté: d'autres gagnerent par préſens & par promeſſes des prélats & des ſeigneurs, pour ſolliciter le roi de révoquer ſon édit. Mais il demeura ferme dans ſa réſolution: & les Juifs ayant réduit leurs meubles en argent, ſortirent au mois de Juillet de la même année 1182, avec leurs femmes, leurs enfans, & toute leur ſuite. L'année ſuivante le roi fit dédier toutes leurs ſynagogues pour les changer en égliſes: ce qui lui attira la bénédiction de tout ſon peuple.

AN. 1182.

Gull. Armoric. p. 72.

Auct. Aquicinct. an. 1183.

Au commencement de la même année 1183, Guillaume, archevêque de Reims, & Philippe, comte de Flandre, eurent une conférence à Arras pour leurs affaires ſecretes. Une femme des terres du comte y découvrit pluſieurs hérétiques Patarins, c'eſt-à-dire Manichéens. Ils furent convaincus, par leur propre confeſſion, de tenir une doctrine très-impure. Il y avoit des clercs, des gentilshommes, des payſans, des filles, des femmes mariées, & des veuves. L'archevêque & le comte les condamnerent au feu avec confiſcation de leurs biens.

AN. 1182. XLII. Latins massacrés à Constantinople. *G. Tyr.* XXII. c. 10.

L'empereur Manuel Comnene avoit été très-favorable aux Latins, & ne confioit qu'à eux les plus grandes affaires, y trouvant plus de fidélité & de vigueur que dans les Grecs. Il répandoit sur eux abondamment ses libéralités; ce qui les attiroit auprès de lui de toutes parts: mais les Grecs, principalement les nobles & les parens de l'empereur, n'en étoient que plus indignés, & plus confirmés dans la haine qu'ils avoient déja contre les Latins. Ils étoient encore échauffés par les différends de religion, ne voulant point céder à l'autorité de l'église romaine, & regardant comme hérétiques tous ceux qui ne suivoient pas leurs traditions. C'est ainsi qu'en parle Guillaume, archevêque de Tyr, qui avoit été plusieurs fois à Constantinople; & il ajoute qu'après la mort de l'empereur Manuel, les Grecs cherchoient l'occasion d'assouvir leur haine, & d'exterminer les Latins dans tout leur empire. Ils ne la trouverent pas tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis, protovestiaire & protosébaste, qui gouvernoit l'impératrice & le jeune empereur son fils. Car Alexis se servoit aussi du conseil & du secours des Latins.

Mais son arrogance & son avarice le rendirent bientôt odieux; & les mécontens appellerent Andronic de la même famille des Comnénes, homme inquiet & perfide, qui sous l'empereur Manuel avoit été en prison, puis fugitif dans tout l'Orient. Enfin Manuel, trois mois avant sa mort l'avoit rappellé; & pour le tenir dans un exil honorable, lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Hellespont, en présence de Constantinople: tout lui céda; on prit

Nicet. p. 162.

le protoſébaſte, on le lui envoya, & il lui fit crever les yeux. Enſuite il fit paſſer à Conſtantinople des troupes contre les Latins, qui toutefois furent avertis du mauvais deſſein des Grecs. Les plus vigoureux s'embarquerent ſur quarante-quatre galeres & pluſieurs vaiſſeaux qu'ils trouverent au port, emmenant leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter: les plus foibles & les plus négligens furent attaqués dans leur quartier par les troupes d'Andronic, & par le peuple de Conſtantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes réſiſterent long-tems, & vendirent cherement leur vie: les autres, c'eſt-à-dire, les femmes, les enfans, les vieillards & les malades, furent brulés impitoyablement dans leurs maiſons, & tout le quartier réduit en cendres. Les Grecs n'épargnerent pas même les égliſes & les autres lieux de piété, qui furent brulés avec ceux qui s'y étoient réfugiés; & ils ne diſtinguerent les prêtres & les moines d'avec les laïcs, qu'en les traitant plus cruellement. AN. 1182.

Entr'eux ſe trouva Jean cardinal ſoudiacre, que le pape, à la priere de l'empereur Manuel, avoit envoyé travailler à la réunion des deux égliſes. Comme il étoit dans ſon logis pendant ce maſſacre, quelques perſonnes pieuſes vinrent l'exhorter à ſe retirer. A Dieu ne plaiſe, dit-il, je ſuis ici pour l'union de l'égliſe & par l'ordre du pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queue d'un chien, & la traînerent ainſi par les rues. Ils traînerent auſſi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrés: ils entrerent dans l'hôpital de ſaint Jean appartenant aux chevaliers hoſpitaliers de Jéruſalem, & égorgerent tous les malades *Rob. de Monte, an. 1182.*

AN. 1182. qu'ils y trouverent. Les prêtres & les moines Grecs
Cange. C. P. l. IV. 163. étoient les plus ardens à exciter le maſſacre : ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maiſons & dans les lieux les plus cachés, de peur que quelqu'un n'échappât ; & les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & aux autres infidéles ceux qui s'étoient réfugiés chez eux, & à qui ils avoient promis de les ſauver : on en comptoit plus de quatre mille de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition, réduits ainſi en eſclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-tems, quoique pluſieurs leur euſſent
Tyr. c. 13. donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce maſſacre arriva au mois d'Avril 1182.

Les Latins qui s'étoient ſauvés par mer en firent de cruelles repréſailles. Ils s'aſſemblerent près de Conſtantinople, & s'y arrêterent quelque tems attendant l'évenement du tumulte : mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit paſſé, ils partirent enflammés de colere, & faiſant le tour de l'Helleſpont depuis l'embouchure de la mer Noire juſqu'à celle de la Méditerranée, ils deſcendirent dans les villes & les places, & firent main-baſſe ſur tous les habitans. Ils attaquerent auſſi les monaſteres de ces côtes & des iſles voiſines, tuerent les moines & les prêtres, & brulerent les monaſteres avec ceux qui s'y étoient réfugiés. Ils en enleverent des richeſſes immenſes, dont ils réparerent leurs pertes, & firent encore un grand profit. Car outre ce que les citoyens de Conſtantinople avoient donné depuis long-tems à ces monaſteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que

les Latins emporterent ; & firent les mêmes ravages aux côtes de Theſſalie & des autres provinces maritimes, pillant & brulant les villes & les bourgades. Ils raſſemblerent auſſi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns ayant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent ſur un vaiſſeau avec leurs femmes & leurs enfans, & ſe retirerent en Syrie. AN. 1182.

XLIII. Andronic appellé à Conſtantinople. *Nicet. p. 163. D.*

Cependant tout ce qu'il y avoit de grand à Conſtantinople paſſoit le détroit pour aller ſaluer Andronic. Le patriarche Théodoſe y alla le dernier avec les principaux du clergé ; & Andronic apprenant qu'il approchoit de ſa tente, alla au-devant vêtu d'un habit violet ouvert pardevant, qui lui deſcendoit ſeulement juſqu'aux genoux avec un bonnet pointu de couleur brune. Il ſe proſterna devant le patriarche, qui étoit à cheval : puis s'étant relevé il lui baiſa les pieds, l'appellant le ſauveur de l'empereur, l'amateur du bien, le défenſeur de la vérité, & un ſecond Chryſoſtôme pour l'éloquence. Le patriarche voyant alors Andronic pour la premiere fois, le trouva tel que l'empereur Manuel le lui avoit dépeint ; la taille au-deſſus de l'ordinaire, le regard farouche, les ſourcis d'un homme ſuperbe, caché, ſoucieux & toujours penſif ; la démarche fiere, les manieres artificieuſes & affectées. Leur converſation fut civile en apparence, & ils ſe dirent des vérités qu'ils feignoient de ne pas entendre. Andronic entra enſuite à Conſtantinople, où il étoit abſolument le maître auſſi-bien que par tout l'empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner avec ſon épouſe Agnès ſœur du roi de France Philippe.

AN. 1182. XLIV. Etat du royaume de Jéruſalem.

Le royaume de Jéruſalem s'affoibliſſoit de plus en plus, tant au dedans par la diviſion des ſeigneurs, qu'au dehors par leur mauvaiſe conduite avec les infidéles. La maladie du roi Baudouin IV. ſe déclarant plus ouvertement pour être la lépre, & le rendant incapable d'agir, il entra en ſoupçon contre Boëmond prince d'Antioche & Raimond comte de Tripoli, croyant qu'ils lui vouloient ôter le royaume. Il réſolut donc de marier ſa ſœur Sibille veuve du marquis de Montferrat; & au lieu de la donner à un des plus puiſſans ſeigneurs du pays, il la maria précipitamment à un jeune François, Gui de Luſignan fils de Hugues le Brun comte de la Marche. Ce mariage ſe fit pendant l'octave de Pâque contre la coutume. D'un autre côté, Arnaud de Châtillon étoit ſeigneur de Carac ville forte ſur la frontiere de Syrie, nommée par les anciens la Pierre du déſert, parce qu'elle eſt à l'entrée du déſert d'Arabie ſur une haute montagne, & érigée par les Latins en archevêché. Arnaud alloit ſouvent en parti hors de cette place; & ſans avoir égard aux trêves faites avec Saladin, il enleva pluſieurs caravanes de marchands, qu'il mit aux fers, après avoir pillé les richeſſes dont ils étoient chargés. Il voulut même exécuter un deſſein qu'il avoit depuis pluſieurs années de courir juſqu'aux portes de la Mecque; & il en fit les préparatifs. Mais l'émir qui commandoit en Syrie en étant averti, ſe mit en campagne; & ſans vouloir combattre contre Arnaud, ſe contenta d'aſſurer le paſſage aux pélerins de la Mecque. Quelques mois après un vaiſſeau portant quinze cens Chrétiens fit naufrage auprès de Damiette; & Saladin fit mettre aux fers tous ceux qui s'en étoient ſauvés, & confiſ-

Guill. Tyr. XXII. c. 1.

Id. c. 28.

Vie de Salad. MS. an. 1181.

qua les marchandiſes : puis il envoya demander au roi de Jéruſalem la liberté de tous les Muſulmans qu'Arnaud de Châtillon & les Templiers de Carac avoient enlevés, & ſatisfaction de toutes les hoſtilités commiſes par les Chrétiens au préjudice de la trêve. A faute d'y ſatisfaire promptement Saladin, lui déclaroit la guerre, & menaçoit de traiter les Chrétiens qu'il tenoit, comme les Templiers traiteroient leurs priſonniers. Le roi Baudouin renvoya avec mépris l'officier de Saladin, craignant de déplaire aux Templiers, qui faiſoient profeſſion de n'obéir qu'au pape & aux ſupérieurs de leur ordre, & qui ne vouloient pas relâcher le butin qu'ils avoient fait ſur les caravanes. Ainſi ils obligerent le roi à faire la guerre, contre l'avis de tous les ſeigneurs; car il n'avoit que deux ou trois mille hommes de pied & ſept cens chevaliers, au lieu que Saladin étoit à la tête de vingt mille hommes.

AN. 1181.

XLV. Boëmond prince d'Antioche excommunié. *Guill. Tyr.* XXII. 6. 7.

Dès l'année précédente 1181, Boëmond prince d'Antioche avoit quitté ſa femme légitime pour une concubine; & le patriarche Aimeri, après deux monitions qui furent inutiles, l'excommunia. Le prince irrité commença à perſécuter le patriarche, les évêques, & les autres prélats du pays, mettant la main ſur eux avec violence, mépriſant les franchiſes des égliſes & des monaſteres, pillant leurs biens & déſolant leurs terres. Il aſſiégea même le patriarche avec ſon clergé dans une fortereſſe appartenante à l'égliſe. Quelques ſeigneurs du pays ne pouvant ſouffrir les emportemens du prince, ſe retirerent de ſon ſervice : entr'autres Renaud Manſuer, qui s'enferma dans un château imprenable qu'il avoit, & y donna retraite

AN. 1182. aux prélats chaſſés de leurs ſiéges, & aux autres qui étoient perſécutés pour la même cauſe. Cette diviſion fit craindre aux hommes les plus ſenſés, que les infidéles ne s'en prévaluſſent pour remettre le pays ſous leur obéiſſance. Le roi de Jéruſalem avec le patriarche, les prélats & les ſeigneurs du royaume s'aſſemblerent pour délibérer ſur ce ſujet ; & firent les réflexions que le patriarche d'Antioche auroit dû faire avant que d'employer les cenſures. Ils n'oſerent uſer de force pour réduire Boëmond, quoiqu'il l'eût bien mérité : de peur qu'il n'appellât à ſon ſecours les Turcs, qu'il n'auroit pas chaſſés enſuite quand il auroit voulu. Ils jugerent que les prieres & les avertiſſemens ſeroient inutiles, avec un homme emporté & prévenu de paſſion ; & conclurent qu'il falloit ſouffrir ce mal, de peur d'en attirer un plus grand, & attendre qu'il plût à Dieu de toucher le cœur du prince. D'autant plus qu'outre l'excommunication de ſa perſonne, tout le pays étoit en interdit, enſorte qu'on n'adminiſtroit autre ſacrement que le baptême aux enfans.

On convint toutefois par délibération commune, que le patriarche de Jéruſalem iroit à Antioche avec Renaud de Châtillon beau-pere du prince, frere Arnaud de Toroge maître des Templiers, & frere Roger de Molins maître des Hoſpitaliers : pour voir s'ils pourroient trouver quelque reméde à ces maux. Car ils craignoient que le pape & les princes de deçà la mer ne les accuſaſſent de négligence ou de malice, s'ils laiſſoient leurs voiſins dans un auſſi malheureux état, ſans leur donner aucun ſecours, ni aucune marque de compaſſion. Le patriarche de Jéruſalem prit encore avec

avec lui l'archevêque élu de Céſarée nommé Moine, Albert évêque de Béthléem, Renaud abbé du mont de Sion, & Pierre prieur du ſaint ſépulcre, hommes prudens & diſcrets : puis ils prirent en paſſant le comte de Tripoli ami particulier du prince d'Antioche, & s'aſſemblerent à Laodicée, & enſuite à Antioche, où ils conclurent la paix pour un tems. Les conditions furent, que l'on rendroit au patriarche, aux évêques & aux égliſes tout ce qu'ils avoient perdu, & que l'interdit ſeroit levé : mais que le prince demeureroit excommunié s'il ne quittoit ſa concubine. Après avoir ainſi un peu appaiſé le mal ils ſe retirerent. Mais le prince continua dans ſon déſordre ; & ſans conſidérer le péril où il expoſoit ſon état, il chaſſa ſes meilleurs ſerviteurs, ſeulement parce qu'on diſoit qu'ils n'approuvoient pas ſa conduite : ſçavoir ſon connétable, ſon chambellan, & trois autres ſeigneurs. Ils furent contraints de ſe retirer près de Rupin prince d'Arménie, qui les reçut magnifiquement, leur donnant d'abord de grands préſens, & leur aſſignant à chacun une ſubſiſtance honnête. AN. 1181.

XLVI. Réunion des Maronites.

Aimeri qui étoit le troiſiéme patriarche d'Antioche Latin eut peu de tems après la conſolation de réunir les Maronites à l'égliſe romaine. Ils étoient Monothélites, attachés aux erreurs de Macaire patriarche d'Antioche, qui fut condamné au ſixiéme concile général en 681. & tellement connus pour être dans cette héréſie, que les Chrétiens orientaux écrivant en arabe n'ont pas d'autre nom pour ſignifier les Monothélites, que celui des Maronites. Cette nation étoit compoſée d'environ quarante mille ames, diſperſées ſur le mont Liban, & aux environs, dans les *Guill. Tyr.* XXII. c. 8. *Jac. de Vitr. hiſt. Hieroſ. c.* 77. *Sup. liv.* XL. *n.* 18.

AN. 1182. diocèſes de Giblet, de Botron & de Tripoli. Comme ils étoient gens de guerre, braves & fort utiles aux Latins contre les infidéles, leur converſion cauſa une grande joie. Car ils embraſſerent non-ſeulement la foi catholique, mais encore les traditions de l'égliſe romaine : à laquelle ils ſe réunirent avec leur patriarche & quelques-uns de leurs évêques, qui pour ſe conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des croſſes, & introduiſirent dans leurs égliſes l'uſage des cloches ; car les Grecs & les Orientaux n'uſent que de tables de bois ſur leſquelles ils frappent pour appeller à l'office, à peu près comme nous faiſons le vendredi ſaint. Auſſi les Orientaux pour exprimer cette réunion diſent que les Maronites ſe rendirent Francs. Toutefois ils ſe ſervoient, comme ils font encore, de la langue chaldaïque dans l'office divin, & de l'arabe pour langue vulgaire.

XLVII. Archevêché de Montréal en Sicile. *Faſel.* 1 *Dec. l.* VIII. *p.* 170. 2. *Dec.* VII. *c.* 5. *p.* 433. *Bar. ann.* 1174. *n. ult. Ric. de S. Ger.*

Dès l'année 1174, Guillaume II. roi de Sicile avoit fondé un monaſtere de Bénédictins à quatre milles de Palerme ſa capitale, en un lieu agréable au pied d'une montagne, que le ſéjour des rois fit appeller Montréal & qui devint une petite ville. Le pape Alexandre III. accorda dès-lors pluſieurs priviléges à ce nouveau monaſtere, entr'autres l'exemption, puis la dépendance immédiate du ſaint ſiége. Enfin, à la priere du même roi, le pape Lucius III. érigea cette égliſe en métropole, nonobſtant la proximité de Palerme ; & lui donna pour ſuffragans les évêques de Catane & de Syracuſe, quoique ces villes ſoient à l'autre extrémité de la Sicile. Ce fut le chancelier Matthieu, qui par jalouſie contre Gautier archevêque de Palerme, perſuada au roi de pourſuivre cette érection ſi contraire

aux anciennes regles. Elle eſt du cinquiéme Février 1183, & Guillaume ſecond abbé en fut le premier archevêque, que le pape ſacra de ſa main, & ordonna que l'obſervance monaſtique demeureroit à perpétuité dans cette égliſe. AN. 1183.

XLVIII. Mort de Chriſtien. Conrad archevêque de Mayence. *Roger. Hov. p. 621.*

Le pape Lucius étoit à Vélétri, ne pouvant demeurer à Rome à cauſe de la révolte des Romains. Leur différend venoit de quelques coutumes, qu'il jura de ne jamais obſerver, quoique les papes ſes prédéceſſeurs les euſſent gardées; & les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillerent & brulerent les terres du pape; enſorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ſes forteresſes. Chriſtien archevêque de Mayence, chancelier de l'empereur, vint au ſecours du pape, avec une grande armée d'Allemans, & incommoda fort les Romains: mais il tomba malade à Tuſculum; & le pape qui étoit proche le vint voir. L'archevêque étoit ſi mal, qu'il ne put ſe lever pour le recevoir: mais il ſe confeſſa à lui, reçut de ſa main les ſacremens & l'indulgence, & mourut ainſi au mois d'Août 1183. On prétendit que les Romains avoient procuré ſa mort par l'eau d'une fontaine qu'ils avoient empoiſonnée. Son armée ſe diſſipa, & les Romains s'éleverent plus fortement contre le pape. Le ſiége de Mayence étant demeuré vacant, Conrad qui en avoit été pourvu avec Chriſtien y entra, quittant celui de Salſbourg où il avoit été transféré; & Albert de Bohême rentra dans le ſiége de Salſbourg, par ordre de l'empereur, & du conſentement de cette égliſe, où il fut introniſé pour la ſeconde fois le dix-neuviéme de Novembre 1183.

Jo. de Ceſſ. Chr.

Hiſt. ap. Scr. p. 826.

Chr. Reicherſp. ann. 1183. Sup. l. LXXII. n. 62.

Le pape voyant qu'il ne pouvoit réſiſter aux Ro-

AN. 1183. XLIX. Subſide accordé au pape. *Rog. p. 632.*

mains, envoya des nonces aux rois, & aux ſeigneurs, tant laïcs qu'eccléſiaſtiques, pour demander des ſecours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre, ayant fait leur propoſition, le roi conſulta les évêques & le reſte du clergé, qui lui conſeillerent de donner le ſubſide au pape tel qu'il le jugeroit à propos, tant pour lui que pour eux. Car, ajouterent-ils, nous aimons mieux vous rembourſer, ſi vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de ſouffrir que le pape envoie ſes nonces en Angleterre, lever ſur nous un ſubſide, ce qui pourroit tourner en coutume au préjudice du royaume. Le roi ſuivit ce conſeil, & envoya au pape une grande ſomme d'argent, avec laquelle, & celles qu'il reçut de toutes parts des autres princes, il fit la paix avec les Romains.

Rog. p. 622.

Sup. n. 27. La même année le pape étant à Vélétri, Jean & Hugues qui ſe diſputoient l'évêché de ſaint André en Ecoſſe, furent entendus en conſiſtoire, & on jugea qu'ils n'y avoient droit ni l'un ni l'autre. Ils réſignerent entre les mains du pape purement & ſimplement; & ſe retirerent de ſa cour, attendant ſa miſéricorde. Peu de jours après il rendit à Hugues l'évêché de ſaint André, & donna à Jean celui de Donquelde avec tout ce que le roi d'Ecoſſe lui avoit ôté. Quand ils furent revenus en Ecoſſe, ils ſe mirent en poſſeſſion chacun de leurs ſiéges: mais parce que le roi ne voulut pas faire à Jean la reſtitution que le pape avoit ordonnée, ce prélat diſputa encore à Hugues l'évêché de S. André.

L. Mort du jeune roi d'Angleterre. *Id. p. 620.*

La même année mourut le jeune roi d'Angleterre Henri. Il faiſoit la guerre au roi ſon pere en Limouſin, & l'avoit pluſieurs fois voulu ſurprendre par de faux ſermens & des promeſſes trompeuſes. Enfin le chagrin

de ne pouvoir réuſſir dans ſes mauvais deſſeins le fit tomber griévement malade à Martel en Querci ; & ſe voyant près de ſa fin, il envoya au roi ſon pere, qui refuſa de l'aller trouver, ne s'y fiant pas. Le malade appella les évêques & les autres eccléſiaſtiques qui ſe trouverent près de lui ; & leur confeſſa ſes péchés premierement en ſecret, puis publiquement. Après avoir reçu l'abſolution, il donna à Guillaume Maréchal, ſon ami, la croix qu'il avoit priſe pour aller à Jéruſalem, le chargeant d'accomplir ſon vœu : puis ayant ôté ſes habits, il ſe revêtit d'un cilice, ſe mit une corde au cou, & dit aux évêques & aux autres eccléſiaſtiques : Je me livre, indigne pécheur que je ſuis, à vous qui êtes les miniſtres de Dieu ; priant notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui pardonna au larron à la croix, d'avoir pitié de ma malheureuſe ame par vos prieres & par ſon ineffable miſéricorde. Tous répondirent : *Amen ;* & il ajouta : Tirez-moi de mon lit avec cette corde, & me mettez ſur ce lit de cendre. Ils le firent, & mirent deux groſſes pierres carrées l'une à ſa tête, l'autre à ſes pieds : alors il reçut le viatique, & mourut âgé de vingt-huit ans le jour de ſaint Barnabé, onziéme de Juin 1183. Il fut enterré à Notre-Dame de Rouen, comme il l'avoit ordonné.

AN. 1183.

Chr. Voſien. p. 290.

A Conſtantinople, Andronic, qui avoit tout pouvoir, entreprit de marier Iréne ſa bâtarde, avec Alexis bâtard du défunt empereur Manuel, quoique l'un & l'autre fuſſent nés d'inceſtes avec des parentes. Car Andronic prétendoit que les conjonctions illégitimes ne produiſoient point de parenté : & il fit autoriſer cet avis par le concile & par le ſénat. Mais le patriarche Théodoſe s'oppoſa toujours à ce mariage ; &

LI. Andronic empereur de Conſtantinople.

Nicet. Alex. n. 15. p. 168.

demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic. AN. 1183. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien, & que le mal prévaloit ouvertement, il renonça au ſiége de Conſtantinople qu'il avoit rempli pendant ſix ans, & ſe retira à l'iſle Térébinthe, où il s'étoit bâti un logement & un ſépulcre. Andronic, ravi de ſa retraite, à laquelle il ne s'attendoit pas, fit célébrer le mariage entre Alexis & Iréne, par l'archevêque de Bulgarie, qui ſe trouvoit à Conſtantinople; & pour remplir le ſiége patriarchal, il choiſit Baſile Camatere, qui étoit cartophylax & hypertime. On diſoit que Baſile s'étoit procuré le patriarchat, en promettant par écrit de ſe conformer entierement aux volontés d'Andronic dans l'exercice de ſon miniſtere.

Catalog. Jus Græco. R.

Roger. Hov. p. 595.

Ce fut par les mains de ce patriarche, qu'Andronic fit couronner l'empereur Alexis, le jour de la Pentecôte, dix-ſeptiéme de Mai 1182: & pour témoigner plus de reſpect à ce jeune prince, il le porta ſur ſes épaules à la grande égliſe pleurant à chaudes larmes. *Nicet. n. 18.* Mais quelque tems après il le fit conſentir, quoiqu'à regret, de l'aſſocier à l'empire; & ils furent couronnés enſemble au mois de Septembre, où commençoit l'indiction ſeconde, l'an 6692 ſelon les Grecs, ſelon nous 1183. En cette cérémonie Andronic fut nommé le premier, ſous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. Quand ce vint à la communion, Andronic, après avoir reçu le pain céleſte, étendant les mains pour prendre le calice, jura par les myſteres terribles, qu'il n'acceptoit l'empire que pour ſoulager Alexis. Mais peu de jours après, ſon conſeil ayant décidé qu'il étoit dangereux pour un état d'avoir pluſieurs maîtres, la mort d'Alexis

fut réſolue : on l'étrangla la nuit avec la corde d'un arc, & on porta le corps à Andronic, qui lui donnant des coups de pied dans les flancs, fit pluſieurs reproches à ſon pere & à ſa mere. Enſuite il lui fit couper la tête, ſe la fit rapporter, & jetter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Ainſi finit l'empereur Alexis Comnéne, fils de Manuel, n'ayant pas encore quinze ans accomplis, après en avoir regné trois. AN. 1183.

Il étoit fiancé avec Agnès, ſœur du roi de France Philippe-Auguſte, qu'Andronic épouſa, tout vieux qu'il étoit, quoiqu'elle n'eût pas encore onze ans : puis il pria le patriarche Baſile & le concile, de l'abſoudre du ſerment qu'il avoit fait à l'empereur Manuel & à ſon fils, lui & tous les autres qui avoient violé ce ſerment. Les prélats accorderent l'abſolution par des decrets qu'ils publierent ; & pour récompenſe, l'empereur Andronic leur accorda quelques petites graces, dont la plus conſidérable fut d'être aſſis ſur des bancs que l'on plaçoit auprès de ſon trône. Mais comme le regne d'Andronic ne fut que de deux ans, ils ne jouirent guères de cet honneur.

En Allemagne l'empereur Fridéric tint une cour ſolemnelle à Mayence à la Pentecôte de l'année ſuivante 1184, pour faire chevalier ſon fils Henri, déja reconnu roi des Romains. En cette aſſemblée, l'abbé de Fulde repréſenta à l'empereur, que ſon monaſtere avoit cette prérogative, que quand la cour ſe tenoit à Mayence, l'archevêque devoit être aſſis à la droite de l'empereur, & l'abbé de Fulde à ſa gauche. Or, ajouta l'abbé, l'archevêque de Cologne nous prive de ce droit depuis long-tems, c'eſt pourquoi nous vous AN. 1184.

LII. Entrepriſe de l'abbé de Fulde. *Arnold. Lubec. Chr. Slav.* III. c. 9.

AN. 1184. prions de nous rendre aujourd'hui notre place. Alors l'empereur dit à l'archevêque de Cologne : Vous avez oui ce qu'a dit l'abbé : Nous vous prions de ne pas troubler la joie de cette fête, & de lui laiſſer la place qu'il dit lui appartenir. L'archevêque ſe leva, diſant : Seigneur, comme il plaira à votre ſérénité : que l'abbé prenne la place qu'il deſire, mais trouvez bon que je me retire à mon logis. Comme il vouloit s'en aller, le comte palatin du Rhin, frere de l'empereur, ſe leva d'auprès de lui, & dit : Seigneur, je ſuis vaſſal de l'archevêque de Cologne, il eſt juſte que je le ſuive. Le duc de Brabant & pluſieurs autres ſeigneurs en dirent autant. Le jeune roi Henri, voyant le déſordre qu'alloit cauſer leur retraite, ſe jetta au col de l'archevêque, lui diſant : Mon cher pere, je vous prie de demeurer, pour ne pas changer en triſteſſe notre joie. L'empereur Fridéric l'en pria auſſi, aſſurant qu'il avoit ainſi parlé en ſimplicité, ſans aucun deſſein de l'offenſer. Ainſi chacun reprit ſa place, & la fête ſe paſſa paiſiblement. Or, l'archevêque prévoyant l'entrepriſe de l'abbé, étoit venu à cette cour accompagné de quatre mille hommes armés. Nous avons vu ſix-vingts ans auparavant en 1063, une ſemblable querelle entre l'évêque d'Hildesheim & l'abbé de Fulde, dont les ſuites furent plus fâcheuſes.

Sup. l. LVI. *n.* 9.

LIII. Concile de Vérone. *Auct. Aquicinct. an.* 1184. *Nang. an.* 1183.

Enſuite l'empereur paſſa en Italie, & vint trouver le pape Lucius à Vérone, où les inſultes des Romains l'avoient obligé de ſe retirer. La plus cruelle, eſt qu'ayant trouvé pluſieurs de ſes clercs hors de la ville, ils leur creverent les yeux à tous hormis un, & les lui renvoyerent. Le pape anathématiſa ceux qui avoient commis ce crime, ſortit de la ville avec les ſiens,

ſiens, & vint à Vérone, où il demeura juſqu'à ſa mort. Avec le pape & l'empereur s'y trouverent pluſieurs prélats & pluſieurs ſeigneurs, & il s'y tint un grand concile qui commença le premier jour d'Août 1184, & duroit encore le quatriéme de Novembre. En ce concile le pape Lucius fit une conſtitution où il parle ainſi :

AN. 1184.

Rub. lib. 6. p. 355. Rad. de Diceto. p. 624.

LIV. Décret contre les hérétiques. *To. x. conc. p. 1737. extra de heret. Ad. abol. c. 9. Decr. col. lect. 1. l. v. tit. 6. c.*

La vigueur eccléſiaſtique doit s'exciter pour abolir les diverſes héréſies qui ont commencé à pulluler de notre tems dans la plupart des lieux : vu principalement qu'elle ſe trouve appuyée de la puiſſance impériale. C'eſt pourquoi, en la préſence de notre cher fils l'empereur Fridéric, de l'avis de nos freres les cardinaux, des patriarches, archevêques & évêques, & de pluſieurs ſeigneurs aſſemblés de diverſes parties du monde, nous condamnons par ce decret toutes les héréſies quelque noms qu'elle portent, entr'autres les Cathares & Patarins, & ceux qui ſe diſent fauſſement Humiliés ou Pauvres de Lyon : les Paſſagins, Joſéphins & Arnaudiſtes. Nous les ſoumettons tous à un anathême perpétuel. Et parce que quelques-uns, ſous prétexte de piété, s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons ſous un pareil anathême, tous ceux qui oſeront prêcher en public ou en particulier, ſans avoir miſſion & autorité de nous ou de l'évêque du lieu, tous ceux qui penſent ou enſeignent autrement que l'égliſe romaine, touchant le ſacrement du corps & du ſang de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, le baptême, la rémiſſion des péchés, le mariage & les autres ſacremens. Et généralement tous ceux qui auront été jugés hérétiques par l'égliſe romaine, par chaque évêque dans ſon diocèſe avec le conſeil de ſon clergé, ou par le clergé même le ſiége vacant, avec

An. 1184. le conſeil, s'il eſt beſoin, des évêques voiſins. Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces hérétiques : ſoit qu'on les nomme Conſolés, Croyants, Parfaits, ou de quelqu'autre nom ſuperſtitieux.

Et parce que la ſévérité de la diſcipline eccléſiaſtique eſt quelquefois mépriſée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu: nous ordonnons que ceux qui ſeront manifeſtement convaincus des erreurs ſuſdites, s'ils ſont clercs ou religieux, ſoient dépouillés de tout ordre & bénéfice, & abandonnés à la puiſſance ſéculiere, pour recevoir la punition convenable : ſi ce n'eſt que le coupable, ſitôt qu'il ſera découvert, faſſe abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en ſera de même du laïc, & il ſera puni par le juge ſéculier, s'il ne fait abjuration. Ceux qui ſeront ſeulement trouvés ſuſpects ſeront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable : mais ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation, ſeront laiſſés au jugement ſéculier, ſans être plus écoutés. Et les biens des cleres condamnés ſeront appliqués ſelon les loix aux égliſes qu'ils ſervoient. Cette excommunication contre tous les hérétiques ſera renouvellée par tous les évêques aux grandes ſolemnités, ou quand l'occaſion s'en préſentera, ſous peine d'être ſuſpens trois ans durant des fonctions épiſcopales.

Nous ajoutons par le conſeil des évêques, ſur la remontrance de l'empereur & des ſeigneurs de ſa cour, que chaque évêque viſitera une ou deux fois l'année par lui-même, par ſon archidiacre, ou par d'autres perſonnes capables, les lieux de ſon diocèſe où le bruit

commun ſera que des hérétiques demeurent ; & il ſera jurer trois ou quatre hommes ou plus de bonne réputation, ou même, s'il le juge à propos, tout le voiſinage, que s'ils apprennent qu'il y ait là des hérétiques, ou des gens qui tiennent des conventicules ſecrets, ou qui menent une vie différente du commun des fidéles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accuſés : & s'ils ne ſe purgent ſuivant la coutume du pays, ou s'ils retombent, ils ſeront punis par le jugement des évêques. Que s'ils refuſent de jurer, ils ſeront dès-là jugés hérétiques. An. 1184.

Nous ordonnons de plus, que les comtes, les barons, les recteurs & les conſuls des villes & des autres lieux promettent par ſerment ſuivant la monition des évêques, d'aider efficacement l'égliſe en tout ce que deſſus contre les hérétiques & leurs complices, quand ils en ſeront requis ; & qu'ils s'appliqueront de bonne foi à exécuter ſelon leur pouvoir ce que l'égliſe & l'empire ont ſtatué ſur cette matiere ; ſinon ils ſeront dépouillés de leurs charges, & ne ſeront admis à aucune autre : outre qu'ils ſeront excommuniés & leurs terres miſes en interdit. La ville qui réſiſtera à ce décret, ou qui étant avertie par l'évêque négligera de punir les contrevenans, ſera privée du commerce des autres villes, & perdra la dignité épiſcopale. Tous les fauteurs d'hérétiques ſeront notés d'infamie perpétuelle, & comme tels, exclus d'être avocats & témoins, & des autres fonctions publiques. Ceux qui ſont exemts de l'évêque & ſoumis ſeulement au ſaint ſiége, ne laiſſeront pas pour ce que deſſus, de ſubir le jugement des évêques comme délégués du ſaint ſiége, nonobſtant leurs priviléges.

AN. 1184. On voit dans ce decret le concours des deux puiſſances pour l'extirpation des héréſies : l'égliſe emploie l'excommunication & les autres cenſures; l'empereur, les ſeigneurs, & les magiſtrats emploient les peines temporelles. Je crois de plus y voir l'origine de l'inquiſition contre les hérétiques : en ce que l'on ordonne aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par commiſſaires, des perſonnes ſuſpectes d'héréſie, ſuivant la commune renommée & les dénonciations particulieres : que l'on diſtingue les degrés de ſuſpects, convaincus, pénitens, & relaps, ſuivant leſquels les peines ſont différentes. Enfin, qu'après que l'égliſe a employé contre les coupables les peines ſpirituelles, elle les abandonne au bras ſéculier, pour exercer encore contr'eux les peines temporelles, ayant reconnu par expérience que pluſieurs Chrétiens, & particuliérement ces nouveaux hérétiques, n'étoient plus ſenſibles aux peines ſpirituelles. On reconnoiſſoit donc enfin, qu'outre la peine ſpirituelle il étoit permis d'employer la temporelle contre la même perſonne pour le même crime, ſans crainte de violer la maxime *non bis in idem*, dont la défenſe fut vingt ans auparavant la principale cauſe de la perſécution que ſouffrit ſaint Thomas de Cantorbéri.

Sup. l. LXXI. *n.* 3.

LV. Origine des Vaudois. *Vide Cang. gloſſ. Paterini. Bonacurſ. to.* 13. *Spicil. p.* 75. *Ab. Urſper. an.* 1212. *Jac. Vitr. hiſt. Oc.* 28. *Cang. gl. Humil.*

Quant aux hérétiques nommés en ce decret, les Cathares ou Patarins ſont les nouveaux Manichéens dont nous avons ſi ſouvent parlé : les Paſſagins ou Paſſages vouloient que la loi moſaïque fût obſervée à la lettre, & nioient la Trinité : ils condamnoient les peres & toute l'égliſe romaine. Leur nom ſemble venir du grec *Paſagios* Tout-ſaint. Mais les Humiliés & les Pauvres de Lyon méritent une attention particu-

liere : car leurs commencemens avoient été bons. Les Humiliés parurent premierement en Lombardie : toit des hommes & des femmes qui vivoient en commun dans une grande pauvreté, portoient des habits fort rudes, & dans leur contenance, leurs discours, & toutes leurs manieres d'agir, témoignoient une grande humilité. Ils subsistoient principalement du travail de leurs mains, & ne possédoient rien en propre. Il y avoit entr'eux des laïcs presque tous lettrés, & ils disoient tout l'office canonial du jour & de la nuit : plusieurs ne mangeoient point de chair s'ils n'étoient griévement malades, & ne portoient point de linge. Les femmes de cet institut étoient tellement éloignées des hommes, qu'ils ne les voyoient pas même à l'église, & un mur les séparoit au sermon. Le pape avoit approuvé leur institut, & avoit permis aux clercs & aux laïcs lettrés de prêcher, non-seulement dans leurs maisons, mais dans les places publiques & dans les églises, du consentement des prélats. Ils avoient fait ainsi grand nombre de conversions, & s'étoient multipliés en peu de tems : car outre ceux qui vivoient en commun, plusieurs, à leur persuasion vivoient saintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces Humiliés étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement, & découvroient leurs artifices, & ils en convertissoient plusieurs. Ce n'est pas de ces Humiliés qu'il faut entendre le decret du pape Lucius, mais de ceux qui prenant faussement ce nom, s'ingéroient à prêcher sans mission, à entendre les confessions & diriger, entreprenant sur le ministere ecclésiastique.

AN. 1184.

Ab. Ursper. an. 1212. p. 318.

Les Pauvres de Lyon sont plus connus sous le nom

Reiner. cont. Vald. c. 5.

leurs requêtes, afin d'accorder à chacun la diſpenſe ſelon la différence des cas. Mais le lendemain il changea d'avis, & dit, que la ſuſpenſe contre ces eccléſiaſtiques ayant été prononcée à Veniſe dans le concile général en 1177, ne pouvoit être révoquée que dans un pareil concile ; & il promit d'en tenir un à Lyon pour cette affaire. On attribua ce changement à Conrad archevêque de Mayence & à Conrad évêque de Vormes ; & les Allemans s'en plaignirent hautement, enſorte que les cardinaux diſoient, qu'ils demandoient grace en menaçant. AN. 1184.

On traita auſſi à Vérone d'une autre affaire importante ; ſçavoir, l'élection de l'archevêque de Trèves. Ce grand ſiége étant vacant par le décès de l'archevêque Arnold, le chapitre ſe trouva partagé entre l'archidiacre Volmar & le prévôt Rodolfe. On convint de ſe raſſembler à l'heure de none pour terminer ce ſchiſme : mais Volmar prévint l'heure, & ſe fit élire & introniſer par une partie. Rodolfe venant avec les ſiens à l'heure marquée, proteſta de faire caſſer l'élection de Volmar. Sur quoi l'empereur Fridéric ayant aſſemblé les ſeigneurs à Coblens, ils jugerent qu'en cette diviſion il pouvoit choiſir une perſonne capable. Il donna l'inveſtiture à Rodolfe, & Volmar ſe pourvut devant le pape. Le pape & l'empereur ſoutenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection, & ſe ſéparerent ainſi ſans avoir pu convenir. Ce ſchiſme dans l'égliſe de Trèves dura ſept ans. L'empereur Fridéric vouloit encore que le pape couronnât empereur ſon fils Henri : mais le pape le refuſa, diſant que Fridéric devoit donc quitter la couronne, & qu'il ne pouvoit y avoir deux empereurs enſemble. *Mag. Chr. Belg. p.* 201.

AN. 1184. Pendant la tenue du concile, le quatriéme jour de Novembre, comme le pape, l'empereur, les cardi-

LVII. Ambaſſadeurs de Jéruſalem en France. daux & la plupart des évêques étoient aſſemblés dans la grande égliſe, Gérard, archevêque de Ravenne, expoſa publiquement le triſte état du royaume de Jé-

Rad. de Diceto. p. 634. ruſalem, exhortant toutes ſortes de perſonnes à le ſe-

G. Tyr. 1. XXII. c. 29. courir pour la rémiſſion de leurs péchés. Le roi Baudouin IV. ſentoit ſon mal croître de jour en jour: il avoit perdu la vue, la corruption de la lépre lui ôtoit l'uſage des pieds & des mains, & de plus il fut attaqué d'une groſſe fiévre à Nazareth. Il ne pouvoit toutefois ſe réſoudre à quitter la couronne: mais en préſence des ſeigneurs, de la reine ſa mere & du patriarche, il établit régent du royaume Gui de Luſignan, comte de Joppé & d'Aſcalon, ſe réſervant la dignité royale, la ſeule ville de Jéruſalem, & une penſion de dix mille écus d'or. Mais quelque tems après, le roi connoiſſant l'incapacité de ce jeune ſeigneur, & d'ailleurs mal ſatisfait de lui, retira le pouvoir qu'il lui avoit donné; & pour lui ôter même l'eſpérance de la ſucceſſion à ſa couronne, il fit couronner ſolemnellement Baudouin ſon neveu fils de Sibille, & du marquis de Montferrat ſon premier mari: quoique ce ne fût qu'un enfant, qui avoit à peine cinq ans. Il fut couronné le vingtiéme de Novembre 1181; & les plus ſages n'approuverent cette action, qu'en tant qu'elle ôtoit l'autorité à Gui de Luſignan: car le royaume demeuroit toujours ſans gouvernement par la maladie du premier roi, & le

Lib. XXIII. bas âge du ſecond. Gui de Luſignan s'enferma dans Aſcalon, & refuſa ouvertement d'obéir au roi ſon beau-frere, qui donna la régence du royaume au comte de Tripoli.

Alors

Alors ce pauvre roi, voyant les progrès de Saladin, & en craignant de plus grands, envoya en Occident Héraclius, patriarche de Jérusalem, Arnaud, maître des Templiers, & Roger, maître des Hospitaliers. Ils arriverent heureusement à Brindes; & ayant appris que le pape & l'empereur étoient à Vérone, ils s'y rendirent; mais ils ne reçurent aucun secours effectif de l'un ni de l'autre. Seulement le pape leur donna des lettres de recommandation pour les rois de France & d'Angleterre. Le maître des Templiers mourut à Vérone; le patriarche & le maître de l'Hôpital passerent en France, & arriverent à Paris le seiziéme de Janvier 1185. Maurice, évêque de Paris, les reçut en procession avec le clergé & le peuple; & le lendemain le patriarche célébra la messe dans Notre-Dame, & y prêcha. Le roi, Philippe Auguste ayant appris l'arrivée des ambassadeurs, quitta toutes ses autres affaires pour venir promptement les trouver. Il les reçut avec honneur, leur donna le baiser de paix; & ordonna à ses prévôts & à ses intendans de les défrayer par-tout sur ses terres. Ils lui présenterent les clefs de la ville de Jérusalem & du saint sépulcre; & quand ils eurent expliqué le sujet de leur voyage, le roi assembla à Paris un concile général des évêques & des seigneurs de son royaume; & par leur conseil il ordonna à tous les prélats d'exhorter ses sujets, par de fréquentes prédications, à faire le voyage de Jérusalem pour la défense de la foi. Mais on ne lui conseilla pas d'y aller en personne, parce qu'il n'avoit pas encore d'enfans. Il y envoya seulement, à ses dépens, de braves chevaliers, avec une grande multitude de gens de pied.

AN. 1185. *Rad. de Dic. p. 623. 625.*

Rigord. p. 14.

Les deux ambassadeurs de Jérusalem passerent

promptement en Angleterre, & y arriverent vers le commencement de Février 1185. Le roi Henri les reçut à Redingues: ils se jetterent à ses pieds, & lui présenterent la banniere royale avec les clefs du saint sépulcre, de la tour de David, & de la ville de Jérusalem. Ils le saluerent de la part du roi Baudouin, des seigneurs, & de tout le peuple de son royaume; & lui exposerent avec larmes le sujet de leur voyage. Ils lui rendirent aussi une lettre du pape Lucius, qui représentoit l'état déplorable où la terre sainte se trouvoit réduite par les victoires de Saladin & la maladie du roi de Jérusalem : recommandoit au roi d'Angleterre le patriarche & le maître de l'Hôpital, & le faisoit souvenir de la promesse qu'il avoit faite de donner du secours à la terre sainte. C'est quand il reçut l'absolution du meurtre de saint Thomas de Cantorbéri. Le roi répondit, que Dieu aidant la chose iroit bien; & donna terme aux ambassadeurs, pour apprendre sa résolution, au premier dimanche de carême, qui cette année 1185, étoit le dixiéme de Mars.

AN. 1185.

LVIII. Ambassadeurs de Jérusalem en Angleterre.

Roger. Hov. p. 628.

Epist. 2. To. x. conc. p. 1737.

Sup. l. LXXII. n. 37.

Rad. Dic. p. 626.

Ce jour se trouverent à Londres le roi Henri, le patriarche Héraclius, les évêques, les abbés, les comtes & les barons d'Angleterre : Guillaume, roi d'Ecosse, avec David son frere, & les seigneurs du pays. Huit jours après on délibéra sur la proposition des ambassadeurs, & on mit en question lequel étoit le plus à propos, que le roi allât en personne au secours de Jérusalem, ou qu'il demeurât en Angleterre, dont il avoit reçu la couronne en face d'église. Quelques-uns insistoient sur le serment qu'il avoit fait à son sacre; & soutenoient qu'il étoit plus obligé à maintenir la paix dans son royaume, & le défendre contre les

insultes des étrangers, qu'à marcher en personne à la défense de l'Orient. Car en quittant l'Angleterre, il avoit beaucoup à craindre de la part des François, & de la part des princes ses enfans. Le roi Henri se rendit à cet avis, & répondit au patriarche de Jérusalem, qu'il n'iroit point, mais qu'il aideroit de son argent ceux qui voudroient y aller. Le patriarche mal content de cette réponse, dit: Vous ne faites rien, seigneur, nous cherchons un prince & non de l'argent: on nous en envoie de tous les pays, mais nous demandons un homme. Il insistoit que le roi envoyât au moins un de ses fils: mais le roi répondit, qu'il ne pouvoit les engager au voyage en leur absence. Le patriarche frustré de son espérance, le menaça que Dieu l'abandonneroit, & s'emporta jusqu'à lui reprocher ses infidélités envers le roi de France, & la mort de saint Thomas de Cantorbéri; & voyant le roi fort irrité de ce discours, il lui tendit le col en disant: Faites de moi ce que vous avez fait de Thomas: j'aime autant que vous me fassiez mourir en Angleterre, que les Sarrasins en Syrie, puisque vous êtes pire qu'un Sarrasin.

An. 1185. *Girald. Hib. exp. c. 25. &c. Jo. Brompt. chron.*

Ensuite le roi Henri, le patriarche, & le maître de l'Hôpital passerent en Normandie, & firent à Rouen la fête de Pâque, qui cette année 1185, fut le vingt-uniéme d'Avril. Le roi de France ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, vint en diligence le trouver à Vau-de-Reuil près de Rouen, où ils conférerent pendant trois jours, & promirent d'envoyer à la terre sainte un grand secours, tant d'hommes que d'argent. Comme le roi d'Angleterre avoit permis à tous ses sujets de se croiser en cette occasion, il y eut plusieurs prélats & plusieurs seigneurs qui le firent. Les plus

Rog. p. 630.

AN. 1185. *Id. p. 629.*

remarquables entre les prélats furent les deux nouveaux archevêques, Baudouin de Cantorbéri, & Gautier de Rouen.

LIX. Baudouin archevêque de Cantorbéri. *Chr. Gervaſ. an. 1184. Rad. Dic. p. 618. Petr. Bleſ. ep. 5.*

Richard, archevêque de Cantorbéri, étoit mort l'année précédente 1184, le vendredi dix-ſeptiéme de Février, après plus de dix ans de pontificat. On l'accuſoit d'avoir plus de ſoin du temporel de ſon égliſe que du ſpirituel, & de ne pas profiter de la protection du roi qui l'aimoit tendrement, pour s'aquitter mieux de ſes devoirs. Après ſa mort le ſiége vaqua près de dix mois, par la conteſtation qui étoit entre les évêques de la province & les moines de la cathédrale, pour le droit d'élire l'archevêque. Baudouin, évêque de Vorcheſtre, fut élu par les évêques dès le *Rad. p. 628.* vingt-troiſiéme d'Octobre, & les moines l'élurent auſſi de leur côté le troiſiéme dimanche de l'avent, ſeiziéme de Décembre 1184. Enfin, ayant reçu du pape Lucius la confirmation de ſon élection & le pallium, *Goduin. p. 114. Gervaſ. act. pontif. p. 1675.* il fut ſolemnellement introniſé le jour de ſaint Dunſtant, dix-neuviéme de Mai 1185. Baudouin étoit né à Exceſter de parens pauvres; & ayant tenu quelque tems une école, il fut fait archidiacre pour ſon mérite: mais il quitta bientôt cette dignité pour ſe rendre moine de l'ordre de Cîteaux; & un an après on le fit abbé de Forden en Devonshire. On l'en tira en 1181 pour être évêque de Vorcheſtre. Il étoit extrêmement ſobre, modeſte & doux; mais on l'accuſoit de manquer de vigueur pour réprimer les crimes; & on diſoit qu'il avoit été meilleur moine qu'évêque. Il fut le premier de l'ordre de Cîteaux qui monta ſur le ſiége de Cantorbéri, & il le remplit environ ſix ans.

Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, avoit

AN. 1185.

ſuccédé à Rotrou, mort le vingt-cinquiéme de Novembre 1183, après avoir tenu ce grand ſiége près de vingt ans. Gautier avoit été chanoine de Rouen, puis archidiacre d'Oxford. Vers la fin de l'an 1183, il fut élu évêque de Lincoln, & ſacré à Angers par Richard, archevêque de Cantorbéri : mais peu de tems après il fut transféré à Rouen, & introniſé le jour de ſaint Matthias, vingt-quatriéme de Février 1185. Il tint ce ſiége vingt-deux ans. Or, quoique ces prélats ſe fuſſent croiſés, ils ne ſe preſſerent pas de partir ; & le patriarche de Jéruſalem retourna ſans rapporter grand effet de ſon voyage. Le roi Baudouin IV. mourut la même année 1185 ; & comme la lépre dont il étoit affligé l'avoit empêché de ſe marier, il laiſſa pour ſucceſſeur ſon neveu Baudouin V. qu'il avoit fait couronner dès l'an 1181, fils de ſa ſœur Sibille, & de Guillaume Longue-épée, marquis de Montferrat. Baudouin V. étoit un enfant de neuf ans, & mourut l'année ſuivante 1186.

Gall. Chriſt. Chr. Alber. 1164. 1183. Chr. Rothom. Lab. 1. lib. p. 369. Goduin. p. 344.

Sanut. p. 172.

G. Tyr. p. 1004. G. Neubrig. III. c. 16.

Cependant Guillaume, roi de Sicile, excité par un certain Alexis Comnéne, parent de l'empereur Manuel, arma par mer & par terre, & entreprit la conquête de l'empire de Conſtantinople. Ses troupes prirent Duras le jour de la ſaint Jean 1185, & Theſſalonique le quinziéme d'Août de la même année, que les Grecs comptoient 6633. A la priſe de cette grande ville, les Siciliens commirent toutes ſortes de cruautés & de ſacriléges. Ils tuoient dans les égliſes ceux qui s'y étoient réfugiés : ils fouloient aux pieds les ſaintes images, qui chez les Grecs ne ſont que de plate peinture ſur du bois : ils les jettoient dans les rues, & les bruloient pour faire leur cuiſine. Il y en

LX. Theſſalonique priſe par les Siciliens.

Nicet. 1. Andron. n. 7. Jo. Cec. Chr. an. 1185. Nicet. pag. 192. 194.

AN. 1185. eut qui monterent ſur la ſainte table, y danſerent en chantant, & piſſerent dans le ſanctuaire. Quoique puſſent faire les chefs pour réprimer ces inſolences du ſoldat victorieux, elles continuerent les jours ſuivans: les Siciliens entrant dans les égliſes troubloient par leurs cris le ſervice divin des Grecs, ou chantoient en même tems des chanſons infâmes. Ainſi la haine réciproque des Grecs & des Latins s'allumoit de plus en plus.

L'archevêque de Theſſalonique fut d'un grand ſecours à ſon troupeau en cette calamité. C'étoit le ſçavant Euſtathe, ſi fameux par ſon commentaire ſur Homere. Il ne voulut point ſe retirer, comme il eût pu faire avant le ſiége, mais il s'enferma volontairement avec ſon peuple pour le conſoler & l'exhorter à la patience; & après la priſe de la ville, il alloit ſouvent trouver les comtes qui commandoient les troupes de Sicile pour les adoucir. Ils le reſpectoient, ſe levoient à ſon abord, l'écoutoient patiemment, & avoient égard à ſes prieres.

LXI. Mort d'Andronic. Iſaac l'Ange empereur de Conſtantinople. *Nicet.* 11. *Andron. n.* 1. 2. *Cang. famil. Byz. p.* 201. *Nicet. n.* 10.

Après la priſe de Theſſalonique, les Siciliens marcherent à Conſtantinople, où l'empereur Andronic ſe préparoit à ſe défendre: mais il avoit au-dedans des ennemis plus dangereux, qu'il s'étoit attirés par ſes cruautés & ſes ſoupçons. Le plus terrible fut Iſaac l'Ange, dont l'aïeul Conſtantin natif de Philadelphie avoit épouſé Théodora derniere fille de l'empereur Alexis Comnène: ce qui commença à diſtinguer cette famille des Anges, obſcure juſqu'alors. Iſaac ayant tué celui qui vouloit l'arrêter de la part d'Andronic, ſe ſauva dans ſainte Sophie, comme faiſoient ceux qui craignoient d'être pourſuivis pour un meurtre: ce qui

attira beaucoup de monde pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple ému commença à le demander pour empereur : on rompit les priſons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit ; & avant qu'Iſaac ſortît de ſainte Sophie, on lui mit ſur la tête la couronne du grand Conſtantin qui étoit ſuſpendue ſur l'autel. Enſuite on le fit monter ſur un des chevaux de l'empereur, qui paſſoient par haſard, & on le promena ainſi par la ville, ſuivi même du patriarche Baſile Camatere, que le peuple y entraîna malgré lui. Iſaac l'Ange fut ainſi proclamé empereur, & mis en poſſeſſion du palais, que le peuple pilla en cette occaſion : même les ornemens des ſaintes images dans la chapelle impériale, & le reliquaire où on prétendoit avoir la lettre de Jeſus-Chriſt à Abgar. AN. 1185.

Andronic s'enfuit par mer : mais il fut pris, chargé de chaînes & préſenté à Iſaac, qui permit de l'inſulter en toutes manieres. On lui donna des ſoufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui caſſa les dents : il fut le jouet du public, principalement des femmes dont il avoit fait mourir ou aveugler les maris. Enſuite on lui coupa la main droite avec une hache, & on le remit en priſon, ſans lui donner à boire ni à manger, ni aucun ſoulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit ſur un chameau galeux, & on le promena dans la place publique, la tête nue, & pelée, le corps couvert d'un méchant haillon. La populace amaſſée alentour lui fit ſentir ſa fureur : les uns lui déchargeoient ſur la tête des coups de maſſue, d'autres lui empliſſoient le nez d'ordures, ou lui en couvroient le viſage avec des éponges. Ils diſoient les injures les plus infâmes à ſa mere & à ſes autres n. 12.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIÉME.

LE pape Lucius III. étoit toujours à Vérone, où il mourut le 24 de Novembre 1185, après avoir tenu le ſaint ſiége quatre ans & près de trois mois. Il fut enterré le lendemain vingt-cinq; & le même jour on élut pour lui ſuccéder Hubert Crivelli natif de Milan. Il avoit été archidiacre de Bourges, d'où ſaint Thomas de Cantorbéri le tira pour l'avoir auprès de lui. Etant revenu en Italie il fut archidiacre de Milan, puis le pape Lucius III. le fit cardinal du titre de ſaint Laurent *in Damaſo* en 1182. Après la mort d'Algiſe, il fut archevêque de Milan, & ſept mois après il fut élu pape tout d'une voix par les cardinaux, & couronné le dimanche ſuivant premier jour de Décembre, ſous le nom d'Urbain III. Il tint le ſaint ſiége un an & près d'onze mois, gardant l'archevêché de Milan. Il donna part de ſon élection à tous les évêques & les autres prélats, par une lettre datée de Vérone le douziéme de Janvier 1186.

AN. 1185. I. Mort de Lucius. Urbain III. pape. *Papebr. conat. Pagi.* 1185. *n.* 12. 13. & 1186. *n.* 1. *Rad. Dic. p.* 629. *Ughel. Ital. ſac. to.* IV. *p.* 231. *Vita S. Th. p.* 162. *Puricell. monum. Ep. l. to.* X. *conc.*

L'empereur Fridéric étoit encore en Lombardie, & célébra à Pavie la fête de Noël 1185. Enſuite il fit les nôces du roi Henri ſon fils avec Conſtance fille poſthume de Roger roi de Sicile, & tante de Guillaume ſecond qui regnoit alors. Elle avoit plus de trente & un ans, & Henri n'étoit que dans ſa vingt-uniéme année. Le mariage fut célébré à Milan dans l'égliſe de ſaint Ambroiſe le vingt-ſeptiéme de Janvier 1186: & en cette cérémonie l'empereur Fridéric fut couronné par

Gotefr. Viterb. Chr. par. 17. *p.* 513. 522.

AN. 1186. *Rad. de Dic. p. 629.*

l'archevêque de Vienne, le roi Henri par le patriarche d'Aquilée, & la reine Conſtance par un évêque Allemand. De ce jour le jeune roi prit le titre de Céſar. Mais le pape Urbain le trouva mauvais : car il ſoutenoit, comme Lucius ſon prédéceſſeur, que Fridéric ne pouvoit donner à ſon fils la dignité impériale ; & il n'approuvoit point ce mariage, qui donnoit à Henri l'eſpérance du royaume de Sicile, parce que le roi Guillaume neveu de Conſtance n'avoit point d'enfans. Auſſi ſuſpendit-il de leurs fonctions tous les évêques qui avoient aſſiſté à cette cérémonie.

Auct Aquitinct. an. 1186.

II. Chronique de Godefroi de Viterbe.

To. 2. Piſtorii. an. 1186. p. 504.

C'eſt ici que Godefroi de Viterbe finit ſa chronique intitulée Panthéon. Il étoit prêtre & avoit été chapelain & ſecrétaire de l'empereur Conrad III. & le fut enſuite de Fridéric & de ſon fils Henri VI. Il travailla pendant quarante ans à cette chronique, compoſée de tout ce qu'il connoiſſoit d'hiſtoires ; & l'ayant achevée, il la dédia au pape Urbain III, la ſoumettant à ſon examen : parce, dit-il, qu'aucun écrit n'eſt autentique s'il n'eſt approuvé par le ſaint ſiége. Il dit que ſon ouvrage ſera utile aux princes, & qu'il eſt impoſſible qu'ils gouvernent bien s'ils ſont ignorans : parce que ne devant rendre compte de leur conduite qu'à Dieu, ils doivent être inſtruits par les exemples de ceux qui les ont précédés. La chronique de Godefroi eſt diviſée en vingt parties, dont la premiere & la ſeconde ſont des traités théologiques ſur la nature divine, la création & l'état du premier homme. Il continue dans les ſuivantes l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament depuis le déluge juſqu'aux Macabées ; & y rapporte l'hiſtoire profane, ſuivant principalement la chronique d'Eusèbe. La treiziéme partie

eſt encore un traité théologique pour prouver par tous les prophétes la Trinité & l'Incarnation contre les Juifs & les hérétiques. AN. 1186.

Enſuite commence le nouveau teſtament, & l'hiſtoire eccléſiaſtique & temporelle depuis la venue de Jeſus-Chriſt. En parlant de Conſtantin l'auteur dit: Alors l'empereur donna au pape Sylveſtre les marques de la dignité royale; & pour procurer un plus grand repos aux égliſes, il transféra à Byſance la pompe & le tumulte de ſa cour. Par cette donation nous voyons qu'il céda Rome à l'égliſe romaine avec l'Italie & la Gaule. Toutefois les partiſans de l'empire ſoutiennent que Conſtantin n'a point donné le royaume, mais que ſeulement, par reſpect pour la religion, il a choiſi le pape pour ſon pere, & a voulu recevoir ſa bénédiction & le ſecours de ſes prieres. Ils ajoutent cette preuve, que Conſtantin partageant le monde entre ſes enfans, donna à l'un d'eux l'Occident qui comprend l'Italie: ce qu'il n'auroit pas fait s'il l'eût donnée à l'égliſe. Ils diſent auſſi que Théodoſe & pluſieurs autres pieux empereurs ont eu Rome pour leur partage avec les royaumes d'Occident. Les défenſeurs de l'égliſe répondent, qu'il n'eſt pas croyable que Dieu l'ait tellement abandonnée à l'eſprit d'erreur, qu'elle poſſédât ce qui ne lui appartenoit point. Car pluſieurs perſonnages d'une vie exemplaire ont tenu juſqu'à préſent les droits royaux, avec leſquels on croit qu'ils ont gagné le royaume de Dieu. On peut auſſi prouver d'ailleurs, que Conſtantin a juſtement accordé ces droits à l'égliſe, & qu'elle les a reçus licitement. Car ſi Dieu les a donnés juſtement aux rois, & a diſpoſé la volonté du peuple à ſe ſoumettre

* *Par.* 16. *p.* 385.

AN. 1186. à eux, il a auſſi incliné la volonté des princes pour donner ces droits à l'égliſe.

Pour moi, ajoute Godefroi, s'il faut dire mon ſentiment, j'avoue que j'ignore lequel eſt le plus agréable à Dieu, de la gloire & l'élévation préſente de l'égliſe, ou de ſon humiliation précédente. Pluſieurs eſtiment ce premier état plus ſaint, celui-ci plus heureux; & moi je m'en tiens au ſentiment de l'égliſe romaine notre mere, fondée ſur la pierre qui eſt Jeſus-Chriſt. J'eſtime qu'elle doit poſſéder ce qu'elle poſſéde, puiſqu'elle ne peut tomber dans l'erreur, & que ſa foi ne peut manquer. Je laiſſe à ceux qui ſont au-deſſus de nous la ſolution des autres queſtions de cette nature. *Sup. l.* LXII. *n.* 29. *par.* 17. *p.* 499. *p.* 504. En parlant de l'excommunication de Henri IV. par Grégoire VII. il ajoute : Avant cet empereur nous ne liſons point qu'aucun ait été excommunié ou privé de l'empire par le pape. Peu après il déclare qu'il a tiré ce qui précéde des hiſtoires écrites, mais que ce qui ſuit eſt ce qu'il a appris de perſonnes dignes de foi, ou ce qu'il a vu lui-même. Il finit à l'an 1186, & au mariage de Henri VI. avec Conſtance : mais tout ce corps d'hiſtoire eſt mêlé de beaucoup de fables, comme les autres du même tems.

III. Différends entre le pape & Fridéric. *Arnold. Lubec. Chr. Slav.* III. *c.* 16. Le pape Urbain & l'empereur Fridéric eurent pluſieurs conférences touchant les affaires que Lucius avoit laiſſées indéciſes, & qui produiſirent bientôt des différends entr'eux. Car Urbain étoit zélé pour les droits de l'égliſe, & comme Milanois il avoit peine à oublier les maux que Fridéric avoit faits à ſa patrie. *Sup. l.* LXX. *n.* 55. *Sup. l.* LXII. *p.* 48. Il ſe plaignoit que ce prince s'étoit emparé injuſtement des biens que la princeſſe Mathilde avoit donnés à l'égliſe romaine : qu'il prenoit les dépouilles des

évêques morts, enſorte que leurs ſucceſſeurs trouvant les égliſes dénuées de tout, étoient réduits à faire des extorſions injuſtes : enfin que l'empereur avoit diſſipé pluſieurs monaſteres de filles, dont il avoit pris les revenus, ſous prétexte de la conduite déreglée des abbeſſes, ſans en mettre à leur place de plus régulieres. L'empereur de ſon côté fut fort irrité de ce que le pape ſoutenant Volmar élu archevêque de Trèves, l'ordonna prêtre cardinal le ſamedi de la Pentecôte, qui cette année 1186, étoit le dernier jour de Mai; & le lendemain le ſacra archevêque. Or nous avons vu que l'empereur ſoutenoit Rodolfe compétiteur de Volmar. AN. 1186. *Sup. l.* LXXIII. *n.* 56.

Le roi Henri ne contribua pas peu par ſes violences à fomenter la diviſion entre le pape & l'empereur ſon pere. Car étant encore en Lombardie, il fit venir un évêque, à qui il demanda de qui il avoit reçu l'inveſtiture : Du pape, répondit l'évêque. Le jeune roi lui fit trois fois la même queſtion ; & l'évêque ajouta : Seigneur, je ne poſſéde ni régales, ni officiers, ni cours royales : c'eſt pourquoi j'ai reçu du pape le diocèſe que je gouverne. Alors le roi le fit battre à coups de poing par ſes gens & traîner dans la boue. Une autre fois ayant rencontré un ſerviteur du pape Urbain, qui portoit une grande ſomme d'argent, il la lui ôta, & lui fit couper le nez.

Le pape cita l'empereur, menaçant de l'excommunier; & il avoit pour lui pluſieurs des principaux évêques d'Allemagne : ſçavoir, Philippe archevêque de Cologne, fort mal content de ce qu'après la mort des évêques on confiſquoit tous leurs meubles, Conrad de Mayence, Volmar de Trèves, & douze évêques, dont le

plus conſidérable étoit Bertold de Metz. C'eſt celui qui avoit été élu archevêque de Brême en 1178, & que le pape Alexandre III. avoit dépoſé. Etant ainſi dépouillé & banni de chez lui, il vint trouver l'empereur, qui en ayant pitié, le reçut avec honneur, & le retint à ſa ſuite juſqu'à ce qu'il trouvât à le placer. Enfin l'évêché de Metz étant venu à vaquer, il le lui donna. Bertold ne laiſſa pas en ce différend de prendre parti contre l'empereur; & quand Volmar ayant été ſacré par le pape, revint en Allemagne pour prendre poſſeſſion de l'archevêché de Trèves; Bertold alla au-devant de lui, même hors de ſon diocèſe, & le reçut avec grand honneur. De quoi l'empereur irrité le chaſſa de Metz, & le réduiſit à s'enfuir à Cologne près l'archevêque Philippe, qui lui donna une prébende dans l'égliſe des apôtres. L'empereur empêcha auſſi Volmar de jouir du temporel ni du ſpirituel de l'archevêché de Trèves; & y maintint Rodolfe, que Volmar avoit excommunié à ſon retour. Le roi Henri de ſon côté, par ordre de ſon pere, dépouilla les partiſans de Volmar, & confiſqua leurs maiſons; & ce prélat fut réduit à ſe réfugier en Angleterre où il mourut.

An. 1186. *Sup. l.* LXXIII. *n.* 24.

Chr. Belg.

IV. Plaintes de l'empereur contre le pape. *Arnold. c.* 17.

L'empereur Fridéric étant de retour en Allemagne, & voyant le pape réſolu de le pouſſer, ferma tous les paſſages des Alpes & des pays voiſins, pour empêcher que perſonne n'allât à la cour de Rome: ce qui obligea le pape à établir ſon légat en Allemagne Philippe archevêque de Cologne. L'empereur fit venir ce prélat, & lui demanda s'il lui ſeroit fidéle. Le prélat répondit: Seigneur, vous n'en devez point douter, vous m'avez ſouvent éprouvé. Toutefois, pour vous

parler au nom de tous les évêques, si vous vouliez nous traiter un peu plus doucement, nous vous serions plus dévoués. Le pape croit se plaindre avec raison, de ce qu'après la mort des évêques on dépouille les églises, on enleve tous les meubles & les revenus de l'année courante, enſorte que le ſucceſſeur ne trouve rien. Si vous voulez nous faire juſtice ſur ce point, nous ſerons les médiateurs entre vous & le pape; ſinon nous ne pouvons abandonner la vérité. L'empereur répliqua: Nous ſçavons certainement que les empereurs nos prédéceſſeurs donnoient les inveſtitures des évêchés, & les rempliſſoient de perſonnes plus dignes, que l'on ne fait depuis qu'ils vous ont permis l'élection, que vous appellez canonique. Nous nous tenons à ce qu'ils ont reglé; mais nous voulons conſerver ce petit reſte de notre droit tel que nous l'avons trouvé. Cependant, comme je vois que vous n'êtes pas de mon avis, je ne veux point que vous veniez à la cour que je dois tenir à Geilenhuiſen. AN. 1186.

Il s'y aſſembla grand nombre d'évêques & de ſeigneurs, & l'empereur leur dit: Vous ſçavez comme je ſuis attaqué par le pape, ſans que je ſçache avoir jamais manqué à ce que je lui dois. Il dit qu'aucun laïc ne doit poſſéder les dîmes, que le Seigneur a deſtinées à ceux qui ſervent l'autel. Mais nous ſçavons que l'égliſe étant attaquée, a accordé des dîmes à perpétuité à des perſonnes nobles & puiſſantes, qui ont entrepris ſa défenſe, ſans quoi elle n'auroit pu conſerver ſes biens. Le pape dit encore, qu'il n'eſt pas juſte, que perſonne s'attribue droit d'avouerie ſur les terres ou les vaſſaux de l'égliſe; mais que les prélats doivent en jouir librement, comme ils les ont reçus d'abord. Or c. 18.

AN. 1186. nous ne croyons pas que l'on puiſſe changer facilement ce qui eſt établi par une ancienne coutume. Je demande donc aux prélats leur avis ſur ce ſujet. Alors Conrad, archevêque de Mayence, ſe leva & dit: Cette affaire eſt importante, & il ne nous appartient pas de terminer un ſi grand différend. Je ſuis d'avis que nous écrivions au pape, pour l'exhorter à faire la paix & à vous rendre juſtice.

V. Lettre des évêques Allemans. *Ap. Rad. de Dic. p. 631.*

Cet avis fut ſuivi, & on écrivit une lettre au nom de tous les évêques d'Allemagne, & ſcellée de leurs bulles, c'eſt-à-dire de leurs ſceaux, où ils diſoient: Nous ſommes ſenſiblement affligés de la diſcorde qui s'éléve entre l'égliſe & l'empire, & qui fait entre-choquer les deux glaives qui devroient mutuellement ſe ſecourir. L'empereur, dans une cour ſolemnelle qu'il vient de tenir, s'eſt plaint, que lorſqu'il vous témoignoit le plus d'amitié, & qu'il avoit envoyé ſon fils unique le roi des Romains, s'expoſer à toutes ſortes de périls pour la défenſe de l'égliſe romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié contre lui, en recevant les Crémonois qu'il avoit déclarés ennemis publics de l'empire, & détournant les villes d'Italie & particuliérement les évêques, de lui prêter aucun ſecours. Il a ajouté de grandes plaintes touchant l'affaire de Trèves. Car il n'y a point de mémoire qu'aucun de vos prédéceſſeurs ait fait une telle injure à aucun des de ſacrer un évêque du royaume Teutonique avant ſiens, qu'il eût reçu les régales par le ſceptre impérial; & des perſonnes dignes de foi témoignent que vous aviez promis fermement de ne point ſacrer le ſeigneur Volmar. L'empereur s'eſt encore plaint des torts que vous avez faits depuis long-tems à l'empire dans

dans l'archevêché de Milan, un des plus grands siéges d'Italie. Il a ajouté, que toutes les églises de l'empire sont accablées des exactions de ceux qui viennent de votre part, tant en argent, qu'en repas & en logemens d'hommes & de chevaux; & on traite ainsi des églises & des monasteres qui n'ont pas de quoi subsister. Les évêques finissent leurs lettres en priant instamment le pape de satisfaire à ces plaintes, & de prendre confiance aux députés qu'ils lui envoient. AN. 1186.

Le pape ayant reçu cette lettre, fut surpris du changement des évêques; car il lui sembloit avoir pris la défense de leur cause, qu'ils abandonnoient eux-mêmes. Il demeura donc ferme dans sa résolution, d'excommunier l'empereur après les citations légitimes: mais les habitans de Vérone où il étoit, lui dirent: Saint pere, nous sommes serviteurs & amis de l'empereur, c'est pourquoi nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre ville & en notre présence. Le pape ayant égard à leur priere, sortit de chez eux; mais lorsqu'il vouloit excommunier l'empereur, la mort le prévint. *Arnold.*

VI. Eglise de Livonie. *Arnold. Lub. Chr.* VIII. c. 8.

Cependant s'élevoit une nouvelle église en Livonie, par les soins de Meinard, chanoine de Sigeberg: qui poussé d'un grand zèle pour la conversion de ce peuple idolâtre, y fit plusieurs voyages pendant quelques années avec des marchands, s'appliquant à un plus heureux commerce. Quand il vit que Dieu bénissoit son travail, & qu'il étoit écouté favorablement, il s'adressa à Hartuic, archevêque de Brême, & au chapitre de la cathédrale, & leur exposa l'état des choses, pour ne pas continuer sa prédication sans autorité & sans conseil. Ils lui donnerent mission pour

cette bonne œuvre, dont ils eſpéroient un grand fruit, AN. 1186. & on l'ordonna évêque afin de l'autoriſer davantage. c. 9. Il établit ſon ſiége à Riga, capitale du pays, où il fonda une égliſe cathédrale, ſous l'invocation de la ſainte Vierge en 1186; & par ſes inſtructions, accompagnées de douceur & de libéralité, il convertit un grand nombre d'infidéles. Bertold, abbé de Luque en Saxe, de l'ordre de Cîteaux, quitta ſon abbaye pour aller travailler avec Meinard; & ſe faiſoit aimer des païens, principalement par ſon abſtinence, ſa modeſtie, & ſa patience. Il ſuccéda depuis à Meinard; & tels furent les apôtres de la Livonie.

Cæſar. diſt. VII. c. 17.

VII. Saint Hugues évêque de Lincoln.

En Angleterre, l'évêché de Lincoln vaquoit depuis près de dix-huit ans, après la mort de Robert du Cheſnai, arrivée au mois de Janvier 1167. Car Gautier de Coutances, qui fut placé ſur ce ſiége à la fin de l'an 1183, ne le tint guéres qu'un an, & fut transféré à Rouen comme j'ai dit. Le roi Henri II. voulant pourvoir à cette égliſe, fit venir devant lui à Egenesham Richard, doyen de Lincoln, & la meilleure partie du chapitre, le vingt-cinquiéme de Mai 1186. Après avoir long-tems délibéré, ils élurent pour leur évêque, Hugues, prieur de la Chartreuſe de Ouitham, au comté de Sommerſet, fondée depuis peu par le même roi, & la premiere maiſon de cet ordre en Angleterre. Le roi eut une grande joie de cette élection; l'archevêque de Cantorbéri la confirma, & ils envoyérent l'un & l'autre au prieur Hugues, l'exhortant à l'accepter. Hugues, qui connoiſſoit les difficultés & les périls de l'épiſcopat, s'excuſa, diſant que l'élection étoit nulle, non-ſeulement à cauſe de l'indignité de ſa perſonne, mais parce qu'elle avoit été faite pas l'auto-

Vita S. Hug. ap. Sur. 17. Nov. c. 9. Goduin. p. 345. Sup. l. LXXIII. n. 59. Rad. de Dic. p. 631. Roger. p. 631.

Monaſt. Angl. to. 1. p. 559.

rité du roi & de l'archevêque, hors de l'égliſe vacante : & qu'il ne pouvoit y conſentir ſans la permiſſion du prieur de la grande Chartreuſe ſon ſupérieur. Il renvoya ainſi les députés, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, & eſpérant les rebuter par ces difficultés. Mais les chanoines, pour ne lui laiſſer aucune excuſe, s'aſſemblerent de nouveau dans l'égliſe de Lincoln, & l'élurent tout d'une voix : puis ils envoyerent à la grande Chartreuſe des députés notables, qui rapporterent non-ſeulement la permiſſion, mais le commandement d'accepter. Hugues fut donc tiré de ſon monaſtere de Ouitham ; mais en ſortant il portoit lui-même ſur ſon cheval ſes peaux de moutons & ſes habits monaſtiques, ne voulant rien relâcher de ſon obſervance avant l'épiſcopat. Il fut ainſi amené à Londres, & ſacré à Oueſtminſter, dans la chapelle de ſainte Catherine, le jour de S. Matthieu, vingt-uniéme de Septembre 1186. AN. 1184.

Hugues étoit né en Bourgogne d'une famille noble : ſon pere brave & vertueux chevalier, l'offrit à Dieu dès l'âge de huit ans, le mettant dans un monaſtere de chanoines réguliers, qui étoit proche de ſon château, où il ſe retira enſuite lui-même, & y ſervit Dieu le reſte de ſes jours. On mit d'abord le jeune Hugues ſous la conduite d'un ſage vieillard, qui l'inſtruiſant des bonnes lettres, formoit auſſi ſes mœurs, l'accoutumant dès-lors à une vie ſérieuſe. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, & quelque tems après on lui donna le gouvernement d'une paroiſſe, quoiqu'il ne fût pas encore prêtre. Son prieur, allant par dévotion à la grande Chartreuſe, le mena avec lui ; & le jeune religieux fut tellement touché de la vie de *Vita, c. 1.* *c. 2.*

AN. 1186. ces saints solitaires, qu'il conçut un desir ardent d'être admis en leur compagnie, & commença à les en solliciter secretement. Il retourna toutefois avec son prieur; & les chanoines ses confreres, ayant appris son dessein, le presserent tellement, qu'il leur promit
c. 3. par serment de ne les point quitter. Mais il ne put résister à l'attrait d'une vie plus parfaite : il s'enfuit secretement, & vint à la Chartreuse, où il fut reçu, & ses scrupules s'appaiserent. Cette sainte maison étoit alors gouvernée par Basile, son huitiéme prieur
c. 4. successeur de saint Anthelme. Le tems étant venu d'ordonner Hugues prêtre, l'ancien qu'il servoit lui demanda s'il le vouloit. Il répondit avec simplicité, qu'il n'y avoit rien en cette vie qu'il desirât davantage. Et comment, dit le vieillard, osez-vous desirer ce que les plus parfaits même ne reçoivent que lorsqu'ils y sont contraints ? Hugues épouvanté de ce reproche, se prosterna à terre de tout le corps, demandant pardon avec larmes. Le vieillard lui dit : Levez-vous, mon fils, ne vous troublez point : je sçais par quel esprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, & vous serez évêque quand le tems prescrit de Dieu sera ve-
c. 5. nu. Après qu'il eut passé dix ans dans la cellule, le prieur de la Chartreuse lui donna la charge de procureur, dont il s'aquitta si dignement, que sa réputation s'étendit même hors de la province.

Le roi d'Angleterre avoit déja fondé la Chartreuse de Ouitham; mais les deux prieurs qui y avoient été, n'avoient pu faire aucun bien, à cause de l'insolence des gens du pays. Le roi ayant oui parler du mérite de Hugues, envoya à la grande Chartreuse le demander, pour gouverner cette maison. Le prieur & les

moines eurent grande peine à le donner, & lui encore plus à y consentir. Car, leur disoit-il, puisque depuis tant d'années je n'ai pas profité de vos instructions & de vos exemples pour me conduire moi-même, comment pourrai-je gouverner une nouvelle communauté? Etant allé à Ouitham, il trouva les moines dans une grande pauvreté, & les consola, les exhortant à la patience & à la douceur; mais il ne laissa pas d'augmenter bientôt cette maison, tant en bâtimens qu'en meubles, ayant gagné l'affection du roi & du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Il parloit au roi avec tant d'insinuation & de piété, que ce prince, tout habile qu'il étoit, ne lui pouvoit rien refuser, & avouoit qu'il avoit trouvé son maître. En une grande tempête, il crut avoir été conservé par les prieres de Hugues, & redoubla depuis ce jour sa vénération pour lui.

AN. 1186.

c. 6.

A la mi-carême de l'année 1186, Jean, archevêque de Dublin, tint avec ses suffragans, un concile dans l'église de la sainte Trinité. Le premier jour il prêcha lui même sur les sacremens: le second jour Aubin, abbé de Balquinglas, qui fut depuis évêque de Fernes, fit un long sermon sur la continence des clercs, où il rejetta sur les étrangers la corruption qui s'étoit introduite à cet égard: c'est-à-dire, sur les ecclésiastiques venus de Galles & d'Angleterre, montrant quelle étoit auparavant la pureté du clergé d'Irlande. Après le sermon, les clercs du comté de Vexford s'accuserent l'un l'autre en présence de l'archevêque & du concile, touchant les concubines qu'ils avoient épousées solemnellement & menées publiquement chez eux, produisant sur le champ les témoins. L'archevêque les

VIII. Concile de Dublin.

Girald. Camb. II. gest.

AN. 1186. y excitoit lui-même par le conſeil de l'archidiacre Girauld, afin d'en faire juſtice auſſitôt; ce qui cauſa une grande dériſion de la part du clergé d'Irlande qui leur inſultoit. L'archevêque, pour réprimer ces inſultes, & montrer combien ces impuretés lui déplaiſoient, prononça auſſitôt ſa ſentence contre ceux qui en étoient convaincus, & les ſuſpendit des fonctions eccléſiaſtiques, & de la jouiſſance de leurs bénéfices. Le troiſiéme jour l'archidiacre Girauld prêcha par ordre de l'archevêque ſur les devoirs des paſteurs. Il ne diſſimula pas ce que l'on pouvoit dire véritablement à la louange du clergé d'Irlande; mais il reprit auſſi leurs vices, particulierement l'yvrognerie : puis ſe tournant vers leurs ſupérieurs, il les convainquit de négligence par des raiſons ſans replique.

Dès l'année précédente, le roi d'Angleterre Henri II. avoit envoyé des députés au pape Urbain, & obtenu de lui pluſieurs graces auſquelles le pape Lucius réſiſtoit fortement : entr'autres de faire couronner roi d'Irlande celui qu'il voudroit de ſes trois fils. *Vide Roger. p. 631.* Urbain lui en donna une bulle; & pour marquer ſon *Id. p. 634.* conſentement, lui envoya une couronne de plumes de paon tiſſue d'or. Après Noël de l'an 1186, le pape envoya en Angleterre Octavien, cardinal diacre, & Hugues de Nonant, évêque de Coventri, à qui il donna la légation en Irlande, pour en couronner roi Jean, fils du roi Henri; car c'étoit celui qu'il avoit choiſi : mais il différa ce couronnement, à cauſe des affaires qu'il avoit avec le roi de France.

Gal. Chriſt. Præf. edit. 1671. Steph. Torn. epiſt. 118. & ibid. Molin.

Pierre, évêque de Chartres, auparavant abbé de Celles, fameux par ſes écrits, mourut le vingtiéme de Février 1187, après avoir rempli ce ſiége ſept ans,

& réparé les murs & le pavé de la ville. Il fut enterré dans l'abbaye de Joſaphat, & eut pour ſucceſſeur Renaud de Bar, neveu par ſa mere de Guillaume, archevêque de Reims, qui tint le ſiége de Chartres trente ans durant. AN. 1187.

IX. Gui de Luſignan roi de Jéruſalem.

En Orient, Arnaud de Châtillon, ſeigneur de Carac, continuant ſes courſes contre les Muſulmans, enleva une grande caravane qui paſſoit d'Egypte en Arabie, & fit mettre aux fers tous les paſſagers, ſans avoir égard à la trève qui ſubſiſtoit alors. Saladin l'ayant appris, envoya demander la liberté de ces priſonniers, menaçant de traiter de-même les Chrétiens qui paſſeroient ſur ſes terres. Arnaud, ſuivant la coutume des Templiers, dont ſa place étoit pleine, refuſa de rendre les priſonniers, & s'emporta juſqu'à dire mille indignités contre Mahomet. Ce qui mit Saladin en telle colere, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ſes ennemis, il jura ſur le champ de leur faire la guerre de tout ſon pouvoir, déclara la trève rompue, & fit vœu de tuer Arnaud de ſa main. Saladin étoit alors le maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Méſopotamie; & les places qui reſtoient aux Chrétiens, ſe trouvoient enfermées dans ſes états. *Vie MS. de Salad. an. 1185.*

Leur roi Baudouin IV. mourut l'an 1185, & le petit roi ſon neveu l'année ſuivante. Alors Gui de Luſignan ſe fit couronner roi de Jéruſalem par le crédit de ſa femme Sibille héritiere du royaume; & pouſſant ſon reſſentiment contre Raimond, comte de Tripoli, il voulut lui faire rendre compte de l'adminiſtration des finances pendant ſa régence: de quoi le comte irrité, fit un traité particulier avec Saladin, & ſe mit ſous ſa protection. Les choſes étoient en cet état quand *Rog. p. 634. Auct. Aquicinct. an. 1187. Guil. Neubr. III. c. 16.*

AN. 1187.

les Chrétiens refuſerent de faire ſatisfaction au ſultan, de l'infraction de la trève, & des plaintes qu'il faiſoit, particulierement contre les Templiers. Saladin entra donc ſur leurs terres en 1187, avec une armée de plus de cinquante mille hommes, dont un corps avancé rencontra vers Tabarie, qui eſt Tibériade, Girard de Bideford, maître des Templiers, & Roger des Moulins, maître de l'hôpital. Il les ſurprit le premier jour de Mai 1187, & les battit : Girard s'enfuit, Roger fut tué, pluſieurs Templiers pris, ſoixante tués. Saladin encouragé par ce ſuccès, aſſiégea Tibériade qui appartenoit au comte de Tripoli; mais ce prince cédant aux prieres de la reine de Jéruſalem, avoit renoncé à ſon traité avec Saladin. La ville de Tibériade fut d'abord emportée de force; mais la citadelle fit une telle réſiſtance, qu'elle arrêta l'armée ennemie pendant pluſieurs jours.

G. Nang. Chr. an. 1186. 1187.

Rog. p. 635. *V. M. S.*

X. Bataille de Tibériade.

Cependant, le roi Gui de Luſignan & tous les princes Chrétiens venoient au ſecours, & ayant aſſemblé leurs forces, ils camperent auprès d'Acre. Les deux armées ſe trouverent en préſence le jeudi ſecond jour de Juillet 1187, & commencerent à combattre le vendredi, jour heureux & ſacré ſelon les Muſulmans. Le combat dura deux jours, & fut très-ſanglant : mais enfin les Chrétiens accablés par le nombre, & abattus par la ſoif & la fatigue, furent entierement défaits. Tous ceux qu'on trouva les armes en mains furent taillés en piéces : les principaux priſonniers furent le roi Gui de Luſignan, Arnaud de Châtillon, le maître du Temple, & celui des Hoſpitaliers : mais la perte qui fut eſtimée la plus conſidérable fut celle de la vraie croix. On l'avoit portée en cette bataille ſelon la coutume,

Epiſt. in Chr. Reicherſp. an. 1187.

tume, & c'étoit l'évêque d'Acre qui la tenoit; après qu'il fut tué, un officier de l'égliſe de Jéruſalem la releva, & elle fut priſe entre ſes mains. Les Chrétiens Orientaux & ſchiſmatiques n'en furent pas moins affligés que les Latins, & les Muſulmans regarderent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Le comte de Tripoli, après avoir fait des prodiges de valeur, ſe ſauva l'épée à la main au travers des ennemis, & ſe retira à Tyr, où il mourut quelque tems après, déteſté des uns & des autres. Les Chrétiens attribuoient à ſa trahiſon la perte de la bataille, & les Muſulmans l'accuſoient de perfidie, pour avoir rompu ſon traité. AN. 1187.

Auſſitôt après la bataille, Saladin fit dreſſer ſa tente: on lui préſenta les principaux priſonniers; puis ayant fait retirer tout le monde, il fut quelque tems en priere pour remercier Dieu, reconnoiſſant que cette victoire étoit moins l'effet de ſa valeur, que des crimes des Chrétiens. Il fit ramener en ſa préſence le roi Gui de Luſignan, Arnaud de Châtillon, & les autres ſeigneurs. Il les fit aſſeoir à ſes côtés; & comme ils étoient extrêmement altérés, il fit apporter du ſorbet rafraîchi dans la neige dont il préſenta au roi. Ce prince après avoir bu, donna la taſſe à Arnaud: mais le ſultan lui fit dire par un interpréte: C'eſt à toi que j'ai donné à boire, & non pas à cet homme maudit, qui ne doit pas eſpérer de quartier. C'eſt que les Arabes avoient une ancienne coutume obſervée encore à préſent par ceux du déſert, tout voleurs qu'ils ſont, de ne jamais faire mourir leurs priſonniers quand ils leur ont donné à boire ou à manger: c'eſt un droit d'hoſpitalité inviolable entr'eux. *G. Nang.* *Vie M. S.*

AN. 1187. Saladin envoya donc manger les princes François dans un lieu ſéparé ; & quand on les eut ramenés, il s'adreſſa à Arnaud, & lui fit de grands reproches de la cruauté avec laquelle il avoit traité les Muſulmans, ſur-tout des paroles injurieuſes qu'il avoit dites contre Mahomet, & des efforts qu'il avoit faits pour piller la Mecque & Médine. Il faut donc, ajouta-t-il, que je vange notre prophéte & notre religion : toutefois ſi tu veux l'embraſſer, je ſuis prêt à te pardonner tout le mal que tu nous as fait. Arnaud répondit avec fermeté qu'il vouloit mourir Chrétien, & ne témoigna que du mépris tant pour les offres avantageuſes que lui fit le ſultan, que pour les tourmens dont il le menaça. Alors Saladin ſe levant en colere lui déchargea un coup de ſabre ſur la tête : ceux de ſa ſuite acheverent auſſitôt de le tuer, & jetterent le corps hors de la tente, où il demeura juſqu'au ſoir. C'eſt ainſi que Saladin accomplit ſon vœu, & qu'Arnaud de Châtillon expia ſes fautes par un glorieux martyre, dont les ſeuls écrivains Mahométans nous ont conſervé les circonſtances. Je compte entre ſes fautes, que l'on ne peut excuſer, d'avoir ſi ſouvent violé la foi des traités. Tous les Templiers & les Hoſpitaliers pris en cette journée furent égorgés, & on comptoit juſqu'à deux cens trente Templiers ainſi mis à mort. Saladin en donnant cet ordre, dit qu'il rendroit un grand ſervice au pays s'il pouvoit le purger entierement de ces aſſaſſins : c'eſt qu'ils ne faiſoient quartier aux Muſulmans ni en paix ni en guerre.

Ep. ap. Rog. p. 637.

Saladin ayant pris la citadelle de Tibériade, vint aſſiéger Acre qui eſt l'ancienne Ptolémaïde, voulant chaſſer les Chrétiens de toutes les places maritimes, pour leur ôter la communication avec la Gréce & le

reſte de l'Europe. Acre ſe rendit au bout de deux jours; & le ſultan permit aux Chrétiens d'y demeurer, ou de ſe retirer avec leurs femmes & leurs enfans, & ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens. Il prit enſuite Jaffa, Naplouſe, Sebaſte, Nazareth, Séfouriet, Céſarée qui fut priſe de force, brulée & ſaccagée. Hifa que nos auteurs nomment Caïfa, & Arſouf qu'ils nomment Aſſur ſe rendirent: Saïde ou Sidon ſe rendit ſans réſiſtance, Béryte ou Bériut après trois ſemaines de ſiége. Aſcalon fut rendue pour ſervir de rançon au roi Gui de Luſignan.

AN. 1187.

XI. Jéruſalem priſe par Saladin.

Enfin le dix-neuviéme de Septembre Saladin commença le ſiége de Jéruſalem, qui étoit le principal objet de ſon entrepriſe. Elle eût pu tenir long-tems; mais les aſſiégés étoient effrayés par la bataille de Tibériade & la priſe de leurs chefs & de tant de places; & ce qui acheva de les conſterner, c'eſt qu'ils découvrirent une conjuration formée dans la ville par un officier de Saladin, Chrétien Melquite, avec ceux du même rit qui y étoient en très-grand nombre, & qui haïſſoient les Latins pour les mauvais traitemens qu'ils en avoient reçus. Le ſultan aſſuré qu'ils lui livreroient une porte, rejetta avec mépris les propoſitions des aſſiégés, à la tête deſquels étoit la reine Sibille, le patriarche Héraclius, & pluſieurs ſeigneurs. Il dit qu'il étoit obligé en honneur de les traiter comme leurs prédéceſſeurs avoient traité les habitans de Jéruſalem, & de venger le ſang de ſoixante & dix mille Muſulmans maſſacrés ſans miſéricorde. La reine & les ſeigneurs manderent au ſultan, que s'il ne leur accordoit une capitulation honorable, ils ſe défendroient juſqu'à la derniere extrémité: on ne lui conſeilla pas

Sup. l. LXIV. *n.* 66.

de les réduire au déſeſpoir, & il accorda la capitulation aux conditions ſuivantes: Qu'ils rendroient la ville en l'état où elle étoit ſans rien démolir ; que la nobleſſe & les gens de guerre ſortiroient en armes, & avec eſcorte pour aller à Tyr, ou en telle autre ville qu'ils voudroient ; que le reſte du peuple ſortiroit en payant par tête une certaine taxe, & emportant leurs meubles, & ſeroient de même conduits en ſureté.

AN. 1187.

Ainſi Jéruſalem fut rendue à Saladin le vendredi ſecond jour d'Octobre 1187, qui n'étoit que le quatorziéme jour du ſiége. Le patriarche Héraclius enleva tous les ornemens de ſon égliſe, l'argenterie du ſaint ſépulcre, les lames d'or & d'argent dont il étoit couvert, & plus de deux cens mille écus d'or : mais les officiers du ſultan s'y oppoſerent, diſant que la capitulation ne permettoit d'emporter que les biens des particuliers. Sur quoi Saladin répondit : Il eſt vrai que nous pourrions conteſter ſur cet article ; mais puiſque nous avons permis aux Chrétiens d'emporter leurs biens ſans excepter ceux des égliſes, il ne faut pas leur donner ſujet de ſe plaindre, ni de décrier notre religion. Les vertus que l'on a le plus louées dans ce prince, ſont la fidélité à garder ſa parole & la libéralité. Il paya à ſes ſoldats la rançon de tous les ſoldats chrétiens, & les renvoya comblés d'honneurs & de careſſes ; & les émirs en uſerent de même à ſon exemple. Il traita fort civilement la reine & le patriarche. Il déchargea pluſieurs milliers de pauvres de la taxe portée par la capitulation ; & donna de ſon tréſor dequoi ſubvenir aux malades pendant quelque tems. Il permit aux chevaliers de l'hôpital de ſaint Jean, d'y laiſſer dix d'entr'eux pour garder leurs malades pendant un an.

Ep. ap. Rog. p. 645.

Auſſitôt que les Chrétiens Latins furent ſortis de Jéruſalem, les Muſulmans jetterent de grands cris, & donnerent toutes les marques d'une extrême joie. Ils commencerent par abattre les croix élevées par les premiers croiſés en pluſieurs quartiers de la ville, dont la plus remarquable étoit une grande croix de cuivre doré, poſée ſur le dôme de l'égliſe des Templiers. En la voyant abattre, les Chrétiens orientaux reſtés dans la ville ne purent retenir leurs larmes; & Saladin l'envoya depuis au caliſe de Bagdad, qui la reçut comme un hommage rendu au ſucceſſeur du prophéte, la fit traîner par les rues, fouler aux pieds, couvrir de boue, & enfin enterrer au lieu où l'on portoit les immondices de la ville. Saladin fit briſer les cloches de toutes les égliſes de Jéruſalem : quant à l'égliſe patriarchale qui avoit été la grande moſquée bâtie à la place du temple de Salomon, après en avoir ôté toutes les marques du chriſtianiſme, il la fit laver d'eau roſe par dedans & par dehors avant que d'y entrer, & y établit le ſervice de ſa religion le vendredi ſuivant. Il y fit placer une chaire magnifique, que Nouradin avoit autrefois commencée dans Alep, & à laquelle ce prince travailloit ſouvent de ſes mains, ayant fait vœu de la mettre dans l'égliſe de Jéruſalem, quand il en auroit chaſſé les Chrétiens, comme il eſpéroit. Saladin exécuta donc ce vœu de Nouradin. Au frontiſpice de cette grande moſquée on mit l'inſcription ſuivante: Le ſerviteur de Dieu Joſeph fils de Job victorieux, le roi Nacer Salaheldin mit cette inſcription lorſque Dieu prit cette ville par ſes mains l'an 583, en action de graces, après lui avoir demandé le pardon de ſes péchés & la continuation de ſa miſéricorde. AN. 1187.

AN. 1187. Toutes les autres égliſes furent auſſi changées en moſquées, excepté celle du S. Sépulcre que les Chrétiens Syriens racheterent. Dans les autres on contraignit les eſclaves chrétiens à effacer les images & les peintures dont elles étoient ornées, en laver les murailles & frotter le pavé par un pénible travail. Saladin rétablit à Jéruſalem les colléges fondés autrefois par les califes & les ſultans ſes prédéceſſeurs; & y fit recommencer les exercices publics de théologie & de juriſprudence muſulmane. Quelques zèlés Muſulmans lui conſeillerent de ruiner l'égliſe du ſaint Sépulcre, & toutes les autres des lieux ſaints: diſant qu'en les laiſſant on favoriſeroit l'idolâtrie des Chrétiens, & l'injure qu'ils font au meſſie en honorant les marques de ſa paſſion: car les Muſulmans croient que ce ne fut pas Jeſus qui fut crucifié, mais Judas à ſa place. Ils ajoutoient qu'en ôtant aux Chrétiens cet objet de leur dévotion, on leur ôteroit le prétexte de leurs croiſades. Mais les plus habiles théologiens muſulmans furent d'avis contraire. Ils dirent à Saladin, qu'il ne devoit pas être plus ſcrupuleux que le calife Omar, qui avoit conſervé cette égliſe; que les lieux ſaints étant ruinés, la ville de Jéruſalem ſouffriroit un grand préjudice de la ceſſation des pélerinages, d'où venoit toute ſa richeſſe; enfin que cette injure qu'on vouloit faire aux Chrétiens d'occident, ne ſeroit pas moins ſenſible à ceux d'orient, qu'elle pourroit exciter à la révolte, & à ſe joindre aux autres pour l'intérêt commun de la religion. Saladin ſe rendit à ces raiſons; & permit, comme auparavant, de viſiter les ſaints lieux, pourvû que l'on y vînt ſans armes, & que l'on payât certains droits.

C'eſt ainſi que Jéruſalem retomba ſous la puiſſance des infidéles, après avoir été ſous celle des Chrétiens Latins pendant quatre-vingt-huit ans. Ils furent les ſeuls qui en ſortirent : car les Chrétiens Syriens, Georgiens, Arméniens & Grecs y demeurerent. La reine Sibille & le patriarche Héraclius ſe retirerent à Antioche avec les Templiers, les Hoſpitaliers & quantité de peuple. Pluſieurs autres ſe retirerent à Tripoli, où le comte & ſes gens leur ôterent ce que les Sarraſins leur avoient laiſſé : de quoi une femme dépouillée de tout entra en un tel déſeſpoir, que n'ayant plus de quoi nourrir ſon enfant, elle le jetta dans la mer. Quelques-uns de ces Chrétiens chaſſés de Jéruſalem paſſerent à Alexandrie & en Sicile. Il ne reſta aux Latins en Orient que trois places conſidérables, Antioche, Tyr & Tripoli.

AN. 1187.

Ep. ap. Rog. p. 645.

Jac. Vitr. c. 95.

XII. Mort d'Urbain. Grégoire VIII. pape.

Ces triſtes nouvelles vinrent ſi promptement en Italie, que le pape Urbain III. en mourut dans le même mois. La paix ayant été faite entre lui & l'empereur Fridéric d'une maniere qui paroiſſoit honorable à l'égliſe, il quitta Vérone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la terre ſainte ; & comme il étoit déja conſumé de vieilleſſe, il tomba malade & mourut le dix-neuviéme d'Octobre 1187, après avoir tenu le ſaint ſiége un an & près d'onze mois. Il fut enterré le lendemain dans l'égliſe cathédrale de Ferrare, & le vingt-uniéme du même mois on élut pape Albert natif de Bénévent, prêtre cardinal du titre de ſaint Laurent en Lucine & chancelier de l'égliſe romaine, qui fut nommé Grégoire VIII. & ſacré le dimanche vingt-cinquiéme. Il étoit ſçavant & éloquent, d'une vie pure & auſtere & d'un grand zèle : mais il ne tint le ſaint ſiége qu'environ deux mois.

Gervaſ. Chr. p. 1507. 1510.

Vitæ Pagi. an. 1187. n. 13.

Hugo. Auriſ.

AN. 1187. Dans ce peu de tems il fit ce qui lui fut poſſible pour animer les fidéles au recouvrement de la terre
To. x. conc. Greg. ep. 1. ſainte, comme on voit par une grande lettre donnée à Ferrare le vingt-neuviéme d'Octobre, où il les exhorte à appaiſer la colere de Dieu par la pénitence & les bonnes œuvres, & promet à ceux qui feront le voyage les mêmes graces que ſes prédéceſſeurs, c'eſt-à-dire, l'indulgence pleniere de leurs péchés, & la
Ep. 2. protection de l'égliſe pour leurs biens temporels. Par une autre lettre de la même date il marque en particulier la pénitence que l'on doit faire ſur ce ſujet. Nous ordonnons, dit-il, par le conſeil de nos freres, c'eſt-à-dire, des cardinaux, & avec l'approbation de pluſieurs évêques, que tous pendant cinq ans jeûnent au moins les vendredis en viandes de carême; & que la meſſe ne ſe diſe qu'à none. Tous ceux qui ſe portent bien s'abſtiendront de manger de la chair le mercredi & le ſamedi: pour nous & nos freres, nous nous en abſtiendrons encore le lundi avec nos domeſtiques; & quiconque y manquera, ſera traité
Roger. p. 636. comme s'il avoit rompu l'abſtinence du carême. Un auteur du tems ajoute, que les cardinaux promirent entr'eux de renoncer à toutes les richeſſes & les délices; de ne plus recevoir aucuns préſens de ceux qui avoient des affaires en cour de Rome; de ne point monter à cheval, tant que la terre ſainte ſeroit au pouvoir des infidéles, mais de ſe croiſer tous les premiers, & d'aller demandant l'aumône à la tête des pélerins.

Comme ſelon les regles de droit, les commiſſions ceſſent par le décès du commettant, le pape Grégoire craignit que ceux qui avoient obtenu à grands frais

des

des lettres du pape Urbain, pour faire juger leurs affaires sur les lieux, ne fussent obligés d'en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi deux jours après son sacre, il fit expédier une lettre adressée à tous les prélats de l'église, pour valider toutes les commissions de cette nature accordées par son prédécesseur trois mois avant sa mort.

AN. 1187.

Epist. 3. Guill. Neubr. III. c. 22.

XIII. Mort de Grégoire. Clément III. pape.

Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans & les Génois, dont les villes étoient alors très-riches & très-puissantes par terre & par mer. Le pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour le recouvrement de la terre sainte. Pour cet effet il se rendit à Pise, où il fut reçu avec grand honneur le neuviéme jour de Décembre: & y ayant fait venir les premiers d'entre les Génois, il parla aux uns & aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir, & la paix étoit en bon chemin, quand la fiévre le prit, & après avoir été malade très-peu de jours, il mourut le seiziéme du même mois, n'ayant occupé le saint siége qu'un mois & vingt-sept jours. Trois jours après, c'est-à-dire, le dix-neuviéme jour de Décembre 1187, on élut à Pise pour lui succéder Paul ou Paulin, Romain de naissance cardinal évêque de Palestrine, qui fut nommé Clément III. & couronné le lendemain dimanche vingtiéme de Décembre. Il tint le saint siége trois ans & trois mois.

Chr. Pis. to. 3. Ital. sacr. p. 889. Vide Pagi, an. 1187. n. 16. 1188. n. 1.

Gervas. an. Ann. Mailros.

XIV. Traité du pape avec les Romains.

Aussitôt après son couronnement, il envoya des députés aux Romains ses concitoyens, pour établir avec eux une paix solide. L'occasion de la discorde étoit la ville de Tusculum à dix milles de Rome appartenant au pape, à laquelle les Romains faisoient

Roger. p. 689.

AN. 1188.

une guerre implacable, pour ſe la ſoumettre : ce qui cauſoit une cruelle diviſion entr'eux & le pape depuis le tems d'Alexandre III. Les députés de Clément III. étant arrivés à Rome, exhorterent les Romains à le recevoir comme leur pere, & ſe réunir à lui. Nous le ſouhaitons plus que lui, répondirent-ils, à condition toutefois, qu'il nous aidera à réparer la perte & la honte que nous avons reçue à l'occaſion de la guerre de Tuſculum, & qu'il fera marcher ſes troupes, s'il eſt beſoin, contre cette ville, en cas que nous ne puiſſions faire avec elle une paix honorable. Enfin qu'il nous la livrera, s'il en eſt un jour le maître, pour en diſpoſer à notre volonté.

Ap. Bar. an. 1188.

A ces conditions fut fait le traité, où le ſénat & le peuple Romain, adreſſant la parole au pape, diſent en ſubſtance : Nous vous rendons dès à préſent le ſénat, la ville & la monnoie. Nous vous rendons quitte l'égliſe de ſaint Pierre & les autres, qui étoient engagées pour la guerre, à condition que vous céderez au ſénat le tiers de la monnoie, ſur quoi l'on déchargera tous les ans une partie de la ſomme pour laquelle les égliſes étoient engagées juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement aquittée, & dont les intérêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons fidélité tous les ans, nous & les ſénateurs nos ſucceſſeurs ; & vous donnerez aux ſénateurs & à leurs officiers les diſtributions ordinaires, auſſi-bien qu'aux juges, aux avocats & aux ſcriniaires, que vous aurez établis.

De quelque maniere que Tuſculum ſoit détruit, l'égliſe romaine y gardera tous ſes domaines & ſes mouvances : mais vous nous donnerez dans ſix mois tous les murs de la ville & la fortereſſe, pour les dé-

truire, ſans que vous les puiſſiez jamais rétablir. Et ſi Tuſculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au premier de Janvier, vous en excommunierez les habitans, & les contraindrez par vos vaſſaux de Campanie & de Romagne avec notre ſecours, d'accomplir touchant leur ville ce qui a été dit. Moyennant ce que deſſus nous jurerons de vous donner ſureté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour, & à ceux qui y viendront, y ſéjourneront ou en retourneront: ſauf les droits des Romains qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appellez pour la défenſe du patrimoine de ſaint Pierre, ils iront, en les défrayant de votre part, comme leurs prédéceſſeurs ont accoutumés de l'être. Ce ſont les principales clauſes de ce traité, dont la date eſt du dernier de Mai indiction ſixiéme, qui eſt cette année 1188. Il eſt auſſi daté de la quarante-quatriéme année du ſénat: ce qui fait voir que les Romains en remontoient l'établiſſement à l'an 1144, ſeulement, & au pontificat de Lucius II. quoiqu'ils euſſent commencé cette entrepriſe dès l'année précédente ſous Innocent II. Le pape Clément III. étoit à Rome dès le treiziéme de Mars.

AN. 1188.

Sup. l. LIII. n. 1. 4. ep. 6.

Avant que de partir de Piſe, il exhorta le peuple aſſemblé dans la grande égliſe, à travailler au recouvrement de la terre ſainte; & pour les y conduire il donna l'étendard de ſaint Pierre à leur archevêque Ubalde, avec le titre de légat. Ce prélat partit à la mi-Septembre de la même année 1188, avec une flotte de cinquante vaiſſeaux, paſſa l'hyver à Meſſine, & arriva à Tyr le ſixiéme d'Avril de l'année ſuivante. Ce fut apparemment à Piſe que le pape Clément ordonna des prieres particulieres par toute l'égliſe pour

Chr. Piſ. to. 3. Ital. ſac. p. 886.

Roger. p. 651.

AN. 1188.

la paix, & la délivrance de la terre ſainte & des Chrétiens retenus captifs chez les Sarraſins.

XV. Décime Saladine.

Rigord. p. 24. Rog. p. 641 G. Neub. III. c. 23. to. x. conc. p. 1759.

Cependant les deux rois de France & d'Angleterre eurent une conférence entre Giſors & Trie, depuis la ſaint Hilaire treiziéme de Janvier, juſqu'à la ſainte Agnès qui eſt le vingt-un, où aſſiſterent les évêques & les ſeigneurs des deux royaumes. Là ſe trouva Guillaume archevêque de Tyr, le même qui dix ans auparavant, étoit venu pour le concile de Latran. Il parla ſi fortement en cette aſſemblée de la déſolation de l'égliſe d'orient, & des maux dont elle étoit encore menacée, que les deux rois laiſſant leurs différends, qui étoient le ſujet de la conférence, ſe réconcilierent & reçurent la croix de ſa main. Avec eux ſe croiſerent Gautier archevêque de Rouen & Richard de Cantorbéri, ou plutôt ils renouvellerent le vœu qu'ils en avoient déja fait. Les évêques de Beauvais & de Chartres ſe croiſerent auſſi, avec Hugues III. duc de Bourgogne, Richard comte de Poitou fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe comte de Flandre, Thibaut comte de Blois, & pluſieurs autres ſeigneurs. Pour ſe diſtinguer, le roi de France & ſes ſujets prirent la croix rouge, le roi d'Angleterre & les ſiens prirent la croix verte.

Roger. p. 641.

Enſuite le roi d'Angleterre vint au Mans, où il ordonna que chacun donneroit pendant cette année 1188, la dîme de ſes revenus & de ſes meubles pour le ſecours de la terre ſainte, excepté les armes, les chevaux, & les habits des chevaliers; les chevaux, les livres, les habits & les chapelles des clercs, & les pierreries des uns & des autres. On publia des excommunications contre ceux qui ne payeroient pas cette dé-

cime : pour en faire la collecte en chaque paroiſſe on établit des commiſſaires, entre leſquels étoient un Templier & un Hoſpitalier, un ſergent du roi & un clerc de l'évêque. Les croiſés étoient exempts de cette décime & recevoient celle de leurs vaſſaux ; mais les bourgeois & les payſans qui ſe croiſoient ſans la permiſſion de leurs ſeigneurs ne payoient pas moins la décime. AN. 1188.

On défendit les juremens énormes, les dez ou autres jeux de haſard, les fourrures de vair, de petit gris ou de martes zébelines, l'écarlate & les habits découpés ; de ſe faire ſervir à table plus de deux mets achetés ; & de mener en voyage des femmes, ſinon quelque lavandiere à pied, hors de ſoupçon. Celui qui avant de ſe croiſer a engagé ſes revenus, ne laiſſera pas de jouir du revenu de cette année ; & la dette ne portera point d'intérêt pendant tout le voyage depuis la croix priſe. Tous les croiſés peuvent engager pour trois ans leurs revenus, même eccléſiaſtiques. Ceux qui mourront dans le voyage diſpoſeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs domeſtiques, pour le ſecours de la terre ſainte & pour les pauvres. C'eſt l'ordonnance que le roi d'Angleterre fit au Mans, de l'avis des prélats & des ſeigneurs.

Après avoir établi les commiſſaires pour recevoir la décime deçà la mer, il paſſa en Angleterre où il arriva le trentiéme de Janvier ; & l'onziéme de Février il tint à Gaintingon près Northampton une grande aſſemblée des prélats & des ſeigneurs, où il fit lire l'ordonnance faite au Mans : enſuite Baudouin archevêque de Cantorbéri & Gilbert évêque de Rocheſtre ſon vicaire, prêcherent la croiſade, & pluſieurs ſe *Gervaſ. p.* 1522.

An. 1188. croiſerent. Alors le roi envoya ſes officiers par tous les comtés, pour lever la décime : ce qui fut exécuté avec rigueur à l'égard des bourgeois, juſqu'à empriſonner ceux qui réſiſtoient. On la leva même ſur les Juifs ; & le roi envoya Hugues évêque de Durham pour faire la même levée en Ecoſſe, dont le roi offrit pour s'en racheter cinq mille marcs d'argent : mais le roi d'Angleterre ne s'en contenta pas.

Rigord. p. 25. Le roi de France Philippe de ſon côté tint à Paris une
To. 2. conc. p. 1763. grande aſſemblée des prélats & des ſeigneurs de ſon royaume le dimanche de la mi-carême, qui cette année 1188, fut le 27 de Mars. On y fit une ordonnance ſemblable à celle du roi d'Angleterre : portant que tous ceux qui n'étoient pas croiſés donneroient cette année au moins la dîme de tous leurs meubles & de tous leurs revenus, excepté les trois ordres de Cîteaux, des Chartreux, & de Fontevraud & les lépreux. On accorde aux croiſés un répi pour le payement de leurs dettes, en donnant les ſuretés qui ſont ſpécifiées. La décime ſe levera avant les dettes. On nomma cette ſubvention la décime Saladine.

ep. 112. Pierre de Blois écrivit ſur ce ſujet à Henri de Dreux évêque d'Orléans, couſin germain du roi Philippe-Auguſte, l'exhortant à remontrer à ce prince, que les eccléſiaſtiques devoient être exempts de cette ſubvention. Il eſt tems, dit-il, de parler, & vous ne devez pas ſuivre l'exemple des autres évêques qui flattent votre roi. Si le reſpect vous retient, prenez avec vous quelques-uns de vos confreres, qui ſoient pouſſés par l'eſprit de Dieu, & parlez avec force mêlée de douceur. Si le roi veut faire ce voyage, qu'il n'en prenne pas les frais ſur les dépouilles des égliſes & des pau-

vres, mais ſur ſes revenus particuliers, ou ſur les dépouilles des ennemis, dont on devroit enrichir l'égliſe, loin de la piller elle-même ſous prétexte de la défendre. Le prince ne doit exiger des évêques & du clergé que des prieres continuelles pour lui. Repréſentez au vôtre, qu'il a reçu le glaive des mains de l'égliſe pour la protéger; & que s'il a maintenant beſoin de ſes prieres, il en aura encore plus grand beſoin après ſa mort, à laquelle s'évanouira toute ſa puiſſance. Mais on ne voit pas que cette remontrance ait eu d'effet, non plus que ce que Pierre écrivit ſur le même ſujet à Jean de Coutances, doyen de l'égliſe de Rouen, & neveu de l'archevêque Gautier. Il l'exhorte d'employer le crédit qu'il avoit auprès du roi d'Angleterre pour maintenir la dignité de l'égliſe. Elle eſt libre, dit-il, par la liberté que Jeſus-Chriſt nous a acquiſe; mais ſi on l'accable d'exactions, c'eſt la réduire en ſervitude comme Agar. Si vos princes, ſous prétexte de ce nouveau pélerinage, veulent rendre l'égliſe tributaire; quiconque eſt fils de l'égliſe doit s'y oppoſer, & mourir plutôt que de la ſoumettre à la ſervitude. On voit ici les équivoques ordinaires en ce tems-là ſur les mots d'égliſe & de liberté; comme ſi l'égliſe délivrée par Jeſus-Chriſt n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eût délivrés d'autre choſe que du péché & des cérémonies légales.

AN. 1188.

ep. 111.

Gal. VI. 31.

Pierre de Blois dit encore un mot contre la décime Saladine, dans le traité du voyage de Jéruſalem. Les ennemis de la croix, dit-il, qui devroient être ſes enfans, anéantiſſent leur vœu par leur avarice, ſous prétexte d'une damnable collecte, & tournent la croix en ſcandale. Ce traité tend principalement à

p. 418.

AN. 1188.

hâter le départ des croiſés, & à blâmer les ſeigneurs qui différoient pour leurs intérêts particuliers.

Chr. Reicherſp. an. 1188. Chr. Clarav. eod. Otto à S. Blaſ. c. 31.

Le même jour que le roi Philippe tenoit ſon parlement à Paris, l'empereur Fridéric tint à Mayence une diéte ſolemnelle, c'eſt-à-dire, le dimanche de la micarême, vingt-ſeptiéme de Mars. A cette aſſemblée ſe trouva le cardinal Henri évêque d'Albane: on y lut publiquement la relation de la priſe de Jéruſalem, & l'empereur ſe croiſa avec ſon fils Fridéric duc de Suaube, & ſoixante-huit des plus grands ſeigneurs tant eccléſiaſtiques que ſéculiers. On exhorta généralement tout le monde à la croiſade: & on fixa le rendez-vous pour le départ à Ratiſbonne à la S. George, vingt-troiſiéme d'Avril de l'année ſuivante. Pour éviter la trop grande multitude, l'empereur fit défendre ſous peine d'excommunication à ceux qui ne pouvoient pas faire la dépenſe de trois marcs d'argent, de marcher avec ſon armée. De Mayence le légat Henri vint à Liége, où il prêcha ſi fortement contre les vices du clergé, particulierement la ſimonie, que ſoixante-ſix chanoines réſignerent leur prébende, & il les pourvut en d'autres égliſes. L'évêque Raoul ſe croiſa pour l'expiation de ſes péchés, & partit en 1190.

Anon. to. 5. Caniſ.

Chr. Claraval. an. 1187. Æg. Aur. val. de epiſc. Leod. c. 56.

XVI. Fin du ſchiſme d'Ecoſſe.

To. x. conc. ep. 1. 2. 3. 4. 5. Roger. Hov. p. 646. Sup. l. LXXIII. n. 27.

Dès le commencement de cette année 1188, le pape Clément III. voulant finir le différend entre Jean, évêque de S. André en Ecoſſe, & Hugues ſon compétiteur, avoit écrit ſur ce ſujet aux prélats du pays, aux rois d'Ecoſſe & d'Angleterre, & au clergé de l'égliſe de ſaint André. Les lettres ſont toutes datées de Piſe le ſeiziéme de Janvier, & portent en ſubſtance: Hugues ne s'étant point préſenté au ſaint ſiége, ſuivant l'ordre

du

du pape Urbain III. nous l'avons déclaré déchu de l'évêché de saint André, & suspens de toutes fonctions épiscopales, & ses vassaux absous du serment de fidélité. Et parce que les canons ne permettent pas que les églises demeurent long-tems vacantes, nous voulons que le chapitre de saint André élise un digne pasteur, & s'il se peut l'évêque Jean, dont nous connoissons le mérite. Il exhorte le roi d'Ecosse à recevoir cet évêque en ses bonnes graces, & le roi d'Angleterre à y contraindre ce prince par l'autorité qu'il a sur lui. Ces lettres furent apportées par Jean, évêque de Durham, qui revint de la cour du pape après la chandeleur, & le roi d'Ecosse en ayant oui la lecture, se laissa enfin persuader de rendre ses bonnes graces à l'évêque Jean, & lui laissa la paisible possession de l'évêché de Dunquelde avec la restitution des fruits, à condition que ce prélat renonceroit à toute prétention sur l'évêché de saint André. L'évêque Jean se soumit à la volonté du roi pour le bien de la paix. Hugues alla à Rome, & obtint une absolution du pape : mais il mourut peu de jours après à Rome même, d'une maladie causée par la corruption de l'air, qui emporta plusieurs des cardinaux, & des plus riches de la ville avec une grande multitude de peuple. Le roi d'Ecosse donna l'évêché de saint André à son chancelier Roger, fils de Robert, comte de Leicestre, en présence de Jean, évêque de Dunquelde, & sans opposition de sa part. Ainsi finit cette affaire qui duroit depuis huit ans.

AN. 1188.

Rog. p. 649.

Le roi d'Ecosse ayant satisfait le pape, voulut à l'avenir se mettre à couvert contre les censures des prélats d'Angleterre que cette affaire lui avoit attirées. Pour cet effet, il obtint du pape un privilége par le-

Ep. 6. Rog. p. 651.

AN. 1188. quel il ordonne que l'égliſe d'Ecoſſe ſera déſormais ſoumiſe au ſaint ſiége ſans moyen : il nomme les neuf évêchés qui la compoſoient alors : ſçavoir ſaint André, Glaſcou, Dunquelde, Dumblain, Brechim, Aberdon, Mourai, Roſſe & Catne. Il ne ſera permis, ajoute-t-il, qu'au pape ou à ſon légat *à latere*, de publier interdit ou excommunication ſur le royaume d'Ecoſſe, à peine de nullité. Perſonne ne pourra y exercer la fonction de légat, s'il n'eſt Ecoſſois, ou tiré du corps de l'égliſe romaine. Les différends pour les biens ſitués dans le royaume, ne pourront être tirés à aucun tribunal du dehors, ſinon à Rome par appel. La bulle eſt du treiziéme de Mars 1188. Juſques-là les évêchés d'Ecoſſe étoient ſuffragans de la métropole d'Yorc, dont on ne voit point que l'archevêque ait été appellé pour conſentir à cette diminution ſi notable de ſa province ; & l'Ecoſſe demeura près de trois cens ans ſans archevêque, juſqu'à ce que le pape Sixte IV. érigea ſaint André & Glaſcou en métropoles l'an 1471.

AN. 1189. XVII. Conférence de la Ferté-Bernard. *Roger. p. 651. Chr. Clarav.* Le voyage des deux rois de France & d'Angleterre pour la croiſade fut retardé par une guerre qui ſurvint entr'eux, où Richard, fils aîné du roi d'Angleterre, ſe mit ſous la protection du roi de France. Pour les accorder le pape envoya le légat Henri, cardinal évêque d'Albane, qui y travailloit quand il mourut à Arras, le premier jour de l'an 1189 ; ſon corps fut porté à Clairvaux, dont il avoit été abbé, & il y fut enterré entre ſaint Malachie & ſaint Bernard. Le pape ayant appris ſa mort, envoya, pour la même négociation, le cardinal Jean d'Anagni, qui fit ſi bien, tant par la douceur que par la force de ſes diſcours, qu'il fit promettre aux deux rois de s'en rapporter au jugement

des archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen & de Cantorbéri; & ils marquerent le lieu de la conférence, à la Ferté-Bernard, & le jour de l'octave de la Pentecôte. Auſſitôt le cardinal & les quatre archevêques prononcerent ſentence d'excommunication contre tous ceux qui mettroient obſtacle à la paix, tant clercs, que laïcs, excepté les ſeules perſonnes des rois. An. 1189.

Le jour de la conférence étant venu, les deux rois ſe trouverent près de la Ferté-Bernard, avec le comte Richard, le cardinal, & les quatre archevêques, & les ſeigneurs des deux royaumes. Le roi de France demanda l'accompliſſement du mariage promis entre ſa ſœur Alix, & Richard comte de Poitiers; que ce prince lui fît hommage de ſes terres, & que Jean ſon frere prît la croix. Le roi d'Angleterre le refuſa, offrant ſeulement de faire épouſer Alix à ſon fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainſi on ne put s'accorder; & le cardinal Jean d'Anagni proteſta que ſi le roi de France ne convenoit entierement avec le roi d'Angleterre, il mettroit l'interdit ſur toutes ſes terres. Le roi de France répondit qu'il ne craignoit point ſa ſentence, & ne l'obſerveroit pas, parce qu'elle n'étoit pas juſte. Car, ajouta-t-il, il n'appartient pas à l'égliſe romaine de porter aucune cenſure contre le royaume de France, quand le roi ſe met en devoir de réprimer ſes vaſſaux rebelles, & de venger ſes injures & le mépris de ſa couronne. Il dit auſſi que le cardinal avoit déja ſenti les ſterlins du roi d'Angleterre. Ce ſont les paroles de Roger de Hoveden, auteur Anglois. p. 651.

XVIII. Mort de Henri II. roi d'Angleterre.

Le roi Henri fut toutefois réduit peu de tems après, c'eſt-à-dire, vers la fin de Juin, à faire avec le roi

AN. 1189. Philippe un traité par lequel il ſe mit à ſa diſcrétion ; & ils convinrent entr'autres choſes de ſe rendre à Vézelai à la mi-carême de l'année ſuivante, afin de partir pour la croiſade. Mais le roi Henri fut ſi vivement touché de ſe voir abandonné par ſes enfans, qu'il tomba malade à Chinon en Touraine, & leur donna ſa malédiction, qu'il ne voulut jamais révoquer, quelque inſtance que lui en puſſent faire les évêques & les autres perſonnes pieuſes. Se voyant à l'extrémité, il ſe fit porter à l'égliſe devant l'autel, où il reçut dévotement la communion du corps & du ſang de notre Seigneur, confeſſant ſes péchés ; & après avoir reçu l'abſolution des évêques & du clergé, il mourut le jeudi ſixiéme jour de Juillet 1189, jour de l'octave de ſaint Pierre, après avoir regné trente-quatre ans & ſept mois. Il fut enterré à Fontevraud, dans le chœur des religieuſes.

Roger. p. 654.

XIX. Richard I. roi d'Angleterre.

Richard, comte de Poitiers, ſon fils aîné, lui ſuccéda en tous ſes états, & regna dix ans. Auſſitôt après la mort de ſon pere, il alla à Rouen ſe faire reconnoître duc de Normandie ; & cette cérémonie ſe fit le jeudi jour de ſainte Marguerite, vingtiéme de Juillet 1189, dans l'égliſe de Notre-Dame, en préſence des évêques, des comtes & des barons du pays : Richard prit ſur l'autel l'épée ducale, que l'archevêque Gautier lui ceignit, & il reçut de ſa main l'étendard.

Roger. p. 656. Rad. Dic. p. 146. Jo. Brompt. p. 1155.

Enſuite le nouveau duc paſſa en Angleterre le dimanche avant l'aſſomption, treiziéme jour d'Août. L'archevêché d'Yorc avoit déja vaqué huit ans depuis la mort de l'archevêque Roger, & le duc Richard le donna à Geofroi ſon frere bâtard, qui avoit été élu pour l'évêché de Lincoln, ſans être ſacré. Il fut élu par

Roger. p. 655. Sup. l. LXXIII. n. 34.

les chanoines d'Yorc, nonobſtant l'oppoſition de Barthélemi, agent de Hubert Gautier, doyen de la même égliſe, qui appella au pape devant & après l'élection, à cauſe de l'abſence de ceux qui devoient y avoir les premieres voix: ſçavoir, l'évêque de Durham & le doyen d'Yorc. Les chanoines ne laiſſerent pas de paſſer outre: mais le duc Richard ordonna, que toutes choſes demeureroient en l'état où elles étoient à la mort du roi ſon pere; c'eſt-à-dire, que le ſpirituel ſeroit gouverné par le doyen, & le temporel par les officiers du duc. AN. 1189.

Le duc Richard, car on ne lui donnoit que ce titre avant ſon ſacre, vint enſuite à Londres, où ſe trouverent les prélats & les ſeigneurs du royaume, & il y fut ſacré ſolemnellement dans l'égliſe de Oueſtminſter, le dimanche troiſiéme jour de Septembre, par Baudouin, archevêque de Cantorbéri, aſſiſté de trois archevêques, Gautier de Rouen, Jean de Dublin, & Volmar de Trèves. Ce dernier étoit chaſſé de ſon ſiége par l'empereur Fridéric, qui ſoutenoit Rodolfe ſon compétiteur, comme j'ai dit. Volmar mourut en Angleterre cette même année, & fut enterré à ſaint André de Northampton. Au ſacre de Richard aſſiſterent auſſi quatorze évêques, & preſque tous les abbés & les prieurs d'Angleterre. Il fit ſerment devant l'autel de conſerver toute ſa vie la paix & l'honneur de l'égliſe; de rendre bonne juſtice à ſon peuple; d'abolir les mauvaiſes loix & les mauvaiſes coutumes, & en établir de bonnes. Enſuite l'archevêque Baudouin lui fit les onctions; & après qu'il fut revêtu des habits royaux, il lui donna l'épée pour réprimer les ennemis de l'égliſe. Le roi prit lui-même la couronne ſur l'autel, & *Sup. n. 3. Radulf. p. 648.*

la remit à l'archevêque, qui la lui mit sur la tête.

AN. 1189.

XX. Sédition contre les Juifs. *Matth. Par. p. 128.*

Après la messe suivit le festin solemnel, où les évêques étoient à table avec le roi selon leur rang, & les seigneurs servoient. Il avoit fait publier par la ville que ce jour il n'entrât dans son palais ni Juifs, ni femmes, pour éviter les maléfices dont on les soupçonnoit. Toutefois pendant le repas, les premiers d'entre les Juifs vinrent apporter au roi des présens; de quoi un Chrétien indigné, donna un soufflet à un Juif pour l'empêcher d'entrer. D'autres à son exemple commencerent à repousser les Juifs avec insulte. Le peuple y accourut; & croyant qu'on le faisoit par ordre du roi, ils se jetterent sur les Juifs qui étoient en grand nombre à la porte du palais: on commença par les coups de poing, d'où l'on vint aux pierres & aux bâtons; il y en eut de tués & de laissés pour morts. Un d'entr'eux nommé Benoît le Juif d'Yorc, fut si maltraité, qu'on désespéroit de sa vie; & la crainte de la mort le fit résoudre à recevoir le baptême de la main du prieur de Notre-Dame d'Yorc. Cependant le bruit se répandit par toute la ville de Londres, que le roi avoit commandé d'exterminer tous les Juifs, ce qui fit accourir en armes une infinité de peuple, tant de la ville, que de ceux qui étoient venus des provinces pour le sacre. On tuoit donc les Juifs, & comme ils se retiroient dans les maisons fortes, on y mettoit le feu. Le roi qui étoit encore à table ayant appris ce désordre, envoya pour l'appaiser quelques-uns des principaux seigneurs: mais n'étant point écoutés par le peuple en furie, ils furent contraints de se retirer.

Jo. Brompt. p. 1159.

Le lendemain le roi fit prendre quelques-uns des coupables, dont trois furent pendus pour avoir mis

le feu ; dont des maiſons de Chrétiens avoient été brulées. Puis il fit amener le Juif qui avoit été baptiſé, & lui demanda s'il étoit Chrétien. Celui-ci répondit que non ; mais que pour éviter la mort, il s'étoit laiſſé faire par les Chrétiens ce qu'ils avoient voulu. Le roi demanda à l'archevêque de Cantorbéri, en préſence de pluſieurs autres évêques, ce qu'il falloit faire de cet homme ; & le prélat répondit en colere : S'il ne veut pas être à Dieu, qu'il ſoit au diable. Benoît retourna donc au Judaïſme, & mourut peu de tems après : mais ni les Juifs, ni les Chrétiens ne voulurent l'enterrer parmi eux. Enſuite le roi envoya ſes lettres par tous les comtés d'Angleterre pour défendre que l'on fît aucun mal aux Juifs : mais avant que cet ordre fût publié, pluſieurs villes avoient ſuivi l'exemple de Londres, plutôt par avidité du gain, que par zèle de religion. Pluſieurs Juifs pour éviter ces violences reçurent le baptême, & épouſerent leurs femmes à la maniere des Chrétiens. Tous les Juifs d'Yorc périrent au mois de Mars de l'année ſuivante 1190. Le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le ſeiziéme du mois, ces Juifs au nombre de cinq cens, ſans compter les femmes & les enfans, par la crainte des Chrétiens, s'enfermerent dans la tour malgré le capitaine & le vicomte ; à qui ils refuſerent de la rendre, & ceux-ci exciterent le peuple à les attaquer. Les Juifs ſe voyant preſſés jour & nuit, offrirent une grande ſomme d'argent pour ſe retirer la vie ſauve ; & comme le peuple ne voulut pas le permettre, un d'entr'eux leur conſeilla de ſe tuer les uns les autres ; ce qui fut exécuté. Chaque pere de famille prit un raſoir dont il coupa la gorge à ſa femme, à ſes enfans, enſuite à ſes domeſtiques, & enfin ſe la coupa lui-même. Quel-

AN. 1189.

Rog. p. 657. Jo. Brompt.

Rog. p. 665. Radulf. Dic. p. 651.

AN. 1189. ques-uns jetterent les corps morts dehors sur le peuple, d'autres les enfermerent dans la maison du roi, où ils les brulerent avec les bâtimens. Ceux qui resterent après avoir tués les autres furent tués par le peuple. Cependant quelques Chrétiens pilloient & bruloient les maisons des Juifs. Ainsi périrent tous les Juifs d'Yorc ; & leurs papiers étant brulés, les Chrétiens se crurent quittes de ce qu'ils leur devoient.

XXI. Evêchés d'Angleterre. *To. IX. conc. p. 1766. ex. Rog. Jo. Brompt.* Le roi Richard après son sacre vint à l'abbaye de Pipevel, & y assembla un grand concile, où se trouverent Baudouin archevêque de Cantorbéri, Gautier de Rouen, Jean de Dublin, Volmar de Trèves, qui mourut la même année en Angleterre ; & presque tous les évêques, les abbés & les prieurs du royaume. En ce concile, qui se tint à la mi-Septembre, le roi donna plusieurs évêchés & plusieurs dignités ecclésiastiques ; entr'autres à Richard archidiacre d'Eli & grand trésorier du royaume, l'évêché de Londres vacant depuis deux ans & demi par le décès de Gilbert Foliot mort le dix-huitiéme Février 1187. Le roi donna encore l'évêché d'Eli à Guillaume de Longchamp son chancelier, & l'évêché de Sarisbéri à Hubert Gautier doyen d'Yorc, pour le démouvoir de l'opposition qu'il avoit formée à l'élection de Geofroi frere naturel du roi pour l'archevêché d'Yorc. Mais Baudouin archevêque de Cantorbéri s'opposa au sacre de Geofroi, prétendant qu'il n'appartenoit qu'à lui, comme primat d'Angleterre, de le sacrer ; & il produisit une charte du roi Guillaume le bâtard, par laquelle il paroissoit qu'il avoit été ainsi jugé entre Lanfranc archevêque de Cantorbéri & Thomas archevêque d'Yorc, & le jugement confirmé par Alexandre II.

Godwin. p. 237.

Jo. Brompt. p. 1161.

Sup. l. LXI. n. 55.

Cependant

Cependant le roi Richard envoya au pape Clément, & obtint de lui des lettres par leſquelles tous ceux qu'il voudroit laiſſer pour la garde de ſes terres ſeroient diſpenſés de la croiſade ; ce qui lui donna moyen d'amaſſer des ſommes immenſes. Il en amaſſa encore de grandes par les terres qu'il vendit à des évêques, & par ſes droits & ceux d'autrui qu'il vendit à quiconque les vouloit acheter. C'eſt ainſi que ce prince ſe préparoit à la croiſade.

AN. 1189. *Roger. p. 659.*

XXII. Voyage de l'empereur Fridéric.

L'empereur Fridéric partit dès la même année 1189, incontinent après Pâque, qui fut le neuviéme d'Avril. Il étoit accompagné de ſon fils Fridéric duc de Suaube, & s'étant embarqué ſur le Danube, il arriva à Preſbourg où il tint une cour ſolemnelle le jour de la Pentecôte vingt-huitiéme de Mai, & y raſſembla ſon armée. Il fut parfaitement bien reçu par Béla III. roi de Hongrie, qui mourut l'année ſuivante le mardi premier jour de Mai, après avoir regné vingt-trois ans. L'empereur Fridéric traverſa enſuite la Bulgarie, où il fut ſouvent obligé de s'ouvrir le paſſage l'épée à la main. Il trouva auſſi beaucoup de réſiſtance ſur les terres de l'empereur de Conſtantinople, Iſaac l'Ange, qui toutefois lui avoit promis la liberté du paſſage : mais il s'imaginoit que Fridéric venoit dans le deſſein de le dépouiller lui-même, & de faire ſon fils Fridéric empereur de Conſtantinople.

Otto. S. Blaſ. c. 31. Arnold. Lu. III. c. 29. Chr. Reicherſp. ann. 1189.

Chr. Jo. Theveret. c. 69.

Il avoit reçu cette impreſſion de Doſithée en qui il avoit une particuliere confiance. C'étoit un moine de Stude, qui étant ami d'Iſaac avant ſon élévation lui prédit l'empire ; & l'accompliſſement de cette prédiction lui acquit une telle eſtime, qu'il le fit patriarche de Jéruſalem après la mort de Léonce, homme

Nicet. Iſaac. lib. II. n. 4. p. 258.

AN. 1189. de mœurs agréables & de grande vertu. Car les Grecs n'avoient point ceſſé d'avoir des patriarches à Jéruſalem & à Antioche, depuis qu'elles avoient été priſes par les Latins. Doſithée avoit donc perſuadé à l'empereur Iſaac que Fridéric en vouloit à Conſtantinople; il lui avoit même prédit par quelle porte il y entreroit & les déſordres qu'il y feroit : ajoutant que Dieu en feroit une punition exemplaire. On diſoit encore parmi les croiſés qu'Iſaac avoit fait un traité avec Saladin pour partager entr'eux la Paleſtine, après en avoir chaſſé les Latins ; on ſpécifioit les conditions du traité : & on faiſoit en détail le dénombrement des préſens qu'ils s'étoient envoyés de part & d'autre.

Chr. Reicherſp. p. 267. Radul. Dic. p. 642.

Nicet. ibid. L'empereur Fridéric ſe voyant ainſi trompé par Iſaac, fit le dégât ſur ſes terres, & prit Philippopoli qu'il trouva abandonnée & déſerte, à la réſerve de quelques Arméniens, qui y reſterent, n'ayant pas pour les Latins la même averſion que les Grecs. Nicétas gouverneur de cette ville dit dans ſon hiſtoire, que les Arméniens & les Allemans communiquent enſemble, & s'accordent ſur la plupart de leurs opinions. Car, ajoute-t-il, les Arméniens & les Allemans rejettent également l'adoration des ſaintes images ; les uns & les autres emploient le pain ſans levain au ſaint ſacrifice ; & obſervent comme légitimes quelques autres pratiques rejettées par les Chrétiens orthodoxes. Je ne vois pas ce que veut dire Nicétas touchant les images : ſi ce n'eſt que quelques ſoldats Allemans euſſent profané celles des Grecs, comme avoient fait les Siciliens à la priſe de Theſſalonique. Fridéric prit Philippopoli le 25 d'Août ; & le 22 de Novembre il vint à Andrinople où il paſſa l'hyver.

Sup. l. LXXIII. *n.* 20.

Il en partit l'année ſuivante 1190, & paſſa l'Helleſpont au détroit des Dardanelles le mercredi de Pâque vingt-huitiéme de Mars. Il entra ſur les terres du ſultan d'Iconie ou Cogni, qui étoit Keligé-Arſlam fils de Mashoud quatriéme des Seljouquides. Or quoique ce prince eût promis paſſage à l'empereur Fridéric, il ne laiſſa pas de le faire attaquer dans les défilés des montagnes : mais l'empereur battit deux fois les Turcs, puis aſſiégea le ſultan dans Cogni ſa capitale, qu'il prit d'aſſaut le dix-huitiéme de Mai. Il paſſa enſuite ſur les frontieres d'Arménie pour ſe rendre à la terre ſainte. Mais le dimanche dixiéme de Juin, la chaleur l'ayant invité à ſe baigner dans une petite riviere de Cilicie ou Caramanie, nommée dans le pays la riviere de Fer, il s'y noya après avoir regné trente-ſept ans. Fridéric duc de Suaube, ſon ſecond fils, prit la conduite de l'armée : mais il mourut ſix mois après devant Acre, ſçavoir le vingtiéme de Janvier 1191. Henri VI. fils aîné de l'empereur Fridéric étoit demeuré en Allemagne, & déja reconnu roi. Ce prince dès la même année 1190, fit élire archevêque de Trèves Jean ſon chancelier ; & termina ainſi le ſchiſme qui duroit depuis ſept ans dans cette égliſe. Jean tint le ſiége de Trèves vingt-trois ans.

AN. 1190.

XXIII. Mort de Fridéric. Henri VI. empereur. *Abulfarage, p. 276. Bibl. Or. p. 801.*

Vie de Salad. MS.

Chr. Reicherſp. Magn. Chr. Belg. p. 204. Sup. l. LXXIII. n. 43.

Le roi Richard partit d'Angleterre au mois de Décembre 1189, laiſſant le gouvernement du royaume à Guillaume de Long-champ évêque d'Eli ſon chancelier ; & pour lui donner plus d'autorité il obtint pour lui du pape Clément la légation d'Angleterre. Gautier archevêque de Rouen, qui devoit accompagner le roi Richard au voyage de la croiſade, tint avant que de partir ſon concile provincial dans ſon

XXIV. Concile de Rouen. *Rog. p. 663. 665. Rad. de Dic. p. 655. Poſt. Petr. Bleſ. p. 799.*

AN. 1190. égliſe métropolitaine, le onziéme de Février 1190, lorſque l'on comptoit encore 1189, commençant l'année au vingt-cinquiéme de Mars. Tous les évêques ſes ſuffragans y aſſiſterent avec pluſieurs abbés; & on y publia trente-deux canons, la plupart répétés des conciles précédens, entr'autres du concile général de Latran tenu ſous Alexandre III. en 1179. On ordonne premierement, que toutes les égliſes ſuffragantes ſe conformeront à l'uſage de la métropole dans les lectures & la pſalmodie, c'eſt-à-dire, dans l'office divin: Que les calices ſeront d'or ou d'argent, & non d'étain; que l'on ne portera point le corps de notre Seigneur ſans luminaire, croix & eau bénite, & ſans qu'il y ait un prêtre préſent, ſinon en cas d'extrême néceſſité. On pouvoit donc abſolument s'en paſſer. Les clercs, qui pour éviter l'examen de leurs évêques ſe font ordonner outre-mer, ou hors de la province, ne ſeront point admis par leurs évêques aux fonctions de leurs ordres. Le droit de procuration des archidiacres eſt réduit en argent à une ſomme modique. On défend les ſociétés ou ligues de clercs ou de laïcs, qui s'engagent par ſerment à une défenſe mutuelle pour toutes ſortes d'affaires. On ordonne d'excommunier ſolemnellement dans toutes les égliſes pluſieurs coupables; entr'autres, ceux qui par de faux ſermens font perdre les droits de l'égliſe, ou qui détournent frauduleuſement les revenus de l'archevêque. Il y a même des cas où l'on renvoie le coupable à Rome pour l'abſolution.

Sup. l. LXXIII. *n.* 20.

c. 2.

c. 3.

c. 7.

c. 12.

c. 25.

c. 26.

c. 31.

c. 26. 32.

XXV. Voyage des rois de France & d'Angleterre.

Le roi Richard ayant fait quelque ſéjour en Normandie, vint à Tours où il reçut la gibeciere & le bourdon de pélerin de la main de l'archevêque Guillaume;

mais le bourdon ſe rompit comme le roi s'appuyoit deſſus; & il en prit un autre à Vézelai, où l'on croyoit avoir le corps de ſainte Marie Magdelaine. C'étoit-là que les deux rois de France & d'Angleterre s'étoient donné le rendez-vous, & où ils ſe trouverent en effet. Le roi Philippe laiſſa le gouvernement du royaume de France à la reine Adéle ſa mere, & à ſon oncle Guillaume, archevêque de Reims & légat du ſaint ſiége. Il y fit une ordonnance de ce qu'ils devoient ſuivre pour gouverner pendant ſon abſence, qui porte entr'autres cet article : S'il vient à vaquer un évêché ou une abbaye royale, nous voulons que les chanoines ou les moines viennent trouver la reine & l'archevêque, comme ils viendroient devant nous, & leur demandent l'élection libre, qui leur ſera accordée ſans difficulté. Or la reine & l'archevêque tiendront la régale en leur main juſqu'à ce que l'élu ſoit ſacré ou béni, & alors elle lui ſera rendue. Si une prébende ou autre bénéfice vient à vaquer, pendant que la régale ſera en notre main, la reine & l'archevêque les conféreront à des hommes vertueux & lettrés par le conſeil de frere Bernard. J'entens l'hermite du bois de Vincennes; & c'eſt le premier témoignage exprès que j'ai trouvé du droit de conférer les bénéfices en régale. Il eſt marqué enſuite que les égliſes avoient accoutumé de donner au roi des ſecours d'argent aux occaſions.

AN. 1190. *p. 666. Jo. Brompt. p. 1173.* *Rigord. p. 29.* *p. 30.* *Sup. l. LXXIII. n. 41.*

Le jour de la S. Jean le roi Philippe vint à S. Denis, bien accompagné, prendre l'étendard nommé l'oriflame, ſuivant la coutume des rois ſes prédéceſſeurs quand ils alloient à la guerre : car on étoit perſuadé que la vue de cet étendard avoit ſouvent mis en fuite les ennemis. Le roi proſterné ſur le pavé devant les corps des

AN. 1190. saints martyrs, le recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, à eux & à tous les saints : puis il se leva de l'oraison trempé de larmes, & reçut la gibeciere & le bourdon des mains de l'archevêque de Reims. Ensuite il prit deux étendards dessus les corps des saints martyrs : il se recommanda aux prieres des moines, reçut la bénédiction du cloud, de la couronne d'épines, & du bras de saint Siméon. Après quoi il partit, & se rendit à Vézelai avec le roi Richard, le mercredi après l'octave de la saint Jean, quatriéme de Juillet 1190.

Felib. hist. S. Den. On croyoit alors avoir à saint Denis la couronne d'épines de notre Seigneur, que l'on disoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, comme porte son épitaphe.

Les deux rois se séparerent à Lyon & allerent s'embarquer ; Philippe à Gènes, Richard à Marseille, &

Roger. p. 668. se joignirent à Messine. Le roi Richard cotoyant l'Italie vint à l'embouchure du Tibre, où le cardinal Octavien, évêque d'Ostie, vint le trouver. Le roi lui fit de grands reproches sur la simonie des Romains, se plaignant qu'ils avoient reçu sept cens marcs d'argent pour le sacre de l'évêque du Mans, quinze cens pour la légation de l'évêque d'Eli, & une grande somme pour empêcher la déposition d'Eli de Malemort, évêque de Bordeaux, accusé par son clergé. Le huitiéme de Septembre le roi Richard vint à Salerne, & y fit un

Roz. p. 673. long séjour, attendant que sa flotte fût à Messine, où le roi Philippe arriva le dimanche seiziéme de Septembre, & le roi Richard le vingt-troisiéme. Ils y passérent l'hyver, & Richard y fit son traité avec le nouveau roi de Sicile.

Guillaume le bon étoit mort au mois de Novembre

de l'année précédente 1189, à l'âge de trente-six ans, après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laiſſoit point d'enfans, le royaume devoit appartenir à Conſtance ſa tante, par conſéquent au roi des Romains Henri VI. qui l'avoit épouſée à cette condition; & tous les comtes du royaume de Sicile l'avoient promis par ſerment. Mais ce mariage avoit été fait par le conſeil de Gautier, archevêque de Palerme, contre l'avis de Matthieu, chancelier du royaume, qui partageoit avec lui l'autorité dans cet état; & qui après la mort de Guillaume, eut le crédit de faire déclarer roi Tancréde, comte de Liche, fils naturel de Roger, premier roi de Sicile; aïeul de Guillaume le bon. On fit venir Tancréde à Palerme, où le chancelier le couronna roi, du conſentement de la cour de Rome. Ce fut donc avec lui que le roi Richard traita pour le douaire de Jeanne ſa ſœur, veuve du dernier roi Guillaume, & pour leurs autres différens; & fit confirmer le traité par le pape Clément. Pendant ce ſéjour de Meſſine, le roi Richard aſſembla dans une chapelle tous les évêques qui l'accompagnoient, ſe proſterna à leurs pieds nud en chemiſe, confeſſa ſes débauches & ſa vie débordée, témoignant une grande contrition, & reçut la pénitence qu'ils lui impoſerent.

AN. 1190.

XXVI. Mort de Guillaume Tancréde roi de Sicile. *Chr. Ric. de S. Germ. to. 3. Ital. Sac. p. 955.*

Roger. p. 676.

p. 682.

Durant ce même ſéjour, le roi Richard entendit parler de Joachim, abbé de Curace en Calabre, de l'ordre de Cîteaux, qui étoit en grande réputation pour ſa ſcience & ſa vertu, & paſſoit pour avoir le don de prophétie. Richard le fit venir à Meſſine, & l'écoutoit avec plaiſir, principalement en ſes explications ſur l'Apocalypſe. L'abbé Joachim diſoit que la femme revêtue du ſoleil eſt l'égliſe, que le dragon qui l'attaque

XXVII. Joachim abbé en Calabre. *Rog. ibid.*

Apoc. XII.

AN. 1190. est le diable, & ses sept têtes les sept principaux persécuteurs, Hérodes, Néron, Constantius, Mahomet, Melsemut, Saladin & l'Antechrist. On ne sçait qui est ce Melsemut. Les cinq premiers étoient, selon lui, ceux que saint Jean dit qui sont tombés, Saladin celui qui subsiste, & l'Antechrist celui qui n'est pas encore venu. Il ajoutoit que Saladin perdroit bientôt Jérusalem & la terre sainte. Le roi Richard lui demanda quand ce seroit. L'abbé Joachim répondit : Sept ans après la prise de Jérusalem par Saladin. Pourquoi donc, reprit le roi, sommes-nous venus si-tôt ? Votre arrivée, dit l'abbé, est fort nécessaire : Dieu vous donnera la victoire sur ses ennemis, & rendra votre nom célébre sur tous les princes de la terre. Il ajouta que l'Antechrist étoit déja né à Rome, & qu'il seroit élevé sur le saint siége, & donna plusieurs autres explications sur cette partie de l'Apocalypse. Toutefois Gautier, archevêque de Rouen, Girard d'Auch, & plusieurs autres prélats & sçavans eccléſiastiques contredirent ce qu'il avançoit touchant l'Antechrist, & s'efforcerent de prouver le contraire. C'est ainsi que cette conversation est rapportée par Roger d'Hoveden, dans sa relation du voyage de Richard, qui paroît d'ailleurs très-exacte. Il est vrai qu'on ne trouve rien de semblable dans l'explication de l'Apocalypse, donnée par l'abbé Joachim, ni dans ses autres écrits : mais il peut les avoir composés depuis, & s'être corrigé, voyant que les événemens ne répondoient pas à ses prédictions.

Apoc. XVII. 10.

Vide Boll. to. 18. *p.* 137.

Vita ap. Boll. c. 1. *to.* 18. *p.* 95.

Joachim étoit né en Calabre à Célique, près de Cosence, & en sa jeunesse avoit fait le voyage de Jérusalem en habit de religieux : au retour, étant encore en Syrie :

Syrie, il logea chez une veuve qui le voulut corrompre: mais s'étant apperçu de ſon mauvais deſſein, il laiſſa le lit qu'elle lui avoit préparé, & ayant paſſé la nuit en priere s'enfuit dès qu'il fut jour: auſſi eut-il toute ſa vie un grand zèle pour la pureté. Etant revenu en Calabre, il entra dans le monaſtere de Sambucine, de l'ordre de Cîteaux, ſans y faire profeſſion, & la fit enſuite dans celui de Curace du même ordre. Il en fut élu abbé, & ayant inutilement voulu ſe cacher, il accepta cette charge par les inſtances de l'archevêque de Coſence, de l'abbé de Sambucine, & des perſonnes les plus conſidérables du pays. Mais comme il avoit un attrait tout ſingulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des ſaintes écritures, il alla trouver le pape Lucius III. la ſeconde année de ſon pontificat qui étoit l'an 1182, & en obtint la permiſſion d'expliquer l'écriture ſainte; & quelque tems après lui préſenta ſon ouvrage de la concorde de l'ancien & du nouveau teſtament. Il travailla auſſi dès-lors à l'explication de l'Apocalypſe, & continua ces ouvrages par l'autorité du pape. Enfin Clément III. l'exhorta à les achever, & à venir enſuite les lui apporter, & les ſoumettre à l'examen du ſaint ſiége. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape du dix-huitiéme de Juin, la premiere année de ſon pontificat, qui eſt l'an 1188. Il déchargea même Joachim de l'abbaye de Curace, & lui permit de ſe retirer où il voudroit pour vaquer plus librement à la compoſition de ſes livres.

AN. 1190.

c. 2.

c. 3.

c. 4.

Alors l'abbé Joachim ſe retira avec Rainier, ſon diſciple dans les montagnes de Calabre, aux environs de Coſence, en un lieu nommé Flore, où d'abord il ſe bâtit une oratoire & une cellule: puis le nombre de ſes

c. 6. *Boll. p.* 125.

AN. 1190. disciples étant augmenté, il y fonda vers l'an 1189, un nouveau monastere, dont l'observance étoit plus étroite que celle de Cîteaux, & qui devint chef d'une congrégation particuliere. Ce monastere fut d'abord protégé par le roi Guillaume le bon; mais ensuite l'abbé Joachim fut inquiété par Tancréde, dont les officiers prétendoient que le lieu appartenoit au domaine. Tancréde lui offrit le monastere de Matine, près la ville épiscopale de saint Marc: mais Joachim le refusa, ne voulant pas profiter du travail des autres; & le roi défendit de l'inquiéter davantage.

Ital. Sac. to. IX. p. 279. Boll. tom. XVIII. p. 93.

Luc, depuis archevêque de Cosence, qui avoit connu particulierement l'abbé Joachim, en a rendu ce témoignage: La seconde année du pontificat de Lucius, c'est-à-dire l'an 1183, je vis la premiere fois à Casemaire un homme nommé Joachim, alors abbé de Curace. Il étoit moine de la maison de Sambucine, fille de Casemaire: c'est pourquoi il y étoit aimé & honoré, mais encore plus à cause du don de sagesse & d'intelligence qu'il avoit reçu de Dieu. Alors il commença de découvrir au pape & à son consistoire la connoissance qu'il avoit des écritures, & la concorde des deux testamens: il en obtint la permission d'écrire, & commença à le faire. Or je m'étonnois de voir qu'un homme d'un si grand nom & si puissant en paroles, portoit de vieux habits très-pauvres, & brulés par les bords: mais je connus depuis, que pendant toute sa vie, il n'eut aucune attention à la maniere dont il étoit vêtu. Il demeura à Casemaire environ un an & demi, dictant & corrigeant ensemble le livre sur l'Apocalypse & la concorde. Et il commença en même tems le livre du psaltérion à dix cordes.

L'abbé me donna à lui pour lui ſervir de ſecrétaire ; & j'écrivois jour & nuit dans des cahiers ce qu'il dictoit & corrigeoit ſur des brouillons, avec deux autres moines ſes écrivains. Je lui ſervois auſſi la meſſe, admirant toutes ſes manieres : car quand il béniſſoit l'hoſtie, il levoit la main plus haut que les autres prêtres, & faiſoit toutes les cérémonies avec plus d'attention. En cette action, ſon viſage ordinairement pâle changeoit de couleur, & paroiſſoit angélique. Il diſoit la meſſe tous les jours pendant les octaves de Pâque & de la Pentecôte. Il avoit grand ſoin de la propreté de l'autel. Son viſage s'animoit de même quand il nous prêchoit en chapitre ; ce qu'il faiſoit ſouvent par commiſſion de l'abbé. Il commençoit d'un ton aſſez bas, l'élevoit peu à peu, continuoit avec force & vivacité : faiſant une telle impreſſion, qu'on ne le trouvoit jamais trop long. Il paſſoit les nuits à écrire & à prier, ſans manquer à l'office de la communauté, ni s'y endormir. Il ne ſe mettoit point en peine de la qualité ni de la quantité de la nourriture. Il avoit un zèle merveilleux pour la chaſteté, de quoi pluſieurs évêques & pluſieurs moines lui rendoient témoignage. Je l'ai vu quelquefois à genoux les mains & les yeux levés au ciel parlant à Jeſus-Chriſt, comme s'il l'eût vu face à face. J'ai paſſé avec lui un carême, pendant lequel, hors les dimanches & les fêtes, il ne prenoit tous les jours qu'un peu de pain & d'eau ; & plus il faiſoit d'abſtinence, plus il paroiſſoit avoir de force & de gayeté.

AN. 1190.

Etant abbé de Curace, il alloit ſouvent nettoyer lui-même l'infirmerie, faire les lits, viſiter la cuiſine, & pourvoir à tous les beſoins des malades. En voyage il deſcendoit quelquefois de cheval, & y faiſoit monter

AN. 1190. ſon valet pour le délaſſer : dans un grand hyver il donnoit aux pauvres juſqu'à ſes habits. Il exerçoit l'hoſpitalité libéralement : il n'y avoit que ſes parens à qui il étoit dur, & ne leur donnoit jamais rien. Il ſe plaiſoit au travail des mains, principalement en commun, & s'en aquittoit avec une force incroyable, ayant un corps robuſte, & qui ſouffroit aiſément le froid, le chaud, la faim & la ſoif. Tel étoit l'abbé Joachim, ſuivant le témoignage de l'archevêque de Coſence.

AN. 1191. XXVIII. Mort de Clément III. Céleſtin III. pape. *Arnold. Lubec. IV. c. 4. Chr. Richardi de S. Germ. Chr. Reicherſp. ann. 1191.* Cependant le nouveau roi d'Allemagne Henri VI. vint en Italie pour ſe faire couronner empereur, & ſoutenir les droits de la reine Conſtance ſon épouſe ſur le royaume de Sicile. Mais comme il approchoit de Rome, le pape Clément III. mourut le vingt-huitiéme de Mars 1191, après avoir tenu le S. ſiége trois ans & deux mois. Deux jours après on élut en ſa place le cardinal Hyacinthe, diacre du titre de ſainte Marie en Coſmedin, qui fut nommé Céleſtin III. Il avoit été diacre ſoixante & cinq ans, & par conſéquent n'en avoit guères moins de quatre-vingt-cinq. Il fut élu le ſamedi avant la paſſion, qui étoit le trentiéme de Mars : mais ſon ſacre fut différé pendant quinze jours. On obſerva ſans doute en cette élection les cérémonies décrites par le camérier Cencio dans l'ordre Romain qu'il écrivoit alors ; & qui ſont un peu différentes de celles que j'ai rapportées à l'élection de Paſcal II. en 1099.

Petr. Bleſ. ep. 123. ſub fin.

Sup. l. LXV. n. 1.

Mabill. Muſ. Ital. to. 2. p. 210. Cencio dit que le pape étant élu, le premier des cardinaux diacres le revêt auſſitôt de la châpe rouge & lui donne le nom. Le pape élu ſe proſterne devant l'autel pendant qu'on chante le *Te Deum* : puis les car-

dinaux évêques le conduiſent à ſon ſiége derriere l'autel : là ils viennent à ſes pieds, & il leur donne le baiſer de paix. On le mene enſuite à une chaire de pierre poſée devant le portique de la baſilique du Sauveur de Latran. Cette chaire étoit nommée dès-lors *Stercoraria*, parce qu'elle eſt percée au fond : mais l'ouverture eſt petite, & les antiquaires jugent que c'étoit pour égouter l'eau, & que cette chaire ſervoit à quelque bain. Le pape y commençoit ſes largeſſes en jettant quelques poignées de monnoie : puis on le conduiſoit devant la baſilique de S. Silveſtre, où on le faiſoit aſſeoir dans un ſiége de porphyre, & on lui mettoit en main la férule pour marque du gouvernement, & les clefs de la baſilique & du palais de Latran. Enfin il s'aſſeioit dans un autre ſiége ſemblable, & on lui mettoit une ceinture de ſoie rouge où pendoit une bourſe de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuſes, & du muſc. Ce que Cencio explique ainſi : La ceinture ſignifie la continence : la bourſe marque l'aumône : les pierres précieuſes les douze apôtres, le muſc ; la bonne odeur de Jeſus-Chriſt. AN. 1191. II. *Cor.* II. 15.

XXIX. Couronnement de l'empereur Henri VI.

Comme le pape Céleſtin vit que le roi Henri étoit venu avec des troupes, ſe tenant aſſuré de la couronne impériale, il différa ſon ſacre pour différer celui de ce prince : mais les Romains allerent trouver le roi & lui dirent : Faites amitié avec nous, traitez-nous comme ont fait vos prédéceſſeurs, & nous faites juſtice de vos châteaux de Tuſculum qui ne ceſſent point de nous inquiéter ; & nous obtiendrons du pape qu'il vous couronne. Le roi leur ayant promis ce qu'ils demandoient, ils s'adreſſerent au pape & lui dirent : *Arnold.* IV. c. 4.

AN. 1191. Vous voyez comme ce roi occupe nos terres avec ſon armée, & ravage nos moiſſons, nos vignes & noſ oliviers. Nous vous prions de ne pas différer plus longtems ſon ſacre; puiſqu'il dit qu'il n'a deſſein que d'honorer notre ville & d'obéir à votre paternité. Le pape ſe rendit à leur priere; il fut ordonné prêtre le ſamedi veille de Pâque; le dimanche qui étoit le quatorziéme d'Avril, il fut ſacré évêque par Octavien évêque d'Oſtie; & le lundi il couronna empereur Henri VI. & Conſtance ſa femme impératrice. Dans le ſerment que le pape Céleſtin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tuſculum. Enſuite étant aſſis dans ſa chaire pontificale, il pouſſa du pied la couronne impériale qu'il tenoit entre ſes pieds, & la fit tomber à terre: pour montrer qu'il avoit le pouvoir de dépoſer l'empereur s'il le méritoit. Mais auſſitôt les cardinaux prirent la couronne, & la mirent ſur la tête de l'empereur. C'eſt Roger auteur Anglois qui rapporte cette cérémonie, que nous n'avons encore vue en aucun couronnement.

Roger. Hoved. p. 689.

Id. p. 690.

Rad. de Dicето. p. 659.

Le lendemain, c'eſt-à-dire, le mardi de Pâque, l'empereur donna au pape la ville de Tuſculum comme il avoit promis; & le mercredi le pape la livra aux Romains, ſuivant le traité fait avec eux par Clément III. ſon prédéceſſeur. Les Romains la détruiſirent enſorte qu'il n'y reſta pas pierre ſur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans ſe diſperſerent dans les lieux voiſins, & quelques-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des fauxbourgs, d'où eſt venu le nom de Fraſcati au bourg qui eſt à préſent la réſidence de l'évêque. L'empereur paſſa enſuite dans la Pouille, malgré la défenſe du pape, qui vouloit ſoutenir le roi

Tancréde. L'empereur y prit pluſieurs places, entr'autres Salerne, qui en étoit la capitale, & où il laiſſa l'impératrice Conſtance; mais ſon armée étant ruinée par les maladies, il fut contraint de ſe retirer vers le mois de Novembre. Entre ceux qui moururent à ſa ſuite, on marque ſon chancelier & Philippe archevêque de Cologne. Auſſitôt Tancréde reprit la plupart des places, & on lui livra Conſtance qu'il envoya en Sicile.

AN. 1191. *Ric. S. Ger. an. 1191.* *Chr. Reicherſp.*

XXX. Priſe d'Acre par les croiſés.

Le roi de France partit de Meſſine vers la fin du mois de Mars, & arriva la veille de Pâque cloſe vingtiéme d'Avril 1191, devant Acre en Paleſtine, que les croiſés aſſiégeoient depuis près de deux ans. Car après la priſe de Jéruſalem, le roi Gui de Luſignan n'ayant plus aucune place où il pût demeurer en ſureté, voulut ſe retirer à Tyr: mais le marquis Conrad de Montferrat, qui en étoit le maître, refuſa de l'y recevoir, & lui donna des troupes avec leſquelles il lui conſeilla de faire quelque entrepriſe. Gui de Luſignan entreprit donc par déſeſpoir le ſiége d'Acre en 1189; & cette entrepriſe parut d'abord ſi téméraire à Saladin, qu'il ne ſe preſſa pas de venir au ſecours. Toutefois pluſieurs croiſés vinrent à ce ſiége, entr'autres une flotte de Flamans & de Brabançons; & le roi de France y étant arrivé, mit les choſes en tel état, qu'il eût pu donner l'aſſaut & emporter la place s'il n'eût voulu obſerver religieuſement ſa parole & attendre le roi d'Angleterre. Ce prince ne partit de Meſſine que le mercredi ſaint dixiéme d'Avril, & ayant été jetté par la tempête en l'iſle de Chipre, il la conquit en paſſant ſur Iſaac Comnéne, qui s'étoit révolté contre l'empereur Iſaac l'Ange. Quand le roi Richard fut

Rog. p. 692. Rigord. p. 32. Jacob. de Vitr. hiſt. Hieroſ. c. 98. p. 1120.

Rog. p. 690.

arrivé devant Acre, on en preſſa tellement le ſiége;
[AN. 1191. qu'elle ſe rendit à compoſition le treiziéme de Juillet
Id. p. 696. 1191, & fut depuis la plus importante place des Latins en Paleſtine.

Rigord. p. 34. Vie de Salad. MS. Les principaux articles de la capitulation furent, que les émirs s'obligeroient au nom de Saladin leur maître, à rendre la vraie croix priſe à la journée de Tibériade, & à délivrer mille Chrétiens captifs, & deux cens che-
Rog. p. 696. Jo. Brompt. p. 1206. valiers, de ceux qui ſe trouvoient dans ſes états. Après la reddition de la place, les Chrétiens firent nettoyer par leurs priſonniers les égliſes changées en moſquées, & elles furent réconciliées le ſeiziéme de Juillet par Alard évêque de Vérone, cardinal & légat du ſaint ſiége, aſſiſté des archevêques de Tyr, de Piſe, & d'Auch : avec les évêques de Sariſbéri, d'Evreux, de Bayonne, de Tripoli, de Chartres & de Beauvais. Les deux rois avoient ordonné que tous le Muſulmans qui ſe feroient baptiſer ſeroient mis en liberté; mais comme on vit qu'ils ne le faiſoient que par la crainte de la mort, & qu'ils alloient auſſitôt trouver Saladin renonçant au chriſtianiſme, on défendit d'en baptiſer davantage. Le roi de France ſe contenta de cet exploit, ſe trouvant malade & d'ailleurs mal ſatisfait du roi d'Angleterre, avec lequel il avoit eu pluſieurs différends à Meſſine; il s'embarqua dans le dernier jour de Juillet, laiſſant la conduite des croiſés François à Hugues III. duc de Bourgogne, qui mourut à Tyr
Rog. p. 697. p. 712. l'année ſuivante 1192. Le roi Philippe aborda à Otrante le jeudi dixiéme d'Octobre 1191, & vint à Rome, où le pape Céleſtin le reçut avec honneur & le défraya pendant huit jours. Il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre, & ſe fit abſoudre de ſon

vœu

vœu lui & les ſiens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le tems : le pape leur donna même des palmes & des croix pendues au cou, les déclarant pélerins. Le roi Philippe arriva en France vers la fête de Noël, qu'il célébra à Fontainebleau.

AN. 1191.

Rigord. p. 35.

XXXI. Chevaliers Teutoniques.

Pendant le ſiége d'Acre, quelques Allemans de Brême & de Lubec touchés de compaſſion pour les malades de l'armée, qui manquoient de tout, établirent un hôpital ſous une tente qu'ils firent d'une voile de vaiſſeau, où ils ſervoient charitablement les malades. Il y avoit déja auparavant à Jéruſalem un hôpital de la nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les Chrétiens Latins, les Allemans qui y venoient en grand nombre n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'eſt-à-dire, le françois, ne ſçavoient à qui s'adreſſer. Mais Dieu inſpira à un vertueux Allemand qui y étoit établi avec ſa femme, de bâtir à ſes dépens un hôpital pour les pauvres & les malades de ſa nation ; enſuite, du conſentement du patriarche, il y joignit un oratoire en l'honneur de la ſainte Vierge. Il entretint long-tems cette bonne œuvre tant de ſes biens que des quêtes qu'il faiſoit ; & quelques autres touchés de ſon bon exemple ſe donnerent à cet hôpital, & quittant l'habit ſéculier s'engagerent par vœu au ſervice des pauvres. A la ſuite des tems, il s'y joignit des chevaliers & des nobles, qui crurent plus agréable à Dieu de prendre auſſi les armes pour la défenſe de la terre ſainte.

Chr. Pruſſ. c. 1. Jac. Vitr. hiſt. Hieroſol. c. 66.

Cette dévotion s'étant donc renouvellée au ſiége d'Acre, à l'occaſion de l'hôpital dreſſé dans le camp, on prit la réſolution de former un troiſiéme ordre militaire, à l'imitation des Templiers & des Hoſ-

AN. 1191.

pitaliers de ſaint Jean. Ce deſſein fut approuvé par le patriarche, les archevêques de Nazareth, de Tyr & de Céſarée, & les évêques de Bethléem & d'Acre, par les maîtres du Temple & de l'hôpital ſaint Jean, par le roi de Jéruſalem, & les autres ſeigneurs du pays. Les prélats & les ſeigneurs Allemans qui ſe trouvoient à la terre ſainte y donnerent auſſi les mains, & d'un commun conſentement Fridéric duc de Suaube qui étoit à leur tête, envoya des ambaſſadeurs à ſon frere Henri roi des Romains, pour le prier d'obtenir du pape la confirmation de ce nouvel ordre. Le pape Céleſtin III. l'accorda par ſa bulle du vingt-troiſiéme de Février 1192. Le nouvel ordre fut nommé l'ordre des chevaliers Teutoniques de la maiſon de ſainte Marie de Jéruſalem. Leur habit étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire. Le pape leur donna tous les priviléges des Templiers & des Hoſpitaliers de S. Jean, dont ils imiterent l'inſtitut : mais ils étoient ſoumis au patriarche & aux autres prélats, & payoient la dîme de tous leurs biens. Leur premier maître fut Henri Valpot, qui fut élu pendant le ſiége d'Acre ; & après la priſe de la ville par les Chrétiens, il y acheta un jardin où il bâtit une égliſe & un hôpital. Il gouverna l'ordre dix ans, & mourut en 1200.

Auct. Aquicinct. an. 1189.

Jac. Vitr.

Chr. Pruſſ. c. 2.

XXXII. Egliſe d'Alexandrie.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie, Marc fils de Zaraa, étoit mort dès le premier jour de Janvier 1189, après avoir tenu ce ſiége près de vingt-trois ans. Les évêques, les moines & le peuple s'étant aſſemblés, élurent à ſa place Aboul-Meged moine de ſaint Macaire dans la vallée d'Habib, fils d'un riche marchand Syrien, qui lui avoit laiſſé depuis peu une grande ſucceſſion. Il avoit lui-même exercé le commerce,

Chr. Orient. hiſt. patr.

Vita. MS. Salad. ann. 1192.

& fait pluſieurs fois le voyage des Indes. Il fut ordonné au Caire le dimanche 29 de Janvier, & prit le nom de Jean; mais il avoit obtenu auparavant l'agrément du ſultan, qui étoit une condition néceſſaire ſuivant les canons de cette égliſe. Il employa ſes richeſſes en aumônes & en bonnes œuvres, & tint une conduite bien différente de ſon prédéceſſeur, s'appliquant à la priere, à la lecture, à la prédication, & à toutes les autres fonctions épiſcopales. Il ne mangeoit aux dépens de perſonne, & ne recevoit point de préſens. Mais il étoit attaché aux pratiques des Coptes: il renouvella à la tête de ſon concile l'excommunication contre le prêtre Marc fils d'Elconbar, abolit la confeſſion, recommanda la circonciſion, & s'efforça de ramener à ſa communion ceux qui avoient embraſſé celle des Melquites. AN. 1191.

Abas roi d'Ethiopie & ſa mere Maſcal Cabri lui écrivirent des lettres contre Cilus leur patriarche, ſe plaignant de ſa mauvaiſe conduite, de ſon luxe & de ſes débauches, & le priant de le dépoſer & d'en ordonner un autre à ſa place. Jean ayant examiné les informations envoyées contre ce prélat, le priva de toute dignité eccléſiaſtique & envoya un autre métropolitain en Ethiopie; car cette égliſe dépendoit entierement du ſiége d'Alexandrie, & étoit dans les mêmes erreurs des Jacobites: ſon autorité s'étendoit auſſi dans la Nubie, ſur le reſte de l'Afrique, & dans la province de Jéruſalem. Le patriarche Jean Aboul-Meged tint le ſiége d'Alexandrie vingt-ſept ans. Les Melquites étoient alors très-pauvres & très-foibles, ce qui fait que la ſucceſſion de leurs patriarches eſt moins connue; car encore que les princes Muſulmans

AN. 1191. euſſent en averſion tous les Chrétiens, ils étoient plus favorables aux Jacobites, qui n'avoient aucune communion avec les Grecs ni les Latins; au lieu que la liaiſon des Melquites avec le patriarche de Conſtantinople, les rendoit odieux & les mettoit ſouvent en péril. Pendant les premieres croiſades, ils ſe rendirent favorables aux évêques Latins, & s'attirerent leur protection, qui leur fut utile tant que le royaume de Jéruſalem ſubſiſta; mais elle leur fut enſuite très-préjudiciable; & à la priſe de la ville ils auroient été cruellement maltraités, ſans la négociation qu'ils firent avec l'officier de Saladin pour la faire rendre. Depuis ce tems ils ſe déclarerent hautement contre les Latins, pour ſe délivrer des accuſations des Jacobites, qui ne cherchoient qu'à faire fermer leurs égliſes. Saladin laiſſoit vivre chacun dans ſa religion, & prenoit ſous ſa protection les Chrétiens de quelque ſecte qu'ils fuſſent.

XXXIII. Combat d'Arſouf. *Vie de Salad. M. S. Rog. p. 698.* Depuis le départ du roi Philippe, le roi Richard fut attaqué par Saladin près d'Arſouf, que nos auteurs nomment Aſſur; & quoiqu'avec des forces très-inégales, il le combattit & le défit le ſamedi ſeptiéme de Septembre. Il manda cette victoire à l'abbé de Clairvaux, lui déclarant qu'il ne pourroit demeurer en Syrie que juſqu'à Pâque; & que le duc de Bourgogne, le comte de Champagne, & les autres croiſés ne pourroient non plus y ſubſiſter, s'ils n'étoient ſecourus. C'eſt pourquoi, ajoute le roi Richard, je prie votre ſainteté à genoux d'exhorter tous les princes, les nobles, & le reſte du peuple par toute la Chrétienté, à venir après Pâque défendre l'héritage du Seigneur, comme vous nous y avez excité vous-même. La lettre eſt datée du premier d'Octobre à Jaffe. L'abbé de

Clairvaux, à qui elle eſt adreſſée, étoit Garnier, auparavant abbé d'Auberive, qui l'année ſuivante 1182, fut élu évêque de Langres. AN. 1191. *Chr. Clarav. an.* 1186. & 1192.

Pluſieurs perſonnes conſidérables moururent pendant ce voyage du roi d'Angleterre, tant au ſiége d'Acre qu'après. Sçavoir Sibille, reine de Jéruſalem, femme de Gui de Luſignan; Héraclius, patriarche de Jéruſalem, Baudouin, archevêque de Cantorbéri; Thierri, archevêque de Beſançon, pluſieurs autres prélats, & grand nombre de ſeigneurs. Héraclius avoit porté onze ans le titre de patriarche de Jéruſalem; & le pape Céleſtin III. lui donna pour ſucceſſeur Albert l'Ermite, évêque de Bethléem. Il étoit arriere petit-fils de Pierre l'Ermite, auteur de la premiere croiſade, & il avoit aſſiſté au concile de Latran en 1179. Thierri de Montfaucon, archevêque de Beſançon, avoit ſuivi l'empereur Fridéric à la croiſade, & mourut de peſte le vingt-troiſiéme de novembre 1191. *Rog. p.* 685. *Jo. Brompt. p.* 119. *Sup. liv.* LXXIII. *n.* 18. *Auct. Aquicinct. an.* 1191. *Guill. Tyr.* XXI. *c.* 26. *Gall. Chr. to.* I. *p.* 117.

XXXIV. Mort de Baudouin archevêque de Cantorbéri.

Baudouin, archevêque de Cantorbéri, étoit mort au ſiége d'Acre l'année précédente le dix-neuviéme de Novembre, après avoir rempli ce ſiége environ ſix ans, pendant leſquels il fut continuellement en différend avec les moines de l'égliſe de Chriſt ſa cathédrale, au ſujet d'une nouvelle collégiale qu'il vouloit établir par le conſeil du roi Henri, pour faire paſſer aux chanoines le droit d'élire l'archevêque: car on eſpéroit qu'ils ſeroient plus traitables que les moines. La fondation étoit déja faite à Haquinton, l'égliſe batie & dédiée à ſaint Thomas de Cantorbéri, & quelques chanoines inſtallés: mais à la pourſuite des moines le pape Urbain III. caſſa tout, & fit même abattre les bâtimens. L'archevêque eſpéra mieux réuſſir ſous *Gervaſ. p.* 1566. 1569. *Sup. l.* LXXIII. *Goduin. de præſ. Angl.*

AN. 1191. Grégoire VIII. ſon ſucceſſeur, & recommença la fondation à Lameth ſur la Tamiſe, près de Londres: mais la mort ne lui permit pas de l'achever. Il laiſſa un grand nombre d'écrits, dont ceux-ci ſont imprimés : ſeize traités ou ſermons ſur divers ſujets ; un livre ſur la foi, ou ſur le ſaint Sacrement de l'autel, dédié à Barthélemi, évêque d'Oxford, alors ſon patron. Ces ouvrages, comme la plupart de ceux du même tems, ſont pleins de lieux communs, de ſens figurés de l'écriture, de diſcours vagues & inſipides, qui n'attirent le lecteur ni par l'utilité, ni par l'agrément.

Bibl. Ciſter. to. 5. init.

Gervaſ. Chr. p. 1569.

Le roi Richard apprit la mort de l'archevêque Baudouin à Meſſine, d'où il écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 1191, au chapitre de Cantorbéri, les priant d'élire pour leur archevêque Guillaume, archevêque de Montréal en Sicile. Mais les moines ne voulant point de cet étranger qui leur étoit inconnu, s'excuſerent ſur ce qu'ils vouloient avoir des nouvelles plus certaines de la mort de Baudouin. Enſuite, ſur un nouvel ordre du roi, les moines s'aſſemblerent le vingt-ſeptiéme de Novembre, & élurent archevêque de Cantorbéri, Renaud, évêque de Bath, ſurnommé Fitz Jocelin, parce qu'il étoit fils de Jocelin, évêque de Sariſbéri. Son élection fut confirmée par le pape, & il lui envoya le pallium : mais cependant Renaud tomba malade; & ſe voyant à l'extrémité, il prit l'habit monaſtique ſous le titre de l'égliſe de Cantorbéri, & mourut le lendemain de Noël, vingt-ſixiéme de Décembre la même année 1191.

Id p. 1579. Rog. p. 712.

XXXV. L'évêque d'Eli chaſſé d'Angleterre.

L'abſence du roi Richard cauſa de grands troubles en Angleterre; car ſes deux freres Jean, comte de Mortain, & Geofroi, archevêque d'Yorc, y retour-

Rog. p. 700.

nerent, nonobſtant le ſerment qu'ils lui avoient fait de demeurer en ſes états de de-çà la mer; & ils formerent un puiſſant parti contre Guillaume, évêque d'Eli, chancelier du royaume, & légat du ſaint ſiége, à qui le roi avoit laiſſé toute l'autorité, & qui s'en ſervoit pour s'oppoſer à leurs entrepriſes. L'archevêque d'Yorc, en vertu d'une commiſſion du pape, ſe fit ſacrer à Tours par l'archevêque Barthélemi, aſſiſté de ſes ſix ſuffragans & de Henri, évêque de Bayeux. Ce ſacre ſe fit le dimanche dix-huitiéme d'Août, dans l'égliſe de ſaint Maurice métropolitaine, ſans avoir égard à l'oppoſition du clergé & des ſuffragans de Cantorbéri, qui ſoutenoient que l'archevêque d'Yorc ne pouvoit être ſacré que par leur archevêque. Auſſi, lorſque Geofroi voulut entrer en Angleterre, ſçavoir le quinziéme de Septembre, il fut arrêté à Douvres par ordre de l'évêque d'Eli, traîné indignement par les rues & mis en priſon.

AN. 1191.

Rad. de Dicето. p. 663.

Gerv. pag 1571.

Le comte de Mortain ſon frere le fit délivrer; & prit occaſion de cette violence, pour exciter contre l'évêque d'Eli les prélats & les ſeigneurs d'Angleterre, déja aigris de la hauteur avec laquelle il exerçoit ſon autorité. Gautier, archevêque de Rouen, étoit revenu en Angleterre dès le vingt-ſeptiéme d'Avril, avec une lettre du roi Richard, par laquelle il mandoit à l'évêque d'Eli & aux autres, à qui il avoit donné autorité, d'agir de concert avec lui en toutes les affaires du royaume. En vertu de cet ordre, le comte de Mortain fit tenir à Londres une aſſemblée le mardi huitiéme d'Octobre, où ſe trouverent les deux archevêques de Rouen & d'Yorc, & preſque tous les évêques, entr'autres ſaint Hugues de Lincoln, & les comtes d'Angle-

Radulf. p. 659.

Id. p. 664. Rog. p. 701.

AN. 1191. terre. Là, d'un commun consentement, le chancelier, évêque d'Eli, fut destitué de la régence du royaume; & on mit à sa place l'archevêque de Rouen, qui ne voulut rien faire sans le conseil de ceux qui lui avoient été associés par le roi. Le chancelier fut contraint de céder; il rendit la tour de Londres où il s'étoit retiré, & promit de ne point sortir du royaume qu'il n'eût remis les autres places qu'il tenoit. Toutefois il voulut s'embarquer à Douvres déguisé en femme, mais il fut reconnu & arrêté. Les évêques l'ayant fait délivrer, il passa en France, & fut reçu à Paris processionnellement par l'évêque Maurice, à qui il donna soixante marcs d'argent pour recevoir cet honneur. De-là il se retira en Normandie, & envoya des députés au pape Célestin, demander justice contre le comte de Mortain & ses complices.

Jo. Brompt. p. 1226.

XXXVI. Poursuites à Rome contre l'évêque d'Eli.

Ses adversaires envoyerent aussi à Rome: & Hugues, évêque de Coventri, publia un écrit contenant toutes leurs plaintes contre le chancelier, exagérées avec aigreur, sa dépositon, sa fuite, & la maniere dont il fut découvert à Douvres décrite d'une maniere très-indécente. Il conclut en demandant que l'église romaine punisse de tels excès, & que le roi d'Angleterre pourvoie au gouvernement de son royaume. Mais le pape plus touché des plaintes du chancelier son légat, écrivit une lettre aux évêques d'Angleterre, où il dit: Le roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obligés de prendre la protection de son royaume. Ayant donc appris que Jean, comte de Mortain, & quelques-autres ont attenté contre ce royaume, & contre notre vénérable frere Guillaume, évêque d'Eli, légat du saint siége, nous vous ordonnons, s'il est

Rog. p. 702.

Id. p. 706.

Celest. ep. 1.

eſt ainſi, de vous aſſembler, & de dénoncer excommuniés au ſon des cloches & les cierges allumés, le comte & tous ceux qui ſe trouveront ſes complices, pour avoir mis la main ſur cet évêque, l'avoir pris ou détenu en priſon, ou changé le gouvernement du royaume établi par le roi. Vous interdirez auſſi tout office divin dans les terres des coupables, juſqu'à ce qu'ils viennent s'en faire abſoudre par nous, avec les lettres du légat & les vôtres, qui témoignent qu'il eſt en liberté & le royaume en ſon premier état. La lettre eſt du ſecond jour de Décembre 1191. L'évêque d'Eli l'envoya à ſaint Hugues, évêque de Lincoln, pour la faire exécuter; mais on n'eut aucun égard en Angleterre à cette lettre du pape, ni à celles de l'évêque d'Eli, que l'on n'y regardoit plus, ni comme légat, ni comme chancelier. AN. 1191. *Rog. p. 770.*

Cependant l'archevêque de Rouen envoya des députés à Rome, qui l'année ſuivante 1192, lui écrivirent en ces termes: Nous ne parlons point des périls & des fatigues du voyage, & de ce qu'après avoir évité pluſieurs embuſcades, nous avons enfin rencontré des voleurs, qui nous ont tout ôté hors nos chevaux, & nos lettres; ainſi nous ſommes arrivés ſans argent en cette ville où la dépenſe eſt grande. C'étoit le onziéme de Février, & la cour logeoit à S. Pierre. Nous y trouvâmes les députés du chancelier, qui ſe vantoient fort, & paroiſſoient bien en leurs affaires: car ils ſe préparoient à partir, après avoir fait confirmer ſa légation dont les bulles étoient déja ſcellées. Nous trouvâmes le pape & ceux qui ont le plus de part à ſa confiance, tout-à-fait penchans du côté du *Rog. p. 718. Jo. Brompt. p. 1232.*

chancelier : toutesfois à notre arrivée les bulles furent
AN. 1192. retenues.

Ayant obtenu audience, nous rapportâmes devant le pape & tous les cardinaux, vos lettres avec celles des évêques, des autres prélats & des juſticiers d'Angleterre, y ajoutant ce que nous crûmes convenable à vos intentions. Les députés de l'évêque d'Eli, ayant propoſé leurs réponſes & leurs objections, le pape parla long-tems avec indignation & amertume contre votre cauſe, & dit : Nous ſçavons que le roi d'Angleterre a laiſſé le gouvernement de tout ſon royaume à l'évêque d'Eli, ſans lui donner de ſupérieur ni d'égal. Nous en avons vu les lettres du roi, & nous n'en avons point vu qui les aient révoquées. Il eſt vrai que pluſieurs perſonnes vénérables nous écrivent contre le chancelier ; mais nous avons auſſi reçu en ſa faveur des lettres de pluſieurs perſonnes conſidérables. Celles que vous apportez ſont de ceux qui l'ont chaſſé ; nous ne nous étonnons pas qu'ils écrivent pour eux-mêmes. Nous ſçavons que le roi n'a jamais témoigné à perſonne tant d'amitié, ni fait tant d'honneur qu'à cet évêque. Non content de lui avoir donné le très-riche évêché d'Eli, la chancellerie & la régence de ſon royaume ; il a encore demandé pour lui la légation au pape Clément de bonne mémoire & à nous ; & nous l'avons accordée à ſes inſtantes ſollicitations. Nous ne pouvons croire ſans voir ſes lettres & ſon ſceau, qu'il ait ſi promptement ôté ſes bonnes graces à un homme qu'il a tant aimé ; & nous ne pouvons, ſans nous démentir nous-mêmes, ſuſpendre ni révoquer la légation de l'évêque d'Eli, accordée à la priere

du roi & de tous les évêques d'Angleterre : nous en avons les lettres, & même de votre maître l'archevêque de Rouen. Tous écrivoient pour lui quand il étoit en prospérité, aucune église alors, aucun monastere, aucun particulier ne se plaignoit à nous qu'il fît aucune exaction ; à présent qu'il est malheureux, tout le monde crie contre lui. AN. 1192.

Ces raisons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant proposées par celui qui n'a point de supérieur, qui est le pontife & le juge souverain, à la volonté duquel personne ne résiste. Quelques-uns trouvoient encore fort contre vous, la priere que le roi a faite au pape en revenant, de vous donner la légation en Normandie & dans ses autres états d'outre-mer. Il ne paroissoit croyable à personne, qu'il voulût que vous eussiez en même tems la régence en Angleterre & la légation en Normandie ; puisqu'un même homme résidant en cette province ne peut exercer l'une & l'autre. Enfin le pape étant un peu revenu, tant par nos instances que par celles de quelques cardinaux, que nous avions attirés à favoriser votre parti, a pris les avis de tous les cardinaux assemblés ; & après une longue délibération, il a prononcé sa sentence, par laquelle il a déchargé le chancelier de votre dénonciation, & réciproquement il a déclaré nulle la sentence que le chancelier avoit rendue contre vous. De plus, il lui a enjoint de se purger sur la violence faite à l'archevêque d'Yorc ; il ne lui a pas ôté l'exercice de sa légation, mais il l'a restreint, en lui défendant de prononcer interdit, suspense ou excommunication contre vous, les évêques, les justiciers ou les grands d'Angleterre.

AN. 1192.

Le pape a ajouté, que de concert avec les parties il enverroit ſur les lieux des perſonnes capables d'être médiateurs de la paix entre vous & le chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des eſprits. Au reſte, nous eſpérons faire révoquer les lettres du pape adreſſées à tous les évêques d'Angleterre, en vertu deſquelles le chancelier vous a dénoncé excommunié avec pluſieurs autres. Et comme nous nous en plaignions en plein conſiſtoire, les lettres ayant été lues, le pape proteſta hautement qu'il n'avoit point eu connoiſſance de ces lettres: les cardinaux en dirent autant avec admiration; & le pape n'écouta point la remontrance des députés du chancelier. Mais la nuit ſuivante ils vinrent trouver le pape; lui reprocherent d'avoir nié publiquement ſon propre fait, lui repréſenterent les ſervices que leur maître lui avoit rendus, & le conjurerent pour l'honneur de l'égliſe Romaine & ſa propre gloire, de rendre témoignage à la vérité. Le pape cédant à ces remontrances fit le lendemain cette déclaration publiquement à l'audience en préſence des cardinaux, du clergé & du peuple: Mes freres, je confeſſe que j'ai fait une grande faute contre l'évêque d'Eli & ſes députés. Car je me ſuis ſouvenu que les lettres par leſquelles j'ai confirmé ſa ſentence d'excommunication contre le comte de Mortain, l'archevêque de Rouen & leurs complices, ont été expédiées par mon ordre; je les approuve encore & ordonne qu'elles ſoient exécutées. Telle eſt la lettre des députés de l'archevêque de Rouen.

XXXVII. Légats refuſés en Normandie.

Le pape Céleſtin envoya en effet cette année 1192, deux cardinaux légats en Normandie, Octavien évêque d'Oſtie, & Jourdain abbé de Foſſeneuve

prêtre du titre de ſainte Anaſtaſie, pour terminer les différends entre le chancelier Guillaume évêque d'Eli & Gautier archevêque de Rouen. Mais quand ils furent arrivés à Giſors, les chevaliers qui gardoient le château & les bourgeois de la ville leur fermerent les portes par ordre du ſénéchal de Normandie, diſant que le roi Richard n'étoit pas encore revenu de ſon pélerinage, qu'il avoit mis tous ſes états ſous la protection du pape, & qu'il n'avoit point laiſſé d'ordre d'y recevoir aucun légat. Les cardinaux repréſenterent qu'ils venoient apporter la paix; mais on n'écouta ni leurs prieres ni leurs menaces, & on les contraignit à main armée de retourner ſur leurs pas. Le cardinal Octavien jetta interdit ſur la Normandie, & excommunia le ſénéchal & tous ſes complices : mais le cardinal Jourdain qui aimoit le roi Richard ne porta aucune cenſure. Ces nouvelles ayant été portées en Angleterre, la reine Aliénor, le comte Jean, l'archevêque de Rouen, & les autres juſticiers envoyerent en Normandie Hugues évêque de Durham, pour faire révoquer les cenſures & rendre aux cardinaux l'honneur convenable. Ce prélat paſſa en France & vint à Paris, où il trouva les cardinaux, qu'il appaiſa; & avec bien de la peine & de l'induſtrie il les fit convenir, que l'évêque d'Oſtie révoqueroit ſa ſentence, à condition que le ſénéchal & ſes complices jureroient de ſe ſoumettre au jugement de l'égliſe, pour l'injure faite aux cardinaux; & qu'il leur permettroit d'aller librement juſqu'à Rouen, non comme cardinaux, mais comme étrangers, à condition encore que le clergé de Normandie leur fourniroit la dépenſe de dix jours pour cinquante hommes & quarante chevaux. A ces

AN. 1192.

Rog p. 720. Jo. Brompt. p. 1238.

conditions ils ſe ſoumettoient pour faire leur paix à
AN. 1192. l'arbitrage de l'évêque de Durham & du doyen de Rouen. Mais le ſénéchal ne voulant point accorder que les cardinaux vinſſent en Normandie ſans la permiſſion du roi, ils s'en retournerent ſans lever leurs cenſures, quoique l'évêque de Durham les ſuivît juſqu'à Vézelai. Toutefois le pape leur fit lever l'interdit, leur défendant en même tems d'entrer en Normandie.

XXXVIII. S. Albert évêque de Liége. *Ægid. de epiſc. Leod. c. 56. 57. 58.*

Raoul évêque de Liége revenant de la croiſade mourut de poiſon le cinquiéme d'Août 1191, comme il étoit prêt à rentrer chez lui. Il y eut partage pour l'élection du ſucceſſeur : la plupart élurent Albert de Louvain premier archidiacre de Liége, frere de Henri duc de Lorraine & de Louvain : quelques-uns par la faction de Baudouin comte de Namur élurent un autre Albert frere du comte de Rethel auſſi archidiacre de Liége, homme ſans lettres & ſans eſprit, qui n'avoit autre mérite que ſa naiſſance. Ils s'adreſſerent l'un & l'autre à l'empereur Henri pour recevoir l'inveſtiture : mais ce prince qui avoit choiſi un autre ſujet, & haïſſoit
c. 59. depuis long-tems le duc de Lorraine, ſoutint que quand il y avoit partage, l'élection étoit caduque & lui appartenoit à lui ſeul : ainſi il donna l'inveſtiture à Lotaire prévôt de Bonne, homme riche & déja pourvu de pluſieurs dignités eccléſiaſtiques, frere du comte d'Horſtade, qui avoit rendu de grands ſervices à l'empereur. Les chanoines appellerent au pape,
c. 60. ſoutenant que l'élection d'Albert de Louvain étoit canonique ; mais Lotaire vint à Liége, & ſe mit en poſſeſſion de l'évêché & des fortereſſes qui en dépendoient.

Albert fit le voyage de Rome avec de grandes difficultés, parce que l'empereur lui avoit fermé tous les paſſages. Il fut obligé de prendre des chemins détournés, & de ſe déguiſer en valet; & on le préſenta en cet équipage au pape Céleſtin, qui en fut touché juſqu'aux larmes. Il l'embraſſa & le conſola, le connoiſſant déja de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de Pâque, qui cette année 1192, fut le cinquiéme d'Avril, & y demeura juſqu'après l'octave de la pentecôte. Il produiſit les preuves de la régularité de ſon élection: mais quelques cardinaux étoient d'avis de céder à la violence des Allemans, & à la haine implacable de l'empereur. Enfin le pape ayant pris jour pour le jugement, il fut rendu publiquement dans le palais de Latran, l'élection d'Albert jugée canonique & confirmée par le pape, qui même le fit cardinal, l'ordonna diacre le ſamedi des quatre tems de la pentecôte, & lui fit chanter l'évangile à la meſſe. Il lui donna toutes les bulles néceſſaires, entr'autres une pour ſe faire ſacrer par Guillaume archevêque de Reims, en cas que Brunon archevêque de Cologne ſon métropolitain le refuſât par la crainte de l'empereur, & il lui fit délivrer toutes ces expéditions *gratis*.

AN. 1192.

c. 61.

c. 62.

Albert étant venu à Reims, fut parfaitement bien reçu par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le ſamedi des quatre-tems de Septembre; & le dimanche ſuivant vingtiéme du même mois il le ſacra ſolemnellement évêque de Liége. Le lendemain on apprit que l'empereur étoit à Liége extrêmement irrité, & réſolu de perdre tous ceux qui adhéroient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne oncle de ce prélat qui

c. 64.

AN. 1192. l'avoit amené à Reims, lui propoſoit de ſe ſoutenir par la force avec le ſecours de leurs amis; mais Albert lui déclara, qu'il ne vouloit point uſer de tels moyens; & qu'il eſpéroit appaiſer l'empereur par ſon humilité
c. 67. & ſa patience. Peu de tems après arriverent à Reims trois chevaliers Allemans & quatre écuyers, qui ſe diſoient chaſſés de la cour de l'empereur à l'occaſion d'une querelle. Ils vinrent ſaluer l'évêque de Liége, & s'inſinuerent ſi bien dans ſon amitié, qu'ils l'accompagnoient ordinairement, & mangeoient ſouvent à ſa table: pluſieurs perſonnes les ſoupçonnoient de quelque mauvais deſſein, mais l'évêque ne s'en défioit
c. 83. point. Enfin l'ayant tiré hors de la ville ſous prétexte d'une promenade, ſuivi ſeulement d'un chanoine & d'un chevalier: quand ils furent à cinq cens pas, les deux qui marchoient à ſes côtés lui percerent la tête par les temples, & tous enſemble lui donnerent tant de coups d'épée & de couteau, qu'on lui trouva treize
c. 84 grandes plaies. Auſſitôt ils piquerent leurs chevaux; & quoique la nuit fût proche ils firent telle diligence, qu'ils arriverent à Verdun à neuf heures du matin: puis ils allerent trouver l'empereur, de qui ils furent très-favorablement reçus.

c. 86. L'évêque Albert fut ainſi tué le mardi vingt-quatriéme de Novembre 1192, & enterré ſolemnellement dans l'égliſe métropolitaine de Reims: on le regarda comme martyr de la liberté eccléſiaſtique, &
Marlot. to. 1. p. 431. on lui en donna le titre dans ſon épitaphe. On rapporte quelques miracles faits à ſon tombeau: enfin plus de quatre cens ans après, ſçavoir l'an 1612, l'archiduc Albert & l'Infante Iſabelle ſon épouſe, du conſentement du roi Louis XIII. obtinrent du cardinal de Guiſe,

Guiſe archevêque de Reims la permiſſion d'enlever ſon corps, & le firent transférer ſolemnellement à l'égliſe des Carmelites qu'ils venoient de fonder à Bruxelles. Il eſt marqué dans le martyrologe Romain au vingt-uniéme de Novembre. AN. 1191.

XXXIX. Etienne évêque de Tournai.

Everard d'Avenes évêque de Tournai étant mort en 1191, on élut pour lui ſuccéder Pierre chantre de l'égliſe de Paris docteur fameux: mais cette élection ne fut pas agréable à Guillaume archevêque de Reims métropolitain de Tournai & régent du royaume en l'abſence du roi Philippe Auguſte. Etienne abbé de ſainte Geneviéve à Paris étoit du conſeil de ce prélat, & avoit grande part à ſa confiance. Il lui écrivit en faveur de Pierre le chantre; & comme on accuſoit le clergé de Tournai d'avoir manqué dans la forme de l'élection, il dit que cette faute ne devoit pas nuire à Pierre qui étoit abſent & n'en ſçavoit rien. Il ajoute que le roi avoit déclaré expreſſément qu'il vouloit que Pierre fût évêque de Tournai. Ainſi, continue-t-il, il ſeroit à craindre que s'il étoit rejetté, ce jeune prince à ſon retour ne témoignât ſon indignation. *Vita per. Cl. du Moulinet.* *Epiſt.* 178.

Loin d'écouter les raiſons de l'abbé Etienne, l'archevêque de Reims le propoſa lui-même pour être évêque de Tournai: ce qui fut reçu avec un grand applaudiſſement de tout le monde; mais avec une grande ſurpriſe de la part d'Etienne quand il apprit ſon élection. C'eſt ce qu'il témoigne dans ſa lettre à Barthélemi de Vendôme archevêque de Tours, où il dit qu'il compte de paſſer vers Pâque à l'égliſe qui l'appelle, pour être ſacré le jour de l'octave; c'étoit en 1192. Le pape Céleſtin n'approuvoit pas cette élection; mais Etienne lui écrivit une lettre fort ſou- *ep.* 177. *ep.* 179.

miſe, & ſon oppoſition n'eut pas de ſuite. Etienne fut donc évêque de Tournai, & gouverna cette égliſe onze ans. An. 1192.

Il avoit cinquante-ſept ans quand il y fut appellé, étant né en 1135, à Orléans, où il fit ſes premieres études à l'école de la cathédrale, & les continua dans celle de Chartres. Il y avoit une telle inclination, qu'il devint un des plus ſçavans hommes de ſon tems: il écrivoit très-élégamment en proſe & en vers ſuivant le gout de ſon ſiécle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embraſſa la vie des chanoines réguliers ſuivant la réforme de ſaint Victor, établie à ſaint Euverte d'Orléans en 1158, & ſaint Thomas de Cantorbéri ayant connu ſon mérite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ſes plus intimes amis. Etienne fut enſuite élu abbé de ſaint Euverte; & pendant qu'il gouvernoit cette communauté, il fut conſulté, avec Maurice évêque de Paris, par Ponce évêque de Clermont ſur la validité du baptême conféré en diſant ſeulement: Au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit: ſans ajouter: Je te baptiſe, & en plongeant l'enfant dans l'eau. L'évêque Maurice répondit que le baptême étoit nul, & qu'il falloit baptiſer l'enfant: mais l'abbé Etienne fut d'un autre avis. Il dit que dans l'inſtitution du baptême, Jeſus-Chriſt n'a pas dit: Allez, baptiſez en diſant: Je te baptiſe, & le reſte; & qu'un baptême donné avec les trois immerſions & l'invocation de la Trinité, ne doit point être déclaré nul. Ce qu'il confirme par pluſieurs autorités des Peres, qui ont reçu par cette raiſon même le baptême des hérétiques. Je reçois toutefois avec grand reſpect la formule ordinaire: Je te baptiſe,

Ap. Steph. ep. 6.

ep. 4.

ep. 5.

& je la regarde comme étant de la ſolemnité du baptême ; mais non de ſa ſubſtance. Autrement nous déclarerons damnés ceux que les laïcs baptiſent en cas de néceſſité. Car ils ne diſent autre choſe en ondoyant les enfans, ſinon : *En nome Patres, & Files, & Spirites Santes.* On voit ici & dans la lettre de l'évêque Ponce, que le mot d'ondoyer étoit dès-lors en uſage pour ſignifier l'adminiſtration du baptême ſans les cérémonies de l'égliſe. Etienne conclut que l'enfant eſt valablement baptiſé : mais il propoſe ſon ſentiment avec grande modeſtie & grand reſpect pour l'évêque de Paris, qui avoit autrement décidé. Depuis, le pape Alexandre III. décida comme avoit fait l'évêque de Paris : & les théologiens ont ſuivi cette déciſion, & déclaré que ces paroles : Je te baptiſe, ſont néceſſaires pour exprimer l'intention du miniſtre, & diſtinguer le baptême de toute ablution.

AN. 1192.

C. 1. ext. de bapt. S. Thom. 3. part. 9. 66. 4. 5. ad. 2.

En 1177, Etienne fut élu abbé de ſainte Geneviéve de Paris, au grand regret des chanoines de ſaint Euverte d'Orléans, qui toutefois lui accorderent une penſion ſur une de leurs terres. A ſainte Geneviéve, outre les écoles extérieures qu'il y trouva, il en établit d'intérieures pour les religieux, afin qu'ils n'euſſent point occaſion de ſe corrompre par le commerce avec les écoliers externes. L'abbaye de ſainte Geneviéve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normans y avoient fait quand ils aſſiégerent Paris trois cens ans auparavant ; mais Etienne la répara entierement ; il rebâtit l'égliſe telle que nous la voyons encore, & tous les lieux réguliers ; enſorte qu'il eſt comme le ſecond fondateur de ce célébre monaſtere, dont il augmenta conſidérablement les biens temporels. En 1178

Sup. l. LIII. n. 54.

Vide ep. 148. Epiſt. 173.

AN. 1192. Etienne ſuivit en Languedoc Gautier, cardinal évêque d'Albane, qui y fut pris par Roger de Bediers, protecteur des Albigeois.

Roger. Hov. p. 175. Sup. l. LXXII. n.

Le roi Philippe-Auguſte avoit une telle eſtime pour l'abbé Etienne, qu'il l'envoya au pape pour négocier une affaire importante; & le prit en 1187 pour un des parains de Louis, ſon fils & ſon ſucceſſeur. Pendant que le roi Philippe étoit au voyage d'outre-mer, ſon oncle Guillaume, archevêque de Reims, qu'il avoit laiſſé régent du royaume, mit dans ſon conſeil l'abbé Etienne, dont il connoiſſoit la capacité & l'expérience. Tel étoit cet abbé quand il fut appellé à l'évêché de Tournai.

XL. Ordre du Val des choux. *Mem. M. S.*

Vers le même tems commença l'ordre du Val des choux. Dans la Chartreuſe de Louvigni, au diocèſe de Langres, vivoit en 1188 un frere convers nommé Viard, qui ſe ſentit appellé à une vie plus auſtere & plus éloignée des ſoins temporels que ne permettoit ſon état. Il ſe retira donc avec la permiſſion de ſes ſupérieurs, dans un bois à deux lieues de Louvigni, & y demeura quelque tems caché dans une caverne, pratiquant des auſtérités extraordinaires. Enfin, il fut découvert par les peuples du voiſinage, & vint même à la connoiſſance du duc de Bourgogne, qui le viſita ſouvent. Ce prince étant prêt à donner un combat dangereux, promit à Viard que s'il en revenoit vainqueur, il lui fonderoit un monaſtere dans le même lieu. Il remporta la victoire & exécuta ſa promeſſe; & le nouveau monaſtere garda le nom du lieu qu'on nommoit le Val des choux. Une ancienne inſcription de l'égliſe, porte que Viard y entra le ſecond jour de Novembre 1193.

Il donna à ſes diſciples des conſtitutions fort ſemblables à celles des Chartreux, qui furent depuis confirmées par le pape Honorius III. Voici comme en parle Jaques de Vitri auteur du tems, qui toutefois s'eſt trompé en ce qu'il a cru qu'ils ſuivoient l'inſtitut de Cîteaux. Ils logent, dit-il, dans de petites cellules pour vaquer plus tranquillement à la lecture, à la priere, & à la méditation. Pour retrancher les ſoins extérieurs, ils n'ont ni troupeaux, ni terres labourables; & ſe ſont marqué des bornes hors l'enclos du monaſtere, au-delà deſquelles il ne leur eſt pas permis de s'éloigner. Il n'y a que le prieur qui puiſſe ſortir, & encore avec quelqu'un des freres, pour viſiter les monaſteres qui lui ſont ſoumis, ou pour quelqu'autre cauſe néceſſaire. Ils ont dans leurs limites des jardins fruitiers & potagers, & ils ſortent à certaines heures pour les cultiver & manger le fruit de leur travail. Pour ſuppléer au reſte de leurs beſoins, ils ont des revenus annuels qu'ils reçoivent ſans grande peine. Et de peur qu'une exceſſive pauvreté ne les détourne de leurs occupations ſpirituelles, ou ne les oblige à mendier, ils ne reçoivent en chaque maiſon qu'autant de ſujets qu'elle en peut entretenir de ſes revenus.

AN. 1192.

Hiſt. Occ. c. 17.

XLI. Le roi Richard pris par le Duc d'Autriche.

Le roi Richard, inſtruit des troubles excités en Angleterre à l'occaſion de ſon abſence, ſe preſſa de faire avec Saladin une trève de trois ans, par laquelle Jaffa, Céſarée, Arſouf, Hiffa & Acre demeurerent aux Chrétiens. Saladin jura en mettant la main ſur l'Alcoran, & Richard dit qu'en ſon pays on ſe contentoit de la parole des rois; c'eſt pourquoi les Muſulmans lui toucherent la main, ſans exiger d'autre cérémonie. Enſuite il s'embarqua au port d'Acre, le

Rog. p. 717. Neubr. 4. c. 29. 31. Vie de Salad. M. S.

jeudi huitiéme d'Octobre 1192. Il évita la route de la
An. 1192. Pouille, où l'empereur avoit des troupes, & prit celle de Dalmatie : mais ayant fait naufrage au fond du golfe de Veniſe, il fut obligé de marcher ſur les terres de Léopold, duc d'Autriche, qu'il avoit ſenſiblement
Chr. Reicherſp. p. 290. offenſé pendant le ſiége d'Acre. Richard, quoique déguiſé en Templier, fut reconnu & mené au duc, qui le retint à Vienne en une étroite priſon, & le livra enſuite à l'empereur ſon ennemi. Le roi Richard fut arrêté le vingtiéme de Décembre 1192, & demeura priſonnier pendant toute l'année ſuivante. La nouvelle
Pet. Bleſ. ep. 64. en étant venue en Normandie, l'archevêque de Rouen & ſes ſuffragans en écrivirent au pape Céleſtin, ſe plaignant que ce prince eût été pris en revenant du pélerinage de Jéruſalem, contre le privilége de la croiſade, qui mettoit les croiſés ſous la protection ſpéciale du ſaint ſiége ; & exhortant le pape à employer en cette occaſion le glaive de ſaint Pierre. La
epiſt. 143. lettre fut compoſée par Pierre de Blois, qui écrivit auſſi en ſon nom à Conrard archevêque de Mayence, avec lequel il avoit contracté amitié pendant ſes études, le priant de travailler de tout ſon pouvoir à la
Epiſt 144. 145. 146. délivrance du roi Richard. La reine Aliénor, mere de ce prince, employa le même ſecrétaire pour écrire au pape en ſon nom juſqu'à trois fois ſur le même ſujet.
ep. 144. Dans ces lettres, Pierre de Blois fait dire à la reine : Ce qui contriſte l'égliſe & ne nuit pas peu à votre réputation, c'eſt qu'en une occaſion ſi preſſante, vous n'avez pas même envoyé un nonce à ces princes. Souvent pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez des nations barbares, & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoyé un ſoudiacre ou un

acolyte. C'eſt qu'aujourd'hui l'intérêt fait les légats, non l'honneur de l'égliſe ou le ſalut du peuple. Et ailleurs : Quelle excuſe peut couvrir votre négligence, puiſque vous avez le pouvoir de délivrer mon fils ſi vous en aviez la volonté? Dieu ne vous a-t-il pas donné, en la perſonne de ſaint Pierre, le pouvoir de gouverner tous les royaumes? Il n'y a ni duc, ni roi, ni empereur exempt de votre juriſdiction. Et encore : Vous direz que cette puiſſance vous eſt donnée ſur les ames, & non ſur les corps. Soit : il nous ſuffit que vous liez les ames de ceux qui tiennent mon fils en priſon : il vous eſt facile de le délivrer, pourvû que la crainte de Dieu chaſſe la crainte des hommes.

AN. 1193.

ep. 145.

ep. 146.

Cependant, le roi Richard ſçachant que le ſiége de Cantorbéri étoit toujours vacant, & n'eſpérant plus y faire transférer l'archevêque de Montréal, écrivit ainſi de ſa priſon à la reine ſa mere : Nous vous mandons d'appeller nos juſticiers avec l'évêque de Londres, & les autres ſuffragans de Cantorbéri ; de vous rendre au plutôt en perſonne à Cantorbéri, près le prieur & les moines, & faire enſorte que Hubert, évêque de Sariſbéri, ſoit élu archevêque, s'il ne l'eſt déja. Car nous ſommes perſuadés que ſa promotion ſera agréable à Dieu, & utile à la paix de notre royaume, & à notre délivrance. En conſéquence de cette lettre, la reine & l'archevêque de Rouen manderent aux moines de Cantorbéri de ſe rendre à Londres le dimanche trentiéme de Mai, pour élire un archevêque. Ce qui fut exécuté : mais les moines, pour conſerver leur prétendu droit de faire ſeuls l'élection, la firent dès le ſamedi, & les évêques le dimanche ; enfin les uns & les autres élurent Hubert ſuivant l'intention du roi. Hubert, ſur-

XLII. Hubert archevêque de Cantorbéri. *Gervaſ. pag.* 1582.

Radulf. p. 669.

AN. 1193. nommé Vautier, avoit été premierement doyen d'Yorc, puis évêque de Sariſbéri en 1189, à la recommandation principalement de Baudouin, archevêque de Cantorbéri, qui l'aimoit uniquement. Dès qu'il fut élu archevêque il envoya à Rome demander le pallium; & cependant pour ſe mettre bien avec les moines de Cantorbéri, il prit l'habit monaſtique.

Gervaſ. pag. 1679. Goduin. de Præſul. p. 118.

XLIII. Le roi Philippe épouſe Ingéburge, & la quitte.

Le roi de France Philippe-Auguſte avoit perdu ſa premiere femme Iſabelle de Hainaut, morte le quinziéme de Mars 1190, dont il avoit un fils nommé Louis. Philippe voulant ſe remarier, envoya Etienne, évêque de Noyon, à Canut III. roi de Danemarck, lui demander ſa ſœur Ingeburge, que ce prince lui accorda volontiers, & la fit conduire en France par Pierre, évêque de Roſchild, avec une ſuite convenable. Le roi Philippe la reçut à Amiens où il l'attendoit; & ne pouvant ſouffrir un plus long délai, il l'épouſa le jour même qui étoit le ſamedi quatorziéme d'Août 1193; & le lendemain, jour de l'Aſſomption de Notre-dame, il la fit couronner par Guillaume, archevêque de Reims & ſes ſuffragans, avec quantité de ſeigneurs de France. Mais pendant cette cérémonie, le roi regardant la princeſſe, commença à en avoir horreur; il trembla, il pâlit, & fut ſi troublé, qu'à peine put-il attendre la fin de l'action. On parla dès-lors de les ſéparer, ſous prétexte de parenté; mais d'autres conſeillerent au roi d'eſſayer à vaincre ſon averſion. Il fit amener la reine à ſaint Maur, près de Paris, où elle prétendit qu'ils avoient conſommé leur mariage; mais le roi n'en convenoit pas, & avoit un tel éloignement d'elle, qu'à peine pouvoit-il ſouffrir qu'on en parlât en ſa préſence; ce que l'on attribua à quelque maléfice;

Rigord. p. 29. 36. 37.

Geſta. Inn. III. n. 48. 49. 50.

Auct. Aquicinct. ana. 1193.

maléfice ; car la princeſſe étoit belle & vertueuſe, & le roi l'avoit long-tems deſirée. Deux mois & trois ſemaines après ce mariage, il tint un parlement à Compiegne, avec les évêques & les ſeigneurs de ſon royaume, où préſidoit l'archevêque de Reims, légat du ſaint ſiége. Là ſe trouverent des témoins, qui aſſurerent par ſerment, qu'il y avoit parenté entre la défunte reine Iſabelle, & Ingeburge ; & cette parenté ſe prenoit du chef de Charles le bon, comte de Flandre, fils de ſaint Canut, roi de Danemarck. Les prélats jugerent cette parenté ſuffiſante pour empêcher le mariage, & l'archevêque de Reims prononça la ſentence, par laquelle il fut déclaré nul. La reine ne ſçavoit ce qui ſe paſſoit, parce qu'elle n'entendoit point le françois ; & ayant renvoyé les Danois qui l'avoient accompagnée, elle étoit demeurée preſque ſeule. Mais un interpréte lui ayant fait entendre ce que l'on venoit de faire, elle fut extraordinairement ſurpriſe, & toute en pleurs s'écria comme elle put en françois : Male France, male France : & elle ajouta : Rome, Rome ; voulant dire qu'elle appelloit au ſaint ſiége. Le roi la quitta auſſitôt, & la vouloit renvoyer en Danemarck : mais elle ne voulut pas y retourner, & demanda à s'enfermer dans un monaſtere, aimant mieux paſſer le reſte de ſa vie en continence, que de contracter un autre mariage ; & le roi l'envoya dans une communauté de religieuſes hors de ſon royaume.

An. 1193.

Sup. l. LXVII. *n.* 53.

Elle fut gardée quelque tems à Ciſoin, abbaye de chanoines réguliers au diocèſe de Tournai, dont l'évêque Etienne ayant été la voir, en écrivit ainſi à Guillaume archevêque de Reims ; Je plains le ſort de cette princeſſe, & je laiſſe à Dieu l'évenement de ſa

cauſe. Car quel ſeroit le cœur ſi dur qui ne fût touché de l'adverſité d'une jeune perſonne de ſang royal, plus recommandable par ſa vertu que par ſa naiſſance? Elle paſſe les journées à prier, à lire, ou à travailler de ſes mains, & ne connoît point le jeu. Elle prie avec larmes depuis le matin juſqu'à midi, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'eſt aſſiſe dans ſon oratoire, mais toujours debout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre pour ſubſiſter le peu qu'elle a d'habits & de vaiſſelle. Elle demande des alimens, & dit que vous êtes ſon unique refuge, & que depuis le commencement de ſa diſgrace, vous l'avez nourrie & ſecourue libéralement: ſoyez touché de ſes larmes, vous qui donnez ſi abondamment à tant de pauvres.

AN. 1193. *Epiſt.* 262.

AN. 1194.

XLIV. Retour du roi Richard. *Gervaſ. pag.* 1358.

Les députés de Hubert élu archevêque de Cantorbéri revinrent de Rome au mois d'Octobre 1193, avec un nonce du pape qui lui apportoit le pallium. Hubert le reçut le 7 de Novembre & fut introniſé le même jour. Quelque tems après il fut déclaré régent du royaume à la place de l'archevêque de Rouen, qui alloit en Allemagne au-devant du roi Richard délivré par l'empereur; & ce prince étant enfin arrivé en Angleterre le douziéme de Mars 1194, Hubert vint au-devant de lui près de Cantorbéri. Le roi deſcendit de cheval & ſe mit à genoux devant le prélat qui en fit autant de ſon côté, & ils s'embraſſerent tendrement. Par le conſeil des évêques le roi Richard réſolut de ſe faire couronner ſolemnellement comme à un renouvellement de ſon regne: ce qui fut exécuté à Vincheſtre le dimanche de l'octave de Pâque dix-ſeptiéme d'Avril. Depuis ce tems, l'archevêque Hubert eut en Angleterre la principale autorité après le

Reg. p. 738.

roi, qui le fit ſon chancelier, ſon grand juſticier, régent du royaume en ſon abſence ; & obtint pour lui du pape Céleſtin la légation d'Angleterre. AN. 1194. *Goduin.*

XLV. Plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc. *Celeſt. ep. 5. Ap. Roger. p. 749.*

Le pape avoit reçu de grandes plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc, frere naturel du roi Richard, tant de la part du chapitre de la cathédrale, que de pluſieurs abbés, dont il y en avoit deux de l'ordre de Prémontré. On accuſoit l'archevêque de négliger ſes fonctions, pour s'appliquer à la chaſſe & aux autres amuſemens de la nobleſſe : de n'avoir fait depuis ſa promotion ni ordinations de clercs, ni dédicaces d'égliſes, ni bénédictions d'abbés, ni tenu de ſynodes : de médire volontiers des clercs & des abbés, & de les excommunier légerement : de ruiner les libertés & les bonnes coutumes de ſon égliſe : de mépriſer les appellations à Rome, & d'avoir fait mettre en priſon pluſieurs perſonnes pour y avoir appellé, & d'avoir excommunié ou privé de leurs bénéfices des chanoines après leur appel. On diſoit encore, que ce prélat n'avoit aucun égard aux priviléges des papes, & qu'au contraire, il nuiſoit à ceux qui les produiſoient devant lui : Que loin d'exécuter les jugemens des délégués du ſaint ſiége, il s'en offenſoit, & chaſſoit avec violence ceux que ces juges avoient remis en poſſeſſion : Qu'il refuſoit les perſonnes capables préſentées pour remplir les égliſes vacantes, & y mettoit de ſa ſeule autorité des enfans, ou des perſonnes décriées, ou s'en appliquoit les fruits ſans qu'elles vacaſſent : Que ſouvent en conférant les bénéfices, il les coupoit ou les chargeoit de penſions à ſon profit, & qu'il faiſoit payer l'abſolution des cenſures.

Sur ces plaintes le pape donna commiſſion à ſaint

AN. 1194. Hugues évêque de Lincoln avec un archidiacre & un prieur, d'aller à Yorc, & d'en faire les informations exactes. S'il ſe préſente, dit-il, des accuſateurs légitimes, vous les écouterez, & nous enverrez leurs dépoſitions cloſes ſous vos ſceaux, aſſignant aux parties un terme compétent pour ſe préſenter au ſaint ſiége. S'il n'y a point d'autres accuſateurs contre l'archevêque que la commune renommée, vous lui preſcrirez la purgation canonique, avec trois évêques & trois abbés; & s'il ne peut y ſatisfaire, vous le ſuſpendrez de ſes fonctions, & nous l'enverrez pour être inſtruit de ſes devoirs. S'il propoſe quelque reproche contre ſes accuſateurs, vous nous l'enverrez auſſi ſous vos ſceaux. Mais ſi pour éluder notre mandement, avant que d'avoir reçu votre citation, il appelle ou ſe met en chemin pour venir à Rome, vous lui donnerez un terme de trois mois, pour ſe préſenter en perſonne devant nous, à faute de quoi vous le déclarerez dès-lors ſuſpens de toute fonction. La lettre eſt datée de Rome le huitiéme de Juin 1194.

Roger. p. 749. 750. L'évêque de Lincoln & ſes deux collégues s'aquitterent fidélement de leur commiſſion. Ils vinrent à Yorc le dimanche après l'Epiphanie huitiéme Janvier 1195; & ayant aſſemblé dans la cathédrale les abbés & tout le clergé du diocèſe, ils informerent ſur tous les articles contenus dans leur commiſſion, en préſence des clercs de l'archevêque, qui dirent, qu'il avoit appellé & pris le chemin de Rome. Les commiſſaires y envoyerent les informations, donnant à l'archevêque un délai de ſix ſemaines au-delà des trois mois accordés par le pape; & marquant à ſes adverſaires pour terme de leur comparution devant le pape,

le premier jour de Juin de la même année 1195.

AN. 1194. XLVI. Fermeté de S. Hugues de Lincoln.

Il n'y avoit perſonne en Angleterre plus capable d'exécuter une telle commiſſion, que ſaint Hugues de Lincoln, dont la vertu étoit connue de tout le monde, particulierement ſon attachement inviolable à la juſtice, ſon zèle pour la défenſe des opprimés, & ſon courage intrépide pour réſiſter aux puiſſances. Auſſi les papes ſous leſquels il vécut lui délégguerent les affaires les plus importantes de toute la province, comme dit l'auteur de ſa vie; & il ajoute que le ſaint prélat avoit reçu de Dieu une telle grace pour diſcerner le juſte de l'injuſte, que les plus habiles juriſconſultes diſoient n'avoir jamais vu ſon pareil pour la déciſion des cauſes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette ſcience. Ceux qui avoient de bonnes cauſes étoient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de ſa part ni négligence, ni foibleſſe pour ſe laiſſer ébranler aux menaces ou aux préſens.

Vita. c. 23. ap. Sur. 17. Nov.

Le roi Richard après ſon retour en Angleterre paſſa en Normandie, & fit la guerre au roi Philippe, qui étoit entré ſur ſes terres. Ayant beſoin d'argent pour ſoutenir cette guerre, il envoya en Angleterre l'archevêque, j'entens Hubert de Cantorbéri, avec ordre d'aſſembler les évêques & les autres prélats, & leur demander un ſubſide. Saint Hugues ayant examiné l'affaire attentivement, & trouvant qu'elle tourneroit à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne conſentiroit point à l'exécution de cet ordre; & il ſe trouva un autre évêque, qui ayant oui les raiſons qu'il déduiſoit amplement, ſe rangea à ſon avis. L'archevêque le trouva fort mauvais, & retourna promptement porter ſes plaintes au roi: qui outré de colere dit à un de ſes courtiſans: Autant que tu aimes ma

c. 18.

vie, je te commande de ruiner entierement Hugues
AN. 1194. & l'évêque qui s'eſt attaché à lui. Ce dernier évêque fut donc chaſſé de ſon ſiége, tous ſes biens confiſqués, & il demeura quelque tems banni du royaume. Enfin par le ſecours de ſes amis, il fut reçu à ſe jetter aux pieds du roi, implorant ſa clémence & promettant de ne jamais s'oppoſer à ſes volontés.

Mais quand il vint des gens armés pour traiter de
c. 23. même l'évêque de Lincoln, avant qu'ils euſſent touché à rien, il les fit tous dénoncer excommuniés au ſon des cloches dans les paroiſſes voiſines. Sa magnanimité les étonna, & ils ſe retirerent ſans rien faire : car on craignoit terriblement les cenſures du prélat, qui ſouvent étoient ſuivies de morts ſubites & affreuſes, de poſſeſſions du démon, ou d'autres marques ſenſibles de la vengeance divine. Toutefois craignant
c. 19. en cette occaſion d'attirer ſur ſon troupeau les effets de l'indignation du roi, il alla le trouver, quoiqu'éloigné, prenant le péril ſur lui. Comme il approchoit de la cour, quelques gens de bien vinrent au-devant, le priant de ſe retirer, & ne ſe pas préſenter au roi, de peur que ſa mort n'attirât la colere de Dieu ſur le royaume, comme la mort de ſaint Thomas. Mais il n'acquieſça pas à cette propoſition ; & comme un de ceux qui la faiſoient s'offroit pour médiateur, il lui répondit : Quoi, vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous & vos enfans ? Auſſitôt il entra chez le roi, & ſçachant qu'il entendoit la meſſe à la chapelle, il y alla, & s'approchant du roi, il lui dit hardiment : Donnez-moi un baiſer. Vous ne l'avez pas mérité, répondit le roi. Je l'ai mérité, reprit l'évêque, parce que je ſuis venu de loin vous trouver. Vous me devez un baiſer, & il le tiroit

avec force par ſon manteau. Le roi ſe baiſſa en ſouriant, & lui donna le baiſer. AN. 1194.

Les évêques & les autres aſſiſtans, voyant Hugues triompher ainſi du roi, étoient hors d'eux-mêmes d'étonnement : & le roi voyant ſa fermeté, & que laiſſant la place des évêques, il s'étoit mis près de l'autel pour prier avec plus de liberté, commença à le reſpecter du fond du cœur ; & quand on lui préſenta l'inſtrument de paix, il le fit premierement porter à l'évêque de Lincoln. On attribua à cet honneur qu'il avoit rendu au ſaint prélat une inſigne victoire qu'il remporta peu de tems après. La meſſe étant finie, Hugues mena le roi derriere l'autel, pour lui parler avec plus de liberté, & s'étant aſſis auprès de lui, il lui dit : Dites-moi, comment va votre conſcience, car vous êtes de mon diocèſe, & je rendrai compte de vous au jugement de Dieu ? Le roi répondit : Ma conſcience eſt en aſſez bon état, ſi ce n'eſt la jalouſie qui me tourmente contre les ennemis de mon royaume. Que dites-vous ? reprit Hugues, d'un ton de reproche. N'opprimez-vous pas chaque jour les pauvres ? n'affligez-vous pas les innocens ? ne chargez-vous pas votre peuple d'exactions ? De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces péchés vous paroiſſent-ils légers ? A ces paroles de l'évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'oſa ouvrir la bouche ; & le prélat ayant continué de lui faire une forte réprimande, il s'excuſa humblement ſur quelques articles, demanda pardon des autres, & promit de s'en corriger. Enſuite il repréſenta au roi devant toute l'aſſemblée qu'étant paſteur il n'avoit pu conſentir à la vexation de ſes ouailles, & le roi reçut ſa juſtifica-

tion, ſe tenant encore heureux, qu'il ne pouſſât pas
AN. 1194. plus loin la correction. Quand il fut parti, le roi ſe tournant vers les ſiens, dit : Si tous les évêques étoient tels, ni les rois ni les ſeigneurs n'auroient aucun pouvoir contr'eux.

c. 16. Le ſaint évêque défendit ſéverement à ſes archidiacres, & aux autres ſupérieurs d'exiger des pécheurs des amendes pécuniaires ; & comme ils lui repréſentoient que les méchans craignoient plus la perte de leur argent, que la honte de l'excommunication, il leur répondit : C'eſt votre faute : vous négligez de leur faire accomplir leurs pénitences, & n'avez ſoin que de leur faire payer les ſommes qu'ils ont promiſes. Ils lui alléguerent l'exemple de ſaint Thomas de Cantorbéri, qui en avoit uſé ainſi ; & il leur répondit : Croyez-moi, ce n'eſt pas ce qui l'a rendu ſaint. Il ôta entierement toutes les exactions que ſes prédéceſſeurs avoient
Rog. p. 758. introduites ſous des prétextes ſpécieux. Ils étoient convenus avec le roi de lui donner tous les ans un manteau fourré de martes zibelines, à condition d'en lever le prix ſur le peuple ; & s'il y avoit de l'excédent le garder pour eux, comme pour la peine de la collecte ; ce qui avoit paſſé en coutume depuis pluſieurs années ; mais Hugues délivra ſon diocèſe de cette ſervitude, moyennant mille marcs d'argent qu'il donna au roi.

En faiſant ſa viſite dans les maiſons religieuſes de
Rog. p. 712. ſon diocèſe l'an 1191, il vint à l'abbaye de filles de Godeſtove ; & étant entré dans l'égliſe pour faire ſa priere, il vit au milieu du chœur devant l'autel un tombeau élevé, couvert de tapis de ſoie, & entourré de lampes & de cierges. Il demanda de qui c'étoit : on lui

lui dit que c'étoit la tombe de Roſemonde, maîtreſſe du roi Henri II. qui pour l'amour d'elle avoit fait de grands biens à cette égliſe. Hugues répondit : C'étoit une proſtituée, ôtez-là d'ici & l'enterrez hors de l'égliſe avec les autres : de peur que la religion chrétienne ne tourne à mépris, & afin que les autres femmes apprennent, par cet exemple, à fuir la débauche & l'adultère. Et ſon ordre fut exécuté. AN. 1194.

XLVII. Punition du duc d'Autriche.

Le pape Céleſtin avoit excommunié Léopold, duc d'Autriche, pour avoir pris le roi Richard, qui comme croiſé, étoit ſous la protection du ſaint ſiége, & en avoit exigé une groſſe rançon, & pour ſureté, des ôtages. Le duc témoigna vouloir ſatisfaire ; & le pape écrivit ainſi à l'évêque de Vérone ſon légat : Nous voulons que vous preniez ſerment du duc d'Autriche, qu'il obéira en tout à nos ordres : puis vous lui commanderez de délivrer tous les ôtages du roi d'Angleterre, de le décharger des conditions qu'il a exigées de lui, de reſtituer tout ce qu'il a reçu de ſa rançon, & de ſatisfaire entierement pour l'injure & le dommage qu'il lui a cauſé. Alors vous lui donnerez l'abſolution, à lui & aux ſiens. & leverez l'interdit jetté ſur ſes terres. Vous leur ordonnerez de plus, d'aller au plutôt à la terre ſainte, & d'y faire le ſervice de Jeſus-Chriſt autant de tems que le roi a été en priſon. A faute de quoi, vous les remettrez dans l'excommunication. La lettre eſt du ſixiéme de Juin 1194. *Rad. Dicet. p. 675.*

Le duc d'Autriche aima mieux demeurer excommunié, à quoi on attribua les malheurs qui lui arriverent cette année. Toutes les villes de ſon duché furent brulées, ſans que l'on en ſçût la cauſe : le Danube en inonda une partie, où plus de dix mille perſonnes *Rog. p. 748.*

Après Héraclius, mort au ſiége d'Acre en 1191, on donna le titre de patriarche Latin de Jéruſalem à Sulpice, qui ne le porta que trois ans; & en 1194 on élut à ſa place maître Michel, doyen de l'égliſe de Paris. Le titre de maître, qui ſignifie docteur, & qui s'eſt avili dans les derniers tems, étoit alors très-honorable, & ſe donnoit aux évêques mêmes & aux cardinaux. Michel, ſurnommé de Corbeil, étoit un profeſſeur célébre dans Paris, qui fut premierement chanoine & chancelier de la cathédrale, puis doyen de l'égliſe de Meaux, puis de Laon, & enfin de Paris; & comme le chapitre de Laon ſe plaignoit qu'on le leur eût ôté, Etienne, abbé de ſainte Geneviéve, & depuis évêque de Tournai, leur écrivit pour les conſoler, leur repréſentant que les égliſes doivent exercer ce commerce charitable de ſe donner l'un à l'autre leurs meilleurs ſujets. Michel de Corbeil fut donc élu doyen de Paris en 1191, après la mort de Matthieu de Montmorenci; & il étoit renommé pour ſa vertu & ſa capacité, principalement dans la théologie. Il fut élu patriarche de Jéruſalem le vingt-quatriéme d'Avril 1194; mais quinze jours après le clergé de Sens l'élut pour ſon archevêque, du conſentement du roi Philippe, & de tout le peuple de la ville. Ce grand ſiége étoit vacant par le décès de Gui de Noyers, mort le vingtiéme de Décembre 1193; & Michel le tint ſix ans.

AN. 1194. XLVIII. Monaco patriarche de Jéruſalem. *Papebr. to. 14. p. 51. Rigord. p. 17.* *Epiſt. 158. al. 175. & ibi not.* *Gall. Chr. to. 1. p. c. 15.*

A ſa place on élut patriarche de Jéruſalem un Florentin nommé Monaco, c'eſt-à-dire moine, ſçavant en théologie, en droit canon & en médecine, que le patriarche Héraclius avoit choiſi pour ſon chancelier, & qui depuis avoit été élu archevêque de

Hiſt. tranſl. br. S. Ph. Boll. to. 12. p. 16. *Gio. Villani. lib. v. c. 13.*

Césarée, par tous les suffragans, & par le chapitre.
AN. 1194. Après la prise de Jérusalem par Saladin, Monaco revint à Florence, & y demeura environ deux ans: mais ayant appris que les Chrétiens avoient conquis Acre, il y retourna; & peu de tems après il fut élu patriarche de Jérusalem, par le suffrage des archevêques, des évêques, du chapitre, & la permission du roi. Monaco tint ce siége neuf ans.

XLIX. Dosithée Patriarche de Constantinople.

Cependant Dosithée, patriarche Grec de Jérusalem, avoit été transféré à Constantinople; car l'empereur Isaac l'Ange ôta de ce siége, en 1192, Nicétas Montanés, que lui-même y avoit mis, & l'en ôta malgré lui, sans avoir autre reproche à lui faire que sa trop grande vieillesse: mais en effet, il avoit reconnu sa simplicité & sa légereté. A sa place l'empereur mit un moine nommé Léonce, après avoir assuré par serment publiquement sur son tribunal, qu'il ne le connoissoit point auparavant, mais que la sainte Vierge le lui avoit montré de nuit, lui faisant connoître son mérite, sa figure & le lieu où il demeuroit. Mais nonobstant les louanges qu'il lui avoit données, le représentant comme un homme divin, il ne le laissa pas un an sur le siége de Constantinople; & en 1193 il y transféra Dosithée de Jérusalem.

Sup. l. LXXIII. *n.* 61. *Nicet. p.* 259.

p. 260. Or, comme il sçavoit que cette translation étoit contre les canons, il consulta artificieusement Théodore Balsamon, patriarche Grec d'Antioche, qui résidoit à Constantinople, & étoit le plus habile jurisconsulte du tems. L'empereur l'ayant pris en particulier, lui dit, avec de grandes démonstrations de douleur: Il est bien triste que l'église soit tellement dépourvue d'hommes distingués par la science & par la

vertu, même chez les moines, que nous ne puiſſions en trouver un digne de remplir le ſiége de Conſtantinople. Il y a long-tems, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante par la ſcience des loix : mais je ſuis retenu par la ſévérité des canons contre les tranſlations. Si par la profonde connoiſſance que vous en avez, vous pouvez montrer & perſuader aux autres que cette tranſlation eſt permiſe, je la regarderois comme un grand avantage, & ne différerois pas à l'exécuter. Théodore répondit, que la choſe étoit faiſable : & depuis ce jour il y eut pluſieurs conférences entre les évêques, pour examiner la queſtion de la tranſlation, qui fut auſſitôt jugée permiſe. L'empereur en fit un décret : mais ce fut Doſithée qui fut transféré de Jéruſalem à Conſtantinople ; & Théodore Balſamon demeura patriarche titulaire d'Antioche. AN. 1194.

Cette tranſlation de Doſithée ſe fit en 1193 : & comme il étoit à Conſtantinople, il fut introniſé en grande cérémonie & avec une eſpéce de triomphe. Mais les prélats trompés, en leur faiſant violer les canons pour un ſi indigne ſujet, ne purent s'empêcher de témoigner leur mépris, & tinrent des aſſemblées ſecretes avec les principaux du clergé de Conſtantinople, où Doſithée fut traité d'uſurpateur, & chaſſé du ſiége. L'empereur ne voulant pas en avoir l'affront, le fit rétablir & remettre en poſſeſſion, accompagné de ſes gardes pour le garantir de la violence du peuple, à qui ſon ambition l'avoit rendu odieux. Enfin l'empereur fut contraint de l'abandonner ; & il ſe trouva exclus de ces deux ſiéges, car on avoit donné à un autre celui de Jéruſalem. A ſa place on fit patriarche

de Conſtantinople, en 1194, George Xiphilin, grand tréſorier ou ſcevophilax de la même égliſe, qui tint ce ſiége trois ans & dix mois.

An. 1194.

Vide Pagi. an. 1191. n. 16. Catalog. Jus Græco. R. p. 303. L.

C'eſt à ce patriarche que Théodore Balſamon dédia ſon commentaire ſur les canons. Il y avoit long-tems qu'il avoit commencé cet ouvrage, & ſon expoſition ſur le nomocanon de Photius par ordre de l'empereur Manuel Comnéne, & du patriarche Michel Anchiale. Théodore étoit né à Conſtantinople, & dès-lors nomophylax & cartophylax, c'eſt-à-dire, garde des loix & des chartes de ſainte Sophie, & premier prêtre des Blaquernes : mais il n'étoit pas encore patriarche d'Antioche. En cette expoſition il marque les loix qui étoient en vigueur de ſon tems, & celles qui étoient abrogées, n'ayant pas été miſes dans les Baſiliques compoſées après la mort de Photius, qu'il nomme toujours très-ſaint patriarche. Il montre auſſi en quel endroit des Baſiliques ſe trouvent les loix que Photius cite ſelon les titres du code & du digeſte : il réſout les antinomies, & ajoute les déciſions des conciles ou des empereurs ſurvenues depuis les Baſiliques.

Théodore Balſamon & ſes écrits.

Verſ. init. libri Præf. in Nomo.

Sup. l. LIV. n. 96.

Sur le texte de Photius qui dit que Conſtantinople a les priviléges de l'ancienne Rome, Théodore pour faire voir en quoi conſiſtentces priviléges, rapporte tout au long la prétendue donation de Conſtantin, comme une piéce autentique. Photius toutefois n'en avoit point parlé, quoiqu'elle fût connue de ſon tems, comme il paroît par l'écrit d'Enée évêque de Paris contre les Grecs. Théodore Balſamon a auſſi commenté toutes les autres parties du droit canonique des Grecs, ſçavoir les canons des apôtres, ceux des ſept

Sup. l. LI. n. 14.

conciles généraux, du concile de Carthage, c'eſt-à-dire le code des canons de l'égliſe d'Afrique, des cinq conciles particuliers & des épîtres canoniques des peres. Nous avons pluſieurs autres ouvrages de Théodore ſur les mêmes matieres, entre leſquels eſt une méditation ou réponſe à une conſultation au ſujet des patriarches. AN. 1194. *Vide Cave. p. 477.*

Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche; parce que ſaint Evode fut ordonné par ſaint Pierre, ce qu'il ſuppoſe ſans le prouver. Peu de tems après, continue-t-il, le même apôtre fit ſaint Marc évêque d'Alexandrie, ſaint Jacques de Jéruſalem, & ſaint André de Thrace. Environ trois cens ans après, ſaint Silveſtre fut nommé pape de l'ancienne Rome par Conſtantin qui venoit de ſe convertir, comme nous apprend l'hiſtoire eccléſiaſtique. On voit par-là combien Théodore en étoit inſtruit, & quelle étoit ſa critique. Car il répéte encore enſuite que ſaint Silveſtre fut le premier pontife de Rome. Il continue: La petite ville de Byzance n'avoit qu'un évêque ſoumis à celui de Périnthe, qui eſt Héraclée de Thrace; mais le ſiége de l'empire y ayant été transféré de l'ancienne Rome, Métrophane qui en étoit alors évêque prit le titre d'archevêque. C'eſt pourquoi le premier concile œcuménique, il veut dire le premier de Conſtantinople, lui donna les priviléges de l'ancienne Rome, comme étant la nouvelle. Ce que le concile de Trulle a confirmé, déclarant le ſiége de Conſtantinople le ſecond après celui de Rome, & mettant enſuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem. C'eſt pourquoi les évêques de ces grands ſiéges ſont ainſi honorés par toute la terre juſqu'à préſent. Car encore que le pape de l'ancienne Rome ait

Jus Græco. R. lib. 7. init.

p. 450.

Sup. l. XVIII. n. 1.

AN. 1194. été retranché des égliſes, c'eſt ſans préjudice du bel ordre établi par les canons. Nous ne voyons point de quelle autorité, ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement ; & c'eſt ici le premier témoignage que j'en trouve, & la premiere preuve
p. 446. formelle du ſchiſme des Grecs. Or on ne ſçait point la date de cet écrit, & Théodore a vécu juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Latins. Il ajoute peu après, que cette ſéparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la converſion du pape.

p. 444. Il s'étend ſur les marques extérieures de la dignité des patriarches ; le flambeau qu'ils faiſoient porter
p. 446. devant eux, l'habit ſemé de croix & leurs autres ornemens, dont il rapporte les ſignifications myſté-
p. 449. rieuſes. Il ſoutient que les deux patriarches qui par les incurſions des Gentils ſont réduits à réſider hors de leurs ſiéges, ſçavoir celui d'Antioche & celui de Jéruſalem, ne perdent rien pour cela de leur dignité & des honneurs qui leur ſont dus. Il dit que le titre de patriarche eſt propre à l'égliſe d'Antioche, ſuivant l'ancienne tradition, qui a donné le nom de pape aux évêques de Rome & d'Alexandrie, & celui d'archevêque à ceux de Conſtantinople & de Jéruſalem : & que ce ſeroit faire injure à Antioche de les nommer tous patriarches, ſi ce n'étoit que tous enſemble tiennent la place d'un ſeul chef de tout le corps de l'égliſe, & repréſentent les cinq ſens raſſemblés dans la tête. Car il inſiſte fort ſur cette comparaiſon.

p. 452. Il propoſe enſuite la queſtion, pourquoi l'on donne le titre d'œcuménique au pape de Rome & au patriarche de Conſtantinople, & dit : Mais puiſque le démon de l'amour propre a ſéparé le pape de la compagnie

pagnie des autres patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, & que le patriarche de Conſtantinople ne ſe pare d'aucun des priviléges du pape, & ne prend point dans ſes ſouſcriptions le titre d'œcuménique : je laiſſe cette queſtion comme inutile, & je répons à ceux qui oſent ſoutenir qu'on doit refuſer les honneurs de patriarche à celui d'Antioche & à celui de Jéruſalem. Car, diſent-ils, il eſt ordonné par les canons de ne pas même compter pour évêques ceux qui ne s'expoſent pas à toutes ſortes de périls pour ſe rendre à leurs ſiéges occupés par les barbares, & gagner la couronne du martyre. A quoi il oppoſe le trente-ſeptiéme canon du concile de Trulle, qui porte que les incurſions des barbares ne porteront point de préjudice aux évêques, qu'elles empêchent de prendre poſſeſſion des ſiéges pour leſquels ils auront été ordonnés ; & qu'ils ne laiſſeront pas de faire valablement les ordinations & les autres fonctions épiſcopales. Il rapporte auſſi la conſtitution d'Alexis Comnéne de l'an 1093, qui conſerve à ces évêques *in partibus* non-ſeulement les droits épiſcopaux, mais leurs abbayes & leurs penſions. Il eſt remarquable que les Grecs ne comptoient point le patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépoſſédés par les infidéles, quoique toute l'Égypte fût au pouvoir des Muſulmans ; mais ſeulement les patriarches d'Antioche & de Jéruſalem, dont les ſiéges depuis près d'un ſiécle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci ſemble auſſi montrer, que tant que les Latins furent maîtres de Jéruſalem, le patriarche Grec de cette

AN. 1194.

p. 452.

Sup. l. XL. *n.* 51.

Sup. l. LXVI. *n.* 55.

ville demeura à Conſtantinople comme celui d'Antioche.

AN. 1195.

LI. Alexis l'Ange empereur. *Nicet. p. 289.*

L'empereur Iſaac l'Ange, après avoir évité pluſieurs conjurations, qu'il s'attiroit par ſa mauvaiſe conduite, mépriſa les avis qu'on lui donnoit contre ſon frere Alexis. Mais celui-ci s'étant fait proclamer empereur, fit prendre Iſaac à Stagire, où il s'étoit enfui, & lui fit arracher les yeux; puis il le mit en priſon, où on lui donnoit du pain & du vin par meſure, comme au moindre particulier. Iſaac fut ainſi dépoſſédé le 10 d'Avril 1195, après avoir regné 9 ans & 7 mois, n'ayant pas encore quarante ans. Il avoit fait bâtir des égliſes & des hôpitaux, mais aux dépens du peuple qu'il accabloit d'impoſitions, & des autres égliſes qu'il pilloit pour orner les ſiennes. Alexis prit le ſurnom de Comnéne, comme plus illuſtre que celui de l'Ange, & regna huit ans.

p. 295.

LII. Concile d'Yorc. *Caleſt. ep. p. 8. Rog. p. 751. To. x. conc. p. 1791. Rog. p. 755. G. Neubrig. v. c. 12.*

La même année le pape Céleſtin accorda à la priere du roi Richard & des prélats d'Angleterre, la légation en ce royaume pour Hubert nouvel archevêque de Cantorbéri, comme il paroît par ſes lettres datées du palais de Latran le dix-huitiéme Mars, la quatriéme année de ſon pontificat qui eſt l'an 1195. En cette qualité de légat l'archevêque Hubert vint à Yorc le jour de ſaint Barnabé, qui étoit le dimanche onziéme de Juin, & y fut reçu en proceſſion par le clergé & mené à la cathédrale. Le lendemain il fit tenir par ſes officiers les aſſiſes pour les affaires du roi, car il étoit grand juſticier d'Angleterre; & tint par lui-même les palais de chrétienté, c'eſt-à-dire, la juriſdiction eccléſiaſtique. Le mardi il alla à l'abbaye de ſainte

Marie d'Yorc, où il fut reçu proceſſionnellement par les moines; puis il entra dans leur chapitre, & ſur leurs plaintes de ce que Robert leur abbé ne pouvoit plus être utile à la maiſon à cauſe de ſes infirmités, le légat le dépoſa, quoiqu'il réclamât & appellât au pape. Les deux jours ſuivans, c'eſt-à-dire, le mercredi & le jeudi, le légat tint un concile dans l'égliſe de ſaint Pierre d'Yorc, où l'on ne voit point d'autre évêque que lui, mais ſeulement le doyen, le chantre, les archidiacres & le chancelier de la même égliſe avec quelques chanoines, preſque tous les abbés, les prieurs & les curés du diocèſe. Le légat préſidoit à ce concile aſſis ſur un ſiége élevé, & y publia douze canons, diviſés en dix-huit ſelon une autre édition. AN. 1195.

On recommande premierement ce qui regarde le ſaint ſacrement de l'autel: que le prêtre ne célébre point la meſſe ſans avoir un homme lettré pour la ſervir: qu'il porte lui-même la communion aux malades en habit clérical, étant précédé de lumiere: Que le canon de la meſſe ſoit écrit liſiblement & correctement: Que le prêtre n'impoſe point pour pénitence de faire dire des meſſes, & ſe contente pour rétribution, de ce qui lui ſera offert à la meſſe, ſans faire aucune convention. Il n'y aura au baptême que deux parrains & une marraine, ou deux marraines & un parrain. On baptiſera les enfans expoſés, quoiqu'on trouve du ſel avec eux, ſans craindre de réitérer le baptême. Un diacre ne baptiſera, ne donnera le corps de Jeſus-Chriſt ou n'impoſera la pénitence qu'en cas d'extrême néceſſité. On croyoit donc encore qu'il le pouvoit faire en ce cas. Si les titulaires négligent de réparer les égliſes & de les fournir d'ornemens, il y c. 1. c. 2. c. 4. c. 5.

sera pourvu par ordre du légat sur le revenu des égli-
AN. 1195. ses. La justice sera rendue gratuitement dans les causes
c. 7. c. 8. ecclésiastiques. La dime que l'on dit ici être de pré-
cepte divin sera prise avant les frais de la moisson.
c. 9. Les moines & les chanoines réguliers ne prendront
point à ferme leurs obédiences, n'iront point en pé-
lerinage, & ne sortiront que pour cause & en com-
pagnie. Les religieuses ne sortiront de l'enclos du mo-
c. 11. nastere qu'avec l'abbesse ou la prieure. Les faux té-
moins seront excommuniés trois fois l'année & dé-
noncés tous les dimanches. S'ils se repentent, on les
renverra à l'évêque, ou en son absence au confesseur
général du diocèse pour recevoir la pénitence. Par
ce confesseur général, j'entens le prêtre nommé depuis
c. 12. pénitencier. Les clercs concubinaires publics seront
punis premierement d'infamie, puis de suspense de
leurs fonctions & des fruits de leurs bénéfices. S'ils
sont seulement suspects, après les admonitions secre-
tes & publiques, on leur imposera la purgation cano-
nique, pour laquelle on n'exigera au plus que douze
personnes qui jurent avec eux. Tels sont les décrets
de ce concile d'Yorc.

LIII. Geofroi archevêque d'Yorc suspens.

Cependant les adversaires de Geofroi, archevêque
d'Yorc, ne manquerent pas de se présenter à Rome
devant le pape, au jour marqué par l'évêque de Lin-
Rog. p. 751. coln, c'est-à-dire, au premier Juin de cette année
1195, afin de poursuivre leur accusation; mais Geofroi
ne s'y trouva point, & les clercs qui étoient à Rome
de sa part proposerent ses excuses: sçavoir, que le roi
son frere lui avoit défendu de venir, & qu'il craignoit
le mauvais air de Rome pendant l'été. Sur cette remon-
trance ils obtinrent la cassation de tout ce qui avoit été

fait contre l'archevêque depuis l'appel ; & le pape lui donna terme pour venir à Rome dans l'octave de la saint Martin. Et comme il ne comparut pas même alors, les chanoines d'Yorc, qui en étoient bien avertis, solliciterent saint Hugues de Lincoln de prononcer contre lui sentence d'interdit & de suspense : mais le saint prélat leur répondit qu'il aimeroit mieux être suspendu lui même que de l'avoir fait. Les chanoines envoyerent donc à Rome se plaindre au pape Célestin, que l'évêque & les autres juges délégués n'exécutoient point son mandement ; & enfin, le pape pressé par leurs sollicitations, ayant attendu plus d'un mois au-delà du terme prescrit, prononça contre Geofroi sa sentence, par laquelle il le suspendit de l'usage du pallium, de toute fonction épiscopale, de l'administration du spirituel & du temporel, & de la provision des bénéfices de l'église & de la province d'Yorc. Le pape manda à l'évêque de Lincoln & aux deux autres commissaires, de dénoncer cette suspense par tout le diocèse & la province : faisant défense à tous, tant clercs, que laïcs, de répondre à l'archevêque ou à ses officiers, soit pour le temporel, soit pour le spirituel, jusqu'à ce que le pape en eût autrement ordonné ; commettant cependant Simon, doyen d'Yorc, avec le conseil des chanoines résidans, pour le jugement des causes ecclésiastiques, & confirmant au surplus le pouvoir des commissaires. Le pape ajoute : Nous vous ordonnons encore de déclarer nulle l'excommunication publiée par l'archevêque contre quelques chanoines & autres, depuis l'appel interjetté à nous ; à la charge toutefois que vous absoudrez ces personnes par l'autorité du saint siége, pour plus grande sureté : *ad majorem cautelam*.

AN. 1195.

p. 759.

p. 760.

Epist. 13. *To.* X. *conc.* p. 1786.

C'eſt la premiere fois que j'ai remarqué cette forme d'abſolution, nommée par nos praticiens, Abſolution à cautéle. Le pape écrivit ſur le même ſujet au clergé & au peuple de la province d'Yorc, & au doyen Simon en particulier; & ces trois lettres ſont datées du même jour vingt-troiſiéme Décembre 1195.

AN. 1195.

ep. 11. 12.

Qelque tems après, un clerc de l'archevêque d'Yorc, nommé Raoul de Vigetot, étant tombé malade à Rome, & ſe voyant à l'extrémité, confeſſa devant le pape Céleſtin, & tous les cardinaux, qu'il avoit fait expédier en cour de Rome pluſieurs lettres fauſſes, tant pour l'affaire de l'archevêque ſon maître, que pour la ſienne, & qu'il les avoit déja envoyées en Angleterre. C'eſt pourquoi le pape donna commiſſion à Hubert, archevêque de Cantorbéri, de retenir les lettres qu'il trouveroit contraires à la juſtice touchant l'affaire de l'archevêque d'Yorc. On trouva à Londres un clerc chargé de ces lettres, & de poiſon, pour faire périr Simon, doyen d'Yorc, & quelques autres chanoines: le poiſon fut brulé publiquement, & le porteur mis en priſon; & les adverſaires de Geofroi, archevêque d'Yorc, le chargerent encore de ce crime.

Roger. p. 768.

LIV. L'empereur Henri roi de Sicile.

Vers la ſaint André, c'eſt-à-dire la fin de Novembre 1195, l'empereur Henri tint à Vormes une diéte avec les prélats & les ſeigneurs dans l'égliſe cathédrale pendant huit jours. Là ſe trouva le cardinal Grégoire, légat du pape Céleſtin, envoyé pour prêcher la croiſade; & les plus éloquens de l'aſſemblée parlerent auſſi chaque jour ſur le même ſujet, & ſi efficacement, qu'un grand nombre de prélats, de ſeigneurs & d'autres braves gens ſe croiſerent. L'empereur vouloit auſſi prendre la croix; mais on lui repréſenta qu'il étoit plus

G. Neubr. v. c. 26.

avantageux pour l'entrepriſe même qu'il demeurât chez lui, & qu'il pourvût à la ſubſiſtance de l'armée des croiſés & aux recrues. Ainſi on préparoit une grande croiſade d'Allemans & d'Italiens. L'empereur envoya en Pouille à Conrad, évêque de Virſbourg, ſon chancelier, qui y étoit pour les affaires de l'empire, & lui manda de travailler avec tout le ſoin poſſible à tenir toutes choſes prêtes pour l'année ſuivante; l'argent, les vivres, les vaiſſeaux. L'empereur paſſa lui-même en Pouille pour y donner ſes ordres: mais la guerre qu'il fut obligé d'y ſoutenir le détourna de la croiſade.

AN. 1195.

Arnold. Lubec. v. c. 1.

Tancréde, roi de Sicile, perdit, vers la fin de l'année 1193, Roger ſon fils aîné, qu'il avoit fait couronner roi, & fit couronner à ſa place Guillaume ſon ſecond fils. Mais Tancréde ne ſurvécut pas longtems à cette perte: & étant tombé malade d'affliction, il mourut avant le mois de Mai de l'an 1194, laiſſant pour ſucceſſeur Guillaume III. encore enfant. L'empereur Henri, qui avoit toujours regardé Tancréde comme uſurpateur, entra l'été même en Pouille, paſſa en Sicile où il ſe fit reconnoître roi, & fut couronné à Palerme, le dimanche vingt-troiſiéme d'Octobre. Ainſi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II. prit le titre de roi. A Noël 1194, l'empereur tint une cour générale à Palerme, où il fit arrêter la reine Sibille, veuve de Tancréde, le jeune Guillaume ſon fils & pluſieurs autres, tant évêques, que comtes, qu'il accuſoit de trahiſon, dont il fit aveugler les uns, bruler ou pendre les autres, & envoya les autres en exil en Alle-

Chr. Ric. de S. Germain. an. 1193.

Vide Pagi. 1193. n. 5.

Rad. Dicet. p. 678.

Sup. l. LXIV. n. 14. LXVIII. n. 3.

Ricard. an. 1194.

magne. L'empereur y revint lui-même l'année ſuivante 1195, emmenant Sibille & ſon fils, qu'il tint l'un & l'autre en priſon perpétuelle, & fit crever les yeux au jeune prince.

AN. 1195. *Jo. de Cen. an. 1195.*

LV. Croiſade publiée. *Vita MS.*

Ce qui excitoit le pape Céleſtin à faire prêcher la croiſade, étoit la mort de Saladin, arrivée à Damas le treiziéme jour de Mars 1193. En parlant de ce prince & de ce qui arriva de ſon tems en Orient, j'ai rapporté pluſieurs faits qui ne ſe trouvent point dans nos auteurs Latins, & j'ai cité ſa vie manuſcrite, compoſée il y a pluſieurs années par M. l'abbé Renaudot ſur les auteurs originaux, la plupart Arabes & manuſcrits; entr'autres ſur la vie de Saladin écrite par Hamad ſon ſecrétaire. L'auteur n'a pas jugé à propos de donner encore au public cet ouvrage ſi curieux; mais il a bien voulu me le communiquer, en conſidération de l'utilité publique, & de notre ancienne amitié. Quand on eut appris en Italie la mort de Saladin, & la diviſion qui s'étoit élevée entre ſes enfans & ſon frere, on crut que jamais les Chrétiens n'auroient une occaſion plus favorable de reprendre Jéruſalem & le reſte de la terre ſainte. Le pape envoya pour ce ſujet deux cardinaux en France, où il y eut une grande multitude de croiſés; & il eſt à croire qu'il écrivit aux prélats des autres royaumes, comme il fit à Hubert de Cantorbéri & aux évêques d'Angleterre, leur mandant de prêcher la croiſade, aux conditions ordinaires d'indulgence & de protection du ſaint ſiége; & d'exhorter le roi à y envoyer ſes ſujets. Et comme l'archevêque de Cantorbéri avertit le pape que pluſieurs croiſés manquoient à leur vœu, quoiqu'ils puſſent l'exécuter; & que d'autres ne le pouvoient, ſoit par pauvreté, maladie, ou autrement,

Roger. p. 727. Auct. Aquicinct. an. 1193.

Ann. Godefr. mon. 195.

Epiſt. 10. ex Matt. Paris. p. 150.

ment, le pape lui ordonna de contraindre ceux qui le pouvoient, à accomplir leur vœu, par cenſures eccléſiaſtiques. Quant à ceux, ajoute-t-il, qui ſont retenus par pauvreté ou maladie, vous leur permettrez de demeurer, en leur impoſant une pénitence convenable, à condition de partir auſſitôt qu'ils le pourront. Et pour ceux à qui il eſt abſolument impoſſible d'y aller en perſonne, à cauſe de leur mauvaiſe ſanté, ils enverront à leurs dépens une ou pluſieurs perſonnes ſuivant leurs facultés, pour faire le ſervice de Jeſus-Chriſt pendant une année ou plus, à votre diſcrétion. La lettre eſt du douziéme de Janvier 1196.

AN. 1195. *Ep.* 14. *ex Rog. p.* 784.

En Eſpagne, Alphonſe IX. roi de Caſtille, excité par Martin, archevêque de Tôléde, qui commandoit ſes troupes, preſſa tellement les Mores, qu'ils appellerent d'Afrique à leur ſecours l'émir Almouménin, ou prince des fidéles, Jacob, chef des Almoades réſidant à Maroc. Il paſſa en Eſpagne avec une armée immenſe, & défit les Chrétiens à la bataille d'Alarcos, vers la Sierra Moréna, le dix-huitiéme de Juillet 1195, de l'ére eſpagnole 1233, de l'égire 591. Le roi Alphonſe ne vouloit pas ſurvivre à ſa défaite, mais il fut ſauvé malgré lui par les ſiens, & ſe retira en France. On croit que cette défaite fut l'occaſion pour laquelle le pape Céleſtin envoya en Eſpagne le docteur Michel, notaire de l'égliſe romaine, en qualité de légat.

LVI. Concile de Montpellier. *Radev. c.* VII. *c.* 29. *Vide Pagi an.* 1195. *n.* 6. *Rigord. p.* 39. *An. Godefr. mon.* 1195.

Il paſſa à Montpellier, où il tint un concile avec pluſieurs prélats de la province de Narbonne au mois de Décembre de la même année 1195, & de leur conſentement y publia les reglemens ſuivans. On obſervera la paix ou trêve de Dieu ſelon les anciens décrets: & le légat ajoute cette clauſe remarquable: Que les ſujets de

Inn. III. 1. *ep.* 99. *To.* X. *conc. p.* 1796.

celui qui rompra la paix, ſeront abſous du ſerment de fidélité qu'ils lui ont fait. On excommunie les pillards Arragonois & leurs mainades ou compagnies, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. On donne ce privilége à ceux qui marcheront en Eſpagne contre les infidéles, qu'ils ſont déchargés eux & leurs cautions des uſures qu'ils ont promiſes, ſuivant un décret du pape Grégoire VIII. en faveur de la croiſade pour Jéruſalem ; & ils peuvent même répéter les uſures qu'ils ont payées.

AN. 1195. *Sup. l.* LXXII. *n.* 7.

On recommande la ſureté de toutes les perſonnes qui voyagent ſans armes, particulierement les pélerins. L'égliſe prend ſous ſa protection les Juifs ou autres infidéles convertis, pour empêcher qu'on ne leur faſſe aucun tort en leurs biens. On recommande aux clercs la modeſtie en leurs habits, & la frugalité dans leurs tables, pour appaiſer la colere de Dieu, principalement en ce tems, dit le concile, où les Sarraſins ſont les maîtres de la terre ſainte, & ravagent l'Eſpagne plus cruellement qu'à l'ordinaire. On confirme l'excommunication prononcée contre ceux qui avoient pris & rançonné Raimond, évêque de Lodéve. Et parce qu'il y avoit des hérétiques, c'eſt-à-dire des Albigeois, en pluſieurs endroits de la province, on laiſſe à la diſcrétion des évêques d'uſer des interdits comme ils jugeront à propos, de peur que les interdits généraux & de longue durée ne donnent occaſion à ces hérétiques de ſéduire les ſimples. On commençoit à reconnoître l'inconvénient de ces interdits inconnus à la bonne antiquité, qui laiſſant le peuple ſans exercice de la vraie religion, l'expoſoit à la tentation d'en prendre une fauſſe.

Cependant le pape Céleſtin ayant appris comment le mariage du roi Philippe avec Ingeburge avoit été déclaré nul, & touché des plaintes du roi de Danemarck frere de cette princeſſe, envoya en France deux légats, Mélior prêtre cardinal & Cencio ſoudiacre, qui étant arrivés à Paris y aſſemblerent un concile de tous les évêques & les abbés du royaume, pour examiner la validité de ce mariage : mais la crainte les ayant empêché d'agir avec liberté, leur légation fut ſans effet. Après leur retour, le pape écrivit à Michel archevêque de Sens, ſe plaignant, qu'avant que de décider une affaire de cette importance on n'eût pas conſulté le ſaint ſiége : quoiqu'on doive lui rapporter toutes les cauſes majeures, ſuivant la maxime établie par les canons, & toujours obſervée par l'égliſe gallicane. Il cite l'exemple du mariage de Lothaire & de Thietberge ; & continue ainſi : Nous avons exhorté le roi Philippe par le ſoudiacre Cencio envoyé exprès, & par nos lettres, à traiter maritalement la princeſſe ſon épouſe, ſans écouter les mauvais conſeils ; mais il n'a pas reçu ce légat avec la dévotion convenable. C'eſt pourquoi ayant égard à l'acte public qui nous a été envoyé par l'archevêque de Lunden & ſes ſuffragans, touchant la généalogie de la princeſſe & la commune renommée, nous caſſons & annulons, de l'avis de nos freres, cette ſentence de divorce rendue contre la forme de droit : vous mandant & ordonnant, que ſi le roi du vivant de cette princeſſe, en vouloit épouſer une autre, vous le lui défendiez expreſſément de notre part. La date eſt du treiziéme de Mars 1196. Mais le roi Philippe ne laiſſa pas d'épouſer la même année au mois de Juin

AN. 1196. LVII. Le roi Philippe ſe remarie. *Rigord. p. 37.*

Ap. Rad. de Dic. p. 681.

Sup. l. 1. n. 6.

Marie fille du duc de Méranie & de Bohême. Ingeburge s'en plaignit au pape Céleſtin, par une lettre où elle dit, qu'il y a trois ans que Philippe l'a épouſée & qu'il la retient en priſon dans un château : mais Céleſtin ne fit plus de pourſuites ſur ce ſujet : ſoit qu'il ſe fût relâché, ſoit que ſon grand âge & le peu qu'il vécut depuis, ne lui permiſſent pas d'agir plus vigoureuſement.

AN. 1196. *Rigord. p.* 40. *Geſta, Inn.* III. *n.* 50. *Ap. Baluſ.* 1. *Miſcel. p.* 422.

La même année, le onziéme de Septembre, Maurice évêque de Paris mourut après avoir rempli ce ſiége trente-ſix ans. C'étoit le pere des pauvres, & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre abbayes dans ſon diocèſe : deux de chanoines réguliers, Hérivaux & Hermieres, deux de filles, Hiere & Gif. Il laiſſa aux pauvres tout ce qu'il avoit en fonds de terres. Et comme il étoit informé que de ſon tems pluſieurs ſçavans doutoient de la réſurrection des corps, il fit écrire ſur un rouleau ce fameux paſſage de Job : Je ſçais que mon Rédempteur eſt vivant & qu'au dernier jour je me leverai de terre, & le reſte. Il ordonna en mourant que l'on mît ſur ſa poitrine ce rouleau étendu : afin que tous les hommes de lettres qui viendroient à ſes funérailles fuſſent confirmés dans la foi de la réſurrection. Il fut enterré à ſaint Victor au milieu du chœur.

LVIII. Mort de Maurice. Eudes de Sully évêque de Paris. *Rigord. p.* 40. *Sup. l.* XXX. *n.* 33.

Job. XIX. 25.

Son ſucceſſeur dans le ſiége de Paris fut Eudes fils d'Archambaud, ſeigneur de Sulli & frere de Henri archevêque de Bourges. Pierre de Blois, qui étoit alors en Angleterre, écrivit ainſi ſur cette élection à l'abbé de Gloceſtre, qui lui avoit demandé ce qu'il en ſçavoit : Après la mort de Maurice, le chapitre de Paris délibéra ſur le choix du ſucceſſeur. Il y avoit pluſieurs vieillards, qui depuis long-tems avoient amaſſé

epiſt. 116.

de l'argent pour l'employer en cette occaſion, & qui par leurs agens faiſoient des propoſitions honteuſes: mais cette ſage compagnie éluda leurs artifices, & choiſit tout d'une voix & malgré lui Eudes, le chantre de Bourges. Je l'ai connu à Paris, & chéri tendrement pendant le tems de ſes études, où l'onction ſpirituelle l'inſtruiſoit plus que les leçons de ſes maîtres. Son précepteur, qui étoit mon diſciple, m'a ſouvent rapporté avec quel ſoin, quelle dévotion & quel ſecret il s'appliquoit dès-lors, tout jeune qu'il étoit, aux œuvres de piété, particulierement à l'aumône. Ayant atteint l'âge de puberté, il alla à Rome, dans le tems que Grégoire VIII. ſuccéda à Urbain. J'y étois alors, & je vis avec plaiſir que le pape & les cardinaux lui rendirent des honneurs peu inférieurs à ceux des évêques. S'étant conſervé dès l'enfance dans une grande pureté, il travailla pendant la force de la jeuneſſe à réprimer l'inſolence de la chair, par les veilles, les jeûnes & les diſciplines. Il diſtribuoit aux pauvres un grand revenu qu'il avoit en Angleterre, & entretenoit trois écoliers pauvres, mais ſtudieux & vertueux. Depuis qu'il eſt ſacré évêque, on dit publiquement qu'il s'applique ſans relâche à ſes devoirs. Il eſt frere de l'archevêque de Bourges, deſcendu de princes très-illuſtres: parent d'un côté du roi d'Angleterre, & de l'autre, encore plus proche parent du roi de France.

AN. 1196.

Sup. l. LXXIII. *n.* 58.

Vide not. p. 745.

L'année ſuivante 1197, mourut Pierre le Chantre, docteur fameux par ſa ſcience & ſa vertu. Il avoit été chantre de l'égliſe de Paris, dont le ſurnom lui eſt demeuré: mais la derniere année de ſa vie il ſe retira dans l'abbaye de Long-pont, ordre de Cîteaux, diocèſe de

LIX. Queſtion ſur l'Euchariſtie.

Nang. Chr. an. Alberic. Chr. 1197. *Jac. Vitr. hiſt. Occ.* 6. 8.

AN. 1197. Soiſſons, où il mourut avant la fin de ſon noviciat. Il laiſſa pluſieurs ouvrages, dont il n'y a que la ſomme d'imprimée. Quoiqu'il fût un des plus célébres théologiens de ſon tems, il n'a pas été ſuivi toutefois dans une opinion qu'il avoit de l'euchariſtie. C'eſt qu'il croyoit que la conſécration des deux eſpéces étoit indiviſible; & que le pain n'étoit changé au corps de Jeſus-Chriſt qu'après la conſécration du vin. D'où il s'enſuivoit, que ſi le prêtre mouroit ſubitement après la conſécration du pain, il n'y avoit rien de fait; & ſi après la conſécration du calice il s'appercevoit qu'il n'y eût que de l'eau, il devoit recommencer, & conſacrer les deux eſpéces.

Diſt. II. *c.* 27. Céſaire d'Heiſterbac, moine de Cîteaux, quivivoit dans le même tems, attribue cette opinion à Pierre le Chantre, & à ſes ſectateurs; mais il dit que ſuivant la coutume de ſon ordre, on étoit obligé de croire que la conſécration de chaque eſpéce ſe faiſoit ſéparément. Car, ajoute-t-il, ſi après la bénédiction du pain il ne ſe trouve point de vin dans le calice, nous ne la répétons point, mais ſeulement celle du calice. Cette queſtion n'auroit pas eu lieu, ſi l'uſage eût été dès-lors d'adorer & élever l'hoſtie avant la conſécration du calice: auſſi n'ai-je trouvé juſqu'ici aucun veſtige de cette cérémonie; & on peut croire qu'elle a été introduite pour empêcher que l'on ne doutât à l'avenir de la converſion du pain au corps de notre Seigneur avant celle du vin. Toutefois Jacques de Vitri, qui mourut l'an 1244, en parle comme d'une coutume déja établie dans l'égliſe.

Hiſt. Occ. c. ult. p. 444. edit. 1596.

LX. Priſon de Philippe évêque

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, petit-fils du rois Louis le Gros, ayant plus d'égard à ſa naiſſance

qu'à ſa profeſſion, étoit un prélat guerrier. Il fut pris par les Anglois au mois de Mai 1196, dans une courſe que fit le comte de Mortain avec le chef des Brabançons. Car ils vinrent piller juſqu'aux portes de Beauvais, & l'évêque ſortit pour les repouſſer, accompagné de pluſieurs nobles & du peuple armé. Peut-être croyoit-il pouvoir prendre les armes contre ces Brabançons, ennemis publics, & excommuniés au concile de Latran, ſous Alexandre III. Il fut pris & traité durement dans ſa priſon; & il s'en plaignit au pape Céleſtin par une lettre dont il chargea l'évêque d'Orléans ſon frere, & qui avoit été précédée de pluſieurs autres. Il ne manque pas d'y relever la circonſtance des Brabançons employés par le roi d'Angleterre; & prétend que ce prince a encouru les cenſures eccléſiaſtiques en le faiſant prendre. Il en demande juſtice au pape, & lui fait entendre que s'il ne la rend, il ſe rendra lui-même complice. Le pape lui répondit, qu'il n'avoit que ce qu'il méritoit, pour avoir voulu faire la guerre contre le devoir de ſa profeſſion, & avoir pris part à la guerre injuſte que le roi de France faiſoit au roi d'Angleterre, pendant qu'il étoit abſent pour la croiſade. Je ne laiſſe pas, ajoute-t-il, d'écrire en votre faveur au roi d'Angleterre: mais je ne puis en cette occaſion que le prier, & non lui rien commander. Le roi Richard ayant reçu la lettre du pape, où il le prioit de délivrer ſon cher frere l'évêque de Beauvais, lui envoya la cotte de mailles avec laquelle le prélat avoit été pris; & lui fit dire: Voyez ſi c'eſt la robe de votre frere: faiſant alluſion à une parole de l'écriture, ſuivant l'uſage du tems. L'évêque ne fut délivré qu'en 1202, la ſixiéme année de ſa priſon.

AN. 1197.

de Beauvais. *Rog. p. 768. G. Neub. v. c. 30.*

Sup. l. LXXIII. n. 7.

Rog. p. 770. To. X. conc. p 179.

ep. 13.

Jo. Bromp. p. 1273.

Gen. XXVII. v. 32.

AN. 1197. LXI. Croiſade des Allemans. *Oton. à S. Bl. c. 41. Roger. p. 771. Arnold. Lub. v. c. 2.*

Les croiſés Allemans ſe trouverent en ſi grand nombre qu'ils compoſerent trois armées: dont la premiere que commandoit Conrad, archevêque de Mayence, alla par terre à Conſtantinople, & de-là par mer à Tyr; la ſeconde s'embarqua d'abord, côtoya la France & l'Eſpagne, prit en paſſant, ſur les Mores, Silves en Portugal; & la ruina, puis ſe rendit par le détroit en Paleſtine à Acre. La troiſiéme armée qui étoit la plus forte, ſuivit l'empereur Henri en Italie, pour achever de lui ſoumettre la Pouille & la Sicile, après quoi il l'envoya au Levant, ſous la conduite de Conrad, évêque de Virſbourg ſon chancelier. Cette flotte arriva au port d'Acre le vingt-deuxiéme de Septembre 1196. Mais le chancelier s'arrêta en l'iſle de Chipre, pour en couronner roi Gui de Luſignan, qui pour montrer qu'il ne dépendoit plus de l'empereur de Conſtantinople, avoit demandé avec empreſſement à l'empereur d'Allemagne de lui envoyer la couronne. Il reçut donc le chancelier avec un grand honneur, & le retint long-tems, après quoi le prélat ſe rendit à Acre.

Cependant Léon ou Livon, roi d'Arménie, pour s'attirer le ſecours des croiſés, envoya aux ſeigneurs des ambaſſadeurs avec des préſens & des lettres, par leſquelles il déclaroit qu'il étoit près de ſe ſoumettre à l'empereur, s'il vouloit lui faire l'honneur de lui envoyer la couronne, qu'il deſiroit depuis long-tems. D'abord on deſtina le chancelier à cette ambaſſade: mais comme il étoit à Barut, on y envoya l'archevêque de Mayence, qui couronna le roi d'Arménie au nom de l'empereur Henri. Il fit plus, & travailla par ſes inſtructions à ramener ce prince & tous ſes ſujets à l'obéiſſance de l'égliſe romaine, & baptiſa Rupin ſon petit-

Innoc. III. l. II. epiſt. 232.

neveu,

neveu, fils d'Alis ſa niéce, & de Raimond, Prince d'Antioche. Il réconcilia même ce prince avec le roi, & appaiſa pour lors leur diviſion, qui apportoit un grand trouble dans l'égliſe d'Orient. AN. 1197.

Quand les croiſés Allemans arriverent en Paleſtine, ils trouverent que Valeran, comte de Limbourg, qui étoit arrivé devant, avoit déja rompu la trêve que le roi Richard avoit faite avec les Sarraſins; & Safadin, frere de Saladin, qui avoit la principale autorité ſur eux, avoit aſſiégé Jaffa, qu'il prit & la ruina. Les Chrétiens toutefois gagnerent une bataille près de Sidon, & reprirent pluſieurs villes; mais s'étant attachés au ſiége de Toron, ils y perdirent beaucoup de tems, & leverent enfin le ſiége par la trahiſon de quelques Templiers & de l'évêque de Virſbourg, qui ſe laiſſerent corrompre moyennant une grande quantité d'or, encore ſe trouva-t-il faux. *Roger. p. 773.* *Otto. c. 42.*

Les croiſés Allemans étant à Acre, étoient extrêmement ſcandaliſés de la vie déreglée des Templiers & des ſeigneurs chrétiens du pays; & d'ailleurs ils étoient perſuadés que ceux-ci les trahiſſoient, & s'entendoient avec les infidéles. Car ces francs Levantins, ne cherchant que leurs intérêts, ſe contentoient de la côte dont les terres ſont très-fertiles, & ne ſe ſoucioient ni de Jéruſalem, ni du ſaint Sépulcre. Les Allemans donc ſe ſéparerent d'eux, & conduits par leurs propres chefs, eurent en diverſes rencontres quelques avantages ſur les infidéles. Enſuite de quoi on leur rapporta, que les Levantins, de concert avec les Sarraſins, avoient réſolu de les faire périr; & que Henri, comte de Champagne & roi titulaire de Jéruſalem, étoit de la conſpiration. Auſſi les Allemans regarde-

rent-ils comme une punition divine la mort funeſte
AN. 1197. de ce jeune prince. Car étant à Acre, appuyé à une fenêtre, l'appui rompit, il tomba & ſe caſſa la tête. Iſabelle ſa veuve, épouſa en quatriémes nôces Aimeri de Luſignan, roi de Chipre, & lui porta le titre de roi de Jéruſalem. Les Allemans s'étant ſéparés ſe retirerent à Jaffa, qu'ils s'efforcerent de rétablir, & eurent quelques avantages ſur les Sarraſins : mais quand ils apprirent la mort de l'empereur Henri, & la diviſion qu'elle cauſoit en Allemagne, ils ne ſongerent plus qu'à revenir au plutôt chez eux. Ainſi cette grande croiſade fut ſans fruit.

LXII. Mort de Henri VI. Philippe & Otton rois des Romains.

L'empereur Henri étoit retourné en Sicile, & mourut à Meſſine la veille de ſaint Michel, vingt-huitiéme de Septembre 1197, extrêmement haï des gens du pays, même de l'impératrice Conſtance ſa femme, à cauſe des cruautés qu'il avoit exercées contr'eux. Le bruit courut même qu'elle l'avoit fait empoiſonner. Il avoit regné ſept ans depuis la mort de ſon pere. Comme il étoit encore excommunié à cauſe de la priſe du roi Richard, & de la rançon qu'il en avoit exigée, le pape défendit de l'enterrer; & l'archevêque de Meſſine fut obligé d'aller à Rome en demander la permiſſion. Le pape ne l'accorda qu'à condition que le roi d'Angleterre y conſentiroit, & que l'argent ſeroit rendu. L'archevêque de Meſſine demandoit encore le conſentement du pape pour faire couronner roi de Sicile Fridéric, fils de l'empereur Henri. Le pape répondit, qu'il le permettroit ſi les cardinaux y conſentoient; & pour cette permiſſion, on donna mille marcs d'argent au pape, & autant aux cardinaux. Il fallut auſſi que l'impératrice jurât ſur les évangiles,

Roger. pag. 773.

Sup. n. 5.

Roger. p. 774.

que Fridéric étoit fils de l'empereur & d'elle. Ce petit prince n'avoit pas encore trois ans, étant né le vingt-ſixiéme Décembre 1194. On lui donna pour tuteur ſon oncle Philippe, duc de Suaube, frere de l'empereur Henri, qui fut élu roi des Romains par la haute Allemagne, & par la Pouille & la Sicile : mais la baſſe Allemagne élut Otton, duc de Saxe ; & cette diviſion dans l'empire en attira une grande dans l'égliſe.

AN. 1197. *Al. Stad. an. Ric. de S. Ger.*

Auct. Aquicinct. an. 1197-1198.

La même année 1197, mourut en Livonie Berthold ſecond évêque de Riga. Après la mort de Meinard fondateur de cette égliſe, Berthold dont le mérite étoit connu de tout le monde, fut élu d'un commun conſentement du clergé & du peuple ; & étant venu à Brême y fut ſacré évêque. On lui donna même un revenu juſqu'à la valeur de vingt marcs d'argent. Par ſes exhortations quelques ſeigneurs ſe croiſerent pour marcher contre les infidéles, & quelques eccléſiaſtiques promirent de les accompagner ; mais comme il n'y avoit point alors de croiſade pour Jéruſalem, le pape Céleſtin permit à ceux qui avoient fait vœu d'y aller, de ſe joindre à ceux qui alloient en Livonie, leur promettant la même indulgence. Il ſe fit donc de toute la Saxe, la Veſtphalie & la Friſe une grande aſſemblée de prélats, de clercs, de chevaliers & de marchands, qui s'étant pourvus à Lubec de vaiſſeaux, d'armes & de vivres, arriverent en Livonie. Mais l'évêque Berthold s'étant mis à leur tête pour marcher contre les infidéles, il tomba entre leurs mains accompagné ſeulement de deux autres, & ils le tuerent. On le tint pour martyr, & ce qui confirma l'opinion de ſa ſainteté, c'eſt que deux jours après, comme on cherchoit les morts, on trouva ſon corps ſans corruption, quoique les

LXIII. Egliſes du Nord.

Auct. Aquicinct. an. 1197. Arnold. Lub. l. VII. c. 9.

AN. 1197. autres fuſſent pleins de mouches & de vers. On l'enterra à Riga, & on lui donna pour ſucceſſeur Albert chanoine de Brême, jeune homme, mais qui dans ſes mœurs avoit déja une grande maturité.

Arnold. IV. c. 24. Quelque tems auparavant étoit mort Bernon, premier évêque de Suérin. Car du tems des Ottons la réſi-

Helm. I. c. 88. dence des évêques de cette province étoit à Mécle-bourg, & Bernon lui-même y avoit réſidé du tems du pape Adrien : mais la crainte des Sclaves, qui avoient ſouvent inſulté ces évêques, fit transférer le ſiége à Suérin. Bernon y fut donc établi le premier par Henri le Lion duc de Saxe. Il ne laiſſa pas d'être maltraité par les barbares : il fut battu, ſoufleté & ſouvent mené avec dériſion aux ſacrifices des idoles. Toutefois il perſévéra avec tant de fermeté, qu'il abolit l'idolâtrie, coupa les bois conſacrés aux faux dieux; & au lieu du culte de Génédract, établit celui de ſaint

Sup. l. LIX. n. 1. Godehard évêque d'Hildesheim. Après la mort de Bernon, on élut évêque de Suérin Bernard doyen de la

Ch. Citiz. même égliſe. Henri le Lion mourut vers le même tems, c'eſt-à-dire, en 1195.

LXIV. S. Homobon de Crémone. *Vita ap. Sur. 13. Nov.* A Crémone en Lombardie vivoit un citoyen nommé Homobon, d'une famille ancienne, mais d'une fortune médiocre. Son pere qui étoit marchand l'éleva dans la même profeſſion & le maria. Homobon vécut avec ſa femme dans une grande pureté, & exerça ſon négoce avec une droiture & une fidélité parfaite. Se trouvant plus libre après la mort de ſon pere, il réſolut de ne plus travailler à s'enrichir ſur la terre, & à n'amaſſer des tréſors que pour le ciel : il ſe retira de la compagnie des hommes, & s'appliqua aux jeunes, aux veilles & à la priere. Il commença à diſtribuer

aux pauvres ce qu'il avoit gagné par le trafic; & il n'attendoit pas qu'ils lui demandaſſent l'aumône, il alloit lui-même au-devant, & exerçoit toutes les œuvres de charité corporelles & ſpirituelles. Sa femme moins détachée que lui des biens du monde, trouvoit mauvais qu'il les ménageât ſi peu. Des prieres elle en vint aux reproches & aux injures : mais le ſaint homme, ſans s'en émouvoir, lui repréſentoit doucement que ce que l'on donne à Dieu n'eſt jamais perdu. AN. 1197.

Il alloit ſouvent, même la nuit, à l'égliſe de ſaint Gilles, dont ſa maiſon étoit proche; & Obert qui en étoit curé voyant ſa dévotion, lui en ouvroit la porte toutes les nuits après que l'on avoit ſonné matines. Mais il le trouva pluſieurs fois dans l'égliſe avant qu'il l'eût ouverte, quoiqu'il l'eût fermée le ſoir; ce qu'il regarda comme un miracle. On voit ici que dès-lors le peuple n'aſſiſtoit plus aux offices de la nuit. Homobon y venoit toutes les nuits, & demeuroit enſuite devant le crucifix proſterné en oraiſon juſqu'à la meſſe. Il eut même le don des miracles, & ſa réputation s'étendit au loin; enſorte qu'il convertit pluſieurs hérétiques, qui furent plus touchés de ſes vertus, que des diſputes avec les hommes les plus doctes. J'entens par ces hérétiques, les Manichéens répandus en Lombardie.

Un jour Homobon, ayant aſſiſté à matines, & prié juſqu'à la meſſe à ſon ordinaire, ſe proſterna au *Gloria in excelſis* les mains étendues en croix. Comme on vit qu'il ne ſe levoit point à l'évangile, on crut qu'il s'étoit endormi; on voulut l'éveiller, & on trouva qu'il étoit mort. C'étoit le treiziéme de Novembre

AN. 1197. 1197 : on l'enterra dans la même égliſe. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau ; & deux ans après il fut canoniſé par le pape Innocent III. ſur la relation de Sicard, évêque de Crémone, & du prêtre Obert. *Martyr. R. 15 Nov.* L'égliſe honore ſa mémoire le jour de ſa mort.

Fin du quinziéme Tome.

TABLE
DES MATIERES.

A

Aben Ezra, Rabin fameux, 353

Abſalom, évêque de Roſchild, 257. Transféré au ſiége de Lunden, 401

Abſolution pour le ſang répandu en guerre juſte, 14. Abſolutions données par ſurpriſe à ceux que S. Thomas avoit excommuniés, 249. Abſolution *à Cautele*, 598

Acerbo Moréna, hiſtorien, 235

Acre, en Paleſtine, aſſiégée & priſe par les croiſés, 551

Adam, docteur ariſtotélicien, 63. Diſciple de Pierre Lombard, 434. Evêque de S. Aſaf, 568

Adrien IV. pape, 4. 6. Fait chaſſer de Rome les Arnaudiſtes, & y eſt reçu, *ibid.* Son entretien avec Frideric Barberouſſe, 9. Excommunie Guillaume, roi de Sicile, 15. Fait avec lui une paix déſavantageuſe, 22. Ses entretiens avec Jean de Sariſbéri, 25. Appaiſe l'empereur Fridéric, 44. *& ſuiv.* Se brouille de nouveau avec lui, 52. Ses prétentions contre l'empereur, 69. Sa mort, 68, 69. Laiſſe ſa mere pauvre, 69

Agnès de Méranie, troiſiéme femme de Philippe Auguſte, 578

Aimeri patriarche d'Antioche, 471. Réunit les Maronites, 473

Aimeri de Luſignan, frere de Gui, roi de Chipre & de Jéruſalem, 610

Albert, fils du roi de Bohême, archevêque de Salſbourg, 258. Réſigne entre les mains de l'empereur Fridéric, 268. Puis du pape, 397. Rentre dans ſon ſiége, 475

Albert, chancelier de l'égliſe romaine, légat pour l'abſolution du roi d'Angleterre, 339, 340

Albert l'Ermite, évêque de Bethléem, puis patriarche de Jéruſalem, 557

S. *Albert*, évêque de Liége, 567. Sa mort, 568

Albi. Concile en 1176. touchant les Manichéens, 378

Albigeois. Ordonné de les rechercher, 133. Vrais Manichéens convaincus & condamnés au concile d'Albi, 383. Leurs erreurs, 455, 456. Leurs ravages, 458

Alexandre III. pape, 69. Son ſacre, 71. Ses premieres lettres, 72. Cardinaux pour lui, *ibid.* Il refuſe d'aller au concile de Pavie, 71. 78. Il envoie des légats de tous côtés, 79. Il excommunie l'empereur Fridéric, & abſout ſes ſujets du ſerment, 88, 89. Lettre pour la défenſe d'Alexandre, 90. Raiſons pour lui, 96. 113. Reconnu pu-

Digitized by Google

bliquement en France & en Angleterre, 102, 111. Reconnu en Paleſtine, 106. Se retire en France, 117. Séjourne à Clermont en Auvergne, 12.. Puis au Bourg-Dieu, 126. Puis à Tours, 132. A Paris, *ibid.* A Sens, 136. Rappellé à Rome, 162. Part pour y retourner, 190. Séjourne à Montpellier, 193, 194. Arrive à Rome, 196. S'afflige de la mort de S. Thomas, 326. Accepte la paix propoſée par Fridéric, 385, 386. Vient à Veniſe, 388. Revient à Anagni, 400. Rappellé à Rome, 419, 420. Publie la croiſade, 451. Mort d'Alexandre III. 457

Alexandrie de la Paille. Sa fondation, 254. Erigée en évêché, 371

Alexis l'Ange Comnéne, empereur de Conſtantinople, 594

Alexis Comnéne le jeune, empereur de Conſtantinople, 447. Couronné, puis étranglé, 478, 479

Algiſe de Pirovane, archevêque de Milan, 385

Aliénor, reine d'Angleterre, 3

Alphonſe VIII. roi de Caſtille, ſe dit empereur des Eſpagnes, 29

Amauri, patriarche de Jéruſalem, 106. Sa mort, 449

Amauri, roi de Jéruſalem, 107. Ne peut avoir juſtice des Templiers, 147. Sa mort, *ibid.*

Anaſtaſe IV. pape, ſa mort, 4

Ancone aſſiégée par l'empereur Fridéric, 221

Andronic Comnéne appellé à Conſtantinople, 466. Y eſt reçu, 469. Couronné empereur, 478. Maſſacré, 495, 496.

Anſelme, évêque d'Havelſberg, transféré à Ravenne, 7. Sa mort, 52

S. *Anthelme*, chartreux. Ses commencemens, 142, 143. Attire ſon ordre à Alexandre III. 111. Elu évêque de Bellai, 140, 141. Sacré par le pape, 142. Ses vertus, 415. Excommunie le comte de Savoie, 416. Se retire à la Chartreuſe, 417. Son autorité, *ibid.* Sa mort, 418

Appellations reſtreintes en Angleterre, 154

Argentan. Conférence pour l'affaire de S. Thomas de Cantorbéri, 242

Argenteuil. On y garde la robe de notre Seigneur, 29

Ariſtote. Son autorité pendant le douziéme ſiécle, 61, 66, 355

Arméniens. Leurs erreurs, 289. Leurs pratiques particulieres, 296, 297. Moins éloignés des Latins que les Grecs, 356

Arnauld de Breſſe à Rome, 6. Pris & brulé, 7

Arnauld ou Renaud de Châtillon, ſeigneur de Carac, inſulte aux Muſulmans, 470, 471, 511. Sa mort, 514

Arnold, archevêque de Mayence, tué, 125. Sa mort vengée par l'empereur, 149

Arnoul, évêque de Liſieux, ſoutient le pape Alexandre auprès du roi d'Angleterre, 91. Prêche à l'ouverture du concile de Tours, 132. Conſeille au roi d'Anglererre de diviſer les évêques, 148. Ses conſeils à S. Thomas de Cantorbéri, 197. Conſeille au roi d'appeller, 203, 204. Se retire à S. Victor, & y meurt, 461

Comte d'*Arondel* parle ſagement devant le pape, 177, 178

Arſonf. Victoire du roi Richard ſur Saladin près cette ville, 556

Aſile de l'égliſe de Sainte Sophie reſtreint, 229

Aſſaſſins. Carmatiens ou Barténis, ſecte

secte de Musulmans, 347, 348
Avent. Abstinence & jeûne, 343
Averroës, Philosophe Arabe, 354
Avranches. Concile en 1172, 342

B

Bayeux. Conférence pour l'affaire de S. Thomas de Cantorbéri, 270
Baptême. S'il faut dire : Je te baptise, &c. 570
Basile d'Acride archevêque de Thessalonique. Le pape Adrien lui écrit, 16
Basile Camatére, patriarche de Constantinople, 478. Dépose, 496
Baudouin, archevêque de Césarée, 21
Baudouin, archevêque de Brême, schismatique, 258. Sa mort, 435
Baudouin, abbé de Cîteaux, évêque de Vorcheſtre, puis archevêque de Cantorbéri, 492. Sa mort, 557, Ses écrits, 558
Baudouin III. roi de Jérusalem. Sa mort, 107
Baudouin IV. Roi de Jérusalem, 347, 450. Lépreux & incapable de gouverner, 488. Sa mort, 493
Baudouin V. enfant, roi de Jérusalem, 488. Sa mort, 493. 511
Béguines, filles dévotes aux Pays-Bas. Leur institution. 566
Bénéfice. Explication de ce mot, 46
Benjamin Juif. Ses voyages, 349. Son jugement du pape & du patriarche de Constantinople, 350. Du calife de Bagdad, 351. Ses erreurs & ſes fictions, 352. Son retour, *ibid.*
S. *Bernard* canonisé, 358
Bernard, hermite au bois de Vincennes, 465. 541
Bernard, évêque de Nevers, commis par le pape pour l'affaire de S. Thomas, 286
Bernard du Coudrai, moine de Grand-Mont employé par le pape en l'affaire de S. Thomas, 279
Bernon, premier évêque de Suerin, 612
Bertold, abbé en Saxe, puis second évêque de Riga, 506. Sa mort, 611
Biens des Egliſes vacantes, pillés en Orient, 17. En Catalogne, 28. En Hongrie, 282
Boëmond, prince d'Antioche, excommunié par le patriarche, le perſécute, 471. Paix entr'eux, 473
Bons-Hommes, nom des Albigeois, 378
Boulogne en Lombardie. Ecole fameuſe, 49. Alexandre III. lui fait part de ſon élection, 72
Boulogne ſur mer ſe prétend évêché, 107
Bulgare, Martin, Jacques & Hugues, docteurs fameux de droit à Boulogne, 48

C

Caen. Conférence touchant l'affaire de S. Thomas de Cantorbéri, 271
Calatrave, Ordre militaire commence en Caſtille, 58
Calcédoine. Définition de foi de ce Concile, tirée des expreſſions des Peres, 297, 298
Cantorbéri. Son égliſe cathédrale interdite pour le meurtre de ſaint Thomas, 325. Réconciliée, 340
Captivité. Chef de la caprivité ſelon R. Benjamin, 351
Caraïtes. Secte des Juifs, 349
Caſimir, roi de Pologne, demande au pape la confirmation d'une

ordonnance, 457
Caſſel en Irlande. Concile général du pays, 337
Ceinture. Chrétiens obligés à la porter chez les Muſulmans, 336
Céleſtin III pape, 548
Cencio, camérier du pape. Son ordre Romain, 548
Chapelains des châteaux, à quoi obligés, 134, 135
Chariton, patriarche de Conſtantinople. Sa mort, 446
Charlemagne. Sa canoniſation, 202
Chartreux déclarés pour Alexandre III. 111. Suite de leurs prieurs, 143. Trois Chartreux de ſuite évêques du Bellai, 418
Chinon. Conférence touchant l'affaire de S. Thomas de Cantorbéri, 203
Chipre conquiſe par Richard, roi d'Angleterre, 551
Chrétiens en Egypte, notaires & écrivains du divan, 334. Saladin leur ôte ces emplois, 335. Les protége d'ailleurs, 556
Chriſtien, élu archevêque de Mayence, 116. Mis en poſſeſſion, 149. Confirmé dans l'archevêché, 398. 435. Sa mort, 475
Cîteaux. Cet ordre déclaré pour Alexandre III. 111
Civitot près de Conſtantinople, monaſtere de Clugni, 33, 34
Clarendon. Aſſemblée pour les coutumes d'Angleterre, 151
Clément III. pape, 521. Son traité avec les Romains, *ibid.* Sa mort, 548
Clercs. Défenſe à eux de ſe charger d'affaires temporelles, 230
Clugni. Grandeur de cette abbaye & ſes dépendances, 33. Chute de l'ordre, 34
Premiere *Collecte* pour le ſecours de la terre ſainte, 202
Sainte *Colombe* de Sens. Retraite de S. Thomas de Cantorbéri, 216
Concile général III. de Latran. Sa convocation crue intéreſſée, 422. Evêques qui y aſſiſtérent, 423. Ses ſeſſions, 425
Concours des deux puiſſances pour l'extirpation des héréſies, 484
Conrad, archevêque de Salſbourg. Sa mort, 258
Conrad de Vitelſpach, archevêque de Mayence, 116. Embraſſe l'obédience d'Alexandre III. & eſt chaſſé, 149, 150. Se retire près du pape, 188, 189. Transféré à Salſbourg. 397. Rétabli à Mayence, 475
Conſtance, fille de Roger roi de Sicile, épouſe Henri VI. roi des Romains, 497. Héritiere de la Sicile. 543
Conſtantin de Bulgarie, métropolitain de Corfou. Son erreur ſur l'égalité du Pere & du Fils, 227
Conſtantinople. Concile ſur la queſtion de l'égalité du Pere & du Fils, 224. Ses canons théologiques, 225 *& ſuiv.*
Cotteraux & autres brigands excommuniés au concile de Latran, 432
Coutumes d'Angleterre. Le roi veut obliger les évêques à les obſerver, 147. 151. On les rédige par écrit, 152. Le pape refuſe de les confirmer, 158. Les rejette, 179, 180
Croiſade d'Allemans & d'Italiens en 1195. *p.* 599. Croiſade prêchée en France, 600

D

DAVID Kimhi, grammairien, 355
Décime Saladine ordonnée pour

l'Angleterre, 524. Et pour la France, 526
Démétrius de Lampé, théologien téméraire, 224
Denier ſaint Pierre en Angleterre, 190
S. *Denis* en France. Conférence pour l'affaire de S. Thomas, 276
Diacre, en cas de néceſſité, donnoit l'euchariſtie & la pénitence, 595
Dîmes inféodées laiſſées aux laïcs, 429. Dîmes. Révolte en Holſace, pour ne les payer, 150. Dîme établie en Irlande, 338
Dol prétendu archevêché. Suite de cette conteſtation ſous Lucius III. 458, 459
Domfront. Conférence du roi d'Angleterre avec les nonces Gratien & Vivien, 269
Donation de Conſtantin crue véritable, 54. Ce qu'en croyoit Godefroi de Viterbe, 499. Rapportée par Théodore Balſamon, 590
Doſithée, moine de Stude, puis patriarche de Jéruſalem, 537. Transféré à Conſtantinople, 559. Dépoſé, *ibid.*
S. *Druaſin* invoqué par les champions, 204
Druſins, peuple ſans religion, 350
Dublin. Concile en 1186, ſur l'incontinence du clergé, 509

E

S. EBERARD, abbé de Biſbourg, puis archevêque de Salsbourg, 88. 89. Sa mort, 89, 90.
Eberard, évêque de Bamberg. Sa lettre ſage au pape Adrien IV. 54, 55. Lettre ſur le concile de Pavie, 86
Ecbert, chanoine de Bonne, puis abbé de Schonauge, frere de Sainte Eliſabeth, 30. Ses écrits, 32
S. *Edouard*, confeſſeur, canoniſé, 108
Elections. Regles pour l'élection du pape, 425. Des évêques, *ibid.* Conſentement du roi néceſſaire, 155
S. *Eliſabeth* de Schonauge, 29. Ses viſions, 30. Quelle eſt leur autorité, 32. Sa mort, *ibid.*
Empire. Les Romains prétendoient que c'étoit un don des papes, 41
Ecoſſe. Prétention des archevêques d'Yorc & de Cantorbéri, ſur les égliſes de ce royaume, 373. Clément III. les ſoumet immédiatement au ſaint ſiége, 550. Schiſme entre Jean & Hugues pour le ſiége de S. André, 441. 452. 458. Adjugé à Hugues, 476. Fin du ſchiſme, 528
Eſquil, archevêque de Lunden, arrêté en Allemagne, 40. Légat en Danemarck, 257. Renonce à l'archevêché de Lunden, 403. Sa mort, 404, 405
Ethiopie ſoumiſe au patriarche Jacobite d'Alexandrie, 555
Etienne, abbé de ſainte Geneviéve de Paris, 458. Evêque de Tournai, 569
Etienne, roi d'Angleterre. Sa mort, 3
Etienne III. roi de Hongrie. Son ordonnance en faveur de l'égliſe, 281. Sa mort, 282
Etienne, chancelier de Sicile, & archevêque de Palerme, 282
Etudes. Leur état pendant le douziéme ſiécle, 61
Etudians. Loi de Fridéric I. en leur faveur, 49
Euchariſtie. Défenſe de la tremper, 367. Origine de l'élévation après la conſécration, 606
Eudes de Sully, évêque de Paris, 604

Evêchés. Abus de les laiſſer vaquer pour jouir des revenus, 136, 137. 281. Ces revenus acquis au roi, 155

Evêques. Leur promeſſe d'aller à Rome de tems en tems, 96. Défenſe de ſortir du royaume ſans permiſſion du roi, 153. Ne doivent renoncer à leur dignité au gré des princes, 166. Evêques d'Angleterre députés au pape contre S. Thomas, 170. Viennent devant le roi de France, 174. Devant le pape, 175. Se retirent, 178. Evêques de France ſe plaignent au pape du roi d'Angleterre, 275, 276. Evêques mépriſés & rejettés par les Albigeois, 380. Evêques courtiſans: leur apologie par Pierre de Blois, 454. Evêques *in partibus*, juſtifiés par Théodore Balſamon, 593

Euſtache, archevêque de Theſſalonique, commentateur d'Homere, 494

Excommunication prive les ſouverains de leur puiſſance, ſelon S. Thomas de Cantorbéri, & Jean de Sarisbéri, 235, 236

Exemptions blâmées, 64. Plaintes de Richard de Cantorbéri au pape ſur ce ſujet, 369

F

Faastrede, abbé de Clairvaux. Sa lettre à l'évêque de Vérone ſur la reconnoiſſance d'Alexandre III, 112

Fatimites, califes d'Egypte. Leur fin, 334

Ferrare. Conférence du pape Alexandre avec les Lombards pour la paix, 389, 390

Fêtes. Conſtitution de Manuel Comnéne, 223. Pothon ſe plaint des nouvelles fêtes, 224

Fils de Dieu. Queſtion à Conſtantinople ſur ſon égalité avec le Pere, 224

Finlandois, mauvais Chrétiens, 333

S. *Florin*, confeſſeur à Coblents, 30

Foucher, patriarche de Jéruſalem, 17. Ses plaintes contre les Hoſpitaliers, 20. Son voyage en Italie ſans fruit, 22. Sa mort, 106

Foulques, moine de la Celle, puis évêque d'Eſtonie, 330. Lettres du pape Alexandre III. en ſa faveur, 331

France a toujours pris le parti des papes légitimes, 93. 97. Ses rois protecteurs des exilés, 175. France n'eſt ſujette aux cenſures de Rome pour affaires temporelles, 531

Fraſcati, bourg bâti ſur les ruines de Tuſculum, 550

Fridéric, archevêque de Cologne, 48. Sa mort, 52

Fridéric Barberouſſe, roi des Romains, couronné à Pavie roi des Lombards, 6, 7. Tient l'étrier au pape Adrien IV. 9. Sa réponſe à la harangue des Romains, 10 Couronné par le pape Adrien, 11. Se retire d'Italie, 14. S'offenſe d'une lettre du pape Adrien, 39. *& ſuiv.* Sa réconciliation, 46. Autre lettre du pape Adrien dont il s'offenſe, 52. Ses griefs contre ce pape, 68. Fridéric ne veut pas reconnoître Alexandre III. 71. Le cite au concile de Pavie, 76. Son édit en faveur d'Octavien, 87. Son projet pour la monarchie univerſelle, 66. *& ſuiv.* Vient à la conférence de S. Jean de Laune, 127. Prétend juger ſeul l'égliſe romaine, 128. 130. Vient en Italie pour mettre à Rome Gui de

Crême, 221. Veut faire renoncer Alexandre au pontificat, 234. Fridéric feint de vouloir quitter le ſchiſme & s'en dédit, 253. Il le feint une ſeconde fois, 309. S'y réſout tout de bon, 385. Vient à Veniſe, 392. Se réconcilie avec le pape, 393. Sans être réhabilité à l'empire, 398. Ses plaintes contre Urbain III. 502. Se croiſe pour la terre ſainte, 528. Son départ, 537. Sa mort, 539

Fridéric, roi de Sicile, fils de Henri VI. & de Conſtance, 610

Fulde. Entrepriſe de l'abbé pour la préſéance, 479

G

Galand, légat du pape en Danemarck, 404

S. *Galdin*, cardinal archevêque de Milan, 232. Sa mort, 385

Gaucelin, évêque de Lodéve, convainc les Albigeois, 378. Les réfute & les condamne, 380

Gautier, archevêque de Palerme, 284

Gautier de ſaint Victor. Ses écrits, 434

Gautier, évêque de Lincoln, puis archevêque de Rouen, 492, 493

Geofroi Ridel, évêque d'Eli, 356

Geofroi, fils naturel du roi Henri II. élu évêque de Lincoln, non ſacré, 356. Y renonce, 452. Nommé archevêque d'Yorc, 533. Sacré, 559. Plaintes contre lui, 579. Suſpens par les délégués du pape, 596

Geofroi Artus, évêque de S. Aſaph, auteur d'une hiſtoire fabuleuſe des anciens Bretons, 363, 369

Géométrie négligée au douziéme ſiécle, 66

George Xiphilin, patriarche de Conſtantinople, 590

Gérard, cardinal, bleſſé par les Arnaudiſtes, 6. Envoyé à l'empereur Fridéric, 7

Gerhoh, abbé de Reicherſperg. Sa mort, 268

Gerlac, abbé de Duits près Cologne, 29

Gerold, chapelain du duc de Saxe, élu évêque d'Oldembourg, 13. Sacré par le pape, 14. Transfére ſon ſiége à Lubec, 150. Sa mort, 151

Gérold, élu archevêque de Brême, rejetté au concile de Latran, 436

Gilbert Folioth, évêque d'Herfort, transféré à Londres, 137. Conſeille à S Thomas de céder, 164. Appelle de ſon ordonnance, 167. L'accuſe devant le pape, 176. Sa ſoumiſſion au pape, 201. Ses griefs contre S. Thomas, & ſon appel au pape, 244. 246

S. *Gilbert* de Sempringam. Sa fermeté à ſoutenir la cauſe de S. Thomas, 183. Sa mort, 184

Giſors, Conférence pour l'affaire de S. Thomas de Cantorbéri, 239

Glaives. Allégorie des deux glaives alléguée par l'empereur, 42

Godefroi de Viterbe. Sa chronique, 498

S. *Godric*, hermite en Angleterre, 287. Conſulté par S. Thomas, 288. Sa mort, 289

Grandmont. Moines de cet ordre n'écrivoient point de lettres, 280

Gratien, moine de Boulogne. Son décret ou recueil de canons, 49

Gratien, nonce d'Alexandre III. près le roi d'Angleterre, 267

Graveline. S. Thoma s'y eſt reconnu par ſon hôte, 173

Grecs prétendoient en 1155, avoir la même foi que les Latins, 16

Grégoire VII. a le premier dépoſé les princes, 236, 500

Digitized by Google

Grégoire VIII. pape, 519. Sa mort, 521
Greſtain. Scandale arrivé en cette abbaye, 461
Gué de Jacob, château ſur le Jourdain, 491, Pris par Saladin, *ibid.*
Gui de Blandrate, élu archevêque de Ravenne, 52. Maintenu malgré le pape, *ibid.*
Gui de Crême, cardinal légat d'Adrien IV. 48. Antipape après Octavien, ſous le nom de Paſcal III. 161. Couronne l'empereur Fridéric, 234. Sa mort, 254
Gui de Luſignan épouſe Sibille, ſœur du roi de Jéruſalem, 470. Fait régent, puis deſtitué, 488. Se fait couronner roi de Jéruſalem, 510. Couronné roi de Chipre, 608
Guibald, abbé de Corvei, envoyé à Conſtantinople, 15
Guigues, prieur de la Chartreuſe. Sa mort, 143, 144
S. *Guillaume*, archevêque d'Yorc, rétabli, 2. Sa mort, 3
S. *Guillaume* de Malaval, 54
Guillaume le mauvais, roi de Sicile, 15. Fait la guerre au pape, puis il lui offre une paix avantageuſe, 16. Lui fait hommage, 23. Sa mort, 222
Guillaume de Pavie cardinal, 66. Légat en France, 94. Renvoyé pour la cauſe de S. Thomas de Cantorbéri, 220. Suſpect à ſaint Thomas, 221. 238
S. *Guillaume* de Paris, abbé d'Eſchil en Danemarck, 406
Guillaume aux blanches-mains, évêque de Chartres, 194. Archevêque de Sens, 273. Puis de Reims, 376. Cardinal 437
Guillaume, archidiacre de Tyr, chancelier du roi de Jéruſalem, puis archevêque de Tyr, 423. Excite à la croiſade les rois de France & d'Angleterre. 524
Guillaume le bon, roi de Sicile. Sa mort, 542
Guillaume de Long-Champ, chancelier du roi Richard, évêque d'Eli, 536. Régent & légat en Angleterre, 559. Chaſſé, 560. Soutenu par le pape, 561
Guillaume III. roi de Sicile, 599. pris & aveuglé, *ibid.*
Gunther. Son poëme Ligurinus, 87

H

Hartvic archevêque de Brême, 13. Sa mort, 258
Hébert, archevêque de Beſançon, ſchiſmatique, 110. Sa mort, *ibid.*
Hebert de Boſchara, docteur attaché à S. Thomas de Cantorbéri, 124
Helmod. Sa chronique des Sclaves, 257
Henri de Muſdac, archevêque d'Yorc. Sa mort, 1
Henri, cardinal de S. Nérée, médiateur de la paix entre le pape & l'empereur, 45. Sa lettre à Eberard, évêque de Bamberg, 54
Henri de Piſe, cardinal légat, 94
Henri, frere de Louis le jeune, archevêque de Reims, ſoumet les bourgeois révoltés 250. Sa mort, 376
Henri, évêque de Vincheſtre, frere du roi Etienne, ſe retire à Clugni, 33. Sa mort, 336, 337
Henri, abbé de Hautecombe, puis de Clairvaux, 359. Envoyé à Toulouſe par les Albigeois, 408. Evêque d'Albane & cardinal, 437. Légat en Bourgogne, puis en Languedoc, 455. Puis en Allemagne, 528. Sa mort, 530
Henri, comte de Champagne, veut détourner le roi Louis le jeune de l'obéiſſance d'Alexandre III. 125

Digitized by Google

Henri, comte de Champagne, roi de Jéruſalem. Sa mort, 609, 610
Henri le Lion, duc de Saxe, 12. Sa mort, 612
Henri VI. roi des Romains, 268. Vient en Italie, 548. Eſt couronné empereur par Céleſtin III. 549. Couronné roi de Sicile, 599. Sa mort, 610
Henri II. roi d'Angleterre, 3. Il vient à Paris invité par Louis le jeune, 55. Reconnoît le pape Alexandre, 91. Rejette Octavien, 94. Viſite Alexandre, 131. Veut obliger les évêques à obſerver les coutumes d'Angleterre, 147. Irrité contre S. Thomas de Cantorbéri, 157. Tenté d'embraſſer le ſchiſme, 80. Sa juſtification, 101. Il ſollicite les villes d'Italie contre S. Thomas, 265. Son ordonnance contre le pape & S. Thomas, 274. Sa réconciliation avec S. Thomas, 304. Mal exécutée, 312. Ses emportemens de colere, 320. Demande vengeance de S. Thomas, *ibid.* S'afflige de ſa mort, 325. Envoie à Rome s'en juſtifier, 326. Ses ſoumiſſions & ſon abſolution, 342. Se reconnoît vaſſal du pape, 358. Sa pénitence au tombeau de S. Thomas, 361, 362. Sa mort, 532
Henri, fils de Henri II. roi d'Angleterre, accordé avec Marguerite fille du roi Louis le jeune, 95. Sacré roi par l'archevêque d'Yorc, 299. Plaintes de S. Thomas ſur ce ſujet, 300, 301. Et du roi de France, 302. Henri le jeune, roi d'Angleterre, ſe révolte contre ſon pere, 357. Se réconcilie, 363. Sa mort, 476
Héraclius, archevêque de Lyon, ſe réfugie à la Chartreuſe des Portes, 145
Héraclius, archevêque Latin de Céſarée, puis patriarche de Jéruſalem, ſcandaleux, 449. Envoyé en occident, 489. Reçu à Paris, *ibid.* A Londres, 490. Inſulte au roi d'Angleterre, 491. Sa mort, 557
Hérétiques réprimés par les peines temporelles, 431. 481. Hérétiques de divers noms condamnés au concile de Latran, 482. Condamnés au concile de Vérone, 481
Hiacinthe, cardinal, *Voyez* Céleſtin III. 548
Hilaire, évêque de Chicheſtre, affectionné au pape Alexandre, 101. 102
Sainte *Hildegarde*. Ses révélations, 418. Ses miracles & ſa mort, 419.
Hildelin, premier abbé de Schonauge, 30
S. *Homobon* de Crémone, 612
Hoſpitaliers de S. Jean de Jéruſalem. Leur origine, 17. Leurs priviléges, 18. Trois ſortes de perſonnes en cet ordre, 19, 20
Hoſpitalité des Arabes, 513
Hubaud ou Humbaud, cardinal de ſainte Praxede, 22. Puis évêque d'Oſtie, S. Thomas lui écrit contre le roi d'Angleterre. 265. *Voyez* Lucius III.
Hubert de Pirovanne, archevêque de Milan, 48. Attaché à Alexandre III. 114. Sa mort, 232
Hubert Crivelli, cardinal & archevêque de Milan, *Voyez* Urbain III. 497
Hubert Vautier, évêque de Saribéri, puis archevêque de Cantorbéri, 575, 576. Légat en Angleterre, 594
Hugucion cardinal de ſaint Ange, légat en Angleterre, 373
Hugues de Chamfleuri, chancelier de Louis le jeune. Le pape lui

Digitized by Google

procure plusieurs bénéfices, 58. Evêque de Soissons, 52. 124, 125
Hugues, archevêque de Rouen. Sa morr, 163
Hugues Etérien & ses écrits, 400, 401
Hugues Falcand. Son histoire de Sicile, 282
S. *Hugues*, Chartreux évêque de Lincoln, 506. Sa fermeté à l'égard du roi Richard, 581
Humbaud, cardinal, *Voyez* Hubaud.
Humiliés bons & mauvais, 484, 495

I

JACOB, roi de Maroc, gagne contre les Chrétiens la bataille d'Alarcos, 601
S. *Jacques*. Ordre militaire en Espagne, 371
Iconie. Instruction d'Alexandre III. au sultan d'Iconie sur la religion chrétienne, 284, 285
Jean Aboul Mégel, patriarche Jacobite d'Alexandrie, 554
Jean de Belles-mains, évêque de Poitiers, puis archevêque de Lyon & légat, 457
Jean, archevêque de Tolède, 57
Jean, cardinal légat en Palestine, 104
S. *Jean* de Laune. Conférence indiquée en ce lieu entre Frideric & Louis le jeune, 124. Rompue, 128
Jean, catholique des Arméniens, 297. Son écrit contre les Monophysites, 298
Jean Iténique, moine. Ses erreurs, 227
Jean d'Oxfort, envoyé du roi d'Angleterre en Allemagne, 185. Excommunié par S. Thomas, 204. Sa négociation à Rome, 217
Jean de Sarisbéri. Ses études & ses maîtres, 62, 63. Chapelain & secrétaire de l'archevêque Thibaud, 24. 63. 95. Ses entretiens avec le pape Adrien, 25. Ses écrits, 63. Lettres pour Alexandre III. contre le concile de Pavie, 97. Evêque de Chartres, 376. Sa mort, 444
Jean de Strum, antipape, Caliste III. 254. Se soumet à Alexandre III. 421
Jean, archevêque de Trèves, 539
Jean, comte de Mortain, frere du roi d'Angleterre, 558
Jérusalem prise par Saladin, 516
Imar, cardinal schismatique, 71
Impénitens ne peuvent être absous même par le pape, 416
Impositions sur le clergé défendues, 430
Incarnation. Explication de cette expression de saint Cyrille : Une nature de Verbe incarnée, 291
Ingeburge de Danemarck, seconde femme du roi Philippe-Auguste, 576. Le pape Célestin maintient la validité de son mariage, 603
Inquisition. Son origine, 484
Interdits de trop longue durée : leurs inconvéniens, 602
Joachim, abbé de Curace en Calabre. Ses prédictions, 544. Ses écrits & ses vertus, 545
Josaphat, monastere de Clugni, 33
Irlande. Le pape Adrien la donne au roi Henri II. d'Angleterre, 27. Lui est soumise, 337. Désordres en ce pays contre la religion, 338. Pauvreté d'un évêque Irlandois, 436, 437
Isaac l'Ange proclamé empereur à Constantinople, 494. Déposé, 594
Jugemens de sang défendus aux clercs,

Digitized by Google

clercs, 367
Juifs accuſés de tuer des enfans le jeudi ſaint, 464. Chaſſés de France par Philippe Auguſte, 465. Maſſacrés à Londres, 554. A Yorc, 556
Juriſdiction eccléſiaſtique. Sujet de diviſion entre le roi d'Angleterre & S. Thomas, 146. Mal entendue par une mépriſe de Gratien, 159

L

LAMBERT, le Bégue prêtre à Liége, 365
Lando, antipape Innocent III. 422. Se ſoumet au pape Alexandre, 443
Langues vulgaires imparfaites au douziéme ſiécle, 413
Latins haïs par les Grecs, 466. Maſſacrés à Conſtantinople, 467. S'en vengent, 468
Latins de Levant. Leur corruption, 609
S. *Laurent*, archevêque de Dublin, 437. Sa mort, 439
Légat. Le pape, pour lui faire exercer ſes pouvoirs en France, demande le conſentement du roi & des ſeigneurs, 237
Légats du pape Céleſtin III. refuſés en Normandie, 565
Léon, roi d'Arménie, ſe fait couronner au nom de l'empereur d'Allemagne, 608
Léonce, patriarche de Conſtantinople, 588
Léopold, duc d'Autriche, excommunié pour avoir pris le roi Richard, 585. Sa mort, 586
Lépreux. On leur permet d'avoir des égliſes, 431
Livonie. Commencement de cette égliſe, 505
Lodi. Concile de l'antipape Octavien, 114
Logique. Fort eſtimée & mal étudiée, 65
Loix civiles. Défenſe aux moines de ſortir pour les étudier, 134
Lombers. Retraite des Albigeois, 378
Londres. Prétention qu'elle doit être métropole d'Angleterre, 275. Concile de Londres en 1175, 366
Louis le jeune, roi de France, va en pélerinage à S. Jacques, 28. Détourné par le pape Adrien d'aller faire la guerre en Eſpagne, 55, 56. Se repent d'avoir reconnu Alexandre III. 119. Se laiſſe engager à la conférence de S. Jean de Laune, 125 S'en dégage, 128. Reçoit bien les députés de S. Thomas, 175. Le reçoit lui-même, 179. Lui donne retraite à Sens, 215. Le blâme à Montmirail, 261. Lui demande pardon, 263. Le ſoutient contre le roi d'Angleterre, 265. Va en pélerinage à ſon tombeau, 440. Mort de Louis le jeune, 443. Obſervoit trois carêmes, 444
Lubec devient ſiége épiſcopal, 150
Luc Chryſoberge, patriarche de Conſtantinople, 17. 225. Ses conſtitutions, 228. Sa mort, 230
Lucius III. pape, 456. Chaſſé de Rome, 475. Obtient des ſubſides des princes, 476. Se retire à Vérone, 480. Y meurt, 497

M

MAHOMET. En quel ſens ſon Dieu peut être anathématiſé, 445
Maître pour les pauvres clercs en chaque cathédrale, 430. Maître, titre d'honneur : docteur, 587
Manichéens en Allemagne, 32
Manuel Comnéne, empereur de Conſtantinople, envoie une am-

baſſade à l'empereur Fridéric, 15. & au pape Adrien, 16. Défend de prendre le bien des égliſes vacantes, 17. Reconnoît Alexandre III. pour pape légitime, 195. Lui envoie une autre ambaſſade, 222. Et une troiſiéme, 254. Mort de Manuel, 447. Blâme les fondations de ſes peres, 448. Loué par Guillaume de Tyr, *ibid.*

Marc. Aboulfarage, patriarche Jacobite d'Alexandrie, 230. Sa mort, 554

Marc fils d'Elcombar, prêtre Jacobite d'Alexandrie, s'oppoſe aux déſordres de cette égliſe, 231

Maronites réunis à l'égliſe romaine, 473

S. *Martin* de Bel abbaye. Diſpute touchant ſon exemption, 36, 37.

Mathilde, impératrice, mere du roi d'Angleterre. Jean d'Oxford l'excite contre S. Thomas de Cantorbéri, 218. Conférence de Mathilde avec les députés de S. Thomas, *ibid. & ſuiv.* Sa mort, 220

Maurice de Sulli, évêque de Paris, 62. Sa mort, 604

Médecine. Défenſe aux moines de l'exercer, 134

Meinard, chanoine de Sigeberg, apôtre de la Livonie, & premier évêque de Riga, 505, 506

Melior, cardinal légat en France, 603

Melquites, favorables aux Latins, puis leurs ennemis, 556

Meſſe. S'il eſt à propos de la dire tous les jours, 138. Meſſes rares chez les chartreux, 415, 416

Meſſie attendu des Juifs, 352

Meſſine. Lieu d'embarquement pour Jéruſalem, *ibid.*

Métalogique, Ouvrage de Jean de Sarisbéri, 65

Métropole. Les égliſes ſuffragantes doivent s'y conformer pour l'office divin, 540

Métropolitain ne peut être jugé par ſes ſuffragans, ſelon S. Thomas de Cantorbéri, 215, 216

Michel, patriarche Jacobite d'Antioche, 231

Michel, légat en Eſpagne, 601

Michel Anchial, patriarche de Conſtantinople, 230

Michel de Corbeil, docteur de Paris, puis archevêque de Sens, 587

Milan ruiné par Fridéric Barberouſſe, 116. Et rebâti, 231

Milon, évêque de Téroüane. Sa mort, 107

Moïſe, fils de Maïmon, rabin fameux, 354. Sa doctrine cauſe un ſchiſme entre les Juifs, 355

Monaco Florentin, patriarche Latin de Jéruſalem, 587

Monitions néceſſaires avant les cenſures, 427

Montmirail au Maine. Conférence entre le roi de France & le roi d'Angleterre, 259

Montpellier. Entrée d'Alexandre III. en cette ville, 118. Concile en 1195. par le légat Michel, 601

Montréal, abbaye en Sicile, érigée en archevêché, 474

N.

NATAN, auteur du livre Arouc, 353

Nectaire, abbé, aſſiſte au concile de Latran pour les Grecs, 424

Nicétas Mountanés, patriarche de Conſtantinople, 496. Dépoſé, 588

Nicolas Breceſpere, chanoine, puis abbé de S. Ruf, 4, 5. Cardinal évêque d'Albane, puis pape, 5. *Voyez* Adrien IV.

Noël. Diſpenſe de l'abſtinence à cette fête, 319, 320
Norſésis, catholique des Arméniens, écrit à l'empereur Manuel, 289. Ses conférences avec Théorien, 290. *& ſuiv.* Promet de ſe réunir à l'égliſe grecque, 298, 299
Northampton. Concile pour juger S. Thomas, 163
Nouradin. Sultan réſidant à Alep, 334. 350

O

OCTAVIEN, cardinal de ſainte Cécile, légat d'Adrien IV. 66. élu antipape Victor III. 70. Son ſacre, 71. Lettre pour lui, 73. Cardinaux de ſon parti, 74. Reconnu par l'empereur Fridéric, 79. Reproche contre lui, 96, 97. Contre ſon élection, 99. Vient à la conférence de S. Jean de Laune, 127. Sa mort, 161
Ordinations. Attention de S. Thomas de Cantorbéri, 139, 140. Conſentement du ſeigneur néceſſaire à l'ordination des payſans, 156
Otton, évêque de Frinſingue. Sa mort & ſes écrits, 46, 47
Otton, cardinal légat en la cauſe de S. Thomas de Cantorbéri, 220
Otton, duc de Saxe, élu roi des Romains, 611

P

PAIX entre Alexandre III. & Fridéric, propoſée, 386. Conclue à Ferrare, 391. Jurée à Veniſe, 393
Palatin du Rhin, vaſſal de l'archevêque de Cologne, 480
Pape, obligé à ſuivre l'avis des cardinaux, 16. Nul évêque dépoſé ſans ſa permiſſion, 38 Pape de qui tient le droit de juger ſeul les évêques, 391 Le pape n'eſt ſoumis aux canons, ſelon Gratien, 51. Ni au jugement de perſonne, ſelon Alexandre III. 77. Pape, par qui doit être jugé, 90. 97. 128, 110. Reconnu pour ſeigneur temporel par les chrétiens Latins de Paleſtine, 106. Cérémonies de ſon ordination, 548, 549
Parens de S. Thomas bannis d'Angleterre, 182
Paris. Le roi d'Angleterre veut prendre pour arbitre l'école de Paris, 277. Juifs de Paris eſtimés, 352
Patarins brulés à Arras, 465
Pavie. Concile de ſchiſmatiques, 79. Dépoſition de témoins, 81. &c. Jugement en faveur de l'antipape Octavien, 83. Lettre ſynodale, *ibid. & ſuiv.* Souſcription, 85. Reproches contre le concile de Pavie, 90. 97. 113
Pauvres de Lyon, 485. *Voyez* Vaudois.
Pécule défendu aux religieux, 428
Peintures du palais de Latran, injurieuſes à l'empereur, 41
Pelegrin, patriarche d'Aquilée, ſchiſmatique, 114
Pénitence. Amendes pécuniaires exigées pour l'abſolution, 584. Confeſſeur général, 596
Peres Grecs traduits en ſyriac & en arménien, 293
Philippe-Auguſte, fils du roi Louis le jeune, ſa naiſſance, 194, 195. Son couronnement, 440. Commencement de ſon regne, 443. Il part pour la croiſade, 542. Il revient en France, 553. Epouſe Ingeburge & la quitte, 576
Philippe, abbé de l'Aumône, ordre de Cîteaux, travaille pour le pape Alexandre III. 90
Philippe élu archevêque de Cologne, 371. Confirmé par le pape,

435. Sa mort, 551
Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, pris en guerre par les Anglois, 606, 607
Philippe de Suaube, élu roi des Romains, 611
Pierre de Blois précepteur du roi de Sicile, 282, 283. Se retire, 283. Ses plaintes contre la décime Saladine, 526, 527
Pierre le Chantre, docteur fameux, 569. Sa mort, 605
Pierre Comeſtor, auteur de l'hiſtoire ſcholaſtique, 377
Pierre Moran, chef des Manichéens de Toulouſe, 408. Son abjuration, 410
Pierre Lombard, dit le maître des ſentences, évêque de Paris, 59. Sa méthode pour traiter la théologie, 60. Sa mort, 62. Il diſoit: Jeſus-Chriſt, en tant qu'homme, n'eſt pas quelque choſe. Cette propoſition condamnée, 434
Pierre Valdo, auteur des Vaudois, 486
Pierre le vénérable, abbé de Clugni. Sa mort & ſes écrits, 33
Pierre, archevêque Latin de Céſarée, 21
S. Pierre, archevêque de Tarantaiſe, ſe retire, 108, 109. Ramené à ſon ſiége, ſe déclare pour Alexandre III. 109. Ses miracles, 360. Sa mort, 361
Pierre, cardinal de S. Chryſogone, légat en France, 406. Va à Toulouſe avec d'autres prélats pour les Manichéens, 408
Pierre, abbé de Mouſtier-la-Celle, puis de S. Remi de Reims, 330. Evêque de Chartres, 444. Sa mort, 510
Pluralité des bénéfices défendue, 429
Policratique. Ouvrage de Jean de Sarisbéri, 63
Pontigni. Abbaye de Cîteaux. Saint Thomas s'y retire, 181, 182. En eſt chaſſé, 214
Poplicains ou Publicains, ſorte de Manichéens en Angleterre, 103 En Flandre, 251. A Vézelai, 252
Pothon, moine de Prum, ſe plaint des nouvelles dévotions, 224
Prédication ſans miſſion défendue, 481
Préface de la meſſe, 367
Prélats chanceliers de l'empereur, 146
Prêtre-Jean, roi des Indes. Le pape Alexandre III. lui écrit, 399
Prince inférieur au prêtre, 64
Publicains, *Voyez* Poplicains.

R

RABBANISTE, ſecte de Juifs, 349
Rabins fameux, en quel tems ont vécu, 352
Radevic, continuateur de l'hiſtoire d'Otton de Friſingue, 47. Fin de la ſienne, 87
Raimond, abbé de Fitére, fondateur de l'ordre de Calatrave, 57
Raimond & Bernard, hérétiques Albigeois, 412. Convaincus & excommuniés, 415
Raimond, comte de Tripoli, ſoupçonné d'intelligence avec Saladin, 450. Traite avec lui, 512. Sa mort, 513
Raimond. V. comte de Toulouſe, écrit à l'abbé de Cîteaux contre les Manichéens 407
Rainold, archevêque de Cologne & chancelier de l'empereur, 116. Engage l'empereur Fridéric dans le ſchiſme, 186. Sa mort, 235
Régales, ou droits régaliens, en

quoi consistoient, 48. Evêques de Lombardie y renoncent, *ibid.* Le pape s'en offense, 52. Régale du roi de France sur les évêchés, 59. Droit de conférer les bénéfices en régale, 541
Regne, ornement du pape, 71
Reims. Révolte des bourgeois contre l'archevêque, 250
Renauld, & trois autres chevaliers, conjurent de tuer saint Thomas, 320. Arrivent à Cantorbéri, 321. Le tuent, 323. Leur pénitence, 345
Richard I. roi d'Angleterre, 532. Se prépare à la croisade, 537. Son départ, 540, 541. Est pris au retour par le duc d'Autriche, 574. Revient en Angleterre, 578
Richard, prieur de Douvres, élu archevêque de Cantorbéri, 357. Sacré par le pape, 361. Reçu à Cantorbéri, 363. Tient un concile à Londres, 366. Sa mort, 492
Richard de S. Victor. Sa mort & ses écrits, 434
Robert de Melun, docteur fameux, 63. Evêque d'Herford, 137
Robert Folior, évêque d'Herford, 356
Robert de Torrigni, abbé du mont saint Michel. Sa chronique, 459
Rodolphe, élu archevêque de Trèves, 487. Soutenu par l'empereur 552
Roger, abbé du Bec, refuse l'archevêché de Cantorbéri, 356
Roger, archidiacre de Cantorbéri, 2. Puis archevêque d'Yorc, 3. 123. Légat en Angleterre, 158. Conspire contre S. Thomas avec les évêques de Londres & de Sarisbéri, 168, *& suiv.* Dispute la préséance à l'archevêque de Cantorbéri, 374. Sa mort & ses mœurs, 452
Roger, roi de Sicile. Sa mort, 15
Rois. Translation des corps des trois rois de Milan à Cologne, 116. Leurs noms, 117
Rois ne peuvent déposer les clercs, 175
Roland, évêque de Dol, 458. Cardinal, 460
Roland, chancelier de l'église romaine, 22. Envoyé par Adrien IV. à l'empereur Frédéric, 39. Blâmé à Rome, 42. Elu pape, 69. *Voyez* Alexandre III.
Rome. Plaintes contre l'église romaine, 25. 301. Eglise romaine par qui jugée, 20. 97
Romains. Leur harangue à Frédéric Barberousse, 9. Battus par les Allemans, 12. Rappellent Alexandre III. 162
Romuald, archevêque de Salerne, 23. Député pour la paix, 388. Sa chronique, 400
Roncaille en Lombardie. Assemblée célèbre en ce lieu, 47
Rosemonde, maîtresse du roi d'Angleterre, déterrée, 585
Rotrou, évêque d'Evreux, envoyé à Rome, 56. Archevêque de Rouen, 163. Commis par le pape pour l'affaire de S. Thomas, 285. Sa mort, 493
Rouen. Concile sous l'archevêque Gautier, 539
Rugen, isle de la mer Baltique. Conversion de ses habitans Sclaves de nation, 255

S

SAFADIN, frere de Saladin, 609
Saladin se rend maître de l'Egypte, 333. Y abaisse les Chrétiens, 335. Etend ses conquêtes en Syrie, 449. 511. Jure de tuer Arnaud de Châtillon, 511. L'exé-

cute, 514. Ses conquêtes en Paleſtine, 515. Ses vertus, 516. Sa mort, 600
Salomon Jarchi, rabin fameux, 353
Samſon, archevêque de Reims, 107. Sa mort, 128
Sarraſins Défenſe de leur porter des armes, &c. 431
Saxon le Grammairien. Son hiſtoire, 405
Schiſmatiques ſe réuniſſent après l'abſolution de l'empereur Frédéric, 393. Fin du ſchiſme, 443
Schiſmes de l'égliſe romaine terminés par l'autorité des princes, 78. Schiſme des Grecs. Premiere preuve, 592
Schonauge. Monaſtere double au diocèſe de Trèves. 30, *& ſuiv.*
Seigneurs oppoſés aux eccléſiaſtiques, 198, 199
Sel mis avec les enfans expoſés, 595
Sentences. Corps de théologie de Pierre Lombard, 60. Reçu avec applaudiſſement, 62
S. *Sépulcre*. Pourquoi conſervé par les Muſulmans, 518
Serment, Les ſouverains les faiſoient faire par d'autres en leur nom, 396
Sicile, Etat de l'égliſe en ce royaume. 23. Ses déſordres ſous Guillaume II. 282 Fin du regne des Normans en Sicile. 599
Simon, prieur de la Chartreuſe du Mont-Dieu, employé par le pape en l'affaire de ſaint Thomas, 279
Simonie de diverſes ſortes, défendue, 427, 428
Stercoraria, chaire ainſi nommée dans le palais de Latran, 549
Suantovit, idole des Rugiens, originairement S. Vitus. 255
Subſide au pape Alexandre pour ſon retour, 163
Suede. Déſordres des Chrétiens de ce royaume, 330

T

TANCREDE, roi de Sicile, 543. Sa mort, 599
Templiers tuent l'envoyé du prince des aſſaſſins, 346. Leurs crimes, 347. Plaintes contre eux & contre les Hoſpitaliers, 428
Chevaliers *Teutoniques*, ordre militaire. Son origine, 553
Thabor, monaſtere de Clugni, 33
Théodore Balſamon, patriarche d'Antioche, trompé par l'empereur Iſaac, 589, Ses écrits, 590. Le pape, ſelon lui, retranché de l'égliſe, 591, 592
Théodoſe, patriarche de Conſtantinople, 446. Se retire, 478
Théoduin, cardinal, légat pour l'abſolution du roi d'Angleterre, 339, 340
Théorien, philoſophe envoyé par l'empereur Manuel pour la réunion des Arméniens, 289 Ses conférences avec le catholique Norſéſis, 290, *& ſuiv.* Son retour à Conſtantinople, 299
Theſſalonique priſe par les Siciliens, 493
Thibaud, évêque de Paris. Sa mort, 59
Thibaud, archevêque de Cantorbéri & légat, 3. Ecrit au roi ſur le ſchiſme, 95. Sa mort, 120
S. *Thomas* Becket. Ses commencemens, 120. Chancelier du roi d'Angleterre, 37. Elu archevêque de Cantorbéri, 119. Sacré, 124. Sa converſion, *ibid.* Aſſiſte au concile de Tours, 136. Sa vie édifiante dans l'épiſcopat, 137. Renonce à la chancellerie, 146.

Diviſion entre le roi d'Angleterre & lui, *ibid.* La plupart des évêques l'abandonnent, 148. 167. Promet d'obſerver les coutumes d'Anglererre, 151. S'en repent, 157. Cité au concile de Northampton, 163. Proteſte qu'il n'y peut être jugé, 166. 169. Entre avec ſa croix à la main, 167. Eſt condamné par les ſeigneurs, 169. S'enfuit d'Angleterre, 171. Arrive en France, 173. Vient trouver le pape, 179. Renonce à ſa dignité, 181. La reprend, 182. Sa vie auſtere à Pontigni, 184. Le pape le fait ſon légat en Angleterre, 201. Plaintes des évêques contre lui, 208. Sa réponſe, 210. Il prédit ſa mort, 216. Ses plaintes contre le pape, 238. 300. Contre le roi d'Angleterre, 246, 247. Contre les Cardinaux, 248. Il eſſaye de ſe réconcilier avec le roi à Montmirail, 259. Il emploie les cenſures eccléſiaſtiques, 264. Il les renouvelle, 280. Il ſe réconcilie avec le roi Henri, 305. Son retour en Anglererre, 315. Il refuſe d'abſoudre les excommuniés, 318. Son martyre, 322, 323. Sa ſépulture, 325. Ses miracles, 340. Sa canoniſation, 344

Tibériade ou Tabarie. Saladin la prend & gagne auprès une ſanglante bataille, 512

Tibur cédé au pape par l'empereur Fridéric, 15

Titre patrimonial pour l'ordination reçu dès le douziéme ſiécle, 427

Topiques fort eſtimées au douziéme ſiécle, 66

Toulouſe. Concile pour la reconnoiſſance ſolemnelle d'Alexandre III. 111

Tours. Concile en 1163. Alexandre III préſidant, 132. Ses canons, 133

Trèves. Schiſme en cette égliſe entre Volmar & Rodolphe, 487. Fin du ſchiſme, 539

Trinité. Fête de ce myſtere inſtituée à Cantorbéri par S. Thomas, 122

Tuſculum attaqué par les Romains, défendu par les Allemans, 233. ruiné par les Romains, 550

Tyrans. Permis de les tuer, ſelon Jean de Sarisbéri, 64

V

Val-des-Choux, abbaye, chef d'ordre, 572

Valdemar, roi de Danemarck, vient en Allemagne voir l'empereur Fridéric, 130. S'en retire mécontent, 131. Procure la converſion des Rugiens, 255

Vaudois, hérétiques. Leur origine, 486. Leurs erreurs, *ibid.*

Veniſe. Le pape Alexandre y arrive, 388, & l'empeteur Fridéric, 392. Concile en 1176, 398

Vérone. Concile ſous Lucius III. 480

Vicelin, Evêque d'Oldembourg. Sa mort, 12

Victor III. antipape, *Voyez* Octavien.

Virsbourg. Aſſemblée ou diéte en 1165. pour auroriſer le ſchiſme, 185, *& ſuiv.* Le pape Alexandre s'en plaint, 189

Viſites des évêques. Les frais en ſont modérés, 426

Vivien, nonce d'Alexandre III. près le roi d'Angleterre, 267. Cardinal légat en Ecoſſe, mal reçu en Angleterre, 375

Volmar élu archevêque de Trèves, 487. Fait cardinal & ſacré par le pape, 501. Se retire en Angle-

terre, 502. Y meurt, 536
Urbain III pape, 497. Ses plaintes contre l'empereur Fridéric, 500. Sa mort, 519
Sainte *Urſule* & ſes compagnes. Leurs reliques trouvées à Cologne, 29. Leur hiſtoire fabuleuſe, 31

Y

YORC. Concile en 1195, par Hubert de Cantorbéri, 594

Z

ZARA en Dalmatie, archevêché ſoumis au patriarche de Grade, 36. Le pape Alexandre y arrive, 388

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATIONS

APPROBATION de M. Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Théologal de Paris.

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit, qui eſt *le quinziéme volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, de M. l'Abbé Fleuri.* Fait à Paris, le 25 Novembre 1710.

Signé, COURCIER, Théologal de Paris.

APPROBATION de M. Pastel, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

J'Ai lu, par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit qui a pour titre *le quinziéme volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleuri.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs, & j'ai continué à y admirer la ſincérité & l'exactitude de l'Auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes précédens. Fait à Paris le 25 Novembre 1720.

Signé, PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conſeillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien amé Pierre Emery, pere, Doyen des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, nous ayant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilége que nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du ſieur Abbé Fleury notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages ; ayant encore compoſé ceux intitulés : le Catéchiſme Hiſtorique & ſon Abrégé, les Mœurs des Iſraëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & le Devoir des Maîtres & des Domeſtiques ; & que comme notre intention avoit

été de lui accorder nos Lettres de Privilége pour tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, il ſe trouvoit néanmoins privé de cette grace par la ſeule omiſſion des titres deſdits Livres dans noſdites Lettres du neuviéme Février dernier : ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilége, qu'il nous a très-humblement fait ſupplier de lui accorder. A CES CAUSES : Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes, tant *in-folio* qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le ſuccès qu'il avoit eſpéré, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit ſieur Abbé Fleury, intitulés : *Hiſtoire Eccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury, ſon Catéchiſme Hiſtorique, avec ſon Abrégé & en toutes langues, les Mœurs des Iſraëlites & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccléſiaſtique, le Traité du Choix & de la Méthode des Etudes, & ſon Traité du Devoir des Maîtres & des Domeſtiques. Commentaire Littéral ſur tous les Livres de l'Ecriture Sainte, avec des Diſſertations ou Prolégoménes par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Géographique, Chronologique, Critique & Littéral de la Bible, du même Auteur ;* en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre, & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *trente années conſécutives*, à compter du jour de la date deſdites Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; *à peine de trente livres pour chaque Volume* deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun deſdits Ouvrages ci-deſſus expliqués, en général ou en particulier, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvés, ſans le conſentement exprès & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impreſſion deſdits Livres ci-deſſus ſpécifiés, ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & qu'avant que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimés, qui auront ſervi de copie à

l'impreſſion deſdits Livres, ſeront remis dans le même état où les approbations y auront été données, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit expoſant ou ſes ayant cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers & Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion, nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le dix huitiéme jour du mois de Mai, l'an de grace mil ſept cent dix-neuf, & de notre regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roi, en ſon conſeil,

DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait part à Monſieur MARIETTE de la moitié du préſent Privilége, pour ce qui regarde les Ouvrages de Monſieur l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du préſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain, & Martin, mes gendres, pour en jouir en mon lieu & place; ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris le 20 Mai 1719.

Signé, P. EMERY.

Régiſtré le préſent Privilége, enſemble les ceſſions ci-deſſus ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 489, No. 525, conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13 Août 1709. A Paris le 16 Juin 1720.

Signé, *DELAULNE*, Syndic.

Les Sieurs Gabriel Martin, Coignard, Mariette, & Hyppolite-Louis Guerin ont cédé le droit qu'ils avoient au préſent Privilége à Meſſieurs P. G. Le Mercier, Deſaint & Saillant, J. T. Heriſſant, Durand & Le Prieur, ſuivant les conventions faites entre eux, le 31 Décembre 1749.

Digitized by Google